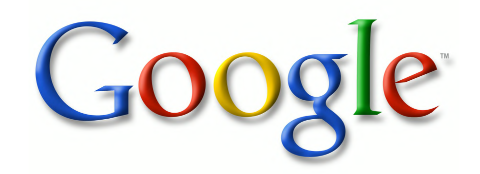
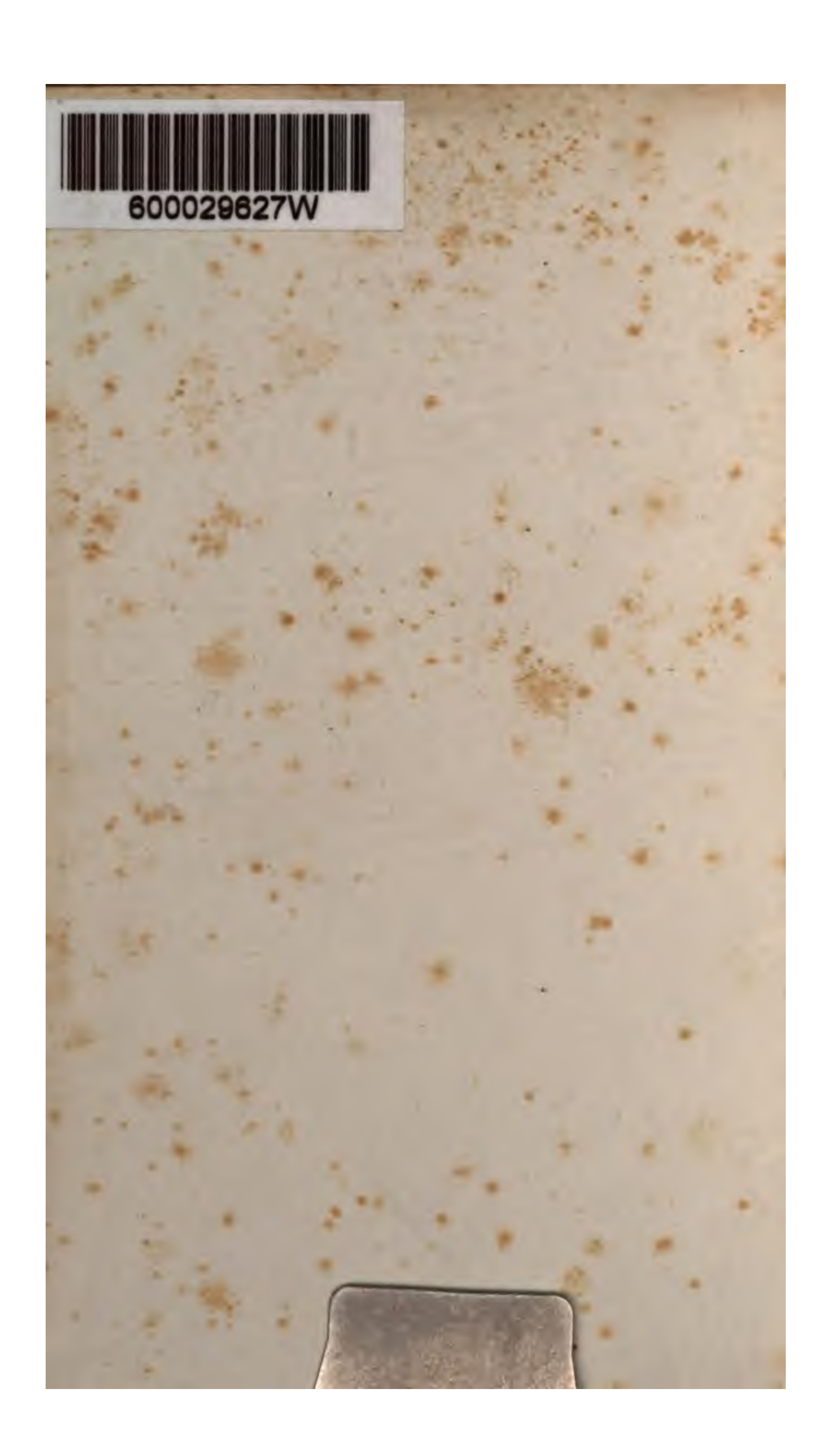





600029627W

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

CET OUVRAGE

A OBTENU DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LE GRAND PRIX GOBERT

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE. — J. ROBERT.

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

PAR

M. LOUIS DE VIEL-CASTEL

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TOME VINGTIÈME





PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
RUE AUBER, 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1878

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

CHAPITRE XCLV

— 1829 —

Suite et fin de la guerre d'Orient. Victoire des Russes à Kulewtscha. Ils passent les Balkans et entrent à Andrinople. Consternation de la Porte qui demande la paix. L'Europe croit que le dernier jour de l'empire ottoman est arrivé. Le gouvernement français conçoit un plan de réorganisation territoriale d'après lequel la France obtiendrait la Belgique, la Prusse s'agrandirait de la Saxe et de la Hollande, le roi des Pays-Bas irait régner à Constantinople, la Russie aurait la Moldavie et la Valachie, etc. Sur ces entrefaites, on apprend que la paix a été conclue à Andrinople à des conditions beaucoup plus modérées qu'on ne le supposait : pour la Russie, avec une indemnité pécuniaire, une extension de frontières en Asie; l'ouverture des détroits aux bâtiments de commerce de toutes les nations; la reconnaissance de l'indépendance de la Grèce; l'autonomie presque absolue de la Moldavie et de la Valachie sous le protectorat de la Russie. — Nouvelle tentative faite sans succès par le gouvernement français pour amener le Dey d'Alger à un accommodement à l'amiable. — Ex-

pédition française à Madagascar. — Essais infructueux du gouvernement pour l'amélioration de la législation coloniale.

Le nouveau ministère, à peine installé et se débattant péniblement contre les difficultés de sa situation, se trouva inopinément placé en présence d'une question de politique extérieure qui parut un moment mettre en danger la paix de l'Europe.

Les succès plus qu'incomplets des Russes dans la campagne de l'année précédente et le caractère peu décisif des événements qui avaient marqué le commencement de la campagne de cette année avaient disposé les esprits à penser que la guerre se prolongerait. Ces circonstances furent précisément ce qui en précipita le dénouement. En inspirant aux Turcs une confiance exagérée dans leurs forces, elles les amenèrent à abandonner le système défensif qui leur avait assez bien réussi et à prendre l'offensive contre un adversaire auquel ils étaient peu capables de résister en rase campagne et partout ailleurs que derrière des retranchements.

Le général en chef de l'armée russe, le comte Diebitch, pressait vivement le siége de Silistrie. Le grand vizir Reschid-Pacha conçut l'audacieux projet de l'obliger à le lever en allant lui-même attaquer l'importante place de Pravady, occupée par une garnison russe. Quittant avec 40,000 hommes la position centrale de Schoumla où il était en quelque sorte inexpugnable, il se porta sur Pravady. Le général Diebitch, apprenant que cette ville

était bloquée et canonnée depuis plusieurs jours, se décida à aller à son secours. Laissant devant Silistrie des forces suffisantes pour que les opérations du siége ne fussent pas complétement interrompues, il se porta, de sa personne, avec une partie de son armée, vers Pravady, dans l'espérance de forcer le grand vizir à une bataille. Celui-ci, croyant n'avoir affaire qu'à un corps de 10,000 hommes et ne sachant pas que l'armée du général Diebitch, déjà plus considérable par elle-même, avait été renforcée, sur sa route, par le corps du général Roth, suspendit le siége de Pravady pour aller au-devant d'elle. Il comptait, dit-on, sur une victoire facile et sur la destruction de l'ennemi. La rencontre eut lieu à Kulewtscha, le 11 juin. La lutte fut terrible, l'issue en fut même un instant douteuse, mais les Russes finirent par l'emporter. Les Turcs s'enfuirent à travers les bois, laissant sur le champ de bataille 1,500 prisonniers, 5,000 morts, 40 canons et beaucoup d'armes. Les Russes, s'il faut s'en rapporter à leurs bulletins, n'avaient perdu que 1,500 morts et 1,000 blessés. Le grand vizir, avec ce qui lui restait, se réfugia dans les retranchements de Schoumla. Vingt jours après, Silistrie se rendit après une énergique résistance. La garnison, forte encore de 8,000 hommes, resta prisonnière.

Dans le même temps, en Asie, les Russes obtenaient aussi de grands succès. Nous avons vu que, dans les premiers mois de l'année, le général Paskiewicz, craignant d'être attaqué par les Persans, avait suspendu ses opéra-

tions. Rassuré de ce côté et ayant reçu des renforts considérables, il entra sérieusement en campagne au commencement de juin. Le 1er juillet, il défit complétement le pacha d'Erzeroum qui prit la fuite abandonnant ses retranchements, son artillerie et ses bagages. Le lendemain, il battit un autre corps d'armée dont le commandant, forcé dans ses retranchements, fut fait prisonnier avec un grand nombre de ses soldats. Le 9 juillet, enfin, il entra dans Erzeroum, capitale de la Turcomanie, ville importante sous tous les rapports. Deux autres places considérables, Kars et Beibourt, ne tardèrent pas à tomber aussi entre les mains des vainqueurs.

Ces avantages étaient grands. Cependant ils ne paraissaient pas encore décisifs. En Asie, la lutte continuait avec acharnement et ne tournait pas toujours en faveur des Russes. En Europe, le grand vizir avait éludé l'offre que le général Diebitch lui avait fait parvenir, d'ouvrir des négociations pour la paix. Il fallait quelque chose de plus pour vaincre l'opiniâtreté de la Porte. Diebitch s'était porté devant Schoumla comme pour en faire le siége, mais comprenant l'extrême difficulté, l'impossibilité peut-être de forcer sur ce point le passage des Balkans pour pénétrer dans les provinces intérieures de l'empire, il avait formé un autre projet qui consistait à passer ces montagnes par les défilés voisins de la mer Noire, qui étaient moins bien gardés et où sa marche devait être assistée et protégée par l'escadre de l'amiral Greigh.

Laissant devant Schoumla, où le grand vizir qui ne se

croyait menacé que sur ce point avait concentré ses principales forces, un cordon suffisant pour entretenir pendant quelque temps son illusion, et lui dérobant par d'habiles précautions le grand mouvement qu'il méditait, il se mit en marche dans la direction de l'est, à la tête de 40,000 hommes, de 6,500 chevaux et d'une artillerie proportionnée. Dispersant les forces très-insuffisantes qui occupaient ces redoutables défilés et celles que le grand vizir y envoya trop tardivement lorsqu'il eut reconnu son erreur, il occupa successivement des positions qui, mieux défendues, auraient pu lui opposer des difficultés presque insurmontables. Arrivé de l'autre côté des Balkans, il battit et détruisit le 11 août, à Slivno, une division qui essayait encore de l'arrêter. Enfin, le 19, ne rencontrant plus d'obstacles, il arriva en vue d'Andrinople, la seconde ville de l'empire, peuplée de 80,000 habitants, la moitié musulmans, et dont la garnison se composait de plus de 10,000 hommes auxquels on avait joint 12 ou 15,000 habitants bien armés. Le terrain, coupé de profonds ravins et défendu par des batteries, prêtait à une résistance opiniâtre. Telle était, cependant, l'épouvante produite par la marche rapide et l'apparition subite des Russes que la population, les troupes et les pachas qui les commandaient s'empressèrent de demander une capitulation. Le général Diebitch répondit qu'il accordait aux pachas et aux troupes la faculté de se retirer à condition qu'ils ne se rendraient pas à Constantinople et qu'ils remettraient leurs armes, leur artillerie,

leurs drapeaux, leurs magasins de vivres et de munitions. Quant aux habitants, il leur promettait toute sécurité pour leurs personnes, leurs propriétés et l'exercice de leur religion. Quatorze heures étaient données pour l'acceptation de ces conditions. On n'attendit pas, pour se soumettre, l'expiration de ce délai, et, le lendemain matin, l'armée russe entra dans la ville, au milieu des démonstrations de joie de cette population, heureuse d'échapper à la terreur dont elle avait été saisie.

La route de Constantinople semblait ouverte. Le général Diebitch, dont l'avant-garde n'était plus qu'à quinze lieues de cette capitale, poussait des corps avancés sur tous les points qu'il importait d'occuper pour assurer le succès de sa marche. Tandis que, dans la mer Noire, l'amiral Greigh, suivant les côtes et secondant les opérations de l'armée de terre, allait prendre, le 29 août, possession d'Iniada, puis de Midia et se montrait à l'entrée du Bosphore presque en vue de la flotte turque restée inactive à Buyukdéré, le port d'Enos, sur la Méditerranée, tombait au pouvoir du général Sievers, et Diebitch se trouvait ainsi par sa droite en communication avec l'escadre de l'amiral Heyden comme il l'était par sa gauche avec celle de l'amiral Greigh.

La consternation régnait à Constantinople. Tous les efforts qu'on avait faits pour préparer une levée en masse à l'approche des Russes avaient échoué. Les chrétiens de la Roumélie, croyant voir en eux des libérateurs, couraient au-devant d'eux, et les mahométans eux-mêmes, dans

leur terreur, s'associaient à ce mouvement. Le peu de soldats qui restaient au sultan se débandaient. Des dispositions séditieuses se faisaient jour, les débris du corps des janissaires commençaient à s'agiter. On découvrit une conspiration qui avait pour but, disait-on, de mettre à mort le sultan, son héritier, les grands de l'empire, les membres du divan qu'on supposait avoir conseillé la paix, les partisans des réformes et tous les Francs, et d'appeler tous les vrais croyants à la défense de l'islamisme. Des arrestations, des exécutions nombreuses firent justice de ce complot dont, peut-être, on exagérait la portée, mais Mahmoud comprit qu'il fallait céder. « Une marche de » plus, » disait-il, « et mon empire est détruit. » Il se jeta en quelque sorte dans les bras du corps diplomatique dont, jusqu'alors, il s'était montré peu disposé à écouter les conseils. L'ambassadeur d'Angleterre, sir Robert Gordon, homme violent et passionné, avait fait preuve jusqu'alors de trop de partialité en faveur des Turcs pour qu'on pût croire que sa médiation eût une grande efficacité auprès de la Russie. Bien que, depuis quelque temps, ramené sans doute à une politique plus sage par les instructions de son gouvernement, il se fût joint à l'ambassadeur de France pour conseiller aux Turcs des concessions, ceux-ci lui savaient peu de gré, aussi bien qu'à l'internonce autrichien, de les avoir longtemps encouragés dans un système de résistance obstinée qui conduisait l'empire à de telles extrémités. L'ambassadeur de France, le général Guilleminot, qui,

au contraire, leur avait toujours fait entendre la voix de la prudence et de la modération, était dans une meilleure situation pour intervenir entre les parties belligérantes. Secondé par la légation de Prusse et par le général baron de Müffling qui, comme je l'ai dit, parti de Berlin après l'entrevue de l'empereur Nicolas et du roi Frédéric Guillaume, venait d'arriver à Constantinople avec la mission de travailler au rétablissement de la paix, l'ambassadeur de France prit la direction des négociations.

Il s'agissait avant tout d'arrêter la marche du général Diebitch que l'on croyait au moment de se diriger sur Constantinople. Les ambassadeurs s'adressèrent directement à lui. Ils lui représentèrent la grave responsabilité qu'il assumerait si son approche, en jetant le désespoir dans la population musulmane et en réveillant l'ardeur de son fanatisme, livrait les chrétiens à un massacre général et l'Europe aux inextricables complications qui naîtraient pour tout le monde de la destruction de l'empire ottoman. Ils lui rappelèrent les promesses de modération que l'empereur Nicolas avait faites à Berlin et dont ils avaient cru pouvoir se rendre garants à l'égard de la Porte. « Pour nous, » ajoutaient-ils, « notre poste est auprès » de Sa Hautesse, et, après la démarche que nous faisons » auprès de vous, il ne nous reste plus qu'à nous occu» per des moyens de préserver autant que possible les » chrétiens de la capitale des désastres imminents qui » planent sur leur tête. »

La Porte s'était décidée à envoyer deux plénipotentiaires

au quartier général russe pour traiter de la paix, mais elle ne leur avait d'abord donné que des instructions vagues et insignifiantes.

A Vienne, à Londres, dans ces deux cours pour lesquelles la conservation de l'empire ottoman était en quelque sorte un dogme politique, on n'était guère moins consterné qu'à Constantinople. M. de Metternich s'efforçait de faire partager ses alarmes aux autres cabinets et cherchait partout des garanties contre les dangers qui lui paraissaient menacer l'équilibre de l'Europe. Le ministère anglais, regardant aussi comme à peu près certain le renversement du trône du sultan, n'était pas moins ému. Son ambassadeur à Vienne, lord Cowley, frère du duc de Wellington, disait à l'ambassadeur de France : « Si cela » convenait à la France, on pourrait encore empêcher » les Russes d'entrer à Constantinople » Les agents autrichiens s'exprimaient dans le même sens.

Comme il était évidemment impossible d'entraîner la France à agir contre la Russie et comme la Prusse, de son côté, manifestait des dispositions très-favorables au cabinet de Saint-Pétersbourg, la féconde imagination de M. de Metternich tenta un autre expédient. Se reprenant à l'espoir de se réconcilier avec le puissant potentat du Nord, il envoya à Saint-Pétersbourg et à Berlin un plan de partage de l'empire ottoman dont la France, objet de sa plus vive antipathie, était exclue. Ce plan fut rejeté par l'empereur Nicolas. En informant de ce refus l'ambassadeur de France, il lui donna l'assurance qu'il n'entrerait ja-

mais dans une combinaison de ce genre sans *son loyal et fidèle allié*, et, peu de temps après, il invita l'ambassadeur à appeler l'attention de son gouvernement sur les suites que pourrait avoir la chute éventuelle de l'empire ottoman, ajoutant qu'il croyait pouvoir compter sur la coopération de la Prusse aux projets qu'il concerterait d'avance avec le cabinet des Tuileries.

Au moment où M. de Polignac arriva au ministère, on n'avait pas encore reçu à Paris cette communication, mais tout semblait tendre à un accord plus intime entre les deux États, et à Saint-Pétersbourg, dans l'entourage intime de l'Empereur, on parlait de resserrer par une alliance formelle l'union de la France et de la Russie.

Ces démonstrations étaient-elles complétement sincères? N'avaient-elles pas surtout pour but d'intimider les adversaires de la Russie et de faciliter ainsi une pacification à laquelle, comme nous le verrons, il n'entrait pas dans la pensée de l'Empereur d'attacher des conditions aussi rigoureuses que son langage pouvait le faire supposer? Était-ce bien sérieusement qu'il parlait de la destruction, du partage de l'empire ottoman?

Ce qui est certain, c'est qu'à Paris où, non plus que dans le reste de l'Europe, on ne se rendait pas assez compte des difficultés qu'aurait rencontrées l'achèvement d'une telle entreprise, on crut qu'il était temps de se mettre en mesure de ne pas être pris au dépourvu. Le prince de Polignac présenta au conseil un mémoire fort étendu, œuvre de M. de Boislecomte qui venait d'être

appelé à la principale direction du ministère des affaires étrangères, dans lequel il exposait la nécessité urgente, alors qu'on pouvait s'attendre à apprendre d'un moment à l'autre l'entrée des Russes à Constantinople, de s'arrêter à un plan de conduite. Si la France, y était-il dit, pouvait avoir la première des idées arrêtées sur le parti à tirer des circonstances, elle aurait un grand avantage pour faire prévaloir des combinaisons conformes à ses intérêts. Si, au contraire, elle laissait les autres puissances se concerter et s'entendre, elle s'exposait à être sacrifiée dans des arrangements qui se feraient sans elle. Aucune puissance ne pouvait consentir à voir la Russie s'établir à Constantinople. Il s'agissait donc d'y fonder un royaume chrétien dont on détacherait ce qui serait nécessaire pour indemniser la Russie des frais de la guerre, en même temps que les autres États, pour conserver l'équilibre, obtiendraient aussi des accroissements de territoire. Deux moyens s'offraient pour arriver à ce résultat : un congrès et une entente séparée et secrète avec la Russie. Les relations intimes, l'habitude d'agir de concert qui existaient entre l'Angleterre et l'Autriche et la parfaite conformité de leurs intérêts leur donneraient dans un congrès une supériorité décisive sur la France et la Russie. Les difficultés imprévues, les questions nouvelles qui viendraient à surgir, l'extrême difficulté de s'entendre à l'amiable sur des partages et des remaniements territoriaux, la perte de temps qui en serait la conséquence, l'inconvénient de tenir l'Europe dans l'at-

tente et l'inquiétude, de laisser aux Anglais et aux Autrichiens le temps de préparer les moyens d'attaquer l'armée russe sur les succès de laquelle ce plan reposait, tout se réunissait pour écarter l'idée d'un congrès. Une entente secrète entre la France et la Russie avait plus de chances de réussite. Une fois d'accord, il serait facile d'entraîner la Prusse et la Bavière par les avantages qu'on leur offrirait. S'étant ainsi assuré le concours de l'Allemagne, on ferait connaître le plan à l'Autriche d'abord, puis à l'Angleterre. L'Autriche, pressée entre la Russie, la Prusse, l'Allemagne et la France, s'estimerait heureuse de sortir d'une telle situation en acceptant le lot qui lui serait assigné. L'Angleterre, abandonnée de tout le continent et ne pouvant entreprendre seule de lui tenir tête, suivrait l'exemple de l'Autriche. D'après ce projet, la Russie acquérait la Valachie, la Moldavie, l'Arménie, Trébizonde, et plus même de ce côté si elle l'exigeait absolument; l'Autriche avait la Bosnie propre, avec la Croatie, la Dalmatie turques, l'Herzégovine et la Serbie ; on donnait à la Prusse le royaume de Saxe et la Hollande jusqu'au Rhin en échange de ses provinces situées entre le Rhin et la Meuse; à la Bavière 120,000 âmes prises dans les provinces rhénanes cédées par la Prusse, et de plus, s'il fallait en venir à une guerre avec l'Autriche, l'Innviertel et le pays de Salzbourg; le roi de Saxe obtenait, en dédommagement de ses États héréditaires, les provinces prussiennes de la rive gauche du Rhin, avec Aix-la-Chapelle pour capitale ; la France étendait sa do-

mination sur la. Belgique, le Brabant hollandais, le Luxembourg et recouvrait Landau avec les autres territoires que le traité de 1815 lui avait enlevés du côté de la Moselle ; la part de l'Angleterre consistait dans les colonies hollandaises qui, dans le cas où elle ferait la guerre pour s'opposer à ces arrangements, devaient être partagées entre la France, la Prusse et la Russie ; enfin, le roi des Pays-Bas, transféré à Constantinople, était appelé à régner sur l'Archipel, l'île de Candie, la Grèce, l'Albanie, la Macédoine, la Bulgarie, la Thrace et éventuellement, s'il fallait continuer la guerre, sur l'Anatolie. Dans ce système, il restait en Asie une population musulmane de 7 millions d'âmes qui pourrait former un État à part. L'Égypte, sous le pacha Méhemet-Ali, devenait indépendante. Quant aux États barbaresques, ils l'étaient déjà à peu près de fait.

La pensée dominante de ce projet, c'était de substituer à l'organisation européenne combinée en 1815 pour élever des barrières contre la prépondérance continentale de la France une organisation nouvelle fondée principalement sur l'idée de mettre un frein à la prépondérance maritime de l'Angleterre. Pour cela, l'appui énergique de la Russie était nécessaire. Depuis la retraite de M. de Talleyrand, une alliance étroite avec le cabinet de Saint-Pétersbourg avait été le but vers lequel avaient tendu tous les ministres des affaires étrangères de France, à quelque nuance d'opinion qu'ils appartinssent. C'était, en quelque sorte, la tradition du cabinet. M. de Polignac, en

prenant la direction de la diplomatie française, entrait lui-même dans cette voie, malgré la prédilection qu'il avait jusqu'alors montrée pour l'alliance anglaise.

La note qu'il présenta au conseil et dont je viens de donner la substance expliquait, avec beaucoup de détails, les considérations compliquées qui en avaient inspiré les stipulations. La part faite à la Russie dans les provinces asiatiques, disait cette note, pourrait lui frayer un jour le chemin des Indes, et l'on fortifiait ainsi dans cette partie du monde une rivale de l'Angleterre. Il était également utile à la France de rapprocher la Russie de la Méditerranée où elle avait un grand besoin d'appui contre cette même Angleterre. Les acquisitions du cabinet de Vienne en Bosnie, en Croatie, en Dalmatie, dans l'Herzégovine, en Serbie, le renforceraient sur l'Adriatique, et il y avait tout avantage pour la France à augmenter les intérêts maritimes de l'Autriche, à développer ainsi chez elle celui des éléments de sa puissance qui pouvait lui faire sentir un jour à elle-même ce qu'il y avait de pesant pour l'Europe dans la prépondérance britannique. D'ailleurs, la Bosnie et la Serbie, mieux défendues par la nature et par l'art que la Moldavie et la Valachie, serviraient de contre-poids à l'extension de la Russie sur le Danube. En donnant la Saxe à la Prusse on satisfaisait un des vœux les plus ardents du cabinet de Berlin, qui, par l'extension de son territoire plus compacte et plus concentré, serait en mesure de protéger l'Allemagne du côté que le congrès de Vienne avait

laissé sans défense. Par l'effet de la cession qu'il ferait de ses provinces rhénanes, il n'y aurait plus de point de contact, de cause d'hostilité entre la France et la Prusse. Par l'adjonction de la Hollande, la Prusse deviendrait une puissance maritime et on se préparait ainsi un nouvel auxiliaire contre la domination anglaise sur les mers. La Prusse, on le voit, était le nœud de tout le plan; il fallait donc la contenter; elle avait 300,000 soldats qui pouvaient entrer en campagne dans un mois, et si, faute d'être satisfaite, elle s'unissait à l'Autriche, la force relative des différents États serait entièrement changée. La Bavière désirait avec passion l'acquisition d'un territoire qui rétablît la contiguité interrompue entre ses provinces par les arrangements de 1815. La France ne pouvait que gagner à agrandir une puissance intermédiaire entre l'Autriche et la Prusse, un État qui, en cas de guerre, pouvait fournir 60,000 hommes et dont l'accession entraînerait forcément celle du Wurtemberg et du grand-duché de Bade. En enlevant la Saxe à son souverain actuel, il fallait absolument dédommager ce souverain. C'eût été, en effet, un triste et funeste spectacle à offrir aux peuples que l'exil d'une dynastie dépossédée par la prépotence des grandes puissances et par l'abus de la force. En l'établissant sur les bords du Rhin, on restait fidèle à un des principes les plus constants de la politique des rois de France, celui de favoriser et de maintenir l'existence d'États secondaires, intermédiaires utiles entre les États plus puissants dont ils empêchaient le contact

et le froissement. Il importait beaucoup aussi au gouvernement français de prévenir la réunion de l'Allemagne en un ou deux grands empires. Si jamais cet état de choses se réalisait, l'Allemagne, partagée maintenant entre des princes faibles qui avaient besoin de la protection de la France, ne lui présenterait plus que des forces rivales, jalouses et bientôt hostiles ; la puissance relative de la France en serait sensiblement affectée. Enfin, les provinces prussiennes contiguës à la Champagne touchant le point le plus vulnérable de la frontière française, on avait intérêt à les enlever à la Prusse pour les mettre entre les mains d'un prince qui ne pouvait inspirer aucune inquiétude. En établissant à Aix-la-Chapelle la famille qui régnait en ce moment à Dresde, en lui donnant un territoire un peu plus étendu que celui qu'elle perdrait, une population égale et des sujets professant la même religion qu'elle, ce qui n'avait pas lieu en Saxe et ce qui établirait un lien plus puissant entre le trône et les sujets, on ne diminuerait certainement pas la position de cette antique maison. « On doit remarquer, » disait en finissant M. de Polignac, « que cette organisation nouvelle de l'Europe serait dominée par l'idée de » l'intérêt de la France comme celle qui a été faite au » congrès de Vienne l'a été par le désir de nous abaisser » et de fortifier les autres puissances contre la France. » Que si l'on trouve que ces acquisitions sont comparativement trop considérables, nous répondrons que nous » ne faisons que satisfaire d'une manière plus équitable et

» plus complète au principe d'équilibre politique que le
» congrès de Vienne a proclamé, mais qu'il n'a réalisé
» qu'en ce qu'il avait d'avantageux aux autres États et de
» défavorable à la France. En effet, que l'on compare la
» situation de l'Europe en 1792 et ce qu'elle est actuel-
» lement, et l'on reconnaîtra que tandis que la France a
» perdu ses colonies et vu resserrer ses frontières, la
» Russie, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et jusqu'à
» la Hollande, au Piémont et à la Bavière ont étendu
» leurs limites, accru et concentré leurs forces, augmenté
» le nombre de leurs possessions. »

Le conseil des ministres, réuni en présence du Roi et du Dauphin, délibéra pendant huit jours sur ces propositions. Le Dauphin, dominé par le parti militaire dont il aimait à se considérer comme le représentant et par un certain courant d'opinion publique qui considérait alors la frontière du Rhin comme un droit en quelque sorte acquis à la France, comme une condition nécessaire de sa puissance et de sa sécurité, aurait voulu qu'au lieu de la Belgique on lui attribuât les provinces rhénanes de la Prusse. M. de Polignac, pour ramener à son avis l'héritier de la couronne, soumit au conseil une seconde note dans laquelle il développait les motifs qui, selon lui, devaient faire préférer l'acquisition de la Belgique, « Les provinces belges jusqu'à la Meuse, » y disait-il, « ont une étendue de 761 milles carrés alle-
» mands, une population de 3 millions 700,000 âmes;
» chaque habitant y rapporte à l'État 26 francs. C'est

» un des pays les plus riches et les plus peuplés. Les » mœurs et le langage y sont français. Les provinces » entre la frontière belge et le Rhin ont une étendue » de 500,000 carrés, une population de deux millions » d'âmes ; chaque habitant y rapporte à l'État 20 francs. » Elles sont riches et florissantes, mais moins que la » Belgique ; les mœurs, le souvenir, le langage, tout y » est allemand. Si les provinces belges étaient réunies à » la France, elles augmenteraient notre force défensive » et mettraient à couvert notre capitale,... elles ajoute» raient aussi beaucoup à notre force maritime en nous » donnant un port sur la mer du nord... Les provinces » du Rhin augmenteraient plutôt notre force agressive, » elles porteraient nos armées au cœur de l'Allemagne ; » Mayence serait... un vaste camp retranché d'où nous » pourrions envahir à notre gré telle partie de l'Alle» magne où nous voudrions porter nos armes. Mais... » notre capitale resterait découverte, et l'on prendrait » Paris pendant que nous marcherions sur Berlin... » L'acquisition de la Belgique, en tournant nos forces » vers la mer et contre l'Angleterre, rassurerait l'Eu» rope... plutôt qu'elle ne l'effrayerait. Quand nous » nous montrons à l'Europe comme puissance conti» nentale et envahissante, les souvenirs encore si récents » de nos dernières guerres se réveillent, tout le monde » s'inquiète, et l'on est encore prêt à se réunir contre » nous. Quand, au contraire, nous nous présentons » comme puissance maritime, comme la seule puissance

» qui puisse un jour se mettre à la tête d'une grande
» ligue européenne pour affranchir les mers,... toutes
» les puissances voient en nous une force amie et con-
» servatrice. Elles se sont toutes liguées avec l'Angle-
» terre pour briser le joug que nous faisions peser sur le
» continent ; elles se ligueront un jour avec nous...
» pour briser le joug que les Anglais font peser sur les
» mers. C'est une perspective que nous devons de temps
» en temps faire entrevoir et qui, si nous savons la mé-
» nager, nous reportera invinciblement, sans qu'on le
» remarque, sans qu'on nous jalouse, à la tête de l'Eu-
» rope. L'acquisition des provinces rhénanes produirait
» un tout autre effet ; elle nous donnerait une position
» toute menaçante et agressive envers l'Allemagne,
» l'Allemagne sentirait sa liberté et son indépendance
» menacées, et nous réunirions de nouveau contre nous
» et la Prusse, et l'Autriche, et toutes les puissances
» secondaires qui,... avant les jours sanglants de la ré-
» volution, s'étaient accoutumées à voir dans la France
» une puissance protectrice, gardienne de leur indépen-
» dance et de leur liberté. Ce sentiment commence à
» renaître,... et nous ne saurions trop le ménager. Si
» donc nous demandons la Belgique, nous pouvons avoir
» favorables à nos vœux la Russie, la Prusse et toute
» l'Allemagne. Si nous demandons les provinces rhé-
» nanes, nous rencontrons une opposition invincible
» dans la Prusse, dans l'Allemagne entière, dans l'Au-
» triche et dans la Russie elle-même, qui ne se trouve

» plus intéressée à soutenir nos prétentions, car ce n'est
» que contre l'Angleterre que la Russie désire nous
» renforcer... Enfin, si nous demandons la Belgique,
» la Russie et la Prusse y voient l'indice d'une résolution
» ferme et arrêtée de faire la guerre à l'Angleterre dans
» le cas où cette demande entraînerait la guerre; ces
» puissances nous accordent alors la confiance qui a
» toujours été accordée à ceux en qui l'on croit recon-
» naître de la volonté et de l'énergie et elles ne craignent
» pas de se compromettre en se liant avec nous. Si nous
» demandons les provinces rhénanes, comme chacun en
» Europe a la conviction que c'est la Belgique que nous
» désirons et qui nous convient véritablement, on ne
» verra dans cette demande que la preuve d'une timi-
» dité extrême envers l'Angleterre... Une fois que l'on
» nous croira dominés par ce sentiment, qui osera con-
» tracter avec nous une alliance dont on nous croirait...
» au moment de nous retirer?... »

Malgré quelque subtilité, ces arguments avaient une assez grande force. Le conseil fut convaincu, le Dauphin lui-même ayant renoncé à son opposition, et le 4 septembre, M. de Polignac écrivit confidentiellement au duc de Mortemart pour lui transmettre le mémoire, dont le conseil avait approuvé les conclusions, en lui recommandant de ne pas le classer dans les archives de l'ambassade et de le rapporter en France lorsqu'il y reviendrait. Il devait en faire usage dans ses entretiens avec l'empereur Nicolas et s'assurer, avant d'en-

tamer des pourparlers formels, des intentions de ce prince.

Il y a quelque chose de si étrange, de si hardi dans le projet ainsi élaboré par le gouvernement français qu'on hésiterait à y ajouter foi si les documents qui en attestent la réalité n'existaient pas au dépôt des affaires étrangères. L'esprit qui y règne est celui de l'ardent patriotisme que les guerres prolongées de la révolution et le ressentiment des revers qui les avaient terminées avaient laissé dans la masse des Français, sans en excepter beaucoup de royalistes animés, de plus, du désir de refaire la popularité de leur parti, compromis par sa longue alliance avec l'étranger, en rendant à la France une partie de ce qu'elle avait perdu en 1814 et en 1815. Ce que les générations actuelles, plus raisonnables ou moins énergiques, auront quelque peine à concevoir, c'est que l'idée d'une guerre générale qui devait mettre aux prises toutes les grandes puissances ne paraît pas avoir effrayé les auteurs de ce mémoire, c'est qu'il semble même qu'ils y aspiraient comme au meilleur moyen de relever le pays de sa situation amoindrie.

Ce qui n'est pas moins remarquable dans ce projet, c'est qu'on y voit que la diplomatie, en dépit des progrès qu'avaient faits dans ces derniers temps les idées libérales, persistait à croire, comme au congrès de Vienne, que l'on pouvait, dans le règlement des questions territoriales, se dispenser de tenir aucun compte des sentiments et des convenances des populations. M. de Polignac

dit bien qu'il serait d'un mauvais exemple de détrôner la vieille dynastie de Saxe sans lui donner une compensation, mais il ne s'inquiète en aucune façon de savoir si les Saxons seront satisfaits de se voir soumis au joug de la Prusse pour laquelle, en 1814, ils avaient témoigné une si profonde aversion. Quant à l'idée étrange de faire disparaître du rang des États une nation telle que la Hollande, si digne d'y figurer par sa vitalité, par sa richesse, par les souvenirs de son histoire, par son amour de la liberté, et de l'absorber dans un peuple qui n'avait avec elle aucun rapport de caractère, de mœurs, d'institutions, M. de Polignac ne semble pas même soupçonner qu'il puisse s'élever à cet égard aucune objection; il ne lui vient pas à l'esprit que les Hollandais puissent se révolter contre une combinaison qui les traite comme on avait jadis traité la Pologne, ni que le roi des Pays-Bas puisse hésiter à se séparer de cette nation, affranchie et glorifiée par ses ancêtres, pour aller courir les chances probablement chimériques de la fondation d'un empire d'Orient.

Peut-être faut-il chercher dans les difficultés de la position du ministère français l'explication de l'entraînement avec lequel il adoptait une politique aussi aventureuse. Plus il se sentait faible à l'intérieur, plus il croyait avoir besoin, pour distraire et, s'il se pouvait, tourner en sa faveur l'opinion publique, de lui offrir au dehors de grandes perspectives. Il pensait que d'éclatants succès diplomatiques ou militaires lui donneraient plus de force

contre l'opposition. Des calculs de cette nature ont été plus d'une fois trompés par l'événement.

Il est plus que douteux qu'en aucun cas on eût pu amener le cabinet de Saint-Pétersbourg, et par lui les autres puissances, à entrer dans de telles voies, à détruire aussi radicalement l'œuvre des traités de 1814 et de 1815, alors que les souverains et les hommes d'État qui les avaient conclus et qui s'en faisaient gloire existaient encore pour la plupart et continuaient à diriger les affaires de l'Europe. Mais M. de Mortemart ne fut pas même en mesure de faire à l'Empereur les communications auxquelles on l'avait autorisé.

La situation de l'armée russe, si brillante en apparence, n'était pourtant pas exempte de périls. Le général Diebitch, en réunissant les troupes avec lesquelles il avait passé les Balkans, n'avait pu laisser de l'autre côté de ces montagnes que des forces à peine suffisantes pour tenir tête à celles de la Porte. Ses lieutenants en Bulgarie ne suffisaient que difficilement à leur tâche. Le général Krassowsky avait, il est vrai, dans la nuit du 30 au 31 août, repris les opérations du siége de Schoumla, mais le grand vizir, par des sorties vigoureuses et multipliées, ne cessait de troubler, d'interrompre ses travaux. Sur le haut Danube, les généraux Kisseleff et Geismar avaient peine à réprimer les incursions des Turcs qui menaçaient les places de Turnow et de Kalé occupées par les Russes, et ils échouaient dans leurs efforts pour se rendre maîtres de la navigation du fleuve,

par laquelle les garnisons turques de Nicopoli, de Sistova, de Roustchouk et de Giurgewo continuaient à recevoir des approvisionnements de bouche et de munitions de guerre envoyés de Widdin. A la misère produite dans les provinces qui étaient, depuis l'année précédente, le théâtre de la guerre par la nécessité de pourvoir aux besoins des armées belligérantes, un fléau plus grave encore venait de se joindre : la peste ravageait la Moldavie, la Valachie, et on s'était vu obligé d'établir, sur le Danube, le Pruth et le Dniester des quarantaines dont la violation était punie de mort. Les ressources s'épuisaient, les communications devenaient plus difficiles et le nombre des malades augmentait. A Andrinople même, l'armée d'invasion était loin de présenter ces masses imposantes que l'Europe et la Porte elle-même, dans son épouvante, croyaient y apercevoir. On a beaucoup dit, depuis, que les Russes, en entrant dans cette grande ville, n'étaient pas au nombre de plus de 15.000 hommes. Le général Diebitch en comptait sans doute davantage sous son commandement, il avait d'ailleurs envoyé dans plusieurs directions des détachements qu'il lui eût été facile de rappeler s'il s'était cru menacé, mais ce qui est certain, c'est qu'il aurait malaisément tenu tête à un soulèvement des populations musulmanes appuyé par ce qui restait encore des armées du sultan. Heureusement pour lui, l'ennemi, comme je l'ai dit, était complétement découragé et l'empire ottoman semblait près de se dissoudre.

On comprend pourtant qu'en présence d'une telle situation, l'empereur Nicolas n'ait pas voulu pousser les choses à l'extrême et, en réduisant les Turcs au désespoir, compromettre les avantages que les chances de la guerre venaient de lui procurer. Pressé d'en finir, il avait désigné à l'avance deux plénipotentiaires pour suivre, de concert avec le général en chef, les négociations qui pourraient s'ouvrir : c'étaient l'aide de camp général Alexis Orloff, un des hommes en qui il a constamment placé le plus de confiance, et le conseiller privé comte Pahlen. Ils venaient de débarquer à Bourgas, le 28 août, lorsqu'arrivèrent au quartier général les plénipotentiaires de la Porte. Le général Müffling les avait fait accompagner par le secrétaire de la légation prussienne, chargé d'insister auprès du général Diebitch sur l'état de fermentation qui régnait à Constantinople et sur les dangers qui en résulteraient pour la population chrétienne si les Russes poursuivaient leur marche victorieuse. Le général, en attendant les deux négociateurs russes, désigna le général major prince Gortschakoff et le conseiller d'État Forton, attaché au quartier général, pour prendre part à des conférences préliminaires qui commencèrent le 30 août, et il consentit à suspendre les hostilités, mais non pas à arrêter la marche du corps qu'il avait envoyé prendre des positions.

La Russie avait déclaré dès le commencement de la guerre qu'elle n'exigerait aucun accroissement de territoire. Elle ne demanda, en effet, que la rectification de

ses frontières d'Asie par l'acquisition de quelques places à l'effet de mettre un terme aux incursions et aux déprédations que les tribus musulmanes voisines de la Géorgie et de l'Imirétie ne cessaient d'y commettre. Les autres conditions que le cabinet de Saint-Pétersbourg mettait à la paix étaient l'ouverture du Bosphore et des Dardanelles pour les navires de commerce de toutes les nations, l'exécution complète des anciens traités, notamment de celui d'Ackerman, en ce qui concernait la Valachie, la Moldavie et la Serbie, avec des garanties nouvelles, une ligne de frontières plus favorable à leur système défensif, l'indépendance de la Grèce sur les bases du traité du 6 juillet 1827 et du protocole du 22 mars dernier, enfin, le paiement d'une somme de 11 millions 500,000 ducats, (plus de 137 millions de francs,) tant pour indemniser la Russie des frais de la guerre que pour dédommager ses sujets des pertes individuelles qu'ils avaient éprouvées.

Il ne paraît pas que la plupart de ces conditions aient rencontré une vive opposition de la part des plénipotentiaires de la Porte, mais quant à l'article des indemnités, ils ne se crurent pas suffisamment autorisés à accepter au nom de leur gouvernement une charge pécuniaire qui dépassait ses ressources dans l'état de désorganisation et d'épuisement où il était tombé. Ils demandèrent du temps pour se procurer de nouvelles instructions. Le général Diebitch leur accorda un délai de cinq jours à dater du 8 septembre, mais en même temps,

prévoyant le cas où ce délai n'amènerait pas de résultat et où les hostilités devraient recommencer, il fit faire à son avant-garde quelques mouvements qui augmentèrent la terreur dont on était saisi à Constantinople.

Le général Müffling, considérant comme terminée la mission de conciliation dont son gouvernement l'avait chargé, était parti, le 5 septembre, pour Berlin. Le reis effendi éperdu invita à une conférence les ambassadeurs de France et d'Angleterre et le ministre de Prusse, M. de Royer, pour leur demander leur avis sur ce que la Porte avait à faire. Ils s'accordèrent à lui conseiller de signer promptement la paix, seul moyen, disaient-ils, d'empêcher la ruine totale de l'empire. Les ministres du sultan en reconnaissant la nécessité, demandèrent qu'un des trois représentants des puissances se rendît au quartier général russe pour y témoigner des dispositions de la Porte à accepter toutes les conditions exigées par la Russie et pour décider le général Diebitch à arrêter la marche de ses troupes. Les deux ambassadeurs et M. de Royer s'y refusèrent par le motif qu'ils n'étaient pas autorisés à se porter médiateurs entre les belligérants, mais, sur de nouvelles instances des ministres ottomans et du sultan lui-même, appuyées par le général Guilleminot et par sir Robert Gordon, M. de Royer consentit à aller porter au général Diebitch l'assurance que la conclusion de la paix ne serait plus différée et le prier de suspendre les mouvements de son armée. Sur cette assurance, le général y consentit, et les plénipotentiaires de la

Porte, suivant l'ordre qu'ils avaient reçu, mirent fin à d'inutiles contestations.

Le 9 septembre, le jour même où M. de Royer s'embarquait pour le quartier général, le reis effendi avait remis aux ambassadeurs de France et d'Angleterre une note ainsi conçue : « La Sublime Porte, ayant déjà adhéré » au traité du 6 juillet 1827, s'engage à souscrire » entièrement à toutes les déterminations que prendra » la conférence de Londres relativement à l'exécution » de ce traité. »

Aux termes de celui qui fut signé à Andrinople, le 15 septembre, par les plénipotentiaires des deux parties belligérantes, la Russie rendait à la Porte la Moldavie, la Valachie, la Bulgarie, la Roumélie et généralement tous les territoires et toutes les places occupés par ses armées dans la Turquie d'Europe, à l'exception des îles formées par le Danube à son embouchure. Elle lui restituait aussi les conquêtes faites en Asie, sauf une partie du territoire confinant à l'Imirétie et à la Géorgie, comprenant les places d'Anapa, de Poti, d'Akhaltzick, d'Atzkour et d'Akhalkalaki que la Russie gardait pour la sûreté de ses frontières. Les priviléges et immunités précédemment accordés aux principautés de Moldavie et de Valachie pour leur garantir le libre exercice de leur religion, une parfaite sécurité, une administration nationale et indépendante et une entière liberté de commerce étaient maintenus, et on s'engageait même à insérer dans un acte séparé qui serait considéré comme faisant par-

tie intégrante du traité les clauses additionnelles jugées nécessaires pour assurer à ces deux provinces la possession de leurs droits. La Porte s'engageait aussi à exécuter sans le moindre délai et avec la plus scrupuleuse exactitude les stipulations du traité d'Ackerman relatives à la Serbie, particulièrement celle de la restitution immédiate à cette principauté de six districts qu'elle en avait détachés. Les sujets russes devaient jouir, dans toute l'étendue de l'empire ottoman, de la liberté pleine et entière du commerce qui leur avait été accordée par le traités précédents; ils seraient à l'abri de toute violence, de toute chicane et placés sous la juridiction exclusive des ministres et consuls de Russie; les bâtiments russes ne seraient soumis à aucune visite de la part des autorités ottomanes. La Porte veillerait soigneusement à ce que le commerce et la navigation de la mer Noire n'éprouvassent aucune entrave. A cet effet, elle déclarait le passage du canal de Constantinople et celui du détroit des Dardanelles entièrement libres et ouverts au pavillon russe sous pavillon marchand, soit qu'ils vinssent de la mer Noire pour se rendre dans la Méditerranée, soit que, revenant de la Méditerranée, ils rentrassent dans la mer Noire. La même liberté s'étendait aux bâtiments marchands de toutes les puissances en paix avec la Porte. Toute infraction à ces dernières dispositions serait considérée par la Russie comme un acte d'hostilité entraînant de sa part des représailles immédiates. L'indemnité due aux sujets russes, tant pour les dommages éprouvés par

eux depuis la guerre de 1806 et pour lesquels le traité d'Ackerman contenait des stipulations restées sans exécution que pour les dommages plus récents résultant des mesures adoptées au sujet de la navigation du Bosphore, était évaluée à un million 500,000 ducats de Hollande payables par termes dans le délai de dix-huit mois. La guerre ayant entraîné pour la Russie des dépenses considérables et la Porte reconnaissant la nécessité de lui offrir une indemnité proportionnée, indépendamment de la petite portion de territoire asiatique dont la cession était stipulée par un des précédents articles et que la Russie consentait à recevoir pour compte de cette indemnité, il lui était alloué une somme d'argent dont le montant serait réglé d'un commun accord. La Porte, en déclarant son adhésion aux clauses du traité conclu à Londres, le 6 juillet 1827, entre la Russie, la Grande-Bretagne et la France au sujet de la Grèce, adhérait également à l'acte du 22 mars 1829 par lequel les mêmes puissances avaient réglé les mesures d'exécution du traité en question, et elle s'engageait à nommer sans retard des plénipotentiaires pour participer à cette exécution. La Russie procéderait à l'évacuation du territoire ottoman aussitôt après la mise à exécution des engagements pris par la Porte.

Telles étaient les conditions principales du traité d'Andrinople. Une convention séparée, signée le même jour, portait à la somme de dix millions de florins de Hollande l'indemnité due au gouvernement russe pour les frais de

la guerre, et la Porte promettait de la payer suivant le mode que déterminerait l'Empereur, d'après l'appel fait par la Porte à sa générosité. Pour alléger autant que possible le fardeau, il fut réglé que la Russie accepterait, en déduction de cette somme, des équivalents en nature. La même convention stipulait que l'indemnité due aux sujets russes serait payée en trois termes dans le délai de dix-huit mois, et elle réglait aussi les époques successives de l'évacuation des différentes parties du territoire ottoman, qui ne devait être complétée qu'après l'accomplissement de la partie financière du traité.

Par un autre traité, signé aussi le 15 septembre et plus important peut-être en réalité que le traité principal, les puissances contractantes, en confirmant les dispositions de la convention d'Ackerman pour l'élection des hospodars de Moldavie et de Valachie par les boyards, reconnaissaient la nécessité de donner à l'administration de ces provinces une base plus stable et plus conforme aux intérêts des deux pays que celle qui avait existé jusqu'alors. Il était convenu, en conséquence, que la durée du gouvernement des hospodars ne serait plus bornée à sept ans, mais qu'ils seraient investis à vie de cette dignité, sauf les cas d'abdication volontaire ou de destitution pour cause de délits. Ils devaient décider librement de toutes les affaires intérieures de leurs provinces en consultant leurs divans respectifs, sans pouvoir jamais porter atteinte aux droits garantis aux deux pays par les hatti-chérifs, et ils ne seraient troublés dans leur admi-

nistration par aucun ordre contraire à ces droits. La Porte s'engageait à veiller scrupuleusement à ce que les priviléges concédés à la Moldavie et à la Valachie ne fussent en aucune manière enfreints par ses commandants militaires, à ne souffrir aucune ingérence de leur part dans les affaires de ces provinces et à empêcher toute invasion des riverains de la rive droite du Danube sur le territoire valaque ou moldave. Pour mieux assurer l'inviolabilité de ce territoire, elle s'engageait encore à ne conserver aucun point fortifié, à ne tolérer aucun établissement quelconque de ses sujets musulmans sur la rive gauche du Danube. Aucun mahométan ne pourrait avoir son domicile dans les principautés, et l'on n'y admettrait que les marchands munis de firmans qui viendraient y acheter les denrées nécessaires pour la consommation de Constantinople et d'autres objets. Les villes turques situées sur la rive gauche seraient, ainsi que leurs territoires, restituées à la Valachie. Les musulmans qui y possédaient légalement des biens-fonds seraient tenus de les vendre aux indigènes dans le délai de dix-huit mois. Les gouvernements des deux principautés, jouissant de tous les droits d'une administration intérieure indépendante, pourraient établir des cordons sanitaires et des quarantaines le long du Danube et partout où il en serait besoin. Pour le service de ces quarantaines, la sûreté des frontières, le maintien du bon ordre dans les villes et les campagnes et l'exécution des lois et règlements, ils pourraient entretenir le nombre de gardes armés

strictement nécessaire. La Porte, informée des abus et des vexations qui se commettaient dans les principautés à l'occasion des fournitures exigées pour la consommation de Constantinople, l'approvisionnement des forteresses du Danube et les besoins de l'arsenal, les dispensait absolument de ces fournitures. Elle les dispensait également de l'obligation de fournir des ouvriers pour les travaux des forteresses et de toute autre corvée, mais, pour dédommager le trésor impérial de la perte que l'abandon de ces droits pourrait lui faire éprouver, la Moldavie et la Valachie, indépendamment du tribut annuel qu'elles lui devaient aux termes d'anciens hattichérifs, lui paieraient chacune, annuellement, une somme d'argent dont la quotité serait déterminée d'un commun accord. De plus, à chaque renouvellement d'hospodar, il serait payé une autre somme équivalente au tribut annuel. Cela excepté, aucun tribut, redevance ou cadeau ne pourrait être exigé sous quelque prétexte que ce fût. Les habitants des principautés jouiraient de la pleine liberté du commerce pour toutes les productions de leur sol et de leur industrie. Ils pourraient naviguer librement sur le Danube avec leurs propres bâtiments, munis des passe-ports de leurs gouvernements, et aller commercer dans les autres villes ou ports de l'empire ottoman sans être exposés à aucune vexation. De plus, la Porte, en considération de tout ce que la Moldavie et la Valachie avaient eu à souffrir dans ces derniers temps, les exemptait pour deux ans du tribut annuel. Enfin, elle con-

firmait les règlements administratifs qui, durant leur occupation par les armées russes, avaient été faits d'après le vœu exprimé par les notables habitants du pays, et qui désormais devaient servir de base pour leur régime intérieur en tant qu'ils ne portaient aucune atteinte aux droits de souveraineté du sultan.

Si, par l'ensemble de ces stipulations, la Russie n'avait étendu que dans une très-faible mesure les limites de son immense empire, elle n'en retirait pas moins de très-grands avantages. Ses frontières d'Asie se trouvaient mieux assurées. La souveraineté de la Porte sur la Moldavie et la Valachie, sur la Serbie, sur la Grèce, était réduite à un vain hommage et à de faibles tributs où il était difficile de ne pas voir un acheminement à l'indépendance entière de ces contrées dans un avenir plus ou moins prochain. Dans les deux principautés du Danube, le protectorat russe prenait un caractère tellement prépondérant que les droits du sultan s'y trouvaient à peu près annulés. L'ouverture du Bosphore et des Dardanelles, la liberté du commerce dans la mer Noire, avantages communs, en apparence, à tous les États, avaient surtout pour les Russes une très-grande importance.

Par un manifeste daté du 1er octobre, l'empereur Nicolas, annonçant à ses peuples la conclusion de la paix, énuméra les satisfactions que la Russie venait d'obtenir avec une certaine emphase calculée, peut-être, pour imposer silence à la partie de l'opinion publique qui aurait voulu qu'on fît subir à la Porte de plus dures condi-

tions. Il combla des distinctions les plus flatteuses les généraux Diebitch et Paskiewicz, élevés l'un et l'autre à la dignité de maréchal. Leurs principaux lieutenants obtinrent aussi d'éclatantes récompenses. Tous les officiers et soldats qui avaient pris part aux deux campagnes couronnées par d'aussi brillants succès furent autorisés à porter, suspendue au ruban de l'ordre de Saint-Georges, une médaille instituée pour en perpétuer le souvenir. L'Empereur, voulant donner, en dehors même de ses États, un grand retentissement à ces triomphes, envoya à son beau-père, le roi de Prusse, six des plus belles pièces de campagne prises aux Turcs, et au gouvernement grec douze canons et six mille fusils provenant de la même source, ce qui était tout à la fois pour le nouvel État un témoignage de sa bienveillance et de sa protection et un secours efficace dans les luttes qu'il pourrait avoir encore à soutenir.

Le prestige de la Russie, plus ou moins compromis par les événements de l'année précédente, était donc rétabli. L'ascendant qu'elle avait pris depuis longtemps sur la Porte était accru au point de devenir, au moins pour longtemps, une sorte de domination protectrice. Pour la première fois, la Porte qui, pendant des siècles, avait conservé, dans ses rapports avec les puissances chrétiennes, le ton d'une hautaine suprématie, qui avait pourtant compris, depuis le siècle précédent, qu'il fallait y renoncer, faisant un pas de plus dans cette voie, commençait à sentir que, dans l'état de barbarie où elle était

encore, il lui était impossible de lutter à armes égales contre les puissances civilisées. Pour le moment, la Russie était maîtresse de l'Orient, et les principautés de Moldavie et de Valachie, auxquelles elle allait donner une constitution, semblaient être devenues deux de ses provinces.

Dans cette position si éclatante du cabinet de Saint-Pétersbourg, à peine les esprits les plus éclairés, ceux qui étaient le mieux informés des détails de la situation, apercevaient-ils ce qui en constituait le côté faible et qui échappait au vulgaire. Les efforts longtemps infructueux par lesquels la Russie était venue à bout de la résistance de la Porte leur faisaient comprendre qu'on s'était exagéré sa force; que, malgré son énorme population, par suite de la prodigieuse étendue de son territoire, de la difficulté des communications, de l'état de ses finances, des vices d'une administration ignorante et corrompue, elle était loin de pouvoir amener sur les champs de bataille, surtout lorsqu'il s'agissait d'une guerre lointaine, les masses de combattants dont on s'était persuadé, depuis 1812, qu'elle pouvait disposer; enfin, que la mauvaise organisation de son intendance militaire et de ses hôpitaux la condamnait à subir, en campagne, des pertes hors de toute proportion avec les chances ordinaires de la mortalité. En ce moment, elle était épuisée, comme elle l'avait été après Austerlitz et Friedland; il lui fallait du temps pour se refaire, et il lui eût été difficile, sinon impossible de s'engager dans de nouvelles entreprises.

Heureusement pour elle, aucune des autres puissances n'avait la volonté ou la possibilité de lui chercher querelle. L'Autriche humiliée, déconsidérée par l'échec complet qu'elle avait éprouvé dans ses tentatives pour susciter des obstacles et des adversaires au cabinet de Saint-Pétersbourg ne cherchait qu'à se faire oublier et à obtenir le pardon de son puissant voisin. Les encouragements malheureux qu'elle avait donnés à la résistance de la Porte et qui, n'étant soutenus d'aucun appui réel, avaient attiré tant de calamités sur l'empire ottoman, avaient, pour longtemps, complètement anéanti à Constantinople l'influence qu'elle y avait jusqu'alors exercée. Il en était de même jusqu'à un certain point de l'Angleterre, bien qu'elle se fût moins compromise que l'Autriche et qu'elle ne se fût pas associée aux témérités de M. de Metternich. Pour elle, aussi, les succès de la Russie en Orient et la domination presque absolue qu'elle avait conquise à Constantinople étaient une cause d'amoindrissement matériel et moral.

La Prusse qui, presque anéantie en 1807, redevenue si puissante en 1813, 14 et 15, puis singulièrement affaiblie et à peu près retranchée du rang des États de premier ordre par les imprudences de son gouvernement et ses agitations intérieures, commençait à peine à se relever de son abaissement, avait trouvé, dans la bienveillance qu'elle avait témoignée à la Russie et dans l'appui qu'elle s'était montré disposée à lui prêter, une occasion favorable pour regagner le terrain qu'elle avait perdu.

Son. organisation militaire, sans avoir dès lors toute la force qu'elle a acquise depuis, était déjà telle qu'en présence de la possibilité d'une crise européenne, il était difficile de ne pas tenir grand compte du poids que son alliance apporterait dans la balance.

Mais, de toutes les puissances, la France était celle dont les événements qui venaient de s'accomplir avait le plus amélioré la situation au point de vue des relations extérieures. Depuis 1815, bien qu'elle eût réparé ses pertes avec une rapidité qui avait fait l'étonnement du monde et le désespoir de ses ennemis, bien que ses finances, son industrie, son commerce eussent atteint un degré de prospérité qu'elle n'avait jamais connu, il lui restait quelque chose à faire pour reprendre, dans les conseils de l'Europe, le rang et l'influence qui lui avaient jadis appartenu. La malveillance de l'Autriche, de la Prusse, de l'Angleterre même, s'était attachée à la maintenir dans un état de suspicion et d'infériorité dont le succès même de la guerre d'Espagne n'avait pu la tirer complétement. On croyait toujours ou on affectait de croire qu'absorbée dans les luttes intérieures des partis et menacée peut-être de quelque révolution nouvelle elle était hors d'état de pratiquer au dehors une politique suivie et que, par conséquent, les gouvernements qui compteraient sur son alliance pour l'accomplissement de leurs projets courraient le risque de se voir abandonnés au moment où ils auraient le plus besoin d'elle. C'est par de tels arguments, c'est par l'évocation sans cesse re-

nouvelée des périls dont le libéralisme français menaçait la tranquillité de l'Europe, que M. de Metternich avait réussi pendant si longtemps à éloigner le cabinet de Saint-Pétersbourg de celui des Tuileries. Ces efforts n'avaient jamais réussi d'une manière absolue : le gouvernement russe, même dans les moments où il subissait le plus l'influence du chancelier autrichien, n'avait jamais cessé d'être animé envers la France d'une bienveillance dont il fallait chercher le principe dans le sentiment de la communauté des intérêts des deux États en opposition à ceux de l'Angleterre et de l'Autriche. Mais cette bienveillance se manifestait quelquefois par des procédés qui attestaient une certaine défiance, sinon des intentions, au moins de la force réelle du cabinet des Tuileries, et aussi longtemps surtout qu'avait vécu l'empereur Alexandre, les souvenirs de 1814 et de 1815 y avaient trop souvent mêlé un ton de supériorité protectrice qui en altérait le caractère. Après ce qui venait de se passer pendant la guerre contre les Turcs, rien de semblable n'était plus possible. L'appui moral que le gouvernement français avait prêté au gouvernement russe au milieu de ses plus grands embarras et qui avait contribué à faire échouer les manœuvres hostiles de M. de Metternich, en acquittant en quelque sorte la dette de reconnaissance que la France avait contractée quinze ans auparavant envers son puissant allié du nord, les avait remis sur un pied d'égalité, et il n'était plus permis à la Russie de méconnaître où étaient ses vrais amis, ceux

dont le concours serait dans l'occasion le plus efficace. Elle pouvait s'inquiéter encore de l'état intérieur de la France, mais cette inquiétude plus ou moins fondée, dont M. de Metternich s'était fait pendant tant d'années un moyen commode pour l'accomplissement de ses desseins, n'était plus entre ses mains qu'un instrument usé, devenu inefficace parce qu'il l'avait trop souvent mis en œuvre.

La position de la France au dehors était donc excellente. Sur un point, seulement, elle laissait à désirer. La question d'Alger ne faisait pas de progrès. Une escadre française maintenait devant cette ville, autant que l'intempérie des saisons le permettait, un blocus qui ne causait pas assez de dommages au Dey et à ses sujets pour le décider à accorder les satisfactions qu'on lui demandait. Quelques actions engagées entre les bâtiments de la croisière et ceux qui voulaient sortir du port ou y rentrer ne pouvaient rien changer à un état de choses qui imposait à la France d'assez grands sacrifices pécuniaires. Il fallait en finir. Le gouvernement du roi, avant de recourir à des mesures plus énergiques, s'était décidé à une dernière tentative d'accommodement. Dès le mois de juin, le ministre de la marine, qui était encore M. Hyde de Neuville, avait envoyé au contre-amiral de La Bretonnière, commandant du blocus, des instructions qui le chargeaient de faire, à cet effet, une démarche directe auprès du Dey. L'amiral ordonna au capitaine de Nerciat de se rendre en parlementaire à Alger pour se concerter avec le

consul de Sardaigne sur les moyens d'obtenir d'Hussein-Pacha la libération de quelques prisonniers français qui se trouvaient en sa puissance. Le but réel, mais secret, de sa mission était d'amener les choses à ce point, que la présence de M. de La Bretonnière lui-même parût indispensable pour le succès de sa mission apparente.

Le terrain étant ainsi préparé, le vaisseau la *Provence*, sur lequel se trouvait l'amiral, vint mouiller, le 30 juillet, à deux milles de distance d'Alger, en bâtiment parlementaire. Admis dès le lendemain à l'audience du Dey, M. de La Bretonnière commença par lui dire que le Roi était disposé à croire qu'il avait pu s'élever quelque malentendu sur le fait qui avait donné lieu à la guerre entre la France et la régence. Il exposa ensuite les conditions auxquelles le cabinet des Tuileries consentirait à mettre fin aux hostilités : la mise en liberté immédiate des prisonniers français; l'envoi à Paris d'un officier de marque chargé d'exprimer au Roi que, dans ce qui s'était passé le 30 avril 1827 entre le Dey et le consul de France, le Dey n'avait eu aucunement l'intention de l'insulter, encore moins de manquer de respect au Roi; enfin, et en attendant le résultat définitif de la négociation, la conclusion d'un armistice.

Ces conditions étaient certes bien modérées. Elles réduisaient singulièrement les premières exigences de la France. Il n'était plus question ni de salut pour le pavillon français arboré sur les forts d'Alger, ni de réparation personnelle envers le consul mort peu de temps

auparavant, ni de l'envoi de grands personnages de la régence sur un vaisseau en vue d'Alger. Il s'agissait seulement de faire porter au Roi par un simple envoyé des explications plutôt que des excuses. Ce n'était plus une réparation faite sur les lieux et de manière à frapper l'esprit des populations qui y auraient en quelque sorte assisté.

Il semblait impossible que le Dey ne consentît pas avec empressement à un tel arrangement. Néanmoins, après une discussion animée, il ajourna sa réponse au surlendemain, 2 août. Dans une seconde conférence qui eut lieu ce jour-là, l'amiral fit les plus grands efforts pour décider Hussein-Pacha à satisfaire aux demandes de la France. Employant tour à tour le langage de la persuasion et celui de la menace, il lui dit qu'il appellerait sur sa tête une terrible responsabilité en se rendant, aux yeux de Dieu et des hommes, par l'opiniâtreté de ses refus, la cause des malheurs de son pays. Il lui déclara que le Roi, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, aurait recours aux forces que le Tout-Puissant avait mises entre ses mains pour défendre ses droits et la dignité de sa couronne. Tout fut inutile. « J'ai de la » poudre et des canons, » répondit Hussein-Pacha, « et » puisqu'il n'y a pas moyen de s'entendre, vous êtes li- » bre de vous retirer. Vous êtes venu sur la foi d'un sauf » conduit, je vous permets de vous retirer sous la même » garantie. » M. de La Bretonnière, pressé par le consul de Sardaigne et par l'interprète même du Dey de différer

son départ jusqu'au lendemain à midi, y consentit, mais il chargea cet interprète de faire savoir à son maître que, passé cette heure, il devrait considérer la négociation comme définitivement rompue.

Le Dey restant inébranlable, l'amiral s'embarqua le lendemain. Comme son vaisseau, portant le pavillon parlementaire, passait sous les batteries de la ville, à un signal donné de la *Casaubah*, résidence du Dey, un coup de canon à poudre partit de la batterie du Fanal. Peu après, on entendit un second et un troisième coups, et l'on aperçut un grand nombre de soldats courant aux batteries de la ville et du môle. Elles dirigèrent aussitôt sur le vaisseau une canonnade à boulets, et dans l'espace d'une demi-heure, c'est-à-dire jusqu'au moment où le vent lui permit de s'éloigner de la côte, il essuya le feu d'environ quatre-vingts coups de canon et de plusieurs bombes qui tombèrent à peu de distance de l'arrière. Heureusement, onze boulets seulement atteignirent le corps du bâtiment qui eut à souffrir dans sa mâture et dans ses agrès. Si le dommage ne fut pas plus grand, on le dut probablement à la présence d'une corvette anglaise mouillée à peu de distance du port entre une partie des batteries et la *Provence*, à laquelle elle servait en quelque sorte de bouclier. Aucune démarche officielle ne fut faite par le gouvernement algérien pour essayer d'expliquer ce monstrueux attentat contre le droit des gens. Seulement, trois jours après, le commandant de la corvette anglaise envoya à M. de La Bretonnière une lettre que le

drogman du Dey venait de lui écrire en son propre et privé nom pour lui faire savoir que non-seulement Hussein-Pacha avait désapprouvé cet attentat, mais qu'il avait destitué le ministre de la marine et chassé tous les chefs des batteries. Cet avis indirect ne pouvait être considéré comme une réparation. Lorsque le nouveau ministère français, à peine entré en fonctions, reçut la nouvelle de ces événements, il comprit que ce n'était que par un grand déploiement de forces qu'il était possible de résoudre la question engagée depuis près de deux ans, et on s'occupa des mesures à prendre pour préparer la grande expédition qui, l'année suivante, devait jeter un si grand éclat sur les armes de la France.

En ce moment même, se poursuivait une autre expédition d'une bien moindre importance, ordonnée par le ministère précédent pour reprendre possession de divers points jadis occupés par les Français dans l'île de Madagascar, dont les chefs Ovas s'étaient emparés pendant les guerres de la révolution. Cette expédition, préparée à l'île Bourbon dont elle était partie dès le mois de juin, se composait d'une frégate, la *Terpsichore*, et de cinq ou six petits bâtiments de guerre portant de 7 à 800 hommes de débarquement. On avait entamé des négociations avec la reine des Ovas, la célèbre Ranavalo, qui résidait à Emina, et, en attendant sa réponse, le commandant, le capitaine Gourbeyre, avait fait occuper à Temtingue une position qu'il fortifia et où le pavillon français fut arboré le 18 septembre. Le terme assigné pour

les satisfactions demandées étant expiré et le mauvais vouloir des Ovas s'étant manifesté par des procédés hostiles, le commandant se dirigea avec une partie de son escadrille vers Tamatava où ils avaient un établissement important. Arrivé devant ce fort le 10 octobre et ayant encore tenté sans succès la voie des négociations, il fit ouvrir le feu. Le fort et l'établissement furent détruits en quelques minutes, et les Ovas se sauvèrent en désordre dans les montagnes après avoir perdu une vingtaine d'hommes. De Tamatava, la flottille se porta sur Foulepointe où les Ovas avaient élevé quelques retranchements et une redoute qu'ils défendirent avec plus d'opiniâtreté. 75 d'entre eux y furent tués, 50 blessés. Les Français eurent 11 morts et 15 blessés. Le capitaine Gourbeyre, bien que victorieux, se trouvant trop faible pour poursuivre ces avantages, alla chercher à Temtingue 80 hommes de renfort et revint mouiller, le 3 novembre, à la Pointe à Larrée. Là, enfin, dans un troisième engagement, les Ovas, poussés avec vigueur de retranchements en retranchements, puis dans le fort principal, en furent chassés et s'enfuirent dans les forêts, laissant 119 morts sur le champ de bataille. Le 20 novembre, deux envoyés de la reine Ranavalo arrivèrent au mouillage du capitaine Gourbeyre pour traiter de la paix. On y arrêta les bases d'une convention préliminaire par laquelle les droits de la France étant formellement reconnus, et, sans attendre la ratification de la reine, les hostilités cessaient et les bâtiments français devaient être admis,

comme par le passé, dans les ports occupés par les Ovas. Pas plus que tant d'autres tentatives analogues, cette expédition ne devait avoir pour résultat définitif d'assurer à la France un établissement incontesté dans la grande île de Madagascar.

Pendant que le gouvernement français s'efforçait ainsi d'étendre en Afrique sa domination, les colonies qu'il possédait dans les mers d'Amérique étaient livrées à de vives agitations. L'ordonnance royale que M. Hyde de Neuville avait fait rendre l'année précédente sur l'organisation judiciaire de la Martinique et de la Guadeloupe avait été suivie de trois autres qui rendaient applicables à ces îles les codes d'instruction criminelle, de procédure civile et aussi le code pénal. Elles excitèrent chez les créoles une extrême irritation. Dans la violence de leurs préjugés, ils ne pouvaient se faire à l'idée d'une législation fondée sur le principe d'une protection et d'une répression égales pour les blancs et les hommes de couleur. Une procédure criminelle qui les admettait indistinctement à témoigner en justice les uns contre les autres, balançait leurs dépositions et punissait également les injures faites d'une classe à l'autre ne pouvait être considérée par la classe dominante que comme une innovation funeste dont les résultats devaient infailliblement ruiner les colonies en les livrant à l'anarchie. Ce qui, aux yeux des colons, augmentait encore le péril de cette innovation, c'était la nouvelle organisation donnée à l'ordre judiciaire qui introduisait, à la place du conseil souve-

rain, jadis entièrement composé de créoles, des juges amovibles, étrangers aux mœurs du pays et à l'intérêt colonial, et qui excluait, non-seulement les créoles, mais quiconque épouserait une créole, des fonctions de procureur général. La répugnance à recevoir ces ordonnances s'annonça d'abord par des querelles et des rixes quelquefois sanglantes entre les créoles blancs et les hommes de couleur. Les premiers, qui composaient toute la milice, y avaient ordinairement l'avantage, mais l'opposition se manifesta d'une manière plus directe et plus éclatante lorsque arriva le moment fixé pour la mise en vigueur des nouveaux règlements. Le général Barré, gouverneur de la Martinique, ayant convoqué extraordinairement la cour royale pour le 23 février, aucun des magistrats qui en faisaient partie, presque tous anciens membres du conseil souverain, ne se rendit à la convocation. Il prescrivit, par un arrêté du 3 mars, l'enregistrement des ordonnances, tant au greffe de la cour qu'à celui du tribunal de première instance, mais tous les magistrats de la cour avaient déjà déposé leurs démissions. Le gouverneur, sans se laisser déconcerter par cette protestation, établit une nouvelle cour royale, formée en grande partie d'individus étrangers à la colonie, de jeunes licenciés ou de juges tirés des tribunaux inférieurs. Cette cour, que les créoles comparaient au parlement Maupeou, fut installée le 5 mars par le gouverneur, sans que la milice ni les personnes notables du pays voulussent prendre part à cette installation. Les ordonnances y furent enregistrées et la

justice rendue pendant trois ou quatre mois dans le sens des ordonnances. Cependant, les magistrats démissionnaires et les plus considérables des créoles avaient envoyé au gouvernement de la métropole des représentations au sujet des déplorables conséquences que ces innovations ne pouvaient manquer, suivant eux, d'entraîner pour la paix et la prospérité de la colonie. Le ministre de la marine, qui était encore M. Hyde de Neuville, montra quelque disposition à se relâcher de la rigueur des dispositions dont les colons se montraient plus particulièrement blessés, et le baron de Freycinet, ancien gouverneur de Bourbon et de la Guyane, fut envoyé en la même qualité à la Martinique avec des instructions par lesquelles on se flattait de l'espoir de concilier les esprits. Arrivé à Saint-Pierre dans le courant de juillet, il y fut reçu par les colons comme un libérateur. Il annonça que, connaissant les colonies, il savait apprécier leurs besoins, qu'il contiendrait dans de justes bornes les prétentions des hommes de couleur, mais, en même temps, il recommanda à la jeunesse créole d'avoir de la modération, d'être généreuse et jamais provocatrice. Par les avances qu'il fit aux magistrats démissionnaires, il les amena à retirer leurs démissions, et le 3 août, rapportant les mesures prises par son prédécesseur, il réinstalla la cour royale telle qu'elle avait existé avant le mois de mars, avec toute la pompe du cérémonial ordinaire. Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, passant légèrement sur la réception des ordonnances, qui avaient tant

agité les esprits, il s'étendit sur la reconnaissance que les colons devaient au Roi qui leur rendait de si dignes magistrats. Leur président répondit par des protestations de zèle et de dévouement. En réalité, la querelle n'était que suspendue. Les ordonnances furent enregistrées et considérées comme étant en vigueur, mais les colons espéraient obtenir qu'on y fît des modifications, et c'était déjà un triomphe pour eux que d'en voir l'application confiée à des magistrats qui leur étaient unis par la conformité des intérêts et des opinions. Comme il était facile de le prévoir, elles furent constamment interprétées en faveur de la caste dominante. Vainement les hommes de couleur se plaignaient de la partialité de l'administration et des tribunaux. Ce n'était pas sous le ministère formé par M. de Polignac et M. de la Bourdonnaye qu'ils pouvaient s'attendre à obtenir justice. Même après la révolution de 1830, les efforts multipliés des hommes d'État qui cherchaient à réprimer ces abus ne devaient aboutir qu'à des résultats bien incomplets, et il fallut un intervalle de vingt années, il fallut une seconde révolution plus radicale pour mettre un terme à tant d'iniquités en abolissant l'esclavage qui en était le principe. C'était une illusion que de croire qu'un système fondé sur cette odieuse institution pût être réformé utilement dans ses détails, qu'en laissant subsister une aussi monstrueuse violation des droits de l'humanité on pût faire disparaître les injustices secondaires qui en étaient, pour ainsi dire, la conséquence forcée. Les colons ne se

trompaient pas lorsqu'ils voyaient un danger pour le régime existant, fondé sur la distinction des castes, dans tout ce qui tendait à effacer ou à atténuer la distance établie par les mœurs et l'opinion entre eux et les hommes de couleur, à faire peser sur les uns et les autres l'action d'une justice impartiale, à maintenir à chacun son droit et à frapper également les coupables, dans quelques rangs qu'ils se trouvassent. Pour que les blancs conservassent leur ascendant, il fallait, en quelque sorte, qu'ils conservassent le prestige d'une sorte d'inviolabilité. C'est dire que les abus auxquels on cherchait à remédier ne pouvaient disparaître qu'avec l'esclavage lui-même. L'expérience de tous les temps et de tous les pays l'a suffisamment prouvé.

CHAPITRE CXLVI

— 1829 —

Voyage du Dauphin et de la Dauphine en Normandie où ils sont froidement accueillis. — Promenade triomphale de M. de La Fayette en Auvergne, en Dauphiné et à Lyon. — Association bretonne pour le refus éventuel de l'impôt en cas de violation de la Charte. — Vive polémique des journaux sur l'étendue des droits de la royauté. — Divisions dans le ministère. M. de Polignac devient président du conseil. Démission de M. de La Bourdonnaye, remplacé au ministère de l'intérieur par M. de Montbel qui a pour successeur au ministère de l'instruction publique M. de Guernon Ranville.

Ces événements lointains et d'une importance relativement si secondaire passaient complétement inaperçus au milieu des vives émotions auxquelles la France était livrée depuis la formation du nouveau ministère.

Le Roi avait eu, dit-on, l'intention de parcourir la Normandie vers la fin de l'été, comme l'année précédente il avait parcouru les départements de l'Est, mais en présence de l'irritation que l'avénement de M. de Polignac et de ses collègues avait excitée dans la population industrielle de ce pays, on pensa que ce voyage serait impru-

dent. Pour y suppléer jusqu'à un certain point, la Dauphine alla visiter quelques fabriques à Rouen et dans les environs. Le Dauphin alla inspecter les travaux du port de Cherbourg. Partout ils reçurent les hommages officiels, ils entendirent les harangues des autorités, mais nulle part les démonstrations de la joie populaire, si faciles ordinairement à provoquer sur le passage des princes, ne se mêlèrent à ces insignifiantes formalités. A Cherbourg, même, il fut impossible d'organiser un bal de souscription dans la bourgeoisie.

Ce qui faisait surtout ressortir la froideur d'un tel accueil, c'est qu'en ce moment, dans une autre partie de la France, le représentant le plus illustre de la démocratie, M. de La Fayette, était l'objet d'une série d'ovations. A la fin de la session, il avait quitté Paris pour aller revoir son pays natal, l'Auvergne. A Clermont, à Issoire, à Brioude, sa présence n'avait donné lieu qu'à des banquets d'amis ou de famille qui avaient peu appelé l'attention et dont les journaux ne s'étaient pas occupés. Il se trouvait au Puy lorsque, deux heures avant celui qu'on y avait préparé en son honneur, on reçut la nouvelle du changement de cabinet. A partir de ce moment, son voyage prit le caractère d'un véritable triomphe. Par une singulière coïncidence, c'est dans cette ville, siége jadis de la domination des aïeux de M. de Polignac, seigneurs du Vélay, que se firent entendre les premiers cris précurseurs d'une nouvelle révolution, les premiers toasts *à la chambre des députés*, *l'espoir de la France*, et la

première protestation populaire contre le ministère du 8 août. M. de La Fayette, répondant au toast qu'on venait de lui porter, promit que cette Chambre, à laquelle on avait reproché quelque lenteur dans les améliorations libérales, recouvrerait, ainsi que la nation, l'énergie nécessaire pour réprimer les complots dirigés contre les libertés publiques. Des acclamations passionnées accueillirent cette promesse.

Le soir, la ville fut illuminée. Sur la route du Puy à Grenoble, M. de La Fayette trouva les populations rassemblées. Une quarantaine de cavaliers et plusieurs voitures se portèrent au-devant de lui jusqu'à la porte de France, où un ancien maire de la ville lui offrit, en présence d'une foule immense, une couronne de chêne à feuilles d'argent, produit d'une souscription à cinquante centimes, comme *un témoignage de l'amour et de la reconnaissance du peuple*. Le lendemain, dans un banquet auquel assistaient, avec d'autres personnages de la ville, deux députés du département, M. Félix Faure et M. Augustin Périer dont le fils avait épousé une petite-fille de M. de La Fayette, un toast en son honneur fut porté par un ancien député, M. Camille Tesseire. Il y répondit par un discours dans lequel il rappela l'époque où le peuple dauphinois, en face d'un gouvernement arbitraire, était rentré spontanément et par sa seule volonté dans l'exercice de ses droits représentatifs et avait fait le premier pas vers l'égalité politique. Il ajouta qu'en voyant accourir vers lui tant de députations et la population presque

entière, il avait compris que Grenoble voulait, *dans les circonstances graves où la France se trouvait, donner une manifestation solennelle de sa persistance dans ses anciens sentiments de liberté et d'égalité.*

De Grenoble, il se rendit à Vizille, cette ville célèbre pour avoir été, en 1788, le lieu de réunion des États du Dauphiné, qui donnèrent, les premiers, le signal de la résistance au pouvoir absolu. Le château, bâti par le connétable de Lesdiguières, était alors possédé et habité par M. Augustin Périer. Ce dernier y attendait M. de La Fayette. Le maire de la ville, lieutenant-colonel en retraite, accompagné de ses adjoints, vint le complimenter, ce qui, peu de jours après, amena la destitution de ce magistrat. Puis, on conduisit M. de La Fayette au château, au bruit des acclamations de la population tout entière et des salves de deux petites pièces d'artillerie. Pendant tout le temps qu'il passa chez M. Périer, la ville fut en fête.

A Voiron, à la Tour du Pin, à Bourgoin, à Vienne, de nombreux rassemblements vinrent également lui présenter leurs hommages comme à un des plus fermes défenseurs de la liberté. A toutes ces félicitations, à tous ces compliments déclamatoires, il répondit par des appels au patriotisme de ses interlocuteurs et à leur amour des libertés publiques.

A Lyon, l'enthousiasme dont il était l'objet prit un caractère plus menaçant encore pour le gouvernement. Une députation chargée de le recevoir se rendit, le 5 sep-

tembre, sur la limite du département du Rhône, accompagnée d'une troupe de quatre à cinq cents cavaliers, de huit à neuf cents jeunes gens à pied et d'une suite de voitures dont une, attelée de quatre chevaux, était destinée au héros de la fête. Arrivé à quatre heures et demie, il fut harangué par un avocat, M. Prunelle, depuis maire et député de Lyon, qui compara cette marche triomphale d'un citoyen sans pouvoir aux hommages que l'Amérique lui avait rendus dans son dernier voyage. M. de La Fayette, dans sa réponse, rappela le courage avec lequel la ville de Lyon avait lutté, en 1789, contre l'arbitraire de l'ancien régime et en 1793 contre la tyrannie démagogique. « Aujourd'hui, » dit-il, « après une longue diversion de » brillant despotisme et d'espérances constitutionnelles, » je me trouve au milieu de vous dans un moment que » j'appellerais critique si je n'avais reconnu partout sur » mon passage, si je ne voyais dans cette puissante cité » cette fermeté calme et même dédaigneuse d'un grand » peuple qui connaît ses droits, sent sa force et sera fi» dèle à ses devoirs; mais c'est surtout dans la circon» stance actuelle que j'aime à vous exprimer un dévoue» ment auquel, jusqu'à mon dernier soupir, votre ap» pel ne sera jamais fait en vain. » Montant ensuite dans la calèche qu'on lui avait amenée, M. de La Fayette fit son entrée à Lyon au milieu d'un cortége qui pouvait à peine se frayer un passage à travers les flots d'une immense multitude dans la grande rue de la Guillotière. L'autorité n'avait pas permis que la musique ajoutât à la

pompe de cette réception, mais, le soir, des rassemblements se formèrent sous les fenêtres de l'hôtel du Nord où le général était descendu et d'où il se montra au peuple à plusieurs reprises pour le remercier. Dans la cour de l'hôtel, la musique du théâtre exécuta en son honneur une sérénade. Le lendemain, il y eut une promenade sur la Saône dans de grands bateaux pavoisés et décorés de mille couleurs, au milieu de la foule qui couvrait les deux rives. Au retour de cette promenade, M. de La Fayette fut conduit au jardin de Flore, aux Brotteaux, où les *francs maçons* lui offrirent une collation. Le jour suivant, eut lieu un grand banquet donné par souscription au nom de la population lyonnaise. Plusieurs députés, M. Coudère, M. de Corcelle, M. de Schonen, y assistaient, aussi bien que des députations de Tarare, de Saint-Étienne, de Mâcon, de Châlon-sur-Saône et de plusieurs autres villes. Ce banquet était présidé par M. Prunelle qui porta d'abord la santé du Roi en rappelant que le monarque avait prêté serment à la Charte. M. Coudère se leva ensuite et exprima en quelques mots les vœux de la ville de Lyon pour l'homme illustre qu'elle avait en ce moment le bonheur de posséder. « Je suis fier et heureux, » répondit M. de La Fayette, « que mon passage dans » cette grande et patriotique cité ait été pour elle une » occasion de manifester une fois encore sa constante » haine de l'oppression, son amour de la véritable li » berté, sa détermination de résister à toutes les tenta- » tives de l'incorrigibilité contrerévolutionnaire. » A

ces mots des applaudissements unanimes et prolongés l'interrompirent. Lorsque le silence se fut rétabli, il poursuivit en ces termes : « Plus de concessions ! ont dit » récemment les journaux officiels de ce parti : étrange » contre-sens sur la nature des pouvoirs sociaux ! Plus de » concessions ! dit à son tour, et à plus juste titre, le » peuple français quand il demande ces institutions si » longtemps attendues et qui, seules, peuvent garantir » la jouissance de ses droits imprescriptibles. » Il demanda ensuite comment on se proposait d'exécuter les projets hostiles dont on menaçait la nation. Par la chambre des députés ? Elle se montrerait fidèle au patriotisme et à l'honneur. Par sa dissolution ? ce serait l'affaire des électeurs. Par de simples ordonnances ? On apprendrait alors que la force d'un gouvernement n'existe que dans les bras et dans la bourse des citoyens qui composent la nation. De bruyantes acclamations suivirent ce discours auquel succédèrent des discours plus vifs encore de MM. de Corcelle et de Schonen. Le 8 septembre, enfin, M. de La Fayette quitta Lyon, escorté, jusqu'à dix lieues de distance, malgré la pluie qui tombait en abondance, par vingt-cinq jeunes gens à cheval et par plusieurs voitures.

On dit qu'il avait été question de lui préparer, à Paris même, une réception triomphale, mais ce projet, s'il avait réellement existé, n'eut pas de suite. M. de La Fayette alla passer, suivant son usage, le reste de la saison dans sa terre de La Grange.

La presse libérale ne pouvait manquer de faire ressortir le contraste de l'enthousiasme dont le vétéran, le représentant le plus éclatant de la révolution venait de recueillir les témoignages avec la froideur de l'accueil fait en Normandie au Dauphin et à la Dauphine. Suivant le *Journal des Débats*, la réception de M. de La Fayette à Lyon, était un fait grave dont les amis des lois et du trône devaient se préoccuper sérieusement. Quelque temps auparavant, voyageant dans les départements du centre, il y avait été bien accueilli, mais sans enthousiasme populaire. Que s'était-il passé depuis? A ceux qui proclamaient 1815 on répondait par 1789; rien de plus naturel. Sans doute, il était affligeant de voir de telles scènes succéder aux hommages que le Roi avait reçus naguère en Alsace, mais à qui la faute? — De tous les noms du passé, disait le *Globe*, le peuple n'en avait retenu qu'un chargé de toutes les haines et de toutes les colères, le nom de Polignac; à ce nom, il opposait celui de La Fayette.

Du côté du ministère, on affectait de ne voir rien de spontané, rien de sérieux dans le grand mouvement libéral qui agitait le France, mais seulement l'exécution d'un mot d'ordre du comité directeur et des loges maçonniques auquel obéissait servilement une tourbe d'avocats et de militaires, de financiers et de journalistes, de peintres et de pamphlétaires, *de jeunes pédants et de vieux démagogues.* La faction voulait fêter la révolution dans la personne de celui qui, depuis 1787, en avait prêché ou défendu les

principes; c'était la révolution vivante élevée sur le pavois. La *Gazette de France* disait que si on ne brisait pas ce comité qui, par ses circulaires et ses scrutins préparatoires, avec sa bourse et ses complicités secrètes, intimidait et gouvernait le pays, faisait porter M. de La Fayette en triomphe comme jadis, avec plus d'enthousiasme, on avait porté Marat, la monarchie était perdue. La *Quotidienne*, d'un ton moins grave et moins effrayé, traitait M. de La Fayette de *saltimbanque prêt à se montrer gratis ou pour un sou comme un ogre ou comme un nain*, mais s'étonnait qu'on laissât ce *Sancho* de la révolution prononcer des discours politiques du haut de sa voiture ambulante. Quant au *Drapeau blanc*, non content de le traiter de *misérable jongleur*, de *paillasse de la faction révolutionnaire*, mettant en pratique à la fin de sa carrière *les maximes qui avaient marqué sa jeunesse du sceau de l'infamie*, il l'accusait d'avoir, lorsqu'il avait déserté son armée après le 10 août, emporté plus d'un million dans ses bagages !

Un incident du séjour de M. de La Fayette à Lyon devint, pour la presse et pour les salons ministériels, le texte de nombreux sarcasmes contre le héros du jour et ses fanatiques adorateurs. On racontait qu'un repris de justice, soumis, comme tel, à la surveillance de la haute police et qu'on avait voulu éloigner de cette ville dans un moment où elle était livrée à de si vives émotions, s'était adressé à l'autorité pour solliciter l'autorisation d'y séjourner à l'effet d'assister au banquet offert à M. de La

Fayette et auquel on l'avait convié. Le préfet, ajoutait-on, s'était empressé de lui accorder cette autorisation.

Sur d'autres points du royaume, d'autres députés de la gauche eurent aussi de véritables ovations.

Les journaux de la droite ne cessaient de provoquer l'irritation de l'opinion libérale par la persistance qu'ils mettaient à soutenir qu'en cas de dissentiment entre la couronne et les Chambres, c'était à la royauté qu'il appartenait de décider en dernier ressort. A cet égard, l'accord était complet entre la *Gazette*, la *Quotidienne* et le *Drapeau blanc*, bien que la première de ces feuilles ne s'exprimât pas avec la même violence que les deux autres. La *Quotidienne*, repoussant comme ridicule l'idée qu'une boule de plus ou de moins fît la vérité d'une doctrine politique, rappelait ces paroles d'un grand écrivain royaliste : « Souverain maître et seigneur, le Roi ne doit » compte de ses raisons à personne. Quand il parle seul, » tout doit obéir avec joie dans un profond silence. » Quand il dit à ses sujets : *je veux*, la loi même a parlé. » Le *Drapeau blanc* ne craignait pas d'affirmer que la Charte, en déclarant le Roi inviolable, inamovible, l'avait reconnu infaillible, et il demandait que, par des mesures efficaces que le ministère proposerait sans doute, mais qu'il avait le tort de trop différer, on en revînt à la toute-puissance de l'autorité royale.

Ces menaces de coup d'État inspiraient aux libéraux de légitimes inquiétudes. Leurs journaux prêtaient au ministère l'intention de changer par ordonnance la loi

électorale et de lever l'impôt sans vote des Chambres. Cette dernière supposition était celle qui préoccupait le plus vivement les esprits, parce qu'une semblable mesure, si elle avait pu se réaliser, aurait enlevé aux défenseurs de la liberté leur arme la plus puissante, la seule dont l'efficacité ne pût être contestée, celle du refus de l'impôt. Il fallait parer à ce danger et s'organiser pour résister à toute tentative inconstitutionnelle. Le 11 septembre, le *Journal du Commerce* publia une déclaration dont les termes méritent d'être recueillis. « Nous, soussignés, » disait-elle, « habitants de l'un et » de l'autre sexe dans les cinq départements de l'ancienne » province de Bretagne sous le ressort et la protection » de la cour royale de Rennes, liés par nos propres serments et par ceux de nos chefs de famille au devoir » de fidélité au Roi et d'attachement à la Charte, considérant qu'une poignée de brouillons politiques menace » d'essayer l'audacieux projet de renverser les bases des » garanties constitutionnelles consacrées par la Charte; » considérant que si la Bretagne a pu trouver dans ces » garanties la compensation de celles que lui assurait » son traité d'union à la France, il est de son devoir et » de son intérêt de conserver ce reste de ses libertés et » de ses franchises, il est dans son caractère et dans son » honneur d'imiter la généreuse résistance de ses ancêtres » aux envahissements, aux caprices et aux abus d'autorité du pouvoir ministériel; considérant que la résis- » tance par la force serait une affreuse calamité, qu'elle

» serait sans motif lorsque les voies restent ouvertes à la
» résistance légale ; que le moyen le plus certain de faire
» préférer le recours à l'autorité judiciaire est d'assurer
» aux opprimés une solidarité fraternelle, déclarons, sous
» les liens de l'honneur et du droit : 1° souscrire indivi-
» duellement pour la somme de 10 francs et subsidiai-
» rement, en outre, les soussignés inscrits sur les listes
» électorales pour le dixième du montant des contribu-
» tions qui leur sont attribuées par lesdites listes, que
» nous nous engageons à payer sur les mandats des pro-
» curateurs généraux dans le cas où il y aurait lieu à en
» nommer en conformité de l'article 3 de la présente ;
» — 2° cette souscription formera un fonds commun à
» la Bretagne, destiné à indemniser les souscripteurs de
» frais qui pourraient rester à leur charge par suite du
» refus d'acquitter des contributions publiques illégale-
» ment imposées, soit sans le concours libre, régulier et
» constitutionnel du Roi et des deux Chambres constituées
» en conformité de la Charte et des lois actuelles, soit
» avec le concours de Chambres formées par un système
» électoral qui n'aurait pas été voté dans les mêmes
» formes constitutionnelles ; — 3° avenant le cas de la
» proposition officielle, soit d'un changement inconstitu-
» tionnel dans le système électoral, soit de l'établisse-
» ment illégal de l'impôt, deux mandataires de chaque
» arrondissement se réuniront à Pontivy, et dès qu'ils
» seront réunis au nombre de vingt, ils pourront
» nommer, parmi les souscripteurs, trois procurateurs

» généraux et un sous-procurateur dans chacun des cinq » départements; — 4° la mission des procurateurs généraux est 1° de recueillir les souscriptions; 2° de » satisfaire aux indemnités en conformité de l'article 2; » 3° sur la réquisition d'un souscripteur inquiété pour » une contribution illégale, d'exercer sous son nom, par » les soins du sous-procurateur de son département ou » du délégué qu'ils auront nommé dans son arrondissement, le pourvoi et ses suites, par toutes voies » légales, contre les exactions ; 4° de porter plainte » civile et accusation contre les auteurs, fauteurs » et complices de l'assiette et perception de l'impôt » illégal. »

Cette déclaration, dans laquelle l'évocation des franchises de l'ancienne Bretagne et l'esprit de provincialisme se mêlaient si singulièrement au libéralisme des temps nouveaux, fut immédiatement reproduite par un grand nombre de journaux. Elle fit beaucoup d'effet. Les journaux du ministère se livrèrent à de violentes déclamations contre cette nouvelle machine de guerre inventée, disait-on, par le comité directeur. Suivant eux, refuser l'impôt, c'était refuser au gouvernement le moyen d'exister et, par conséquent, se mettre en rébellion contre le Roi. Le *Drapeau blanc*, poussant, comme il en avait l'habitude, ses sophismes jusqu'à leurs dernières conséquences, en tirait la conclusion que les souscripteurs de l'*Association bretonne*, ayant organisé un pouvoir en dehors de la Constitution et s'étant mis par conséquent en pleine

... devaient être traités comme des rebelles pris les armes à la main.

Le ministère avait fait saisir le *Journal du Commerce* et tous les journaux qui avaient publié le manifeste breton. Une instruction fut immédiatement commencée, et, le 19 septembre, une ordonnance de la chambre du conseil renvoya devant le tribunal de police correctionnelle le *Journal du Commerce*, premier auteur de cette publication, et le *Courrier français*, qui y avait ajouté un commentaire approbatif, sous la triple prévention d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, de provocation à la désobéissance aux lois et d'attaque contre l'autorité constitutionnelle du Roi, les droits et l'autorité des Chambres. Les autres journaux, qui s'étaient bornés à reproduire le document publié par le *Journal du Commerce* avant de savoir qu'il avait été saisi, furent mis hors de cause.

Le même jour, on lisait dans le *Moniteur* un article ainsi conçu : « Il n'est sorte de calomnies dont les jour-
» naux n'entourent le ministère ; selon les uns, *c'est sur*
» *la corruption qu'il fonde son espoir ; il a vingt-quatre,*
» *trente millions à dépenser ; il sait le tarif des consciences ;*
» *il fait procéder à une enquête sur l'état de fortune de*
» *chaque député ;* selon d'autres, *il appelle l'étranger ; il*
» *menace de l'intervention ; il va créer deux cents députés*
» *par ordonnance et en attribuer la nomination aux con-*
» *seils généraux des départements.* A les en croire, le mi-
» nistère ne rêve que coups d'État et il ne prémédite que

» le renversement de la Charte; il exigera violemment
» l'impôt si la Chambre, usant de son droit, refuse le
» budget : de là, l'urgence de se concerter, de se lier, de
» se fédérer pour opposer une résistance légale à ce
» complot. Le but est évident;... ces terreurs sont feintes.
» Ils savent bien, ceux qui les propagent, qu'à moins
» d'avoir perdu le sens commun, les ministres ne sau-
» raient même concevoir l'idée de briser la Charte et de
» substituer le régime des ordonnances à celui des lois.
» Ils savent que les ministres le voudraient en vain, et
» que s'ils osaient en manifester le plan, le Roi les rédui-
» rait d'un mot à l'impuissance en leur retirant l'exer-
» cice du pouvoir qu'il ne leur a confié que pour admi-
» nistrer... selon les lois. Les bruits, les craintes, les
» diffamations dont la presse périodique fait retentir la
» France n'ont pour but que de l'agiter en semant... la
» haine, l'irritation et le désordre. C'est une trame, le
» dernier essai en manifeste le plan, le but et les moyens.
» Les journaux ont annoncé qu'un projet d'association
» venait d'être dressé dans les cinq départements de
» l'ancienne Bretagne et que déjà cette pièce était revêtue
» d'un grand nombre de signatures... Il n'est personne
» en France qui, sur des assertions si expresses, ne reste
» en ce moment convaincu qu'à l'époque où les journaux
» de Paris l'ont annoncé, les habitants de l'ancienne Bre-
» tagne se liaient par des serments à la défense de la
» Charte dont le ministère a juré la ruine... Eh bien,
» l'association bretonne n'avait alors d'existence que dans

» ces journaux; aucun projet n'avait été publié, répandu
» ni revêtu de signatures. Le *Journal du Commerce* a, le
» premier, publié ce projet: il l'a fait le 11 de ce mois:...
» c'est seulement le 14 que quelques hommes, dociles à
» l'appel, se sont réunis pour s'occuper, dans la ville de
» Rennes, d'un projet de souscription sur les bases que
» les journaux de Paris venaient de tracer. »

Le *Journal du Commerce* s'empressa de démentir cette dernière assertion : il affirma que, dès la fin du mois d'août, l'association avait commencé à s'organiser.

Quoi qu'il en fût, l'exemple donné par la Bretagne trouva des imitateurs. En moins d'un mois, il se forma, dans le département de la Meurthe et dans plusieurs autres, des associations tendant au même but et fondées sur le même principe, celui de la résistance aux coups d'État par le refus de l'impôt. La déclaration de l'association parisienne, signée par tous les députés de la capitale et par de grands propriétaires, parut le 15 octobre. A ces manifestations hostiles, le gouvernement n'opposa d'autres obstacles que les poursuites dirigées contre les journaux qui les avaient annoncées et encouragées et qui, dans les départements comme à Paris, furent traduits devant les tribunaux. Il ne semble pas, d'ailleurs, que le nombre des souscripteurs ait été aussi considérable qu'on aurait pu s'y attendre dans l'état d'excitation où étaient les esprits. Un journal royaliste affirmait, à la fin de l'année, qu'il ne dépassait pas quinze cents dans toute l'étendue du royaume. Le *Constitutionnel*

répondait, il est vrai, que, dans un seul arrondissement, l'acte avait reçu dix-neuf cents signatures. Entre des calculs aussi absolument différents il est difficile de discerner la vérité.

Le 20 septembre, il parut dans le *Moniteur* une très-longue dissertation, sorte de manifeste déguisé sous le titre de *Variétés politiques*, qui semblait avoir pour but de ne pas lui faire attribuer un caractère trop officiel. Dans une forme modérée, elle donnait pleinement raison à la doctrine des journaux de la droite sur la prépondérance de la royauté, sur son droit absolu de choisir ses ministres avec la plus entière liberté, et contre le droit réclamé pour les Chambres de refuser le budget. Le Roi, y était-il dit, était la Charte vivante, la première des libertés. On pouvait sans violer la Charte critiquer les ministres, mais non les empêcher de gouverner. Le refus du budget serait un acte de rébellion. Le gouvernement de la France n'était pas un gouvernement de majorité comme celui des États-Unis, ni un gouvernement de parti comme celui de l'Angleterre. Le Roi était souverain, et en lui seul résidait la majesté nationale.

Le *Journal des Débats*, réfutant cette théorie, dit que la monarchie ainsi entendue serait celle de Louis XIV et non celle de Louis XVIII. La *Gazette* reproduisit avec des témoignages de satisfaction l'article du *Moniteur*. Le *Drapeau blanc* félicita le ministère d'avoir enfin compris qu'en cas de refus de l'impôt le Roi devrait aviser. C'était tirer la conséquence logique, naturelle du langage de la feuille

officielle, mais le ministère pensa qu'il y avait quelque imprudence dans ces élans de franchise. Le *Moniteur* déclara que le *Drapeau blanc* avait donné à son article une fausse interprétation et que les assertions de ce journal ne pouvaient être approuvées par aucun des ministres.

Il serait fastidieux de rapporter en détail les divagations de la presse sur les questions qui occupaient toutes les imaginations. Tandis que la *Gazette*, moins violente, moins imprudente, mais plus inconséquente que les autres organes de la droite, continuait à protester contre toute idée de porter atteinte à la Charte, le *Drapeau blanc* soutenait que la plus sainte loi de la monarchie était d'anéantir les factions et qu'il fallait, au besoin, savoir se passer des majorités parlementaires. La *Quotidienne* insistait sur la nécessité de remplir les administrations de véritables royalistes. Les journaux de l'opposition répétaient sans cesse que le ministère ne pouvant avoir la majorité, la force des choses le conduirait à un coup d'État et que l'on verrait alors si la France avait perdu toute énergie. Le *Globe*, avec sa froide hardiesse, disait que *le ministère remettait la royauté en question et menaçait les Bourbons d'aller dormir à côté des Stuarts dans la poussière des races oubliées.*

Pendant tout le cours du mois de septembre, la polémique de la presse se prolongea sur les thèmes que je viens d'indiquer. Comme on n'ignorait pas le peu d'homogénéité et les rivalités secrètes des membres du cabinet, il courait presque chaque jour des bruits de changements

ministériels dans les sens les plus divers. Tantôt, on disait que M. de La Bourdonnaye l'emportait et que les ministres modérés ou considérés comme tels, MM. de Chabrol, Courvoisier, d'Haussez, cédaient la place à M. Dudon et à M. de Vitrolles. Tantôt, au contraire, c'était M. de la Bourdonnaye qui se retirait avec M. de Montbel, et on leur donnait pour successeurs MM. Debelleyme et de Vatimesnil. Au milieu de ces affirmations contradictoires, le public était complétement dérouté. Le gouvernement, d'ailleurs, réduit à une sorte d'impuissance par les difficultés de sa position, ne faisait rien ou du moins ne prenait que des dispositions insignifiantes dont le but le plus évident était de se faire des partisans ou de satisfaire ses amis. La place de directeur général de l'administration des forêts se trouvant vacante par la mort de M. de Bouthillier, on la donna à M. Ferdinand de Bertier, un des membres les plus ardents de l'extrême droite. M. Beugnot, depuis longtemps revenu de l'entraînement qui l'avait jeté jadis dans les rangs des doctrinaires, fut appelé à la présidence du bureau du commerce et des colonies. Le garde des sceaux ayant invité les procureurs généraux à lui faire chaque mois un rapport sur l'état de l'opinion dans leurs ressorts respectifs, les journaux de l'opposition, dénaturant sa circulaire, l'accusèrent de vouloir transformer ces magistrats en instruments d'espionnage, imputation contre laquelle le *Moniteur* protesta vivement. Une autre mesure donna lieu à des plaintes plus fondées :

une commission fut chargée d'examiner la tendance politique et religieuse des cours de MM. Villemain, Cousin et Guizot, accusés par des pères de famille, disait une feuille ministérielle, de corrompre l'esprit de la jeunesse, et souvent dénoncés par les journaux de l'ultraroyalisme, par le *Drapeau blanc* surtout qui apostrophait ainsi les trois illustres professeurs : « A genoux, malheureux » rhéteurs, demandez grâce à votre roi. Peut-être alors » vous sera-t-il permis d'espérer, la miséricorde des » Bourbons est si grande ! » Il ne semble pas qu'aucune suite ait été donnée à la formation de cette commission.

Une ordonnance du 1er octobre établit, pour les pensions militaires, un nouveau tarif qui les augmentait du quart au tiers suivant les grades. Cette augmentation n'avait certes rien d'excessif, eu égard à la modicité de ces pensions ; c'était un acte de justice, mais, dans les circonstances où l'on se trouvait, il avait l'inconvénient de paraître un moyen de séduction préparé pour disposer l'armée à seconder les projets illégaux que l'on prêtait au gouvernement. La presse opposante ne manqua pas de la présenter sous cet aspect. Elle affecta aussi de reporter l'initiative et l'honneur de cette amélioration aux députés de la gauche qui avaient fait retentir la tribune de réclamations en faveur des militaires. Enfin, elle contesta au ministère le droit d'accroître les charges du trésor sans l'assentiment des Chambres.

Le temps s'écoulait, et rien ne venait justifier ni les espérances que la formation du cabinet avait inspirées

à un parti, ni les inquiétudes que le parti contraire et la grande majorité du public en avaient conçues. La plupart des nouveaux ministres n'avaient aucune habitude des affaires. M. de Chabrol était le seul qui eût antérieurement fait partie d'un cabinet et qui connût les usages et les formes des délibérations ; il dut les indiquer à ses collègues.

Le ministre de la marine, M. d'Haussez, présenta au conseil un mémoire sur la marche politique que le gouvernement avait à suivre pour préserver la monarchie des dangers auxquels elle était exposée. Suivant lui, les ennemis du trône avaient arrêté leur plan d'attaque. L'indécision de l'une des Chambres et l'hostilité de l'autre ne permettant malheureusement pas de recourir à leur action, il proposait d'imposer à l'une une impuissance momentanée et de dissoudre l'autre qui, sans doute, fournirait un prétexte pour sa dissolution par le refus du budget ou de l'une de ses parties. La Chambre étant dissoute, l'impôt serait perçu au moyen d'une ordonnance royale en vertu de l'article 14 de la Charte et du pouvoir exceptionnel que le Roi s'était réservé pour suppléer à la légalité qui manquerait à une mesure devenue absolument nécessaire. La justification d'un tel acte dépendant de la plénitude du succès plus encore que du droit et de la nécessité, rien ne devrait être omis de ce qui pourrait en assurer la réussite. Des troupes devraient être réunies aux environs de Paris. Des dispositions seraient également prises pour prévenir les résistances

dans les provinces. La liberté de la presse serait suspendue et son régime réglé par une ordonnance ; on réprimerait énergiquement le refus de l'impôt; les préfets pourraient suspendre ou destituer les fonctionnaires qui montreraient de la répugnance à exécuter leurs ordres: ils pourraient également, dans un cas urgent, dissoudre les gardes nationales dont les dispositions leur paraîtraient hostiles ou douteuses.

La proposition de M. d'Haussez n'eut, pour l'instant, aucune suite, mais, dès cette époque, plusieurs des membres du cabinet inclinaient, comme lui, vers la politique qui, dix mois après, devait avoir de si funestes résultats.

Six colléges électoraux avaient, en ce moment, à nommer des députés. Dans trois de ces colléges, deux ministériels qui venaient de mourir et un troisième qui avait donné sa démission furent remplacés par des hommes de la même opinion, tous également obscurs. Dans la Côte-d'Or et dans l'Eure, MM. de Chauvelin et d'Argenson, démissionnaires aussi, comme nous l'avons vu, eurent pour successeurs MM. Hernoux et Legendre, qui appartenaient comme eux à la gauche. Ces choix ne changeaient rien aux proportions des partis dans la Chambre, mais, à Bordeaux, on nomma, à la place de M. Ravez, élevé à la pairie, un négociant considérable, M. Bosc, porté par les libéraux. Cette dernière élection donna lieu à un mouvement populaire dans lequel M. de Peyronnet, accueilli par des huées, opposa à ces

insultes l'audace froide et dédaigneuse qui était dans son caractère.

La situation s'aggravait d'autant plus qu'on ne faisait rien pour y porter remède. Les dissentiments intérieurs du cabinet n'étaient pas la moindre cause de cette inertie, de cette impuissance. Il y en avait d'autres, sans doute, que rien ne pouvait faire disparaître, mais il était naturel que les hommes qui s'étaient engagés dans la téméraire entreprise du 8 août se persuadassent qu'un ministère plus homogène aurait plus de moyens de la faire réussir. Obtenir cette homogénéité, c'était donc le but auquel devaient aspirer avant tout M. de Polignac et ses amis.

C'était bien malgré lui qu'il avait accepté la coopération de M. de La Bourdonnaye. La correspondance que le duc de Guiche continuait à entretenir avec le duc Decazes prouve que cette antipathie s'était encore accrue par le contact journalier de deux caractères aussi différents. Il semblerait que M. de Polignac regrettait aussi, au moins par moments, d'avoir consenti à admettre dans la nouvelle administration deux hommes aussi profondément impopulaires que M. de Bourmont et M. Mangin. On commençait d'ailleurs à reconnaître que ce dernier manquait des qualités nécessaires pour diriger utilement la police. Quant à M. de La Bourdonnaye, on trouvait, non sans raison, qu'il avait plus d'esprit que d'aptitude aux affaires. Son incapacité à cet égard devenait évidente dans les délibérations du conseil comme dans ses relations avec ses collègues, et, à la grande satisfaction de M. de

Polignac, M. Courvoisier et M. de Chabrol se plaisaient à la faire ressortir. Toutes les fois qu'il lui arrivait de proposer quelque grande mesure de salut public, ces deux ministres s'empressaient d'en démontrer soit l'illégalité, soit les insurmontables difficultés, et ils le réduisaient au silence. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'en lui la violence du premier mouvement et du langage se conciliait, ce qui arrive souvent, avec beaucoup d'irrésolution. M. de Polignac, poli et circonspect envers tout le monde, ne prenait aucune part à ces conflits, mais, en dehors du conseil, il donnait à entendre aux hommes modérés que, sans les emportements de M. de La Bourdonnaye, il serait facile de réconcilier le ministère avec l'opinion, de lui assurer une majorité dans la Chambre. et probablement il le croyait.

Indépendamment de cette incompatibilité d'humeur et de tempérament, il y avait, je l'ai déjà dit, entre les deux ministres principaux un point de dissidence qui avait pu ne pas se manifester dans les premiers instants, mais qui, tôt ou tard, ne pouvait manquer d'éclater. On sait quelles étaient les opinions religieuses de M. de Polignac. Il comptait sur l'appui du clergé, et la manière dont un bon nombre d'évêques avaient, dans leurs mandements, salué son avénement prouvait que sa confiance n'était pas mal fondée, bien qu'il se trompât beaucoup en pensant que, dans l'état des esprits, cet appui lui serait utile. M. de La Bourdonnaye, au contraire, aussi hostile à l'influence ecclésiastique que pouvait l'être un membre de la

droite obligé, comme tel, à une grande mesure de langage, combattait toutes les propositions que M. de Polignac faisait en faveur du clergé. Le *Drapeau blanc*, qui passait pour l'organe de sa politique bien qu'il y ait lieu de croire qu'à tous égards il en exagérait l'expression, publia, le 22 octobre, un article violent contre la *Congrégation*, « junte secrète, » disait-il, « qui, sous M. de » Villèle, ne permettait pas à un royaliste de remplir » des fonctions publiques s'il n'avait pas été dûment » confessé et communié. » Cet article, si étrange de la part d'un journal de la droite, fit un véritable scandale.

Les deux tendances que je viens de signaler, celle de l'exagération et celle d'une modération relative ou apparente, avaient également des représentants dans l'entourage du Roi.

Vers la fin du mois d'octobre, on en était venu à considérer comme impossible le maintien du ministère dans son état actuel, mais on se demandait s'il serait renouvelé en entier ou seulement dans un des éléments contraires qui s'y trouvaient réunis et, dans ce dernier cas, quel serait celui qui céderait la place à l'autre. Des listes ministérielles étaient encore une fois mises en circulation au gré des nouvellistes. Le *Journal des Débats*, adoucissant un peu son opposition, s'efforçait d'espérer que M. de Polignac pourrait être amené à former un cabinet de fusion et essayait de l'engager à couvrir son impopularité par la popularité des nouveaux collègues qu'il

s'adjoindrait. Il mêlait à ces conseils d'hyperboliques éloges de la sagesse, des sentiments élevés et généreux du Roi, du Dauphin, de la Dauphine elle-même qui aurait dit, à l'occasion du 8 août : « Ceci est une entre- » prise, et je ne les aime pas, elles ne nous ont jamais » réussi. »

Cependant, les journaux ministériels affirmaient, selon l'usage, qu'il n'y avait aucune division dans le ministère et qu'il était le seul possible.

Le *Drapeau blanc*, fidèle à cette politique à outrance dont il était, pour ainsi parler, l'enfant perdu, proposait de dissoudre les associations libérales et de transférer la chambre des députés dans une ville de province, ce qui la préserverait de ses propres écarts et sauverait la monarchie menacée. La *Gazette* conseillait la dissolution de la Chambre comme devant avoir pour effet de remettre chacun à sa place et de rompre tous les rapports qui enchaînaient la liberté de ses membres. La *Quotidienne* se ralliait à cette idée qui, à l'en croire, glaçait d'effroi tous les libéraux. Les colléges électoraux, disait-elle, ne manqueraient pas plus à Charles X, que l'armée n'avait manqué à Louis XVIII. Le *Drapeau blanc* était loin de partager cette confiance; il demandait comment les royalistes pouvaient penser qu'avec la loi des élections en vigueur le ministère obtînt la majorité, et il en tirait la conclusion que cette loi devait être changée par le pouvoir constituant du Roi, à l'exemple de ce qui avait eu lieu en 1815 et en 1816. C'était aussi l'avis que M. Cottu, ce

publiciste paradoxal, mais sincère, dont les écrits étaient un mélange si singulier d'opinions libérales et ultra-monarchiques, exprimait dans une nouvelle brochure intitulée: *Des résultats nécessaires de la situation actuelle de la chambre des députés*.

Quel que fût le parti auquel on s'arrêtât, il fallait, pour lui ménager quelques chances de succès, mettre fin à l'espèce d'anarchie à laquelle le ministère était livré ; il fallait écarter M. de La Bourdonnaye que sa rudesse, ses brusqueries rendaient insupportable à ses collègues et dont le caractère violent plutôt que ferme, l'esprit déréglé et capricieux et l'orgueil irritable étaient d'insurmontables obstacles à une politique pratique et suivie. Il avait beaucoup perdu dans l'esprit du Roi qui, à l'épreuve, n'avait pu s'empêcher de reconnaître l'insuffisance d'un homme dont l'apparente énergie l'avait séduit, mais il avait encore de fortes racines dans le côté droit. Il importait donc de se débarrasser de lui, en l'amenant, en l'obligeant en quelque sorte à prendre l'initiative de la rupture. Autant qu'on peut en juger d'après des récits évidemment incomplets, il se forma alors, entre les autres ministres, une espèce de conspiration pour arriver à ce résultat.

Nous avons vu qu'au moment de la formation du cabinet. M. de La Bourdonnaye avait déclaré qu'il n'y entrerait pas si ce cabinet devait avoir un président. M. de Polignac raconte, dans ses mémoires ou, pour employer son expression, dans ses *Études politiques*, qu'après lui

avoir exposé avec force la nécessité d'une présidence pour assurer l'unité de marche et d'action, après l'avoir même pressé d'accepter cette présidence, ce qu'il avait refusé, peut-être parce qu'il ne considérait pas cette offre comme sérieuse, il avait dû céder à son opiniâtre résistance. Le ministère, comme celui de M. de Martignac, s'était donc constitué sans chef officiel, mais les inconvénients d'une telle organisation s'étaient bientôt fait sentir, et l'incompatibilité d'humeur qui s'était manifestée entre M. de La Bourdonnaye et M. Courvoisier hâta la fin de la crise. M. Courvoisier, dans un entretien qu'il eut avec M. de Polignac, lui représenta que les choses ne marcheraient pas tant qu'il n'y aurait pas un président du conseil. M. de Polignac raconta alors au garde des sceaux ce qui s'était passé lorsque le ministère avait été formé et qui rendait bien difficile de donner suite à cette idée. Peu de temps après, les autres ministres vinrent successivement lui parler dans le même sens que M. Courvoisier. M. d'Haussez lui remit même un mémoire où la question était traitée avec beaucoup de soin. Il leur fit à tous la même réponse. Sur ces entrefaites, M. Courvoisier, sans en avoir prévenu ses collègues, leur soumit, en plein conseil, la proposition de prier le Roi de rétablir la présidence. La proposition fut appuyée, et M. de La Bourdonnaye, se levant aussitôt sans vouloir écouter aucune observation, alla sur-le-champ porter sa démission au Roi.

Tel est le récit de M. de Polignac. Les mémoires inédits de M. d'Haussez racontent les choses un peu autre-

ment, et sa version, bien plus détaillée, jette beaucoup plus de jour sur ce qui se passa alors. On était au commencement de novembre. Dans un conseil tenu chez M. de Polignac, un des ministres, parlant d'un entretien qu'il avait eu avec un personnage important, se plaignit de n'avoir pu discuter à fond l'affaire à laquelle cet entretien se rapportait, parce que les documents nécessaires lui manquaient. Chacun des autres ministres cita des faits analogues. M. d'Haussez fit remarquer qu'un certain nombre d'affaires, sortant des spécialités des différents départements, ne pouvaient être traitées que par un ministre revêtu d'un pouvoir plus étendu, en un mot, par un président du conseil, et il dit qu'il conviendrait de prier le Roi de pourvoir à cette nécessité. M. Courvoisier, M. de Chabrol et aussi M. de Bourmont opinèrent dans le même sens. Le tour de parole de M. de La Bourdonnaye était venu, et il semblait ne pas s'en apercevoir. M. Courvoisier l'ayant invité à faire connaître son avis, « je ne » puis parler, » dit-il avec une émotion visible, « attendu » que je ne fais plus partie du conseil. » — « Et depuis » quand, et pourquoi? » s'écria M. Courvoisier. — « Depuis » que la proposition de donner un président au conseil » a été faite, » reprit M. de La Bourdonnaye, « et parce » qu'elle l'a été. M. de Polignac sait que lorsque je suis » entré au ministère, j'ai mis à mon acceptation la condition formelle et absolue que le conseil n'aurait de » président que le Roi. On déroge aux engagements » contractés; je suis dégagé et je me retire. »

M. d'Haussez déclara avec plus ou moins de sincérité qu'il ignorait ces conditions et qu'il regrettait de ne pas les avoir connues, non pas que cela eût modifié en lui des opinions fondées sur des motifs nombreux et puissants, mais parce qu'il aurait donné à sa proposition une forme qui eût écarté de la pensée de M. de La Bourdonnaye l'idée qu'on eût voulu en faire un moyen de l'exclure du ministère. M. de La Bourdonnaye protesta qu'il n'avait nullement cette idée, qu'il regrettait seulement que M. de Polignac n'eût pas pris la précaution ou ne se fût pas cru dans l'obligation d'informer les autres ministres de ce qui avait été convenu au moment de la formation du cabinet. M. Courvoisier ayant fait l'observation que rien n'était encore décidé et que la tournure qu'avait prise la discussion ne permettait pas de douter que les membres du conseil n'en vissent l'ajournement avec plaisir, « ne » l'espérez pas, » dit M. de La Bourdonnaye, « ma résolu» tion est prise, elle est irrévocable. Dès que la question » a été agitée, elle a eu sur moi l'effet d'une détermina» tion prise. En voilà assez sur ce chapitre. Si vous ne » continuez pas la discussion, je croirai que ma pré» sence vous gêne et je partirai sur-le-champ. » M. Courvoisier, qui présidait en qualité de garde des sceaux, invita alors M. de Montbel à prendre la parole, mais celui-ci, troublé par ce qui venait de se passer et en redoutant les conséquences, parla longuement sans conclure. La discussion se traîna ainsi jusqu'à l'heure du dîner, M. de La Bourdonnaye y fit bonne contenance,

soutint gaîment la conversation et ne se retira qu'avec les autres convives.

Le Roi, tout en donnant son assentiment à la proposition de rétablir la présidence du conseil, crut devoir, dit-on, faire quelques efforts pour décider M. de La Bourdonnaye à garder le portefeuille de l'intérieur. Pensant que c'était à M. de Polignac que s'adressaient personnellement ses objections, il lui proposa d'appeler à la présidence soit M. de Talaru, soit le maréchal duc de Bellune. Je ne suis pas en mesure d'affirmer que cette offre ait été faite en réalité ou qu'elle ait été bien sérieuse. Ce qui pourrait en faire douter, c'est la répugnance absolue du Dauphin pour le maréchal. Quoi qu'il en soit, M. de La Bourdonnaye persista dans sa détermination. On peut supposer que, se rendant compte à lui-même de son peu d'aptitude aux affaires et à l'administration, il n'était pas fâché de trouver un prétexte spécieux pour colorer sa retraite. Son orgueil, d'ailleurs, était profondément blessé, et cet orgueil était grand. M. Genoude, le directeur de la *Gazette de France*, dans une lettre qu'il écrivait à M. de Villèle dont il était le correspondant assidu, dit que M. de La Bourdonnaye, avec qui il eut alors deux entretiens, lui répéta à plusieurs reprises qu'il préférerait la république à *ce qu'il allait laisser debout*. On a peine à croire à un tel propos. Ce qui est certain, c'est que M. de La Bourdonnaye répondait invariablement à ceux qui l'interrogeaient sur les motifs de sa démission : « lorsqu'on joue sa tête, il faut tenir les cartes. »

Suivant un usage presque invariablement suivi pendant la Restauration, il reçut, en quittant les fonctions ministérielles, la dignité de ministre d'État avec une pension de 12,000 francs. On trouva généralement que cette dernière faveur, que n'exigeait pas l'état de sa fortune, avait été bien facilement acquise par un ministère de trois mois où il n'avait laissé d'autres traces de son passage qu'une ordonnance sur la boucherie dont il avait rétabli le syndicat. C'était une opinion généralement admise depuis longtemps et presque passée en proverbe, que si jamais il arrivait au pouvoir, les difficultés de son caractère et l'exagération de ses idées politiques ne lui permettraient pas de le garder longtemps. Cette espèce de prophétie se trouvait ainsi réalisée.

Il fallait pourvoir à la vacance du ministère de l'intérieur. Beaucoup de noms furent prononcés. On parla de M. de Bertier, nommé récemment directeur général des forêts et l'un des coryphées du parti ultra-royaliste et ultramontain qui, dit-on, s'agitait beaucoup en sa faveur, mais les membres du cabinet étaient peu disposés à l'accepter pour collègue. Aucun de ceux qu'on désignait ne paraissant réunir les conditions nécessaires, M. de Polignac, de guerre lasse, proposa d'appeler à ce département, toujours si important, important surtout dans les circonstances où l'on se trouvait, le ministre de l'instruction publique, M. de Montbel. Celui-ci ne l'accepta qu'après plusieurs jours de résistance et sur l'ordre du Roi qui l'avait fait appeler. Il fut remplacé

au département de l'instruction publique par M. de Guernon Ranville, nommé peu de jours auparavant procureur général à Lyon après avoir successivement rempli les mêmes fonctions à Limoges et à Grenoble. En 1815, simple avocat, après un vote énergique contre l'acte additionnel, il s'était rendu à Gand auprès de Louis XVIII, à la tête d'une compagnie de volontaires royalistes ; puis, il était allé joindre à Londres le duc d'Aumont qui préparait un débarquement sur les côtes de Normandie. Ces antécédents ne pouvaient laisser aucun doute sur ses sentiments monarchiques auxquels se mêlait un sincère attachement aux libertés constitutionnelles. Il était, d'ailleurs, resté jusqu'alors étranger aux mouvements de la politique parlementaire, il ne faisait partie d'aucune des Chambres, le public n'avait jamais entendu parler de lui, et ce choix produisit une vive surprise parce qu'alors on n'était pas accoutumé à voir prendre les ministres en dehors des représentants plus ou moins considérables des partis et des opinions.

L'ordonnance qui nommait M. de Polignac président du conseil, contresignée par le garde des sceaux et datée du 17 novembre, fut publiée le 18 par le *Moniteur*. Le lendemain parurent celles qui conféraient à MM. de Montbel et de Guernon Ranville les ministères de l'intérieur et de l'instruction publique, et aussi celle qui élevait M. de La Bourdonnaye à la dignité de ministre d'État.

Pendant la durée de cette crise, les amis de M.

de Villèle avaient cru entrevoir la possibilité de son retour au pouvoir. M. de Montbel, le plus fidèle et le plus dévoué de tous, lui avait écrit pour essayer de triompher de sa répugnance. M. de Villèle lui répondit par un refus pour ce qui regardait le moment présent, ajoutant que, si l'on voulait parler d'un autre temps, il se déterminerait suivant les circonstances. Déjà informé de la retraite de M. de La Bourdonnaye, il disait aussi dans cette lettre que ce qui venait d'avoir lieu n'était pas de nature à donner au ministère la force nécessaire pour vaincre les obstacles qu'il allait avoir à surmonter, et que tout cela paraissait être le résultat d'une intrigue de M. de Bertier, espérant succéder à celui à qui il n'avait fait que fournir un moyen honorable de se retirer.

M. de Villèle, jugeant mieux que ses amis sa propre situation, comprenait que pour l'instant il n'y avait pas de place pour lui dans le conseil de la couronne. M. de Chabrol, il est vrai, s'exprimait dans un sens favorable à son retour au pouvoir. M. Courvoisier déclarait, dit-on, en plein conseil qu'un seul homme pouvait soutenir le système et lui donner dans l'opinion une consistance qui lui permît de subsister : que cet homme, c'était M. de Villèle ; que sans doute il y aurait des inconvénients à son rappel en ce moment, mais que c'était la seule chance de salut. Telles n'étaient point, en réalité, les idées du Roi et de M. de Polignac, bien qu'ils eussent soin, lorsqu'ils s'entretenaient avec les partisans de l'ancien ministre, de dissimuler leur manière de voir. « Il

» n'est pas temps encore, » disait le Roi à ceux qui lui parlaient de le faire rentrer dans le ministère. Il pensait que son rappel avant l'ouverture de la session serait considéré comme une bravade dirigée contre la majorité de la chambre des députés et qu'il ne devait avoir lieu qu'après une adresse hostile de cette Chambre ou même après sa dissolution. M. de Polignac, pressé par M. Genoude, lui répondit que le Roi était toujours le même pour M. de Villèle, mais qu'il désirait que les royalistes qui s'étaient séparés de lui, les Bertier, les Michaud et trois ou quatre autres fussent forcés de rendre hommage à son caractère en le voyant agir comme il agirait sans doute avant de reprendre le pouvoir. S'il faut s'en rapporter aux informations que M. Genoude transmettait à M. de Villèle, M. de Polignac ne cessait de dire qu'il croyait son concours absolument nécessaire ; qu'il serait trop heureux, le combat terminé, de remettre les affaires entre ses mains; qu'il allait vraisemblablement se présenter à la Chambre pour la dissoudre et en appeler une autre lorsque le Roi le jugerait nécessaire, et que M. de Villèle viendrait après. Il disait encore que, pour son compte, il n'aimait pas les affaires et qu'il ne consentait à rester au pouvoir qu'à cause des dangers du moment. « M. de » Villèle, » ajoutait-il, « doit mourir ministre. Il faut » donner un coup de collier, retirer la monarchie de » l'ornière où le ministère Martignac l'a placée, et puis » je remettrai la présidence et je m'en irai... Quand nous » aurons tous été au combat ensemble, rien de plus

« simple que M. de Villèle reprenne la tête de l'ar-
» mée. »

Pendant que l'attention publique était absorbée par le travail de la réorganisation du cabinet, le roi et la reine de Naples traversaient le midi de la France, conduisant à Madrid leur fille Marie-Christine qui devait y épouser Ferdinand VII, veuf depuis quelques mois de sa troisième femme. La reine de Naples était sœur de Ferdinand VII. Le roi de Naples n'était plus ce vieux Ferdinand que nous avons vu jouer un rôle si déplorable, on pourrait dire si grotesque, au congrès de Laybach. Celui-ci était mort en 1825, et son successeur, François Ier, était ce duc de Calabre qui, à l'époque du congrès, avait paru un instant, avec plus ou moins de sincérité, s'ériger en champion de la cause constitutionnelle, mais que l'intervention autrichienne avait promptement ramené dans les voies de l'absolutisme. Il était frère de la duchesse d'Orléans et père de Madame, duchesse de Berry. Ces deux princesses, et avec elles le duc d'Orléans, allèrent au-devant du couple royal jusqu'à la frontière du département de l'Isère où le duc de Blacas, ambassadeur de Naples, alors en congé, avait été envoyé pour recevoir et complimenter au nom du Roi les augustes voyageurs. Arrivés à Grenoble le 31 octobre, ils se dirigèrent à petites journées vers la frontière d'Espagne en passant par Valence, Avignon, Nîmes, Montpellier et Perpignan. Ce voyage ne fut qu'une suite de fêtes et d'hommages adressés aux trois branches de la maison de Bourbon. Ces

démonstrations d'un enthousiasme que, sauf de bien rares occasions, la présence des personnes royales ne manque jamais d'exciter dans les populations peu habituées à les contempler, devaient inspirer au parti royaliste de dangereuses illusions. On se complaisait à y voir la contrepartie, la compensation des ovations faites, non loin de là, à M. de La Fayette.

La duchesse de Berry conduisit son père, sa belle-mère et sa sœur jusqu'au Perthuis, dernière place de France, où elle leur fit ses adieux au moment où ils allaient mettre le pied sur le territoire espagnol.

On était loin de prévoir que la jeune et belle princesse qui allait unir sa destinée à celle de Ferdinand VII devait trois ans après, ouvrir pour l'Espagne une ère nouvelle et y donner le signal d'une rénovation politique dont aujourd'hui encore il est difficile de préjuger les conséquences définitives.

CHAPITRE CXLVII

— 1829 —

Bruits de nouveaux changements ministériels, de coup d'État. Mémoire remis à M. de Polignac par M. de Guernon Ranville pour démontrer les dangers de toute atteinte portée à la Constitution. — Acquittement du *Journal de Rouen* et du *Courrier de la Moselle* poursuivis pour avoir publié le prospectus de l'*Association bretonne* pour le refus de l'impôt. — Le *Journal du Commerce* et le *Courrier français* sont condamnés à une peine légère pour avoir fait l'éloge de cette association et provoqué à la haine et au mépris du gouvernement en lui supposant l'intention de violer la Constitution. Colère, folles exagérations de la presse ultra-royaliste. — Autres procès de presse. Les Cours d'Aix et de Paris décident que la négation d'un dogme ne constitue pas un outrage à la religion et n'est pas punissable. — La Cour de Paris acquitte M. Bertin, rédacteur en chef du *Journal des Débats*, condamné en première instance pour offense à la personne du Roi et attaque à la dignité royale. Irritation que cet arrêt excite aux Tuileries. — Préparation de divers projets de loi que le gouvernement compte proposer aux Chambres. — Ordonnance pour le développement de l'instruction primaire. — Le pacha d'Égypte propose au gouvernement du roi de se charger de le venger du dey d'Alger en faisant la conquête de la régence, mais la Porte l'oblige à retirer cette proposition. La France fera elle-même l'expédition. — Mort du chancelier Dambray qui a pour successeur M. de Pastoret.

La modification ministérielle qui venait de s'opérer en

France jeta d'abord dans les partis une certaine hésitation. M. de La Bourdonnaye emportait-il avec lui les idées de coup d'État qui obsédaient tous les esprits? Le gouvernement allait-il rentrer ou plutôt se maintenir dans les voies parlementaires dont, en réalité, il n'était pas encore sorti, malgré les excitations d'une partie de ses amis et les accusations de ses adversaires? La *Gazette de France*, le plus modéré des journaux ministériels, se félicitait d'un événement qui, sans changer le système politique adopté le 8 août, donnait au cabinet une unité sans laquelle il n'y a pas de gouvernement. La *Quotidienne*, d'abord un peu hésitante, prenait le parti de se montrer aussi satisfaite; elle voyait dans la présidence décernée à M. de Polignac l'annonce d'une politique plus déterminée; jusqu'alors, les actes, les choix du ministère avaient été sans couleur, sans signification précise; désormais, la responsabilité étant dans le conseil, l'hésitation serait sans excuse; il était seulement à regretter que M. de La Bourdonnaye n'eût pas voulu accepter la nouvelle combinaison. Le *Drapeau blanc* était moins rassuré. Jusqu'au dernier moment, il s'était refusé à croire à la retraite du ministre dont il passait pour être le représentant dans la presse. Pour se consoler d'avoir été trompé dans ses prévisions, il exprimait l'espérance que les royalistes ne se diviseraient pas malgré la mesure qui venait de faire disparaître un de leurs chefs des conseils du gouvernement, et que celui-ci même emploierait son influence sur ses amis à les retenir dans le devoir.

Les journaux de la gauche disaient qu'il n'y avait rien de changé dans le fond de la situation. Le ministère, suivant eux, perdait le seul de ses membres qui eût un parti dans la Chambre et le remplaçait par un obscur contre-révolutionnaire; au lieu d'un cabinet mélangé d'absolutistes et de congréganistes, on avait maintenant un cabinet purement congréganiste, un peu moins *prévôtal*, mais un peu plus *jésuite;* c'était le triomphe de l'homme de cour sur le gentilhomme de province, de la politique astucieuse sur la virilité ; le ministère ne survivrait pas à l'homme dont il venait de se débarrasser.

Le premier jour, cependant, le *Journal des Débats*, trop avisé et portant encore trop d'intérêt à la royauté pour ne pas s'effrayer de ce qui pouvait lui faire courir des dangers réels, avait semblé éprouver une sorte de satisfaction d'un changement qu'il expliquait par l'abandon de toute pensée de coup d'État, mais il ne tarda pas à blâmer M. de Polignac d'avoir laissé échapper l'occasion de réunir dans un ministère de conciliation les principaux représentants des opinions raisonnables; maintenant, ajoutait-il, il était trop tard : jamais on n'avait vu ministère plus faible et moins national : M. de la Bourdonnaye, si violent, si impopulaire, était au moins un homme de Chambre, formé, grandi dans la discussion ; d'humeur libre et peu dévote, voulant dominer pour lui-même, et non pour la gloire de quelques abbés, il faisait seul dissonance dans le petit comité

ultra-montain de M. de Polignac. Désormais, la question était posée entre les ministres jésuites et les deux Chambres.

L'opposition reprochait au nouveau ministre de l'intérieur, M. de Montbel, sa faiblesse, l'exagération de ses idées religieuses et son attachement à M. de Villèle. Quant au ministre de l'instruction publique, M. de Guernon Ranville, fils d'émigré, émigré lui-même en 1815 et alors, disait-on, royaliste fougueux, il était, à ces divers titres, l'objet des plus violentes attaques. On l'accusait d'avoir, étant président d'un collége électoral, falsifié le scrutin. On rappelait un passage d'une harangue qu'il avait prononcée comme procureur général et où il s'était déclaré *contre-révolutionnaire*. Ce mot s'y trouvait en effet mais avec des explications qui en changeaient le sens. En cette occasion comme en bien d'autres, on put reconnaître l'inconvénient de ces expressions outrées, paradoxales, qu'on emploie comme une sorte de bravade pour blesser des adversaires, en y joignant des commentaires qui en limitent ou même en transforment la signification. Les commentaires sont bientôt oubliés, et le mot malencontreux reste dans la mémoire de tout le monde parce qu'il est plus facile de retenir un mot qu'une phrase. M. de Guernon Ranville eut d'ailleurs ce malheur, que le *Drapeau blanc* s'empara de la qualification de *contre-révolutionnaire* pour lui en faire honneur.

En réponse aux agressions incessantes dont le minis-

tère se voyait assailli, le *Moniteur* publia, le 3 décembre, un nouveau manifeste dont le ton décelait trop l'irritation de ceux qui l'avaient inspiré. Il signalait les mensonges audacieux qui prêtaient gratuitement aux ministres les intentions les plus coupables, les projets les plus insensés sans pouvoir articuler un seul fait qui justifiât ces odieuses suppositions, leur polémique insolente qui poussait les attaques presque sur les marches du trône, mettait en question l'exercice libre et légitime de la prérogative royale et compromettait la prospérité du pays aussi bien que la tranquillité publique. « Malgré leurs » séditieuses clameurs, » disait le journal officiel, « les » ministres ne dévieront pas de la ligne que leur tracent » l'honneur et le devoir; ils se montreront dignes du » prince qui les a choisis; ils connaissent son inébranlable volonté de consolider les institutions octroyées » par son auguste frère. La Charte est pour la France » un gage de paix et pour la maison de Bourbon un monument de gloire. Les ministres affermiront les libertés qu'elle consacre; ils sauront faire respecter les droits » de la couronne. »

Cet article, que la police fit reproduire par les divers journaux, était à la fois trop violent et trop vague dans ses dénégations pour qu'il pût apaiser l'irritation des esprits et calmer leurs inquiétudes. Les feuilles de l'opposition en firent ressortir ce qu'elles appelaient *le ton à la fois piteux et insolent*. « En définitive, » disait le *Journal des Débats*, « tous les arguments du ministère se

» réduisent à celui-ci : prenez garde, messieurs, dit-il » aux députés et aux électeurs, ne me poussez pas à bout, » ou je fais des folies ;... votez librement comme je le » veux, ou je vous ôte la liberté. »

Comme chacun comprenait que les choses ne pouvaient en rester là et que l'on marchait vers une crise plus ou moins prochaine, mais inévitable, les bruits les plus contradictoires, fondés généralement sur de très-légers indices ou même sur de pures conjectures, ne cessaient de se répandre. On disait, par exemple, que M. Courvoisier, brouillé avec M. de Bourmont, allait se retirer aussi bien que M. de Chabrol. Un autre jour, M. de Bourmont donnait sa démission, et c'était M. Courvoisier qui, non-seulement restait dans le cabinet, mais y faisait entrer MM. Royer-Collard, Humann et Pasquier, M. de Polignac ayant reconnu que le maintien de M. de Bourmont était impossible en présence du déchaînement de l'opinion. On disait aussi que le ministère faisait de grands efforts pour déterminer M. de Martignac à accepter la présidence de la Chambre dans laquelle il aurait remplacé M. Royer-Collard.

Au milieu de ces agitations, le Roi partit pour Compiègne, et certaines personnes se persuadèrent que ce voyage avait pour but l'exécution de grands desseins. Le *Drapeau blanc* croyait toucher au moment du triomphe de sa politique plus qu'aventureuse. Les esprits étaient enfin fixés, disait-il le 12 décembre, les résolutions étaient prises, et on allait voir paraître une proclamation

dans laquelle le Roi parlerait à son peuple sans intermédiaire ; rirait bien qui rirait le dernier.

En dépit de ces prophéties, le Roi revint de Compiègne sans qu'aucune détermination eût été prise. Le lendemain de son retour, il tint un conseil où toutes les questions, dit-on, furent encore une fois débattues sans qu'on arrivât à un résultat. Le public apprit bientôt que le ministère restait tout entier et qu'il se présenterait devant les Chambres sans nouvelle modification. Le *Drapeau blanc*, tout en déplorant le retard apporté à de grandes mesures impatiemment attendues par les vrais royalistes et pour lesquelles les circonstances lui paraissaient tout à fait opportunes, affirma qu'elles n'en étaient pas moins arrêtées dans l'esprit des ministres. La *Gazette*, au contraire, se réjouissait de voir ainsi démentir tous les bruits de coup d'État inventés par les libéraux pour user et diviser le cabinet, mais le système qu'elle soutenait n'était pas beaucoup plus rassurant pour les amis de la liberté que celui du *Drapeau blanc* : il consistait à prétendre que, pour gouverner, il n'était pas absolument nécessaire d'avoir la majorité *dans* chacun des pouvoirs dont se composait le gouvernement parlementaire ; qu'il suffisait d'avoir la majorité *de* ces pouvoirs ; en d'autres termes, que le Roi, d'accord avec la chambre des pairs dont, à tort ou avec raison, on se croyait assuré, pouvait se passer de l'assentiment de la chambre des députés. Quelque favorable que fût un tel système à l'établissement du pouvoir absolu, il comportait des délais, des atermoiements dont

s'irritait l'impatience du *Drapeau blanc* et de la faction dont il était l'organe. Il n'admettait pas que la mission du ministère dût se borner à ne plus faire de concessions, comme certaines gens le répétaient sans cesse. Cela ne suffisait pas. Il fallait encore reprendre ce que la royauté avait perdu. L'anarchie était dans les lois, la gangrène dans l'administration. La mission du ministère était de refaire les lois et d'épurer l'administration. S'il ne voulait ou ne pouvait pas le faire, il devait céder la place à d'autres.

On ne connaît pas les détails de la séance du conseil où ces questions paraissent avoir été agitées. Ce qui peut faire croire qu'elles le furent avec vivacité et que les partisans d'un coup d'État n'y dissimulèrent pas leurs projets et leurs espérances, c'est que M. de Guernon Ranville qui, malgré les accusations dont il était l'objet, était loin alors de les partager, crut devoir remettre, le 15 décembre, au président du conseil, en forme de protestation contre de semblables projets, un mémoire dans lequel il exposait ses sentiments politiques et les doctrines d'après lesquelles il comptait diriger sa conduite. Il s'attachait particulièrement à combattre l'idée d'une nouvelle Chambre formée en vertu d'une ordonnance électorale. « Je ne » sais » disait-il, « si cette démarche sauverait la monar- » chie, mais ce serait un coup d'État de la plus extrême » violence. Ce serait la violation de l'article 35 de la » Charte, ce serait la violation de la foi jurée. Les par- » tisans du coup d'État pensent que la mesure indiquée

» n'exciterait aucun mouvement sérieux : je reconnais
» qu'en ce moment les masses sont calmes et ne prennent
» aucune part active aux débats politiques ; mais que
» faudrait-il pour les ébranler ?... Et peut-on raisonna-
» blement affirmer que la classe moyenne, qui touche
» par mille points à la masse, ne pourrait pas, au be-
» soin, soulever une tempête dont le plus hardi n'ose-
» rait prévoir l'issue ? Au reste, une réponse péremptoire,
» selon moi, à tous les raisonnements plus ou moins
» fondés en fait, c'est que les mesures dont il s'agit se-
» raient contraires à la Charte. Or, on ne viole jamais
» les lois impunément, et le gouvernement assez fort
» pour se mettre un moment au-dessus de la loi fonda-
» mentale, s'il obtient un succès passager, compromet,
» pour un temps plus ou moins éloigné, ses plus pré-
» cieux intérêts. »

Si ce mémoire eût obtenu dès lors la publicité qu'il n'eut que beaucoup plus tard, il aurait singulièrement surpris ceux qui, dans leurs attaques journalières, rangeaient M. de Guernon Ranville parmi les champions de l'absolutisme. Ils auraient probablement cru devoir en conclure qu'il n'adhérerait jamais à un coup d'État, et, en cela, ils se seraient encore trompés.

J'ai dit que le ministère, n'osant poursuivre les associations formées pour le refus éventuel de l'impôt et dans lesquelles figuraient des hommes appartenant aux fractions modérées de l'opposition, tels que MM. Périer et Duvergier de Hauranne, avait fait traduire

en justice ceux des journaux qui avaient annoncé la formation de ces associations en termes hostiles au gouvernement. Le premier qui comparut devant la justice fut le *Courrier de la Moselle*. Dès le 22 octobre, le tribunal correctionnel de Metz condamna son éditeur responsable à un mois de prison et à 150 francs d'amende pour avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement du roi en le supposant capable de violer la Charte et les lois, mais elle le renvoya de la plainte en ce qui concernait le délit de provocation à la désobéissance aux lois et celui d'attaque contre les droits constitutionnels du Roi, les droits et l'autorité des Chambres. Les considérants de ce jugement, rédigé dans une forme très-compliquée et assez obscure, étaient fondés sur ces motifs, que la Charte et les lois garantissant à tous les Français qu'aucun impôt ne serait établi ou perçu s'il n'avait été consenti par les deux Chambres, l'*Association* dite *bretonne* était une attaque, un acte de mépris dirigé contre le gouvernement du roi et une irrévérence envers les Chambres; que le gouvernement avait besoin d'être entouré de la confiance et de la considération publiques sans lesquelles bientôt, quelle que fût la pureté de ses intentions, il ne pourrait plus opérer le bien qu'il désirait, et que la prévision jugée nécessaire de l'organisation de l'association devait avoir pour effet infaillible de saper cette confiance et ce respect pour le chef de l'État et pour les Chambres.

Le 19 novembre, ce fut le tour du *Journal de Rouen*

devant le tribunal de cette ville. Les prévenus étaient son gérant responsable, l'imprimeur Baudry, et son rédacteur, l'avocat Visinet. Ils étaient accusés de provocation à la désobéissance aux lois, d'attaque formelle contre l'autorité constitutionnelle du Roi et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi. L'organe du ministère public, le substitut Renard, abandonna le chef d'attaque aux droits de la couronne et déclara, quant à celui de provocation à la désobéissance aux lois, qu'il s'en remettait à la sagesse des magistrats, mais il soutint que l'imputation aux ministres du projet d'exiger l'impôt par ordonnance, c'est-à-dire d'une manière illégale et contraire au pacte fondamental, constituait le délit d'offense envers le gouvernement du roi et aussi celui d'excitation à la haine et au mépris de ce gouvernement, les ministres qui pourraient faire au monarque une proposition aussi insensée méritant évidemment la haine et le mépris de tous les Français. « La liberté de la presse, » ajouta l'avocat du roi, « ne trouvera point en nous » un détracteur, nous en apprécions les bienfaits; elle » établit un moyen de communication entre les peuples, » elle favorise les sciences et venge les opprimés des » actes arbitraires dont ils peuvent être les victimes; » c'est une garantie légale, et tout Français a le droit » constitutionnel de discuter, de censurer, de critiquer » les actes des ministres, mais non d'exciter à la haine » du gouvernement dont ils font nécessairement partie. »

Après ce réquisitoire dont la modération et les réserves

indiquaient suffisamment que même dans le ministère public tout le monde ne partageait pas l'exagération qui dominait les conseils du gouvernement, un des prévenus, M. Visinet, entreprit de justifier la vivacité des articles incriminés par les craintes qu'avaient inspirées aux hommes les plus étrangers à la politique les entreprises du parti qui avait triomphé au 8 août et son projet de renverser la Charte, manifesté par l'avénement au ministère de MM. de La Bourdonnaye et de Polignac. La Constitution étant évidemment menacée, comme on n'en pouvait douter alors qu'un journal devenu l'organe semi officiel du cabinet était allé jusqu'à demander si la royauté n'aurait pas son 18 fructidor, la modération était devenue impossible aux journaux de l'opinion libérale. Ce qu'on leur reprochait, c'était, en dénonçant des manœuvres coupables, d'en avoir rendu l'exécution impossible. Pour un ministère ami de la légalité, l'acte de l'*Association bretonne* eût été inoffensif, mais pour les ministres actuels c'était la tête de Méduse. Ce qu'ils poursuivaient en réalité, c'était la théorie du refus de l'impôt illégal. Tel était le mot du procès actuel et des procès analogues. Les accusés, grâce à Dieu, avaient de nombreux complices, car ce qu'ils avaient dit, les honorables citoyens qui, d'un bout à l'autre de la France, s'étaient associés pour le refus de l'impôt illégal le pensaient comme eux; ils le pensaient aussi, ceux qui s'abstenaient de prendre part à ces associations parce qu'ils les trouvaient superflues, et, le cas échéant, ils feraient cause commune avec eux.

tion, d'ailleurs, de vouloir exciter à la désobéissance aux lois, M. Visinet protesta qu'il avait voulu, au contraire, mettre les citoyens sous leur égide, car les souscripteurs de l'*Association bretonne* se plaçaient sous la protection de la cour royale de Rennes. Quant à l'attaque formelle contre l'autorité du Roi, il prétendit que ce délit était imaginaire, le Roi n'était pas même nommé. Enfin, quant à l'excitation à la haine du gouvernement du roi, il soutint que les ministres n'étaient pas ce gouvernement, qu'ils n'en étaient que les agents responsables.

Le défenseur des prévenus, M. Daviel, que vingt ans après, à la suite de deux révolutions, on devait voir appelé, pour un moment, au département de la justice, commença par établir qu'en principe les associations étaient légitimes, comme le reconnaissait le ministère public lui-même puisqu'il ne poursuivait ni l'*Association pour la propagation de la foi*, ni l'*Association pour la défense de la religion catholique*, ni tant d'autres de la même couleur. Cela posé, il fallait, de toute nécessité, qu'il permît les associations pour la défense des libertés publiques et religieuses, à moins qu'il n'arrachât de la Charte l'article qui proclamait l'égalité devant la loi. Dès lors, l'annonce de l'*Association bretonne* ne pouvait être incriminée. Annoncer même un délit, ce n'aurait pas été s'en rendre complice, mais était-ce donc commettre un délit que de publier un acte légal, un acte qui avait pour but de refuser ce qui, d'après la loi, n'était pas exigible, l'impôt établi par ordonnance ou voté par une Chambre ar-

bitrairement composée? Pour ce qui concernait l'accusation d'attaque formelle contre l'autorité constitutionnelle du Roi, le défenseur fit remarquer que l'obéissance n'était pas due à des ordres arbitraires, que les tribunaux l'avaient reconnu et que, par conséquent, ceux qui proclamaient leur intention d'y résister ne portaient pas atteinte à l'autorité constitutionnelle dans les bornes qui lui étaient imposées.

Le lendemain, le tribunal prononça un jugement par lequel, tout en exprimant le regret que le rédacteur du *Journal de Rouen* se fût écarté *d'une circonspection qui doit s'allier avec la liberté de la presse sainement entendue*, il acquittait les deux prévenus, *vu*, disait le considérant, qu'*il n'y avait rien de condamnable à publier un acte d'association fait pour le cas d'un événement qui ne s'était pas réalisé et, d'après les garanties constitutionnelles de la France, ne devait pas se réaliser*. On assure que ce jugement avait été rendu à l'unanimité des voix. Le ministère public en ayant appelé, il fut confirmé par la cour royale de Rouen. La cour de Metz, adoptant la même doctrine que celle de Rouen, annula la condamnation prononcée par le tribunal correctionnel contre le *Courrier de la Moselle*.

Peu de jours après l'acquittement du *Journal de Rouen*, le 27 novembre, le tribunal de la Seine eut à s'occuper de l'affaire du *Journal du Commerce* et du *Courrier français* poursuivis pour le même motif. L'avocat du Roi, M. Levavasseur, fidèle à des traditions dont s'écartent ra-

rement les organes du ministère public, commença sa harangue par une longue déclamation contre les factions et contre la licence de la presse. Les auteurs de l'*Association bretonne* ne pouvaient alléguer, dit-il, pour en justifier la formation, que les rêves de leur imagination, que des soupçons chimériques que n'autorisait aucun acte du pouvoir; on calomniait donc les ministres alors que tout, au contraire, tendait à prouver qu'ils voulaient maintenir les institutions constitutionnelles. Mais dût-on supposer pour un moment que les ministres eussent réellement conçu le projet de renverser les institutions, le Roi n'était-il pas là? Un seul mot de sa bouche ne suffirait-il pas pour arrêter l'audacieuse tentative faite par ses conseils, pour repousser une mesure attentatoire aux droits publics des Français? Oubliait-on donc que le Roi avait juré de maintenir ces institutions? Prétendrait-on que le roi de France n'avait pas la force nécessaire pour tenir ses serments, ou bien qu'il voulait lui-même se souiller du parjure? Dans ces deux suppositions, il n'y aurait pas seulement attaque au gouvernement du roi, il y aurait outrage à sa personne auguste, à sa bonne foi, à la dignité royale. Le fait du délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi ne paraissait pas moins évident à M. Levavasseur. Ces mots de *gouvernement du roi* devaient, suivant lui, s'entendre de ce gouvernement agissant par des ministres responsables. Exciter à la haine et au mépris de ces ministres ainsi que le faisaient incontestablement certains pas-

sages du pacte de l'*Association bretonne*, qui les présentaient comme une poignée de brouillons, comme de véritables fléaux contre lesquels il fallait s'associer de même que contre les tempêtes et les incendies, c'était donc exciter aux mêmes sentiments contre le gouvernement qui résidait dans le Roi. Les journaux incriminés ne s'étant pas bornés, d'ailleurs, à une simple publication et ayant formellement approuvé les articles du pacte breton, M. Levavasseur demandait que MM. Bert et Valentin de La Pelouse, gérants du *Journal du Commerce* et du *Courrier français*, fussent condamnés comme coupables d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, de provocation à la désobéissance aux lois et d'attaques contre l'autorité constitutionnelle du Roi et des Chambres.

M. Levavasseur ayant terminé cet étrange plaidoyer, M. Bert demanda à donner quelques explications. Comme le *Moniteur* avait dit qu'au moment où le *Journal du Commerce* avait publié le prospectus de l'*Association bretonne* elle n'existait pas encore, il produisit plusieurs lettres antérieures à cette date et qui démentaient victorieusement cette allégation. Il justifia l'association et l'empressement qu'il avait mis lui-même à en faire connaître le prospectus par la nécessité de combattre le dessein évident de renverser la Charte. Il rappela les empiétements successifs de l'ultraroyalisme. « Le parti » du 8 août, » dit-il, « est engendré du parti de 1815; » il renierait en vain son origine; on lui montrerait,

» dans les actes et dans les débats des Chambres, les » traces de sa filiation; on lui prouverait qu'il n'a pas » dégénéré de cette horreur de la Charte dont il est le » fruit. Les souscripteurs bretons l'ont reconnu, et je l'ai » reconnu avec eux. Nous serions-nous trompés? Ou » bien, tout notre crime serait-il d'avoir annoncé les pre- » miers ce que tout le monde proclamera bientôt? Déjà, » une multitude de souscriptions sont ouvertes à l'instar » de l'*Association bretonne.* »

Le défenseur du *Journal du Commerce*, M. Bernard, membre du barreau de Rennes, prit ensuite la parole. Il s'attacha surtout à défendre le droit d'association comme un droit naturel, aussi incontestable en principe que le droit d'agir et de penser, comme un besoin de l'homme, une loi de sa nature, une condition de son existence, droit antérieur à toute législation écrite. « Dans les » gouvernements représentatifs, » dit-il, « il y a une asso- » ciation écrite d'où dérivent toutes les autres, la consti- » tution. C'est la mesure commune des droits et des » devoirs de tous les membres de l'association; c'est la » limite posée, d'une part aux envahissements du pou- » voir, de l'autre au débordement populaire. Cette règle » une fois adoptée est également obligatoire pour tous; » autrement le pacte est brisé et l'association dissoute. » Mais quelle sera la sanction de ce pacte et comment » chaque partie sera-t-elle contrainte à en respecter les » limites? La réponse est facile : pour obliger les citoyens » à obéir aux lois, du côté du pouvoir est la force armée

» et du côté du peuple, pour maintenir ses droits, la » résistance légale qui n'est elle-même que l'obéissance » à la loi. Tenons donc pour certain que toute association est permise dont le but est légitime, et examinons » ce droit dans ses rapports avec le refus du paiement de » l'impôt. La première obligation des citoyens, ai-je dit, » est l'obéissance à la loi. J'en tire la conséquence que le » refus de payer un impôt illégal est plus qu'un droit, et » qu'il constitue un devoir. » Après avoir déduit de cette théorie fondée sur la Charte la légalité de l'*Association bretonne*, M. Bernard, réfutant la définition faite par le ministère public du gouvernement du roi, démontra que, si on l'admettait, il en résulterait une inviolabilité complète pour les ministres dont les amis avaient cent fois attaqué cette prétention de se mettre à l'abri derrière le trône lorsqu'on l'avait soutenue en faveur d'autres ministres qui n'étaient pas de leur opinion. Quant à ce qu'on avait dit, que les défiances des provocateurs d'associations n'étaient pas fondées, que leurs craintes étaient chimériques et par conséquent injurieuses, il exprima la conviction que le ministère du 8 août ne saurait se dispenser de recourir tôt ou tard à un coup d'État. Il cita des articles de la *Gazette*, de la *Quotidienne*, du *Drapeau blanc* et des passages de nombreuses brochures, de celle, entre autres, de M. Cottu, dans lesquels on mettait aux prises les Chambres et la royauté, la Charte et le Roi et on les déclarait incompatibles à moins que le Roi ne saisît le pouvoir absolu à titre de pouvoir

constituant. Il rappela la conduite que le parti avait tenu toutes les fois qu'il avait triomphé, et les proscriptions de 1815. « Après cela, » s'écria-t-il, « que le » ministère public s'indigne que l'on puisse supposer » aux ministres l'intention d'altérer nos garanties con- » stitutionnelles. Pour dernière réponse, je lui dis : pro- » clamez donc ici, en face du pays, que vous avez la » conviction profonde que si la chambre des députés, » usant de son droit, rejetait le budget, nos hommes » d'État ne changeraient pas la loi électorale; proclamez » ici dans votre réplique qu'il y aurait crime à briser » cette loi par une ordonnance. Cette parole fera plus pour » rassurer la France que tous les mouvements oratoires... » On les qualifie de révoltes, ces associations! Ah! » combien plutôt devrait se féliciter un Français en qui » vivrait quelque amour du pays, quelque estime de ses » concitoyens, de trouver enfin au milieu de nous un peu » de vie politique! Parcourez l'histoire de notre révo- » lution. Voyez-y le pouvoir et les hommes qui, tour » à tour, l'ont exercé, se livrer à toutes les violences sans » jamais rencontrer de résistance légale, et, lorsqu'ils » ont succombé sous leurs propres fautes, se plaindre » qu'on ne les ait pas éclairés, qu'on ne leur ait pas » résisté! Rendons grâces au ciel que la France, en » cherchant à défendre un de ses droits menacé, ait dé- » couvert le moyen le plus puissant de les préserver » tous! Rendons grâces à nos institutions qui nous ont » amenés enfin à ce point, de savoir résister légalement

» et sauver ainsi le pays de ses propres violences! Je ne
» crains pas de le dire, et mon attachement au pays qui
» m'a vu naître ne me prévient point ici : l'acte proposé
» par lui est un bienfait véritable et une sauvegarde au-
» tant pour les gouvernements que pour les peuples.
» N'allons pas étouffer ce premier élan de notre existence
» constitutionnelle; encourageons-le bien plutôt. Nous
» avons enfin une garantie certaine d'ordre et de liberté,
» et on ne nous verra plus, misérables jouets de l'anar-
» chie, passer d'une obéissance stupide aux fureurs de
» la place publique. Ils mentent, ceux qui osent dire que le
» trône et la liberté se repoussent; le trône et la liberté
» seront unis, et c'est la résistance légale qui sanctionnera
» leur alliance. »

Ce discours produisit la plus vive sensation. Il donna, en un moment, à un homme jusqu'alors inconnu en dehors de la Bretagne une renommée qui semblait le placer dans les premiers rangs du barreau, qui, à la vérité, ne devait être soutenue et agrandie par aucun autre triomphe oratoire de quelque importance, mais qui suffit pour le faire appeler un peu plus tard à un des premiers postes de la magistrature.

M. Mérilhou parla ensuite pour le *Courrier*. Son langage fut plus vif. Il essaya de tirer avantage des bruits sinistres que répandaient, depuis quelque temps, les journaux étrangers. « Les gazettes, » dit-il, « ne nous
» menacent-elles pas d'une intervention armée, bien
» sûres que l'homme de la trahison ne manquerait pas

» pour ouvrir aux puissances nos places fortes ? » A ces mots, qui contenaient une allusion si injurieuse au ministre de la guerre, le président interrompit l'orateur en l'invitant à rester dans la cause et à s'exprimer avec plus de modération. M. Mérilhou, en finissant, invoqua, en faveur de l'association, les promesses royales et le serment du sacre.

On attendait avec quelque curiosité la réplique de l'avocat du roi. Il nia d'abord que les menaces de coup d'État ramassées dans quelques journaux et quelques brochures pussent être imputées au ministère, et il rappela la poursuite et la condamnation de l'*Apostolique* à la suite des provocations qu'il avait faites dans ce sens. Il dit qu'à la vérité quelques-unes de ces brochures étaient l'œuvre d'un magistrat (M. Cottu) assis sur les fleurs de lis et qui, peut-être, deviendrait plus tard le juge en appel de ceux que le tribunal allait juger, mais que ce magistrat, parfaitement indépendant, avait écrit le pour et le contre sous l'inspiration de sa conscience, et que le ministère public n'avait vu dans ses systèmes aucun délit punissable aux termes des lois en vigueur. A la sommation faite au ministère public de s'expliquer sur les intentions du gouvernement, il répondit qu'il ne pouvait exprimer que sa conviction personnelle, mais que cette conviction était qu'en aucun cas, aucun changement ne serait apporté à aucune des lois existantes autrement que dans les formes constitutionnelles établies par la Charte. Les défenseurs, dans leurs répliques, prirent acte de cette déclaration,

mais ils insistèrent sur les allégations de M. Cottu qui avait dit, dans une de ses brochures, que le conseil délibérait sur la nécessité de changer par ordonnance la loi électorale.

Le tribunal rendit un jugement par lequel il acquittait les deux gérants sur le chef d'attaque à l'autorité constitutionnelle du Roi et des Chambres et sur celui de provocation à la désobéissance aux lois, mais les condamnait chacun à un mois de prison et 500 francs d'amende, attendu que l'*Association bretonne* était fondée sur la supposition qu'un impôt illégal pourrait être établi sans le concours des Chambres ou de l'une d'elles ; qu'une pareille supposition ne pourrait être réalisée sans une violation manifeste des lois fondamentales ; que les deux journaux, en publiant le pacte de cette association, l'avaient accompagné de réflexions apologétiques dans lesquelles la supposition sur laquelle elle était fondée était présentée comme un danger prévu et imminent, et qu'ainsi ils n'avaient pas usé du droit légal de critiquer les actes des ministres, mais provoqué à la haine et au mépris du gouvernement.

Le *Journal du Commerce* et le *Courrier* crurent devoir appeler de ce jugement qui, pourtant, en leur infligeant une pénalité assez légère, condamnait si énergiquement toute pensée de coup d'État. Cette réprobation ressortait également des autres jugements que je viens de rapporter, et même du langage des organes du ministère public.

Le gouvernement et ses amis ne pouvaient être satisfaits d'un tel résultat. La *Gazette* garda le silence. La *Quotidienne* avoua franchement que, si la condamnation des deux journaux de la gauche lui plaisait, il n'en était pas de même des considérants. « Ainsi, » dit-elle, « si » le Roi, dans sa haute sagesse, estimait que l'état de » la société est tel que les moyens constitutionnels ne » suffisent plus pour la sauver, il faudrait qu'il laissât » périr l'État, le trône et la nation, ou, s'il voulait re- » courir à des mesures salutaires, il autoriserait par ce » seul fait la révolte. Cela est inadmissible... Il est faux » que la Charte ait été une nécessité de la Restauration. » La France n'y pensait pas. Elle l'a reçue avec recon- » naissance,... mais elle n'aurait jamais pu croire que » l'esprit de parti s'en ferait une arme et qu'on re- » fuserait au Roi le droit et le pouvoir de sauver la » monarchie autrement que par la Charte. » Le *Drapeau blanc*, plus mécontent encore, s'en prenait au ministère public dont il trouvait que le réquisitoire avait été d'une faiblesse désespérante. Il disait, non sans quelque apparence de raison, que si l'*Association* était coupable, ce n'était pas les journaux qu'il fallait poursuivre, mais les associés eux-mêmes; il ajoutait qu'un procès correctionnel ne suffisait pas ; que les conspirateurs et les journaux, leurs complices, devaient être traduits en cour d'assises comme prévenus d'un complot suivi d'exécution; qu'en transformant de tels attentats en simples délits le ministère public avait méconnu sa mission ; que M. Le-

vavasseur avait fait plus, qu'il avait donné un démenti à toute la presse royaliste en reconnaissant que les citoyens avaient le droit de ne pas payer un impôt non voté par la Chambre, doctrine fausse et subversive, que les tribunaux avaient malheureusement consacrée. Si le ministère y conformait sa politique, la monarchie n'était plus qu'une république parlementaire, mais le *Drapeau blanc* tenait pour certain qu'il n'en serait pas ainsi, et que, s'il y avait résistance à la perception de l'impôt, l'armée en aurait raison. Il pressait le ministère, s'il n'osait pas encore se saisir du pouvoir constituant, de frapper au moins un grand coup en destituant partout les libéraux et en déclarant déchus de leurs droits politiques tous les signataires des actes d'association.

En présence des colères de la presse royaliste, la presse libérale était autorisée à se considérer comme victorieuse plutôt que comme vaincue. Elle signalait la contradiction des jugements de Metz, de Rouen et de Paris, mais elle constatait qu'en définitive les divers tribunaux étaient d'accord sur les principes, en sorte que la jurisprudence était fixée, que ceux qui refusaient de payer un impôt illégal pourraient compter sur l'appui des tribunaux, et elle défiait le gouvernement de mettre l'armée en mouvement contre des citoyens qui, pour obéir à la loi, laisseraient le percepteur entrer chez eux et saisir leurs meubles. Et, si les tribunaux donnaient raison à ces citoyens, ferait-on aussi marcher l'armée contre les tribunaux ?

Quelques jours après, les députés de Seine-et-Oise, consultés par plusieurs électeurs sur la conduite que les contribuables auraient à tenir dans le cas où on exigerait d'eux un impôt illégalement établi, leur répondaient que c'était un devoir pour tous de refuser un tel impôt et de traduire devant les tribunaux ceux qui en feraient la perception. Dans plusieurs départements, leur exemple fut suivi sans que le ministère parût s'en émouvoir.

Les procès de presse se multipliaient. Les motifs en étaient bien divers, mais tous contribuaient à entretenir et à augmenter l'agitation des esprits.

Un des plus remarquables mettait en cause la solvabilité et la probité financières d'un État étranger. Le gouvernement de Ferdinand VII, ayant refusé de reconnaître les emprunts contractés sous le régime des Cortès, avait inutilement tenté, après cette violation de la foi publique, malheureusement approuvée et encouragée par tous les gouvernements absolutistes, de trouver à Londres de nouveaux prêteurs. Pressé par la détrese à laquelle il se trouvait réduit, il s'était alors adressé à certains banquiers de Paris qu'il avait trouvé plus faciles. Un premier emprunt, appelé l'emprunt Guebhard du nom de celui qui s'en était chargé, avait été souscrit en 1823 pour un capital de 16 millions 700,000 piastres divisé en 83, 500 actions remboursables à Madrid par vingtièmes. Le 15 décembre 1825, un décret du roi d'Espagne avait autorisé la conversion de ces actions en rentes perpétuelles, et le

12 avril suivant, un agent espagnol avait publié à Paris un *prospectus* de cette conversion par lequel on offrait aux actionnaires qui y consentiraient un accroissement de cinq pour cent en capital. M. Aguado, banquier espagnol établi en France, chargé de cette opération et de la direction des fonds d'amortissement, devait annuler les actions converties ou les racheter à mesure qu'elles rentreraient, de telle sorte qu'elles ne pussent être remises en circulation, et faire publier tous les six mois l'état des rentes rachetées ou amorties. Toutes les précautions possibles avaient donc été prises contre l'extension de la dette. Il ne semblait être question que de convertir un capital rachetable en un capital non rachetable. Sur la foi de ce décret et de ce *prospectus*, le ministre des finances de France et la chambre des syndics de la Bourse de Paris avaient permis ou autorisé, le 27 juin 1826, la cote des rentes perpétuelles d'Espagne provenant de la conversion de l'emprunt de 1823. L'opération ainsi favorisée se poursuivait avec succès, et 6,000 actions de l'emprunt paraissaient avoir été converties. L'intérêt en était régulièrement payé, le crédit de l'Espagne s'améliorait. Mais le bruit ne tarda pas à se répandre que la conversion prétendue masquait une nouvelle émission de rentes sans garanties. La publication d'un état officiel des différentes branches de la dette espagnole prouva qu'il n'avait été converti qu'un quart de l'emprunt Guebhard et que le produit des actions vendues sur la place de Paris, avait été employé, soit au remboursement d'une dette de l'Espagne envers l'Angleterre,

soit aux nouveaux besoins de l'État. La rente tomba au-dessous de 50 pour cent. Des plaintes, des reproches violents s'élevèrent, tant dans les journaux français qu'à la tribune de la chambre des députés, contre l'appui que le ministère avait donné à cet emprunt clandestin en permettant à la bourse de Paris la cote des rentes perpétuelles. Les organes du ministère ainsi accusé répondirent que l'autorisation n'avait été donnée que pour la conversion. De leur côté, les agents espagnols, pour justifier leur gouvernement, citaient un décret de Ferdinand VII, du 8 mars 1824, qui avait autorisé une émission de rentes perpétuelles destinée, mais seulement en partie, à la conversion de l'emprunt, et ils faisaient remarquer que les émissions faites jusqu'alors n'avaient pas atteint, à beaucoup près, le chiffre de la somme indiquée par ce décret. Malgré ces explications, il était évident qu'on avait jeté sur la place de Paris une dette nouvelle dont ni la France, ni l'Europe n'avaient jusqu'alors soupçonné l'existence et qui n'avait d'autres garanties que la crédulité de nouveaux souscripteurs acceptant d'autres emprunts qu'on leur proposerait à l'avenir.

Des journaux français d'opinions très-diverses, la *Quotidienne*, le *Journal du Commerce* et le *Courrier français*, avaient attaqué les opérations de M. Aguado, l'agent financier de l'Espagne à Paris, en les présentant comme des piéges tendus à l'ignorance du public. M. Aguado porta plainte en justice, demandant réparation de l'injure faite à son honneur comme homme privé et

comme agent espagnol. Les gérants des trois journaux, MM. Laurentie, Bert et Bailleul, comparurent, le 16 novembre, devant le tribunal de police correctionnelle. M. Mauguin, l'avocat de M. Aguado, insista particulièrement sur les attaques de la *Quotidienne* qu'il accusa d'avoir longtemps reçu du cabinet de Madrid une somme de 4,000 francs par an pour des abonnements qu'elle ne fournissait pas, mais sous la condition formelle ou tacite de soutenir la politique de ce cabinet. M. Berryer plaida pour la *Quotidienne*, M. Barthe pour les deux journaux libéraux. Après deux jours de débats parfois assez piquants, le tribunal, reconnaissant dans les articles qu'on lui avait dénoncés le caractère de la diffamation, condamna chacun des prévenus à 500 francs d'amende.

Peu de jours après, le 2 décembre, le même tribunal eut à statuer sur une autre affaire qui intéressait aussi un gouvernement étranger dans la personne d'un de ses représentants. L'extradition du réfugié Galotti, dont j'ai raconté les détails, avait jeté dans l'opinion libérale une grande irritation contre le gouvernement napolitain. Le *Courrier*, le *Journal du Commerce*, le *Constitutionnel* avaient signalé à l'indignation publique la faiblesse du ministère français livrant Galotti à la vengeance de ce gouvernement, et l'ambassadeur napolitain à Paris, le prince de Castelcicala, accusé d'avoir appuyé par de fausses allégations la demande d'extradition, comme aussi d'avoir pris part aux proscriptions sanglantes qui avaient désolé le royaume de Naples trente ans auparavant. M. de Cas-

telcicala, ainsi diffamé, porta plainte contre les gérants des trois journaux. L'avocat du roi, M. Levavasseur, chargé de soutenir la prévention, commença par établir que les articles incriminés renfermaient deux espèces de diffamation, l'une portant sur la conduite de l'ambassadeur dans l'exercice de ses fonctions diplomatiques et l'autre sur des faits qui s'étaient passés dans son pays à une époque déjà bien éloignée. Quant au premier point, le prince de Castelcicala était accusé d'avoir eu recours à la fraude et à des assertions mensongères pour obtenir l'extradition de Galotti, d'avoir ainsi profané son caractère diplomatique, de s'être placé par là dans la position la plus fausse à l'égard de ses collègues et d'avoir mis le gouvernement français dans l'impossibilité de tolérer des procédés aussi outrageants. Après avoir démontré en peu de mots que de telles imputations étaient diffamatoires, M. Levavasseur, arrivant aux faits imputés à M. de Castelcicala comme ayant été commis par lui à une époque où il remplissait dans son pays des fonctions publiques, prouva également que ces actes lui étaient complétement étrangers et qu'il n'avait pas fait partie, comme on le prétendait, de la junte qui, en 1799, avait envoyé des centaines de victimes à l'échafaud, mais bien d'une autre junte formée antérieurement et qui n'avait pas prononcé une seule sentence de mort. L'avocat du roi, en finissant, se plaignait de la licence de la presse contre laquelle la sévérité des tribunaux semblait impuissante. Jusqu'à ce moment, ajouta-t-il, elle avait au moins respecté la bar-

rière du droit des gens qui protégeait les représentants des puissances étrangères. Il ne fallait pas lui permettre de rompre ce dernier frein, de franchir ce dernier obstacle.

Le défenseur du *Constitutionnel* et du *Journal du Commerce*, M. Barthe, rappelant les détails de l'affaire de Galotti, prétendit que ses clients n'avaient fait que partager à cet égard les inquiétudes et les méfiances manifestées par le ministère lui-même qui avait envoyé une protestation au cabinet napolitain, que, d'ailleurs, l'ordonnance de renvoi de la chambre du conseil n'avait saisi le tribunal que de la question de savoir si le prince de Castelcicala était ce Fabrizio Ruffo qui avait fait partie d'une junte créée par le ministre Acton et si, en le disant, on avait pu le diffamer ; que c'était là tout le procès, et que le fait étant avoué, de cet aveu résultait la complète justification des prévenus. Le défenseur du *Courrier*, M. Mérilhou, prit des conclusions analogues, et le tribunal, adoptant cette argumentation, acquitta les trois gérants, se fondant principalement sur cette considération, que l'imputation du fait d'avoir fait partie d'une junte d'État ne présentait pas le caractère d'une diffamation.

Quels que fussent les motifs légaux qui avaient déterminé ce jugement, comme la masse du public était peu en mesure de les apprécier, il était difficile qu'elle n'y vît pas une sorte de blâme jeté sur un ambassadeur contre lequel l'esprit de parti se déchaînait depuis quelque temps

avec une extrême violence et que ses antécédents ne recommandaient pas à la bienveillance de l'opinion libérale.

Dans le courant du mois d'août, le tribunal correctionnel de Marseille avait condamné un étudiant en droit et le gérant du *Messager de Marseille*, le premier à six mois de prison et 600 francs d'amende, le second à trois mois et 600 francs, pour un article publié dans cette feuille où il était dit que l'athéisme était la conséquence de la science et tendait à améliorer le sort des peuples. La défense avait vainement soutenu qu'une telle doctrine ne constituait un outrage pour aucune religion. L'affaire ayant été portée en appel devant la cour royale d'Aix, elle maintint la condamnation en réduisant à trois mois la durée de l'emprisonnement et en abaissant le taux de l'amende.

La même cour rendit, le 3 décembre, un arrêt qui touchait aussi aux questions de liberté religieuse. Nous avons vu que le gérant du *Courrier français* avait été condamné à trois mois de prison et 600 francs d'amende pour un article dont le rédacteur avait exprimé la conviction que les tableaux de la *Transfiguration* et de la *Communion de saint Jérôme* seraient encore l'objet de la vénération publique lors même que les croyances chrétiennes auraient été abolies. L'*Aviso* de Toulon ayant reproduit cet article, le tribunal de Toulon frappa ce journal des mêmes peines, mais la cour d'Aix, saisie de l'appel, décida que la simple prévision d'un fait contraire à la perpétuité des croyances chrétiennes, la simple né-

gation d'un dogme religieux ne constituait pas le délit d'outrage prévu par la loi de 1822, et, si elle confirma la condamnation, c'est parce que l'*Aviso*, dans les commentaires qu'il avait joints à l'article du *Courrier*, avait tourné en dérision la religion de l'État.

Cet arrêt était en contradiction avec le jugement par lequel le tribunal correctionnel de la Seine avait condamné le *Courrier* précisément pour l'article que la cour d'Aix déclarait irréprochable. La jurisprudence en cette matière devenait donc incertaine, mais cette incertitude disparut bientôt. Le gérant du *Courrier*, M. Châtelain, ayant interjeté appel à la cour royale de Paris, son avocat, M. Mérilhou, s'attacha à faire sentir l'importance et les conséquences d'une condamnation qui tendait à détruire la liberté de discussion en matière religieuse, cette liberté qui était elle-même la garantie de la liberté des cultes et de la liberté de conscience. « Ma » position, » dit-il, « est bizarre ; je défends un journa- » liste accusé d'avoir outragé la religion de l'État et les » autres cultes chrétiens reconnus par la Charte, et c'est » moi qui viens défendre la religion de l'État et toutes » les autres religions contre le tribunal de première » instance lui-même et contre le ministère public qui » nous poursuit; car si vous admettiez les théories que » les premiers juges ont adoptées, vous consacreriez » l'abus de pouvoir révoltant par lequel l'autorité civile, » usurpant les droits de l'autorité spirituelle, pourrait » résoudre tels ou tels doutes théologiques et prononce-

» rait dogmatiquement sur des questions de croyances
» dont l'appréciation ne peut être discutée au delà des
» bornes du sanctuaire, genre d'oppression que l'his-
» toire a flétri et contre lequel ont protesté les plus
» grands docteurs de la foi catholique. » M. Mérilhou rappela ensuite les fortes paroles de M. de Serre, disant en 1819 qu'entre les juges de nos jours résolvant par la prison des questions dogmatiques et les préteurs romains livrant aux tortures les martyrs l'atrocité de la peine était la seule différence, que le principe était le même. S'appuyant de l'arrêt de la cour d'Aix, il démontra que la négation d'un dogme telle qu'elle résultait de l'article du *Courrier* était tout autre chose qu'un outrage, et que l'outrage seul pouvait tomber sous le coup de la loi, comme l'avaient déclaré plusieurs arrêts. M. Châtelain, qui crut devoir prendre aussi la parole, développa les mêmes idées avec beaucoup de chaleur. L'avocat général, M. Bérard Desglajeux, se plaçant sur un tout autre terrain, répondit que toute croyance religieuse reposant sur certains dogmes, la vérité d'un de ces dogmes ne pouvait être contestée sans que les autres fussent frappés du même doute; que nier la perpétuité du christianisme, c'était donc attaquer le christianisme lui-même et troubler l'État qui le protégeait. A l'appui de cette théorie, il cita un discours du président Chifflet, rapporteur de la loi de 1822, dans lequel il était dit que la négation d'un dogme pouvait être considérée comme un outrage lors même qu'elle n'était pas exprimée en termes

outrageants. Il demanda donc la confirmation du jugement du tribunal de première instance, mais la cour, sous la présidence de M. Séguier, rendit, le 17 décembre, un arrêt dont il convient de reproduire les termes précis à raison de l'importance de la question qu'il résolvait :

« Considérant qu'il résulte du droit public des Fran-
» çais consacré par la Charte la faculté pour eux de pu-
» blier et de faire imprimer leurs opinions, et aussi celle
» pour chacun de professer sa religion avec une égale
» liberté sous la seule condition des lois répressives de
» l'abus de ces facultés ; considérant que l'opinion émise
» publiquement sur une croyance religieuse et qui con-
» stituerait un manque de foi à cette croyance peut sem-
» bler un malheur aux yeux de ceux qui ont la foi, mais
» ne deviendrait coupable que si elle dégénérait en in-
» jures et outrages soit à cette croyance, soit à ceux qui
» la professent ; considérant que Châtelain, en prévoyant
» un événement impossible, c'est-à-dire l'extinction de
» la foi chrétienne, n'a pas accompagné cette supposition
» d'expressions de dérision ou de mépris ; la cour dé-
» charge Châtelain des condamnations contre lui pro-
» noncées. »

La satisfaction du public en entendant la lecture de cet arrêt faillit éclater par des bravos et des applaudissements, mais le sentiment du respect dû à la justice arrêta ces bruyants témoignages d'approbation. Un grand principe venait d'être consacré. Il était interdit d'outrager les croyances religieuses, mais il était permis de les

discuter en les respectant. Ce principe est tellement lié à celui de la liberté de conscience que personne ne niait alors qu'on a peine à concevoir qu'il pût lui-même être nié. Mais ce n'est que lentement et après de grands efforts qu'au sortir des époques d'intolérance absolue on parvient à faire triompher les idées de liberté les plus modérées. C'était sans doute un paralogisme étrange que de prétendre qu'on outrageait un dogme en disant qu'on n'y croyait pas, mais longtemps encore après, n'a-t-on pas entendu un grand prélat dire, avec l'accent d'une conviction sincère, que ne pas admettre les mystères du christianisme, c'était traiter d'imposteurs ceux qui les prêchaient ?

Pour le moment, cet arrêt, qui excitait dans tout le parti libéral un si vif enthousiasme, fut accueilli par l'opinion royaliste avec une douloureuse indignation. La *Quotidienne* déclara que si le *Courrier* pouvait paraître innocent en vertu de la législation existante, il fallait se hâter de la changer.

De tous les journaux des départements, aucun, peut-être, ne s'était prononcé avec autant de violence contre le ministère du 8 août que la *Sentinelle des Deux-Sèvres*. Neuf rédacteurs de cette feuille furent mis en jugement pour des articles où le ministère public avait vu cinq chefs de prévention, entre autres, celui d'outrage et de diffamation contre MM. de Polignac, de La Bourdonnaye et de Bourmont, tant comme fonctionnaires que comme particuliers. La phrase sur laquelle reposait ce dernier

grief était ainsi conçue : « Hommes d'un autre siècle, » qui n'ont rien oublié ni rien appris, qui ne voient » pas que désormais la seule aristocratie possible en » France est l'illustration des talents et des services » rendus, que les noms de Foy, mourant avant le temps » par les combats de la tribune, de La Fayette, offrant » à la postérité la plus belle vie des temps modernes, » retentissent un peu plus avant dans les cœurs que » ceux de Mangin dénonçant nos orateurs les plus il- » lustres, de Polignac, conspirateur, de La Bourdonnaye » demandant des proscriptions et des vengeances, et de » Bourmont, flétri comme traître, même par les batail- » lons ennemis qui l'ont reçu dans leurs rangs. »

Le procureur du roi, M. Brunet, soutenant la prévention, le 11 décembre, devant le tribunal correctionnel de Niort, commença par exposer cette thèse exorbitante, qu'attaquer le ministère, c'était essentiellement attaquer le gouvernement. Puis, entreprenant avec une étrange maladresse l'apologie des ministres outragés, il essaya d'expliquer comment M. de Bourmont, se trouvant à Besançon au moment du retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, obligé de joindre le maréchal Ney et considérant la cause des Bourbons comme désespérée, avait pu passer sous les drapeaux de l'usurpateur dans l'espérance d'y trouver les moyens de sortir de France. On l'avait accusé de trahison. « La vraie trahison, » s'écria M. Brunet, « ce fut » celle qui introduisit sur le sol français un usurpateur » justement proscrit. Les traîtres sont ceux qui le re-

» çurent à bras ouverts, qui ouvrirent les passages aux
» bandes traîtresses! Là où était le Roi, là était la
» France. Si Bourmont fut un traître, Ney fut donc un
» sujet fidèle? Non : ceux qui ont servi le Roi, le père
» de la patrie, le monarque exilé, ceux-là seuls doivent
» revendiquer ce titre honorable; les ennemis, c'étaient
» ceux qui soutenaient l'usurpateur, qui combattaient
» pour lui à Waterloo, qui amenaient l'invasion étran-
» gère... Les protecteurs étaient au loin, les vrais Fran-
» çais étaient avec eux. Gloire à eux, ils nous ont ra-
» mené l'auguste famille des Bourbons! » Quant à M. de La Bourdonnaye dont on avait dit que, sous son ministère, chacun pouvait douter le matin si sa tête lui appartiendrait le soir, M. Brunet niait que, dans le discours auquel on faisait allusion, il se trouvât rien qui justifiât l'allégation d'une prétendue terreur et le surnom ridicule d'auteur des *catégories* qu'on lui avait donné. Rapporteur d'une commission, il fallait bien qu'il parlât. Un roi venait d'être chassé de ses États par une trahison sans exemple; ceux qui avaient trahi devaient être punis. « Pour M. de Polignac, » ajoutait le procureur du roi, « ce fut le modèle de la fidélité.
» Un des premiers, il abandonna son pays où venait de
» crouler le palais de nos rois et suivit les frères de son
» maître. Louis XVIII se ménageait des intelligences
» pour reconquérir son trône. M. de Polignac vint en
» France pour sonder les dispositions; Georges Cadoudal
» y était aussi, ils concertèrent leurs démarches. Dé-

» couverts par le gouvernement usurpateur, ils furent » condamnés à mort. M. de Polignac obtint sa grâce, » mais cette grâce était une mort anticipée. Détenu au fort » de Ham, au Temple et dans d'autres prisons d'État, » il n'obtint sa liberté que quelques jours avant la Res- » tauration; alors, il s'empressa de rejoindre le comte » d'Artois qui était à Vesoul. Et c'est celui-là que l'on » traite de *conspirateur !* Conspirateur, et pourquoi? » Parce qu'il obéissait aux instructions de Sa Majesté » Louis XVIII, car Louis XVIII a toujours été roi, les » rois ne meurent pas. Mais le roi, mais ses frères » conspiraient donc aussi!... Si M. de Polignac était un » conspirateur, adressez aussi cette injure à celui à qui » nous devons la Charte... » Le procureur du roi, discutant ensuite les autres chefs d'accusation, en vint à parler du fameux *comité directeur* dont l'existence lui paraissait démontrée par des lettres d'un *secrétaire du bureau consultatif électoral*. Il voyait dans ces *bureaux consultatifs*, et établis sur tous les points de la France, une association semblable aux affiliations des jacobins; « *Bureau consultatif* ou *comité directeur*, » dit-il, « les » noms n'y font rien. Au commencement de notre révo- » lution se forma la société des *Amis de la Constitution*; » elle paraissait inoffensive aussi... ; mais bientôt des » doctrines sanglantes y furent prêchées, et le club des » jacobins couvrit la France d'échafauds. »

Ce réquisitoire, qui semble prouver que le langage et les idées de 1815, modifiés à Paris chez ceux mêmes qui

croyaient encore y être fidèles, s'étaient conservés sans altération au fond de certaines provinces, avait été plus d'une fois interrompu par des apostrophes et des répliques amères. Trois des prévenus, tous avocats, crurent devoir prendre la parole avant leur défenseur, moins pour se justifier que pour réfuter les éloges que le ministère public avait donnés aux ministres et repousser ses attaques contre ceux qu'ils appelaient les plus illustres guerriers de la France. « On vient, » dit M. Clerc Lasalle, « de vous représenter le général Bourmont comme » un modèle d'héroïsme, M. de Polignac comme offrant » à la postérité la plus belle vie des temps modernes, » ce dont nous ne nous étions guère doutés, tant nous » éprouvons d'ingratitude pour les grands services ! » Enfin, pour la première, et, espérons-le, pour la dernière fois, on a fait un long éloge des classifications des » catégories, on les a trouvé justes et dans l'ordre, de » telle sorte que l'honneur, le patriotisme, la vérité au- » raient perdu tout à coup les nobles attributs qui les » ont tant élevés dans le cœur des peuples. La prévention » nous poursuit... pour avoir fourni à chaque nom du » ministère... la qualification que l'histoire lui a im- » posée. »

Le défenseur des prévenus, M. Druet, combattit d'abord la doctrine que le procureur du roi venait d'établir sur l'identité des ministres avec le gouvernement. Il dit que si l'on écartait les chefs d'accusation qui reposaient sur cette doctrine et qui devaient tomber avec elle, il n'en subsis-

tait qu'un seul, celui d'outrage, de diffamation contre MM. de La Bourdonnaye, de Polignac et de Bourmont, simples particuliers, et qu'alors, avant de soulever imprudemment en leur nom la discussion des faits, on devrait, aux termes de la loi de 1819, produire la plainte directe de ces ministres. Partant de ce point de vue et retraçant successivement les actes de la vie de MM. de La Bourdonnaye et de Polignac, il soutint, l'histoire à la main, la véracité de la phrase incriminée de la *Sentinelle des Deux-Sèvres*. « C'est avec regret, » dit-il, « que je me » suis vu forcé d'aborder de semblables détails; je n'au- » rais pas osé le faire si la nécessité de la défense ne » m'en eût imposé la loi. Que le scandale, s'il y en a, » retombe sur celui qui l'a provoqué; mais, depuis » que, sous prétexte de venger les ministres, on leur » fait subir ainsi les honneurs de la sellette correction- » nelle, je doute qu'ils aient beaucoup à se louer du zèle » imprudent des officiers du parquet; pour moi, je les » plains s'ils n'ont que cette ressource pour conjurer la » réprobation universelle. »

Après de longues et vives contestations entre le ministère public et la défense, le premier ayant reconnu qu'il n'avait pas le droit de poursuivre d'office la diffamation dont les ministres pouvaient avoir été l'objet comme particuliers, le tribunal prononça un jugement très-longuement motivé dont voici le résumé : ne considérant les articles incriminés qu'en ce qu'ils atteignaient les ministres à raison de leurs fonctions ou de

leur qualité, il déclarait le sieur Clerc Lasalle coupable d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, le sieur Proust, autre rédacteur de la *Sentinelle des Deux-Sèvres*, coupable d'avoir provoqué l'armée à la désobéissance et outragé M. de La Bourdonnaye en sa qualité de ministre, et attendu qu'il existait dans la cause des circonstances atténuantes, que, d'ailleurs, le préjudice causé n'était pas appréciable, il condamnait le premier à un mois de prison et 300 francs d'amende, le second à 50 francs d'amende seulement, en acquittant les autres prévenus.

Quelques jours après, le 18 décembre, le même tribunal condamna un troisième rédacteur de la *Sentinelle des Deux-Sèvres*, le sieur Barbette, à un mois de prison et 300 francs d'amende pour avoir outragé le préfet, M. de Beaumont, et excité à la haine et au mépris du gouvernement. Un chef d'accusation qui avait trait aux missionnaires fut écarté, l'article auquel il se référait n'étant que la reproduction d'un passage d'un journal de Paris qui n'avait donné lieu à aucune poursuite.

Des difficultés s'étaient élevées dans plusieurs départements sur la question de savoir si un imprimeur pouvait refuser son ministère et ses presses au propriétaire ou éditeur d'un journal qui avait rempli toutes les conditions et accompli toutes les formalités prescrites par la loi. Le tribunal de Moulins décida cette question en condamnant le seul imprimeur de cette ville à imprimer la *Gazette constitutionnelle de l'Allier*, feuille de l'opposition.

Le jugement était principalement motivé sur ce que la profession d'imprimeur n'étant pas libre et ne pouvant être exercée que moyennant un brevet délivré par le gouvernement qui avait la faculté de le retirer, on ne pouvait lui laisser la possibilité de restreindre ainsi la faculté légale de publier un journal. Des décisions analogues furent prises par les tribunaux de Niort, de Bernay, de Chartres. La cour de Poitiers annula, il est vrai, le jugement du tribunal de Niort, mais la question restait indécise.

Le 24 décembre, la cour royale de Paris eut à se prononcer sur l'appel interjeté par le rédacteur en chef du *Journal des Débats*, M. Bertin aîné, contre le jugement qui, au mois d'août précédent, l'avait condamné à six mois de prison et 500 francs d'amende pour un article publié immédiatement après la formation du ministère de M. de Polignac. On attendait impatiemment l'issue de ce procès, parce qu'elle devait apprendre au public si décidément ce ministère devait compter la cour royale au nombre de ses adversaires. M. Séguier présidait. L'auditoire était aussi nombreux, aussi brillant que celui qu'on avait vu dans l'enceinte du tribunal de première instance le jour du jugement qui allait être confirmé ou annulé. C'était encore M. Dupin qui assistait M. Bertin. Il rappela d'abord, en termes éloquents, tout ce que les propriétaires du *Journal des Débats* avaient fait pour la cause royale; il les félicita de lui avoir donné une nouvelle preuve de leur dévouement en poussant le premier cri d'alarme

à l'apparition du triumvirat du 8 août, non pas pour blesser, non pas pour outrager, mais pour avertir; il exprima sa surprise de voir la colère ministérielle accuser de pareils hommes d'offense envers la personne du Roi, de ce chef auguste et vénéré d'une dynastie à laquelle ils avaient voué leurs plus chères affections. Entrant dans l'examen de toutes les parties de l'article inculpé, il y montra un mélange d'amour, de craintes et de douleur. En réponse aux accusations du ministère public, il cita d'anciens discours de MM. de La Bourdonnaye et Syrieys de Mayrinhac qui avaient bien plus que l'article du *Journal des Débats* le caractère d'offense à la personne royale ou d'attaque contre la prérogative en ce qui concernait la nomination des ministres. Le *Journal des Débats*, en blâmant le choix des nouveaux conseillers de la couronne, n'avait fait qu'user d'un droit qui, jusqu'alors, n'avait pas été contesté. Pourquoi donc lui intenter un procès ? Le Roi, sans doute, avait le choix de ses ministres sans le contre-seing d'un des ministres sortants, mais la presse avait celui de contrôler ce choix et de le blâmer. On alléguait, il est vrai, que les ministres n'avaient encore rien fait qui pût mériter ce blâme. « Vous parlez de coup d'État, » disait-on ; « attendez qu'ils en aient fait ou tenté quelqu'un,... » c'est-à-dire, attendez qu'il ne soit plus temps. » M. Dupin n'admettait pas cette politique expectante. Indépendamment même des antécédents des ministres, il trouvait des causes suffisantes d'alarmes dans le langage des journaux de la droite, du *Drapeau blanc*, surtout, et dans les

écrits de M. Cottu. Le plus modéré de ces journaux n'a-joutait-il pas à la doctrine du pouvoir constituant celle d'une majorité formée de deux des grands pouvoirs de l'État réunis contre le troisième, c'est-à-dire du Roi et de la chambre des pairs faisant la loi à la chambre des députés, sauf à former un jour une autre majorité du Roi et de la chambre des députés contre la chambre des pairs? Et l'on voulait qu'en présence de telles énormités le parti constitutionnel restât impassible! Les droits du Roi n'étaient pas les seuls qui fussent protégés par la loi, les droits des Chambres l'étaient aussi, et, pourtant, chaque jour la Chambre était menacée et calomniée par la presse du gouvernement sans que le ministère public s'en émût. M. Dupin ne demandait pas qu'on la poursuivît, mais il demandait qu'il ne fût pas moins permis de défendre la Charte que de l'attaquer. « Il convenait » dit-il encore, « de révéler au Roi la situation de la France, » de lui signaler sans détour où est la véritable opinion » publique, le vœu national; car il faut qu'un roi soit » toujours avec sa nation pour qu'elle soit insépara- » blement avec lui. Et quel heureux tableau que celui » d'un peuple obéissant et fidèle qui ne demande que » la paix et ne la cherche que dans la stabilité de ses » institutions, ne voulant que ce qu'on lui a fait jurer, » mais le voulant avec constance, avec fermeté parce » qu'il agit avec bonne foi : la dynastie légitime! la » Charte constitutionnelle! l'intérêt français! Avec cette » devise inscrite sur le drapeau de la France, vous n'au-

» rez à craindre ni les usurpations dont la sinistre image
» vous poursuit quand c'est vous qui croyez la poursui-
» vre, ni les séditieux, car vous leur aurez ôté tout pré-
» texte, ni les étrangers, car ils vous sauront unis. »
Un chaleureux appel au Roi, digne de connaître la vérité parce qu'il ne voulait que le bonheur de son peuple, termina cette argumentation déclamatoire, semée de traits piquants, conforme d'ailleurs aux sentiments et aux idées du temps, et qui avait vivement intéressé l'auditoire. Plus d'une fois, lorsque M. Dupin s'était interrompu pour prendre un moment de repos, le président lui avait adressé des paroles flatteuses.

L'avocat général, M. Bérard Desglajeux, dit que la justice ne pouvait pas fermer les yeux sur un délit à cause des antécédents du prévenu. Il entreprit de prouver que le choix des ministres étant un acte personnel du Roi, l'outrage, en ce cas, remontait à la personne royale ; il s'éleva contre la provocation à des actes illégaux, c'est-à-dire au refus de l'impôt, contre l'espèce d'appel fait à ce que le *Journal des Débats* appelait les *baïonnettes intelligentes* ; aux sinistres prédictions de cette feuille, il opposa la joie que venait de manifester la population des départements du Midi sur le passage d'une jeune princesse et d'un roi allié du roi de France.

Cette réponse était faible et peu concluante. M. Dupin crut pourtant devoir y répliquer. Comme l'avocat général avait surtout incriminé les passages relatifs au refus de l'impôt et aux *baïonnettes intelligentes*, il déclara

que, pour son compte, si on lui demandait des taxes illégales, il refuserait de les payer. « Quant à ces mots *baïonnettes intelligentes*, » ajouta-t-il, « il n'y a là rien à » blâmer. Oui, nos soldats actuels connaissent les lois. » Ce ne sont plus des reîtres, ce sont des hommes fidèles » au Roi et fidèles observateurs des lois de leur pays... » Messieurs, n'en faisons pas des prétoriens. Aujourd'hui » pour le Roi contre les lois, plus tard ils pourraient » être pour un usurpateur contre le Roi. Tenons-nous » en au principe. L'armée n'est instituée au dehors que » pour la défense du territoire, au dedans que pour » assurer force à la justice et force à la loi... C'est un » mauvais jeu que d'employer les soldats à faire des » coups d'État qui sont les séditions du pouvoir : ils » ne réussissent pas mieux contre les lois que les séditions du peuple contre la royauté. »

La plaidoirie de M. Dupin terminée, M. Bertin prit la parole. « Je ne sais, » dit-il, « si ceux qui se croient » sans doute plus dévoués que moi au petit-fils d'Henri IV » rendent un grand service à la couronne en amenant » devant une cour de justice des cheveux blanchis au » service de cette couronne ; je ne sais s'il est bien utile » que les royalistes qui ont subi la prison pour la » royauté la subissent encore au nom de cette même » royauté ; mais enfin, messieurs, si, par impossible, » mon défenseur n'était pas parvenu à vous faire partager sa conviction et la mienne, j'ose me flatter que, d'a- » près le peu de mots que je viens de vous adresser, au-

[illegible] sentiment de pouvoir [illegible] prochain. Il me semble [illegible] outrager, [illegible] toujours [illegible] de mon respect, de mon amour, [illegible] presque [illegible] de mon culte. »

[illegible] étaient [illegible] Bertin, bien que [illegible] par le Journal des Débats [illegible] une émotion profonde. [illegible] avec [illegible] dans la chambre du conseil pour délibérer [illegible] trois heures. Pendant ce temps, [illegible] la salle d'audience, au lieu de se disperser, [illegible] la durée inattendue de la délibération, [illegible] incertitude dans les esprits et en donnant lieu à de nombreuses conjectures, avait augmenté l'anxiété. La nuit venue, le retentissement de la sonnette annonçant que la cour allait rentrer fit succéder le plus profond silence aux conversations qui s'étaient engagées. Les magistrats ayant repris leurs sièges, le président lut un arrêt ainsi conçu : « Considérant que, si les expressions de l'article incriminé sont « inconvenantes et contraires à la modération qu'on doit « apporter dans la discussion des actes du gouvernement, « elles ne constituent pas le délit d'offense à la personne « du Roi et d'attaque à la dignité royale.... la cour « décharge Bertin aîné des condamnations contre lui « prononcées. »

A peine M. Séguier avait-il achevé la lecture de l'arrêt que, malgré ses injonctions, des applaudissements accompagnés de cris de *Vive le Roi* éclatèrent à plusieurs reprises. On se précipitait vers MM. Bertin et Dupin pour les féliciter, et, dès que la nouvelle fut connue au dehors de la salle, l'enceinte et les avenues du palais retentirent d'acclamations. A l'émotion, à la joie qui se répandirent bientôt dans Paris, on eût pu croire que le ministère du 8 août était renversé.

Ses journaux épanchèrent leur dépit en lamentations et en injures contre M. Dupin qui, suivant eux, par un mélange de ruses et de moyens vulgaires, avait dégradé son caractère et rabaissé son talent au niveau des pamphlets les plus mensongers ; désormais, disaient-ils encore, il n'y avait plus de frein à la licence. La *Gazette* essayait de se consoler en affirmant que l'arrêt n'avait été rendu qu'à la majorité d'une seule voix.

Aux Tuileries, l'acquittement du *Courrier français* et bien plus encore celui du *Journal des Débats* excita une extrême irritation. Par ces deux arrêts, disaient les courtisans, la cour royale venait de déclarer la guerre à la religion et à la monarchie. Il fut donc résolu qu'à la réception du premier jour de l'an le Roi en témoignerait son ressentiment. Aux félicitations de M. Portalis, premier président de la cour de cassation, il répondit par l'éloge de la conduite ferme, sage et impartiale de ce grand corps. Le tribunal de première instance, qui avait condamné les deux journaux, fut bien accueilli

aussi. « Je reçois avec grand plaisir, » lui dit le Roi, » l'expression des sentiments du tribunal civil de la » Seine. Il connaît ses devoirs et... il les remplit avec » le zèle dont sont animés les magistrats qui sentent ce » qu'ils doivent au souverain et au peuple. Continuez, » messieurs, avec le même zèle, et soyez sûrs que par là » vous mériterez de plus en plus la confiance et l'affec- » tion de votre roi. » L'accueil fait à la cour royale fut bien différent. M. Séguier, en qui l'esprit d'opposition avait laissé subsister la phraséologie courtisanesque dont, à d'autres époques, il avait contracté l'habitude, ayant dit au Roi que le plaisir de porter tous les ans leurs vœux au pied du trône payait en un jour les travaux assidus, les devoirs pénibles des serviteurs fidèles de la justice, « magistrats de la cour royale, » répondit Charles X d'un ton sévère, « n'oubliez jamais les importants devoirs que » vous avez à remplir. Prouvez, pour le bonheur de » mes sujets, que vous cherchez à vous rendre dignes » des marques de confiance que vous avez reçues de » votre roi. » La cour royale s'étant ensuite présentée chez la Dauphine, « passez, » dit-elle brusquement pour toute réponse au compliment de M. Séguier. Celui-ci, s'adressant au maître des cérémonies, le marquis de Rochemore, lui demanda ironiquement s'il pensait que la cour dût inscrire sur ses registres la réponse de la princesse.

D'autres compliments, surtout celui du conseil d'État, exprimaient un sentiment de respect pour les libertés

publiques, mais en les plaçant sous la sauvegarde du trône. Ils n'amenèrent de la part du Roi que des protestations banales de son amour pour ses peuples et de son désir de faire leur bonheur, sans aucune allusion à la politique que comptait suivre le gouvernement.

Il y avait une singulière maladresse dans l'irritation que la cour et le parti du ministère manifestaient contre la magistrature et l'indulgence dont elle faisait preuve à l'égard de la presse. Il s'en fallait de beaucoup, d'ailleurs, que cette indulgence fût sans limites. Peu de jours après les incidents que je viens de raconter, cette même cour royale, si sévèrement traitée aux Tuileries, confirmait le jugement du tribunal correctionnel qui avait condamné à trois mois de prison M. Barthélemy, l'auteur du *Fils de l'Homme*, coupable d'avoir provoqué à un changement de dynastie. Un peu plus tard, elle confirmait aussi la condamnation du gérant du *Figaro* pour l'article où ce journal avait dit, après la formation du ministère du 8 août, qu'on allait faire à un grand personnage l'opération de la cataracte, et elle condamnait le rédacteur en chef de *Courrier*, M. Châtelain, à quinze jours de prison et 300 francs d'amende pour avoir diffamé les magistrats en attaquant l'indépendance et l'impartialité de leurs jugements.

Dans les départements aussi, la diversité des décisions des tribunaux autorisait à croire qu'en général elles leur étaient dictées par leur conscience plutôt que par l'esprit de parti. Il serait bien long et sans intérêt d'é-

numérer en détail toutes ces décisions. Tandis que le tribunal de Toulouse condamnait la *France méridionale* pour avoir outragé la dignité royale et excité à la haine et au mépris du gouvernement en attribuant à une influence étrangère la formation du ministère; tandis que le tribunal et ensuite la cour royale de Bordeaux condamnaient l'*Indicateur* pour avoir reproduit l'article du *Journal du Commerce* sur l'*Association bretonne ;* qu'à Marseille le *Phocéen*, pour avoir outragé la religion et la morale publique et diffamé le maire et plusieurs fonctionnaires publics, était frappé de peines graves qui l'obligeaient à cesser de paraître ; qu'un avocat de Metz et le gérant du *Courrier de la Moselle* étaient également condamnés comme ayant outragé l'adjoint au maire de Pont-à-Mousson, le tribunal de Bourges acquittait la *Revue mensuelle du Cher*, poursuivie à raison d'un article injurieux pour le ministère, et l'*Annotateur de Boulogne*, qui avait publié un projet d'association contre la perception de tout impôt illégal, traduit pour ce fait devant le tribunal de cette ville, était renvoyé de la plainte.

Si la magistrature laissait voir, parfois, en faveur des adversaires des conseillers de la couronne des dispositions indulgentes qui, aux yeux des amis du cabinet, pouvaient passer pour n'être pas exemptes de quelque partialité, si elle admettait, pour les discussions religieuses, un degré de liberté auquel jusqu'alors on n'avait pas été accoutumé, elle se montrait impitoyable pour ce qui avait le caractère d'une attaque contre les droits

de la légitimité monarchique ou d'un outrage soit à la religion, soit à la personne royale.

Les éditeurs des *Mémoires* du conventionnel Levasseur, mort récemment en Belgique où il résidait depuis 1816, MM. Roche et Rapilly, furent condamnés, le premier à quatre mois de prison et 500 francs d'amende, le second à trois mois et 300 francs, parce que ces mémoires faisaient soit l'apologie, soit l'éloge du régime de 1793 et de plusieurs des hommes qui avaient pris la part la plus active aux événements de cette époque, du régicide, des sociétés populaires, notamment du club des jacobins, du tribunal révolutionnaire et de l'anarchie employée comme moyen de gouvernement, ce que le tribunal considéra comme autant d'outrages à la morale publique ; enfin, parce qu'ils présentaient la souveraineté du peuple et l'égalité absolue comme la seule base juste d'un gouvernement, et la royauté comme un joug et un malheur pour le peuple. Il avait été reconnu dans le cours des débats que les éditeurs étaient en réalité les auteurs de la plus grande partie du livre ainsi condamné. Le procédé qui consistait à attribuer à des personnages plus ou moins célèbres à titres divers de prétendus mémoires composés d'après quelques notes écrites par eux, d'après quelques informations incomplètes ou même enfantés purement et simplement par l'imagination des éditeurs, était alors fort à la mode.

Un avocat appelé Pierre Grand ayant prononcé, sur la tombe d'un terroriste fameux, le conventionnel Laigne-

lot, une espèce d'oraison funèbre qui était une véritable apologie, le conseil de discipline de l'ordre lui avait interdit pour un an l'exercice de sa profession. La cour royale, toutes chambres assemblées, confirma cette décision.

Un marchand de bronzes et d'objets d'art fut condamné à la prison et à l'amende pour avoir exposé à l'étalage extérieur de son magasin des bustes du duc de Reichstadt avec un aigle couronné.

Une magistrature dont les sentiments se manifestaient de cette sorte semblait offrir à la religion et à la monarchie des garanties suffisantes pour leurs intérêts essentiels, mais elle était évidemment peu favorable à la politique du ministère, à celle que le Roi voulait absolument faire prévaloir comme l'unique moyen de salut. Aux yeux des gouvernants, ne pas réprimer vigoureusement les attaques dirigées contre cette politique, c'était lâcher la bride à la licence.

Le plus modéré des ministres, M. de Guernon Ranville, pour remédier à ce que l'on considérait comme la faiblesse ou le mauvais vouloir des tribunaux, proposa au conseil de faire un plus grand usage d'une faculté accordée au gouvernement par les lois de 1819 et de 1822, celle d'obliger les journaux de l'opposition à publier dans leurs colonnes les réfutations qu'on croirait devoir faire de leurs agressions. On se serait assuré pour cela le concours de six rédacteurs de talent dont chacun aurait reçu un traitement de 1,000 francs par mois, et la dé-

pense totale n'aurait pas dépassé 120,000 francs par an. Ce moyen assez anodin ne fut pas adopté, et l'on préféra persévérer dans le système qui consistait à accorder, sous prétexte d'abonnements, des subventions à certains journaux royalistes. Le ministère des affaires étrangères donnait alors 30,000 francs à la *Quotidienne*, autant à la *Gazette* et quelques secours au *Drapeau blanc* et au *Messager*.

Parmi ceux qui repoussèrent la proposition de M. de Guernon Ranville plus d'un, probablement, pensaient déjà que la force des choses conduirait un jour à des expédients plus efficaces. L'éventualité d'un coup d'État n'avait pas cessé de hanter l'imagination des gouvernants comme celle des gouvernés, mais, avant de prendre un parti décisif et de sortir de la légalité, on voulait tenter encore un effort pour obtenir le concours et l'appui des Chambres. Très-vraisemblablement, on ne comptait pas beaucoup sur le succès d'une telle tentative, mais les uns pensaient qu'après ce dernier essai de conciliation un appel aux moyens extrêmes serait mieux justifié et trouverait plus d'approbateurs, les autres, bien décidés à ne pas s'y associer, croyaient devoir attendre, pour se retirer de la lice, qu'on en fût arrivé là, qu'on eût positivement renoncé à gouverner d'après les lois.

Les Chambres devaient donc être prochainement convoquées, et le conseil préparait les matières qui devaient être soumises à leurs délibérations. Sur la proposition du ministre des finances, M. de Chabrol, on arrêta un pro-

jet de conversion de la rente cinq pour cent en rente quatre pour cent, avec un demi pour cent de prime pour les rentiers qui, acceptant cette conversion, n'exigeraient pas le remboursement de leur capital. Cette opération devait mettre à la disposition du gouvernement près de 50 millions de rente qu'on aurait pu annuler sur-le-champ, mais que l'on se réservait de conserver pendant cinq ans pour en employer le produit à terminer les grands travaux publics commencés, tels que ceux des routes et des canaux, et à augmenter les ressources de la marine. Dans les discussions qui avaient précédé la résolution du conseil, M. de Polignac et M. Courvoisier avaient d'abord semblé douter que le gouvernement eût le droit d'obliger les rentiers à opter entre le remboursement et la conversion, mais on leur avait répondu que la question avait été résolue par l'affirmative du temps de M. de Villèle, et ils n'avaient pas insisté. Le Dauphin avait demandé qu'on exceptât de l'opération les rentes appartenant aux établissements de bienfaisance et les petites rentes.

Il fut aussi résolu que, pour constater le taux réel de l'intérêt, le ministre des finances mettrait immédiatement en adjudication les quatre millions de rente quatre pour cent votées dans la précédente session pour les frais de l'expédition de Morée. L'adjudication eut lieu le 12 janvier par voie de soumissions cachetées, et ce fut la maison Rothschild qui l'obtint au taux de 102 francs 7 centimes 1/2. Ce taux dépassait tout ce qu'on avait vu

jusqu'alors. Le ministre des finances, loin de s'applaudir d'un succès aussi éclatant, en fut contrarié, parce que le quatre pour cent dépassant ainsi le pair, il allait se trouver dans la nécessité de prendre un taux plus bas pour la conversion, et que, la perte sur le revenu devenant plus forte pour le rentier, le succès de la proposition qu'il voulait soumettre aux Chambres pourrait être compromis.

Le garde des sceaux avait présenté à l'approbation du conseil plusieurs projets de loi interprétatifs dont l'un se rapportait à la loi du sacrilége, et un autre qui avait pour objet la répression du duel. Tous ces projets furent l'objet de discussions plus ou moins approfondies. Le dernier fut vivement combattu par M. de Guernon Ranville qui ne pensait pas que, dans l'état des mœurs, l'interdiction formelle du duel fût possible, et qui préférait que, quant aux meurtres et aux blessures dont il pouvait être la cause, on s'en tînt aux règles du droit commun, sauf au jury à apprécier, d'après les circonstances, la culpabilité de l'accusé. A cette occasion, M. de Guernon Ranville exprima le vœu de voir introduire dans la législation criminelle le principe de l'admission des circonstances atténuantes. C'était, à son avis, un moyen de remédier à la trop grande sévérité du code pénal et d'éviter des acquittements scandaleux dus à l'humanité du jury qui se refusait à prononcer des peines hors de proportion avec les délits. M. Courvoisier n'était pas éloigné d'adopter cette idée. mais en laissant aux magistrats l'appré-

ciation des circonstances atténuantes, ce que M. de Guernon Ranville jugeait inconciliable avec l'esprit de la législation qui chargeait le jury d'apprécier les faits.

M. de Montbel, en sa qualité de ministre de l'intérieur, saisit aussi le conseil de l'examen d'un très-long projet de loi sur le roulage.

M. de Guernon Ranville lui présenta un projet d'ordonnance qui tendait à établir des écoles primaires dans toutes les communes de France, dont quatorze mille en étaient encore dépourvues. Bien que ce projet fût conçu de manière à laisser les écoles dans la dépendance la plus étroite du gouvernement et du clergé, il rencontra dans le conseil une très-vive opposition de la part de M. de Polignac, de M. de Montbel et du Dauphin. M. de Guernon Ranville crut un moment qu'il serait repoussé et qu'il y avait parmi ses collègues un parti pris à cet effet. Il finit pourtant par le faire accepter, et l'ordonnance qu'il avait préparée fut publiée, le 16 février, avec un rapport au Roi qui en expliquait les motifs et le mécanisme. Il y était dit que toutes les communes devaient être immédiatement pourvues de moyens suffisants d'instruction primaire ; que chaque année une somme serait inscrite à cet effet au budget de l'État ; qu'on y consacrerait aussi pendant cinq ans le vingtième du produit de la rétribution universitaire ; que les communes et les départements y concourraient également ; que des écoles modèles préparatoires seraient organisées pour former des instituteurs ; que des encouragements et des récompenses

seraient accordés à ceux qui se distingueraient et que le gouvernement ferait composer, imprimer et distribuer des livres élémentaires. C'était là incontestablement des dispositions libérales, c'était un premier pas dans la voie où, trois ans après, sous un autre ministre et sous un autre gouvernement, on devait marcher avec plus de hardiesse et de succès.

Presque en même temps que l'ordonnance dont je viens de parler, il en parut plusieurs autres qui concernaient l'administration de la guerre. Des comités consultatifs d'infanterie et de cavalerie, présidés par les généraux Reille et de Bordesoulle, furent institués à l'imitation de ceux qui existaient déjà pour l'état-major et l'artillerie. On établit aussi, auprès du ministre, pour ce qui avait trait à l'administration proprement dite, un comité consultatif et permanent composé d'intendants militaires.

M. de Polignac, après avoir, comme je l'ai dit, modifié l'organisation des bureaux de son département, préparait la création d'une école de diplomatie et ouvrait des négociations commerciales avec la Prusse, la Suède et les États-Unis.

Par ces réformes et ces travaux d'amélioration, dont l'objet était certainement louable, mais dont le ministère s'exagérait l'importance, il croyait se donner des chances de ramener l'opinion publique et de désarmer l'opposition presque universelle qui s'était déclarée contre lui. Il comptait aussi sur l'effet des économies qu'il se

proposait d'effectuer dans le budget dont le projet, soigneusement élaboré par M. de Chabrol et offrant un excédant de recettes sur les dépenses, était longuement discuté dans le conseil. C'était ne pas comprendre qu'aux époques des violentes luttes de partis, alors que les grands intérêts politiques sont en jeu, qu'il s'agit de savoir quel est le système de gouvernement qui prévaudra, tous les autres intérêts disparaissent en quelque sorte et n'exercent plus qu'une bien faible influence sur l'esprit des populations.

Une question d'une tout autre gravité préoccupait en ce moment le gouvernement. Je veux parler de celle d'Alger.

Le blocus du littoral de la régence durait depuis plus de deux ans, il coûtait chaque année au trésor des sommes s'élevant, dit-on, à six ou sept millions et il ne produisait presque aucun effet, les difficultés de la mer dans ces parages le rendant à peu près illusoire. Nous avons vu comment le Dey avait accueilli la tentative faite par la France pour mettre fin, par la voie de la négociation, à un tel état de choses, et l'insulte faite au bâtiment parlementaire qui portait M. de La Bretonnière. Il était devenu évident que les mesures les plus énergiques pourraient seules terminer ce différend. La dignité de la France ne lui permettait pas de différer davantage d'y avoir recours. Sa considération au dehors en aurait souffert, et, au dedans, l'opposition aurait trouvé, dans l'impuissance et l'inaction qu'elle reprochait au ministère, un

grief nouveau à ajouter à tant d'autres griefs. Ses journaux affectaient déjà de supposer qu'il serait assez lâche pour supporter sans en tirer vengeance les insultes du Dey.

Avant que le gouvernement eût pu arrêter ses vues sur ce qu'il y avait à faire, il reçut du pacha d'Égypte une proposition fort inattendue. Mehemet-Ali offrait de conquérir le territoire de la régence. Une armée égyptienne se serait dirigée vers Alger en longeant le rivage de la Méditerranée et en s'emparant successivement sur sa route de Tripoli et de Tunis pendant qu'une escadre, également égyptienne, aurait tenu la mer pour couper toute retraite aux Barbaresques et ravitailler l'armée de terre. Pour prix du service que le pacha proposait ainsi de rendre au gouvernement du roi et qui lui aurait procuré à lui-même la possession de tous les États barbaresques, il demandait qu'on lui fît don de dix millions de francs et de quatre vaisseaux de ligne. Il exigeait de plus que l'expédition fût accomplie exclusivement par ses troupes et que le drapeau et le pavillon français n'y parussent en aucune façon. Il serait, disait-il, bien plus glorieux pour le Roi qu'on pût dire qu'il lui avait suffi de s'adresser à un de ses amis pour châtier l'insolence du Dey, sans qu'il fût obligé d'intervenir lui-même.

M. de Polignac accepta avec empressement cette proposition dans laquelle il ne voyait qu'un moyen d'épargner à la France une entreprise hasardeuse et coûteuse.

Un agent fut envoyé à Alexandrie pour conclure les derniers arrangements, et déjà le ministre des finances avait donné des ordres pour faire passer à Toulon les fonds qui devaient y être embarqués lorsque l'affaire fut portée, à titre de pure information, devant le conseil des ministres qui, à ce qu'il paraît, n'en avait pas été saisi jusqu'à ce moment.

M. Courvoisier et M. de Guernon Ranville furent surtout frappés de l'idée de la cession des quatre bâtiments de guerre au pacha d'Égypte. Outre l'affaiblissement qui devait en résulter pour la marine française, il leur semblait peu honorable de faire passer sous un pavillon étranger des bâtiments qui avaient longtemps porté le pavillon de la France; ils auraient préféré qu'on donnât au pacha plus d'argent sans lui donner aucun vaisseau. Cette objection, à laquelle se rallièrent les ministres de la guerre et des finances, fut accueillie par le conseil tout entier. Lorsqu'on arriva ensuite à l'examen du traité en lui-même, plusieurs des ministres, entre autres M. de Guernon Ranville, exprimèrent des doutes sur la possibilité que le pacha en vînt à réaliser ses promesses. La marche d'une armée d'Alexandrie à Alger, parcourant une espace de cinq cents lieues à travers des déserts, des marécages et des régions presque inconnues, leur semblait présenter d'insurmontables difficultés. Ils pensaient aussi qu'il y aurait pour la France une sorte de honte à venger ses injures à prix d'argent, et l'enthousiasme avec lequel M. de Polignac leur parlait de *la destruction*

de l'esclavage et de la piraterie, de l'affranchissement de l'Europe soumise depuis des siècles à d'ignominieux tributs envers les Barbaresques, ne leur faisait pas illusion sur le peu d'avantages qu'on trouverait à recevoir tous ces présents, plus ou moins réels, de la main d'un barbare qui ne valait guère mieux que l'Algérien. Ce dernier point fut vivement débattu, et la majorité du conseil se réunit pour rejeter le plan proposé par son président.

M. de Polignac, ramené lui-même à l'opinion de ses collègues, se hâta d'expédier pour Alexandrie un courrier porteur d'instructions nouvelles qui annulaient les précédentes, mais on ne tarda pas à apprendre que sa mission n'avait plus d'objet. Le pacha d'Égypte n'aurait pu donner suite à l'expédition projetée qu'avec l'autorisation du Sultan, et le firman qu'il avait sollicité à cet effet lui fut refusé, bien que la Porte eût paru d'abord disposée à l'accorder : revirement qu'on expliqua, moins encore par la répugnance naturelle qu'éprouvait le Sultan à favoriser l'agrandissement d'un vassal déjà si puissant que par les conseils de l'Angleterre, jalouse de tout ce qui pouvait, dans une mesure quelconque, augmenter l'influence de la France.

Le gouvernement français échappait ainsi à l'humiliation d'avoir à revenir sur ses engagements, mais il fallait chercher d'autres moyens de triompher de l'obstination du Dey. Le conseil en délibéra dans sa séance du 19 décembre. Un bombardement était difficile, presque im-

possible même, par suite des travaux de défense ajoutés aux anciennes fortifications depuis l'expédition de lord Exmouth en 1816, expédition dont le succès, d'ailleurs, était en partie dû au hasard et n'avait pas amené de résultats décisifs. Le ministre de la guerre ayant déclaré que si l'on se décidait à une attaque sérieuse il fallait qu'elle eût pour but la prise d'Alger et, comme conséquence, l'anéantissement de la piraterie, l'attention du conseil se porta sur les mesures qui pourraient y conduire. M. de Bourmont expliqua longuement les inconvénients et les difficultés d'un siége entrepris du côté de la mer. Suivant lui, l'exemple de plusieurs échecs éprouvés dans de telles tentatives, particulièrement par l'empereur Charles-Quint, devait empêcher de retomber dans la même faute, maintenant surtout que la baie d'Alger était défendue par de nombreuses redoutes à droite et à gauche de la ville. M. de Bourmont préférait donc, de beaucoup, une attaque du côté de la terre au moyen d'un débarquement opéré loin d'Alger, que l'on prendrait à revers. Si cette opération ne pouvait être menée à fin dans une seule campagne à cause du peu de temps pendant lequel les Européens peuvent chaque année faire la guerre sous le ciel de l'Afrique, rien n'empêcherait d'y consacrer deux ans. On s'emparerait d'abord d'un point d'appui, d'Oran, par exemple, que les Espagnols avaient occupé plus d'une fois et où ils s'étaient maintenus sans difficulté, et, de là, on dirigerait une armée sur Alger qui serait pris aisément en quelques mois.

Le conseil jugea ce plan praticable, mais, avant de rien arrêter pour l'exécution, il demanda des informations précises sur les moyens d'aborder la côte comme aussi sur les ressources qu'offrirait l'intérieur du pays dans le cas où l'on serait obligé d'y faire hiverner une armée, sur les obstacles que cette armée rencontrerait dans le trajet d'Oran à Alger et sur la puissance des fortifications de cette dernière ville du côté de la terre. On décida, de plus, que le ministre de la marine expédierait sans retard deux ou trois bâtiments légers avec des officiers habitués à la navigation de la Méditerranée pour étudier la côte et opérer un sondage exact d'Alger à Oran, et que, de son côté, le ministre des affaires étrangères enverrait un émissaire adroit, un officier du génie, s'il se pouvait, pour examiner les fortifications comme aussi la nature de l'intérieur du pays.

Le Roi ayant donné son approbation aux résolutions prises par ses ministres, il ne restait plus qu'à préparer les moyens d'exécution. Les départements ministériels qui devaient y concourir se mirent aussitôt à l'œuvre.

Dans les derniers jours de décembre, le chancelier Dambray vint à mourir, âgé d'un peu moins de soixante-dix ans. J'ai dit qu'au commencement de cette année il avait été frappé d'une attaque d'apoplexie et qu'on avait alors élevé à la dignité de vice-chancelier le marquis de Pastoret, le premier des vice-présidents de la chambre des pairs. C'était le désigner pour son successeur. Une or-

donnance du 21 décembre le nomma, en effet, chancelier de France. Il appartenait à la portion modérée de la droite, mais, déjà avancé en âge, il n'exerçait aucune influence sur la pairie et sa nomination n'avait aucune portée politique.

CHAPITRE CXLVIII

— 1829-1830 —

Hiver rigoureux, souffrances qu'il inflige à la population. Efforts de la charité publique et privée pour les soulager, quêtes, bals, représentations théâtrales au bénéfice des indigents. — Vives préoccupations littéraires se mêlant aux préoccupations politiques. Triomphes de l'école romantique au théâtre. *Hernani* etc. — Nouveaux journaux politiques. Le *National*, fondé par MM. Thiers et Mignet. On commence à agiter dans la presse la question de la possibilité d'un changement de dynastie — Élection à la chambre des députés de MM. Guizot et Berryer. Nomination de sept pairs de France, MM. de La Bourdonnaye, de Vitrolles, etc. — On parle encore une fois de changements dans le ministère. — Décision prise pour l'expédition d'Alger après de longues délibérations. — Protocoles de la conférence de Londres qui érigent la Grèce en un État indépendant sous la souveraineté du prince Léopold de Cobourg. Il accepte la couronne qu'on lui offre En France, la presse opposante, contre toute vérité, présente ces arrangements comme imposés à la France par l'Angleterre. Elle s'attache aussi à faire considérer l'expédition projetée contre Alger comme une tentative téméraire, ruineuse et sans utilité possible.

L'année qui avait préparé et rendu presque inévitable la chute du gouvernement de la Restauration venait de se terminer, et celle qui devait la voir périr s'ouvrait

sous de sombres auspices. Aux motifs d'alarme provenant de la politique et des passions des hommes, les intempéries des saisons étaient venues ajouter d'autres causes d'inquiétude. A un automne pluvieux qui avait nui aux récoltes de tout genre avait succédé l'hiver le plus rigoureux qu'on eût vu depuis 1820, et qui sévissait surtout dans les départements méridionaux. Le prix des grains et des fourrages s'élevait. La plupart des fabriques de l'Est et du Nord, qui ne trouvaient plus à se défaire de leurs produits imprudemment multipliés, étaient à la veille de suspendre leurs travaux. Plusieurs branches du revenu des impôts indirects éprouvaient des diminutions sensibles, bien que le revenu général eût dépassé de quatre millions les évaluations du budget. Le froid excessif, la cherté du pain, le défaut de travail imposaient de grandes souffrances aux classes nécessiteuses. On vit alors éclater, dans les classes plus favorisées par la fortune, un de ces élans de sympathie et de pitié qui, en France, ne manquent jamais de se produire dans de telles conjonctures. A Paris, particulièrement, on ouvrit des souscriptions dans toutes les mairies et toutes les paroisses; des dames formèrent des associations de bienfaisance ; elles quêtèrent, non-seulement à domicile, mais dans les salons; on donna des spectacles extraordinaires et des bals à l'Opéra, tant pour venir au secours des pauvres que dans l'espoir de raviver l'industrie et le commerce languissants. C'est à cette époque que se rapporte la légende de l'*homme au petit manteau bleu*,

ancien bijoutier au Palais-Royal, qui, sur le Pont-Neuf, distribuait chaque jour quatre ou cinq cents soupes aux indigents.

Au milieu de ces souffrances, et en partie par suite des efforts mêmes que l'on faisait pour les soulager, les divertissements et les plaisirs de l'hiver étaient plus vifs, plus animés peut-être qu'à l'ordinaire. La haute société, le monde aristocratique et royaliste qui devait bientôt porter, pendant plusieurs années, le deuil de la monarchie légitime, qui dès lors ne pouvait se dissimuler qu'elle était en danger, semblait chercher à s'étourdir et, pour employer une expression triviale, mais énergique, *jouissait en quelque sorte de son reste*.

Les théâtres attiraient plus que jamais la foule, curieuse d'assister à la lutte qui s'y prolongeait entre les *classiques* et les *romantiques*, ou, pour mieux dire, au triomphe du romantisme, presque entièrement maître du terrain depuis le succès du *Henri III*, de M. Alexandre Dumas. Le 24 octobre 1829, M. Alfred de Vigny avait donné au Théâtre-Français une traduction en vers de l'*Othello* de Shakespeare, qui, pour la première fois, mettait sous les yeux du public français, autant que cela est possible dans une traduction, avec les beautés sublimes du modèle, les irrégularités monstrueuses, les traits familiers et quelquefois grossiers ou atroces qui s'y trouvent mêlés. Malgré une assez vive opposition, le succès en fut grand. Le 25 février 1830, M. Victor Hugo fit représenter, également au Théâtre-Français, son drame d'*Hernani* qui,

lu à l'avance dans les salons de ce qu'on commençait à appeler la *jeune France*, devait, au dire des novateurs, faire complétement disparaître le type usé et factice de l'ancienne tragédie pour lui substituer une peinture plus vraie et plus hardie des caractères, des passions et des situations. Des transports d'enthousiasme accueillirent cette œuvre du chef de l'école dans laquelle une magnifique poésie peut seule dissimuler, pour les lecteurs de sang-froid, l'absence des véritables qualités dramatiques et surtout de cette vérité, de ce naturel dont on prétendait à tort que les classiques n'avaient jamais su approcher. Le 30 mars, le second Théâtre-Français, l'*Odéon*, donna une nouvelle pièce d'Alexandre Dumas dont le titre était bizarre, ***Stockholm Fontainebleau et Rome, ou trilogie dialoguée sur la vie de Christine, en cinq actes et en vers, avec un prologue et un épilogue.*** Le succès fut plus contesté, parce que la multiplicité des incidents et l'exagération choquante de certaines situations dépassaient la limite des hardiesses que pouvait supporter le goût français, parce que le talent de mademoiselle Mars n'était pas là, comme au Théâtre-Français, pour couvrir bien des imperfections, peut-être aussi parce que les vers de M. Dumas ne valaient pas ceux de M. Hugo ni même ceux de M. de Vigny. Cependant, la pièce, allégée, après la première représentation, de certains détails choquants et réduite à ce que l'auteur appelait une ***dilogie***, fut ensuite applaudie sans contestation.

Le seul fait de l'admission de semblables drames sur

la scène française qui, si longtemps, leur avait été fermée attestait la victoire de l'école romantique. Elle ne négligeait rien de ce qui pouvait l'assurer et la rendre plus éclatante. Ses adeptes se rendaient à ces représentations comme à une bataille, et les murmures, les sifflets qu'une minorité opposante essayait quelquefois de faire entendre donnaient lieu de leur part à des explosions de fureur, à des trépignements frénétiques, à de folles exclamations qu'on put craindre quelquefois de voir dégénérer en voies de fait. La physionomie, le costume de ces jeunes enthousiastes qu'ils essayaient de rapprocher de celui du moyen âge, leur énorme barbe, leur longue chevelure, si peu conformes aux usages des derniers temps, achevaient de donner à ces luttes le caractère d'une exagération poussée jusqu'à la folie. Vainement quelques journaux essayaient de résister au torrent. Vainement la *Gazette de France*, tout en reconnaissant qu'il y avait dans *Hernani* des éclairs de génie, des pensées fortes et profondes, y montrait *une fable grossière digne des siècles les plus barbares, un tissu de crimes froidement déroulés, sans combinaison, sans art, sans moralité, avec des digressions, des tirades d'une longueur démesurée et des détails puérils*. Vainement le *Figaro*, en présentant M. Hugo comme un homme de grand talent, un esprit ferme, assez courageux pour braver tous les usages reçus, s'attachait à montrer qu'il obéissait malgré lui à ces vieilles lois pour lesquelles il témoignait tant de dédain et que ses combinaisons les plus

hardies étaient empruntées à ce répertoire de formes dramatiques tombées depuis longtemps dans le domaine public. Ces critiques se perdaient au milieu des louanges hyperboliques de la plupart des organes de la presse.

Il faut avoir vu ce temps singulier pour ne pas taxer d'exagération le tableau qu'en ont tracé quelques écrivains. Les admirateurs, les émules de M. Victor Hugo, organisés en une véritable secte, se réunissaient dans un *cénacle* qui, bien qu'avec de notables différences, rappelait la fameuse pléïade du temps de Henri II, se croyant appelés comme elle à renouveler la poésie française et à lui ouvrir une immense et brillante carrière dont l'éclat effacerait tout ce qui les avait précédés. Les modèles qu'ils se proposaient, c'était avant tout Shakespeare, c'était Goethe et Schiller ; c'était, parmi les Français, Ronsard, qu'ils tiraient de l'oubli profond où il était enseveli depuis deux siècles après avoir joui de son vivant d'une si grande renommée et qu'ils voulaient venger des sévérités exagérées de Boileau par des louanges non moins exagérées. Ils voulaient bien honorer encore Corneille et Molière, mais Boileau, Racine étaient l'objet de leurs dédains, et en répétant ce qu'ils disaient de l'auteur de *Phèdre* et d'*Athalie* on risquerait de ne pas être cru.

Il y avait pourtant, parmi les chefs de ce mouvement, des hommes de beaucoup d'esprit et de talent, leur système renfermait plus d'une idée vraie, c'était une réaction

contre l'affadissement de la poésie classique dégénérée et épuisée, mais ils cédaient à cet entraînement paradoxal qui est une maladie du caractère français et qui, dans tous les genres, dans tous les ordres d'idées, a trop souvent compromis les réformes les plus utiles et les plus nécessaires. Ils se trompaient, d'ailleurs, en pensant que la rénovation de la littérature dramatique, affranchie des entraves qui, suivant eux, en avaient jusqu'alors comprimé les développements, constituerait la gloire principale du dix-neuvième siècle. Un des membres du *cénacle*, revenu depuis de cette illusion, en a fait l'aveu formel. « Tout nous portait à croire, » a dit M. Sainte-Beuve, « qu'une certaine liberté seule manquait pour » ouvrir le théâtre à la foule des jeunes talents empres- » sés. L'expérience a depuis prouvé qu'il manquait autre » chose encore. »

C'était dans le champ de la poésie lyrique que ce siècle avait déjà marqué et devait continuer à marquer son passage par d'éclatants et durables triomphes. A côté du nom des deux grands poëtes qui y brillaient depuis quelques années, MM. de Lamartine et Victor Hugo, un jeune homme de dix-neuf ans, M. Alfred de Musset, venait d'inscrire le sien en publiant un poëme qui ne produisit pas d'abord une aussi vive impression que le méritaient les beautés réelles et originales dont il était semé, parce que l'auteur, avec l'outrecuidance trop ordinaire à son âge, s'était permis d'y mêler des paradoxes, des bizarreries qui étaient comme autant de défis jetés au

bon sens public. Quelques années devaient s'écouler avant qu'il arrivât à occuper dans l'opinion la place à laquelle ses rares facultés lui donnaient droit.

On pourra s'étonner de me voir m'arrêter si longtemps à des détails littéraires alors que je vais avoir à raconter des faits politiques d'une telle gravité, mais j'écris l'histoire de ce temps, je dois tenir compte de tout ce qui préoccupait sérieusement les esprits d'une génération dont l'activité intelligente, bien que quelquefois égarée par son ardeur même, suffisait à tout embrasser et se passionnait pour tout ce qui ressemblait à un progrès, à une amélioration.

La lutte s'échauffait entre les partis. La presse continuait à débattre avec une extrême vivacité les questions les plus hardies et les plus délicates. Les royalistes publiaient une multitude de brochures dans lesquelles les droits des Chambres étaient formellement niés et le Roi supplié d'user de son pouvoir pour sauver la monarchie en exterminant ses ennemis. A ces agressions audacieuses, l'opinion libérale répondait par des allusions menaçantes aux conséquences que pourrait entraîner une attaque contre la Charte. Ce que la France, disait le *Globe*, a demandé à la Restauration, ce que celle-ci est tenue de lui donner, c'est de maintenir l'ordre à l'intérieur, d'épouser la gloire nationale, de fonder la liberté constitutionnelle. L'ordre est troublé, le président du conseil est la créature de l'étranger, les coups d'État se préparent. Si la guerre éclate entre la France et la dynastie, ce n'est

pas la faute de la France. « Quiconque touche à la Charte » joue sa vie. »

La gauche, le centre gauche et même la portion dissidente du centre droit étaient décidés à combattre *légalement* le ministère tant qu'il resterait dans la légalité et, s'il en sortait, à le combattre *par tous les moyens*, ce qui ne voulait pas dire que, sauf un petit nombre d'individus, on projetât, on désirât le renversement de la dynastie. De ce côté, on était plein de confiance. L'inquiétude régnait, au contraire, dans les rangs de la droite. On ne pouvait s'y dissimuler les irrésolutions et le peu de capacité du ministère, qui se révélaient par sa complète inertie. Appelé, disait-on, pour écarter de grands et pressants dangers, il n'avait encore rien fait depuis cinq mois qu'il était au pouvoir. Beaucoup de royalistes s'en alarmaient; ils auraient voulu qu'on hâtât le dénouement d'une crise dont la prolongation achevait d'énerver et de déconsidérer le pouvoir. D'autres, plus timides, étaient d'avis de s'arrêter, de former un ministère moins impopulaire, dont les membres auraient été pris soit parmi ceux du précédent cabinet, soit parmi les amis et les anciens collègues de M. de Richelieu. Quelques-uns même tournaient les yeux vers M. de Villèle et vantaient son habileté. Tous disaient qu'il fallait prendre une résolution, que le ministère ne pouvait durer dans son état actuel.

Les journaux existants ne suffisant pas pour exprimer toutes les nuances, toutes les combinaisons des divers

partis, on en créa de nouveaux. M. de Polignac, se croyant sincèrement modéré et constitutionnel, ne trouvait pas que son système fût suffisamment représenté ni par les violences du *Drapeau blanc*, ni par les impertinences de la *Quotidienne*, ni même par la *Gazette de France*, dévouée avant tout à M. de Villèle. Il voulut se donner un interprète qui s'inspirât complétement de son esprit. Il y avait alors une feuille obscure, non politique, l'*Universel*, rédigée par M. Abel Rémusat, le savant orientaliste, et par M. Saint-Martin. Le 1er décembre, elle était devenue un journal politique. Le public, qui d'abord n'y avait pas fait beaucoup d'attention, ne tarda pas à savoir que c'était l'organe semi-officiel du président du conseil. Les premiers jours, il ne fit guère que protester assez timidement contre toute idée de coup d'État, mais changeant bientôt de langage et entraîné par la force des choses qui devait aussi entraîner son patron, l'*Universel* devint bientôt un des zélés défenseurs du pouvoir constituant du Roi et de l'interprétation sophistique de l'article 14 de la Charte.

C'était un faible renfort pour la cause royaliste. L'opposition fit de plus utiles recrues. Depuis le 15 octobre, le *Temps* paraissait sous les auspices de soixante et onze députés. Sa prétention était de rassembler dans un foyer commun les opinions de la gauche et du centre gauche. Le thème auquel il s'arrêta, après quelque hésitation, c'était que le parti royaliste ne pouvait se maintenir au pouvoir qu'en violant tous les droits, en faussant

les élections, en étouffant la voix de la presse, en opprimant le peuple, et qu'un ministère de libéraux modérés était le seul possible. Prenant la défense de l'*Association bretonne*, il réclama pour la Chambre le droit de refuser le budget. Il soutint qu'en cas de conflit entre les pouvoirs il appartenait au pays, consulté par la voie de la dissolution, de décider entre la prérogative royale et la prérogative parlementaire.

Le *Journal de Paris*, mort quelque temps auparavant comme organe ministériel, renaissait comme organe de la plus extrême gauche sous la direction de MM. de Schonen et Bavoux, et, par la violence de sa polémique dont s'indignaient la *Quotidienne* et le *Drapeau blanc*, il semblait appeler une lutte entre la nation et la dynastie plutôt que la redouter.

Le parti républicain, encore peu nombreux, mais croyant déjà entrevoir quelques chances de succès dans la gravité des circonstances, fondait la *Tribune des départements* dirigée par MM. Auguste et Victorien Fabre. Elle comptait parmi ses rédacteurs M. Armand Marrast, encore complètement inconnu. Il eût été difficile de prévoir que moins de vingt après il présiderait la représentation nationale et qu'un moment les espérances des conservateurs reposeraient sur lui.

Deux jeunes gens qui s'étaient déjà fait une assez grande position dans le journalisme et dans les lettres et qu'unissait une étroite amitié destinée à traverser sans altération bien des révolutions, MM. Thiers et Mignet, atta-

chés, le premier à la rédaction du *Constitutionnel*, l'autre à celle du *Courrier*, conçurent alors un projet qui devait avoir d'importantes conséquences. Ils étaient restés complétement étrangers aux conspirations et aux sociétés secrètes où tant d'amis plus ou moins sincères de la liberté s'étaient fourvoyés quelques années auparavant. Ils n'étaient pas républicains, parce qu'ils croyaient que l'état et les mœurs de la France exigeaient une monarchie parlementaire, mais, profondément convaincus que les Bourbons de la branche régnante étaient incapables d'accepter sincèrement les conditions essentielles d'un tel régime, ils pensaient que tôt ou tard on serait forcé d'engager avec eux, pour résister à leurs entreprises contre la Constitution, une lutte décisive, et que, pour n'être pas pris au dépourvu, il était bon de se rendre compte d'avance du gouvernement qu'on substituerait au leur s'il venait à succomber dans cette lutte. Dominés par les souvenirs de la révolution anglaise de 1688 qui obsédaient alors un grand nombre d'esprits, ils voyaient un autre Guillaume III dans le duc d'Orléans dont ils connaissaient les sentiments libéraux, l'expérience et la capacité, bien qu'ils n'eussent eu jusqu'alors aucun rapport avec lui et qu'ils ne lui eussent pas même été présentés. C'était donc à l'éventualité de son avénement au trône qu'il leur semblait à propos de préparer les esprits. Ce n'était sans doute pas, de leur part, une conspiration proprement dite, ils croyaient seulement se mettre sur la défensive contre une agression probalbe, inévitable

même du pouvoir absolu, mais une telle défensive, quelle que pût être leur volonté, équivalait, dans ses effets, à l'hostilité la plus déclarée. Ils comprirent qu'ils essaieraient vainement d'y entraîner le *Constitutionnel* et le *Courrier*, dont les habitudes de polémique, désormais un peu vieillies, s'étaient formées dans de tout autres circonstances, et qui, le *Constitutionnel* surtout, donnaient à leurs propriétaires un revenu considérable que ceux-ci auraient craint de compromettre par une attitude trop hardie. M. Thiers et M. Mignet crurent trouver plus de facilité à s'entendre avec les rédacteurs du *Globe* dont les idées se rapprochaient des leurs en beaucoup de points, mais ces derniers ne pensaient pas qu'une catastrophe fût aussi inévitable et ils étaient moins séduits par le mirage d'un nouveau 1688. Les deux amis se décidèrent alors à fonder un nouveau journal en s'associant pour cela le libraire Sautelet et M. Armand Carrel, ce jeune officier que nous avons vu, en 1823, servir contre la France dans les rangs des constitutionnels espagnols, qui, fait prisonnier et condamné à mort par un conseil de guerre, avait obtenu sa grâce et qui s'était, depuis, fait connaître tant par plusieurs articles insérés dans le *Globe* que par un récit de l'expédition d'Espagne et un essai sur la révolution de 1688. Ce nouveau journal devait s'appeler le *National*. Le *Globe* et lui convinrent de se prêter un appui mutuel, et le *Globe*, qui jusqu'alors n'avait paru que deux fois par semaine, se transforma en feuille quotidienne pour être en mesure de prendre une part plus active à cette espèce de coalition.

Le premier numéro du *National*, qui parut le 1er janvier 1830, contenait une sorte de manifeste de M. Thiers dans lequel il exposait ses idées sur le gouvernement qui convenait à la France. Ce que veulent les amis de la liberté, disait-il, c'est la monarchie représentative avec ses formes nécessaires, inévitables; le Roi, héréditaire, inviolable, dépositaire du gouvernement, obligé d'en confier l'exercice à des ministres responsables qui font pour lui la paix et la guerre, rédigent les lois, administrent la fortune publique; au-dessous de ce Roi, une pairie que son hérédité rende indépendante des ministres et que ses lumières rendent dépendante de l'opinion; à côté de cette pairie une assemblée élue pour représenter le pays, faire prédominer son esprit, non pour nommer les ministres, mais pour les faire nommer par l'usage qu'elle fait de ses votes, n'administrant pas de ses mains, mais par les mains des hommes qui ont sa confiance. Un tel ensemble d'institutions constituait le gouvernement le plus calme et le plus libre, le plus balancé et le plus vigoureux. Suivant M. Thiers, un roi placé dans les conditions qu'il indiquait n'était pas impuissant comme on voulait le dire. Sans doute, ses déterminations subissaient une influence, mais la volonté des rois était-elle jamais entièrement libre? Au lieu de subir l'influence des courtisans, des femmes, des confesseurs, le monarque constitutionnel était soumis à celle de l'opinion agissant sur lui doucement et régulièrement. Si c'était là la vraie royauté, c'était aussi la vraie répu-

blique, mais sans ses orages. Les institutions représentatives sincèrement pratiquées seraient pour le pays le plus grand des bienfaits, mais il y aurait un grand danger à les méconnaître ou à les fausser.

Deux jours après ce manifeste, écrit avec l'éloquence vive et naturelle qui a toujours caractérisé son auteur, M. Thiers, abordant dans le *National* la grande question du rejet du budget, s'attacha à réfuter la théorie que M. Benjamin Constant venait de développer dans le *Courrier*. Aux journaux ministériels qui demandaient s'il était possible de supprimer la liste civile, le budget des cultes, la paye des soldats, des marins et des employés de tout ordre, M. Constant avait répondu que la Chambre n'était nullement forcée de rejeter le budget tout entier et qu'elle était maîtresse de distinguer entre les dépenses qui ne pouvaient jamais être interrompues et celles qui pouvaient l'être. M. Thiers n'était pas de cet avis, et, avec cette logique pressante qui, en politique, n'est pas toujours l'expression de la raison, mais qui entraîne les partis parce qu'elle en a l'apparence, il prétendait démontrer que le refus absolu du budget était le seul *logique*, le seul politique, qu'il ne s'agissait pas de choisir entre des dépenses toutes également utiles et urgentes, mais de montrer clairement que la majorité s'était retirée du ministère, de le forcer ainsi à abandonner le pouvoir. La Chambre, disait M. Thiers, en avait le droit sans aucun doute. Dans la monarchie représentative, il appartenait à la royauté de choisir les ministres, mais la ma-

jorité de la Chambre pouvait les renverser. Il n'y avait là ni outrage, ni même offense pour le Roi qui rendait la pareille au pays au moyen de la dissolution. La nation nommait une Chambre, le Roi la renversait en la dissolvant. C'était un *veto* réciproque. La monarchie représentative n'était autre chose que la balance de ces *veto*. Il fallait, d'ailleurs, distinguer le refus du budget de celui de l'impôt. L'un était le fait de la nation, l'autre celui de la Chambre. Quand la France aurait jugé dans son bon sens que les lois fondamentales étaient violées, elle pourrait refuser l'impôt. Le refus du budget par la Chambre était un fait légal découlant de la Charte.

Bien que M. Thiers, dans son argumentation pressante et hardie, n'eût pas dit formellement à qui le dernier mot devrait appartenir dans le cas où le Roi et le pays persisteraient chacun dans sa résolution, il avait assez clairement fait entendre que, dans son opinion, c'était au pays. Les journaux du ministère ne s'y trompèrent pas. Le nouveau journal, disaient-ils, laisse échapper le secret du parti. Il veut qu'on refuse le budget pour forcer le Roi à obéir à la volonté de la Chambre, mais ce serait violer la Constitution et faire un coup d'État libéral. Dans ce système, le Roi ne serait plus que le premier fonctionnaire public. Le choix des ministres, cet attribut essentiel de la prérogative royale, ne lui appartiendrait plus. M. Thiers répondit que la prérogative royale interprétée de cette façon rendrait au Roi le pouvoir absolu auquel il avait renoncé par la Charte ; que le refus des subsides était

pour la Chambre un droit aussi positif, aussi nécessaire que le droit d'accuser les ministres en cas de forfaiture; que le Roi et la Chambre pouvaient se tromper, l'un dans ses choix, l'autre dans ses vœux ; que s'ils ne s'accordaient pas, ils pouvaient faire l'un et l'autre usage de leur prérogative légitime de refuser et de dissoudre et en appeler ainsi, non pas à la force, mais au pays, seul juge suprême entre l'administration et la Chambre.

Toute la presse libérale prit parti pour M. Thiers. M. Benjamin Constant, se voyant isolé dans l'opinion plus modérée qu'il avait d'abord exprimée et insulté d'ailleurs par le *Drapeau blanc* qui présentait cette opinion comme une honteuse reculade des révolutionnaires, se laissa intimider et, suivant sa coutume, dans la crainte de perdre sa popularité, il se rallia à ce qu'il avait d'abord signalé comme une exagération et une imprudence, au principe absolu du rejet de l'impôt.

Le 7 janvier, le *Moniteur* avait publié une ordonnance royale qui convoquait les Chambres pour le 2 mars. Il était dès lors évident que le ministère avait, pour le moment du moins, renoncé à toute idée de coup d'État, mais la polémique des journaux de la droite n'en devint ni plus conciliante, ni plus modérée. La *Gazette* et la *Quotidienne* ne voulaient voir dans leurs adversaires que des ennemis de la royauté, presque des régicides. Le *Drapeau blanc*, qui ne rêvait que violences et résolutions extrêmes, blâma l'ordonnance de convocation comme un premier abandon du principe monarchique et signifia

d'avance aux Chambres que, si elles osaient refuser le budget et repousser les ministres du Roi, elles se constitueraient en état de rébellion. Il avertit le ministère que la patience des royalistes était à bout et qu'entre son inaction et ce que ce journal appelait la trahison du précédent cabinet, il n'y avait pas, à leurs yeux, une grande différence. Il est facile de concevoir le parti que tiraient de ces extravagances les habiles champions de la cause libérale, des hommes tels que M. de Chateaubriand dans le *Journal des Débats*, M. Benjamin Constant dans le *Courrier*, M. Étienne dans le *Constitutionnel*, MM. de Rémusat et Dubois dans le *Globe*, MM. Thiers, Mignet et Carrel dans le *National*. Il s'agit, disaient-ils, de savoir si la Chambre veut jouer le rôle du corps législatif impérial ou celui de la chambre des communes en Angleterre.

Le *National*, ayant épuisé la question du rejet du budget, aborda la question plus grave et plus délicate encore de l'origine et des conséquences de la Charte. Il était absurde, selon lui, de dire que le Roi l'avait spontanément offerte à la nation comme Louis XVI, en 1789, lui avait offert la déclaration du 23 juin. Avant d'être écrite par le Roi, la Charte avait été faite par la Révolution. La Charte, c'était un roi non responsable qui ne gouvernait pas, des ministres responsables qui gouvernaient, des Chambres qui délibéraient. Le Roi règne et le pays se gouverne, c'était là la Charte. 1830 différait essentiellement de 89. En 89 tout était à refaire. En 1830, la société était parfaitement constituée et n'avait besoin pour

prospérer que d'être livrée à elle-même. Une révolution nouvelle n'était donc pas possible. En Angleterre, il y avait eu en 1649 une grande révolution, et Charles Ier avait péri sur l'échafaud. En 1688, il n'y avait pas eu de révolution. Jacques II avait pris la fuite sans être poursuivi, et tout était rentré dans l'ordre. Cette audacieuse allusion, qui présentait un changement de dynastie comme une chose presque indifférente, comme un pur accident du gouvernement parlementaire, fut relevée par les journaux de la droite avec une véhémente indignation.

Le *National*, c'est-à-dire M. Thiers, reprenant et développant sa thèse sur le rôle appartenant au monarque dans la monarchie parlementaire, expliqua que le Roi n'administrait pas, qu'il ne gouvernait pas, qu'il régnait; que régner était quelque chose de fort élevé, de fort difficile à faire entendre à certains princes, mais que les rois anglais entendaient à merveille.

Deux députés étaient morts récemment, le savant chimiste Vauquelin, qui représentait l'arrondissement de Lisieux, et M. Calemard de La Fayette, du département de la Haute-Loire. Un des membres les plus influents du collége électoral de Lisieux, M. Target, fils du célèbre constituant, écrivit à M. Guizot, au nom d'un grand nombre d'électeurs, une lettre par laquelle il lui demandait de se porter candidat à la place de M. Vauquelin. M. Guizot avait atteint depuis deux ans l'âge exigé alors pour l'éligibilité. Il n'avait jamais habité ni même visité l'arrondissement de Lisieux, il n'y possédait point de

propriété, depuis longtemps il n'exerçait plus de fonctions officielles, mais ses écrits politiques et le cours qu'il faisait à la Sorbonne avaient rendu son nom populaire. La jeunesse lui était favorable. Il avait un vif désir de prendre part aux affaires du pays et la confiance qu'il y jouerait un rôle considérable. Il accepta donc avec empressement l'offre qui lui était faite. Toutes les nuances de l'opposition, MM. de La Fayette et de Chateaubriand, M. d'Argenson et le duc de Broglie, M. Dupont de l'Eure et M. Bertin, appuyèrent sa candidature, la presse libérale le soutint fortement. On savait pourtant dès lors que la gauche ne pouvait compter sur son concours que dans une certaine mesure. M. de La Fayette, écrivant à M. Dupont de l'Eure pour le lui recommander, disait : « Il est plus monarchique et moins démo» cratique que vous et que moi, mais il aime la liberté, il » sait beaucoup, s'exprime avec talent, il a de l'éléva» tion, du caractère et de la probité. » Le parti royaliste pensa d'abord à opposer à M. Guizot le nouveau ministre de l'instruction publique, M. de Guernon Ranville, mais il était lui-même étranger à l'arrondissement, ses chances paraissaient bien faibles, et on jugea plus habile de laisser les voix se partager entre plusieurs candidats. M. Guizot fut élu, le 23 janvier, à la majorité de 281 voix contre 65. M. Royer-Collard en témoigna une vive satisfaction. « Il ne lui sera pas donné ni à qui que » ce soit, » dit il, « de débrouiller le chaos, mais c'est » un secours pour notre faiblesse. »

Trois jours après, le grand collége de la Haute-Loire nomma M. Berryer à la majorité de 59 voix contre 26. Il avait exactement l'âge exigé pour la députation. Royaliste prononcé, bien qu'en certaines occasions il eût exprimé des idées qui attestaient un certain libéralisme d'opinion, attaché à la cause religieuse et déjà connu par d'éclatants succès au barreau, il avait eu, pour son élection, l'appui le plus actif du ministère, et particulièrement de M. de Polignac. C'était une singulière coïncidence que celle de la nomination simultanée de deux hommes destinés à occuper si longtemps, dans des camps opposés, une position dont on était loin de prévoir alors l'importance, quelque idée qu'on eût déjà de leurs talents.

A la satisfaction que le ministère avait éprouvée de la nomination de M. Berryer se joignit bientôt celle que lui causa l'élection d'un autre de ses candidats, M. Dudon, nommé par le grand collége de la Loire-Inférieure à la place du comte Donatien de Sesmaisons que la mort de son beau-père, le chancelier Dambray, venait d'appeler à la pairie. M. Dudon, qui avait pour concurrent M. de Vatimesnil, obtenait une majorité de 133 voix contre 109. Il s'en fallait de beaucoup, pourtant, que ce fût pour le cabinet un succès dont, s'il eût été mieux inspiré, il eût dû autant s'applaudir. M. Dudon, sans être un grand orateur, était incontestablement un homme très-capable et qui entendait fort bien les affaires, mais, exclu de l'administration sous le ministère de M. de Richelieu pour des motifs qui lui faisaient peu d'honneur et appelé peu

après à faire partie de la Chambre, nous l'avons vu embrasser alors les opinions de l'ultra-royalisme avec une violence qui ne pouvait s'expliquer que par l'intensité de ses rancunes. Il étaitprofondément impopulaire. Si le ministère, en travaillant à le faire rentrer dans la Chambre et en le chargeant, à cet effet, de la présidence du collége, avait obtenu l'approbation de la *Quotidienne* et du *Drapeau blanc*, il avait soulevé dans toute la presse opposante un sentiment d'indignation, et la polémique la plus injurieuse s'était engagée entre M. Dudon et plusieurs journaux. La réprobation dont il était l'objet ne se bornait même pas au parti libéral. M. Donatien de Sesmaisons, officier supérieur de la garde royale, un de ces hommes en qui le royalisme le moins équivoque s'unissait au sentiment des nécessités du temps, avait déclaré, dans une lettre qui fut rendue publique, que sa conscience ne lui permettait pas de voter pour M. Dudon et que, membre du collége, il s'abstiendrait.

Le 27 janvier, une ordonnance royale éleva à la pairie le duc de Céreste Brancas, le marquis de Tourzel, le marquis de Puivert, le comte de La Bourdonnaye, le baron de Vitrolles, le comte Beugnot et le général comte Vallée. Quelques-uns des nouveaux pairs étaient redevables de leur nomination à la faveur de la cour et à la bienveillance personnelle de M. de Polignac. Le général Vallée, officier d'artillerie d'une haute distinction et depuis maréchal de France, était très-bien vu du Dauphin. Le comte Beugnot, homme de beaucoup d'esprit, mais de

faibles convictions, qui avait appartenu un moment au parti doctrinaire, avait passé ensuite au centre droit et plus tard même à la droite et qui venait d'être appelé à la présidence du bureau du commerce, avait cessé depuis longtemps de faire partie de la chambre des députés. Dix ans auparavant, une ordonnance royale que M. de Richelieu avait préparée avant de se retirer, mais qu'il n'avait pas eu le temps de contresigner et que son successeur n'avait pas acceptée, lui avait conféré la pairie. Celle qu'il obtint en ce moment n'était pas destinée à durer longtemps. M. de Vitrolles, député en 1815, mais étranger depuis lors à la vie parlementaire, avait toujours été compté parmi les intrigants les plus actifs et les plus intelligents du parti ultra-royaliste. Il ne se faisait pas beaucoup d'illusion sur la valeur de la dignité qu'on lui accordait au milieu de circonstances aussi menaçantes. « Je sais bien, » écrivait-il à un de ses amis, « que si la maison brûle, peu importe d'y être assis » dans un fauteuil ou sur une chaise. » La nomination de M. de La Bourdonnaye avait seule une véritable importance. Sa présence à la chambre des députés sur les bancs élevés de la droite pouvait exercer, dans certains cas, sur les membres qui avaient pris l'habitude de voter avec lui, une influence fâcheuse pour le ministère. A la chambre des pairs, sa violence habituelle devait trouver peu d'échos. On fut surpris de le voir accepter ce qu'on ne pouvait considérer, en ce qui le concernait, que comme une honorable retraite, et on pensa que, fatigué des

luttes qu'il soutenait depuis si longtemps, il saisissait avec plaisir un moyen d'échapper aux embarras de sa position.

L'ensemble de ces choix, comme tout ce qui émanait du ministère, fut généralement désapprouvé. Il en fut de même de la nomination de M. Syrieys de Mayrinhac, un des fidèles de M. de Villèle, à la direction de l'imprimerie et de la librairie pour laquelle il n'était certainement pas désigné par la nature et les capacités de son esprit.

M. de Polignac était toujours plein de confiance, mais ses collègues ne partageaient pas cette confiance, et le public moins encore. On ne pensait pas que le ministère, dans son état actuel, pût se présenter devant la chambre des députés sans courir la chance presque certaine d'un échec éclatant. Dans les premiers jours de février, on parla d'un renouvellement complet du cabinet qui, disait-on, devait être le résultat d'un mémoire présenté au Roi par plusieurs pairs. On donnait même des détails très-précis sur des démarches qui auraient été faites par M. de Martignac et M. Roy pour rentrer au pouvoir en promettant de sacrifier la loi électorale et la loi de la presse. Ces deux anciens ministres se virent obligés de démentir publiquement et de la manière la plus formelle ces rumeurs si peu vraisemblables. Puis, on prononça les noms de M. de Chateaubriand, de M. de Broglie, de MM. Casimir Périer, Sébastiani et Dupin, coalisés, à ce qu'on assurait, avec quelques courtisans pour forcer la main au Roi. Tous ces bruits finirent par tomber.

Quelques amis de M. de Villèle, impatients de lui voir reprendre la direction des affaires et croyant que les circonstances lui étaient favorables, le pressaient de revenir à Paris en lui disant que le ministère était évidemment insuffisant et que le Roi, pour employer les expressions de l'évêque d'Hermopolis, avait le rappel de l'ancien président du conseil *dans la tête et dans le cœur*. M. de Montbel, non moins dévoué à M. de Villèle, mais qui, comme membre du gouvernement, était placé à un autre point de vue, n'était pas de cet avis. Il écrivait à son ami que le Roi, à qui on avait demandé son retour aux affaires, avait répondu : « Villèle est trop précieux, trop indis» pensable à mon service pour que je veuille le com» promettre en ce moment. » C'était là ce qu'on appelle une défaite honnête. Elle signifiait en réalité que Charles X, résolu à aller jusqu'au bout dans la voie où il était entré, croyait ne pouvoir poursuivre ses projets qu'avec des auxiliaires moins circonspects que M. de Villèle.

Celui-ci, consulté par M. de Montbel sur la rédaction du discours d'ouverture de la session, répondit qu'il devait être digne, calme, modéré sans faiblesse, mais aussi sans provocations ni récriminations. L'idée d'un ajournement ou d'une prorogation après le vote d'une adresse peu satisfaisante lui paraissait impolitique, une telle mesure ne pouvant qu'aggraver les difficultés.

Dans ces conjonctures, M. de Villèle ne croyait pas devoir se hâter de retourner à Paris. M. de Peyronnet

qui s'y trouvait déjà lui écrivit, le 3 février, pour le féliciter de la résolution qu'il avait prise de n'y revenir qu'après l'adresse. « On peut juger, » lui disait-il, » par » les clameurs qu'on a poussées à mon arrivée de celles » qu'on pousserait à la vôtre. On bâtirait sur cet in- » cident vingt fables bien grossières et bien ridicules » qui serviraient à faire peur de vous aux niais. Nos en- » nemis recruteraient par ce moyen quelques parti- » sans de plus en faveur de l'adresse hostile... J'aimerais » fort qu'on ne leur fournît d'aucun côté aucune ombre » de prétexte afin qu'ils eussent à eux seuls toute la » honte et tout le reproche de l'agression. » M. de Peyronnet redoutait, d'ailleurs, la lutte parlementaire qui allait s'ouvrir. Il craignait que le ministère ne fût vaincu. « Je ne vais pas dans le monde, » ajoutait-il, » et je n'ai pas mis le nez à la cour. Qu'irais-je y faire, » moi qui ne veux rien et qui ne tiens plus à la vie que » par l'intérêt qu'y ont mes amis? Le malheur est la » meilleure leçon de philosophie que puisse recevoir « un esprit sain, et celle là ne m'a pas manqué. » Malheureusement pour M. de Peyronnet, il ne devait pas persister longtemps dans cette disposition.

La presse royaliste s'efforçait de se persuader et de persuader au public que, dans la prochaine session, la majorité ne ferait pas défaut au gouvernement. Comme preuve des sentiments monarchiques de la population parisienne, elle alléguait le bon accueil qu'une assemblée nombreuse et choisie avait fait au Roi et à la famille

royale à une représentation donnée à l'Opéra en faveur des indigents. Seul entre les journaux du parti, le *Drapeau blanc* persistait à ne pas espérer cette majorité ou, pour mieux dire, il ne la désirait pas. Il soutenait qu'en la demandant à la Chambre le gouvernement royal s'abaissait devant la souveraineté du peuple. Il voulait bien pourtant que l'épreuve fût tentée, pourvu qu'il fût bien entendu qu'avec ou sans le concours de la Chambre la législation existante serait changée radicalement. Il se plaignait de l'incroyable inaction des chefs de la droite en présence des préparatifs de l'ennemi, et il disait que le ministère qui, le lendemain de son avénement, avait pu compter sur la confiance des royalistes, avait maintenant besoin de se réhabiliter.

Le *National* continuait à disserter sur les révolutions d'Angleterre. « Il faut s'entendre, » disait-il, « sur ce » que c'est qu'une révolution. 1640 est une révolution, » l'accident de 1688 n'en est pas une. Tout, alors, s'opéra » dans le plus grand calme. Il y eut une famille de » moins, remplacée par une autre famille. Une dynastie » ne savait pas régner sur une société nouvellement » constituée, et l'on choisit une autre famille qui le sut » mieux. Jacques II a été détrôné parce qu'il s'était fait » catholique quand l'Angleterre était protestante, parce » qu'il a violé la déclaration de Brede donnée par son » frère, parce qu'il était le vassal de Louis XIV, enfin, » parce qu'il a mis son salut dans ce qui devait le perdre, » qu'il a aimé ce que son peuple détestait, voulu ce

» qu'il repoussait, fait ce qu'il condamnait... L'Angle-
» terre fut si peu révolutionnaire à cette époque que,
» respectant autant qu'il se pouvait le droit antique, elle
» choisit la famille la plus proche du prince déchu. »

Ce qui est singulier, c'est que les terribles allusions de cet article ne produisirent pas immédiatement tout l'effet qu'on semblait devoir en attendre. Les journaux royalistes ne les relevèrent d'abord que faiblement et comme s'il leur avait répugné de les comprendre. Cependant la *Quotidienne* se hasarda à demander au *National* s'il croyait à la possibilité d'un 1688 en France. Il répondit que la question était indiscrète et qu'il connaissait le passé, non l'avenir.

Le 15 février, le *Globe*, paraissant pour la première fois sous la nouvelle forme qu'il venait d'adopter, publia un article de M. Dubois dans lequel, passant en revue toute l'histoire de la Restauration, il montrait d'abord les Bourbons apportant la liberté et acceptés par la France malgré le cortége de légitimités grotesques et insolentes dont ils étaient entourés. Mais bientôt ils avaient oublié leurs promesses, la colère avait pris la nation et ils avaient été brisés comme verre pour avoir menacé les droits acquis par la Révolution. Ramenés par les étrangers, ils avaient essayé pendant quelque temps de gouverner plus sagement, et, après l'ordonnance du 5 septembre, ils avaient paru réconciliés avec la nation. Mais, par les efforts d'une ligue qui se vantait de l'appui de l'héritier du trône, tout avait changé de nouveau, toutes les ga-

ranties légales avaient disparu. A cette époque, M. Dubois ne le niait pas, la question de dynastie avait été posée dans quelques sociétés secrètes, et à la conspiration du pouvoir contre la liberté avaient répondu quelques conspirations contre le pouvoir. Mais toutes les hostilités s'étaient ensuite calmées, même sous M. de Villèle, et M. de Polignac seul avait ramené l'orage. De toutes les crises par lesquelles la France avait passé depuis 1814, la crise actuelle était la plus décisive pour la maison de Bourbon. C'était la quatrième entreprise de contre-révolution, et, depuis le 8 août, les mots de Stuarts, et de 1688 n'avaient cessé de retentir; depuis le 8 août, la polémique ne vivait que de cette grande et funeste pensée. Le mot était hardi, mais il était sincère, et, quand on ne nourrissait aucune arrière-pensée, il fallait savoir écarter les vaines précautions et parler ferme. Il y avait assez de douleurs et de dangers dans les guerres civiles, assez de dangers et de dépravations dans les intrigues et les conspirations qui amenaient le renversement d'un trône pour qu'on ne dût pas craindre d'en faire envisager les chances à ceux qui pourraient les détourner.

L'article du *Globe*, moins hostile, au fond, que celui du *National*, excita plus de colère parmi les royalistes parce que les termes n'en étaient pas ménagés avec une aussi adroite circonspection. Le *Drapeau blanc* dénonça au Roi, aux tribunaux, à la France entière ce qu'il appelait l'épouvantable article d'un journal qui, jadis doctrinaire, venait de dépasser d'un seul bond les organes les plus

ardents de la faction jacobine, article qu'il ne voulait pas reproduire pour ne pas se rendre coupable du crime de lèse-majesté; il exprima l'espérance que la royauté *comprendrait* enfin et que ses ministres essaieraient une fois de la résolution et de la fermeté pour mettre fin à d'odieuses saturnales. La *Quotidienne* et la *Gazette* déclarèrent que si un tel attentat, qu'elles livraient à l'horreur du monde, restait impuni, c'en serait fait de la monarchie. Cet appel fut entendu. Le *Globe* fut saisi le 19 février, le jour même où, dans un second article, il posait de nouveau, *avec douleur, mais avec résolution*, la question de dynastie. « Nous n'avons jamais, » disait-il, « affecté l'amour pour des princes auxquels nous ne som- » mes attachés par aucun lien, si ce n'est par celui de la » loi,... mais nous n'avons jamais laissé percer contre » eux ni éloignement, ni vœu caché d'inimitié. Nous » avons cru et nous croyons encore que les changements » de dynastie, même ceux qui s'opèrent le plus douce- » ment et le plus rapidement, entraînent assez de maux » pour qu'un peuple n'y recoure jamais qu'aux dernières » extrémités... Si, donc, à l'explosion de la trame du » 8 août, sous les menaces... insolentes et coupables des » écrivains contre-révolutionnaires,... nous avons né- » gligé... toute discussion accessoire pour nous renfer- » mer uniquement dans cette grande et terrible question » de dynastie, nous ne l'avons fait que dans l'espérance » de faire triompher la vérité là où il est, hélas! trop » démontré qu'elle ne pénètre jamais... En entrant dans

» la polémique pratique, nous nous sommes promis de » tout dire, de jouer cartes sur table. C'est le jeu des » âmes probes et résolues, c'est le jeu des nations tant » que la violence ne les force pas aux menées sourdes et » n'a pas corrompu encore ce qui reste de généreux et » de sincère dans les partis. »

Cet article fut saisi comme le précédent. Celui du *National* le fut en même temps, mais, loin de se laisser intimider par cette mesure, il poursuivit sa polémique avec une nouvelle vigueur. Il nia que la question de dynastie eût été posée dans la presse. *Le Roi règne et ne gouverne pas*, telle était la seule qu'elle agitât en ce moment. Cette question deviendrait un jour ce qu'elle pourrait, une question de personnes si un système insensé l'emportait, mais elle n'était encore qu'une question de choses. Le *National* ne redoutait donc pas la poursuite dont il était l'objet. Il avait dit qu'il n'y avait pas eu deux révolutions en Angleterre, que la Charte était un pacte inviolable pour la royauté, que le budget pouvait être refusé et que, par ce moyen, la Chambre pouvait obliger le Roi à prendre les ministres que lui désignait la confiance du pays. Tout cela était incontestable. Deux formes étaient en ce moment employées dans le monde pour résoudre le problème des gouvernements libres, la forme anglaise et la forme américaine. Le *National* admettait la monarchie, mais à condition que, comme en Angleterre, elle donnât satisfaction au besoin du pays de se gouverner lui-même.

La franchise d'un tel langage était quelque chose de bien nouveau. Depuis la Restauration, on avait vu, à plusieurs reprises, la presse se livrer à de violentes attaques contre des institutions et des idées inséparables, peut-être, aux yeux des hommes éclairés et réfléchis, de la forme monarchique, mais le principe même de la monarchie et de la légitimité n'avait jamais été discuté et mis en cause. L'opposition, à l'exception d'un très-petit nombre d'enfants perdus et de quelques théoriciens absolus, en avait toujours parlé avec un respect sincère de la part d'une grande partie de ses membres, bien que peut-être affecté chez d'autres. Ceux d'entre eux qui, par leurs talents, leur position, leur importance personnelle, étaient en mesure d'aspirer au pouvoir sans courir la chance des révolutions, ne pouvaient voir qu'avec déplaisir des manifestations hasardées et téméraires faites pour les compromettre et pour rejeter dans les rangs des amis du ministère les esprits timides et incertains en leur faisant craindre de nouveaux bouleversements. M. de Talleyrand qui, depuis si longtemps éloigné des affaires, conservait toujours, malgré son âge, le secret désir d'y être rappelé, et, sans manifester à ce sujet la même impatience que dix ans auparavant, suivait attentivement la marche des événements pour épier les occasions, entretenait des relations suivies avec beaucoup d'opposants, même de la nuance la plus vive, entre autres avec les jeunes rédacteurs du *National*. Un jour que M. Thiers, emporté par sa vive imagination, laissait

très-clairement entendre en sa présence qu'il considérait comme probable et qu'il ne redoutait pas pour la France une révolution analogue à celle de 1688, un geste, un mouvement de la physionomie ordinairement impassible de M. de Talleyrand témoignèrent qu'il ne lui convenait pas qu'on tînt en sa présence et chez lui de tels propos, et, comme M. Thiers s'empressait de s'excuser, « ne vous y trompez pas, » lui répondit-il, « je désire les » Bourbons autres qu'ils ne sont, mais je les veux. » Un très-prochain avenir devait prouver que cette volonté de sa part n'était pas absolue. Je crois pourtant que son langage était sincère, en ce sens qu'il eût préféré la monarchie existante si elle avait accepté ses services.

L'émotion produite par les articles du *National* et du *Globe* était grande. Les journaux royalistes, qui s'en montraient indignés, ne dissimulaient pas l'espérance qu'ils auraient pour effet d'obliger le gouvernement à une politique plus énergique. La presse libérale était assez embarrassée. Le *Journal des Débats* regrettait de voir *ses jeunes amis*, les rédacteurs du *Globe*, tomber dans un piége que les scribes du ministère tendaient depuis six mois aux défenseurs de la liberté. Mais, ajoutait-il, lorsque, chaque jour, le ministère et ses journaux prêchaient le mépris de la Charte et annonçaient insolemment que tel jour, à telle heure, on en finirait avec les libertés publiques, était-il étonnant que quelques âmes sincères, mais justement irritées, consultassent moins la prudence que l'ardeur de leurs sentiments ? Un excès amène tou-

jours un excès en sens contraire. Le *Constitutionnel* se bornait à demander pourquoi le ministère public, si sévère pour la gauche, tolérait les provocations non déguisées de la droite à la violation de la Charte. M. Benjamin Constant rappelait, dans le *Courrier*, que ce n'était pas la gauche qui, la première, avait évoqué les souvenirs des Stuarts, mais bien la droite, pour effrayer le Roi, en sorte que, si la question de dynastie était posée, c'était par la faute de ses prétendus amis, la gauche n'ayant fait que répondre à leurs provocations. Il disait encore qu'au surplus, on avait tort de croire que cet incident ébranlerait quelques députés ; la Chambre n'avait pas à s'occuper de l'embuscade où des écrivains s'étaient laissé prendre, et sa position par rapport au ministère n'avait point changé.

C'étaient là, malgré tous les artifices de langage, de véritables désaveux de la polémique du *National* et du *Globe*. Ils en furent blessés, et le *National* repoussa avec vivacité la remontrance si bienveillante du *Journal des Débats*. Le *Drapeau blanc*, qui semblait surtout animé du désir de se singulariser, de se mettre hors de pair, qui, la veille, demandait encore qu'on interdît aux journaux accusés tout moyen de défense, changeant subitement de terrain, sembla, dans un certain sens, venir à leur secours. Il reconnut que, dans le combat engagé entre la république parlementaire et la royauté, il avait pris l'initiative ; que, le premier, il avait demandé que le Roi rétablît son autorité légalement abolie, et que le *Na-*

tional et le *Globe* n'avaient fait que répondre à ses attaques. Suivant lui, dans l'état actuel des choses, on ne pouvait pas dire que, le régime de la royauté héréditaire étant menacé, il était aboli, et la république parlementaire était le gouvernement légal de la France. Pour que le Roi régnât, il fallait abattre cette république. L'hostilité et la menace n'étaient pas dans les journaux, elles étaient dans les lois et le gouvernement qui avaient fait du Roi une *superfétation politique, un vieux rentier à qui, pour des raisons quelconques, on ne faisait pas banqueroute.* Dans ce système, il était logique de dire que le Roi serait expulsé comme un Stuart et rayé du grand livre s'il attaquait le gouvernement en exercice et les lois en vigueur. Les écrivains qui l'avaient dit étaient dans la légalité. Ce n'était pas eux qu'il convenait d'accuser, c'était les députés et les lois qu'ils avaient faites, c'était les ministres qui simulaient encore la prérogative, c'était le gouvernement tout entier.

La *Gazette de France* déclarait qu'il était des circonstances où le pouvoir du Roi pouvait s'élever au-dessus des lois. La presse royaliste s'accordait à dire que le Roi était l'instrument de la souveraineté éternelle, c'est-à-dire de Dieu, et qu'un coup d'État était quelque chose de sacré et de régulier lorsque le Roi agissait dans l'intérêt général du peuple, fût-ce, en apparence, en violation de la loi.

M. Cottu, l'infatigable pamphlétaire de la contre-révolution, faisait paraître sous ce titre : *De la nécessité de la dictature*, une brochure dans laquelle on lisait ce qui

suit : « Qui doute aujourd'hui que si, le 8 août dernier,
» au lieu de créer un ministère dont la composition
» seule devait exciter la fureur des révolutionnaires, la
» royauté, comme j'en avais donné le conseil, se fût hardiment précipitée sur la révolution, la royauté ne
» l'eût écrasée du premier choc?... La couronne devait
» disposer ses machines dans le silence, préparer la
» nouvelle loi d'élection, ses proclamations, ses ordonnances transitoires, et, tout à coup, éclater, déclarer la
» sûreté de l'État compromise et, en vertu de l'article 14
» de la Charte, se revêtir du pouvoir constituant et rétablir l'harmonie dans toutes les parties du gouvernement. Tout cela se serait accompli sans obstacle et aux
» acclamations de tous les amis de l'ordre et de la liberté. »

Ces provocations absolutistes, auxquelles le gouvernement n'opposait ni des poursuites judiciaires, ni même d'énergiques désaveux, étaient faites pour inquiéter les esprits les moins soupçonneux, et les journaux de la gauche entretenaient soigneusement leurs alarmes. A la fin de février, le *Messager* parla d'une ordonnance dont il ignorait le contenu et qui, envoyée deux fois au *Moniteur* dans la soirée du 27, avait été deux fois retirée. Le *Moniteur* nia le fait, mais on ajoutait peu de foi à de semblables dénégations.

Au milieu de cette mêlée ardente des partis, quelques hommes essayaient encore de s'ériger en conciliateurs. M. de Montlosier publiait un écrit où, repoussant tout à

la fois l'idée que la Charte fût la conséquence de la Révolution et celle qu'on dût y voir un don spontané de la royauté, il y montrait la restitution à la France de ses anciennes libertés. Il se refusait également à croire que le ministère de M. de Martignac conduisît à une révolution nouvelle et que celui de M. de Polignac voulût la contre-révolution. Et cependant, la lutte était à la veille de s'engager entre les deux grandes puissances de l'État, celle des urnes et celle de l'impôt. Pour la prévenir, il fallait que chaque parti fît quelques concessions. M. de Montlosier conseillait donc au ministère de se retirer ou de se faire libéral en apportant une bonne loi départementale et municipale qui rendît aux Français l'administration de leurs affaires.

Ce qui ne préoccupait guère moins le gouvernement que les questions intérieures, c'était celle d'Alger. Dans le cours du mois de janvier, le conseil avait pris connaissance des informations recueillies par les divers départements ministériels sur les chances et les moyens de l'expédition déjà arrêtée en principe, et ces informations lui avaient donné la conviction qu'une attaque par terre était moins difficile qu'on ne l'avait d'abord pensé. Cependant, avant de s'arrêter à une résolution définitive, on voulut prendre l'avis des officiers généraux de la marine. Le 6 février, une vingtaine de vice-amiraux et de contre-amiraux, tous ceux qui se trouvaient en ce moment à Paris, et, avec eux, deux capitaines de vaisseau, le général du génie Valazé et deux employés du consulat

d'Alger se trouvèrent réunis, en présence des ministres, à l'hôtel des affaires étrangères.

La question qui leur fut posée, et qui avait déjà été débattue par un grand nombre d'entre eux dans des conseils tenus au ministère de la marine, était celle de savoir si une expédition qui attaquerait Alger du côté de la terre était praticable, et quel serait le point de la côte le plus favorable pour opérer le débarquement. Tous les officiers généraux de la marine, sans une seule exception, déclarèrent que le débarquement d'une armée telle qu'il la faudrait et du matériel nécessaire pour une telle entreprise serait absolument impraticable. La mer, disaient-ils, est constamment très-mauvaise sur toute la côte d'Afrique, on ne peut jamais y compter sur huit jours non interrompus de beau temps, et, cependant, le débarquement ne pourrait se faire en moins de trois semaines ou de quinze jours au moins. Il serait impossible de le tenter dans la baie d'Alger dont le contour était armé de batteries formidables ; il faudrait donc prendre le point de débarquement sur la côte à l'ouest, du côté d'Oran, mais, sur toute cette côte, il existait de forts courants qui portaient dans la baie, et il n'y avait aucun mouillage tenable entre Alger et Oran. Quant à l'intérieur du pays, il offrait des obstacles encore plus insurmontables, des sables brûlants, point de routes, point d'eau, point de moyens de subsistance et des nuées de Bédouins bien montés et intrépides.

Ainsi parlaient les amiraux. Les objections relatives à

la mer furent combattues par deux jeunes officiers, les capitaines Dupetit-Thouars et Guay Taradet. Suivant eux, elles ne reposaient que sur de vieilles traditions. La côte d'Afrique était peu connue, la marine militaire n'y naviguait guère et ses dangers avaient été exagérés par les navigateurs de commerce. La mer, sans doute, était inconstante dans ces parages, le mouillage pris de terre n'y était pas très-sûr, mais avec un peu d'habileté et de la persévérance on parviendrait certainement à opérer un débarquement aux environs de la presqu'île de Sidi Ferruch en beaucoup moins de temps que ne le pensaient les préopinants; on pourrait, en deux ou trois jours, mettre à terre assez de monde pour se maintenir contre des hordes barbares qui ne savaient ce que c'était que la tactique militaire, et, si le mauvais temps obligeait à suspendre l'opération, on pourrait l'achever en plusieurs fois sans de grands inconvénients.

Quant aux obstacles que l'on était exposé à rencontrer dans l'intérieur du pays, le général du génie Valazé et les employés du consulat d'Alger s'attachèrent à réfuter les assertions des amiraux dans ce qu'elles avaient d'excessif. Ceux-ci répliquèrent. La séance fut levée après quatre heures d'une discussion très-animée, et les ministres, restés seuls, ayant longuement débattu tous les arguments qui venaient d'être exposés, convinrent, à l'unanimité, de présenter le lendemain au Roi leur opinion ainsi résumée: le débarquement pouvait s'opérer sur la presqu'île de Sidi Ferruch; le trajet entre Sidi

Ferruch et Alger avec un équipage de siége n'offrait pas d'obstacles insurmontables; les fortifications d'Alger du côté de la terre ne tiendraient pas plus de trois semaines contre une attaque bien dirigée et le feu d'une artillerie aussi nombreuse que celle dont le chef de l'expédition pourrait disposer; les préparatifs de cette expédition pourraient être terminés dans l'espace de six mois; il ne fallait pas plus de deux mois pour opérer la réduction de la ville Alger; tout pouvait donc être terminé dans les mois d'août et de septembre qui, de l'aveu des navigateurs anciens et modernes, étaient les plus favorables dans ces parages; enfin, pour obvier aux principaux obstacles que présentait l'intérieur du pays, on pourrait munir l'armée de divers effets d'approvisionnement que les troupes ne portaient pas d'ordinaire en campagne. Grâce à ces mesures, à ces précautions, et aussi à l'avantage que l'on avait d'être maître de la mer, l'expédition ne pourrait évidemment avoir une issue funeste, et les ministres proposaient au Roi de l'ordonner.

Dans le conseil qui se tint en présence du Roi et du Dauphin, M. de Polignac rendit compte de ce qui s'était passé dans la délibération de la veille. L'affaire fut de nouveau discutée. Tous les ministres reproduisirent avec de nouveaux détails les considérations qui les portaient à regarder l'expédition projetée comme absolument nécessaire pour venger des insultes intolérables, mettre un terme à un blocus aussi inefficace que coûteux et dégager la parole du monarque qui, depuis trois ans, promettait,

à l'ouverture de chaque session, de faire cesser un état de choses humiliant pour le pays; ils exposèrent les motifs qui leur faisaient croire que cette expédition était parfaitement praticable, malgré les difficultés sérieuses qu'elle présentait. Le Roi et le Dauphin se rangèrent à cet avis, et on décida que, dès le lendemain, des ordres seraient envoyés par le télégraphe pour prescrire les préparatifs relatifs à l'armement de la flotte, au nolisement des bâtiments de transport et à la composition de l'armée expéditionnaire.

Sur la proposition du ministre de la marine, le vice-amiral Duperré, le plus illustre des marins français de cette époque, fut appelé au commandement de la flotte. Quant à celui de l'armée de terre, le choix n'eut lieu que plus tard. Le duc de Raguse, le plus jeune des maréchaux de l'Empire, encore dans la force de l'âge et que l'inquiétude naturelle de son esprit non moins que le désordre de ses affaires privées disposait à chercher les occasions de se recommander à l'attention publique et aux faveurs du gouvernement, ambitionnait fort cet emploi. Il en avait parlé au Dauphin. S'il faut s'en rapporter à ce qu'il raconte dans ses Mémoires, souvent peu véridiques, on lui avait donné des espérances, et il avait d'autant plus lieu de compter sur leur réalisation qu'on l'avait consulté sur les moyens d'exécution. Nul, d'ailleurs, parmi les chefs de l'armée, ne paraissait, à beaucoup d'égards, plus propre au commandement qu'il sollicitait. Il était presque le seul sur-

vivant de ceux qui, ayant fait la campagne d'Égypte dans une position déjà élevée, avaient acquis une expérience suffisante de la manière dont on pouvait combattre efficacement les Arabes. Mais il ne savait pas que le ministre de la guerre, M. de Bourmont, qui, il le prétend du moins, lui avait promis son appui en protestant qu'il ne pensait en aucune façon à se charger lui-même de diriger l'expédition, avait dès lors ou ne devait pas tarder à avoir sur ce point de tout autres vues. Non moins ambitieux que le maréchal et, comme lui, cherchant à se distraire de pénibles préoccupations, il espérait trouver, dans un grand succès militaire, un moyen d'écarter l'effrayante impopularité sous laquelle il était en quelque sorte accablé. Les ministres, d'ailleurs, faisaient tous des vœux pour que le choix du Roi et du Dauphin s'arrêtât sur lui. Ils se disaient que l'armée impériale avait bien assez de gloire et que M. de Bourmont, bien qu'ayant servi avec distinction sous l'Empire, appartenait plus particulièrement aux armées royales. Ils se disaient aussi que le maréchal Marmont, malgré d'incontestables talents, avait été rarement heureux à la guerre. Ces raisons n'avaient peut-être pas en elles-mêmes beaucoup de force, mais, aidées par d'autres considérations plus puissantes, elles devaient finir par l'emporter.

C'était une singulière coïncidence que celle qui mettait ainsi en concurrence les deux hommes qui s'étaient rendus le plus impopulaires dans l'armée, l'un en 1814, l'autre en 1815, par des actes que l'histoire jugera tou-

jours avec sévérité. Dans l'opinion publique, pourtant, leur position n'était pas égale, et, si M. de Bourmont trouvait plus de faveur à la cour et dans le gouvernement dont il faisait partie, le maréchal Marmont était jugé avec plus d'indulgence par le parti libéral vers lequel, depuis bien des années, il avait toujours penché sans s'y confondre jamais tout à fait.

Au milieu de ces préoccupations d'un intérêt si pressant pour le gouvernement, il faut lui rendre cette justice qu'il ne perdait pas de vue la politique extérieure. Si, par le traité d'Andrinople, la question d'Orient était provisoirement résolue dans ce qu'elle avait de plus essentiel et de plus menaçant, il restait encore à régler le sort de la Grèce. La Porte qui, peu de mois auparavant, lorsqu'on lui parlait d'admettre des envoyés grecs aux conférences qu'il était question d'ouvrir à cet effet, repoussait cette idée avec l'expression d'un douloureux étonnement et d'une profonde indignation en protestant que le sultan aimerait mieux laisser périr l'empire que de se soumettre à une telle humiliation, maintenant, abattue par la mauvaise fortune, ne prétendait plus même intervenir dans les arrangements qui seraient pris à l'égard de ses sujets révoltés. J'ai dit que le cabinet de Saint-Pétersbourg avait fait insérer dans le traité d'Andrinople une clause par laquelle le gouvernement ottoman, adhérant enfin aux stipulations du traité du 6 juillet 1827, et du protocole du 22 mars 1829 relatives à l'organisation et aux frontières du nouvel État, s'engageait

à nommer des plénipotentiaires pour arrêter, de concert avec ceux des trois cours, les moyens d'exécution. Déjà, quelques jours auparavant, la Porte avait remis aux ambassadeurs de France et d'Angleterre une déclaration portant promesse de souscrire à toutes les déterminations que prendrait la conférence de Londres pour l'accomplissement du traité du 6 juillet.

La conférence, en présence des obstacles que lui avait longtemps opposés l'obstination de la Porte et que lui opposaient encore les prétentions exagérées des Grecs, avait compris que le seul moyen d'en finir, c'était de tout régler par elle-même sans plus consulter les intéressés jusqu'au jour où on aurait à leur présenter des résultats définitivement arrêtés.

La plus importante, peut-être, des questions que l'on avait à résoudre, c'était de savoir quels seraient, à l'avenir, les rapports de la Grèce avec son ancien souverain. Le protocole du 22 mars avait décidé que ce seraient ceux de vasselage, mais la conférence étant maintenant maîtresse absolue de ses résolutions parce que la Porte n'était plus en état de rien contester, on se demanda s'il ne conviendrait pas de substituer à ces rapports ceux d'une entière indépendance. La France, celle des trois cours qui portait à la Grèce l'intérêt le plus sincère, était de cet avis : elle ne voyait dans le vasselage qu'une source d'embarras perpétuels pour les puissances protectrices, une nécessité continuelle d'intervention de leur part, une situation incertaine et humiliante pour le nouvel État dont

il arrêterait les développements en suscitant entre lui et la Porte des prétentions opposées et des susceptibilités. Aussi longtemps, d'ailleurs, qu'il existerait entre le sultan et ses anciens sujets un lien de dépendance, le cabinet de Saint-Pétersbourg aurait mille occasions de leur prêter à Constantinople un appui qui ferait de lui leur protecteur naturel et assurerait auprès d'eux sa prépondérance, tandis que, si leur affranchissement était complet, la France, c'était au moins ce qu'on se persuadait à Paris, serait seule en mesure d'exercer sur la Grèce une véritable influence. M. de Polignac donna donc au duc de Laval l'ordre de ne rien négliger pour faire déclarer sa pleine indépendance.

Les vues des représentants de la Russie et de l'Angleterre étaient moins arrêtées. Divisés sur bien des points, ils avaient pourtant rédigé en commun un projet qui consistait à offrir au sultan l'alternative d'une Grèce vassale avec les frontières que lui avait assignées le protocole du 22 mars, ou d'une Grèce indépendante avec des frontières plus restreintes. Des instructions secrètes devaient recommander aux ambassadeurs accrédités auprès de la Porte de faire tous leurs efforts pour l'amener à ce dernier parti. La France y avait d'abord consenti, mais, après de plus mûres réflexions, elle comprit les inconvénients, les dangers même d'une semblable alternative, et le duc de Laval fut chargé de demander qu'on y renonçât. « Cet expédient, » dit-il à la conférence, « a paru » au Roi manquer de dignité et de franchise et compro-

» mettre l'adoption de la combinaison que nous dé-
» sirons faire prévaloir. La Porte pensera qu'une indé-
» pendance complète lui ferait perdre à jamais la Grèce,
» tandis qu'au contraire la vassalité laisserait ce pays au
» nombre des possessions du sultan, comme la Moldavie,
» la Valachie, la Serbie. Elle en ferait une question d'hon-
» neur et préférerait la Grèce vassale, même avec des
» frontières beaucoup plus étendues. » Ces objections de la France rencontrèrent une forte résistance. Le duc de Wellington et lord Aberdeen protestèrent que le cabinet de Londres n'imposerait aucun nouveau sacrifice à la Porte et qu'ils aimeraient mieux en revenir purement et simplement au protocole du 22 mars. Le prince de Lieven et M. Matuszevicz déclarèrent qu'ils croyaient devoir s'en tenir à l'alternative parce que c'était sur cette base que l'accord s'était fait entre eux et les ministres anglais, parce que cette résolution avait reçu la sanction de l'Empereur et qu'en lui en substituant une autre on blesserait sa dignité. La persistance de la France finit pourtant par l'emporter, et il fut résolu, dans les derniers jours de janvier, que la Grèce formerait un État complétement indépendant.

La question des limites offrait plus de difficultés encore. Elle était depuis longtemps l'objet de débats animés entre les trois cours. La France et la Russie désiraient que la Grèce eût assez de consistance pour pouvoir se soutenir par ses propres forces. L'intérêt de l'Angleterre était tout autre. Une Grèce puissante et possédant un

grand territoire ne pouvait manquer d'aspirer à la possession des îles Ioniennes, placées alors sous le protectorat ou plutôt sous la domination britannique. Déjà, les Grecs laissaient entrevoir l'espérance d'obtenir bientôt Zante et Céphalonie. Aussi, le cabinet de Londres insistait-il vivement pour qu'on ne donnât à la Grèce affranchie aucun territoire voisin de ces îles. L'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, lord Heitesbury, celui qu'on avait longtemps appelé sir William A' Court, disait franchement que l'esprit du traité du 6 juillet n'était pas de créer une Grèce ayant les moyens de se protéger elle-même et de subsister comme État, mais seulement d'établir pour les Grecs compromis dans l'insurrection un lieu de refuge sous la protection des puissances. Tout ce qui pouvait donner à la Grèce quelque éclat, quelque prestige était repoussé systématiquement par l'Angleterre. Lord Aberdeen s'opposait avec passion à ce que la ville d'Athènes fût comprise dans le territoire hellénique dont elle était en quelque sorte la personnification aux yeux du public, et il avait osé proposer à la conférence d'ôter à la Grèce jusqu'à son nom qui était fait, disait-il, pour lui inspirer des pensées ambitieuses.

A travers bien des péripéties qu'il serait trop long de raconter et qui n'ont plus aujourd'hui d'intérêt, le protocole du 22 mars, confirmé par le traité d'Andrinople, avait pourtant fait justice de la résistance du cabinet de Londres. Nous avons vu que tous les territoires situés au midi d'une ligne tracée entre les golfes d'Arta et de Volo.

et par conséquent la ville d'Athènes, avaient été adjugés à la Grèce. Tout semblait donc fini, mais la malveillance du ministre anglais n'avait pas épuisé ses derniers efforts. Lord Aberdeen représenta qu'alors qu'on se proposait d'exiger de la Porte l'indépendance entière de la Grèce, il était juste de lui offrir une compensation, et il indiqua à ce titre une délimitation nouvelle fondée sur l'état de possession existant en ce moment entre les Turcs et les Grecs, de telle sorte que chacune des deux parties aurait conservé les territoires qu'elle occupait, ce qui aurait laissé Athènes et l'Eubée entre les mains des Turcs.

La France et la Russie ne repoussaient pas l'idée d'une compensation territoriale, mais elles n'admettaient pas qu'on dût prendre pour base l'état de possession. Elles voulaient qu'on laissât aux Grecs Athènes et l'Eubée. Après des contestations d'une extrême vivacité, cet avis prévalut. Le Péloponèse avec les Cyclades, l'Attique, la Phocide, l'Eubée, toute la rive septentrionale du golfe de Lépante et la partie orientale du continent jusqu'à Volo furent laissés à la Grèce : on ne lui ôta que l'Acarnanie qui, plus rapprochée des Iles Ioniennes inquiétait l'Angleterre. Par cette nouvelle délimitation, la Grèce ne perdait aucune place forte, la portion du territoire qu'on lui enlevait était peu considérable, mais sa frontière se trouvait ouverte et sans défense. Plus tard, sous un ministère moins antilibéral, moins attaché à de vieilles traditions qui n'étaient plus en rapport avec la si-

tuation, l'Angleterre elle-même devait le reconnaître et se prêter à un nouveau remaniement territorial.

La population du nouvel État, si cruellement dévasté par une guerre qui durait depuis huit ans, ne dépassait pas alors 800, 000 âmes. On n'avait pu y comprendre ni l'importante île de Candie, presque entièrement reconquise par les forces ottomanes, ni celle de Samos à raison de sa position topographique. Mais, depuis plusieurs années, Samos jouissait d'une indépendance de fait qui n'avait pas été troublée. Le gouvernement français avait chargé le duc de Laval de faire valoir cette considération auprès de la conférence. Il exposa qu'une foule de Grecs compromis pour la cause de la liberté s'étant réfugiés dans cette île, le nombre de ses habitants s'était élevé de 20,000 à 60,000 ; qu'il était difficile de la replacer sous un joug qu'elle avait brisé sans lui donner des garanties; qu'il convenait de lui reconnaître le droit de s'administrer elle-même, de ne recevoir dans son sein ni autorités, ni population musulmanes, et de n'être soumise qu'à un tribut fixe que ses délégués porteraient à Constantinople. Le prince de Lieven soutint chaudement cette proposition, mais le duc de Wellington et lord Aberdeen y opposèrent une résistance inébranlable. « C'est assez » d'injustice envers la Porte, » dit lord Aberdeen. Il fallut se borner à décider que les ambassadeurs des trois puissances appuieraient de leur intercession auprès de la Porte l'établissement d'un régime paternel, particulièrement à Samos et en Candie. On devait. deux ans plus

tard, en revenir pour Samos à quelque chose d'analogue à ce qu'avait demandé le duc de Laval.

Le protocole du 22 mars avait stipulé, comme je l'ai dit, que l'administration de la Grèce se rapprocherait autant que possible des formes monarchiques et serait confiée à un prince ou chef chrétien dont l'autorité serait héréditaire. Les Grecs les plus éclairés appelaient la monarchie comme moyen de se lier davantage à l'Europe, de mettre fin aux luttes des partis qui déchiraient leur patrie renaissante, et le comte Capodistrias lui-même, qui sentait que sa popularité était plus qu'ébranlée, qui ne se soutenait que par des mesures plus ou moins arbitraires, ne dissimulait pas que, sans l'adoption du principe héréditaire et l'appel au trône d'un prince étranger, il n'y avait pas de tranquillité ni de sécurité à espérer pour la Grèce, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Cette manière de voir était aussi celle des trois cours. On se demandait si le nouveau prince serait obligé de respecter la constitution décrétée trois ans auparavant par l'assemblée de Trézène, constitution dont les clauses ne paraissaient pas absolument inconciliables avec la monarchie, mais qui n'avait jamais été mise à exécution et à laquelle le comte Capodistrias avait refusé de prêter serment, les différentes législatures qui s'étaient succédé ayant reconnu que l'état du pays n'était pas encore compatible avec les restrictions qu'elle imposait à l'action du gouvernement. La conférence décida qu'on laisserait au prince à juger, lorsqu'il serait arrivé en Grèce et qu'il serait

entouré de ses sujets, ce qu'il serait à propos de faire. Quant au titre qu'il devrait porter, la France eût préféré que ce fût celui de roi, mais l'Angleterre s'y opposa parce qu'un tel titre pouvait susciter en lui des idées ambitieuses et l'entraîner à de fâcheuses dépenses. On s'en tint à celui de prince.

Les instructions du duc de Laval lui recommandaient d'assurer aux catholiques, assez peu nombreux, qui habitaient le territoire de la Grèce, un sort complétement analogue à celui du reste de la population. Cette demande fut d'abord accueillie avec peu de faveur par les plénipotentiaires d'Angleterre et de Russie qui craignaient de donner ainsi à la France un moyen d'influence dans ces contrées. « Nous ne pouvons, » dit le duc de Wellington, « rien stipuler en faveur des catholiques, » ce serait sortir des conditions de l'alliance. » Cependant il finit par dire à l'ambassadeur de France qu'il consentirait à ce que demandait le cabinet des Tuileries si on lui fournissait un moyen d'expliquer au parlement sa condescendance, et, peu de jours après, il se rendit chez lui pour lui annoncer qu'il avait trouvé, dans le droit de protection accordé à la France par les capitulations de 1740, le prétexte qu'il cherchait. Il fut donc convenu que la religion catholique jouirait du libre et public exercice de son culte; que ses propriétés lui seraient garanties; que ses évêques seraient maintenus dans l'intégralité de leurs fonctions et des droits et priviléges dont ils avaient joui sous le patronage des rois de France,

et que les propriétés appartenant aux anciennes missions françaises seraient reconnues et respectées.

On arrêta également que tous les sujets du nouvel État, quel que fût leur culte, seraient admissibles à tous les emplois, fonctions et honneurs publics, et traités, dans leurs rapports religieux, civils et politiques, sur le pied de la plus parfaite égalité.

Nous avons vu que, par le protocole du 22 mars, les trois puissances avaient stipulé que le chef de la Grèce ne pourrait pas être pris dans les familles régnantes de France, de Russie et d'Angleterre. Cependant, elles mettaient un grand intérêt au choix qui allait être fait, moins encore pour son importance intrinsèque que pour l'effet qu'il produirait sur l'opinion en paraissant indiquer la prépondérance de l'un ou de l'autre des cabinets. C'était une question d'amour-propre. Le gouvernement français proposa le prince Charles de Bavière, frère du roi Louis, et, sur son refus que l'on connut presque immédiatement, son neveu le prince Othon, encore enfant ; l'Angleterre le prince Philippe de Hesse-Hombourg ; la Russie, tout en affectant le désintéressement et l'indifférence, prononça le nom du prince Bernard de Saxe-Weimar, proche parent de l'empereur Nicolas, comme le prince de Hesse-Hombourg l'était du roi d'Angleterre. L'ambassadeur de France représenta que le prince de Weimar, bien qu'il ne fît pas précisément partie de la famille impériale de Russie, lui tenait de bien près, et que le prince de Hombourg était au service de l'Autriche, si hostile à la cause

des Grecs qui pourraient bien voir une insulte dans un tel choix. Lord Aberdeen se fit un argument de cette objection, prétendant qu'il serait politique de donner cette satisfaction à la cour de Vienne, écartée depuis quelque temps des grandes transactions européennes, mais le duc de Laval répondit que, en cette occasion, c'était surtout aux Grecs qu'on devait chercher à complaire, et il rappela que, dans leur dernière assemblée nationale, en votant des remerciements aux trois puissances protectrices, ils en avaient voté aussi à la Bavière pour l'intérêt qu'elle leur avait constamment témoigné, ce qui autorisait à penser qu'ils accepteraient avec plaisir un prince bavarois, ne fût-ce que parce qu'ils paraîtraient l'avoir désigné eux-mêmes par cette démarche. Il ajouta que ce choix aurait, d'ailleurs, d'incontestables avantages; que la maison de Bavière était assez puissante pour offrir à la Grèce un appui de quelque valeur sans l'être assez pour entraver son indépendance; que l'âge du jeune prince, qui n'avait que quatorze ans, lui permettrait de s'habituer aux mœurs et à la langue du pays; que peut-être la Grèce aurait encore besoin pendant quelques années de subir de la part des puissances une sorte de tutelle, et que cette tutelle, qui humilierait et discréditerait un prince plus âgé, n'aurait pas cet inconvénient pour un mineur.

Ces raisonnements produisirent peu d'effet sur les représentants de la Russie et de l'Angleterre. Le prince de Lieven annonça purement et simplement que l'empereur Nicolas donnerait l'exclusion à tout candidat catholique,

l'inflexibilité des principes du catholicisme ne permettant pas d'espérer qu'il embrassât la religion du pays où il serait appelé à régner. Lord Aberdeen, non moins péremptoire, déclara que l'Angleterre écarterait tout ce qui serait du sang du roi de Bavière, parce que, si l'esprit de libéralisme novateur qui régnait à la cour de Munich venait à dominer en Grèce, on pourrait craindre qu'il ne propageât dans les îles Ioniennes des idées d'indépendance et de révolte.

Le prince Jean, frère du roi de Saxe, que le gouvernement français proposa alors à défaut des princes bavarois et qui était catholique comme eux, ayant également été repoussé, lord Aberdeen mit en avant le nom du prince Léopold de Saxe-Cobourg qui, veuf depuis dix ans de la princesse Charlotte, fille de Georges IV et héritière de la couronne britannique, avait continué à résider en Angleterre où il recevait une forte pension. Il semblait que la mort de sa femme eût dû lui enlever, en ce pays, toute chance d'avenir politique, mais, par une circonstance singulière, il se trouvait être l'oncle de la princesse Victoria, destinée selon toute apparence à monter sur le trône après la mort de Georges IV et de son frère le duc de Clarence, depuis Guillaume IV. L'âge déjà avancé de ces deux princes pouvant faire considérer comme probable l'avénement prochain de cette jeune princesse qui n'avait encore que dix ans, on prévoyait une minorité pendant laquelle on pensait assez généralement que le prince Léopold exercerait, sous un titre quelconque, une grande influence.

Par sa conduite prudente et circonspecte, il s'était fait de nombreux amis, surtout dans le parti whig; l'opinion lui était généralement favorable, mais il était pour le parti tory, pour ses chefs, en ce moment maîtres du pouvoir, un objet de défiance, et son beau-père Georges IV, jaloux de sa popularité qui faisait un si grand contraste avec la haine méprisante qu'il inspirait lui-même à ses sujets, avait conçu pour lui une profonde aversion. Cinq ans auparavant, alors que la Grèce presque accablée cherchait partout des secours et des défenseurs, elle avait envoyé en Angleterre des agents chargés de s'informer si le prince Léopold serait disposé à accepter la couronne qu'on pensait à lui offrir, mais M. Canning s'était montré contraire à ce projet, parce qu'il croyait que la présence du prince en Angleterre pouvait, dans des circonstances données, servir utilement les intérêts du parti libéral, tandis que, arrivant en Grèce sans l'assentiment des autres puissances, il ne serait pas en mesure de faire beaucoup de bien à ceux qui l'y appelaient.

Les circonstances n'étaient plus les mêmes. Comme nous venons de le voir, le ministère anglais, composé de *tories*, appuyait la candidature du prince Léopold dans laquelle il voyait peut-être un moyen d'éloigner un adversaire de sa politique, de même que M. Canning avait écarté cette candidature parce qu'il comptait sur l'appui du prince dans les difficultés qu'il avait à surmonter. La Russie, dont Léopold avait su, de tout temps, se ménager la bienveillance, était aussi favorable à cette combi-

naison, mais persistant dans son attitude de désintéressement, elle disait qu'elle accéderait à ce choix si les deux autres cours en tombaient d'accord. On savait que le président de la Grèce, le comte Capodistrias, le désirait vivement, parce qu'il pensait qu'il satisferait à la fois l'Angleterre et la Russie. Cependant, le duc de Laval déclara, dans les termes les plus positifs, qu'après tous les soins, tous les sacrifices que la France avait prodigués à la cause de la Grèce, elle ne consentirait jamais à voir monter sur le trône qu'on allait élever un prince qu'elle considérait comme un prince anglais. En présence de ce refus si catégorique, lord Aberdeen abandonna son candidat et proposa à sa place le prince Frédéric, second fils du roi des Pays-Bas. La France le refusa aussi.

Il devenait difficile de prévoir comment on sortirait de l'impasse où l'on était engagé. Le prince Léopold, qui avait pris à cœur sa candidature, eut l'idée d'aller à Paris solliciter directement le suffrage de la France. On ne lui dissimula pas les objections qui empêcheraient de le lui accorder. Pour les réfuter, pour effacer en quelque sorte le caractère de prince anglais qu'il tenait de son mariage avec la princesse Charlotte, il demanda la main de la fille aînée du duc d'Orléans, celle avec qui il devait, deux ans après, s'asseoir sur le trône de Belgique. On parut dès lors disposé à la lui accorder. Le duc de Laval reçut l'ordre de retirer son opposition, et lord Aberdeen, un peu surpris de ce brusque revirement et encouragé par le prince de Lieven avec qui le prince

Léopold avait eu des communications confidentielles, le proposa de nouveau à la conférence.

On était arrivé à la fin de novembre. Tout semblait fini, mais il survint un obstacle qu'il eût été difficile de prévoir. Le roi Georges IV, toujours dominé par son capricieux égoïsme, était avec ses ministres actuels, bien que leurs sentiments politiques fussent à peu près les siens, dans d'aussi mauvais rapports qu'il avait été longtemps avec M. Canning. Il les voyait à peine, et ils ne lui avaient pas encore parlé de la candidature du prince Léopold pour qui ils connaissaient sa haine invétérée, comptant la lui faire accepter au dernier moment en lui persuadant qu'elle avait été en quelque sorte imposée par l'accord de la France et de la Russie. Sur ces entrefaites, dans les premiers jours de décembre, le Roi reçut par l'intermédiaire de son frère, le duc de Cumberland, plus impopulaire encore que lui, une proposition officieuse du roi de Prusse : ce dernier demandait la souveraineté de la Grèce pour le duc Charles de Mecklembourg, son proche parent. Georges IV fit appeler lord Aberdeen pour lui en parler. Lord Aberdeen, pris au dépourvu, n'osa pas combattre une idée à laquelle le Roi paraissait tenir beaucoup. On assure même, ce qui est étrange, qu'il parut y donner son adhésion, et Georges IV s'empressa de le faire savoir à Berlin; mais lord Aberdeen, qui s'était ravisé et qui avait eu le temps de se concerter avec ses collègues, écrivit par la voie officielle que la chose était impossible. Georges IV, informé par le duc de Cumberland

de ce qui s'était passé et se voyant ainsi joué, fut saisi d'une violente colère. Il maltraita fort lord Aberdeen, protestant qu'il ne se laisserait pas annuler de la sorte : qu'il ne consentirait jamais au choix du prince Léopold dont il ne parlait que dans les termes les plus méprisants, et lord Aberdeen lui ayant dit que ce choix était la volonté bien arrêtée du chef du cabinet, le duc de Wellington, il s'écria que, plutôt que de s'y soumettre, il accepterait sa démission. Le duc de Wellington, le *duc de fer*, comme on l'appelait, lorsqu'il apprit ces emportements, s'en montra peu ému. Il était accoutumé à dominer les caprices et les répugnances du monarque qu'intimidait sa froide et inflexible fermeté. Après une courte entrevue, non-seulement Georges IV céda, mais, comme pour expier sa tentative de résistance, il dut accorder à ses ministres des témoignages extérieurs de bienveillance qu'il leur avait jusqu'alors refusés.

Tout étant enfin réglé, la conférence consigna dans trois protocoles datés du 3 février 1830 le résultat de ses longues et laborieuses négociations.

Le premier contenait d'abord la déclaration faite par le plénipotentiaire russe, sur la demande des plénipotentiaires de France et d'Angleterre, que l'article du traité d'Andrinople relatif aux affaires de Grèce n'invalidait pas les droits des alliés de l'Empereur, n'entravait pas les délibérations des ministres réunis en conférence et ne mettrait aucun obstacle aux arrangements que les trois cours jugeraient les plus utiles et les mieux adaptés aux

circonstances. Il prenait acte ensuite de la promesse formelle faite, le 9 septembre, par la Porte de souscrire à toutes les déterminations que prendrait la conférence pour l'exécution du traité du 6 juillet auquel elle avait déjà adhéré. Il chargeait les représentants des puissances à Constantinople et leurs amiraux dans l'archipel de réclamer et d'obtenir des parties contendantes la cessation immédiate des hostilités. Enfin, la conférence, désirant apporter aux décisions antérieures de l'alliance les améliorations les plus propres à assurer de nouveaux gages de stabilité à l'œuvre de paix dont elle s'occupait, arrêtait d'un commun accord les clauses suivantes : la Grèce formerait un État indépendant, jouissant de tous les droits politiques, administratifs et commerciaux attachés à une indépendance complète ; en considération des avantages résultant pour elle de cette indépendance absolue et pour satisfaire au désir de la Porte d'obtenir une rectification des frontières tracées par le protocole du 22 mars, les limites du nouvel État étaient fixées d'après les bases que j'ai déjà fait connaître ; son gouvernement serait monarchique et héréditaire par ordre de primogéniture, confié à un chef qui ne pourrait être pris dans les familles régnantes des trois puissances et qui porterait le titre de prince souverain ; la paix se trouvant ainsi rétablie entre la Porte et la Grèce, les sujets des deux États seraient traités réciproquement sur le territoire de l'un et de l'autre, sous le rapport des droits de commerce et de navigation, comme ceux de tous les autres États ; des

actes d'amnistie pleine et entière seraient publiés par la Porte et par le gouvernement grec pour qu'aucun de leurs sujets ne pût être inquiété à raison de sa participation aux événements survenus par suite de l'insurrection; la Porte accorderait à ceux de ses sujets grecs qui voudraient se transporter sur le territoire de la Grèce un délai d'un an pour vendre leurs propriétés et sortir librement du pays; le gouvernement grec laisserait la même liberté aux habitants de la Grèce qui voudraient se transporter sur le territoire turc; les deux États feraient évacuer sans retard par leurs forces respectives les territoires occupés par elles qui ne devaient pas leur rester; chacune des trois cours conserverait la faculté que leur attribuait le traité du 6 juillet de garantir l'ensemble de ces arrangements, ce qui deviendrait l'objet de stipulations ultérieures; aucune troupe appartenant à l'une d'entre elles ne pourrait entrer sur le territoire grec sans l'assentiment des deux autres; afin d'éviter les collisions qui, lorsqu'il s'agirait d'arrêter sur les lieux le tracé des frontières de la Grèce, pourraient facilement résulter d'un contact entre les commissaires démarcateurs des deux parties intéressées, ce travail serait fait par des commissaires britanniques, français et russes. Les trois cours se réservaient de faire entrer ces stipulations dans un traité formel qui serait signé à Londres et communiqué aux autres cours avec invitation d'y accéder.

Le second protocole disait qu'en s'occupant du choix du souverain à donner à la Grèce, les plénipotentiaires

des trois cours avaient pris en considération que, parmi les princes qui se recommandaient plus particulièrement au choix de l'alliance par leurs qualités personnelles et par leur existence sociale, le prince Léopold de Saxe-Cobourg offrait à la Grèce et à l'Europe toutes les garanties possibles; que, d'après les informations reçues jusqu'à ce jour, il y avait lieu de penser que les Grecs le recevraient pour souverain avec reconnaissance; qu'il n'était pas membre de la famille royale d'Angleterre, ni capable d'être appelé à la succession de la couronne britannique; que, par conséquent, il n'était pas dans le cas d'exclusion prévu par le protocole du 22 mars; qu'époux de la princesse fille du Roi, il avait été assimilé sous le rapport des honneurs à la famille royale, mais qu'il n'était pas pair du royaume, na'vait jamais siégé au parlement et, depuis la catastrophe qui avait rompu les nœuds qui le liaient à l'Angleterre, n'y avait exercé aucune fonction publique; que, dans son existence pécuniaire créée par le traité de mariage, traité qui, de sa nature, était inviolable et qu'avait confirmé un acte du parlement, il se trouvait complétement indépendant, quels que pussent être les événements; qu'en conséquence, les plénipotentiaires des trois cours avaient uni leurs votes en sa faveur et étaient convenus de rédiger en commun une note pour lui offrir le gouvernement de la nouvelle principauté, aux conditions sur lesquelles on s'était mis d'accord.

Le troisième protocole se rapportait aux observations par lesquelles le plénipotentiaire français avait appelé l'at-

tention de la conférence sur la situation particulière où se trouvait son gouvernement à l'égard d'une partie de la population grecque. Le duc de Laval avait représenté que, depuis plusieurs siècles, la France exerçait en faveur des catholiques sujets du sultan un patronage spécial que Sa Majesté très-chrétienne croyait devoir déposer maintenant entre les mains du futur souverain de la Grèce en ce qui concernait les provinces comprises dans le nouvel État, mais qu'en se dessaisissant de cette prérogative le Roi se devait à lui-même et à une population qui avait longtemps vécu sous la protection de ses ancêtres de demander que les catholiques de la terre ferme et des îles trouvassent, dans l'organisation qui serait donnée à la Grèce, des garanties capables de suppléer à cette protection. Les plénipotentiaires d'Angleterre et de Russie ayant reconnu la justice de cette demande, il avait été arrêté que la religion catholique jouirait dans le nouvel État du libre et public exercice de son culte; que ses propriétés lui seraient garanties; que les évêques seraient maintenus dans l'intégrité des fonctions qu'ils avaient exercées sous le patronage des rois de France, et que les propriétés des anciennes missions ou autres établissements français seraient respectées. Les plénipotentiaires des trois cours, voulant, en outre, donner à la Grèce une nouvelle preuve de la sollicitude bienveillante de leurs souverains et préserver ce pays des malheurs que la rivalité des cultes pouvait y susciter, étaient convenus que tous les habitants de ce pays, quel que fût leur culte, seraient

admissibles à tous les emplois et honneurs publics et traités sur le pied d'une entière égalité dans tous les rapports religieux, civils et politiques.

Dans la note collective que les plénipotentiaires adressèrent le même jour au prince Léopold pour lui offrir, au nom de leurs cours, la souveraineté de la Grèce, ils lui donnèrent communication des trois protocoles où se trouvaient consignées les intentions des puissances. Ils se flattaient, disaient-ils, de l'espérance que Son Altesse Royale adhérerait aux stipulations de ces trois actes et accepterait le témoignage éclatant d'estime et de confiance que lui offrait l'alliance.

Huit jours après, le 11 février, le prince fit à cette communication une réponse par laquelle il déclarait que, sentant profondément tout ce qu'avait de flatteur pour lui l'honneur que les souverains alliés avaient daigné lui faire en le choisissant pour mettre à exécution leurs généreuses intentions, il s'empressait d'accepter la carrière utile et honorable qu'ils lui ouvraient, mais qu'il croirait mal répondre à la confiance qu'on voulait bien placer en lui si, en donnant son adhésion aux trois protocoles, il n'y joignait, à titre d'observations, la demande que les hautes puissances accordassent à la Grèce une garantie complète, ainsi que la promesse d'un secours en cas d'agression étrangère ; que les habitants grecs des îles de Candie et de Samos, qui allaient être rendues à la Porte, eussent leur position civile et religieuse tellement fixée par l'intercession des hautes puissances et par une ample

application du traité du 6 juillet qu'ils se trouvassent à l'abri de toutes vexations; que la frontière fût modifiée par des extensions indispensables pour la sécurité de la Grèce; que les puissances lui assurassent, en attendant que ses propres ressources eussent repris leur vigueur, des secours pécuniaires proportionnés à ses besoins, attendu qu'il était notoire que le gouvernement provisoire n'avait pu exister jusqu'alors qu'au moyen des subsides fournis par la générosité de ces mêmes puissances, et qu'elles accordassent aussi un secours de troupes au nouveau souverain en attendant qu'il eût pu organiser celles qui lui seraient nécessaires.

Grâce à l'appui de la France et de la Russie et malgré le mauvais vouloir de l'Angleterre, le prince Léopold obtint une grande partie de ce qu'il demandait. Par un nouveau protocole, en date du 20 février, les plénipotentiaires déclarèrent que les intentions de leurs cours étaient conformes aux vœux exprimés par lui en ce qui touchait à la garantie du nouvel État grec par les puissances signataires du traité, et que les autres puissances seraient invitées à y adhérer. Quant à la manière dont le gouvernement de la Porte exercerait son autorité à Candie et à Samos, les puissances ne pouvaient admettre le droit d'intervention du prince, mais elles lui faisaient savoir, pour sa satisfaction, qu'elles se croyaient tenues d'assurer aux habitants de ces îles, replacées sous la souveraineté de la Porte, une complète sécurité contre toute molestation pour la part qu'ils avaient pu prendre aux troubles pré-

cédents, et que, dans le cas où l'autorité ottomane serait exercée contrairement à l'humanité, chacune d'elles, bien qu'elles ne prissent à cet égard aucun engagement spécial et formel, croirait de son devoir d'interposer son influence pour protéger ces habitants contre des actes oppressifs et arbitraires. En ce qui concernait les délimitations des frontières, la conférence avait reconnu qu'il existait des obstacles insurmontables à revenir sur les décisions prises. Les trois puissances étaient résolues à procurer à la Grèce des secours pécuniaires au moyen de la garantie d'un emprunt destiné à pourvoir à la solde et à l'entretien des troupes. Enfin, pour obvier aux difficultés temporaires que le prince pourrait éprouver avant que la levée de ces troupes ne fût effectuée, les trois cours consentaient à laisser à sa disposition, pour le terme d'une année, le corps français qui se trouvait actuellement en Grèce, sauf à y prolonger son séjour si cela était jugé nécessaire.

Sur ce dernier point, il est à remarquer que le duc de Wellington, à la demande du prince Léopold, avait d'abord proposé de substituer au corps exclusivement français dont la présence excitait les susceptibilités de l'Angleterre un corps composé de 2,000 Français, de 2,000 Russes et d'un nombre égal d'Autrichiens et de Prussiens, mais on n'avait pas donné suite à cette idée très-peu pratique.

En ce qui concernait les secours pécuniaires, la France, dès l'arrivée au pouvoir du comte Capodistrias, avait commencé à en fournir à la Grèce. Avant l'élection du prince,

elle avait déjà donné en argent, habillements, équipements, poudre, vivres, rachat de captifs, près de six millions et demi. Elle y ajouta une somme de 500,000 francs à titre d'avance remboursable sur l'emprunt. La Russie avait donné à peu près autant que la France. Elle promit de faire en faveur des Grecs un sacrifice plus considérable, de réduire de douze millions la contribution de guerre imposée à la Porte si celle-ci acceptait promptement et sans restriction le protocole qui réglait le sort de la Grèce. Cette promesse fut tenue. Pour l'Angleterre, elle s'était refusée à toute avance, soit par crainte de provoquer dans le parlement une discussion embarrassante, soit par l'effet du peu de sympathie que lui inspiraient les Grecs. Ce ne fut pas sans peine qu'on la détermina à consentir à la garantie de l'emprunt. Peu de jours avant la signature du protocole, le duc de Wellington avait écrit au prince Léopold qu'il ne pouvait lui donner à ce sujet la plus légère espérance. Lord Aberdeen essaya de faire attribuer cet emprunt, qui devait être de 60 millions, à la personne même du prince, M. de Lieven y consentant, mais le duc de Laval s'y opposa.

Sur la question de la garantie de l'existence de l'État grec, le cabinet de Londres avait d'abord opposé aussi une très-vive résistance, disant que les formes du gouvernement britannique ne se prêtaient pas à un semblable engagement. Pressé par la France, par la Russie et par le prince Léopold, qu'il craignait de voir renoncer à la couronne qu'on lui offrait s'il n'obtenait pas cette assurance,

il avait fini par céder, mais en demandant que l'Autriche et la Prusse prissent part aussi à la garantie. Comme elles s'y refusèrent, il ne resta que celles des trois cours signataires du traité du 6 juillet dont il semblait que l'alliance fût ainsi rendue permanente. C'était précisément ce qu'avait voulu éviter le ministère tory, qui avait hâte de se dégager des liens de la politique libérale dans laquelle M. Canning avait entraîné l'Angleterre, pour rentrer autant que possible dans les anciennes voies de la grande alliance.

Le 26 février, la conférence envoya aux représentants de la France, de l'Angleterre et de la Russie auprès de la Porte et du gouvernement provisoire de la Grèce des instructions qui les chargeaient de notifier à ces deux gouvernements les décisions qui venaient d'être prises.

La question grecque semblait résolue, et l'on était loin de prévoir les évènements qui devaient en retarder encore la conclusion définitive. Le public ignorait, d'ailleurs, ce qu'il y avait eu de compliqué dans les dernières négociations. Tout ce qu'il en savait, c'est que la couronne de Grèce avait été offerte au prince Léopold, gendre du roi d'Angleterre et que l'on supposait par conséquent avoir été dès le premier moment le candidat du cabinet de Londres. En France, l'opposition voulut voir dans son élection un nouveau triomphe de l'Angleterre, un nouvel acte de soumission de M. de Polignac aux volontés du duc de Wellington qui, disait-on, par la protection qu'il lui avait donnée, l'avait fait ministre et à qui il s'empressait

de payer sa dette de reconnaissance en lui livrant la Grèce resserrée dans des limites plus étroites que celles que lui avait assignées le protocole du 22 mars. Si ceux qui se livraient à de telles attaques contre le ministre français avaient été dans le secret des négociations et s'ils avaient voulu être sincères, ils auraient dû reconnaître combien de telles appréciations étaient éloignées de la vérité. Ils ne savaient pas à quel point les préparatifs de l'expédition d'Alger avaient refroidi les relations bienveillantes qui avaient d'abord existé entre les deux cabinets. Celui de Londres, suivant son invariable coutume, se préoccupait avec une inquiétude jalouse de la possibilité que la France y trouvât un moyen d'agrandir sa puissance et son influence, surtout dans la Méditerranée. Cette expédition, d'ailleurs, était aussi pour l'opposition française un thème de déclamations passionnées contre le ministère. Les mêmes écrivains qui, naguère, lui reprochaient de ne pas savoir faire justice des insultes d'un potentat barbare et de laisser ainsi humilier la France l'accusaient maintenant de vouloir précipiter le pays dans une entreprise ruineuse, d'un succès à peu près impossible, et qui, d'ailleurs, ne pouvait avoir aucun résultat utile. C'est ainsi qu'en France l'opposition a presque toujours procédé, décriant tous les actes du pouvoir sans se soucier de se mettre d'accord avec elle-même, l'accusant également de ce qu'il fait et de ce qu'il ne fait pas, se réjouissant des échecs qu'il éprouve dans sa politique extérieure parce qu'elle espère y trouver un moyen de le renver-

ser, s'affligeant de ses succès, les niant ou les dénaturant au point de les faire passer pour des échecs, s'arrangeant en toute circonstance pour soutenir que la France est abaissée, humiliée au dehors et trop souvent réussissant à le faire croire aux masses ignorantes et crédules, à la grande joie des étrangers qui s'applaudissent de voir ainsi disparaître la force morale qu'une nation puise dans sa confiance en elle-même et dans les chefs qui la dirigent.

CHAPITRE CXLIX

— 1830 —

Dernière session de la Restauration. — Discours du Roi, hautain et menaçant. — Adresse peu significative de la chambre des pairs. — Adresse des députés votée après une brillante discussion à la majorité de 221 voix contre 181, qui, en termes respectueux, invite le Roi à opter entre la chambre et le ministère. Réponse sévère du Roi. — La session est prorogée au 1er septembre.

A l'approche de la session, les journaux essayaient de prévoir quelle allait être l'attitude respective du ministère et de la chambre des députés. Le plan du ministère était enfin arrêté. M. de Polignac avait d'abord eu la pensée de *rentrer franchement et complétement dans les limites tracées par la Charte*, (c'était son expression,) en faisant disparaître les atteintes successives que les partis s'accusaient mutuellement d'avoir portées, depuis quinze ans, à cet acte fondamental. Le Roi aurait annoncé cette intention dans le discours d'ouverture de la session. Une ordonnance aurait ensuite mis fin aux abus que l'usage seul avait introduits, par exemple en ce qui concernait le droit d'a-

mendement qui, aux termes de la Charte, n'aurait dû être exercé qu'avec le consentement préalable du souverain. Des projets auraient été en même temps présentés aux Chambres pour supprimer la septennalité, le double vote, le renouvellement intégral et autres modifications apportées par des lois formelles à cette même Charte. M. de Polignac espérait que l'adoption de ce plan réduirait ses adversaires au silence en les obligeant à jeter le masque constitutionnel dont ils affectaient de se couvrir. Ne pouvant communiquer directement avec la gauche pour essayer de l'amener à ses idées, il avait imaginé de recourir à l'intermédiaire de M. Ternaux, que des motifs d'intérêt particulier obligeaient à avoir des rapports suivis avec le ministère des affaires étrangères. M. Ternaux avait consenti à faire part à ses collègues des projets du président du conseil, et il paraît que M. de Polignac, toujours facile aux illusions, avait cru pouvoir compter sur le succès de cette ouverture. Mais le plan en question ayant été, par l'ordre du Roi, soumis au conseil des ministres, M. Courvoisier le combattit en soutenant que son exécution serait impossible, surtout en ce qui concernait le droit d'amendement. Tous les autres ministres furent du même avis. Le Roi qui assistait à la délibération, se penchant vers M. de Polignac, lui dit : « Vous voyez qu'il faut abandonner « ce projet; il n'y a ici que deux personnes, vous et « moi, qui voulaient son adoption. » — « Votre Ma- « jesté a oublié d'ajouter, » répondit-il, « que ces deux

» personnes sont le Roi et le président du conseil. »

Le ministère avait donc renoncé aux grandes réformes que ses journaux avaient annoncées; il s'était mis d'accord pour rester dans la stricte légalité et se borner à présenter aux Chambres le budget, avec quelques lois financières et administratives. Quant à l'adresse hostile dont on le menaçait, M. de Polignac paraissait ne pas la craindre, et on peut croire que, dans son confiant optimisme, il ne la craignait pas en effet. Sur quoi porterait-elle? disait-il et disait-on autour de lui. Le ministère n'avait rien fait; son seul tort aux yeux des partis était de vivre, mais celui qui lui avait donné la vie, c'était le Roi en vertu du droit incontestable de sa prérogative. Ce n'était donc pas contre les ministres que l'adresse pourrait être faite, c'était contre le Roi. Sur ce terrain, le président du conseil se croyait invincible. Il se considérait comme assuré des voix de deux cents députés. A la vérité, les oppositions réunies pourraient en avoir près de deux cent trente, mais dans ce nombre figuraient les trente voix de la défection royaliste qui, sans doute, ne voudraient pas s'associer à un outrage dirigé contre la royauté. A ces motifs de confiance, M. de Polignac et ses amis ajoutaient certains symptômes qui leur semblaient attester un revirement de l'esprit public, entre autres, quelques condamnations prononcées en dernier lieu, tant à Paris que dans les départements, contre les journaux de la gauche, et le taux élevé auquel avait été conclu le dernier emprunt.

Malgré les illusions que se faisait M. de Polignac et que ne partageaient pas tous ses collègues, il y avait peu de doute sur les dispositions hostiles de la majorité des députés. Depuis quelques jours, ils arrivaient en foule à Paris. Les plus modérés parmi ceux de la gauche ne faisaient pas même aux ministres les visites d'usage, et rien, de la part de ceux de la défection, n'autorisait à penser qu'ils voulussent se séparer du parti avec lequel ils avaient presque constamment marché depuis plusieurs années. Tout au contraire, ils se montraient plus animés que les autres et bien résolus à tout faire pour renverser le ministère. A ceux qui essayaient de les effrayer en leur citant les articles antidynastiques du *National* et du *Globe*, ils répondaient que c'était précisément le ministère qui suscitait cette fâcheuse polémique à laquelle la formation d'une administration constitutionnelle mettrait fin. Ce qu'il y avait à faire, disaient-ils, c'était une adresse respectueuse, mais ferme, où l'esprit de la Chambre se manifestât tout entier. Sur ce point, il y avait accord complet entre le *National* et le *Journal des Débats*. « La « vie du ministère, » disait cette dernière feuille, « c'est « la mort de la Charte. Pas de transaction entre lui et « la Chambre! » Les journaux de la gauche, comprenant que le succès définitif dépendait de ce que feraient les trente membres de la défection, les comblaient de compliments et d'éloges.

Il s'en fallait de beaucoup que le ministère, menacé ainsi d'avoir à combattre dans la chambre des députés

une majorité décidément hostile, pût compter, pour lui tenir tête, sur l'appui de la chambre des pairs où le parti constitutionnel formait une minorité imposante et où, dans la droite même, la politique du gouvernement était loin d'être universellement approuvée.

En présence de semblables dispositions, il y avait lieu de se préoccuper du langage que le Roi aurait à tenir en ouvrant la session. Il fallait préparer un discours du trône qui pût satisfaire l'extrême droite sans trop mécontenter le centre droit et même ce groupe de la défection qu'il importait tant de regagner ou au moins de calmer. La prudence paraissait commander d'éviter toute parole irritante, toute revendication hautaine du pouvoir royal, tout ce qui serait de nature à engager la lutte entre les deux prérogatives. C'était, dit-on, l'avis de la majorité du ministère, peut-être du ministère tout entier, mais d'autres influences prévalurent, et il fut décidé que le discours contiendrait une menace contre l'opposition. MM. de Chabrol et Courvoisier, qui s'y étaient d'abord opposés finirent par céder aux instances du Roi. Plusieurs séances du conseil furent consacrées à délibérer sur cette question. Dans celle du 13 février, chacun des ministres apporta un projet qu'il avait rédigé. Après avoir subi quelques amendements, ces canevas furent remis au garde des sceaux qui se chargea de la rédaction définitive. Huit jours après, le 20 février, il présenta son travail au conseil qui l'adopta. Un des paragraphes disait que le Roi, si de coupables manœuvres

suscitaient à son gouvernement des obstacles qu'il ne voulait pas prévoir, trouverait la force de les surmonter dans sa résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans leur amour pour leur souverain. M. de Guernon Ranville, craignant que ce paragraphe, où le Roi ne parlait que de sa volonté et de son pouvoir, ne fût interprété comme une menace de gouverner par ordonnances et ne fournît à l'opposition une arme dangereuse, proposa d'y ajouter un membre de phrase qui, en faisant mention du loyal appui que le Roi avait droit d'attendre des deux Chambres, aurait écarté l'idée d'un recours à la seule omnipotence royale. Après une longue discussion, dans laquelle M. Courvoisier, mieux inspiré d'ordinaire, combattit l'amendement avec une extrême vivacité, il fut rejeté, et le projet adopté dans son ensemble.

Les députés se réunissaient de leur côté. Ils se croyaient appelés à faire un grand acte, à choisir définitivement entre le gouvernement parlementaire et le gouvernement absolu ; ils savaient que toute la France avait les yeux sur eux, que jamais vote n'avait été attendu avec plus d'anxiété. Si, dans le parti libéral, la polémique des derniers mois avait constaté quelques dissentiments par rapport au passé et à l'avenir, il n'en existait aucun au sujet de la lutte qui allait s'engager.

Quelques jours avant l'ouverture de la session, le Roi, usant pour la dernière fois d'une des prérogatives auxquelles il mettait le plus de prix parce qu'elle se ratta-

chait aux souvenirs de l'ancien régime, tint un chapitre de ses ordres dans lequel il déclara chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit le duc de Nemours, second fils du duc d'Orléans, qui venait d'atteindre l'âge auquel les princes pouvaient l'obtenir, et, avec M. Roy, à qui on l'avait conféré à sa sortie du ministère, cinq seigneurs de l'ancien régime et le général Bordesoulle qui jouissait d'un grand crédit auprès du Dauphin.

La veille de la séance royale, la messe du Saint-Esprit fut célébrée à Notre-Dame, suivant la coutume, en présence du Roi. Il n'y avait dans l'assistance qu'un petit nombre de députés, tous de la droite. Les banquettes des pairs n'étaient pas beaucoup plus garnies. Dans le trajet des Tuileries à Notre-Dame, le Roi fut très-froidement accueilli.

Le secret du conseil avait été si bien gardé que personne, en dehors du gouvernement et de ses plus intimes confidents, ne savait encore quel serait le langage du Roi. Dans la séance préparatoire qui avait eu lieu le 28 février les députés avaient pu se communiquer leurs impressions, et il n'était plus possible de douter de l'existence d'une majorité antiministérielle. Il restait à savoir sur quel point elle porterait son attaque. Le discours du trône devait en décider.

Le grand jour arriva enfin. La session s'ouvrit, comme cela avait lieu depuis 1820, dans une salle du Louvre disposée à cet effet, mais avec un appareil plus pompeux qu'à l'ordinaire. Les places destinées aux pairs

et aux députés étaient presque toutes occupées. Les tribunes étaient également remplies. Une foule inquiète et émue encombrait toutes les avenues du palais. La famille royale et le corps diplomatique tout entier assistaient à cette séance. On avait le sentiment qu'elle serait décisive. Le Roi, à son entrée, fut salué par les acclamations des Chambres et des tribunes. Un accident qui fut remarqué dès cette époque sans beaucoup frapper l'attention, mais que les événements survenus peu de mois après transformèrent en un étrange pronostic, c'est que Charles X, au moment où il arriva sur l'estrade, ayant laissé tomber son chapeau qu'il tenait à la main, le duc d'Orléans s'empressa de le relever.

Le Roi prit la parole au milieu du plus profond silence. Parlant d'abord de la situation extérieure, il dit que la guerre était éteinte en Orient; que la modération du vainqueur et l'intervention amicale des puissances avaient maintenu l'équilibre en préservant l'empire ottoman des malheurs qui le menaçaient et affermi les anciennes relations des États; que, sous la protection des puissances signataires du traité du 6 juillet, la Grèce indépendante renaîtrait de ses ruines; que le choix du prince appelé à régner sur elle faisait assez connaître les vues désintéressées et pacifiques des souverains; que des négociations se poursuivaient pour amener entre les princes de la maison de Bragance une réconciliation nécessaire au repos de la péninsule; qu'au milieu des graves événements dont l'Europe était occupée, la France avait dû suspendre

les effets de son juste ressentiment contre une puissance barbaresque, mais qu'elle ne pouvait laisser plus longtemps impunie l'insulte faite à son pavillon, et que la justice éclatante qu'elle voulait obtenir, en satisfaisant à son honneur, tournerait au profit de la chrétienté. Après ce coup d'œil rapide jeté sur les affaires du dehors, le Roi exposa la situation intérieure. Malgré la diminution qu'avaient éprouvée les revenus de 1829 comparativement à ceux de l'exercice précédent, ils avaient surpassé les évaluations du budget. Une opération récente avait indiqué le taux de l'intérêt auquel les emprunts étaient devenus négociables et démontré la possibilité d'alléger les charges de l'État. Une loi relative à l'amortissement serait présentée aux Chambres; elle se lierait à un plan de remboursement ou d'échange qui, on l'espérait, concilierait l'intérêt des contribuables avec la justice et la bienveillance dues à ceux qui avaient placé leurs capitaux dans les fonds publics; les mesures proposées à cet effet pourraient, de plus, donner les moyens de subvenir, sans de ruineux sacrifices et en peu d'années, aux dépenses qu'exigeraient, pour la défense du royaume et pour la prospérité de l'agriculture et du commerce, les travaux des places fortes, les ouvrages à terminer dans les ports, les réparations des routes et des canaux. Les Chambres auraient aussi à s'occuper de plusieurs lois relatives à l'ordre judiciaire, de divers projets d'administration publique et de quelques mesures destinées à améliorer le sort des militaires en retraite. Un hiver rigou-

reux avait fait peser sur le peuple de cruelles souffrances, mais la bienfaisance publique avait multiplié les secours, et le Roi avait vu avec une vive satisfaction les soins généreux prodigués à l'indigence sur tous les points du territoire, particulièrement à Paris.

Toute cette partie du discours de la couronne, conçue dans un esprit de dignité, de bienveillance et de modération, avait été bien accueillie. Déjà, ceux qui avaient craint, d'après certaines rumeurs, que de dangereuses provocations ne tombassent du haut du trône, commençaient à se rassurer, mais leur satisfaction ne fut pas de longue durée. En arrivant aux dernières phrases de ce discours, à celles qui avaient été dans le conseil l'objet d'un si vif débat, le Roi éleva la voix et affecta d'appuyer sur les mots les plus saillants comme pour faire mieux comprendre son inébranlable résolution. « Messieurs, » dit-il, « le premier besoin de mon cœur est » de voir la France, heureuse et respectée, développer » toutes les richesses de son sol et de son industrie et » jouir en paix des institutions dont j'ai la ferme volonté » de consolider le bienfait. La Charte a placé les libertés publiques sous la sauvegarde des droits de ma couronne. Ces droits sont sacrés, mon devoir envers mon » peuple est de les transmettre intacts à mes successeurs. » Pairs de France, députés des départements, je ne » doute point de votre concours pour opérer le bien que » je veux faire. Vous repousserez avec mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à pro-

» pager. Si de coupables manœuvres suscitaient à mon » gouvernement des obstacles que je ne peux pas, que je » ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les sur- » monter dans ma résolution de maintenir la paix pu- » blique, dans la juste confiance des Français et dans » l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi. »

Ce paragraphe souleva, dans la plus grande partie de l'assemblée, un mouvement de surprise et de mécontentement que ne purent complétement dissimuler les acclamations de l'extrême droite.

Le Roi s'était à peine retiré que des colloques animés, expression de ces appréciations diverses, s'engagèrent entre les pairs et les députés. Le lendemain, les journaux de la droite célébraient cette manifestation des sentiments personnels du Roi, cette nouvelle profession de foi, ***aussi sacrée que celle de Reims***, cet ***admirable discours, signal de paix et gage de concorde***. Enfin, disaient-ils, la voix du monarque, ***descendant du haut du trône, a vibré dans les cœurs royalistes***. Le Roi a prévenu et satisfait tous les vœux de la nation. Henri IV, Louis XIV, Louis XVIII ont parlé par sa bouche. La liberté tant réclamée par les libéraux, ils l'évoquent de l'enfer; celle des royalistes est un rayon du ciel. A ces élans d'un enthousiasme un peu factice, le *Journal des Débats* répondait par un cri de douleur ; le *Constitutionnel*, le *Courrier*, le *Globe*, le *Temps*, le *National* par des accents d'une colère à laquelle se mêlait la satisfaction de voir enfin la question nettement posée. Ils prouvaient sans peine que les accusations,

les menaces royales s'adressaient à la Chambre seule, que c'était contre elle que l'on déployait l'étendard de la monarchie. Si l'audace des actes était en accord avec celle des paroles, il fallait s'attendre aux événements les plus sinistres. Mais, ajoutaient-ils, la Chambre ainsi menacée ne se laisserait pas intimider; jamais elle n'avait été moins agitée, moins bruyante; un sentiment profond y dominait, le sentiment d'une conviction ferme et d'un devoir impérieux mêlé d'inquiétude et de tristesse; le discours était un véritable manifeste de Brunswick qui, comme celui de 1792, réunirait toutes les opinions contre l'ennemi commun. Il était faux, d'ailleurs, qu'il existât des manœuvres menaçantes pour le trône et pour les droits de la couronne; l'indignation publique ne demandait que l'éloignement d'un ministère odieux, antinational. On ne voulait lui susciter d'obstacles que dans les voies constitutionnelles. On espérait que les pairs et les députés feraient leur devoir, qu'ils répondraient au défi ministériel en disant au Roi la vérité tout entière et que le refus du budget appuierait, au besoin, cette vérité. Quant aux affaires extérieures, ces journaux ne voyaient, dans les projets indiqués par la harangue royale, que des concessions faites à l'influence des puissances étrangères, et ils s'attachaient à faire naître des inquiétudes sur les résultats de l'attaque préparée contre Alger.

Ce jour-là même, la chambre des députés, réunie dans une salle provisoire qu'on avait construite au milieu du jardin du Palais-Bourbon en attendant la reconstruc-

tion de l'ancienne salle qui menaçait ruine, procéda, sous la présidence de M. Labbey de Pompières, son doyen d'âge, à la vérification des pouvoirs des membres nouvellement élus. Ils étaient au nombre de huit qui furent admis sans qu'il s'élevât contre eux aucune difficulté sérieuse. Les partis étaient impatients de se mesurer. Le premier essai de leurs forces eut lieu pour l'organisation des bureaux : à l'exception d'un seul, tous prirent dans l'opposition leurs présidents et leurs secrétaires.

Le jour suivant, on choisit les cinq candidats à la présidence de la Chambre. Beaucoup de députés avaient offert à M. de Martignac de le mettre sur la liste, mais il s'y était refusé, ne voulant, dans sa situation, ni faire de l'opposition directe contre le gouvernement, ni s'ériger en rival de M. Royer-Collard avec qui il entretenait des relations très-affectueuses et que la gauche aussi bien que la défection voulait porter au fauteuil.

Au premier tour de scrutin, on compta 361 votants sur 430 membres dont se composait alors la Chambre. M. Royer-Collard eut 225 voix, M. Casimir Périer 190, le général Sébastiani 177, M. de Berbis 131, M. Delalot 129, M. Agier 118, MM. de Chantelauze et de Lastours 116, M. Humann 112, M. Seguy 100, M. Gauthier 47 seulement. Ceux des amis du ministère sur lesquels s'était réuni le plus grand nombre de suffrages, MM. de Chantelauze et de Lastours, n'en avaient eu que 116, tandis que MM. Royer-Collard, Casimir Périer et Sébastiani, candidats de la gauche, en avaient eu 225, 190

et 177. Les deux premiers qui, seuls, avaient atteint la majorité absolue furent proclamés candidats à la présidence. Un second et un troisième tour de scrutin qui eurent lieu le même jour et le jour suivant leur adjoignirent MM. Delalot, Agier et Sébastiani.

On parut un peu moins d'accord pour l'élection des vice-présidents. Au premier tour, M. Dupin fut seul nommé. Puis, MM. Bourdeau, de Cambon et de Martignac, qui siégeaient, le premier au centre gauche, les deux autres au centre droit libéral, l'emportèrent sur MM. Dupont de l'Eure et le général Gérard, portés par la gauche et qui d'abord avaient eu plus de voix. Aucun des quatre, d'ailleurs, ne pouvait être rangé parmi les amis du ministère. Les secrétaires, MM. Jacqueminot, de Preissac, Dumarhallach et le comte Eugène d'Harcourt, étaient tous des opposants, bien que de nuances diverses.

Ces premiers résultats étaient significatifs. Les journaux qui, peu de jours auparavant, ne voulaient pas douter que la Chambre ne courbât la tête dès que le Roi aurait fait connaître sa volonté, étaient embarrassés. Ils essayaient de se consoler en faisant remarquer que pas un des vice-présidents ne siégeait à la gauche proprement dite. Le *Drapeau blanc*, plus franc que les autres organes de la droite parce qu'il persistait à appeler, à désirer une lutte violente, disait que, dans la Chambre, tout était perdu pour les royalistes, que l'abus de la parole à la tribune était flagrant, et, en attendant mieux, il demandait une mesure qui empêchât ou limitât la publicité donnée

par les journaux aux débats parlementaires. Les feuilles libérales se faisaient une arme de ces exagérations.

La liste des candidats à la présidence était telle que le choix de M. Royer-Collard était en quelque sorte forcé. Cependant, lorsque le conseil eut à en délibérer, quelques-uns des ministres proposèrent au Roi de nommer M. Casimir Périer. Ce choix, disaient-ils, serait politique; il aurait pour effet de jeter la division entre les deux fractions de la gauche; il amoindrirait l'influence de M. Royer-Collard et pourrait aussi compromettre M. Périer dont la fougueuse brusquerie ne tarderait pas à blesser la Chambre. A ces arguments d'un machiavélisme un peu mesquin, on répondit que déroger à l'usage presque invariablement suivi de nommer celui des candidats qui avait eu le plus de voix, ce serait annoncer un plan prémédité qui pourrait être mal compris; que la masse des royalistes ne s'expliquerait pas la préférence donnée à l'homme de l'extrême gauche (c'est ainsi qu'on qualifiait M. Périer); que ce choix jetterait de l'inquiétude dans les départements et n'aurait pas les avantages que s'en promettaient ceux qui le conseillaient, parce que les ennemis du gouvernement sauraient bien suspendre leurs inimitiés particulières pour se réunir afin de concourir au but de l'opposition. Ces considérations l'emportèrent. Le 8 mars, on apporta à la Chambre l'ordonnance qui, pour la troisième fois, appelait M. Royer-Collard à la présidence. L'usage était que, le bureau se trouvant constitué, le président prît immédiatement place au

fauteuil. On fut surpris d'apprendre, de la bouche du doyen d'âge, que M. Royer-Collard désirait n'être installé que le lendemain et que déjà il avait quitté la salle. Ce retard avait pour cause la communication que le doyen d'âge, M. Labbey de Pompières, avait donnée à M. Royer-Collard de l'allocution qu'il comptait prononcer en lui cédant le fauteuil, et dans laquelle il aurait dit, en parodiant en quelque sorte le discours de la couronne, que la Chambre saurait *transmettre ses droits intacts à ses successeurs* et, au besoin, renouveler le serment du jeu de paume. M. Royer-Collard, jugeant de pareilles expressions offensantes pour le Roi, en demandait le retranchement. M. Labbey de Pompières s'y refusa d'abord, mais il céda ensuite aux pressantes représentations de ses amis politiques, MM. Benjamin Constant, Dupont de l'Eure et même de M. de La Fayette. Le lendemain, il se borna à exprimer la satisfaction qu'il éprouvait en voyant monter au fauteuil pour la troisième fois un *citoyen* dont la science profonde et le *dévouement* à la Charte constitutionnelle avaient motivé les votes de sept colléges et mérité la confiance du monarque. La droite, qui savait ce qui s'était passé, écoutait avec une curiosité malicieuse l'allocution du vieux doyen. Elle sourit et murmura au mot de *citoyen*, et lorsqu'elle entendit M. Labbey de Pompières vanter le dévouement du président à la Charte, plusieurs voix s'écrièrent : « Parlez donc de dévouement » au Roi ! » La réponse de M. Royer-Collard fut courte, grave, et on crut y voir l'expression d'un sentiment de dé-

couragement qu'expliquaient les circonstances et ses sentiments personnels. « Messieurs, » dit-il, « en reprenant » des fonctions aussi difficiles qu'honorables, j'obéis au » Roi et à la Chambre. Cette pensée me tiendra lieu » d'une confiance que je ne trouverais pas en moi- » même ; elle m'assure que votre bienveillance ne m'a- » bandonnera pas, et je m'efforcerai de la méri- » ter. »

Ce jour-là même, après la séance publique, la Chambre nomma dans ses bureaux les membres de la commission chargée de rédiger l'adresse en réponse au discours du trône. Tous appartenaient à l'opposition, deux seulement, MM. de Preissac et Gauthier, à ce qu'on appelait la défection ; les sept autres, MM. Étienne, de Kératry, Dupont de l'Eure, Lepeletier d'Aunay, de Sade et Dupin aux diverses nuances de la gauche. Le centre droit n'y était pas plus représenté que la droite. De tels choix ne permettaient aucun doute sur les dispositions de la grande majorité, aussi résolue à maintenir les droits de l'assemblée que le Roi à maintenir ce qu'il regardait comme les siens.

Tout annonçait que la solution de la crise ne pouvait être retardée. L'infatigable M. Cottu venait de publier sous ce titre : *De la nécessité d'une dotation*, un nouvel écrit dans lequel, en même temps qu'il reproduisait son plan favori d'électeurs héréditaires, il prétendait démontrer que la royauté était dans l'obligation de rétablir sans tarder l'harmonie entre les pouvoirs, non pas en vertu de tel ou tel article de la Charte, mais en vertu de

son droit propre. Quelques jours après, M. Madrolle, dans un mémoire intitulé *Question d'État* et dédié à M. de Polignac, établissait, avec l'adhésion de MM. de Vaublanc, de Frénilly, Achille de Jouffroy, de Salaberry, et autres, que la chambre des députés étant essentiellement républicaine, il serait ridicule de lui demander de changer la loi des élections, et que c'était par ordonnance que le changement pouvait et devait se faire. Suivant lui, il n'était pas vrai que l'ordonnance fût, de sa nature, inférieure à la loi; elle lui était infiniment supérieure en dignité, en intelligence; elle l'avait précédée, comme la monarchie avait précédé la république.

L'apparition simultanée de pareils écrits dans les circonstances où l'on se trouvait ressemblait à une conspiration contre la Chambre et contre la Charte. Ce qui, comme le faisaient remarquer les journaux de la gauche, en augmentait la gravité, c'est que M. Cottu était un magistrat de la cour royale, juge, à ce titre, des délits de la presse; c'est que M. Madrolle croyait pouvoir se couvrir de la protection de M. de Polignac et de l'assentiment de plusieurs membres des deux Chambres. Le scandale fut tel que M. de Polignac se vit obligé de faire dire dans le *Moniteur* qu'il n'avait eu à l'avance aucune connaissance du mémoire de M. Madrolle et n'avait pas été, par conséquent, dans le cas de permettre que son nom y fût attaché; que, d'ailleurs, les propositions énoncées dans cet écrit étant *en contradiction avec les lois existantes*, ceux qui connaissaient le président du conseil avaient dû être con-

vaincus, de prime abord, qu'on avait ***usurpé l'autorité de son nom***. La ***Gazette de France*** avait déjà fait la même déclaration. MM. de Vaublanc, de Frénilly, de Jouffroy, d'autres encore dont M. Madrolle n'avait pas craint d'invoquer le nom à l'appui de ses audacieux paradoxes, déclarèrent, de leur côté, dans la ***Quotidienne*** et dans la ***Gazette***, que, s'ils approuvaient certaines parties de l'écrit en question, ils n'avaient jamais entendu en approuver toutes les doctrines. Le ***Drapeau blanc*** lui-même, qui l'avait annoncé avec éloge, affirma que cet éloge était le fait d'un écrivain qui, depuis, avait cessé de faire partie de sa rédaction : qu'il défendrait toujours la monarchie, mais la monarchie sous les formes constitutionnelles établies par la Charte et dont le maintien avait été juré par Charles X. M. Madrolle, fort surpris de se voir abandonné, et le gérant du ***Drapeau blanc*** furent renvoyés devant les tribunaux. M. Cottu seul, grâce peut-être à sa qualité de conseiller à la cour royale, échappa à toute poursuite. Quelques semaines après, la chambre des mises en accusation de la cour royale mit le ***Drapeau blanc*** hors de cause par le motif que, si l'article incriminé invitait le gouvernement à changer la loi d'élections par une ordonnance provisoire, sauf à la faire plus tard convertir en loi, l'exposé de ce système ne sortait pas des limites d'une controverse permise et ne constituait pas une attaque contre les droits et l'autorité des Chambres. Sur ce chef de prévention, M. Madrolle fut également renvoyé de la plainte, mais l'arrêt le traduisit devant le tribunal

de police correctionnelle à raison des outrages que son mémoire contenait contre la magistrature. De telles décisions de la première cour du royaume, qui naguère encore témoignait tant de zèle pour la défense des lois et des institutions constitutionnelles, n'étaient pas faites pour rassurer leurs partisans.

Vainement quelques-uns des ministres, MM. de Montbel, M. d'Haussez, M. de Guernon Ranville, s'efforçaient, dans les conversations qu'ils avaient avec les députés, de leur démontrer que le discours du trône n'avait pas le sens agressif qu'on lui attribuait; ils ne parvenaient pas à calmer l'anxiété publique et à ramener les esprits. Un incident inattendu était venu augmenter leur irritation. Nous avons vu que le comte Donatien de Sesmaisons, gendre du chancelier Dambray, s'était refusé à voter, dans le collége électoral de Nantes, pour M. Dudon, candidat du ministère, et avait publié son refus. Le 5 mars, on lut dans une feuille semi-officielle qu'il venait d'être rayé des contrôles de la garde royale dans laquelle il remplissait les fonctions de chef d'état-major d'une division d'infanterie. Cette mesure produisit un effet déplorable. Les journaux ministériels ne la défendirent eux-mêmes qu'assez faiblement, et la presse libérale la signala avec indignation comme une atteinte à la liberté électorale, un témoignage non équivoque de la servilité à laquelle on entendait réduire les fonctionnaires publics, condamnés désormais à voter contre leur conscience ou à perdre leur position.

Dès le lendemain de la séance royale, la chambre des pairs, ayant nommé ses quatre secrétaires, le comte de Bouillé, le marquis de Laplace, le vicomte Dambray et le maréchal Maison, choisis, suivant son usage, de manière à représenter tous les partis, le chancelier désigna les membres de la commission de l'adresse. M. de Peyronnet s'était donné beaucoup de peine pour obtenir que la commission fût favorable au ministère et disposée à lui accorder une entière approbation. Les ministres auraient voulu, dit-on, que le chancelier y fît entrer M. de Lally Tolendal qu'on était depuis longtemps habitué à voir terminer, par une adhésion complète aux vues du gouvernement, des discours commencés dans un esprit apparent d'opposition, mais il tomba malade et mourut quelques jours après. Le tempérament de la Chambre se prêtait peu à la politique vers laquelle on essayait de l'entraîner. Les amis du ministère furent avertis que s'ils voulaient la pousser dans cette voie, ils provoqueraient une lutte violente et dont l'issue pourrait être fâcheuse. La commission fut donc composée d'hommes modérés pris dans toutes les opinions, le duc de Doudeauville, M. Lainé, M. de La Tour-Maubourg, M. de Marbois, M. de Panisse, M. Siméon et M. de Talaru.

Le 9 mars, le comte Siméon présenta à la Chambre, au nom de cette commission, un projet d'adresse conçu évidemment dans la pensée d'éviter toute agression contre le cabinet en s'abstenant pourtant de ce qui aurait pu être pris pour une approbation de sa politique et en faisant

même, sur quelques points, des réserves significatives bien qu'exprimées dans une forme indirecte et avec beaucoup de mesure. « Le premier besoin du cœur de Votre » Majesté, » disait-il en reproduisant les paroles mêmes du Roi, « est de voir la France jouir en paix de ses ins- » titutions. Elle en jouira, Sire. Que pourraient, en effet, » des insinuations malveillantes contre la déclaration si » expresse de votre volonté de maintenir et de consoli- » der ces institutions? La monarchie en est le fondement, » les droits de votre couronne y resteront inébranlables : » ils ne sont pas moins chers à votre peuple que ses li- » bertés. Placées sous votre sauvegarde, elles fortifient » les liens qui attachent les Français à votre trône et à » votre dynastie et les leur rendent nécessaires. La » France ne veut pas plus de l'anarchie que son roi ne » veut du despotisme. Si des manœuvres coupables sus- » citaient à votre gouvernement des obstacles, ils seraient » bientôt surmontés, non-seulement par les pairs, défen- » seurs héréditaires du trône et de la Charte, mais aussi » par le concours simultané des deux Chambres et par » celui de l'immense majorité des Français, car il est » dans le vœu et dans l'intérêt de tous que les droits » sacrés de la couronne demeurent invariables et soient » transmis inséparablement des libertés nationales aux » successeurs de Votre Majesté et à nos derniers neveux, » héritiers de notre confiance et de notre amour. » Tel était le passage principal du projet d'adresse. A la différence du discours royal, il mettait le *concours des Chambres*

au nombre des moyens par lesquels le gouvernement pourrait triompher des manœuvres des partis hostiles, et il déclarait les libertés nationales inséparables des prérogatives de la couronne, par conséquent aussi inviolables qu'elles. Le reste du projet n'était que la paraphrase de la harangue royale. Les esprits attentifs à saisir les moindres nuances remarquèrent pourtant que, dans le paragraphe relatif à la Grèce, il ne s'exprimait que bien vaguement sur le choix du prince et le désintéressement des puissances; qu'en introduisant le mot de *légitimité* dans le passage qui concernait le Portugal on avait paru vouloir frapper de réprobation la cause de don Miguel; qu'on ne prenait aucun engagement en ce qui touchait à l'expédition d'Alger; enfin, que, pour ce qui avait trait au remboursement ou à la conversion de la rente, cette combinaison que la noble Chambre avait rejetée du temps de M. de Villèle, on insistait sur la nécessité de concilier les intérêts des contribuables, des capitalistes et de l'État sans s'écarter du respect pour les droits de chacun et des principes de justice qui avaient fondé et élevé si haut le crédit.

La discussion s'ouvrit immédiatement. M. de Chateaubriand prit la parole. « Je l'avoue, » dit-il, « c'est à mon » corps défendant et après de longues hésitations que je » me suis résolu à monter à cette tribune. Jamais je n'ai » tant désiré la paix, jamais je n'ai été moins disposé à » me jeter au milieu des orages; il a fallu six mois en- » tiers de provocations, il a fallu m'entendre traiter de

» renégat, par ordre ou par permission, pour qu'enfin je » me crusse obligé de m'expliquer. Au reste, je par» donne de grand cœur à ceux qui m'ont prodigué les » outrages. Je désire quatre choses pour mon pays, mes» sieurs : la religion sur les autels de Saint-Louis, la lé» gitimité sur le trône d'Henri IV, la liberté et l'honneur » pour tous les Français. Je n'ai point douté que les » ministres du jour n'eussent l'intention de maintenir » ces quatre choses, mais j'ai pensé dès le premier instant » que, par la nature même de la composition du conseil, » ils inquiéteraient les intérêts publics ; j'ai pensé qu'en » voulant trouver la France ancienne dans la France » nouvelle, ils pourraient mettre la réalité en péril pour » saisir ou pour combattre des chimères. » M. de Chateaubriand, jetant ensuite un coup d'œil rapide et superficiel sur la politique extérieure, parla du choix du prince Léopold pour le trône de Grèce, qu'il présenta comme un triomphe de la politique britannique ; il dit que, dans cette affaire, l'Angleterre avait très-bien joué sa partie; que, sans dépenser un schelling, sans faire marcher un soldat, elle avait donné un monarque à la Grèce; que sa politique avait été moins naïve, mais plus positive que celle de la France ; qu'elle avait eu les profits et la France les dépenses : *Suum cuique*. Il blâma l'hésitation du ministère par rapport à la question portugaise et remercia la commission d'avoir émis un vœu pour le triomphe de la légitimité. Sans se prononcer sur la manière dont avait été conçue l'expédition d'Alger, il pré-

tendit que, pour cette expédition, on avait cru devoir solliciter la permission de l'Angleterre. Passant de ces banales et injustes accusations à l'examen de la politique intérieure, il exprima sa douloureuse surprise des bruits répandus dans le public et que semblait confirmer le discours du trône. Il comprenait que, dans un moment de terreur ou dans un accès d'orgueil, un ministre fît un coup d'État, mais qu'il préparât une suite de coups d'État sans savoir ce qui arriverait, cela lui paraissait inexplicable. Le ministère actuel ne lui semblait pas assez fort pour se hasarder à de telles entreprises et, dans l'état de la France, il n'y avait pas de raison suffisante d'ébranler le trône par des mesures extraordinaires, de se lancer aveuglément dans une carrière semée d'écueils. « Avant » le 8 août, » dit-il, « la France était tombée dans le plus » profond repos ; le Roi, entouré d'amour et de respect, » n'avait plus qu'à jouir du spectacle des bienfaits qu'il » avait répandus sur ses peuples. Tout principe de mou- » vement était détruit dans les masses ; elles avaient ob- » tenu ce qu'elles avaient demandé, la liberté et l'éga- » lité par et devant la loi. Où étaient-ils ces grands en- » nemis de la légitimité contre lesquels la résistance » des anciens ministres se trouvait insuffisante ? Chose » désirable, en effet, pour les vrais partisans de la li- » berté qu'une usurpation, républicaine ou monarchique, » dont le premier acte forcé serait d'ôter à la France » la liberté de la presse et la liberté de la parole ! Il y a » une force dont j'oserai me vanter, parce que, le cas

» échéant, je ne tirerais pas cette force de moi, mais de » la nature des choses : qu'on mette devant moi une » usurpation quelconque et qu'on me laisse écrire ; je » ne demande pas un an pour ramener mon roi ou pour » élever mon échafaud. La liberté est la première alliée » de la légitimité : que celle-ci la mette de son côté, et » elle peut se rire de toutes les ambitions conjurées contre » elle. Cette liberté est aussi, messieurs, la première » sûreté de notre existence aristocratique. Les privi- » léges de l'autre Chambre sont la plus forte garantie » des vôtres. Ces faiseurs de théories qui, dans l'état ac- » tuel des mœurs, supposent qu'une Chambre héréditaire » pourrait se maintenir seule au milieu de la nation et » remplacer la représentation nationale sont ou les plus » aveugles, ou les plus insensés des hommes. Nobles » pairs, toute révolution venant d'en bas est aujourd'hui » impossible, mais cette révolution peut venir d'en haut, » elle peut sortir d'une administration égarée dans ses » systèmes, ignorante de son pays et de son siècle. Je » renferme mes pensées, je contiens mes sentiments, je » ne développe rien, je n'approfondis rien, je ne lève » point le voile qui couvre l'avenir ; je laisse ce discours » incomplet, parce que mon attachement à la légitimité » arrête et brise mes paroles. Royaliste, je n'hésite » point sur les rangs où je dois me placer aujourd'hui ; » je demanderais seulement qu'on m'indiquât le poste où » je devrais consommer mon sacrifice si un seul mot de » Charles X ne pouvait dissiper les périls et les ténèbres

» que l'on a répandus sur la France. Tout ce que je ne
» dis point ici, messieurs, je désirais le dire à Sa Majesté
» en la suppliant de m'accorder la douloureuse permis-
» sion de déposer à ses pieds ses bienfaits. Qui sait ce
» qu'une voix fidèle, émue, sortant du cœur et des en-
» trailles d'un royaliste, aurait pu produire ! Cette voix,
» il ne m'a pas été accordé de la faire entendre. Après
» le Roi, messieurs, je ne connais pas de juges plus
» élevés et plus respectables que mes nobles collègues.
» C'est donc aux pairs de France, aux premiers soutiens
» du trône que j'ai osé confier une faible partie de mes
» craintes et de mes sentiments. Les dernières lignes du
» discours de la couronne ne justifient que trop la triste
» prévoyance qui m'a obligé d'interrompre une carrière
» aussi conforme à mes goûts qu'à mes études. Je n'ai
» point abandonné sans regrets le poste honorable que
» le Roi m'avait confié. On a pris ces regrets pour du
» repentir, je le conçois : il y a des hommes qui auraient
» des remords d'abandonner la fortune. Quant à moi,
» messieurs, j'étais bien peu fait pour tant d'éclat, d'hon-
» neurs et de richesses. Je suis rentré dans mon obscu-
» rité comme ces émigrés, mes anciens compagnons
» d'armes et de souffrances, que je retrouvai sur la
» route de Gand. Il semblait que l'exil nous était natu-
» rel ; nous avions la sérénité de la bonne conscience,
» la satisfaction du devoir accompli ; nous suivions le
» Roi. Ne voulant, messieurs, ni repousser le beau tra-
» vail de votre commission, ni me séparer de ceux de

» mes nobles amis qui donnent leur assentiment au projet » d'adresse par la raison que ce projet n'a rien d'approbatif ni de laudatif, désirant aussi ne faire aucune opposition à la majorité de la Chambre, mais, d'un autre » côté, ne pouvant m'empêcher de trouver le projet d'adresse insuffisant dans les circonstances graves où nous » sommes, ma résolution est de m'abstenir de tout vote » afin de garder à la fois les convenances des liaisons parlementaires et de satisfaire à mes scrupules politiques. »

Comme tous les discours de M. de Chateaubriand, celui-ci respirait d'un bout à l'autre son absorbante personnalité. L'engagement qu'il y prenait, pour le cas où la légitimité viendrait à succomber, de la ramener en moins d'un an ou de dresser son propre échafaud si on lui laissait la liberté d'écrire, était d'une étrange outrecuidance. Quelques mois après, le trône légitime devait tomber, le régime nouveau devait doter la France d'une liberté de la presse qui, dans les premières années surtout, fut sans limites ; M. de Chateaubriand devait en user sans ménagements, et cependant, il n'a pas relevé le trône qu'il regrettait, et malgré la violence de son opposition, quelques jours d'une prison bien douce lui ont tenu lieu de l'échafaud qu'il s'était plu à prévoir.

Au commencement de son discours, il avait fait une légère allusion à la destitution *d'un fidèle serviteur du roi*, M. Donatien de Sesmaisons, *frappé pour avoir obéi à la voix de sa conscience*. Celui-ci, récemment appelé à la pairie par droit d'hérédité, n'était pas présent, mais

son parent, le comte Humbert de Sesmaisons, membre de l'extrême droite, crut devoir protester contre le reproche adressé au ministère. « Au Roi, » dit-il, « appartient le droit de récompenser et de punir; ses fidèles » serviteurs acceptent avec joie ou se soumettent sans » murmures. »

Aucun des ministres ne jugea à propos de répondre à M. de Chateaubriand.

L'amiral Verhuell, qui parut ensuite à la tribune, ne parla que de l'expédition d'Alger qu'il jugeait absurde et impraticable. Il chercha à atténuer la gravité de l'insulte faite au pavillon parlementaire de la *Provence* à l'époque de la mission de M. de La Bretonnière. Il soutint qu'un débarquement était impossible. « En admettant, » dit-il, « l'arrivée sans encombre, sans dispersion » de la totalité de la flotte, elle trouvera sur la côte » d'Afrique une plage ouverte, sans aucun port, sans » aucun abri, où le plus léger mouvement de mer rend » toute opération de débarquement extrêmement difficile, » même dans les plus beaux jours de l'été. La brise de » mer y survient régulièrement le matin et dure jusque » très-tard dans l'après-midi; la mer brise fortement » sur la plage et les rochers et n'est souvent calmée que » par les vents de terre du soir; ainsi, on n'aura que » la nuit pour opérer le débarquement. Et qu'on ne perde » pas de vue qu'un seul de ces coups de vent qui sont » assez fréquents sur la côte de la Barbarie, même au » milieu de l'été, peut disperser et mettre à la côte

» tous les bâtiments de transport et exposer l'armée à la
» plus affreuse détresse. »

Ces objections, qui n'étaient que la reproduction de celles qui avaient été présentées, un mois auparavant, dans la grande réunion des officiers généraux de la marine en présence du conseil des ministres, furent appuyées par le duc de Broglie. Personne n'y répondit. Ce silence absolu des ministres causa une certaine surprise : les uns y voyaient l'effet du découragement, les autres la preuve du sentiment qu'ils avaient de leur incapacité. Le projet d'adresse, légèrement modifié dans quelques-unes de ses expressions, fut voté à l'unanimité moins une voix, celle de M. de Chateaubriand.

Son discours, publié par tous les journaux libéraux, produisit un grand effet. Les journaux de la droite se livrèrent contre lui aux plus violentes invectives. Suivant la *Quotidienne*, il n'avait plus le droit de se donner pour royaliste. La *Gazette* disait que tout ce qu'avait produit ce vain apparat, c'était *un peu de pitié pour un homme qui survivait à son illustration*. Quant à l'adresse elle-même, elle obtint tout à la fois les suffrages des amis et des adversaires du cabinet, ceux-ci y voyant la réfutation indirecte du principe des coups d'État par l'appel fait au concours des Chambres pour surmonter les obstacles que pourrait rencontrer le gouvernement, les autres s'attachant de préférence à la chaleureuse revendication des droits de la couronne inséparables des libertés publiques, revendication dont le sens, pourtant, était assez équi-

voque. Le ministère voulut qu'on crût qu'il était satisfait, et il paraît qu'il l'était en effet, apparemment parce qu'il avait craint quelque chose de pire. Lorsque l'adresse fut présentée au Roi, le 9 mars, il répondit que la Chambre avait parfaitement compris et senti la pensée de son discours. « Je compte sur vous, » ajouta-t-il, « comme vous » devez compter sur mon inébranlable fermeté, et j'aime » à ne pas douter, comme vous m'en donnez l'espérance, » que les deux Chambres s'uniront à moi pour assurer et » consolider le bonheur de mon peuple. »

La chambre des pairs, peu favorable, en réalité, à la politique du ministère parce qu'elle la jugerait dangereuse pour la monarchie et les institutions, mais fort éloignée de partager les projets et les espérances de la partie hostile de la gauche, avait fait, pour détourner la crise, pour éclairer le pouvoir, tout ce que lui permettaient sa situation et ce que j'appellerai son tempérament. Quelques personnes, M. Royer-Collard entre autres, ont exprimé depuis le regret qu'en parlant plus clairement elle n'eût pas donné au Roi un avertissement qui l'aurait peut-être arrêté sur la pente fatale où il allait se perdre. Je ne pense pas qu'un tel avertissement eût rien changé au cours des événements. La résolution de Charles X était, depuis longtemps, irrévocablement arrêtée.

En ce moment, d'ailleurs, on n'attachait que peu d'importance à l'adresse de la chambre des pairs. Ce qui préoccupait les esprits, c'était celle que préparait la commis-

sion de la chambre des députés. Au moment où cette commission avait été nommée, les journaux de la droite avaient poussé un cri d'alarme, disant que le jacobinisme, maître de la rédaction, allait diriger une attaque coupable contre la prérogative royale. On pensait alors que M. Étienne, rédacteur de l'adresse de l'année précédente, serait cette fois encore chargé d'un travail devenu bien autrement difficile. Il n'en fut pas ainsi. M. Royer-Collard, comme président de la Chambre, était membre né de la commission. On aurait désiré lui confier cette tâche délicate. Il pensa avec raison qu'elle était incompatible avec les fonctions présidentielles, mais, sur sa désignation, on s'en remit à M. Gauthier que recommandaient à la fois ses sentiments royalistes et sa récente conversion à la cause libérale. En se refusant à écrire lui-même l'adresse, M. Royer-Collard en fut d'ailleurs l'inspirateur : il en pesa toutes les idées, toutes les expressions avec une scrupuleuse anxiété, sans se dissimuler la grave responsabilité morale qu'il assumait ainsi. Il croyait que, pour arrêter Charles X courant à sa perte, il fallait lui dire la vérité tout entière, mais il voulait qu'elle lui fût dite dans le langage le plus grave, le plus respectueux et le plus monarchique. « Rien, peut-être, » disait-il, « ne » sauvera la royauté, mais si elle doit être sauvée, c'est » en la retirant de la voie qui la conduit à l'abîme. »

Le public ignorait ce qui se passait dans le sein de la commission, mais lorsqu'on apprit que c'était M. Gauthier, et non pas M. Étienne, qui serait le rapporteur de l'a-

dresse, quelques royalistes crurent que le parti libéral reculait devant la crainte d'une dissolution. « La mon» tagne, » disait la *Gazette*, « enfante une souris, et le » triomphe des idées royalistes est assuré. »

Le 14 mars il y avait aux Tuileries cette espèce de réception qu'on appelait le *Jeu du Roi*. Trois des membres de la commission, MM. Dupin, Étienne et Gauthier, s'y rendirent. On remarqua la bienveillance avec laquelle Charles X leur adressa la parole. Bien des gens se hâtèrent d'en tirer la conclusion que l'adresse serait moins hostile qu'on ne l'avait supposé. Tout le monde, pourtant, ne partageait pas cette confiance. Les commissaires, qui gardaient le silence sur leurs délibérations, étaient assaillis de questions. L'un d'eux répondit aux interrogations d'un curieux que l'adresse serait plus *raboteuse* que celle des pairs. Le ton des journaux libéraux était loin, d'ailleurs, d'indiquer que l'opposition eût renoncé à ses projets.

La commission avait terminé son travail. Le 15 mars, en comité secret, conformément à la loi du temps, elle présenta à la Chambre le projet d'adresse. Plus de 400 membres étaient présents. Tous les ministres assistaient à la séance, à l'exception de M. Courvoisier, qui était malade et dont la parole facile et abondante aurait pu être d'un grand secours pour ses collègues. Le président, au milieu d'un profond silence, donna lecture du projet. Après avoir remercié le Roi de la confiance qu'il voulait bien accorder aux députés des départements, con-

fiance qu'ils justifiaient par l'inviolable fidélité dont ils venaient de renouveler le respectueux hommage et qu'ils sauraient justifier encore par le loyal accomplissement de leur devoir, la Chambre se félicitait de la paix rétablie en Orient; elle faisait des vœux pour que la Grèce trouvât, dans l'avenir que lui assurait la protection de la France, des garanties d'indépendance, de force et de liberté; elle en faisait aussi pour que le succès des efforts consacrés par les puissances alliées à l'œuvre de réconciliation des princes de la maison de Bragance mît un terme aux maux qui affligeaient le Portugal, sans porter atteinte au principe sacré de la légitimité, *inviolable pour les rois non moins que pour les peuples*. Sans exprimer son opinion sur l'expédition d'Alger, elle disait qu'elle attendrait avec respect les communications que le Roi jugerait sans doute nécessaire de lui faire faire sur un sujet qui touchait à de si grands intérêts, et elle lui donnait l'assurance que, toutes les fois qu'il s'agirait de défendre la dignité de la couronne et de protéger le commerce français, il pourrait compter sur l'appui de son peuple autant que sur son courage. Elle promettait de s'associer avec reconnaissance aux propositions qui lui seraient faites pour améliorer le sort des militaires en retraite, et d'examiner attentivement celles qui auraient trait à l'ordre judiciaire, à l'administration et à l'amortissement de la dette publique, en s'efforçant de tenir une balance exacte entre les divers intérêts qui s'y rapportaient. Une organisation équitable et habilement combinée du crédit

public serait pour la France un puissant moyen de prospérité et pour le monarque un nouveau titre à la gratitude de ses peuples. « Mais, » disait ensuite la commission dont la pensée se faisait jour enfin à travers une laborieuse phraséologie, « il est une condition nécessaire » à l'accomplissement de ce bienfait et sans laquelle il » demeurerait stérile, c'est la sécurité de l'avenir, fondement le plus solide du crédit et premier besoin de » l'industrie. Accourus à votre voix de tous les points » de votre royaume, nous vous apportons de toutes parts, » Sire, l'hommage d'un peuple fidèle, encore ému de » vous avoir vu le plus bienfaisant de tous au milieu de » la bienfaisance universelle, et qui révère en vous le » modèle accompli des plus touchantes vertus. Sire, ce » peuple chérit et respecte votre autorité; quinze ans de » paix et de liberté qu'il doit à votre auguste frère et à » vous ont profondément enraciné dans son cœur la reconnaissance qui l'attache à votre auguste famille; sa » raison, mûrie par l'expérience et par la liberté des » discussions, lui dit que c'est surtout en matière d'autorité que l'antiquité de la possession est le plus saint » de tous les titres, et que c'est pour son bonheur autant que pour votre gloire que les siècles ont placé » votre trône dans une région inaccessible aux orages... » Sa conviction s'accorde donc avec son devoir pour lui » présenter les droits sacrés de votre couronne comme » la plus grande de ses libertés et l'intégrité de vos prérogatives comme nécessaire à la conservation de ses

» droits. Cependant, Sire, au milieu des sentiments una-
» nimes de respect et d'affection dont votre peuple vous
» entoure, il se manifeste dans les esprits une vive in-
» quiétude qui trouble la sécurité dont la France avait
» commencé à jouir, altère les sources de sa prospérité
» et pourrait, si elle se prolongeait, devenir funeste à
» son repos. Notre conscience, notre honneur, la fidélité
» que nous vous avons jurée et que nous vous garderons
» toujours nous imposent le devoir de vous en dévoiler
» la cause. Sire, la Charte que nous devons à la sagesse
» de votre auguste frère et dont Votre Majesté a la ferme
» volonté de consolider le bienfait consacre comme un
» droit l'intervention du pays dans la délibération des
» intérêts publics. Cette intervention devait être, elle est
» en effet indirecte, sagement mesurée, circonscrite dans
» des limites exactement tracées et que nous ne souffrirons
» jamais que l'on ose tenter de franchir; mais elle est
» positive dans son résultat, car elle fait du concours
» permanent des vues politiques de votre gouvernement
» avec les vues de votre peuple la condition indispensable
» de la marche régulière des affaires publiques. Sire,
» notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à
» vous dire que ce concours n'existe pas. Une défiance
» injuste des sentiments et de la raison de la France est
» aujourd'hui la pensée fondamentale de l'administration;
» votre peuple s'en afflige parce qu'elle est injurieuse
» pour lui, il s'en inquiète parce qu'elle est menaçante
» pour ses libertés. Cette défiance ne saurait approcher

» de votre noble cœur. Non, Sire, la France ne veut pas
» plus de l'anarchie que vous ne voulez du despotisme;
» elle est digne que vous ayez foi dans sa loyauté comme
» elle a foi dans vos promesses. Entre ceux qui mécon-
» naissent une nation si calme, si fidèle et nous qui, avec
» une conviction profonde, venons déposer dans votre
» sein les douleurs de tout un peuple jaloux de l'estime
» et de la confiance de son roi, que la haute sagesse de
» Votre Majesté prononce! Ses royales prérogatives ont
» placé dans ses mains les moyens d'assurer entre les
» pouvoirs de l'État cette harmonie constitutionnelle,
» première et nécessaire condition de la force du trône
» et de la grandeur de la France. »

Ainsi se terminait le projet d'adresse. L'habileté de la forme ne suffisait pas pour déguiser ce qu'il avait d'hostile et d'agressif. C'était bien évidemment une sommation de changer le ministère ou de dissoudre la Chambre pour faire un appel à la nation. La lecture de ce document jeta dans l'assemblée une extrême agitation. Avant d'ouvrir la discussion, elle voulut l'entendre une seconde fois. Puis, un des membres de la droite, M. de Lépine, prit la parole. A son avis, les circonstances qui avaient précédé l'ouverture de la session n'autorisaient nullement le langage que l'on proposait de tenir à la couronne. La Chambre n'était pas et ne pouvait se rendre solidaire des excès de la presse qui avait profité de son absence pour affliger la royauté par une manifestation d'ingratitude que les mandataires de la nation devaient s'empresser de

désavouer et de condamner. Après avoir adjuré ses collègues de ne pas entrer dans les voies effrayantes que huit mois de licence et de fermentatien semblaient avoir frayées devant eux, M. de Lépine s'attacha à dissiper les préventions répandues par la presse libérale contre les hommes de la droite. « Oui, messieurs, » dit-il, « nous » voulons l'entière exécution de la Charte, nous voulons » les libertés publiques ; il n'y a que les fausses inter- » prétations que l'on voudrait donner à notre acte consti- » tutionnel qui puissent nous effrayer. Loin de nous » sentir emportés par l'esprit rétrograde comme on le » prétend, loin de désirer le pouvoir absolu, nous som- » mes aussi fiers qu'aucun de nos adversaires de ce que » le trône nous a jugés dignes de participer à sa puissance » législative. Ces libertés, dont on nous dit les ennemis, » nous sont d'autant plus chères que nous savons les » envisager sous le point de vue qui les rend honorables » et glorieuses ; nous y voyons une de ces hautes mar- » ques d'estime qui ne s'accordent qu'aux nations éclai- » rées, sur la sagesse et le bon esprit desquelles les sou- » verains peuvent se reposer. Aussi, ne craignons-nous » rien tant que de les voir compromises par l'abus qu'en » ferait une odieuse ingratitude. Nous sentons que plus » la royauté nous a jugés dignes de participer à sa puis- » sance législative, plus notre honneur est engagé à ce » qu'elle n'ait point à se repentir de s'être trop pressée » de nous estimer. Nous croyons,.. que le moyen d'ob- » tenir davantage n'est pas d'agir de manière à prouver

» qu'on mériterait moins. Parmi nous, messieurs, il est » un point de doctrine arrêté invariablement : c'est que » personne ne peut donner ce qu'il n'a pas et que, par » conséquent, la souveraineté ne se confère pas aux su- » périeurs par les inférieurs. Nous considérons les pré- » tentions de ce genre comme des perturbations funestes » qui tendent à replonger la société dans le chaos. Je ne » suis point obligé de connaître l'enchaînement des » causes par lesquelles le ciel gouverne la terre : il me » suffit de savoir que, si l'autorité n'arrivait aux princes » que par les sujets, les princes n'auraient pas d'autorité, » de même que, si la justice n'avait de mission que par » les justiciables, elle n'aurait point de mission. Enfin, » je ne puis me figurer une autorité paternelle constituée » par les enfants et tirant son origine de leur consente- » ment... Non, ce n'est pas ainsi que le droit de régir » les familles et les nations a pu s'y former ; il descend » de plus haut. Les usurpations de pouvoirs sont des » châtiments pour les peuples ; ne les appelons pas sur » nous par notre faiblesse... Je vois dans l'adresse qui » vous est soumise un germe de destruction pour les li- » bertés publiques, et je vote contre elle. Je vote contre » elle parce qu'elle contient une atteinte formelle au droit » du Roi de choisir ses ministres, parce qu'elle est une » violation de la Charte qui déclare que l'administration » du royaume appartient au monarque et parce qu'elle » serait le renversement du gouvernement dans lequel » nous vivons.

La théorie que M. de Lépine venait de développer et qui était celle de beaucoup de membres de la droite, bien qu'ils l'eussent rarement énoncée avec cette netteté, faisait de la royauté un pouvoir tellement dominant que les autres pouvoirs n'auraient eu d'autres droits que ceux qu'elle aurait jugé à propos de leur accorder. C'était transformer étrangement la charte constitutionnelle.

M. Agier, représentant de ce qu'on appelait la défection, répondit à M. de Lépine. On l'écouta avec d'autant plus d'attention que le vote de cette partie de la Chambre devait décider du sort de l'adresse. Il se prononça pour le projet qui lui paraissait concilier convenablement les devoirs de la Chambre envers le Roi et envers le pays. La Chambre avait un devoir impérieux à remplir, celui de dissiper les craintes dont on obsédait le trône par la menace d'une révolution et celui de calmer les inquiétudes dont on tourmentait le pays par la menace du pouvoir absolu. Quelques intrigants appelaient une catastrophe dont ils pourraient profiter personnellement, mais la grande majorité de la nation désirait l'ordre et le calme, afin de pouvoir continuer à jouir des institutions qu'elle tenait de la justice et de la bonté de ses rois. L'orateur ne se dissimulait pas la déconsidération et l'affaiblissement du pouvoir, mais il les expliquait par le mauvais choix de ses agents, par les intrigues ambitieuses, les calomnies quotidiennes des journaux et des écrivains ministériels qui insultaient la magistrature et la Chambre elle-même, sans que le ministère public parût s'en

préoccuper. Il cita particulièrement le pamphlet dans lequel M. Madrolle proposait de changer la forme du gouvernement et la Charte constitutionnelle, ce contrat synallagmatique que personne ne pouvait songer à violer sans exposer le pays aux plus grands périls. « Eh quoi ! » s'écria-t-il, « ce sont les excès du pouvoir absolu qui » nous ont rendu la légitimité, et ce serait par ces » mêmes excès qu'on voudrait nous la ravir encore ! Qu'on » juge donc quels sont ses véritables amis, ou de ceux » qui veulent le maintien du régime légal, ou de ceux » qui appellent le régime des ordonnances ! Vous voulez, » est-on en droit de dire à ces derniers, vous voulez la » monarchie avec ce qui peut éloigner d'elle, avec ce qui » peut la faire vivre faible, vacillante pendant quelques » jours, c'est-à-dire avec l'absolutisme, et nous, nous la » voulons avec ce qui peut la faire aimer, avec ce qui » peut la faire vivre forte, puissante et à jamais, c'est-à- » dire avec la Charte. »

M. de Conny, qui parut ensuite à la tribune, y porta l'expression des passions de l'extrême droite. Son discours fut un véritable réquisitoire contre ce qu'il appelait la faction révolutionnaire et contre les périls qu'elle amassait sur la France. Il aurait cru manquer à un devoir sacré en ne les signalant pas dans les circonstances si graves où l'on se trouvait. Il montra cette faction puissante, existant dès le commencement de la Révolution, poussant jusqu'au délire la haine des rois, marquant son triomphe par le crime du 21 janvier et reparaissant au

20 mars pour consacrer de nouveau le dogme de la souveraineté populaire, pour proscrire une seconde fois cette royale maison à laquelle la France devait tout. « Cette » faction, » dit-il, « n'a jamais dissimulé ses principes... » Vainement voudrait-elle dissimuler ses desseins, la » conscience publique lui arrache le masque hypocrite » dont elle veut les couvrir; désormais, les illusions » sont impossibles, ses défenseurs sont ses complices. » Cependant, c'est nous qui paraissons comme accusés; » c'est à nous qu'on ne cesse de dire que nous conspirons » contre la liberté de notre pays... Dussent les cris des » passions tromper l'opinion contemporaine, nous nous » présentons sans crainte à l'avenir; il dira qui a mieux » servi la cause du pays et de la liberté, de nous ou de » nos adversaires... » S'attaquant ensuite aux associations formées pour le refus éventuel de l'impôt, « aucune « monarchie, » dit M. de Conny, « ne nous semble pos- » sible avec les principes qui surgissent au cœur de la » société; la résistance par association est subversive de » tous les principes de gouvernement... Le droit d'asso- » ciation politique s'exerçant en dehors de tous les pou- » voirs de la société ne peut exister sans porter atteinte » au principe de l'autorité monarchique. Nous ne discute- » rons point ici quelles furent les secrètes pensées de ceux » qui ont participé à ces actes... mais nous devons pro- » clamer hautement que de tels actes... sont un outrage » à la royauté,... sont le renversement de tout ordre » social,... que si, en présence de telles doctrines et de

» tels faits, l'autorité restait impassible, tout serait perdu,
» la foi à la royauté serait atteinte et l'anarchie serait
» constituée. Dans des temps où on parle sans cesse de
» contre-révolution, où nous sommes désignés sous le
» nom de contre-révolutionnaires, nous devons nous
» expliquer sans détour. La France doit savoir ce que
» nous sommes, et d'abord, j'ai besoin de le dire, si,
» pour être contre-révolutionnaire, il faut combattre
» les principes de la révolution, vouer ses crimes à
» l'exécration des siècles, j'ai été, je suis, je serai contre-
» révolutionnaire;... je prendrais pour affront qu'on en
» puisse douter... La contre-révolution a été faite en
» France le jour où l'antique famille de nos rois nous
» fut rendue. Nous sommes donc contre-révolutionnaires,
» car nous avons béni cet heureux retour. La France
» entière est contre-révolutionnaire, car elle veut l'ordre,
» le repos et ses libertés; elle sait que ces biens précieux
» disparaîtraient dans un commun naufrage si de nou-
» velles révolutions jetaient le vaisseau de l'État à travers
» les régions des tempêtes... Mais, si vous êtes contre-
» révolutionnaires, vous voulez, nous demande-t-on, le
» retour de l'ancien régime... Non, nous ne le voulons
» pas, car il est impossible : nous ne voulons pas ce que
» le temps a détruit sans retour... Nous acceptons les
» formes nouvelles de notre gouvernement; la Charte
» est l'œuvre de notre roi, et, à ce titre sacré, la Charte
» a reçu nos serments: nous nous inclinons devant elle,
» car elle est une émanation royale. Toute conspiration

» contre la royauté est un attentat envers la Charte. Au
» 20 mars, nous fûmes ses défenseurs, mais la révolu-
» tion fut victorieuse, et la Charte disparut avec les
» Bourbons. Proclamons-le hautement, messieurs, les
» pouvoirs de la société n'ont point reçu la mission de
» se traîner en esclaves au char de cette nouvelle puis-
» sance que l'on décore du nom d'opinion publique.
» Loin d'être subjugués par elle, ils doivent, par leur ha-
» bileté, savoir lui inspirer une direction grande, noble
» et généreuse. Si le pouvoir s'abaissait à ramper en
» esclave aux pieds de cette puissance, il ne serait plus
» pouvoir, il serait sous le joug du plus honteux ser-
» vage... ; il aurait méconnu sa noble destination, car il
» cesserait d'exercer sur les peuples une action morale.
» Succédant à tant de ministères qui, depuis quinze ans,
» ont paru sur cette scène si agitée et si mobile, une
» grande mission est imposée au ministère du 8 août...
» C'est l'œuvre de la Restauration qu'il s'agit de conso-
» lider; ce sont les bienfaits promis au peuple qu'il faut
» réaliser; c'est l'esprit de faction qu'il faut combattre
» et détruire; c'est un vaste système d'enseignement
» fondé sur l'accord éternel de la religion, des sciences
» et des lettres dont il faut doter la France; c'est l'arbi-
» traire et le despotisme de la République et de l'Empire
» qu'il faut extirper de nos codes et de nos lois; c'est un
» système de recrutement militaire qui ne fasse plus
» peser sur le peuple de nos campagnes ce poids écrasant
» qui ne rappelle que trop la conscription de l'Empire

» qu'il faut effacer de notre législation... Il faut... par des » institutions en harmonie avec les besoins du temps et les » destinées de la France, réunissant les divers éléments » dont se compose la puissance aristocratique, créer des » intérêts qui la défendent et rendent à nos provinces » cette vie morale dont elles sont privées... L'aristocratie » ne peut être puissante qu'autant qu'elle réunira dans » un faisceau les divers éléments de supériorité qu'une » société renferme dans son sein : le problème à résoudre » est dans la combinaison de ces éléments divers qui » doivent imprimer à cette puissance un caractère essen- » tiellement populaire, car elle sera vouée à la défense » des intérêts généraux de la société. Les peuples re- » connaîtront de plus en plus, alors, que tout ce qui accroît » les forces de la monarchie accroît le bien-être des condi- » tions même les plus inférieures, et qu'en définitive tout » ce qui est monarchique est essentiellement populaire. » Si le ministère qui a été formé le 8 août marchait » dans les voies de celui qui l'a précédé, ses destinées » sont écrites, il ne pourrait y échapper... Les ministres » qui sont tombés le 8 août ne sont tombés que parce » qu'ils n'ont pas compris les conditions du pouvoir ; ils » ont tenu d'une main timide le gouvernail, et le gou- » vernail s'est brisé entre leurs mains. » M. de Conny, après avoir ainsi exposé tout un plan de contre-révolution qui, pour ne pas tendre précisément au rétablissement de l'ancien régime, n'en était pas moins chimérique dans l'état des mœurs et des esprits, rappela tout ce

qui lui semblait devoir recommander M. de Polignac à la confiance du monarque et des royalistes, son émigration, le courage et la générosité dont il avait fait preuve dans la conspiration de 1804, la longue captivité qui en avait été la suite, et il annonça l'intention de voter contre le projet d'adresse dont les derniers paragraphes l'avaient pénétré de douleur.

Le travail de la commission fut, au contraire, défendu par un député de l'Isère, M. Félix Faure, qui déclara que, sans préventions contre les conseillers de la couronne, il ne pouvait pourtant s'empêcher de partager la méfiance universelle dont ils étaient l'objet. Cette méfiance, il l'expliqua par l'audace avec laquelle des journalistes, soutiens exclusifs du cabinet et évidemment encouragés par lui, qualifiaient de simple ordonnance toujours révocable la Charte constitutionnelle, par l'aversion non déguisée qu'inspiraient aux ministres la loi sur la presse, qui n'était que le développement d'un des articles de cette Charte, et la loi des élections dont le but unique était de rendre la fraude impossible, enfin, à défaut d'actes plus significatifs, par les choix et les faveurs prodigués depuis le 8 août. A de tels indices, on ne pouvait manquer de reconnaître l'existence d'un système hostile aux libertés publiques.

On était impatient de voir paraître à la tribune un des membres du cabinet. Le ministre de l'intérieur, M. de Montbel, s'y présenta le premier. Il se fit un grand silence. « Si l'on jugeait, » dit-il, « de l'état de la

» France par les tableaux désastreux qu'on se plaît à
» tracer chaque jour, ne penserait-on pas que le peuple
» gémit sous un dur esclavage, que ses droits sont mé-
» connus, qu'il est sacrifié aux caprices de l'arbitraire,
» que la plus insigne injustice dicte tous les actes du
» pouvoir, que les sources de la prospérité publique ta-
» rissent devant les excès du despotisme ?... Qu'y a-t-il
» d'exact dans de semblables déclamations ? La paix pu-
» blique n'est troublée que par les cris de la licence qui,
» chaque jour, proclame l'anéantissement de la liberté.
» Il y a plus de vérité qu'on ne pense dans ces étranges
» clameurs. Quand la voix de la licence se fait entendre,
» la liberté est menacée. Que devient, en effet, la liberté
» de l'homme de bien qu'opprime la calomnie, de l'ad-
» ministrateur dont on incrimine les intentions les plus
» pures, dont on s'attache à paralyser l'action, dont on
» s'étudie à anéantir l'influence ? Mais si le mal n'existe
» pas réellement, nous dit-on, du moins la crainte du
» mal est réelle, et cette crainte est née avec un minis-
» tère que nous accusons de s'interposer entre le Roi et
» le peuple. Oui, messieurs, en effet, interposés entre le
» Roi et le peuple, nous avons été les dispensateurs des
» bienfaits inépuisables du monarque à la population re-
» connaissante dont nous lui avons rapporté les hom-
» mages et les bénédictions. Et tandis qu'un hiver ri-
» goureux faisait peser tant de maux sur la France, nous
» avons eu à signaler au Roi un peuple entier offrant le
» touchant spectacle de la bienfaisance la plus active et

» du malheur le plus résigné; partout, au milieu des » plus cruelles privations, l'ordre, la sagesse, le respect » des lois et de l'autorité royale à côté des déclamations » forcenées de quelques hommes qui, au sein des jouis- » sances du luxe, s'irritent de je ne sais quel malheur » qu'enfante leur infatigable imagination. Ceux-là seuls » sont coupables de séparer le Roi de son peuple, qui, » sans cesse, cherchent à égarer l'opinion publique par les » assertions les plus odieuses,... qui s'efforcent d'en- » traîner une population fidèle dans une association cou- » pable.... nouvelle loi des suspects, qui n'est pas dirigée » contre les seuls ministres, car la supposition d'une or- » donnance illégale n'entraîne pas seulement l'idée d'un » contreseing responsable. Elle calomnie cette main au- » guste que le peuple ne connaît que par les bienfaits » qu'elle répand. Telles sont, messieurs,... les ma- » nœuvres que le Roi a signalées dans son discours;... » tels sont les obstacles que le Roi trouvera la force de » surmonter en s'appuyant sur la juste confiance, sur » l'amour de son peuple, sur la coopération qu'il n'aura » pas vainement demandée aux pairs et aux députés de » la France. » M. de Montbel rappela ensuite que le ministère avait démenti dans le journal officiel les doctrines qu'on lui prêtait; que le *mémoire au Roi* de M. Madrolle aussi bien que le *Drapeau blanc* avaient été l'objet de poursuites judiciaires; puis, abordant le côté le plus délicat de la question, « sous les formes d'un lan- » gage respectueux,... » dit-il. « on exige du Roi la ré-

» vocation de ses ministres... ; mais a-t-on réfléchi aux » résultats nécessaires d'une semblable exigence ? Ne » voit-on pas combien on menace ainsi les institutions » elles-mêmes dans leurs dispositions les plus essen- » tielles ? Que deviendraient, en effet, les articles 13 » et 14 de la Charte ? où serait l'indépendance du pou- » voir exécutif, que resterait-il de l'autorité royale ? Le » Roi, renonçant à la liberté du choix de ses agents, re- » cevrait désormais les ministres que lui imposerait la » majorité des Chambres. En cas de désaccord entre » elles, à laquelle devrait-il obéir ? Ainsi, une seule » Chambre absorberait les deux autres pouvoirs législa- » tifs... Est-ce là l'esprit de nos institutions ? » A l'appui de son argumentation, M. de Montbel cita un passage d'un discours prononcé en 1816 par M. Royer-Collard qui, préoccupé, alors, du désir d'opposer une digue aux empiétements de la Chambre introuvable, avait affirmé que le *jour où le gouvernement n'existerait que par la majorité de la Chambre et où il serait établi en fait qu'elle peut repousser les ministres du roi, c'en serait fait, non-seulement de la Charte, mais de cette royauté indépendante qui avait protégé nos pères et de laquelle seule la France avait reçu tout ce qu'elle avait jamais eu de liberté et de bonheur, que ce jour-là on serait en république.* « Quant à nous, mes- » sieurs, » dit en finissant M. de Montbel, « il ne sau- » rait nous être indifférent de ne pas obtenir votre appro- » bation ; il nous importe encore plus de ne pas vous » donner le droit de nous refuser votre estime. Nous ne

» nous dissimulons pas toute la difficulté de nos de-
» voirs, mais, convaincus de leur importance, nous sau-
» rons les accomplir. A des outrages que nous ne pro-
» voquerons jamais, à des attaques que nous n'avons pas
» méritées, nous n'opposerons que la loyauté de notre
» conduite. Celui dont le pouvoir a créé notre existence
» a seul droit de l'anéantir ; tant qu'il le jugera conve-
» nable, nous resterons dévoués à son service. Rien
» n'ébranlera notre résolution, rien ne saura lasser notre
» constance. On ne nous verra pas, abandonnant le poste
» que le Roi nous a confié, répondre par une lâcheté à
» l'honneur que nous avons reçu de lui. »

Ce discours était écrit, en sorte qu'on devait y voir le manifeste du ministère plutôt que l'opinion personnelle d'un de ses membres. Il établissait nettement la situation en prouvant que les ministres étaient résolus à ne pas se retirer, quel que fût le vote de la Chambre. Le côté droit l'accueillit avec les témoignages d'une vive satisfaction. M. Benjamin Constant y répondit par une improvisation dans laquelle, après s'être efforcé de justifier l'opinion exprimée par M. Royer-Collard dans des circonstances bien différentes de celles où l'on se trouvait, il essaya de démontrer que le projet d'adresse n'avait rien d'injurieux ni d'attentatoire à la prérogative royale. « Eh quoi ! » dit-il, « attaquons-nous cette prérogative
» en signalant la défiance qui règne dans le pays et
» en exprimant des vœux pour que les causes de cette
» défiance, disparaissent ? Nous ne disons pas que les mi-

» vocation de ses ministres... ; mais a-t-on réfléchi aux » résultats nécessaires d'une semblable exigence ? Ne » voit-on pas combien on menace ainsi les institutions » elles-mêmes dans leurs dispositions les plus essen- » tielles ? Que deviendraient, en effet, les articles 13 » et 14 de la Charte ? où serait l'indépendance du pou- » voir exécutif, que resterait-il de l'autorité royale ? Le » Roi, renonçant à la liberté du choix de ses agents, re- » cevrait désormais les ministres que lui imposerait la » majorité des Chambres. En cas de désaccord entre » elles, à laquelle devrait-il obéir ? Ainsi, une seule » Chambre absorberait les deux autres pouvoirs législa- » tifs... Est-ce là l'esprit de nos institutions ? » A l'appui de son argumentation, M. de Montbel cita un passage d'un discours prononcé en 1816 par M. Royer-Collard qui, préoccupé, alors, du désir d'opposer une digue aux empiétements de la Chambre introuvable, avait affirmé que le *jour où le gouvernement n'existerait que par la majorité de la Chambre et où il serait établi en fait qu'elle peut repousser les ministres du roi, c'en serait fait, non-seulement de la Charte, mais de cette royauté indépendante qui avait protégé nos pères et de laquelle seule la France avait reçu tout ce qu'elle avait jamais eu de liberté et de bonheur, que ce jour-là on serait en république.* « Quant à nous, mes- » sieurs, » dit en finissant M. de Montbel, « il ne sau- » rait nous être indifférent de ne pas obtenir votre appro- » bation ; il nous importe encore plus de ne pas vous » donner le droit de nous refuser votre estime. Nous ne

» nous dissimulons pas toute la difficulté de nos de-
» voirs, mais, convaincus de leur importance, nous sau-
» rons les accomplir. A des outrages que nous ne pro-
» voquerons jamais, à des attaques que nous n'avons pas
» méritées, nous n'opposerons que la loyauté de notre
» conduite. Celui dont le pouvoir a créé notre existence
» a seul droit de l'anéantir ; tant qu'il le jugera conve-
» nable, nous resterons dévoués à son service. Rien
» n'ébranlera notre résolution, rien ne saura lasser notre
» constance. On ne nous verra pas, abandonnant le poste
» que le Roi nous a confié, répondre par une lâcheté à
» l'honneur que nous avons reçu de lui. »

Ce discours était écrit, en sorte qu'on devait y voir le manifeste du ministère plutôt que l'opinion personnelle d'un de ses membres. Il établissait nettement la situation en prouvant que les ministres étaient résolus à ne pas se retirer, quel que fût le vote de la Chambre. Le côté droit l'accueillit avec les témoignages d'une vive satisfaction. M. Benjamin Constant y répondit par une improvisation dans laquelle, après s'être efforcé de justifier l'opinion exprimée par M. Royer-Collard dans des circonstances bien différentes de celles où l'on se trouvait, il essaya de démontrer que le projet d'adresse n'avait rien d'injurieux ni d'attentatoire à la prérogative royale. « Eh quoi ! » dit-il, « attaquons-nous cette prérogative
» en signalant la défiance qui règne dans le pays et
» en exprimant des vœux pour que les causes de cette
» défiance, disparaissent ? Nous ne disons pas que les mi-

» nistres doivent se retirer parce qu'ils excitent la dé-
» fiance du pays, nous disons que l'accord doit exister
» entre les pouvoirs et qu'il importe de le rétablir. La
» royauté a dans les mains une ressource constitution-
» nelle dont elle peut user, c'est la dissolution. La
» Chambre dit que de tristes antécédents l'obligent à ne
» se point confier aux ministres actuels. La sagesse
» royale choisira entre les députés et les ministres :
» nous n'attaquons pas la prérogative royale, nous de-
» mandons qu'elle rétablisse l'harmonie entre les pouvoirs,
» ou en renvoyant les ministres, ou en en appelant à cette
» nation à laquelle M. le ministre de l'intérieur lui-même
» vient de rendre un juste hommage en disant que partout
» les lois et l'autorité royale sont respectées et obéies.
» Le ministère actuel a fait peu d'actes, je l'avoue ; mais
» cette absence d'actes même est, à mes yeux, l'un de
» ses torts : au milieu d'une nation active dont toutes les
» facultés politiques et industrielles demandent à se dé-
» velopper, cette immobilité est une faute grave... D'ail-
» leurs, dans le petit nombre d'actes qui lui appartiennent
» j'aperçois une tendance dont nous sommes alarmés à bon
» droit. Vous rappellerai-je, messieurs, les encourage-
» ments, les faveurs prodigués à tous ceux qui parlent de
» bouleverser nos institutions, à ces journaux semi-officiels
» qui ont insulté aux majorités, qui n'ont cessé de dire
» qu'il fallait sauver la monarchie sans elle, malgré elle,
» et cela, tandis que de rigoureuses poursuites étaient
» chaque jour dirigées contre les organes de l'opposi-

» tion?... De là, messieurs, la défiance qui environne
» le ministère; de là, ces associations qu'on a qualifiées
» de coupables; elles sont la déclaration que, dans toutes
» les circonstances, nous n'obéirons qu'à la Charte...
» Oui, messieurs, nous et tous les citoyens qui prendront
» conseil de nous, nous ne paierons aucun impôt qui
» n'aura pas été voté conformément à la Charte, et par
» là, nous rendrons service à la liberté et à la dynastie,
» à la dynastie que ne cessent de compromettre ses im-
» prudents amis. »

M. de Guernon-Ranville prit ensuite la parole. Sa tâche n'était pas facile. De tous les ministres, c'était peut-être alors le plus opposé aux idées de coup d'État et de violation de la Charte. Entraîné pourtant à défendre une politique qui conduisait presque nécessairement à de tels résultats, il le fit avec une chaleur, une exagération qui tenaient peut-être à ce qu'il se sentait mal à l'aise dans un tel rôle. Dès les premières paroles, il souleva un violent orage en disant que la prérogative royale serait compromise si l'on admettait l'espèce de sommation faite au Roi de choisir entre ses ministres et la Chambre. On demandait son rappel à l'ordre, mais le président déclara que la traduction plus ou moins inexacte d'une phrase du projet d'adresse ne pouvait motiver une telle mesure. M. de Guernon-Ranville, reprenant avec plus de véhémence le thème déjà développé par M. de Montbel, soutint qu'aux termes et dans l'esprit de la Charte le chef de l'État avait un droit exclusif pour le

choix de ses ministres, des dépositaires de sa confiance : que les Chambres, pouvoir essentiellement législatif, n'avaient aucune action dans l'administration réservée tout entière au souverain ; que sans doute, par le vote des lois, elles exerçaient une immense influence sur toutes les parties de cette administration ; qu'elles pouvaient aussi exercer une grande influence sur l'existence des ministres puisqu'en rejetant les lois proposées elles pouvaient mettre le chef de l'État dans la nécessité ou de changer ses conseillers, ou de briser une majorité hostile, mais que ce n'était pas par cette voie indirecte et légale que le projet d'adresse invitait les Chambres à intervenir dans ce que l'action du gouvernement avait de plus intime : qu'on proposait de dire au pouvoir royal : « choisissez » entre nous et vos ministres ; nous ne connaissons pas » leurs doctrines, nous ignorons leurs principes en matière de gouvernement, leur aptitude nous est inconnue ; n'importe, nous décidons qu'il y a incompatibilité entre eux et nous ; nous ne voulons ni les entendre, » ni examiner les lois qu'ils nous proposeront dans l'intérêt du pays ; un seul intérêt nous domine en ce moment, celui d'éloigner des hommes qui nous sont antipathiques. » Le jour où la couronne se laisserait ainsi dominer par les Chambres, où de pareilles injonctions pourraient être faites et reçues, la monarchie constitutionnelle aurait cessé d'exister ; l'anarchie la plus violente recommencerait ses sanglantes aberrations. M. de Guernon-Ranville évoqua, à l'appui de ses doc-

trines et de ses tristes prévisions, les témoignages de l'histoire. Il rappela d'un côté Georges III, sauvant l'Angleterre en refusant de sacrifier Pitt à la chambre des communes, qui demandait son renvoi, de l'autre les sanglantes conséquences de la *pieuse* faiblesse avec laquelle Louis XVI avait cédé à ce qu'on lui présentait comme l'expression d'un vœu national. Arrivant enfin aux questions de personnes, « quiconque, » dit-il, « étranger aux » derniers événements, apprendrait que la Chambre dé- » clare au Roi qu'il ne peut exister entre elle et les minis- » tres ce concours de vues si nécessaire à la marche régu- » lière des affaires publiques ne manquerait pas de con- » clure d'une telle déclaration que les ministres ainsi stig- » matisés se sont rendus coupables de quelque crime » attentatoire aux droits de la nation ou que leur mode » d'administration tend à compromettre les libertés et » la prospérité publiques. Il n'en est rien, cependant : » aucune accusation ne s'élève à cet égard...; les mem- » bres mêmes de la commission qui déclarent l'impossibi- » lité du concours ne peuvent alléguer aucun fait... de » nature à éloigner des ministres dénoncés la confiance » de la nation... Les signes les moins équivoques attes- » tent que jamais les libertés publiques et individuelles » ne furent plus respectées. Marchant dans toute sa force » et avec une indépendance qui, souvent, approche de » la licence, la presse a secoué toute espèce d'entraves... » Les sources de la prospérité publique semblent s'élar- » gir chaque jour... les impôts qui, par leur nature, sont

» les symptômes irrécusables de cette prospérité, acquiè-
» rent un accroissement de produits remarquable. Le cré-
» dit public se développe et se fortifie au delà de ce qu'on
» avait droit d'espérer... Dans un tel état de choses, à quel-
» les marques pourrait-on reconnaître que les ministres du
» roi sont indignes de votre confiance et ont cessé de mériter
» celle du Roi et de la nation? Aucun indice de cette
» nature n'existe, et votre commission qui l'a reconnu
» s'est bien gardée d'alléguer des faits, mais elle s'est
» jetée dans une étrange hypothèse; elle nous a supposé
» des sentiments qui... sont bien loin de nos cœurs. »
Le ministre, appelant l'examen le plus sévère sur sa vie publique et privée comme sur celle de ses collègues, accepta en leur nom comme au sien toutes les conséquences qu'on voudrait tirer de leurs antécédents. Il se plaignit de ce qu'on les accusait, sans aucune preuve, de se défier des sentiments du pays. « Non, » dit-il, « nous
» n'éprouvons pas cette injuste défiance, nous savons ce
» que veut la France. C'est une doctrine parlementaire
» que le discours de la couronne est une manifestation des
» pensées du gouvernement. Les rédacteurs de l'adresse,
» ceux qui nous accusent d'une coupable défiance des
» sentiments de la France, auraient-ils sitôt oublié cette
» franche déclaration du Roi, qu'au besoin il puiserait la
» force de protéger les libertés publiques dans la juste
» confiance des Français et l'amour qu'ils ont toujours
» manifesté pour leurs rois?... Telle est, messieurs,
» notre opinion sur les sentiments et la raison de la

» France; tel est l'hommage que nous rendons à » notre loyale nation, si digne des libertés qu'elle » reçoit du pouvoir légitime et... qu'elle saurait défen- » dre avec une égale constance contre les violences de » l'usurpation et contre les perfides caresses de ses faux » amis. Loin de nous donc l'odieuse imputation que nous » fait le projet d'adresse.... Après nous avoir absous » d'une accusation évidemment injuste, vous décide- » rez.. s'il vous convient de déclarer à la face de la » France que vous voulez en son nom refuser votre » confiance à des hommes auxquels l'opposition la plus » violente ne peut reprocher que d'avoir obtenu la con- » fiance du monarque. Quelle que soit votre délibération, » nous vous devons une franche et loyale déclaration de » nos intentions. Appelés au timon des affaires par la » volonté du Roi, nous ne l'abandonnerons que par les » ordres du Roi. Nous nous présentons au milieu de vous » la Charte à la main; fidèles aux loyales inspirations » du père de la patrie, nous marcherons invariablement » dans les voies constitutionnelles; ni les outrages, ni les » menaces ne nous feront dévier de cette ligne que nous » tracent l'honneur et le devoir.... Si, par faiblesse ou par » erreur, nous étions assez malheureux pour conseiller au » Roi des mesures de nature à compromettre l'indépen- » dance de sa couronne ou les franchises nationales, la » réprobation de nos concitoyens, la sévérité des Chambres » feraient promptement justice de ces coupables écarts; » nous acceptons sans réserve toute cette responsabilité... »

Les applaudissements de la droite avaient éclaté à plusieurs reprises pendant ce long discours dont la péroraison fut accueillie par des acclamations enthousiastes. M. Dupin se chargea de le réfuter. Il expliqua la pensée de la commission dont les intentions lui paraissaient avoir été mal saisies et les expressions durement traduites par les ministres et leurs amis. Suivant lui, la base fondamentale du projet d'adresse, l'idée qui en ressortait, c'était une profonde vénération pour la personne du Roi et pour cette race antique des Bourbons dont les droits étaient fortifiés par des siècles de possession; la légitimité n'était pas seulement une vérité légale, mais une nécessité sociale qui était, dans tous les bons esprits, le résultat de l'expérience et de la conviction. Mais, il fallait le reconnaître, au milieu du respect et du dévouement universels des citoyens, il existait une vive inquiétude qui, si elle se prolongeait, pouvait troubler le repos du pays. Elle avait sa source dans la défiance injuste que l'administration nourrissait contre la France et qui perçait jusque dans le discours que les ministres avaient suggéré au Roi, et dans la défiance réciproque que la France avait conçue contre les hommes à qui cette administration était en ce moment confiée. Il n'existait aucune sympathie entre le ministère et les représentants du pays. Ce n'était point un procès fait aux personnes. L'offre de M. de Guernon-Ranville, de livrer sa vie publique et privée et celle de ses collègues au plus sévère examen, devait être repoussée, elle n'était pas parle-

mentaire. La commission s'était attachée aux principes mêmes du gouvernement constitutionnel, qui faisaient du concours des deux Chambres avec le ministère la condition indispensable de la marche régulière des affaires. Mais, disait-on, vous gênez la prérogative en demandant ou le renvoi des ministres, ou la dissolution de la Chambre. On parlait d'une sommation faite au Roi. Il n'y avait rien de tel. On ne portait pas atteinte à la liberté du monarque en s'en remettant à sa haute sagesse du soin de remédier au mal qu'on lui signalait. Suivant M. de Guernon-Ranville, Georges III avait sauvé l'Angleterre en refusant de sacrifier Pitt à la chambre des communes. Cet exemple n'avait rien qui pût embarrasser les rédacteurs de l'adresse. Qu'avait fait Georges III? Il avait dissous la Chambre, et le pays avait donné raison aux ministres contre la Chambre. C'était là un des moyens légaux, constitutionnels, que l'adresse proposait au Roi pour mettre fin à la crise, alors que, dans le discours du trône, les ministres paraissaient indiquer l'emploi de la force, les coups d'État. « Je ne puis trop le répéter, » ajouta M. Dupin, « afin de prendre nos sûretés contre la » calomnie qui voudra s'efforcer d'accréditer le contraire » au dehors : non, nous ne demandons point au Roi le » renvoi des ministres. Ces ministres peuvent retourner » contre nous l'exercice de la prérogative. Ils n'ont qu'à » conseiller au Roi de nous dissoudre. Un mot, et nous » nous séparons ; un mot, et, sujets toujours fidèles, nous » retournons dans nos foyers, y reportant l'honneur que

» nous avons apporté dans cette enceinte, et nous rendant ce témoignage que nous avons fait pendant deux ans tout le bien qu'il nous a été possible d'opérer. En effet, nous avons doté le pays de deux lois qu'il faudra violer avant de pouvoir essayer de l'asservir, la loi qui flétrit les fraudes électorales et la loi qui les éclaire du flambeau de la publicité... On dit que les ministres pourront présenter de bonnes lois, qu'il faut les attendre à l'œuvre pour les juger; eux-mêmes parlent de leurs intentions constitutionnelles. Voici ma réponse : les ministres que l'opinion publique réprouve, ces hommes que mes convictions condamnent, vinssent-ils à nous les mains pleines de bonnes lois, de ces lois que la nation attend et réclame depuis si longtemps, eh bien! je les repousserais en disant : *Timeo Danaos et dona ferentes*. Oui, eussiez-vous les mains pleines de présents, vous êtes pour nous *Danaos*. »

Tout semblait dit sur la question qui s'agitait. A gauche et au centre gauche on demandait la clôture de la discussion générale. Cependant, deux orateurs parvinrent encore à se faire entendre. M. de Chantelauze combattit le projet d'adresse comme inconstitutionnel, injurieux et hostile à la royauté, comme ayant pour but, en arrachant au Roi le renversement du ministère, d'usurper les pouvoirs du monarque, d'annuler même la chambre des pairs, de rompre ainsi l'équilibre entre les trois pouvoirs. Comme on invoquait l'exemple du 5 septembre 1816, il dit qu'il fallait peut-être, en effet, une autre épreuve de

ce genre, mais que ce devait être un *cinq septembre monarchique*, unique moyen de mettre un terme à la licence de la presse, à la violence des passions politiques et aux inquiétudes du pays. M. Lepeletier d'Aunay, membre de la commission, soutint, au contraire, qu'elle n'avait fait entendre qu'un langage franc, sincère, énergique et constitutionnel; que l'adresse, dans toutes ses parties, tendait à la fois à l'affermissement de la dynastie et à l'exécution de la Charte, et qu'on avait dû y parler des inquiétudes du pays. parce qu'il appartenait à la couronne de les calmer par l'usage de ses prérogatives.

La discussion générale ayant enfin été close, les trois premiers paragraphes du projet furent votés sans donner lieu à aucune observation; ils se rapportaient principalement aux affaires d'Orient et à la Grèce. Le quatrième avait trait aux négociations annoncées pour réconcilier les princes de la maison de Bragance. M. Hyde de Neuville, pour qui les affaires du Portugal semblaient être devenues une affaire personnelle depuis son ambassade de Lisbonne, prit la parole, non pas, dit-il, avec le désir d'embarrasser les ministres, mais pour leur offrir l'occasion de rendre hommage au principe de la légitimité et de venger la morale outragée des nations. Il ne s'étonnait pas que le ministère anglais, tout en flétrissant la conduite de don Miguel, se montrât disposé à le reconnaître, l'Angleterre ayant coutume de voir avant tout son intérêt, mais la politique de la France lui semblait devoir être *plus* généreuse. Quant à lui, il n'hésitait pas à se pro-

noncer contre l'usurpation de don Miguel dont il rappelait les circonstances odieuses. Après une dissertation approfondie sur la question fort compliquée du droit de succession au trône portugais, « ministres du roi très-» chrétien » s'écria-t-il, « n'oubliez pas que notre » heureuse restauration date à peine de seize années, » qu'elle nous a fait sortir de l'abîme des révolutions, et » qu'il n'est pas moins sacrilége en Portugal qu'en » France d'oser toucher à la dynastie, d'oser mettre en » question le principe tutélaire de la légitimité. Et nous, » députés des départements, n'oublions pas que plus que » jamais nous devons nous rapprocher, nous réunir pour » faire tête aux fous, aux factieux, à ceux qui menacent » nos libertés comme à ceux qui en sont presque à dire » avec Algernon Sidney : s'il nous faut subir la royauté, » que ce ne soit pas la royauté légitime... Répondons, » nous, messieurs, que nous n'en voulons, que nous n'en » aurons point d'autre, et que pour elle, avec elle, nous » serons libres, parce qu'aujourd'hui, si la légitimité » est un besoin du pays, tout homme qui a du sang » français dans les veines a soif d'une sage liberté et veut » le maintien de nos institutions... Je ne demande point » à messieurs les ministres de s'expliquer sur les négo-» ciations qui ont eu lieu à Rio-Janeiro, négociations qui » paraissent avoir eu pour but d'amener une concilia-» tion entre la légitimité et l'usurpation... Au Roi seul » appartient le pouvoir de négocier... Plein de respect » pour la prérogative royale,... je me bornerai à deman-

» der... une explication nette, franche sur une ques-
» tion qui ne saurait être soumise aux chances, aux
» calculs, aux combinaisons de la diplomatie... Quelle
» que soit la nuance de nos opinions, n'abandonnons
» pas le principe qui nous a rendu nos rois et qui nous
» a donné la Charte. L'exposé que je viens de soumettre
» à la Chambre n'a rien de l'homme de parti, c'est le cri
» d'alarme d'un vieux royaliste,... l'opinion conscien-
» cieuse d'un honnête homme qui ne désire, ne demande
» que le triomphe de la vérité et qui, fidèle au prince
» comme à la loi de son pays, peut dire avec Montes-
» quieu : je rends grâce au ciel de ce qu'il m'a fait naître
» dans le gouvernement où je vis et qu'il a voulu que
» j'obéisse à ceux qu'il m'a fait aimer. »

Jusqu'à ce moment, M. de Polignac, immobile au banc des ministres, avait paru assister à la discussion en spectateur indifférent. Interpellé par M. Hyde de Neuville, il ne crut pas pouvoir se dispenser de répondre. D'une voix mal assurée et avec une hésitation qu'expliquait son inexpérience de la tribune, il exprima son regret de ne pouvoir satisfaire la curiosité du préopinant; il s'en tiendrait aux paroles du discours du trône; des négociations étaient entamées, et il ne lui convenait point de soulever le voile qui les couvrait encore. Tout ce qu'il pouvait dire, c'est que les relations politiques de la France, interrompues à Lisbonne, n'avaient pas été renouées, et que, si le principe de la légitimité était gravé dans le cœur de M. Hyde de Neuville, il ne l'était

pas moins dans le sien. Après une courte réplique de M. Hyde de Neuville, le paragraphe fut voté et la Chambre s'ajourna au lendemain.

Le soir même, bien que la discussion eût eu lieu en comité secret, tout le monde connaissait les termes du projet d'adresse et les débats dont il avait été l'objet. Le lendemain matin, les journaux de la gauche en témoignaient une joie triomphante et parlaient de la consternation de la droite. Ceux de la droite, au contraire, avec plus ou moins de sincérité, se réjouissaient de ce qu'on avait déchiré tous les voiles, en sorte que le temps de l'hypocrisie était passé. La *Gazette* conservait l'espérance que la lutte se terminerait d'une manière satisfaisante, les défaillants du côté droit *s'ébranlant* en faveur du ministère.

Ce qui était vrai, c'est que M. de Martignac et quelques-uns de ses amis, craignant de blesser le Roi, de le pousser à bout par un langage trop énergique, avaient conçu le projet, non pas de rejeter l'adresse, non pas de la rendre favorable au cabinet, mais d'en faire disparaître ce qu'elle avait, dans la forme, de blessant pour la royauté. Réunis chez M. Debelleyme, ils avaient nommé cinq commissaires, MM. de Lorgeril, Saunac Arthur de La Bourdonnaye, de Berbis et Dumarhallach, chargés de s'entendre à cet effet avec les trente membres de la défection, autrement dits de la réunion Agier. Il est facile de comprendre avec quelle anxiété on attendait la reprise de la délibération.

Le comité secret fut précédé d'une courte séance publique dans laquelle la Chambre s'occupa de l'élection de M. Dudon, nommé député, comme je l'ai dit, par le collége du département de la Loire-Inférieure, ou plutôt, de la destitution de M. de Sesmaisons qui en avait été la conséquence. M. Duvergier de Hauranne dénonça cette destitution comme une atteinte grave portée à la liberté des suffrages, au droit des électeurs, à l'honneur même des militaires qui se verraient dans l'alternative de perdre leur existence ou de faire une honteuse abnégation de leurs opinions dans l'exercice de leurs droits de citoyens: système odieux plus injustifiable encore en ce qui concernait les membres de l'armée, qui n'embrassaient pas toujours volontairement la carrière des armes. Interrompu par les murmures de la droite qui prétendait qu'il n'était pas permis de blâmer un acte accompli en vertu d'une des prérogatives incontestables de la royauté, M. Duvergier de Hauranne fut vivement applaudi par la gauche. M. de Polignac répondit que la destitution de M. de Sesmaisons, postérieure de plusieurs jours à l'élection, ne pouvait avoir porté atteinte à la liberté des suffrages ni, par conséquent, invalider l'élection. M. Pardessus essaya d'établir qu'il n'appartenait pas à la Chambre de critiquer les décisions du Roi en ce qui concernait l'armée dont il était le chef absolu. Le ministre de l'intérieur, avec plus de franchise que d'adresse, dit que le gouvernement ne pouvait renoncer à l'influence qu'il devait exercer sur les élections. L'admission de M. Dudon

fut votée après des débats pleins d'aigreur et de personnalités. De part et d'autre, on s'était laissé entraîner à soutenir des théories absolues, également fausses par cela même qu'elles étaient absolues. Sans reconnaître au gouvernement le droit de scruter et de punir les votes des fonctionnaires publics, on peut trouver simple et équitable qu'il se sépare de ceux qui, par des actes publics, condamnent sa politique, et la lettre de M. de Sesmaisons était un acte de cette nature.

Une vive agitation régnait encore dans la Chambre lorsqu'elle reprit le comité secret pour la discussion de l'adresse. On était arrivé au quatrième paragraphe relatif à l'expédition d'Alger. M. de Laborde présenta comme une série de fautes de la part des agents français les circonstances qui avaient amené le projet de cette expédition, plaida la cause du Dey traité, selon lui, avec peu de justice, se plaignit de ce que les préparatifs auxquels on se livrait étaient faits avec peu de sagesse et d'économie, parla de marchés d'urgence passés clandestinement comme si on eût voulu les soustraire au contrôle législatif et exposa sous l'aspect le plus effrayant les difficultés de l'entreprise, surtout celles du débarquement. Il reprocha aussi au gouvernement d'avoir sollicité l'autorisation de l'Angleterre avant de la tenter, d'avoir ainsi abaissé la dignité du pays. Le ministre de la marine, en réponse à ces accusations, énuméra de nouveau tous les griefs de la France contre la régence algérienne, griefs que l'on n'aurait pu laisser impunis sans que l'honneur national en

souffrit; il donna des explications satisfaisantes sur les marchés conclus pour l'affrètement des transports et sur quelques dépenses déjà faites. Sans entrer dans des détails dont la révélation aurait pu compromettre le succès des opérations, il affirma que les difficultés du débarquement ne seraient pas aussi grandes qu'on le prétendait, et que rien n'avait été négligé pour préparer un résultat favorable à la gloire des armes et à la sûreté du commerce de la France; il protesta surtout contre l'étrange reproche fait, sans aucun fondement, au gouvernement du roi, d'avoir demandé à un gouvernement étranger la permission de venger une injure nationale. Le général Demarçay voulut présenter des objections analogues à celles de M. de Laborde, mais la Chambre, impatiente d'aborder enfin la partie essentielle de l'adresse, vota le paragraphe en discussion aussi bien que les trois paragraphes suivants.

Elle ne s'arrêta qu'à celui où il était dit que la conversion de la dette publique, annoncée par le discours du trône, cesserait d'être un bienfait pour le pays s'il n'avait pas la sécurité de l'avenir. M. de Sainte-Marie en demanda la suppression, le fait de l'inquiétude qu'il signalait étant démenti par l'essor du crédit, l'augmentation du produit des impôts de consommation, la satisfaction des classes populaires, et même, ajouta-t-il, par *l'animation des plaisirs*... Le marquis de Cordoue, un des membres de la droite qui s'étaient depuis quelque temps ralliés à l'opposition, combattit cette suppres-

sion. Il peignit en traits énergiques le trouble, l'effroi qu'avait répandus dans toute la France l'avénement du ministère du 8 août, effroi tel qu'on aurait pu croire qu'une troisième invasion venait d'avoir lieu. Il ne s'agissait pas, dit-il, entre le ministère et la Chambre d'une question judiciaire, mais d'une question politique qui ne portait aucune atteinte à l'honneur des ministres. Ils pouvaient être très-dignes d'estime comme hommes privés, très-*reprochables* comme hommes publics. N'avaient-ils pas tout fait pour tourner contre eux le sentiment du pays lorsqu'ils avaient encouragé les attaques contre la Chambre et contre la Charte? La France avait raison de tenir pour révolutionnaires ceux qui voulaient faire de la Charte un moyen, du trône un prétexte, de l'autel un marchepied. M. de Cordoue n'hésitait donc pas à déclarer, comme un juré, *sur l'honneur et la conscience, devant Dieu et devant les hommes, qu'il était dans les véritables intérêts du monarque et de la patrie, à ses yeux indivisibles, que le ministère fût changé ou que de nouvelles élections vinssent prouver à la majorité de la Chambre que c'était elle qui n'avait pas la majorité du pays.*

Ce discours d'un vieux royaliste devait faire une forte impression. L'opposition lui donna de fréquents témoignages d'approbation. Cependant, M. de Laboulaye s'efforça de démontrer qu'il y avait une contradiction flagrante dans le projet d'adresse, qu'il était impossible de concilier les protestations d'amour et de respect pour le Roi par lesquelles il commençait avec les paragraphes qui

le terminaient. On y parlait de sa sollicitude éclairée pour ses peuples, et ensuite on le représentait comme ne sachant pas choisir ses ministres. L'adresse était contre eux un acte d'accusation, et une accusation transportée dans une adresse constituait une violation de la Charte. Les vagues inculpations qu'on leur adressait étaient, d'ailleurs, les mêmes que l'opposition avait dirigées contre tous les ministères précédents, même contre le dernier qu'elle avait aussi travaillé à renverser. Cette dernière assertion fut vivement réfutée par M. Dupin qui dit que la majorité de la Chambre n'avait jamais manqué à ce ministère lorsqu'il l'avait appelée à voter sur des propositions réellement constitutionnelles et utiles au pays, par exemple, sur les lois relatives à la presse et aux élections.

Le paragraphe ayant été voté, comme les précédents, à une forte majorité, moyennant un léger changement de rédaction, la Chambre passa à ceux qui contenaient, avec l'exposé de la doctrine du gouvernement parlementaire telle que l'opposition la concevait, la condamnation des ministres. M. de Lorgeril, interprète de la réunion qui, comme je l'ai dit, avait eu lieu la veille chez M. Debelleyme, proposa, pour remplacer cette partie de l'adresse, un amendement concerté, disait-on, avec M. Courvoisier et qui, dans la pensée de ses auteurs, avait pour but de rendre l'attaque moins directe, d'écarter tout ce qui pouvait offenser personnellement le Roi, de rallier les opinions modérées et de rendre ainsi possible la forma-

tion d'un ministère pris dans ces opinions. Il était ainsi conçu : « Cependant, notre honneur, notre conscience, » la fidélité que nous vous avons jurée et que nous vous » garderons toujours nous imposent le devoir de faire » connaître à Votre Majesté qu'au milieu des sentiments » unanimes de respect et d'affection dont votre peuple » vous entoure, de vives inquiétudes se sont manifestées » à la suite des changements survenus après la dernière » session. C'est à la haute sagesse de Votre Majesté qu'il » appartient de les apprécier et d'y apporter le remède » qu'elle croira convenable. Les prérogatives de la cou- » ronne placent dans ses mains augustes les moyens d'as- » surer cette harmonie constitutionnelle aussi nécessaire » à la force du trône qu'au bonheur de la France. »

M. Guizot, nouvellement élu par le collége de Lisieux, prit le premier la parole pour combattre l'amendement. Il n'avait jusqu'alors paru à la tribune que plus de dix ans auparavant, pour défendre, en qualité de commissaire du roi, les lois sur la presse présentées par M. de Serre, et, comme il le dit lui-même dans ses Mémoires, il s'était acquitté de cette tâche convenablement, mais froidement parce que, ne faisant pas partie de la Chambre et placé administrativement dans une position secondaire et dépendante, il n'avait pas le libre usage de ses facultés. Cette fois, il en était autrement. C'était en son nom, pour défendre sa propre opinion qu'il parlait, et cette première épreuve permit à ceux qui en furent les témoins de reconnaître qu'un grand orateur venait de

surgir. un orateur en qui, même à travers les vivacités de l'opposition, on entrevoyait déjà l'homme de gouvernement appelé surtout à défendre et à exercer le pouvoir. Jetant un coup d'œil rapide sur la marche suivie par le ministère, il déclara qu'il avait failli à sa mission. Formé, disait-on, au nom du pouvoir menacé, de la prérogative royale compromise, des intérêts de la couronne mal compris et mal soutenus par ses prédécesseurs, on avait dû s'attendre à le voir exercer l'autorité avec vigueur et ensemble. Jamais, au contraire, le pouvoir ne s'était montré plus faible, plus incertain, plus prompt à reculer devant les difficultés. On se méfiait de ses intentions, on riait de son impuissance. L'autorité morale, l'ascendant moral, cet ascendant qui convient si bien dans les pays libres parce qu'il détermine les volontés sans leur commander, lui avait échappé. Le gouvernement du roi était plus que tout autre appelé à le posséder. Il ne tenait pas son droit de la force; on ne l'avait pas vu naître; on n'avait pas contracté avec lui ces familiarités dont il reste toujours quelque chose envers des pouvoirs à l'enfance desquels ont assisté ceux qui leur obéissent. Qu'avait fait le ministère de cette autorité tutélaire? L'avait-il habilement employée et agrandie en l'employant? Ne l'avait-il pas, au contraire, gravement compromise en la mettant aux prises avec les craintes qu'il avait fait naître et les passions qu'il avait suscitées? Les hommes les plus étrangers à tout esprit d'opposition avaient été réduits à faire de l'opposition; *ils* en faisaient malgré eux. Ils auraient voulu être tou-

s unis au gouvernement du roi, et il fallait qu'ils séparassent; ils auraient voulu le soutenir, et ils ient forcés de l'attaquer. On les avait poussés hors leur propre voie. La perplexité qui les agitait, c'é-ait le ministère qui l'avait créée; elle durerait, elle redoublerait tant qu'on aurait affaire à lui. Les amis de ce ministère disaient que la France était tranquille, que l'ordre n'était nullement troublé. L'ordre matériel, en effet, n'était pas troublé; tous circulaient librement, paisiblement, aucun bruit ne dérangeait les affaires. Mais le mal en était-il moins grave, n'agitait-il pas la pensée de tous les hommes sensés et prévoyants? Il était plus grave que bien des émeutes, plus grave que les désordres, les troubles matériels qui avaient, naguère, agité l'Angleterre. Ces désordres, d'ailleurs, avaient été pour le gouvernement britannique un avertissement qu'il n'avait pu méconnaître; il lui avait bien fallu s'apercevoir du mal qui les avait causés et se décider au remède. Pour la France, aucun avertissement de ce genre; la surface de la société était tranquille, si tranquille que le gouvernement pouvait être tenté d'en croire le fond parfaitement assuré et lui-même à l'abri de tout péril. « Nos paroles, » dit en finissant M. Guizot, « la franchise de nos paroles, voilà le seul avertissement » que le pouvoir ait à recevoir de nous, la seule voix » qui se puisse élever jusqu'à lui et dissiper ses illusions. » Gardons-nous d'en atténuer la forme; gardons-nous » d'énerver nos expressions; qu'elles soient respectueuses.

» qu'elles soient tendres, c'est notre devoir et personne » n'accuse votre commission d'y avoir manqué; mais » qu'elles ne soient point timides et douteuses. La vérité » a déjà assez de peine à pénétrer jusqu'au cabinet des » rois, ne l'y envoyons point faible et pâle; qu'il ne soit » pas plus possible de la méconnaître que de se méprendre sur la loyauté de nos sentiments. Je vote contre » tout amendement et pour le projet de la commission. »

M. de Berbis prit la défense de l'amendement de M. de Lorgeril. Le projet d'adresse lui semblait excessif; la Chambre pouvait donner des avis au souverain si elle le croyait utile pour le bien de son service et pour celui de l'État, mais elle devait le faire avec le respect profond dû à la majesté du trône, de telle sorte que le Roi fût toujours libre d'exercer la plénitude de ses droits au moment et de la manière qu'il jugeait convenables.

Le général Sébastiani repoussa énergiquement ces ménagements timides. « Quel but, » dit-il, « la commission » s'est-elle proposé d'atteindre? Elle avait à répondre au » discours de la couronne. Il était parlé, dans ce dis» cours, d'insinuations perfides, de manœuvres coupa» bles dirigées contre le gouvernement du roi. Pour re» chercher la nature des obstacles que pouvait rencontrer » le gouvernement, la commission a dû exposer l'état du » pays. Elle l'a vu agité par de vives inquiétudes, et elle » en a facilement deviné la cause. L'avénement du mi» nistère, au 8 août, n'a pas été aussi imprévu qu'on a

» pu le croire : le projet de la formation de ce ministère
» remonte à l'époque même du ministère de M. de Vil-
» lèle, dont de secrètes intrigues auraient amené tôt ou tard
» la ruine s'il ne fût tombé devant l'opinion publique et
» devant la majorité sortie des élections de 1827. M. de
» Villèle présentait le triomphe de ces intrigues comme
» un épouvantail aux amis exigeants qui hésitaient à lui
» prêter un appui : il signalait l'avènement de ses rivaux
» au pouvoir comme une époque de péril pour la mo-
» narchie. Tous les partis se composent de portions exa-
» gérées, de modérées et de portions faibles. Dans la-
» quelle de ces catégories a été choisi le ministère du
» 8 août?... Dans la portion exagérée. Les doctrines de
» cette fraction du parti sont à l'ordre politique ce que
» les doctrines de la petite église sont à l'ordre religieux,
» ou plutôt c'est la petite église tout entière transportée
» dans l'ordre politique avec ses passions, ses projets
» d'envahissement et ses vues de domination. Décon-
» certée par les élections de 1827, elle changea momen-
» tanément d'allure et de langage ; elle prodigua les
» professions de foi constitutionnelles ; on la vit se pré-
» senter à tous les partis sous la combinaison et la forme
» de ministère de coalition. Repoussée de tous, elle re-
» commença bientôt ses machinations souterraines et les
» *traversées du détroit en des appareils si divers*. Dès le
» commencement de la dernière session, tout Paris sa-
» vait, et Londres peut-être encore mieux, qu'un chan-
» gement de ministère était préparé. Toutefois, si elle

» ne fut pas complétement surprise, la France fut cons-
» ternée par l'apparition du ministère actuel. Le premier
» devoir de cette Chambre était d'exposer au Roi l'état
» réel du pays, de lui exprimer toutes ses appréhensions.
» Si la vérité est un devoir, pourquoi l'éluder par un
» amendement qui ne la présenterait que sous un demi-
» jour? Il faut exposer toute l'étendue du mal afin que
» la sagesse royale avise aux remèdes qu'il convient d'y
» apporter... Le besoin de la vérité, d'une vérité entière
» est senti par tous, par ceux mêmes qui appuient l'a-
» mendement, car ce qu'ils appellent comme nous de
» leurs vœux, c'est un changement d'administration. »

Réfutant ensuite la principale objection alléguée contre l'adresse, le général Sébastiani essaya de prouver qu'elle ne portait point atteinte au droit de la couronne de choisir ses ministres. Ce droit était incontestable, mais il avait ses limites, tracées par la raison et par l'utilité publique. Le gouvernement représentatif avait des conditions qu'il fallait accepter. Les choix de la couronne devaient tomber sur des hommes inspirant assez de confiance pour assurer à l'administration l'appui des Chambres, et lorsque les conseillers de la couronne ne jouissaient pas de cette confiance nécessaire à l'action et à la force du pouvoir, leur devoir était de se retirer.

Après le général Sébastiani, ce ne fut pas sans surprise que l'on vit un député qui avait jusqu'alors appartenu à la gauche, M. Pas de Beaulieu, connu surtout par la révélation plus qu'indiscrète qu'il avait faite l'année pré-

cédente d'un propos imprudent tenu par le Roi au bureau de la Chambre, prendre la parole pour combattre l'adresse et appuyer l'amendement. Il ne venait pas, dit-il, défendre le ministère. Il aurait voulu, pour le bonheur et la tranquillité de sa patrie et de son roi, que l'ordonnance du 8 août n'eût jamais vu le jour. Elle avait jeté dans les esprits de la perturbation, de l'anxiété, du malaise, mais cet état de choses s'était amélioré depuis qu'on avait été rassuré contre la crainte d'un coup d'État. L'orateur ne croyait pas à l'incompatibilité absolue du ministère et de la Chambre. Ce qu'il redoutait, c'était l'influence pernicieuse des journaux qui avaient beaucoup exagéré le mal, c'était l'existence de ces majorités factices, systématiquement organisées, qui étaient une menace pour l'autorité royale et pour la paix publique. Il fallait, pour en triompher, que la véritable majorité, cette majorité très-nombreuse qui, dans la Chambre, représentait la France dont le salut était entre ses mains, abjurât toute hésitation, toute faiblesse, surtout tout intérêt personnel, opposât aux partis, non-seulement sa raison et sa sagesse, mais l'énergie, l'ardeur même qui, trop souvent, avaient, dans les assemblées politiques, donné la victoire à des minorités passionnées. « Rallions-nous, » s'écria M. Pas de Beaulieu, dans un élan que n'eût pas désavoué un membre de l'extrême droite, « rallions-
» nous autour du trône de ces rois qui, depuis huit cents
» ans, ont commandé à nos pères et gouverneront nos
» fils; la Providence veille sur eux. Rallions-nous au-

» tour de ce trône dont la Charte est émanée et d'où seul » peuvent découler les développements de nos institu- » tions, la prospérité et la gloire du pays. Loin de tou- » cher à la prérogative royale, fortifions-la au contraire; » il est plus que temps. Non, *la France ne voudra pas que* » *le Roi rende son épée.* »

Ces dernières paroles, accueillies par les applaudissements de la droite, devaient, pendant plusieurs mois, devenir une sorte de mot d'ordre, un texte de déclamation pour la presse du parti, et se transformer ensuite en une cruelle épigramme.

Un orateur qui arrivait dans la Chambre avec une grande réputation d'éloquence, bien qu'on ne pût prévoir encore qu'il serait avant peu le principal interprète de l'opinion royaliste, M. Berryer, se leva ensuite. Tout en faisant l'éloge du discours du préopinant, de sa franchise et de son courage, il déclara qu'il ne pouvait accepter comme lui l'amendement de M. de Lorgeril qui lui paraissait prêter aux mêmes objections que le paragraphe de la commission. Ni l'un ni l'autre ne répondaient au discours de la couronne. La notoriété des faits énoncés dans ce discours demandait, pour le moins, que la Chambre s'expliquât à cet égard; il était de son devoir d'éclairer le Roi s'il avait été trompé, de répondre à sa confiance, de protester contre ces insinuations et ces manœuvres qu'on désavouait maintenant. Au lieu de donner ces explications, le projet et l'amendement parlaient vaguement d'une vive inquiétude qui troublait la sécurité du pays,

qui altérait sa prospérité et pouvait devenir funeste a son repos, et dont il n'indiquait pas même les causes. « Il y a plus, » dit M. Berryer, « le projet d'adresse at-
» tribue cette inquiétude à la formation du nouveau
» ministère, c'est-à-dire qu'un acte de la volonté royale,
» le seul acte de la puissance exécutive qui ne puisse
» être l'objet d'aucune responsabilité, est présenté comme
» la cause de la douleur de tout un peuple. C'est donc
» le Roi personnellement qu'on accuse. Envoyez donc
» au Roi... votre grande députation pour lui dire : Sire
» l'usage que vous avez fait de vos prérogatives trouble
» notre sécurité, altère notre prospérité et peut devenir
» funeste à notre repos. Ainsi, c'est le Roi lui-même que
» vous accuserez. » A ces mots éclatèrent de violentes interruptions parties de tous les côtés de la Chambre; la gauche demandait le rappel à l'ordre et la droite applaudissait. « Vos interruptions ne me troublent pas, » reprit M. Berryer en se tournant vers la gauche; « elles me
» satisfont... L'horreur que la Chambre éprouve contre
» les conséquences nécessaires de la rédaction proposée
» donne l'assurance que cette rédaction va être rejetée...
» S'il y a irrévérence dans la rédaction du projet, il y a
» aussi inconstitutionnalité dans l'alternative où l'on
» veut placer le Roi. La Chambre n'a pas le droit de de-
» mander sa propre dissolution. Il y a quelque chose
» d'effrayant et qui contriste le cœur dans cette résolu-
» tion d'une assemblée qui demande sa propre ruine,
» qui, trahissant la confiance des électeurs, veut se sous-

» traire aux devoirs qu'elle a à remplir envers le Roi, » envers le pays, envers elle-même. Et c'est au moment » où ces devoirs sont le plus impérieux que, par une » étrange inconséquence, elle voudrait délaisser le poste » qui lui est confié ! Si les ministres inspirent de la dé- » fiance, si les députés sont éclairés sur leurs intentions » secrètes, qu'ils restent pour surveiller leurs actes et pour » déjouer leurs projets. » M. Berryer exprima ensuite son étonnement du passage du projet d'adresse où l'on parlait de la sécurité et de l'unanimité de sentiments qui régnaient avant le 8 août. Il était loin de sa pensée de vouloir accuser le précédent ministère ; il savait quelles difficultés ce ministère avait rencontrées, mais ne se souvenait-on pas de ce qui s'était passé au sujet de la loi départementale ? Avait-on oublié ces paroles d'un ministre : *Nous marchons à l'anarchie*, et la circulaire du garde des sceaux contre la licence de la presse ? « Qu'im- » porte maintenant, » dit enfin M. Berryer, « quand les » droits du Roi sont blessés, quand la couronne est ou- » tragée, que votre adresse soit remplie de protestations » de dévouement, de respect et d'amour ! Qu'importe » que vous disiez : les prérogatives du Roi sont sacrées, » si, en même temps, vous prétendez le contraindre » dans l'usage qu'il doit en faire ! Ce triste contraste n'a » d'autre effet que de reporter la pensée vers des temps » de funeste mémoire. Il rappelle par quel chemin un » roi malheureux fut conduit, au milieu des serments » d'obéissance et des protestations d'amour, à changer

» contre la palme du martyre le sceptre qu'il laissa
» choir de ses mains ! Je ne m'étonne pas que, dans leur
» pénible travail, les rédacteurs du projet aient dit qu'ils
» se sentaient condamnés à tenir au Roi un pareil lan-
» gage. Et moi aussi, plus occupé du soin de l'avenir
» que des ressentiments du passé, je sens que si j'adhé-
» rais à une telle adresse, mon vote pèserait à jamais
» sur ma conscience comme une désolante condamna-
» tion. »

M. Berryer avait été interrompu à plusieurs reprises par les bruyantes acclamations de la droite, fière de trouver un éloquent et énergique champion de ses doctrines dans un homme qui n'y portait pas les préjugés étroits de l'ancien régime et que son âge et l'ensemble de ses idées disposaient, dans une certaine mesure, à comprendre les nécessités des temps nouveaux. En descendant de la tribune, il reçut de nombreuses félicitations. On prétend que M. Royer-Collard dit que ce qu'on venait d'entendre était plus qu'un discours, que c'était un événement, et qu'une nouvelle puissance s'élevait.

La Chambre avait hâte de terminer la discussion. A peine écouta-t-elle M. Bourdeau qui crut devoir défendre en quelques mots le ministère dont il avait fait partie. L'amendement de M. de Lorgeril, qui ne satisfaisait personne, abandonné au dernier moment par quelques-uns même de ceux qui l'avaient inspiré et qui avaient fini par craindre que le Roi n'en fût aussi mécontent que de la rédaction même de la commission, ne réunit en sa fa-

veur qu'une trentaine de voix du centre droit et fut repoussé à une immense majorité formée de la droite et de la gauche. Le vicomte de La Rochefoucauld voulut en présenter un autre qui le reproduisait dans une forme affaiblie; il ne fut pas même appuyé. Enfin, les derniers paragraphes de l'adresse, ceux sur lesquels avait roulé presque tout le débat, furent successivement adoptés par la gauche, le centre gauche, moins quatre ou cinq de ses membres, et par vingt-cinq membres du centre droit, quelques membres de cette fraction s'étant abstenus. M. de Martignac avait voté contre, avec la droite. C'était pour lui un devoir de convenance, mais beaucoup de membres de la gauche, qui, après avoir tant contribué à le renverser essayaient de se rattacher à lui comme à un chef d'opposition, lui en surent mauvais gré. A six heures et demie, le président annonça que le scrutin était ouvert sur l'ensemble du projet. Il faisait déjà nuit, et la salle était faiblement éclairée par quelques lampes disséminées, ce qui fit dire à M. de Puymaurin que l'adresse serait *une œuvre des ténèbres.* L'appel nominal se fit lentement et dans le plus grand calme. Il était sept heures et demie quand fut achevé le dépouillement du scrutin, et presque tous les députés, les ministres eux-mêmes étaient restés dans la salle, attendant le résultat qui n'était guère douteux. Le président, d'une voix émue, annonça qu'il se trouvait dans l'urne 221 boules blanches et 181 noires. C'était en faveur de l'adresse une majorité de 40 voix, mais en ajoutant aux 221 qui venaient de la

voter 30 membres qui avaient cru devoir la repousser par respect pour le Roi après avoir soutenu l'amendement de M. de Lorgeril, on trouvait, en réalité, une majorité de 250 voix hostiles au ministère qui ne comptait pas dans l'assemblée plus de 150 partisans.

Le public attendait la décision de la Chambre avec la même anxiété que s'il s'était agi d'une grande bataille d'où aurait dépendu le sort du pays. Pendant les deux séances du comité secret, une foule considérable n'avait cessé d'assiéger toutes les avenues de la Chambre, et elle était informée de moment en moment des moindres incidents. Lorsque le résultat fut connu, chacun eut le sentiment qu'un grand événement venait de s'accomplir. Dans le parti libéral, la joie était grande. On y disait que l'adresse était l'acte le plus mémorable qui, depuis la Charte, eût assuré la liberté de la France ; que le gouvernement représentatif commençait à être compris ; que jusqu'alors les Chambres avaient été considérées comme des académies de législation ; qu'on savait maintenant qu'elles étaient tout autre chose. Les journaux du parti, les *Débats*, le *Constitutionnel*, le *National* lui-même, tout en parlant dans les termes les plus méprisants de l'attitude du président du conseil, assistant silencieusement aux discussions, *les yeux fixes et la bouche souriante comme un symbole d'incapacité et d'obstination*, s'efforçaient d'ailleurs de démontrer que l'adresse n'avait rien d'offensant pour la royauté ; qu'elle ne provoquait pas le Roi ; qu'elle ne le défiait pas ; qu'elle ne lui disait

pas de renvoyer son ministère; qu'elle le priait seulement de se prononcer entre ce ministère et la Chambre et, au besoin, d'en appeler au pays. Ils blâmaient M. de Martignac et ses amis de n'avoir pas su prendre un parti et de n'avoir voté ni pour ni contre le ministère.

Pour la droite et pour la presse qui la représentait, cette adresse, tant célébrée par les libéraux, n'était, au contraire, qu'un acte de violence et de rébellion, préparé par de viles intrigues, par des passions honteuses, par des mensonges effrontés et dû à l'union des *janissaires* de Bonaparte avec les renégats de la monarchie; c'était le premier pas vers une révolution aussi sanglante que la première; mais, comme l'avait dit M. Pas de Beaulieu, *le Roi ne rendrait pas son épée*; entouré de fidèles serviteurs et d'une armée dévouée, il demanderait compte aux transfuges et aux traîtres de sa volonté méconnue, de sa prérogative insultée. L'adresse avait mis à découvert l'insolence du parti libéral; on allait voir si le trône s'abaisserait devant lui. Le *Drapeau blanc* disait qu'après cette épreuve c'en était fait de cette politique mesquine, de ces calculs misérables par lesquels une poignée d'intrigants, s'agitant autour du plus influent des ministres, avait préparé le honteux échec que le gouvernement venait de subir. A l'exception de la *Gazette de France*, tous les journaux de la droite se réjouissaient du rejet de l'amendement de M. de Lorgeril et félicitaient les royalistes d'avoir préféré la rudesse du projet aux formes honteusement *peureuses* de cet amendement.

On se demandait à quel parti s'arrêterait le gouvernement, maintenant qu'il était avéré que le ministère ne pouvait compter sur l'appui ni même sur la tolérance de la chambre élective. Un des membres du conseil, M. d'Haussez, ministre de la marine, ouvrit un avis singulier, qui serait resté inconnu s'il n'avait eu la franchise de le consigner dans ses Mémoires encore inédits. Pensant, ce qui était plus que contestable, qu'un déplacement de vingt voix suffirait pour rendre la majorité au cabinet, il raconta qu'il avait fait sonder ceux des députés qu'il croyait les plus disposés à opérer ce mouvement de conversion, soit par l'effet de la crainte que leur inspirait la révolution menaçante, soit en raison des avantages pécuniaires qu'on leur ferait pressentir. Il connaissait, dit-il, le tarif des consciences, et ce tarif n'était pas très-élevé. Il proposa donc de gagner quarante des membres de l'opposition en leur distribuant quelques places et trois millions en argent qu'on se serait procurés par l'exploitation des forêts de la liste civile. Le Roi et le Dauphin, sans attendre l'expression de l'opinion des autres ministres, repoussèrent une proposition qui leur paraissait une proposition immorale. Vainement M. d'Haussez représenta qu'il s'agissait d'éviter d'irréparables malheurs.

Il fallait, cependant et avant tout, préparer la réponse du Roi à l'adresse qui allait lui être présentée. Le conseil se réunit pour en délibérer le 17 mars, le lendemain du jour où elle avait été votée. Le Roi déclara d'abord qu'il

ne se soumettrait jamais aux prétentions énoncées par la Chambre et qui ne tendaient à rien moins qu'à confondre tous les pouvoirs, à réduire la couronne au dernier degré d'avilissement. Les Chambres, dit-il, avaient un moyen constitutionnel de faire connaître que le ministère ne possédait pas leur confiance, c'était de repousser ses propositions, mais elles manquaient à leur devoir, elles usurpaient la puissance royale lorsqu'elles refusaient leur concours à tels ou tels ministres dont elles ne pouvaient même pas connaître les intentions. « Quels ministres, » d'ailleurs, » ajouta le Roi, « pourraient s'entendre avec » la Chambre actuelle? Lorsque je voulus remplacer le » ministère Martignac dont les concessions nous menaient » tout droit à une révolution, j'en parlai à M. Royer-Collard et lui demandai quels étaient les hommes qui, à » son avis, auraient le plus d'influence sur la majorité. » Il me répondit que personne ne pourrait se flatter » d'exercer une telle influence; que la Chambre était » partagée en tant de fractions qu'aucun ministère ne » serait capable d'y former une majorité tant soit » peu solide, et que je pouvais nommer qui bon me » semblerait sans craindre d'avoir à me dire que j'aurais pu mieux choisir. Dernièrement encore, lors- » qu'il est venu me remercier de sa nomination à la » présidence, je lui ai demandé s'il était toujours de la » même opinion. — Plus que jamais, m'a-t-il répondu; » il n'y a pas de ministère qui puisse faire le bien avec » une telle assemblée; une majorité s'y formera acci-

» dentellement sur un point ou sur un autre, mais sans
» consistance, sans stabilité; le mieux serait de la dis-
» soudre. — Voilà ce que m'a dit M. Royer-Collard, et
» je crois qu'il a raison; mais au reste, messieurs, voyez
» le parti que vous jugerez bon de prendre. »

Ainsi parla Charles X, s'il faut s'en rapporter au témoignage très-probablement sincère de M. de Guernon-Ranville. Le langage prêté à M. Royer-Collard est surprenant à quelques égards, mais il n'a rien d'absolument inconciliable avec l'humeur dénigrante et l'esprit parfois fantasque de cet illustre personnage. Il se peut, au surplus, que ses idées trop souvent subtiles et compliquées n'aient pas été parfaitement comprises par son royal interlocuteur.

Le Roi ayant ainsi fait connaître sa volonté bien arrêtée de ne pas céder au vœu de la Chambre, M. de Montbel dit qu'il n'y avait qu'un seul parti à prendre, qu'il jugeait la Chambre absolument comme M. Royer-Collard et qu'il pensait qu'on devait saisir l'occasion offerte par l'inconvenance de l'adresse pour renvoyer cette Chambre, en la prorogeant d'abord afin de se donner le temps de préparer les élections.

Tout le conseil se rangea à cet avis, à l'exception de M. de Guernon-Ranville. Celui-ci, tout en reconnaissant ce que l'adresse avait d'inconstitutionnel et de coupable, fit remarquer que jusqu'à ce moment la discussion avait eu lieu entre le ministère et la Chambre; qu'aussi longtemps qu'on resterait sur ce terrain, le pouvoir royal,

arbitre souverain, conserverait son indépendance, mais que la dissolution proposée changerait complétement la situation; que, par cette mesure, la couronne, se prononçant formellement en faveur de ses ministres, entrerait elle-même en lice contre l'opposition et rendrait les colléges électoraux juges de la lutte, et qu'il pourrait en résulter de terribles conséquences. Quelle ressource resterait-il au pouvoir royal si ces colléges lui renvoyaient la même chambre ou une chambre plus hostile encore? Et cette hypothèse ne devait pas être considérée comme dépourvue de fondement. Par l'action de la presse périodique, l'esprit qui pervertissait la Chambre avait pénétré profondément dans le corps électoral; la majorité de ce corps, une forte majorité peut-être, voterait en ce moment dans le sens du centre gauche, car aux hommes qui en préféraient réellement les doctrines se réuniraient, pour écarter les hommes de la droite, ceux de la défection et de l'extrême gauche, et une chambre où dominerait la couleur du centre gauche serait plus dangereuse pour la monarchie qu'une chambre où l'extrême gauche serait en majorité, parce qu'elle serait appuyée par les sympathies d'une grande partie de la nation qu'elle n'effrayerait pas comme la gauche proprement dite, dont les projets révolutionnaires étaient trop évidents pour être bien redoutables. M. de Guernon-Ranville ne voyait qu'un moyen de conjurer ce danger, le plus grand dont le trône fût menacé; c'était de tenter l'épreuve de la session avec la Chambre actuelle, non pas qu'il espérât que le ministère

pût y rallier une majorité tant soit peu compacte, mais le vote de l'adresse n'était pas, à ses yeux, la preuve absolue d'une hostilité systématique. Parmi les 221, il y avait un grand nombre de députés qu'on aurait tort de confondre avec les ennemis de la monarchie. Pour beaucoup, la question était plus personnelle que politique : les amis du précédent ministère s'étaient unis à la gauche par ressentiment contre les successeurs de leurs patrons qu'ils espéraient ramener ainsi au pouvoir la *défection* en avait fait autant parce qu'elle était décidée à attaquer tous les ministères jusqu'à ce qu'elle se fût emparée des portefeuilles; mais ces deux fractions ne pouvaient vouloir le renversement du trône, et, lorsqu'elles seraient bien convaincues de la ferme volonté du Roi de ne pas céder à des exigences inconstitutionnelles, elles se sépareraient de la fraction révolutionnaire, et on les trouverait disposées à soutenir les mesures vraiment utiles que le ministère proposerait. Tout au moins, jamais elles ne s'associeraient à un projet subversif, et leur inertie permettrait au gouvernement de traverser sans péril une session qui ne serait employée qu'à la discussion du budget. On gagnerait ainsi une année, la prérogative royale serait sauvée, les esprits calmés par le temps et la réflexion, éclairés peut-être sur les calomnies dont le journalisme poursuivait depuis huit mois le ministère, deviendraient moins hostiles, et le Roi pourrait avec moins de danger, ou changer le cabinet, ou faire appel aux colléges électoraux. Que si toutes ces

prévisions étaient trompées, si la Chambre poussait son aveugle opposition jusqu'au refus du budget, alors, elle aurait fait elle-même un coup d'État plus violent que tous ceux dont la presse ne cessait d'entretenir le public, elle aurait brisé la Charte en anéantissant par le refus de l'impôt toutes les combinaisons électorales; puisqu'il n'y aurait plus ni électeurs ni éligibles; le Roi rentrerait dans la plénitude de son droit constituant et aviserait aux moyens de sauver l'État. Cette extrémité serait terrible sans doute; il était impossible de prévoir comment la monarchie sortirait d'une semblable épreuve, mais M. de Guernon-Ranville, convaincu que la chambre existante en ce moment serait moins entreprenante que celle qui sortirait des élections qu'on voulait tenter, préférait courir ces chances avec elle. En procédant de la sorte, le pouvoir aurait le double avantage de ne pas épuiser tout d'abord toute son action constitutionnelle et de ne pas donner à ses ennemis le temps de mieux préparer leurs attaques, tandis qu'il aurait lui-même un délai de plusieurs mois pour organiser les moyens de résistance.

M. de Montbel, réfutant cette argumentation, dit qu'elle reposait sur une appréciation exagérée des dispositions des électeurs et que si, en effet, la majorité, même une majorité assez forte des élections d'arrondissement pouvait tourner mal, le gouvernement était autorisé à compter sur la presque totalité des élections des départements, ce qui rétablirait la balance en sa faveur; il ajouta que, pour éclairer les électeurs, il serait peut-

être nécessaire que le Roi leur adressât une proclamation, comme cela avait eu lieu avec succès en 1816; que certainement la voix du souverain ne se ferait pas vainement entendre d'une nation si connue pour l'amour qu'elle portait à ses princes.

M. de Guernon-Ranville, reprenant la parole, traita d'illusions, d'erreurs manifestes les espérances que son collègue fondait sur le résultat des élections. Il dit que les combinaisons électorales étaient beaucoup plus défavorables au gouvernement qu'elles ne l'avaient été à l'époque des élections précédentes; que la loi de 1828, en admettant l'intervention des tiers dans la formation des listes, avait donné à l'opposition une puissance énorme dont elle n'avait que trop bien profité à l'aide de ses comités directeurs; que les royalistes, se servant peu d'un droit dont, en général, on n'apprécie les avantages que lorsqu'il s'agit d'attaquer le pouvoir, négligeaient de se faire inscrire et reculaient souvent devant la menace des procès que pouvaient leur susciter les comités, devant la crainte d'une lutte pénible qui, parfois, donnait de la publicité aux affaires domestiques les plus secrètes; que les comités, au contraire, ne négligeaient aucun moyen pour faire inscrire leurs amis politiques, même lorsque leurs droits étaient douteux, parce qu'ils ne redoutaient aucun contrôle de la part de leurs timides adversaires. On parlait d'une proclamation royale, de l'amour des peuples pour leur souverain. Ce qui avait été efficace une fois au commencement de la Restauration pourrait être tota-

lement inutile et dangereux, et de semblables mesures ne devaient être essayées que lorsque le succès en était infaillible, un échec compromettant tout à la fois la dignité et l'autorité du trône. « L'amour des peuples! s'écria M. de Guernon-Ranville emporté par la chaleur de sa conviction, « il m'est impossible d'exprimer ma pensée » sur ce point délicat, mais le Roi veut la vérité tout en- » tière, j'oserai la faire entendre, dût-elle paraître bles- » sante... Cet amour n'est qu'une chimère. Ce n'est pas » après cinq années d'exercice de la liberté illimitée de » la presse, de la liberté poussée jusqu'aux dernières » bornes de la licence, qu'on peut compter encore sur ce » sentiment qui produisit jadis tant de prodiges. Ayons » le courage de sonder cette triste plaie et reconnais- » sons qu'une désaffection profonde a remplacé cet atta- » chement dévoué que la nation eut jadis pour ses » princes... Osons avouer au Roi que cette désaffection » va jusque-là, qu'il suffit qu'un homme soit honoré de » la confiance de Sa Majesté pour qu'il devienne à l'ins- » tant même ce qu'on appelle impopulaire. Voilà les ré- » sultats des déclamations furibondes et impudemment » calomnieuses des journalistes. Ce dissolvant est tel- » lement irrésistible que son action finirait par renverser » toutes nos institutions et bouleverser le monde si on » ne parvenait à le neutraliser. La presse se vante d'a- » voir fait l'éducation constitutionnelle de la France. » Les fruits de cette éducation sont des prétentions » effrénées à des droits chimériques, l'oubli de tous les

» devoirs et la substitution des intérêts matériels à tous
» les sentiments nobles. Parlez donc d'amour et de fidé-
» lité à des peuples ainsi endoctrinés ! »

La physionomie des autres ministres pendant cette vigoureuse sortie avertit M. de Guernon-Ranville qu'il était allé bien loin ; qu'on ne disait pas ordinairement de pareilles choses dans le cabinet du Roi et en sa présence. Il en éprouvait quelque embarras, mais le Roi, qui s'en aperçut, voulut le rassurer. « Vous avez émis franche-
» ment votre opinion, » lui dit-il d'un ton affectueux,
» c'est bien, très-bien. Il faut dire tout ce qu'on pense.
» J'aime la vérité et je veux qu'on me la dise sans dé-
» guisement. »

Les observations de M. de Guernon-Ranville n'avaient convaincu personne. Il aurait peut-être eu l'appui de M. Courvoisier si ce ministre avait pu assister au conseil, mais il était malade. On décida que le Roi prorogerait les Chambres au 1er septembre et que la dissolution de la chambre des députés serait prononcée aussitôt qu'on aurait pris les mesures jugées nécessaires pour préparer de bonnes élections.

Fixé ainsi sur le point principal, le conseil discuta la question de la conduite que le Roi avait à tenir envers la Chambre pour la réception de l'adresse. Un des ministres dit qu'il conviendrait que le président et le bureau fussent seuls admis à la présenter au Roi dans son cabinet, comme cela avait eu lieu sous le règne précédent pour l'adresse dirigée contre le ministère du duc de Ri-

chelieu; un autre aurait voulu que le Roi ne la reçût pas et que, dès le lendemain, l'ordonnance de prorogation fut portée aux Chambres, mais la majorité, dont faisait partie M. de Guernon-Ranville, décida que rien ne serait changé au cérémonial ordinaire. Il restait à rédiger la réponse que le Roi ferait à l'adresse. Plusieurs projets furent proposés et successivement écartés. Le Roi lui-même en avait écrit un de sa main, dans lequel il déclarait en termes assez secs que les intentions qu'il avait fait connaître ne varieraient jamais. M. de Guernon-Ranville y fit des objections et, sur l'ordre du Roi, il en rédigea, séance tenante, un autre qui, légèrement modifié par ce prince, fut définitivement adopté.

Le lendemain, 18 mars, la grande députation de la Chambre, conduite par M. Royer-Collard, fut introduite dans la salle du trône. Le Roi, assis, était, comme à l'ordinaire, entouré des ministres et des grands officiers de la couronne. Plusieurs députés de la droite, que le sort avait désignés pour faire partie de la grande députation, n'avaient pas cru devoir accepter cette mission, mais un bon nombre de membres de la gauche et du centre gauche s'étaient joints spontanément à la députation qui parut ainsi plus nombreuse que de coutume.

M. Royer-Collard, d'une voix grave mais émue, donna lecture de l'adresse. « Monsieur, » répondit le Roi, d'un ton dont la dignité un peu affectée dissimulait à peine une émotion profonde, « j'ai entendu l'adresse que vous » me présentez au nom de la chambre des députés. J'a-

» vais droit de compter sur le concours des deux Cham-
» bres pour accomplir tout le bien que je méditais; mon
» cœur s'afflige de voir que les députés des départements
» déclarent que, de leur part, ce concours n'existe pas.
» Messieurs, j'ai annoncé mes résolutions dans mon
» discours d'ouverture de la session. Ces résolutions
» sont immuables, l'intérêt de mon peuple me défend
» de m'en écarter. Mes ministres vous feront connaître
» mes intentions. »

Cette réponse, qui ne permettait plus aucun doute sur la volonté du Roi de résister d'une manière absolue aux exigences de l'opposition, fut accueillie, par tous les organes de la droite, avec des transports de joie. « La royauté a parlé, » dit la *Gazette*, « les illusions libérales sont encore une fois évanouies. » — « La voilà, » dit la *Quotidienne*, « cette parole royale. La monarchie a vaincu, la Révolution a cessé d'être. » — L'*Universel* exprimait ainsi son enthousiasme : « Le Roi a parlé, sa parole a retenti comme un tonnerre aux oreilles des factieux, comme une manifestation divine dans le cœur des gens de bien. Et maintenant, députés parjures, allez montrer dans vos départements vos visages rouges de colère et de honte. » Le *Drapeau blanc* lui-même était enfin satisfait. Suivant lui, « les paroles que le Roi avait fait entendre à des hommes, les uns bien criminels, les autres bien insensés, leur disaient qu'il n'était plus pour eux de salut que dans le repentir et la résipiscence. »

Les journaux de la gauche, loin de se laisser aller à un tel découragement, félicitaient la Chambre d'avoir si bien compris sa mission et acceptaient avec satisfaction la lutte que la réponse du Roi semblait transporter de l'enceinte législative dans les colléges électoraux; ils disaient que c'était désormais au pays à faire son devoir comme les députés avaient fait le leur.

Le 19 mars, le jour qui suivit la réception de l'adresse, une affluence extraordinaire de spectateurs se porta à la chambre des députés. Après la lecture du procès-verbal, le président lut une lettre du comte Donatien de Sesmaisons qui, appelé à la pairie comme héritier du chancelier, son beau-père, exprimait à ses anciens collègues le regret qu'il éprouvait à se séparer d'eux. « Longtemps » encore, » disait-il, « j'aurais été heureux de m'asso» cier à tout ce que fera la Chambre en témoignage de » son zèle pour le bien public, de son attachement à nos » institutions constitutionnelles comme de son respect » et de son dévouement pour le Roi. » Comme cette lettre, bien qu'écrite avant le vote de l'adresse, contenait une adhésion non équivoque aux doctrines de la Chambre, elle fut accueillie très-froidement par la droite, mais la gauche l'applaudit chaleureusement.

Le président lut ensuite, au milieu d'un profond silence, une ordonnance royale que venait de lui remettre le ministre de l'intérieur et qui prorogeait les Chambres au 1er septembre. Presque tous les membres de la droite se levèrent en agitant leurs chapeaux et leurs mouchoirs

et en criant à plusieurs reprises *Vive le Roi!* Les autres parties de la Chambre gardaient le silence. Quelques cris de *Vive la Charte!* se firent entendre du côté gauche et aussi dans les tribunes publiques. Un cri de *Vive la Constitution!* partit même d'une de ces tribunes, au grand scandale des députés de la droite qui demandèrent au président d'intervenir contre les factieux, mais il répondit que son autorité venait de cesser par l'effet de la prorogation et qu'il n'y avait plus de chambre. L'agitation ne finit pas avec la séance; elle se propagea dans la salle des conférences, dans les couloirs, dans les salles d'attente, sur le quai, sur le pont Louis XVI, où une foule considérable était rassemblée.

La proclamation d'ajournement, communiquée à la chambre des pairs par le président du conseil, y fut reçue avec plus de calme.

Ainsi se termina cette session qui devait être la dernière du gouvernement de la Restauration. Tous les hommes sensés avaient le sentiment de la gravité de la situation. Il était évident que, d'un côté comme de l'autre, on était décidé à ne pas reculer. Charles X était d'autant moins disposé à abandonner ce qu'il considérait comme un droit incontestable de la royauté que, trompé par des souvenirs mal compris, il croyait que cet abandon aurait mis en péril, non-seulement le trône, mais son existence personnelle. Il disait à qui voulait l'entendre qu'*il aimerait mieux monter à cheval qu'en charrette*. On sait qu'alors c'était en charrette que l'on conduisait les condamnés

au supplice. Les hommes de l'extrême droite ne négligeaient rien pour entretenir en lui ces préventions et ces terreurs, et, en même temps, pour lui faire croire qu'une attitude ferme suffirait pour venir à bout de l'opposition. « C'était chez lui, » disaient les journaux, « c'é-
» tait dans son palais, qu'une poignée d'insolents et d'in-
» sensés avait osé braver le fils d'Henri IV et de Louis XIV.
» Et il l'aurait souffert! En eût-il eu la patience, il n'en
» avait pas le droit. Mais l'effet avait suivi de près les
» paroles, les ordres ne s'étaient pas fait attendre, et les
» libéraux ne pouvaient plus douter qu'il y eût un roi
» aux Tuileries. Un signe du Roi avait suffi pour anéan-
» tir la coalition et pour frapper de stupéfaction les en-
» nemis patents et secrets de la monarchie. Ces gens-là
» ne savaient pas ce que c'est qu'un roi, un souffle les
» avait dispersés comme une paille légère. » Les feuilles de la gauche tournaient en ridicule ces fanfaronnades.
« Aujourd'hui, » disait le *National*, « c'est une véritable
» joie de Coblentz, une joie comme on s'en procurait
» souvent, il y a trente-cinq ans, avec la nouvelle que
» les armées françaises étaient vaincues et les coalisés à
» la porte de Paris; mais le jour viendra où il faudra
» subir les lois ou les violer audacieusement. Alors,
» messieurs qui triomphez, vous aurez une meilleure
» occasion de déployer votre courage. »

On s'est souvent demandé si l'adoption de l'amendement de M. de Lorgeril, en donnant à la lutte un caractère moins violent, aurait pu prévenir la catastrophe dès lors immi-

nente. La même question pourrait être posée au su
plan de conduite que M. de Guernon-Ranville avait s
au conseil. De telles questions sont parfaitement oiseu
fatalité de la situation n'était pas dans tel ou tel inc
dans telle ou telle mesure de détail ; elle était dan
tagonisme qui avait toujours existé entre les préte
du Roi et les vœux du pays et qui, longtemps diss
dans ce qu'il avait d'absolu et d'inconciliable, ve
se révéler tout entier.

CHAPITRE CL

— 1830 —

Procès de presse. Condamnation du *Globe* et du *National* pour attaques contre l'autorité et les droits du Roi, l'ordre de successibilité au trône et pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Confirmation par la cour royale du jugement qui a condamné le *Courrier* et le *Journal du Commerce* pour avoir publié avec approbation les statuts de l'*Association pour le refus de l'impôt.* Considérants de cet arrêt peu favorables au gouvernement. — Banquet des vendanges de Bourgogne offert aux 221 votants de l'adresse par les électeurs parisiens. Autres banquets dans les départements. — M. de Villèle vient à Paris. Efforts tentés pour le faire entrer dans le ministère comme moyen d'apaisement. Le Roi y est peu disposé. Ces tentatives divisent le parti royaliste. — Destitutions de fonctionnaires dont le zèle paraît douteux. — Mémoire présenté au Roi par M. de Polignac sur la situation de la France, conçu dans un esprit d'optimisme. — Rapport de M. de Chabrol sur l'état très-satisfaisant des finances. — Dissentiments et délibérations du cabinet sur l'époque où aura lieu la dissolution de la chambre des députés, déjà arrêtée en principe, et sur ce qu'on fera après les élections. On reconnaît la nécessité de modifier le ministère pour le rendre homogène. — Incendies multipliés en Normandie, dont les deux partis s'accusent réciproquement. — Translation des reliques de Saint-Vincent-de-Paul. — Arrivée à Paris de la famille royale de Naples revenant d'Espagne. Fête qu'on lui donne au Palais-Royal. Désordres dont elle est l'occasion. — Le roi d'Espagne change la loi qui réglait l'ordre de suc-

cession au trône. — Troubles dans les Pays-Bas. Bruit qu la Prusse veut y intervenir par la force. Le gouverneme français est résolu à s'y opposer.

La guerre était déclarée. Les journaux des part extrêmes, écartant les voiles qui avaient jusqu'alo caché leurs aspirations, ne gardaient plus aucune mesur Tandis que ceux de l'extrême droite demandaient, en ré lité, le pouvoir absolu, ceux de la gauche, adoptant po symbole la fameuse maxime, *le Roi règne et ne gouver pas*, s'engageaient de plus en plus dans la voie qui dev i conduire à une imitation de la révolution anglaise de 168 8. L'Association *Aide-toi le ciel t'aidera*, bien que ses moye ns d'action eussent beaucoup diminué depuis la scissi n qui lui avait enlevé ses membres les plus considérabl s, s'occupait de faire prévaloir son influence dans les él tions qui ne pouvaient manquer d'avoir lieu bientôt.

En face des périls que l'obstination du Roi et la dé-plorable politique du ministère appelaient sur la royau té, un des ministres, M. d'Haussez, proposa au conseil des mesures qu'il jugeait propres à prévenir ou à réprimer les mouvements que le parti révolutionnaire pourrait vouloir exciter. Il s'agissait d'opposer des associations royalistes aux associations libérales, de s'assurer de l'esprit des troupes, de remplacer les commandants militaires et les administrations dont l'énergie et la fidélité laisseraient des doutes, de renforcer les garnisons de Paris et des principales villes, enfin, de réunir à peu de distance de Paris

les troupes qui, chaque année, formaient les camps de Saint-Omer et de Lunéville, sous prétexte de les exercer à de grandes manœuvres. Le conseil se montrait disposé à approuver ces mesures, mais M. de Polignac, tout en promettant d'y réfléchir, dit qu'en ce moment des affaires plus urgentes réclamaient ses soins, et il n'en fut plus question.

De nombreux procès de presse entretenaient l'agitation des esprits. Dans le courant du mois de février, M. Chatelain, rédacteur du *Courrier français*, défendu par M. Mérilhou, avait été condamné à quinze jours de prison et à 500 francs d'amende pour diffamation et outrage envers le préfet de police à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, et, quelques jours après, à quinze jours de prison et à 300 francs d'amende pour avoir diffamé des magistrats en attaquant l'indépendance et l'impartialité de leurs jugements. La cour royale avait confirmé le jugement rendu quelques mois auparavant contre le *Figaro* qui avait dit, après la formation du ministère du 8 août, qu'on allait faire à un grand prince, c'est-à-dire au Roi, l'opération de la cataracte.

Le 10 mars, pendant que la commission de la chambre des députés rédigeait l'adresse des 221, M. Dubois, gérant du *Globe*, et M. Sautelet, gérant du *National*, comparaissaient devant le tribunal correctionnel en présence d'une assistance considérable. Le *National* était poursuivi pour attaque contre les droits que le Roi tenait de sa naissance, pour attaque contre les droits en vertu desquels

il avait donné la Charte et pour provocation non suivie d'effet à attenter à la vie du roi et des princes. L'avocat du Roi, M. Levavasseur reconnut que ce dernier grief n'était pas suffisamment justifié, mais il produisit un grand nombre d'articles du *National* dans lesquels il prétendait trouver la preuve que ce journal n'admettait pas que la souveraineté de la France appartînt au Roi du seul fait de sa naissance et qu'il eût été le maître de donner ou de ne pas donner la Charte. Suivant l'organe du ministère public, c'étaient là plus que des erreurs, c'étaient des délits caractérisés. De tous les articles incriminés, le plus coupable était celui où le *National* établissait que le *Roi règne et ne gouverne pas*, *que tout pays a droit de se gouverner lui-même quand il en est capable*, que ce système était indifférent pour les personnes, mais que si les personnes ne l'étaient pas pour le système, s'il était attaqué par elles, la question deviendrait une question de choses et de personnes tout à la fois. « Nous ne pou-
» vons, » s'écria M. Levavasseur, « maîtriser les senti-
» ments que de pareilles provocations ont fait naître dans
» notre esprit... Voilà donc où nous sommes amenés;
» voilà ce qu'osent dire certains hommes. La question
» est une question de personnes, une question de
» dynastie... Cette antique dynastie qui, depuis tant de
» siècles, règne sur la France, vous la menacez d'une
» nouvelle proscription parce qu'elle ne veut pas se dé-
» pouiller du droit qu'elle s'est réservé de gouverner l'État.
» Mais nous saurons la défendre jusqu'à la dernière

» goutte de notre sang. » En conséquence, M. Levavasseur demandait que M. Sautelet fût condamné pour provocation au changement de la dynastie.

Quelques jours après, le 19 mars, le jour où les Chambres étaient prorogées, M. Levavasseur, en termes plus vifs encore, faisait entendre les mêmes accusations contre le gérant du *Globe*, M. Dubois. Il insistait principalement sur les expressions de mépris, sur les insinuations outrageantes prodiguées par cette feuille aux fidèles serviteurs de la royauté rentrés en France avec elle. « C'est » sous le règne des Bourbons, » dit-il, « qu'on imprime de » pareilles choses ! L'attachement, le dévouement pour le » prince ne sont pas sans doute de notre âge. Il faut laisser » ces sentiments aux hommes gothiques et aux temps » barbares. » Ces derniers mots ayant provoqué dans l'auditoire des éclats de rire, M. Levavasseur, se tournant vers les interrupteurs, leur déclara qu'il les plaignait, mais qu'il ne partagerait jamais leur froide indifférence.

L'avocat du *National*, M. Mauguin, étant malade, n'avait pu répondre à M. Levavasseur, mais avant que l'avocat du *Globe*, M. Renouard, ne se fît entendre, M. Dubois demanda à expliquer lui-même ses intentions. Il avait droit, dit-il, de s'étonner de se voir mis en cause alors que, dans l'article incriminé, il n'avait touché ni aux droits que le Roi tenait de sa naissance, ni à celui en vertu duquel il avait donné la Charte, ni à son autorité constitutionnelle, non qu'il crût ces questions interdites à la presse, mais parce qu'il n'avait eu en vue

qu'une question d'histoire, un enseignement tiré de quinze années de la Restauration et de la crise actuelle Avait-il faussé l'histoire et l'avait-il faussée à mauvais intention? Remontant à l'époque qui avait précéd le 8 août et en traçant un tableau dont l'optimisme cor trastait singulièrement avec ce que la presse en avait d dans les derniers temps du ministère de M. de Martignac il montra le peuple, le Roi, la pairie, la chambre élec tive, la magistrature se mouvant en paix et en harmoni dans la sphère tracée par la Charte et discutant régu lièrement des systèmes d'administration et de finance: Tout à coup avait paru le funeste ministère des tro hommes dont la triste coalition réunissait tout ce que pays avait le plus redouté de la contre-révolution. C avait vu arborer l'étendard de guerre contre le gouvern ment représentatif, dénoncer le vœu des majorités comm un attentat factieux, présenter la Charte comme une o *donnance de réformation*, réformable elle-même par un autre ordonnance. Était-il surprenant que la nation se fû émue, et ne venait-on pas de voir un des grands corps de l'État se rendre l'interprète loyal de cette émotion? Et si, à la vue du système de la force invoquée au lieu de la loi, des écrivains adorateurs du droit jusqu'au point de le respecter et de le défendre même au profit de leurs ennemis les plus acharnés avaient éprouvé une angoisse cruelle, pouvait-on leur faire un crime d'avoir peint sans ménagements le désordre auquel on conduisait la France? Ces écrivains n'avaient jamais désespéré

d'une conciliation entre une vieille dynastie et un ordre social nouveau. En disant avec simplicité, avec crudité de quel côté serait la force et de quel côté la faiblesse si le combat s'engageait, ils avaient cru venir en aide à la royauté. Ils ne s'étaient pas dissimulé le danger des interprétations malveillantes, mais ils avaient espéré éviter ce danger en se dégageant de tout voile et en demandant franchement à l'histoire le souvenir des crises où la Charte avait été attaquée. Ce n'était pas une provocation à la révolte, c'était une prévision, un avertissement à ceux qui pouvaient tout empêcher.

Ce discours produisit un grand effet. A l'audience suivante, M. Renouard, dans une habile dissertation de jurisconsulte et d'homme politique, combattit vigoureusement l'accusation. Comparant l'article du *Globe* à la brochure contre-révolutionnaire de M. Cottu, contre laquelle on n'avait intenté aucune poursuite, il fit voir que, dans la pensée de M. Dubois, quand la Charte était en péril il y avait péril pour la dynastie et pour la royauté, tandis que, suivant M. Cottu, il y avait péril pour la royauté lorsqu'il n'y avait pas péril pour la Charte. N'était-il pas surprenant que, de ces deux assertions, la première eût paru coupable et la seconde innocente? M. Renouard essaya ensuite de prouver, par de nombreuses citations, que le *Globe*, pendant ses six années d'existence, n'avait cessé de soutenir une politique modérée, conciliante, franchement libérale, tenant compte de tous les droits et de tous les intérêts.

Dans la défense que M. Mauguin présenta pour le *National*, il se plaça sur le même terrain. Le *National*, suivant lui, n'était point ennemi de la royauté. Seulement, il voulait la royauté constitutionnelle, non la royauté absolue, c'est-à-dire une royauté dont les droits fussent limités par ceux des autres pouvoirs. La maxime *le Roi règne et ne gouverne pas*, ressortait tout naturellement du double principe de l'inviolabilité royale et de la responsabilité ministérielle.

Le débat occupa encore trois audiences. M. Sautelet, le gérant du *National*, donna des explications personnelles sur l'œuvre que ses amis et lui avaient entreprise, sur leurs intentions, sur leur but, et s'efforça de démontrer que les rois ne *gouvernaient* pas plus dans les gouvernements de cour que dans le gouvernement représentatif. Après la réplique du ministère public, les deux avocats, MM. Mauguin et Renouard, développèrent de nouveau les arguments de leurs premières plaidoiries et se livrèrent à de vives attaques contre le ministère *haï et méprisé* que la Chambre venait de condamner. Enfin, M. Dubois, reprenant la parole, réfuta les accusations du ministère public et renouvela sa profession de foi. Ce qu'il s'était proposé, soit en rappelant le passé, soit en discutant la question constitutionnelle, ce n'était pas, dit-il, de provoquer une révolution ou un changement de dynastie, c'était, au contraire, de les prévenir, de montrer les dangers que la royauté courait dans la voie funeste où d'imprudents amis essayaient de

l'engager. Il avait parlé, avec la liberté de la bonne foi, des périls qui pesaient sur tout le monde. Il en avait le droit, ou plutôt c'était pour lui un devoir; il l'avait rempli, et il ne le regrettait pas.

Le 3 avril, le tribunal, par deux jugements distincts, condamna le gérant du *National* à trois mois de prison et 1,000 francs d'amende pour attaque contre l'autorité constitutionnelle du Roi, contre le droit qu'il avait eu de donner la Charte et contre l'ordre de successibilité au trône, et le gérant du *Globe* à quatre mois et 2,000 francs comme coupable des mêmes délits et en outre de celui d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Ces condamnations, auxquelles ils s'attendaient, leur attirèrent des témoignages de sympathie de tout le parti libéral.

Le public avait suivi avec une assiduité passionnée les débats de ces procès. Celui de l'*Association bretonne pour le refus de l'impôt* l'émut plus fortement encore. Nous avons vu que le tribunal correctionnel avait condamné MM. Bert et Valentin de La Pelouse, gérants du *Courrier* et du *Journal du Commerce*, qui avaient publié les premiers le *prospectus* de cette association, à un mois de prison et 500 francs d'amende comme coupables d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, mais en joignant à ce jugement des considérants qui établissaient que la perception d'un impôt non voté par les deux Chambres serait une violation de la Charte. L'affaire se trouvant portée en appel devant la cour royale, les défen-

seurs, MM. Bernard (de Rennes) et Mérilhou, justifiant, comme ils l'avaient déjà fait en première instance, le principe de l'association, trouvèrent un nouvel argument dans le vote de l'adresse par lequel la Chambre avait exprimé sur le ministère du 8 août une opinion conforme à celle des deux journaux. L'organe du ministère public, M. Bérard Desglajeux, leur répondit en leur signalant les dangers de l'anarchie et en dissertant longuement sur le sens de ces mots, *excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi*. La cour, présidée par M. Séguier, paraissait avoir hâte d'en finir, et on croyait que l'arrêt serait rendu le jour même, mais, après une heure et demie de délibération, la cour, rentrant en séance, déclara que le prononcé de l'arrêt était remis à huitaine. On crut pouvoir en conclure qu'il y avait doute, et l'attente n'en fut que plus vive. Le 2 avril, enfin, l'arrêt fut rendu et la condamnation confirmée, mais avec des considérants qui, plus encore que ceux du tribunal de première instance, étaient la justification morale de l'*Association*. Si la condamnation était maintenue, c'était, disaient-ils « parce que la plus » odieuse imputation que l'on puisse faire à des ministres, celle qui peut le plus exciter contre eux à la haine » et au mépris, c'est de les présenter comme ayant formé » l'audacieux projet de renverser les bases des garanties » constitutionnelles consacrées par la Charte et de leur » supposer l'intention d'imposer des contributions pu- » bliques soit sans le concours libre, régulier et consti- » tutionnel du Roi et des deux Chambres soit avec le

» concours de chambres formées par un système élec-
» toral qui n'aurait pas été établi dans les formes
» constitutionnelles; » c'était « parce que Bert et Va-
» lentin de La Pelouse avaient imputé au gouverne-
» ment du roi l'intention criminelle, soit d'établir et
» de percevoir des impôts qui n'auraient pas été impo-
» sés par les deux Chambre, soit de changer illégalement
» le mode d'élection, soit même de révoquer arbitraire-
» ment la Charte constitutionnelle qui avait été octroyée
» et concédée à toujours et qui réglait les droits et les
» devoirs de tous les pouvoirs publics. »

Les journaux de la gauche, tout en se plaignant de la condamnation des deux gérants, se félicitèrent de voir, dans l'arrêt, la réprobation formelle, explicite, de toute espèce de coup d'État. On sait maintenant, disaient ils, ce que fera la cour royale le jour où on refusera de payer un impôt illégal. Désormais, les associations sont inutiles; elle les a condamnées, mais elle a pris en quelque sorte leur place. Les journaux de la droite, ou gardaient le silence sur la décision de la cour, où cherchaient à en atténuer la portée. Aux Tuileries et dans les salons ministériels, on s'en montrait fort mécontent.

La veille du jour où cet important arrêt était rendu, le 2 avril, un grand banquet était offert par six ou sept cents électeurs parisiens aux députés de la Seine et à leurs collègues des départements ayant voté avec eux l'adresse des 221. A l'occasion de ce banquet, un conflit s'était élevé entre le parti constitutionnel et le parti ré-

publicain réunis en ce moment dans leur opposition au ministère du 8 août. Sous le ministère de M. de Martignac, alors que le gouvernement semblait entrer dans les voies du libéralisme et obtenait ainsi une popularité malheureusement bien passagère, le parti républicain avait perdu tout espoir et se trouvait, dit-on, en pleine dissolution. Mais l'avénement de M. de Polignac l'avait en quelque sorte ressuscité par l'irritation qu'il avait jetée dans la masse de la nation, et ses adhérents, encore peu nombreux, entrevoyant de nouvelles aventures, avaient recommencé à se réunir et à se concerter. Ils souscrivirent pour le banquet, mais, lorsqu'il s'agit de déterminer le caractère de cette manifestation, ils voulurent la faire tourner au profit de leur opinion. Serait-ce simplement un avertissement légal, constitutionnel, donné au pouvoir dans le sens de l'adresse? Serait-ce une déclaration de guerre à la royauté ou tout au moins à la dynastie? Le *toast* que porterait le président devait en décider. Dans la délibération qui eut lieu, le parti révolutionnaire était surtout représenté par M. Godefroy Cavaignac, fils du conventionnel régicide et frère du général qui devait, dix-huit ans après, présider pendant quelques mois aux destinées de la France. M. Odilon Barrot ayant proposé de porter un toast *au roi constitutionnel*, M. Cavaignac protesta violemment au nom de ses amis politiques. « Nous ! » s'écria-t-il, « rendre hommage à la royauté ! Jamais. Si nous » ne pouvons empêcher une telle infamie, nous sommes » résolus à nous lever et à briser nos verres en signe de

» protestation. » — « Vous n'en ferez rien, » lui répondit M. Barrot, « vous êtes trop patriote pour troubler » ainsi une manifestation qui sera d'autant plus utile à » la liberté qu'elle sera plus modérée. Tout au plus vous » vous abstiendrez, mais si vous vous permettiez l'acte » de violence que vous annoncez, il se trouverait dans » la réunion des hommes assez résolus pour vous en faire » repentir. » La grande majorité de la réunion était de l'avis de M. Barrot, et il fut décidé qu'un toast serait porté en ces termes : *Au concours des trois pouvoirs, le » roi constitutionnel, la chambre des pairs et la chambre » des députés.* » Par suite de cette résolution, plusieurs des jeunes membres de la société *Aide-toi le ciel t'aidera*, qui devaient prendre part au banquet, s'en abstinrent.

La police n'y avait mis aucun obstacle, et tout s'y passa avec un calme parfait. Il eut lieu au restaurant des *Vendanges de Bourgogne*. Un jardin couvert, dont les arbres formaient des colonnes ornées de guirlandes de fleurs et de verdure, était la salle du festin. A ces guirlandes étaient liées des couronnes au nombre de 221, celui des votants de l'adresse. Au-dessus du fauteuil du président, on lisait cette devise : *Honneur à nos députés ;* au-dessus de la devise, un large cadre contenait le texte de la Charte. Un orchestre nombreux annonçait par des fanfares l'entrée de chaque député. Un ancien maire de Paris, M. Rousseau, remplissait les fonctions de président, et M. Odilon Barrot, celles de vice-président. On

comptait sept cents convives appartenant, pour la plupart, à l'élite de la bourgeoisie et du commerce. Il y avait soixante-dix députés, entre autres MM. de La Fayette, Dupont de l'Eure, Benjamin Constant, de Kératry, Labbey de Pompières, Mauguin, Étienne, Casimir Périer et Duvergier de Hauranne. Lorsque le président eut porté le toast dont on était convenu et qui fut accueilli par de bruyants applaudissements, M. Barrot prit la parole. Pour se faire mieux entendre, il monta sur la table. S'adressant aux députés, « vous avez flétri, » leur dit-il, « une administration déplorable sous laquelle la France » a gémi pendant sept ans, et lorsqu'est venu ce minis» tère qui blesse, qui outrage tous nos sentiments d'hon» neur et de nationalité et qui s'en fait gloire, ce mi» nistère dont la religion politique est que nous ne » vivons, ne respirons, ne jouissons de la liberté que » *par concession* et dont le premier cri a été *plus de con*» *cessions*, vous avez refusé votre concours qui eût été » une complicité. Messieurs, le moment solennel appro» che où le corps électoral va sans doute être appelé à » prononcer, non entre des personnes, mais entre des » systèmes que la nature des choses avait, avant nous, » proclamé incompatibles. Dans cette lutte entre une » civilisation progressive et une civilisation rétrograde, » entre l'égalité et le privilége, entre le règne des » lois et celui du bon plaisir ou de la force aveugle, » la victoire ne peut être incertaine; la tribune et » la presse ont fait leur devoir; nous ferons le nôtre. »

A ces derniers mots, l'assemblée se leva tout entière en criant : « *Nous le jurons*, » la salle retentit de *bravos*, et le doyen des députés de la Seine, M. Mathieu Dumas, répondit à M. Barrot par un discours de remerciement dans lequel il promit, au nom de ses collègues comme au sien, que rien ne les découragerait et ne les empêcherait d'accomplir leur mandat. Mais, ajouta-t-il, ils pouvaient être renvoyés devant les colléges électoraux, et ce serait alors aux électeurs à faire leur devoir. Ce discours se terminait ainsi : « La France, messieurs, compte sur » votre courage, et nous, à notre tour, confondus dans » vos rangs, nous saurons, à votre exemple, rivaliser » de zèle et de persévérance pour le salut de notre » belle patrie. Que Dieu protége la liberté de la » France ! »

Les journaux de la droite dénoncèrent ce banquet, les uns comme une tentative factieuse, les autres comme une farce misérable, une ignoble parade, une orgie de cabaret, et les convives comme des conspirateurs avinés dont tous les efforts ne parviendraient qu'à exciter la pitié et la risée publiques. La presse libérale, au contraire, applaudit à cette manifestation comme à une preuve nouvelle de la sympathie des classes industrielles pour la cause de la liberté. M. Dupin, dont on avait remarqué l'absence, écrivit aux journaux pour s'en excuser, mais le ton de sa lettre indiquait suffisamment qu'il n'approuvait pas le banquet.

L'exemple donné à Paris fut imité dans plusieurs dé-

partements. Les 221 furent l'objet de véritables ovations. Une médaille fut frappée en leur honneur. Les journaux avaient publié leurs noms, mais le scrutin étant secret à cette époque, on n'a jamais su avec une entière certitude quels étaient ceux qui avaient voté l'adresse, et il est resté des doutes sur quelques-uns.

M. de Villèle, que ses amis appelaient depuis longtemps parce qu'ils le considéraient comme pouvant seul tirer la France de la crise terrible où elle était engagée, était arrivé à Paris pour assister aux couches de sa fille. Consulté par M. de Montbel, pendant qu'il était encore à Toulouse, sur l'opportunité d'une prorogation de la Chambre pour le cas d'une adresse hostile, il n'avait pas approuvé une mesure qui lui paraissait faible, dilatoire, propre seulement à augmenter l'audace des perturbateurs en ajournant la difficulté au lieu de la résoudre. Il avait conseillé un discours de la couronne calme, modéré, sans faiblesse, mais aussi sans provocation. Aussitôt après son arrivée, le 23 mars, il reçut la visite de MM. de Chabrol, de Peyronnet et de plusieurs autres personnages marquants de la droite. M. de Peyronnet, voulant le pressentir sur ses intentions, lui dit qu'on faisait tant de fautes qu'il était à croire qu'il les inspirait lui-même afin de faire désirer sa rentrée au ministère comme la seule ressource qui restât au Roi et au pays. M. de Villèle lui répondit qu'il le connaissait mal s'il le croyait capable de jouer le rôle de Mazarin et assez fou pour avoir l'ambition de revenir au pouvoir après l'épreuve faite de

la faiblesse du caractère du Roi, après que la plupart des moyens de défense avaient été livrés à l'ennemi, après que l'influence des factions sur les colléges électoraux avait été légalisée par l'intervention des tiers, et la domination de la presse assurée par l'abandon de la censure facultative. Il lui demanda s'il pensait que, dans cette situation, on pût rétablir le respect pour l'autorité royale sans quelque grand acte de force et de fermeté, ajoutant que, quant à lui, il ne pensait pas qu'on pût y parvenir d'une autre façon, mais qu'il plaindrait de toute son âme ceux qui seraient au pouvoir quand on aurait recours à de tels moyens; qu'aussi il n'avait d'autre projet que de quitter Paris dès que l'état de sa fille le lui permettrait; il l'engagea enfin à se tenir en garde contre les tentatives qui auraient pour but de le faire entrer dans un ministère où il ne pourrait que se perdre.

M. de Villèle fut invité à se rendre au *jeu du roi.* Lorsque Charles X eut fait le tour de la salle, le premier gentilhomme de la Chambre qui l'accompagnait aperçut l'ancien président du conseil qui se tenait en arrière et avertit le Roi de sa présence. Le Roi s'avança vers lui en disant : « Pourquoi se faire si petit quand on est si » grand ? » Puis, en s'éloignant, il lui annonça, assez haut pour être entendu de tout le monde, qu'il aurait son audience à un jour et à une heure qu'il lui indiqua. M. de Villèle, un peu surpris parce qu'il n'avait pas demandé d'audience, crut comprendre qu'il y avait là un

petit manége imaginé par M. de Polignac qui aurait voulu faire entendre qu'il ne craignait pas le retour de l'influence de son prédécesseur. Le Roi le reçut avec une grande bonté mêlée d'un peu de gêne. M. de Villèle donna son opinion sur tous les sujets dont ce prince voulut l'entretenir, mais il ne prit l'initiative sur aucun. Dans cet entretien, il ne fut nullement question du ministère. Tel est le récit de M. de Villèle dans son journal. Suivant une autre version moins vraisemblable, toutes les fois qu'il essaya d'amener la conversation sur les affaires publiques, le Roi l'interrompit par des questions sur la vie qu'il menait à la campagne et sur l'état de l'agriculture en Languedoc.

Rentré chez lui après cette audience, M. de Villèle y trouva des visiteurs qu'il était loin d'attendre. Deux députés, MM. Humann et Dumarhallach, appartenant le premier au centre gauche, l'autre au centre droit, venaient lui offrir, de la part de leurs amis politiques, l'engagement écrit et signé de faire passer le budget si le Roi voulait le charger de former un ministère et se contenter pour cette session de cette loi indispensable, ce qui donnerait à l'opinion le temps de se calmer et au monarque le moyen de rétablir l'harmonie entre la couronne et la Chambre. Ils avouèrent qu'en votant l'adresse ils avaient espéré que le gouvernement reculerait devant cette manifestation, mais qu'ils regrettaient ce vote depuis qu'ils apercevaient les conséquences fatales qui pourraient en résulter. Ils tenaient à ménager le repos de leurs fa-

milles et la sécurité de leur fortune compromis par l'imprudence d'un seul homme, de M. de Polignac, qui se croyait prédestiné à sauver la France, qui, incapable de le faire en maintenant le gouvernement représentatif, tenterait certainement un coup d'État, et qui n'avait pas même ce qu'il fallait pour y réussir. Ils dirent encore que, personnellement, ils étaient assez désabusés en ce qui concernait l'application des formes représentatives à la France, pour voir sans beaucoup de regret leur modification dans un sens plus monarchique, mais que M. de Polignac y échouerait et jetterait le pays dans une révolution ; que c'était là ce qu'eux et leurs amis voulaient éviter en s'adressant à M. de Villèle bien qu'ils ne partageassent pas ses opinions; qu'ils croyaient en cela faire acte de bons citoyens, et qu'ils espéraient que le Roi en jugerait de même. M. de Villèle leur répondit qu'il était le dernier auquel ils eussent dû faire une telle proposition, parce qu'en la transmettant au Roi il semblerait vouloir s'imposer à lui; qu'il lui était donc impossible de s'en rendre l'intermédiaire, mais qu'il leur en garderait le secret et que, pour sa part, il verrait avec joie tout ce qui tendrait à rapprocher les pouvoirs dont la division pouvait perdre la France.

M. Humann alla trouver le ministre des finances, M. de Chabrol, pour le prier de faire au Roi la communication dont M. de Villèle n'avait pas voulu se charger. M. de Chabrol y consentit. On assure que Charles X, pour toute réponse, s'écria : « C'est un tour de Villèle, mais

» je l'attraperai bien, je ne lui parlerai que de son » midi. » D'après un autre récit, il aurait, dans un langage plus grave et plus digne, exprimé au fond la même idée : il aurait dit : « C'est une intrigue à laquelle je veux » croire que M. de Villèle est étranger. » Évidemment, le Roi se sentait plus à l'aise, en plus complète communauté d'idées et de sentiments avec M. de Polignac qu'avec l'ancien ministre qui quelquefois, bien qu'avec trop peu d'énergie, avait essayé de résister à sa funeste politique.

Pour apprécier la véritable portée de la démarche faite par MM. Humann et Dumarhallach, il faudrait savoir quel était le nombre des membres de la Chambre qui l'avaient autorisée, mais elle prouve tout au moins qu'une partie de l'opposition hésitait encore à pousser les choses à l'extrême et qu'il aurait été possible à la royauté de prévenir une catastrophe au moyen de quelques concessions.

Deux jours après, cependant, M. de Polignac, dans une visite qu'il fit à M. de Villèle, après lui avoir avoué que le ministère ne se sentait pas assez fort pour surmonter la crise, lui offrit, en termes d'ailleurs assez vagues, d'entrer dans le cabinet pour l'aider dans la lutte qui s'engagerait à la rentrée des Chambres, et il lui fit entendre que, de sa part, la question de la présidence du conseil ne serait pas un obstacle. M. de Villèle répondit que rien au monde ne le déciderait à se prêter à un arrangement qui ne pourrait avoir aucun bon résultat ; que le Roi aurait l'air de reculer devant le refus de con-

cours et que le pays ne verrait dans ce changement qu'une combinaison fallacieuse et éphémère d'intérêts personnels. Pour prouver à M. de Polignac la sincérité de son langage, il lui annonça qu'il allait quitter Paris sans attendre même que sa famille pût le suivre. Il exprima enfin la conviction que l'état des choses exigeait les plus prompts remèdes et que les ministres actuels, seuls solidaires des mesures prises jusqu'alors, pouvaient seuls aussi espérer s'entendre pour adopter et exécuter sans retard celles qui en seraient la suite nécessaire.

M. de Polignac, dont, suivant toute apparence, la proposition n'était pas sérieuse et qui comptait sur un refus, n'insista pas. M. de Chabrol crut pourtant devoir la renouveler, bien qu'il ne crût pas non plus qu'elle fût acceptée. Dans un entretien qu'il eut avec M. de Villèle, il se plaignit amèrement de l'impuissance du ministère, entravé dans son action par l'influence des courtisans. Il raconta qu'il existait aux Tuileries un escalier dérobé conduisant du rez-de-chaussée au cabinet du Roi, par lequel, sans que personne pût s'en douter, un unique confident lui amenait ceux qu'il voulait voir en secret. M. de Villèle, pour toute réponse, s'en référa à ce qu'il avait dit à M. de Polignac.

Il reçut encore la visite de M. d'Haussez, de M. de Guernon-Ranville, de M. de Blacas. M. Berryer vint aussi le presser de se rattacher à la politique du ministère. Ces visites, qui ne pouvaient être ignorées, répandaient dans le public l'idée qu'il allait entrer dans le cabinet,

et bientôt son modeste salon se trouva trop étroit pour contenir la foule qui venait y saluer l'aurore de sa résurrection politique.

Le 7 avril, dans un dîner auquel l'avait invité, avec un grand nombre de pairs et de députés, M. Olivier, ce banquier qui avait longtemps siégé sur les bancs de la droite comme député de Paris et qui maintenant faisait partie de la chambre des pairs, il rencontra M. de Peyronnet. Il ne fut pas peu surpris de la modification ou plutôt du revirement complet qui s'était opéré dans les idées de son ancien collègue depuis la conversation qu'ils avaient eue ensemble quelques jours auparavant. M. de Peyronnet, qui avait reçu depuis pour lui-même l'offre d'un portefeuille, s'efforça de lui persuader qu'il ne devait pas hésiter à en accepter un, et, comme M. de Villèle ne se rendait pas à ses instances, il lui dit, avec une vivacité qui allait jusqu'à l'emportement, que son refus serait une erreur d'autant plus déplorable qu'elle serait funeste au Roi et au pays. M. de Castelbajac, seul de tous les assistants, joignit ses efforts à ceux de M. de Peyronnet. Les autres se rangèrent à l'opinion exprimée par M. de Villèle, qu'en s'associant à une mauvaise combinaison, on courrait risque de se perdre et de perdre le pays.

M. de Montbel, qui était toujours avec lui dans des relations intimes, ne lui dissimula pas qu'il était en effet question d'appeler M. de Peyronnet à faire partie du ministère, mais qu'il exigeait le département de l'intérieur pour



être en mesure d'agir sur les élections ; que M. de Polignac était disposé à le lui donner, et que comme lui, Montbel, en était en ce moment le titulaire, on essayait de le déterminer à le lui céder lorsque le moment en serait venu en prenant un autre portefeuille. M. de Villèle conseilla à son ami de donner sa démission plutôt que de se compromettre dans un coup d'État dont ce remaniement semblait devoir être le préliminaire. Puis, le 12 avril, il partit pour Toulouse. « La monarchie, » disait-il, « m'a fait l'effet d'une place minée et contre-» minée dans tous les sens, que la moindre étincelle » doit faire sauter. »

Dans une lettre qu'il écrivit peu de jours après à sa femme qui était restée à Paris, il lui annonça l'intention positive de ne pas y retourner pour prendre part à la session. « Je n'avais, » lui disait-il, « que deux leviers » avec lesquels j'ai été et je pouvais être de quelque » utilité, la confiance des royalistes et celle du Roi. » Les premiers sont en décomposition ; le Roi s'est livré » à ceux qui nous ont fait le plus de mal ;... je serais » bien dupe... d'aller sacrifier et mes goûts, et ma » santé dans des voyages inutiles et me placer en fausse » position. »

Le seul résultat de son séjour à Paris avait été de susciter de nouvelles divisions dans le parti royaliste, dans celui qui avait jusqu'alors soutenu le ministère, ou plutôt de rendre plus évidentes celles qui y existaient déjà. La *Gazette de France* ayant donné à entendre que la pensée

du 8 août avait besoin, pour triompher, d'être défendue par des hommes plus capables, la *Quotidienne* soutint que le système ne devait pas porter d'autre nom que celui de M. de Polignac, et que celui-ci, choisi par le Roi, devait rester le seul représentant de sa politique; elle louait, d'ailleurs, M. de Villèle de ne vouloir pas revenir au pouvoir. La *Gazette* répondit qu'il ne s'agissait pas de savoir si M. de Villèle voulait ou ne voulait pas rentrer aux affaires, mais s'il était bon pour les affaires qu'il y rentrât. La *Quotidienne*, ainsi poussée à bout, dénonça l'intrigue qui venait de se nouer pour reporter M. de Villèle au ministère, déclarant qu'elle ferait tout ce qui dépendrait d'elle pour empêcher que le drapeau de la France ne fût compromis dans une question personnelle. Le *Drapeau blanc*, comme la *Quotidienne*, prétendit que le retour de M. de Villèle ne ferait que désunir davantage les royalistes. A partir de ce moment, la *Gazette de France*, dont l'influence était grande dans une portion considérable du parti royaliste, fit à M. de Polignac une opposition en quelque sorte systématique.

Livré de plus en plus aux inspirations de la partie violente de la droite, le ministère avait cru devoir faire acte de vigueur en sévissant contre ceux des fonctionnaires publics qui s'étaient montrés contraires à sa politique. M. Calmon, député du Lot, qui passait pour avoir voté l'adresse des 221, fut destitué des fonctions de directeur général de l'enregistrement auxquelles on appela M. de Suleau, préfet de la Moselle, royaliste ardent. Il

avait aussi été question, dans le conseil, de remplacer M. Bacot de Romand, directeur général des contributions indirectes, qui s'était absenté au moment du vote, et trois membres du conseil d'État connus pour leurs sentiments peu favorables au cabinet, MM. Allent, d'Argout et de Cormenin. Ceux-ci passaient pour être en quelque sorte les lumières du conseil. Quant à M. Bacot de Romand, son dévouement à la monarchie et à la dynastie n'était pas douteux. Grâce à l'intervention de M. Courvoisier et de M. de Guernon-Ranville, ils furent épargnés, mais six préfets furent révoqués ou mis à la retraite, d'autres punis ou récompensés par des mutations. Parmi les disgraciés, se trouvaient M. Feutrier, frère de l'évêque de Beauvais, bon administrateur, et aussi des hommes qui avaient donné des gages non équivoques de leur royalisme, M. de Lezardières, M. de Riccé, M. de Beaumont, mais qui s'étaient ralliés à la politique libérale dont M. de Martignac avait été l'expression. La *Quotidienne* et les autres journaux de la droite, en applaudissant à ces mesures de rigueur, dirent pourtant qu'elles étaient insuffisantes et réclamèrent une épuration complète des fonctionnaires publics. Tant que le libéralisme aurait pied dans l'administration, disaient-ils, il n'y aurait rien à faire pour la royauté ; le gouvernement était impossible si l'on ne frappait pas à tous les degrés de l'échelle politique et administrative, depuis le premier gentilhomme de la chambre jusqu'au dernier maire de village ; on ne pouvait donc considérer les révocations

prononcées que comme un premier pas dans une bonne voie, et il ne fallait pas que le second se fît attendre.

Au milieu des nombreuses manifestations par lesquelles l'opinion témoignait combien elle était contraire au ministère, il obtint pourtant un de ces succès qui, sans donner une force réelle aux pouvoirs fortement ébranlés, ont pour effet de leur inspirer des illusions dangereuses. Le collége électoral du département de Maine-et-Loire avait à élire un député à la place de M. de La Bourdonnaye appelé à la pairie. Il nomma un des ministres, M. de Guernon-Ranville, qui ne faisait pas encore partie de la Chambre. Son concurrent était M. de Vatimesnil, porté par toutes les nuances de l'opposition. Cette élection, succédant à celle de M. Dudon, pouvait faire croire au gouvernement que la faveur publique lui revenait et qu'à l'aide d'une action énergique de l'administration il ne lui était pas impossible de triompher dans des élections générales. En réalité, ces deux nominations, faites par des colléges de département, c'est-à-dire par les représentants de la grande propriété, dans des contrées renommées pour leur dévouement à la cause royale, n'avaient rien de bien significatif.

Quelque résolu que fût le ministère à ne reculer devant aucun obstacle dans la guerre qu'il avait déclarée au libéralisme, comme il n'avait pas encore complétement arrêté son plan, comme, en tout cas, il ne lui aurait pas convenu de le faire pressentir, il était presque également embarrassé et contrarié de la violence des jour-

naux qui passaient jusqu'à un certain point pour les interprètes de sa pensée et des agressions de ceux qui lui étaient hostiles. Le 11 avril, il fit paraître dans le *Moniteur* un grand article où il déclarait qu'il n'avait donné et ne donnerait à aucun journal le droit de parler en son nom; que vainement on voudrait mêler le gouvernement au jeu des partis et de leur passions; qu'il faisait les affaires de la France et ne montait pas sur les tréteaux; qu'il croirait manquer à sa dignité s'il prenait part aux querelles d'amour-propre et d'ambitions déçues et qu'il abandonnait la presse à son mouvement propre, sauf la répression légale des désordres qu'elle pourrait exciter. Ce rude désaveu, dirigé moins contre les journaux libéraux que contre ceux de la droite, frappait tout à la fois la *Quotidienne* et la *Gazette de France* qui s'en montrèrent également blessées. Un ordre du préfet de police obligea toutes les feuilles publiques à le reproduire, mais il trouva peu de créance, et dans aucun parti on n'y ajouta foi.

M. de Polignac cherchait, avec plus de zèle que de succès, les moyens de sortir de la situation, en quelque sorte sans issue, où il se trouvait placé. Un jour, il prêtait l'oreille à M. Ouvrard qui lui conseillait d'abolir l'impôt des patentes et de réduire l'impôt foncier de manière à supprimer la moitié ou les deux tiers des électeurs, précisément ceux qui, à raison de la modicité de leur fortune, étaient généralement les plus favorables à l'opposition, mais il était bientôt forcé de reconnaître que

ce serait une opération de longue haleine et qui ne pouvait remédier au mal présent. Puis, il méditait un grand plan de réorganisation constitutionnelle qui eût assuré la prépondérance à la chambre des pairs. Ce plan, accepté par elle, eût été soumis ensuite à la chambre des députés. Si elle l'avait adopté, la monarchie était sauvée; si elle l'avait rejeté, la chambre des pairs en aurait été offensée, et alors, les deux premiers pouvoirs de l'État, la royauté et la pairie, unis dans un intérêt commun de conservation, se seraient entendus pour s'opposer aux empiétements de la démocratie révolutionnaire. Cette idée, confiée au grand référendaire de la chambre des pairs, M. de Sémonville, dont tous les ministères successifs avaient l'habitude de consulter la vieille expérience bien que son caractère ne leur inspirât pas beaucoup de confiance, fut communiquée par lui à plusieurs de ses collègues; elle ne parut pas leur convenir, et M. de Polignac dut y renoncer. Il raconte, dans ses *Études historiques*, que M. de Sémonville lui remit, pour toute réponse, une note dans laquelle il indiquait, comme moyen d'influence sociale à donner à la chambre des pairs et comme désirée par ses membres, l'autorisation pour leurs fils d'entrer dans la salle du trône avec un habit de couleur *vert pomme*. « M. de Sémonville sans doute voulait rire, » ajoute M. de Polignac.

Le président du conseil, infatigable dans sa stérile activité, s'ingéniait à découvrir dans toutes les directions, dans tous les ordres d'idées, ce qui pouvait donner de

la force et de l'éclat à la monarchie et désarmer l'opposition par le bien fait au pays. Comme le disait ironiquement le *Globe*, il ne manquait ni de foi, ni de courage; il était même résolu, mais il ne savait pas bien à quoi; il était prêt à tout faire, mais il cherchait ce qu'il fallait faire. Il aurait voulu diminuer les charges publiques tout en créant de nouveaux impôts, détruire le monopole universitaire, décentraliser l'administration sans porter atteinte aux prérogatives de la couronne. Il résuma toutes ces vues dans un rapport confidentiel qu'il présenta au Roi le 14 avril et qui contenait un exposé de l'état de la France. Il ne niait pas qu'il n'y eût quelque agitation chez les hommes que leur rang, leurs emplois ou leurs occupations habituelles conduisaient à s'occuper des affaires publiques, mais, suivant lui, personne ne regardait comme possible le renversement de l'ordre de choses établi par la Restauration. Cette agitation qu'il déplorait, il ne la voyait, d'ailleurs, que dans les grandes villes; le peuple ne la partageait pas, il restait absorbé dans la préoccupation des intérêts matériels garantis par les institutions existantes. La presse quotidienne attestait seule le trouble des esprits; elle dissimulait les étroites limites dans lesquelles le mouvement était circonscrit. Elle faisait illusion à quelques-uns sur la nullité des motifs de cette inquiétude. Pouvait-on l'expliquer par la crainte du renversement des institutions? Le Roi, dont la parole renfermait toutes les garanties, avait fait connaître sa volonté de les maintenir. Aucun acte de l'autorité n'avait

prêté au moindre reproche d'inconstitutionnalité; une opposition vigilante et partiale n'avait pu, depuis six mois, relever un seul fait de violation de loi. Toutes les lois étaient respectées, non-seulement dans leur texte, mais dans leur esprit. Il aurait fallu, d'ailleurs, pour qu'on pût imputer raisonnablement aux ministres le projet de détruire les institutions, qu'il leur fût possible d'avoir quelque espoir d'y réussir, mais personne ne savait mieux qu'eux quelles profondes racines elles avaient jetées en France. Les lois existantes ouvraient aux Français, qui ont un si grand besoin d'activité, une carrière dans laquelle cette activité pouvait s'exercer sans danger et même avec profit pour la chose publique. Ces lois conciliaient habilement et satisfaisaient d'une manière complète le vif attachement de la nation à l'égalité et sa soif des distinctions. Les hommes les plus influents par leur rang ou leur fortune mettaient un juste prix à la participation que leur qualité de pairs ou de députés leur donnait à l'autorité législative; les propriétaires d'un ordre inférieur trouvaient, dans l'exercice de moindres prérogatives, un contentement d'autant plus vif qu'il ne leur était pas interdit d'aspirer à une plus haute position. L'attachement des électeurs pour la Charte était déjà si puissant, si solidement établi que si, par le concours d'événements auxquels la prudence humaine ne saurait parer, une déviation des institutions devenait nécessaire, cette déviation, fût-elle légère et ne pouvant être que momentanée, ne serait favorablement accueillie que s'il était

évident qu'elle assurerait pour l'avenir le maintien des bases sur lesquelles reposait le système actuel. Le rapport constatait ensuite l'état prospère de l'industrie, de l'agriculture et du commerce. Jamais le crédit n'avait été si florissant. Les fonds publics avaient de beaucoup dépassé le pair, résultat de la fidélité avec laquelle le gouvernement royal remplissait ses engagements. A l'extérieur, la France recueillait aussi le fruit de la politique sage et désintéressée de ses souverains. Respectée par tous les États, aucun n'était disposé à intervenir, même d'une manière détournée, dans les affaires du royaume. L'Espagne lui devait la fin de ses guerres civiles et les pas qu'elle commençait à faire vers une meilleure situation. La Grèce devait au Roi son existence et lui devrait plus qu'à aucun autre souverain les garanties de son avenir. La France n'avait nulle part demandé d'avantages matériels, de priviléges exclusifs, mais la reconnaissance des peuples et des gouvernements était venue la chercher. Ses rapports avec la Russie et avec la Prusse étaient établis sur le pied d'une parfaite cordialité. Si elle ne trouvait pas chez l'Autriche et l'Angleterre autant de bonne volonté et de disposition à se réjouir de sa prospérité, elle n'avait du moins aucun motif de redouter de leur part aucune objection à ses projets. Les États secondaires de l'Allemagne étaient portés à se rapprocher d'elle et à s'en rapporter à son arbitrage dans leurs démêlés. Les États italiens lui accordaient de bonne grâce le concours et les facilités dont elle avait besoin

pour l'expédition d'Alger. Dans l'Orient, elle maintenait ses anciens priviléges, elle exerçait son patronage sur les populations catholiques, et par là une influence considérable dans toutes les parties de l'empire ottoman. Le pacha d'Égypte, le prince le plus éclairé et un des chefs les plus puissants de ces contrées, lui témoignait autant de déférence que le permettait sa position de musulman et de vassal de la Porte. En Amérique, sa position était aussi satisfaisante que le comportaient les révolutions fréquentes des républiques espagnoles. Parlant avec regret des projets de loi qui auraient été présentés aux Chambres si le gouvernement n'avait pas été obligé de recourir à la mesure de la prorogation, M. de Polignac disait que les plans conçus par la bienveillance royale avaient été contrariés par une opposition qu'on n'avait pas dû prévoir attendu que rien ne la justifiait; que le ministère, privé de la possibilité de réaliser des améliorations en l'absence des Chambres, ne pouvait que persévérer dans les voies légales dont il ne s'était pas écarté un seul instant, en laissant à l'opinion publique le soin de prononcer entre une conduite irréprochable et des imputations purement gratuites; que les difficultés qui entravaient la marche du gouvernement provenaient de l'hostilité de la presse, du mauvais esprit d'une partie du corps électoral et des menées des comités directeurs, mais qu'un remède efficace ne pouvait être apporté sans le concours des Chambres à cette double source d'agitation; que, dans l'état de la législation, il était impossible d'assurer une

répression plus sévère de la licence de la presse; que quant aux comités directeurs on ne pouvait requérir aucune peine contre leurs membres pour le seul fait de leur association; que le gouvernement devait donc se borner à s'efforcer d'écarter tout motif de mécontentement pour le présent et de crainte pour l'avenir et qu'il croyait ne pas manquer à ce devoir.

Ce rapport, qui, naturellement, ne fut pas publié, mélange incohérent d'aspirations libérales et patriotiques, de protestations constitutionnelles et de théories qui préparaient la voie à un coup d'État, caractérise admirablement M. de Polignac. Il y a sans doute de l'optimisme dans le tableau qu'il y traçait de l'état de la France. On ne saurait nier, cependant, que les traits en sont généralement vrais. La révolution que préparait alors la déplorable politique du Roi et de son conseil devait surprendre le pays au milieu d'un développement de prospérité, de richesse, de puissance militaire et d'influence extérieure qui, s'il n'eût pas été arrêté par de fréquents bouleversements, l'eût promptement replacé au premier rang des États européens.

Un rapport présenté au Roi par le ministre des finances et qui fut inséré dans le *Moniteur* contient, sur la situation financière, des détails qui méritent d'être recueillis parce qu'ils constituent, pour cette branche importante du service public, le dernier compte rendu du gouvernement de la Restauration. C'était en quelque sorte son testament.

M. de Chabrol commençait par y retracer la marche que ses prédécesseurs et lui avaient suivie pour amener les choses au point où elles se trouvaient en ce moment. Il faisait l'histoire succincte, mais complète, de l'établissement des divers impôts dont se composait le revenu public, des changements, des variations, des accroissements qu'ils avaient subis avec les progrès de la population, de la fortune publique et des fortunes particulières. Il exposait les résultats obtenus des opérations du cadastre pour l'impôt foncier et d'une révision nouvelle pour la répartition de la contribution personnelle et mobilière. Le nombre des communes cadastrées s'élevait déjà à plus de 20,000 sur 37,000. Quant à la contribution mobilière et personnelle, après beaucoup d'épreuves contradictoires, on était enfin arrivé à fixer le montant des valeurs locatives, sans y comprendre celles qui étaient relatives à l'industrie, à près de 304 millions dont 170 appartenant aux villes et 134 aux communes rurales. Le nombre des habitants était de 31 millions 657, 429, celui des maisons de 6 millions 396, 008, ce qui faisait une augmentation notable sur les évaluations de 1820. Les dégrèvements opérés depuis quelques années sur l'impôt foncier, sur la contribution personnelle et mobilière, sur celle des portes et des fenêtres, avaient rendu aux propriétaires près de 92 millions. Ces quatre branches principales du revenu de la France apportaient au trésor une redevance facile et assurée qui, en principal et en centimes additionnels, produisait

325 millions. Les frais de perception ne dépassaient guère 16 millions. En ce qui touchait aux contributions indirectes, dans l'intervalle écoulé de 1818 à 1828, les recettes brutes s'étaient élevées de 163 millions à 212, tandis que les frais de perception avaient été réduits de près d'un tiers; le bénéfice net du monopole des tabacs avait été porté de 41 à 46 millions. Arrivant à l'article de la dette publique, qui s'élevait dans son ensemble à la somme de 322 millions 752, 569 francs, le rapport énumérait les éléments qui l'avaient si considérablement grossie depuis le commencement de la Restauration et les charges énormes auxquelles le gouvernement avait eu à pourvoir. Il avait fallu payer 700 millions de contributions de guerre, 650 millions pour les réclamations élevées par des particuliers étrangers, et solder pendant trois ans l'occupation du territoire par l'armée alliée; il avait fallu éteindre un arriéré de 650 millions. A l'aide de l'impôt, combiné avec le crédit fondé par la fidélité de l'État à ses engagements, on avait suffi à tout. On avait, de plus, trouvé les ressources nécessaires pour indemniser les émigrés, pour soutenir les intérêts de la grandeur et de la puissance de la France dans quatre questions capitales, l'intervention en Espagne, l'intervention en Grèce, les éventualités de la guerre entre la Russie et la Porte et la guerre contre la régence d'Alger. Après avoir indiqué les changements apportés au système d'amortissement de la dette et fait allusion à des projets de conversion auxquels le gouvernement ne voulait s'arrêter

qu'avec la certitude du succès et moyennant la garantie de tous les droits, le ministre présentait quelques aperçus sur les exercices financiers des dernières années et de l'année courante qui, autant qu'on pouvait en juger en ce moment, semblaient à peu de chose près en équilibre. Quant au budget de 1831, il évaluait l'ensemble des dépenses à 983 millions 185, 597 francs et celui des recettes à 986 millions 201, 158 francs. « Telle est, » disait en finissant M. de Chabrol, « la véritable situation » des charges et des ressources de la France ; toutes ses » dettes sur les anciens exercices sont soldées ou cou- » vertes par des moyens suffisants, et ses budgets cou- » rants et futurs offrent dès à présent des fonds libres et » de grandes espérances d'amélioration. Le régime d'ordre » et d'économie qui s'est établi dans les diverses par- » ties du service a déjà produit de nombreuses épargnes » qui ont allégé le poids de nos sacrifices; j'ai la satis- » faction d'avoir pu montrer à Votre Majesté que l'ad- » ministration des finances était entrée franchement » dans cette carrière et qu'elle y avait déjà recueilli » plus de 30 millions par des perfectionnements suc- » cessifs dans les différentes branches de son travail : » j'espère aussi avoir démontré, par les développements » que je viens de présenter sur le système de nos con- » tributions, qu'il sera possible incessamment d'en amé- » liorer les tarifs et d'en obtenir des tributs non moins » abondants et plus faciles à supporter. L'espérance » d'un nouvel accroissement de nos revenus ne se

» change-t-elle pas en certitude lorsque l'on sait les progrès de cette augmentation rapide et soutenue qui a élevé nos impôts indirects de 212 millions pendant les quinze années de prospérité qui sont dues au retour de la paix et à la sollicitude paternelle de nos rois? Et que ne devons-nous pas attendre de l'activité industrieuse d'une population dont les efforts sont tous dirigés vers l'intérêt général! Nous pouvons retrancher de nos dépenses les utiles économies que l'ordre et la simplification du système administratif nous permettent de réaliser avec une sage lenteur et sans nuire à la bonne exécution des services. Nous verrons s'affaiblir chaque année les charges temporaires que nous imposent encore la dette viagère, les pensions, les secours, les demi-soldes des militaires. Une épargne de plus de 40 millions nous est assurée par l'extinction graduelle de ces divers articles. Nous n'obtiendrons pas moins de la conversion de nos rentes cinq pour cent et des fonds que l'élévation des cours rendra disponibles sur l'amortissement de notre dette fondée. Nous avons enfin surmonté les circonstances les plus difficiles, nous sommes quittes de toutes les obligations qu'elles avaient fait contracter à la France et nous sommes appelés aujourd'hui à recevoir le prix de tant d'efforts et de tant de persévérance... Je ne crois pas que l'intérêt bien entendu des contribuables conseille de réserver exclusivement à des dégrèvements d'impôts les importants résultats de la réduction et

» de l'extinction de nos dettes antérieures, surtout après
» l'allégement... déjà accordé à la propriété, et je pense
» qu'il sera plus utile de les consacrer à la dotation,
» jusqu'à présent trop insignifiante, de plusieurs services
» qui ont pour but d'honorer et d'enrichir la France.
» C'est ainsi qu'on satisferait au besoin, chaque jour
» plus pressant, de compléter les établissements civils et
» hydrauliques de la marine, de fournir à la défense
» de nos frontières tous les fonds nécessaires pour ga-
» rantir la sécurité et l'indépendance du pays ; c'est
» ainsi qu'on pourrait appliquer à l'achèvement de nos
» routes et de nos canaux les subsides indispensables
» pour établir entre toutes les parties de la France des
» communications faciles qui favoriseraient le travail, ou-
» vriraient de nouveaux débouchés à ses produits et
» réaliseraient pour l'avenir toutes les espérances de la
» Restauration... Le tableau que je viens de mettre
» sous les yeux de Votre Majesté pour lui exposer dans
» toutes ses parties la situation des finances de l'État ne
» présente que des résultats satisfaisants dans le passé et
» plus favorables encore pour l'avenir. Jamais aucun
» peuple n'a recueilli des avantages plus précieux et
» plus prompts que ceux dont la France a commencé à
» jouir depuis le retour de ses souverains légitimes;
» jamais aucune nation n'a été appelée à de plus belles
» destinées que celles que prépare encore la sollicitude
» royale à la reconnaissance publique. Tous les efforts se
» réuniront désormais à ceux du souverain pour con-

» server les bienfaits d'un gouvernement qui a fondé
» la prospérité de la France et qui doit satisfaire chaque
» jour davantage à ses nouveaux besoins et à ses plus
» chères espérances. »

Les faits résumés par ce document et dont l'exactitude ne peut être niée font certainement le plus grand honneur à l'administration financière de la Restauration. C'est peut-être le titre le plus incontestable de ce gouvernement à la reconnaissance de la France. Disons pourtant que ceux de ses apologistes qui, pour le faire valoir aux dépens des gouvernements qui lui ont succédé, ne cessent de répéter que c'est avec un budget de moins d'un milliard qu'il a obtenu de tels résultats, oublient, dans les comparaisons qu'ils se plaisent à établir, des éléments essentiels : sans parler même de la différence de la valeur de l'argent à ces diverses époques, il ne faut pas perdre de vue que la Restauration a fait très-peu de chose pour les travaux publics et l'instruction publique, si largement dotés depuis, et que les circonstances générales de l'Europe lui permettaient de ne tenir sur pied qu'une armée relativement peu nombreuse; que, pendant quelques années même, elles lui en imposèrent la nécessité. La marine n'avait pas pris, non plus, les développements qu'elle devait prendre plus tard. Ce ne sont certainement pas des griefs que l'on puisse alléguer contre les ministres de Louis XVIII et de Charles X : ils avaient raison de se préoccuper, avant tout, du rétablissement des finances et, pour y arriver plus promptement, d'a-

journer toute dépense non absolument nécessaire, mais leurs successeurs ont eu raison, aussi, d'agir autrement dans des conjonctures différentes, en présence d'autres nécessités et lorsque les ressources et les richesses de la France, s'étant considérablement augmentées, leur donnaient la possibilité de pourvoir à des besoins que, longtemps, il avait fallu négliger.

Quelle que fut l'importance du rapport de M. de Chabrol, qui depuis a été bien souvent rappelé, il attira à peine, au moment où il parut, l'attention des hommes spéciaux. Les esprits étaient absorbés par l'attente des grands événements qui se préparaient.

Le gouvernement, résolu à dissoudre la Chambre qu'il venait de proroger, n'avait encore rien décidé sur l'époque de cette dissolution et des élections qui devaient la suivre. Le mois d'avril presque entier s'écoula dans cet état d'incertitude. Deux propositions avaient été soumises au conseil. La dissolution et les élections auraient-elles lieu aussitôt après le débarquement de l'expédition française dans la régence d'Alger, c'est-à-dire au mois de juillet, ou bien attendrait-on la clôture de la confection des listes électorales annuelles fixée par la loi au 15 octobre, ce qui donnerait le temps de connaître les résultats de cette expédition dont le succès aurait une heureuse influence sur l'esprit public? A cette dernière proposition, on objectait que, sans doute, si l'expédition réussissait, son succès pourrait favoriser les chances électorales du ministère, mais que, si, au contraire, elle échouait.

l'effet en serait désastreux. On représentait aussi que si les élections étaient ajournées au mois d'octobre, la nouvelle chambre ne pourrait se réunir à temps pour voter avant la fin de l'année le budget de 1831, en sorte qu'on retomberait forcément sous le régime des douzièmes provisoires, si contraire à la régularité financière et dont on avait eu tant de peine à sortir. L'autre proposition ne présentait pas les mêmes inconvénients, et les élections faites au mois de juillet devaient, à ce que croyaient la plupart des ministres, avoir plus de chances de bien tourner sous l'influence d'un premier succès militaire que l'on considérait comme probable, dût-il ne pas être suivi d'une victoire définitive.

Une autre question non moins grave, c'était celle de savoir ce qu'on ferait après les élections. Dans le cas où elles réussiraient, les ministres étaient d'accord pour présenter à la chambre nouvelle diverses modifications de la législation électorale et surtout une loi plus efficace contre la licence des journaux, mais cet accord était loin d'exister sur la conduite qu'il y aurait à tenir si cette chambre était aussi hostile ou même plus hostile que celle des 221. Pour comprendre les dissentiments qui se manifestèrent à ce sujet, il faut se rendre compte de l'extrême diversité des caractères, des sentiments et des opinions des membres du conseil.

Plusieurs d'entre eux étaient atteints depuis quelque temps d'un profond découragement. M. Courvoisier. M. de Chabrol et M. de Guernon-Ranville comprenaient.

surtout depuis l'épreuve de la courte session qui venait de se terminer, que le ministère, marchant au jour le jour, sans ensemble, sans projet arrêté, n'était pas à la hauteur de sa tâche ni même en état de soutenir avec avantage une lutte de tribune : qu'il allait en aveugle au-devant d'un orage menaçant; ils croyaient donc absolument nécessaire ou un changement de personnes, ou un changement de système. MM. de Guernon-Ranville et Courvoisier avaient demandé, en conséquence, qu'on arrêtât, avant toute chose, d'une manière claire et précise, un plan de conduite pour toutes les hypothèses, et M. de Polignac avait promis de s'en occuper. Cependant, lorsque la question fut reprise quelques jours après, on ne put s'entendre sur ce qu'il y aurait à faire en cas d'échec dans les élections, supposition que la majorité du conseil considérait ou feignait de considérer comme dépourvue de tout fondement, mais qui ne paraissait pas telle à M. Courvoisier, à M. de Chabrol et à M. de Guernon-Ranville. M. de Polignac termina la discussion en disant que, le cas échéant, le Roi aviserait.

Ces paroles étaient d'autant moins faites pour rassurer les membres modérés du ministère que, depuis quelque temps, il leur semblait qu'un changement s'était opéré dans les dispositions du président du conseil. Dominé par *une influence tout à fait en dehors de la sphère ministérielle*, c'est-à-dire, pour exprimer nettement l'idée que M. de Guernon-Ranville, dans son journal, indique au moyen de cet euphémisme, par la volonté du Roi, il se

montrait maintenant convaincu, ce qu'il n'avait pas fait jusqu'alors, qu'on ne pourrait sortir de la lutte engagée qu'en recourant à des mesures extraordinaires, par application de l'article 14 de la Charte, en d'autres termes, à un coup d'État. Quelquefois, dit-on, les représentations de M. Courvoisier l'effrayaient sur les conséquences d'une telle entreprise, mais le Roi ne tardait pas à effacer de son esprit ces impressions passagères. Déjà, à l'époque de la prorogation, M. de Guernon-Ranville cherchant à lui persuader qu'avec de la prudence, de la modération et de la fermeté il ne serait pas impossible de se ménager, dans la chambre des députés, une majorité suffisante pour atteindre sans encombre la fin de la session, « une majo» rité ! » s'était-il écrié ! « j'en serais bien fâché, je ne » saurais qu'en faire. » Ces paroles, dont M. de Guernon-Ranville n'avait pas d'abord compris le sens, lui revenant à l'esprit, ne pouvaient qu'augmenter ses inquiétudes.

M. de Bourmont et M. d'Haussez suivaient docilement, en toute circonstance, l'impulsion de M. de Polignac. M. de Montbel ne se prononçait pas ouvertement, mais il était évident qu'il ne se prêterait qu'avec une extrême répugnance à des mesures extralégales. Dans son dévouement honnête et sincère à la cause de la royauté, il aurait voulu la sauver sans rien hasarder et surtout sans violence. M. de Chabrol n'était nullement enclin à recourir à l'article 14. Cependant, lorsqu'on le pressait, il reconnaissait que, si les exigences de la chambre nouvelle

mettaient le gouvernement dans l'alternative de compromettre l'honneur et la sécurité du trône par de honteuses capitulations ou de les sauver par des actes extralégaux, on se trouverait placé dans le cas de nécessité prévu par cet article, mais il ajoutait qu'il ne se soumettrait à cette nécessité qu'après avoir épuisé tous les moyens légaux de résistance. C'était aussi le sentiment de M. de Guernon-Ranville. Seul, M. Courvoisier repoussait d'une manière absolue toute idée de recours aux moyens extraordinaires, ne les trouvant pas suffisamment justifiés par l'article 14. Il ne craignait pas de soutenir que, lorsque les colléges électoraux auraient répondu à l'appel du Roi, quelles que fussent les exigences de la chambre élue par eux, on ne pourrait que s'y soumettre: que c'était là la conséquence inévitable du principe représentatif.

Le 20 avril, M. de Polignac ayant de nouveau soumis au conseil la question qui préoccupait tous les esprits, M. de Guernon-Ranville demanda qu'on en vînt enfin à des explications franches et complètes. Elles furent de telle nature, elles attestèrent des dissentiments si graves entre les ministres que tous s'accordèrent à déclarer que, dans l'intérêt de la couronne, il était devenu nécessaire de modifier la composition du cabinet. Le débat se rouvrit ensuite sur l'époque où devait avoir lieu la dissolution de la Chambre. On aurait dû croire qu'après tout ce qui s'était passé le principe de cette dissolution était définitivement et unanimement arrêté, mais MM. de Chabrol

et Courvoisier exprimèrent l'opinion que, si l'expédition d'Alger venait à échouer, il serait très-dangereux de réunir les colléges électoraux, que le plus sage serait alors de renvoyer les ministres et de rappeler la chambre prorogée. M. de Guernon-Ranville, se séparant des deux collègues avec lesquels il avait jusqu'alors marché d'accord, représenta que rappeler la chambre des 221 après tout ce qui s'était passé, ce serait livrer le pouvoir royal sans défense alors que l'échec de l'expédition l'aurait encore affaibli moralement. Il avait, dit-il, combattu la prorogation, pensant qu'il aurait été préférable de laisser continuer la session commencée, il le pensait encore, mais il n'était plus temps de revenir sur ce qui avait été fait, et demander le concours d'une chambre qu'on avait traitée avec tant de sévérité, céder pour l'obtenir à ses exigences anticonstitutionnelles, ce serait tout compromettre. Si l'expédition échouait, il conviendrait sans doute que le Roi congédiât des ministres coupables ou malheureux, mais aussi que la Chambre fût immédiatement dissoute et qu'on procédât à des élections qui, sous une administration nouvelle, pourraient donner de bons résultats. M. de Polignac ne fut pas de cet avis. Il dit qu'il serait également contraire à la dignité et à la justice du Roi de rendre ses ministres responsables des hasards de la mer ou d'une campagne.

On se sépara sans rien résoudre; mais, le lendemain, dans un conseil tenu aux Tuileries, le Roi, sur le compte qui lui fut rendu de ces délibérations, décida que la dis-

solution serait prononcée le 16 mai, époque à laquelle on calculait que le Dauphin serait de retour d'un voyage qu'il allait faire dans le Midi pour inspecter les préparatifs de l'expédition algérienne, et que les élections auraient lieu le 23 juin ou le 25 au plus tard.

Le 24 avril, le conseil s'occupa de nouveau des modifications à apporter à la composition du ministère. M. Courvoisier, impatient de recouvrer sa liberté et d'échapper aux responsabilités d'une politique qu'il désapprouvait de plus en plus, demanda que ces modifications eussent lieu sans retard. Il en donnait pour motif que si, comme il le supposait, le Roi voulait prendre ses nouveaux conseillers dans la droite ou même dans l'extrême droite, il fallait que les élections se fissent sous leur influence, en sorte qu'une épreuve bien complète fît connaître la force réelle de cette fraction du parti royaliste. Il ne dissimula pas, d'ailleurs, et en cela seulement il fut appuyé par M. de Chabrol, qu'à son avis certains noms ne pourraient être prononcés sans danger, et il cita ceux de M. de Bertier, de M. de Peyronnet, de M. de Vitrolles. M. de Montbel, M. de Guernon-Ranville, et aussi M. de Chabrol, combattirent la proposition de M. Courvoisier : le travail préparatoire des élections était commencé, disaient-ils, et il suivait une bonne direction; les renseignements envoyés par les préfets étaient assez favorables ; ils promettaient une majorité telle quelle; une modification du cabinet, dans quelque sens qu'elle eût lieu, jetterait de l'incertitude dans les esprits

et aurait peut-être pour effet d'augmenter les divisions du parti royaliste. D'ailleurs, il serait naturel que les résultats des élections exerçassent de l'influence sur les choix du Roi. M. de Polignac, au contraire, pensait, comme M. Courvoisier, bien que pour des raisons très-différentes, qu'il ne fallait pas différer les changements dont on s'accordait à reconnaître la nécessité. Cependant, on ne prit encore aucune détermination. Pour cette mesure aussi, on voulait attendre le retour du Dauphin, mais ce n'était plus qu'une question de temps, et, à partir de ce moment, les séances du conseil devinrent absolument insignifiantes, les ministres se tenant les uns à l'égard des autres sur la réserve, comme des gens près de se séparer et de se brouiller. C'était une étrange situation pour un gouvernement engagé dans la terrible lutte dont la prorogation des Chambres avait donné le signal.

Ces incidents n'étaient pas connus du public qui, s'il en eût été informé, y aurait trouvé la preuve que l'on marchait un peu au hasard, mais très-certainement vers quelque solution violente. Le bruit se répandit dans les premiers jours de mai qu'un nouvel effort se faisait pour arriver à une transaction qui aurait prévenu de funestes extrémités. On désignait M. de Martignac et M. Portal comme y travaillant de concert avec quelques-uns des ministres; on mêlait à leurs noms celui de M. Delalot. Pendant quelques jours, le parti qui ne rêvait que coups d'État et royauté absolue sembla craindre que quel-

que accommodement ne vînt lui enlever le pouvoir qu'il se croyait sur le point de saisir. La *Gazette de France*, la *Quotidienne*, le *Drapeau blanc*, se trouvèrent cette fois d'accord pour conjurer un tel péril. « La lutte, » disait la *Quotidienne*, « est entre la royauté et la révolution, » entre la monarchie et la république. Toute politique » intermédiaire est impossible. » La *Gazette*, devenue aussi violente, aussi injurieuse que le *Drapeau blanc*, protestait contre l'idée de donner une satisfaction aux votants de l'adresse par une modification partielle du ministère avant les élections ; elle disait que les hommes la défection avaient mérité la qualification infâme *renégats*, et qu'il ne fallait pas que trente misérables sans foi ni loi fissent pencher à leur gré la balance la politique. Le *Drapeau blanc* rejetait la faute de ce qui se passait sur le ministère dont l'indolence avait laissé échapper toutes les occasions et qui perdait de plus en plus la confiance des royalistes. On ne tarda pas à savoir que toutes ces rumeurs étaient dépourvues de fondement, qu'à la cour on ne pensait nullement à rappeler M. de Martignac et que M. Delalot n'avait pas vu M. de Polignac, comme on le racontait.

La polémique des journaux se poursuivait, plus violente et plus âpre de jour en jour, sur le principe de la souveraineté, sur l'origine de la Charte, sur le sens de l'article 14, sur les droits respectifs du Roi, des députés et des électeurs, sur le droit de la Chambre de refuser le budget, sur l'adresse des 221, célébrée par les uns comme

un acte admirable de patriotisme, dénoncée par les autres comme un crime de haute trahison. Les feuilles de la droite, la *Gazette* comme le *Drapeau blanc*, disaient que les 221, en refusant leur concours au Roi, avaient abjuré leur mandat et s'étaient rendus inéligibles; qu'il en était de même de ceux qui avaient voté l'amendement de M. de Lorgeril; que, si les électeurs les renvoyaient à la Chambre, ces électeurs abdiqueraient à leur tour et se rendraient coupables de forfaiture. Le *Drapeau blanc* allait jusqu'à prétendre que le droit de choisir les ministres étant un des droits constitutionnels du Roi, les députés qui l'avaient contesté devaient être poursuivis par le ministère public en vertu de la loi de 1822, comme ayant attenté à ces droits. Une fois engagé dans ce champ illimité du plus pur absolutisme, on ne s'arrêtait plus. On parlait de créer par ordonnance des cours prévôtales pour juger les refus d'impôt qualifiés de rébellion. Appliquant aux magistrats le même sophisme qu'aux députés, on disait que, s'ils rendaient des arrêts qui tendissent à fausser les institutions, ils se dépouilleraient par ce fait seul de leur inamovibilité et pourraient être destitués. On ajoutait qu'au surplus cette inamovibilité ne s'appliquait qu'à leur titre, à leur grade, mais non pas au lieu où ils exerçaient leurs fonctions; que, par exemple, le gouvernement pourrait, en laissant à M. Séguier son titre de premier président, le transférer de la cour de Paris à celle d'Ajaccio. De telles extravagances fournissaient aux journaux de la gauche l'occasion de réfu-

tations triomphantes et qui mettaient de leur côté tous les gens sensés. Ils demandaient, par exemple, si l'on voulait attribuer au Roi le droit de nommer et de destituer les députés comme les préfets; ils soutenaient que, lorsque le Roi dissolvait la Chambre, il ne tranchait pas une question, il la posait, il ne prononçait pas un arrêt, il le provoquait. Puis, s'animant dans la lutte, ils invitaient leurs adversaires à laisser là ces chicanes, à se passer la fantaisie d'un coup d'État, promettant que, si le pouvoir ne cédait pas, les libéraux ne céderaient pas non plus et que la force répondrait à la force.

Le *Moniteur*, sans s'associer aux violences extrêmes des journaux de la droite, affirmait que la lutte n'était pas engagée, comme le *Constitutionnel* voulait le faire croire, entre l'ancien régime et les droits nouveaux légitimement acquis à la génération actuelle, mais bien entre le gouvernement monarchique, tel que la Charte l'avait constitué, et une démocratie ambitieuse qui aspirait ouvertement à l'envahissement de tous les pouvoirs, qui osait menacer le Roi, s'il ne lui sacrifiait pas ses prérogatives, de jeter l'État dans la confusion et le trouble par le refus du budget. Il disait que, pour que les élections fussent libres, il suffirait que le comité qui, sous prétexte de les diriger, les maîtrisait et les violentait sur toute la surface du royaume, renonçât à ses efforts. Réfutant successivement tous les griefs que l'opposition accumulait contre l'état de choses existant, il faisait remarquer que cette aristocratie dont on effrayait les esprits se réduisait

à la seule pairie, que s'il y avait encore des majorats, tous les Français n'en étaient pas moins égaux devant la loi; que la censure était abolie; que la liberté religieuse était entière; qu'on exigeait seulement le respect pour les ministres du culte; que les registres de l'état civil restaient entre les mains des maires; qu'on voulait améliorer progressivement les institutions municipales, mais sans transformer la monarchie constitutionnelle en république, sans ressusciter ces sinistres *communes* dont le seul nom inspirait l'épouvante. Enfin, il traitait d'odieuse calomnie l'imputation faite au gouvernement de trahir le pays à l'étranger et d'invoquer contre lui l'appui de l'Europe.

L'agitation n'était pas moins grande dans les départements qu'à Paris. Partout on se préparait à la lutte. Les comités électoraux s'occupaient activement de la révision des listes électorales. La société *Aide-toi, le ciel t'aidera* publiait à ce sujet un nouveau *Manuel électoral*, non sans exciter l'indignation du *Drapeau blanc* qui demandait de qui elle tenait le droit de commander aux électeurs. Les députés saisissaient toutes les occasions d'exprimer leur opinion dans des banquets ou dans d'autres réunions. M. de La Fayette prit la parole dans plusieurs de ces banquets.

Les préfets s'efforçaient de combattre cette active propagande. Consultés par le gouvernement sur l'état de l'esprit public et sur les chances qu'il pouvait promettre au pouvoir dans une élection générale, ils lui faisaient espérer une majorité qui ne devait pourtant pas dépasser

trente ou quarante voix. C'était peu de chose, surtout si l'on tenait compte de l'incertitude inhérente à de tels calculs et du penchant naturel des administrateurs secondaires à flatter les illusions de leurs supérieurs pour se ménager leur bienveillance.

Des faits étranges et qui n'ont jamais été bien expliqués aggravaient en ce moment ce qu'il y avait de sombres et d'alarmant dans la disposition des esprits. Depuis le commencement de l'année de nombreux incendies se succédaient sur plusieurs points de la France, particulièrement en Normandie, dans les départements de la Manche et de l'Orne. Ils éclataient le plus souvent la nuit, dans des maisons et des fermes isolées, sur des meules de grains et de fourrages. Il semblait résulter des rapports faits au conseil des ministres par le garde des sceaux, d'après les informations que lui transmettaient les autorités locales, qu'il ne fallait pas y voir le résultat de malveillances et de vengeances particulières, mais ceux d'un fanatisme exalté se rattachant à quelque combinaison politique. Sur ce point, tout le monde était d'accord, mais naturellement chaque parti s'efforçait de rejeter sur ses adversaires la responsabilité de ces menées criminelles. Du côté du gouvernement et des royalistes, on rappelait qu'en 1789 c'étaient des attentats de ce genre et la terreur qu'ils répandaient parmi les habitants des campagnes qui, en les poussant à la plus violente exaspération, avaient préparé le triomphe du parti révolutionnaire. Les libéraux, de leur côté, faisaient entendre que

le gouvernement et le clergé toléraient ou même encourageaient des excès qui, présentés comme l'œuvre de l'opposition, pouvaient exciter contre elle l'irritation des classes populaires ; ils demandaient que, pour les réprimer, on remît en activité la garde nationale qui, depuis quelques années, sans être supprimée officiellement ailleurs qu'à Paris, avait presque cessé d'exister. La justice locale informait avec une grande activité contre les auteurs de ces crimes, beaucoup d'individus avaient été arrêtés, mais ce n'étaient que de purs instruments et on n'avait pu mettre la main sur aucun des instigateurs par lesquels on supposait qu'ils avaient été mis en mouvement. Comme, cependant, on ne voulait pas douter de l'existence de ces instigateurs, on essayait d'amener leurs complices supposés à les faire connaître, on leur promettait même de les gracier si l'on obtenait d'eux des révélations qui permissent de remonter à la source du mal, et peut-être ne se tromperait-on pas en supposant que cette espérance a pu déterminer de leur part des dépositions mensongères que l'on prenait un peu légèrement pour l'expression de la vérité. On racontait que des hommes bien mis, mais portant souvent des blouses sur leurs habits de ville, parcouraient les campagnes, engageant des misérables, des enfants surtout ou de très-jeunes filles, à mettre le feu aux bâtiments qu'on leur désignait, et leur donnant de l'argent pour les y décider : qu'ils leur remettaient à cet effet des mèches soufrées garnies d'une matière inflammable au contact

de l'air ou de petites fioles contenant une liqueur qui embrasait facilement le chaume dont, en ce pays, la plupart des maisons étaient couvertes; que, cependant, l'explosion se faisait assez attendre pour leur laisser le temps de se retirer. Les libéraux représentaient que c'étaient surtout les bâtiments qui leur appartenaient qui étaient en butte aux tentatives des incendiaires. Sans nier précisément cette assertion, on répondait que ces tentatives n'étaient dirigées que contre des bicoques sans aucune valeur, ce qui paraissait prouver qu'on se proposait d'effrayer et d'agiter plutôt que de causer un dommage réel. Quoi qu'il en soit, les paysans, voyant se multiplier ces accidents dont ils étaient surtout les victimes, étaient arrivés peu à peu à un état d'irritation qui pouvait faire craindre de leur part les plus graves excès. Ils accusaient le gouvernement de favoriser les incendiaires en ne prenant contre eux aucune disposition. La population des campagnes tout entière était sur pied ; des patrouilles circulaient la nuit autour des villages, arrêtant tous les individus qu'elles ne connaissaient pas, et leur infligeaient parfois, dans l'égarement de leurs soupçons, de cruels traitements. On dit même que des voyageurs inoffensifs furent massacrés par ces furieux. Des agents de police furent sur le point de subir le même sort.

Les autorités locales, dans leur impuissance, demandaient au gouvernement de venir à leur secours par des mesures extraordinaires, par exemple, d'établir sur les

lieux une ou plusieurs cours prévôtales dont l'action prompte et énergique frapperait les imaginations plus que la marche trop lente de la justice ordinaire. Cette proposition fut appuyée, dans le conseil des ministres, par M. de Guernon-Ranville, mais on l'écarta par la considération que la création des cours prévôtales ne pouvait avoir lieu qu'en vertu d'une loi votée par les Chambres, et aussi pour ne pas donner à l'opposition la possibilité d'accuser le ministère d'avoir suscité à dessein le fléau dont il aurait retiré le bénéfice du rétablissement de cette redoutable juridiction. M. de Guernon-Ranville, soutenu par M. Courvoisier, demanda alors que des régiments de la garde fussent envoyés en Normandie pour prêter main forte à l'administration et à la justice contre les malfaiteurs. On ne pourrait plus, disaient-ils, accuser l'inertie du gouvernement, la population reprendrait confiance, les coupables seraient saisis de terreur, et, dans le cas où quelque projet de mouvement révolutionnaire se lierait aux incendies, on serait en état de l'étouffer immédiatement. M. de Polignac, loin d'entrer dans cette idée, dit qu'avant de sonner en quelque sorte l'alarme par une mesure aussi éclatante que la mise en mouvement de la garde royale, il fallait y réfléchir mûrement, d'autant plus que les rapports des autorités locales lui paraissaient empreints d'exagération.

Comme, cependant, le mal ne cessait de s'aggraver, le président du conseil finit par céder aux arguments de

ses collègues. Deux bataillons et deux escadrons de la garde, commandés par un officier général, M. de la Tour-Foissac, se rendirent dans les départements du Calvados et de la Manche. Soit par l'effet de leur présence et de leur bonne attitude, soit parce que l'espèce de fièvre qui s'était emparée des esprits commençait à se calmer, on ne tarda pas à apprendre que le nombre des incendies diminuait sensiblement; bientôt ils cessèrent tout à fait.

Un bon nombre d'accusés furent traduits un peu plus tard devant les cours d'assises, tous appartenant aux classes les plus humbles de la société. Il y eut beaucoup d'acquittements, plusieurs condamnations aux travaux forcés et à la peine capitale. La plupart de ces dernières ne furent pas exécutées, et tous les efforts tentés, tant sous le gouvernement de la Restauration que sous celui qui lui succéda, pour percer le mystère de ces étranges aventures sont restés infructueux. Ne serait-on pas fondé à en induire qu'il n'y avait pas de mystère et que les auteurs des incendies n'étaient inspirés que par cette contagion morale qui, à certaines époques, surtout lorsque des causes générales entretiennent les esprits dans un état de fermentation, pousse les hommes, par une sorte d'instinct d'imitation, dans la voie du crime ?

Dans un moment où les préventions hostiles au clergé étaient une des armes les plus puissantes de l'opposition, on ne vit pas sans quelque inquiétude une cérémonie religieuse qui, par sa pompe, semblait appartenir à un

autre temps. Je veux parler de la translation des reliques de saint Vincent de Paul, qui eut lieu le 25 avril. Ses restes avaient été, disait-on, préservés par de pieuses mains à l'époque des profanations révolutionnaires. L'archevêque de Paris voulut qu'ils fussent portés processionnellement de Notre-Dame à la chapelle des lazaristes dont l'institut, comme chacun le sait, avait été fondé par saint Vincent. Rien ne fut négligé pour donner un grand éclat à cette solennité. Les reliques étaient enfermées dans une châsse d'argent massif du poids de 250 kilogrammes, payée en partie à l'aide de souscriptions et qui avait figuré à la dernière exposition de l'industrie. L'archevêque revêtu de ses habits pontificaux, douze ou quinze autres prélats, tout le clergé de Paris, les frères des écoles chrétiennes, les sœurs de charité, de grands personnages en costumes d'apparat, formaient une immense procession qu'escortaient des détachements de la garde et de la garnison dont la musique accompagnait les chants religieux du clergé. Cette procession traversa plusieurs quais et de grandes rues que la police avait fait orner de tentures, de feuillages et de fleurs, au milieu des flots d'une population moins édifiée qu'étonnée d'un spectacle aussi inusité. Les reliques, arrivées à la chapelle des missions, y furent exposées pendant plusieurs jours à la vénération des croyants. Le Roi et la famille royale allèrent publiquement y prier, et on frappa une médaille en mémoire de cette cérémonie.

En d'autres temps, l'hommage rendu à un bienfaiteur

de l'humanité que la philosophie honore à l'égal de la religion n'aurait donné lieu à aucune réclamation, mais, à cette époque, tout paraissait suspect, et le parti libéral qui se sentait menacé ne reculait devant aucun des moyens qu'il jugeait propres à soulever contre le pouvoir l'opinion publique. Ses journaux dénoncèrent ce qui venait de se passer comme un retour aux pratiques du moyen âge; ils firent remarquer que, dans la procession, les personnages les plus considérables marchaient derrière le clergé comme pour indiquer la subordination du pouvoir civil à la *congrégation*; ils rappelèrent les cérémonies du jubilé où l'on avait vu le Roi marcher, entouré du clergé, comme un captif traîné par ses vainqueurs. Saint Vincent de Paul lui-même, malgré la juste popularité qui s'est constamment attachée à son nom, n'était pas épargné : on lui reprochait d'avoir été l'ami des jésuites et, à ce titre, mal vu des jansénistes qui, comme pour protester contre sa canonisation, ne l'avaient jamais appelé que *monsieur Vincent*. Quelques journaux contestèrent l'authenticité des reliques.

Ces critiques, ces chicanes étaient bien puériles, bien ridicules, mais elles n'en produisaient pas moins d'effet sur un public prévenu, et on aurait dû le prévoir. Ce qu'on a toujours redouté en France, même à des époques moins agitées et lorsque la religion et l'église n'étaient pas, comme en 1830, l'objet d'hostilités systématiques, c'est la domination du clergé, et la prudence devrait l'empêcher de donner aux manifestations de son in-

fluence réelle ou supposée trop de pompe et de retentissement.

En ce moment, le roi et la reine de Naples, revenant d'Espagne où ils étaient allés, comme je l'ai dit, marier leur fille à Ferdinand VII et où la rigueur de la saison les avait jusqu'alors retenus, mettaient le pied sur le territoire français. Ils se rendirent des Pyrénées à Paris à petites journées, s'arrêtant dans tous les lieux que des souvenirs historiques, des monuments ou des sites remarquables recommandaient à leur attention. A Pau, par exemple, ils visitèrent le château et le berceau d'Henri IV, aïeul commun de toutes les branches de la maison de Bourbon. A Bordeaux, ils séjournèrent quelques jours. La duchesse de Berry, leur fille, alla les recevoir à Chambord où ils arrivèrent le 12 mai et les conduisit à Saint-Cloud où la cour se trouvait en ce moment. Charles X les installa lui-même au palais de l'Élysée qui devint leur résidence pendant le temps qu'ils passèrent à Paris. Ils y restèrent plusieurs semaines. Ce fut une suite non interrompue de fêtes brillantes parmi lesquelles on remarqua particulièrement celle que la duchesse de Berry leur offrit dans son château de Rosny et surtout le bal que le duc d'Orléans, beau-frère du roi François Ier, donna au Palais-Royal le 31 mai. A l'intérieur se trouvait réuni avec les ambassadeurs étrangers tout ce que la France comptait de personnages éminents soit par le rang, soit par l'illustration, pairs, députés, généraux, poëtes, savants, hommes de lettres, magistrats. Tout le palais était

illuminé. Les galeries qui l'entourent, semblables à de jardins suspendus, étaient chargées d'orangers et de fleurs. Au dehors, se pressait toute la population parisienne attirée par la curiosité. A neuf heures, le roi de France, roi et la reine de Naples, le Dauphin et la Dauphine, duchesse de Berry et le prince de Salerne, frère du r de Naples, arrivèrent au Palais-Royal. Ils furent reçus bas de l'escalier par le duc d'Orléans suivi de ses de fils aînés, le duc de Chartres et le duc de Nemours. Roi, le Dauphin et le duc d'Orléans portaient le gr cordon de Sicile, le roi de Naples et son frère celui d Saint-Esprit. Le duc de Chartres avait l'uniforme de colonel de hussards, le duc de Nemours, âgé de seize ans, celui de colonel de chasseurs; c'était avec le grade de colonel que les princes du sang entraient alors dans l'armée. Les gardes du corps occupaient la porte d'entrée, le vestibule et l'antichambre. Les deux rois, la reine de Naples et tous les princes et princesses, traversèrent la série des appartements. De la galerie vitrée, Charles X salua à plusieurs reprises la foule qui remplissait le jardin et qui criait *Vive le roi!* Les galeries du milieu avaient été réservées pour la danse: des buffets étaient couverts de rafraîchissements dans toute l'étendue de la galerie neuve du côté du Théâtre-Français. Outre les orchestres disposés pour le bal, la musique de la garnison, placée près de la terrasse qui regarde le jardin, jouait divers morceaux dans l'intervalle des contredanses. Bien que le nombre des invités s'élevât à trois mille, l'ordre le plus par-

fait ne cessa de régner dans l'intérieur du palais, mais il n'en fut pas de même dans le jardin. La foule s'était d'abord amusée à jeter les lampions dans le bassin; bientôt, elle franchit les grillages, arrachant les arbustes et les fleurs; enfin, une centaine de chaises ayant été entassées au pied de la statue d'Apollon, on y mit le feu au milieu de rires frénétiques et de vociférations sauvages. Le tumulte ne cessa que lorsque, par les soins de la police appelée un peu tardivement, les pompes dirigées sur le foyer de l'incendie eurent tout à la fois mis en fuite les auteurs de ces désordres et éteint ce feu de joie. Quelques accidents eurent lieu: des femmes à moitié étouffées faisaient entendre des cris perçants, et les voleurs mirent à profit l'occasion qui s'offrait à eux. Plusieurs, pris en flagrant délit, furent arrêtés.

Ces symptômes des dispositions envieuses et malveillantes des classes inférieures de la population à l'égard des classes supérieures et en face du déploiement du luxe et de la richesse parurent de mauvais augure. On a cité bien souvent ce mot de M. de Salvandy disant au duc d'Orléans : « Monseigneur, c'est une fête napolitaine, » nous dansons sur un volcan. » Suivant un récit que M. de Salvandy a publié plus tard, le prince, dans un long entretien qu'il aurait eu avec lui, se serait montré fort effrayé de la situation politique et lui aurait dit qu'il avait fait d'inutiles efforts pour engager le Roi à changer de système.

La présence de la famille royale de Naples, de cette

branche dégénérée de la postérité de Louis XIV, n'était pas propre à relever le prestige de la royauté. La vieillesse anticipée du Roi, qui devait mourir peu de mois après, son costume singulier à peu près semblable à celui des invalides, l'énorme embonpoint de la reine que faisait ressortir l'extrême maigreur de ses dames d'honneur, ce qu'on savait de ses habitudes de galanterie, si peu en accord avec sa figure, prêtaient à bien des railleries. M. d'Haussez raconte dans ses Mémoires qu'essayant un jour avec peu de succès de faire partager par Charles X les craintes que lui inspirait l'état de l'opinion, il lui dit qu'une preuve de la gravité des préoccupations publiques, c'était que la cour la plus ridicule qui eût jamais existé fût depuis huit jours à Paris sans que personne pensât à s'en moquer en dehors des cercles de la plus haute société. « Vous avez raison, » répondit le Roi, « si l'on ne profite pas d'une si belle occasion de railler, c'est qu'il y a dans les têtes des choses bien sérieuses. »

Le roi de Naples quitta Paris sans y laisser aucun de ces témoignages de faveur, de ces décorations dont les princes sont ordinairement prodigues en pareil cas. « Mon cousin, » dit plaisamment Charles X, « aura pensé qu'il n'avait pas d'*ordres* à donner chez moi. » Pendant tout son séjour en France, il avait été défrayé aux dépens de la liste civile, déjà assez obérée pour que son administrateur, M. de La Bouillerie, fût vivement contrarié de cette surcharge.

Quelles que fussent l'insignifiance et la caducité du

monarque napolitain, Charles X avait dû discuter avec lui une question délicate et d'une grande importance pour la maison de Bourbon tout entière. Je veux parler de l'acte par lequel le roi d'Espagne venait de changer l'ordre de succession au trône. Cette question est trop compliquée pour que je puisse l'expliquer ici dans tous ses détails; il suffira d'en indiquer les traits principaux. On sait que depuis l'origine de la monarchie espagnole, et sous toutes les dynasties qui y avaient régné, les femmes avaient été appelées à la succession comme les hommes, avec cette seule différence qu'à égalité de degré ceux-ci étaient préférés, quel que fût leur âge. C'est en vertu de ce principe, conforme à celui qui régissait la transmission des grandesses et des majorats, que la maison d'Autriche et la maison de Bourbon avaient l'une après l'autre occupé le trône. Néanmoins, Philippe V, à peine affermi par la paix d'Utrecht dans une royauté qu'il avait dû disputer pendant douze ans d'une guerre acharnée, s'était empressé de travailler à changer cet état de choses. Il craignait que, par l'effet de la législation existante, le mariage d'une princesse espagnole avec un prince étranger ne fît un jour passer la couronne dans une autre maison, et que ses descendants qui, conformément au traité d'Utrecht, avaient dû renoncer à leurs droits éventuels au trône de France, ne perdissent aussi celui d'Espagne. Il avait donc proposé aux Cortès réunies à cet effet en 1713, non pas, comme on l'a dit souvent par erreur, la substitution de la loi salique à la loi en vigueur, mais celle d'une loi

en quelque sorte intermédiaire qui, sans exclure complètement les femmes, ne les appelât à régner que lorsqu'il n'y aurait plus de mâles de la famille royale. Cette innovation, contraire aux usages et à l'esprit de la nation, avait rencontré dans les Cortès, si dociles pourtant à cette époque, et dans le conseil de Castille une opposition dont on n'avait triomphé que par des moyens d'une régularité plus que douteuse. La loi proposée avait fini par être votée, et, l'occasion d'en faire l'application ne s'étant pas présentée encore, l'opinion publique s'y était toujours montrée contraire. En 1789, le roi Charles IV avait voulu remettre les choses sur l'ancien pied. Sur sa proposition, les Cortès, à l'unanimité cette fois, votèrent une loi nouvelle qui abrogeait celle de 1713 pour en revenir à l'ancienne législation nationale. Cependant, par des considérations qu'il serait trop long de développer ici, il fut convenu que cette abrogation resterait secrète jusqu'à ce que le Roi jugeât à propos de la publier. Quarante années s'étaient passées depuis lors. Ferdinand VII avait succédé à son père Charles IV, et, au milieu des grands événements qui avaient bouleversé l'Espagne, cette question avait été un peu perdue de vue. Le public avait pourtant quelque soupçon de ce qui s'était passé en 1789, et Ferdinand VII, dans les premières années de son règne, ayant eu une fille de sa seconde femme, infante de Portugal, on s'était demandé si elle était héritière de la couronne ou si l'héritier était don Carlos, l'aîné des frères du Roi. Comme la jeune princesse était morte bientôt après, on

n'avait pas eu à prendre immédiatement une décision, mais Ferdinand VII ayant, ainsi que nous venons de le voir, épousé en quatrièmes noces une fille du roi de Naples qui n'avait pas tardé à devenir grosse, on dut prévoir que, si elle accouchait d'une fille, la question serait posée de nouveau. Ferdinand VII, dominé par le désir bien naturel de laisser sa couronne à sa postérité et plus encore, peut-être, par la jalousie que lui inspirait don Carlos, considéré depuis quelques années comme le chef du parti ultra-monarchique et ultra-religieux qui ne dissimulait pas son désir de le voir monter sur le trône, se décida à mettre en vigueur la loi de Charles IV. Un décret du 29 mars, publié le 5 avril, rétablit donc, par la promulgation de cette loi, l'ordre de succession antérieur à 1713. Les frères du Roi, la maison royale de Naples, celle qui régnait à Lucques, enfin la branche d'Orléans, se trouvèrent ainsi dépouillées du droit qui, en vertu de la loi de Philippe V, les appelait à régner sur l'Espagne dans le cas où Ferdinand VII n'aurait pas laissé de fils.

Ce qui est étrange, c'est que Ferdinand VII n'ait pas cru devoir attendre, pour prendre une telle mesure, que le roi de Naples, son beau-père, qu'elle atteignait un des premiers, eût quitté Madrid où il se trouvait encore en ce moment; c'est que, n'ayant pas attendu son départ, il ne l'ait pas même averti de ce qu'il allait faire, en sorte que ce prince n'eut connaissance de l'acte qui l'intéressait à un si haut degré qu'en l'entendant annoncer dans les rues par les crieurs publics.

Cet acte qui pouvait avoir pour effet d'enlever un jour la couronne d'Espagne à la maison de Bourbon pour la faire passer par un mariage dans une autre famille, était sans doute contraire aux intérêts de la France, menacée ainsi de perdre une alliance qui, depuis l'avénement de Philippe V, avait presque constamment couvert sa frontière méridionale dans les guerres où elle s'était trouvée engagée contre d'autres puissances; mais, à la différence des branches de Naples, de Lucques et d'Orléans la branche aînée des Bourbons, celle dont Charles X était le chef, ne pouvait pas prétendre qu'on eût porté aucune atteinte à ses droits éventuels puisque, par suite des renonciations que lui avait imposées le traité d'Utrecht, elle n'en avait aucun à régner jamais en Espagne, non plus que Philippe V et sa descendance à régner jamais en France. Le duc d'Orléans aurait voulu, néanmoins, que le Roi, en sa qualité de chef de la maison de Bourbon, protestât auprès du cabinet de Madrid. Il en parla à Charles X. Il en entretint à plusieurs reprises M. de Polignac et lui remit un mémoire qui avait pour objet d'établir les bases de cette protestation. Ce qui le rendait si pressant, c'est qu'il craignait que, si un jour, par l'union d'une héritière de la monarchie espagnole avec un prince étranger, les descendants mâles de Philippe V se trouvaient écartés de la succession au trône castillan, ils ne se considérassent comme dégagés de la renonciation de leur aïeul au trône de France, et que, la descendance de Charles X venant à manquer, ils ne prissent rang, pour la remplacer, avant

la branche d'Orléans dont ils étaient les aînés. Cependant, le conseil des ministres, tout en admettant que le Roi pouvait faire parvenir des observations au gouvernement espagnol sur les inconvénients et les dangers de la voie où il entrait, fut d'avis que, les couronnes de France et d'Espagne ne pouvant être réunies sur la même tête, il n'y avait pas lieu de protester au nom de la branche régnante en France, bien que le roi de Naples et le duc d'Orléans pussent le faire pour leur compte. Des explications continuaient à s'échanger entre les diverses parties plus ou moins intéressées dans la question lorsque survinrent bientôt après les graves événements qui devaient susciter de bien autres préoccupations. Il est digne de remarque que le parti libéral, si ardent plus tard en faveur de la succession féminine dans la péninsule, reprochait alors au ministère de ne pas la combattre avec assez d'énergie et de laisser périr ainsi l'œuvre de Louis XIV!

Les bouleversements que l'acte de Ferdinand VII préparait à l'Espagne n'étaient encore qu'éventuels et n'avaient rien d'imminent, mais un autre pays, limitrophe aussi de la France, semblait toucher à une catastrophe. L'agitation produite dans la partie méridionale du royaume des Pays-Bas, depuis deux ans déjà, par la coalition du parti libéral avec le parti catholique ne cessait de s'accroître. Le gouvernement, pour la dompter, avait eu recours, au commencement de cette année, à un de ces expédients qui ne réussissent au pouvoir que lorsqu'il est

fort, c'est-à-dire lorsqu'en réalité ils ne sont pas nécessaires. Il avait enlevé aux membres marquants de l'opposition les places qu'ils occupaient à la cour et les pensions qu'ils touchaient sur le trésor. Bien qu'il eut essayé d'atténuer ce qu'il y avait d'odieux dans ces rigueurs par des concessions, telles que la suppression du collége philosophique de Louvain, que le clergé réclamait depuis si longtemps, et la nomination à des emplois publics de plusieurs patriotes belges, l'indignation avait été grande. Elle s'était manifestée par des démissions comme aussi par le refus de quelques-uns de ceux qu'on invitait à entrer au service de l'État et qui eussent craint, en acceptant ces offres, de s'exposer à l'accusation de trahison et de servilité. Des écrivains, dont le plus remarquable était M. de Potter, condamné en 1828 à dix-huit mois de prison pour délit de presse, ouvrirent dans les journaux une souscription pour indemniser ces victimes de leur indépendance et pour décerner des récompenses d'honneur à ceux qui auraient bien mérité de la patrie. On colportait en même temps dans les provinces des pétitions pour le redressement des griefs, qui, couvertes de milliers de signatures, furent présentées à la seconde chambre des États généraux. Le 7 mars, après un débat très-vif dans lequel elles furent appuyées par M. Surlet de Chokier, le futur régent de la Belgique, la Chambre en ordonna le dépôt au greffe, c'est-à-dire qu'elle les prit en considération. Ce n'était là que le commencement du mouvement. M. de Potter, non content d'em-

brasser avec chaleur l'idée de la souscription nationale, avait proposé un plan de *confédération nationale* entre tous les souscripteurs qui se seraient engagés à ne nommer aux États généraux, aux États provinciaux et à tous les emplois électifs que des membres de cette confédération, et à résister par toutes les voies légales aux empiétements sur les libertés publiques. L'idée d'une telle organisation, qui rappelait la fameuse association irlandaise, effraya le gouvernement. On fit des recherches dans les papiers de M. de Potter, et on y trouva les pièces d'une correspondance qu'il entretenait avec un employé du ministère des affaires étrangères, M. Tielemans, contenant, avec des observations sur le projet de confédération et sur la politique du gouvernement, des traits ironiques dirigés contre les ministres et contre le Roi lui-même. Dans l'irritation qu'excita cette découverte, on crut y voir la preuve d'une grande conspiration. M. de Potter, M. Tielemans, un journaliste et trois imprimeurs éditeurs de journaux furent poursuivis comme auteurs ou complices d'un attentat ou complot ayant pour but de détruire le gouvernement du pays, ce qui entraînait la peine capitale. La cour supérieure de Bruxelles, faisant les fonctions de chambre d'accusation, n'admit pas cette qualification du délit qu'elle réduisit à celui d'*excitation directe* au complot ou à l'attentat. Le débat s'ouvrit, le 16 avril, devant la cour d'assises jugeant sans jury, conformément à la loi du temps. D'après cette même loi, la publicité n'existait que pour le réquisitoire de l'avocat gé-

néral et les plaidoyers des défenseurs, et les interrogatoires des accusés comme les dépositions des témoin avaient lieu à huis clos. Néanmoins, les journaux trouvaient le moyen d'en publier chaque jour les détails. M. de Potter avait choisi pour défenseurs deux hommes destinés à jouer bientôt un grand rôle dans les affaires de la Belgique, MM. Gendebien et Van de Weyer. Il s'efforça, comme eux, de démontrer qu'en protestant contre des abus et en réclamant des réformes, il n'avait pas conspiré pour le renversement du gouvernement établi. Après douze jours de débats, la cour, reconnaissant l'existence du complot, condamna M. de Potter à huit ans de bannissement et la plupart de ses coaccusés à des peines presque aussi graves. On ne s'attendait pas à un arrêt aussi sévère. L'auditoire en parut consterné. Une foule immense, encombrant la cour du palais, attendait le passage des condamnés qu'elle salua de ses acclamations et qu'elle accompagna jusqu'à la prison où on fut obligé d'employer la force pour la disperser. Ils se pourvurent en révision ; ils adressèrent aux États généraux une pétition dans laquelle ils réclamaient contre la publication de leur correspondance confidentielle, scandale inouï, disaient-ils, dans les annales des peuples civilisés, mais ils n'obtinrent aucune satisfaction. Ils avaient espéré trouver un asile en France pour y passer le temps de leur exil, mais le gouvernement français leur refusa cet asile, et ils durent se diriger vers la Suisse, sans prévoir qu'au bout de

quelques mois une révolution leur rouvrirait les portes de leur patrie.

L'impression que produisit ce procès n'était pas de nature à fortifier, dans les provinces belges, le gouvernement du roi des Pays-Bas, déjà si fortement ébranlé. Une loi très-rigoureuse qu'il avait proposée aux Chambres pour réprimer les écarts de la presse ne fut votée qu'avec des modifications qui en atténuaient singulièrement la portée. Bientôt après, pour essayer de ramener à lui l'opinion, il se détermina à une concession vainement sollicitée depuis dix ans par la population belge : il autorisa l'usage de la langue française dans les provinces méridionales du royaume, tant pour les actes et les plaidoiries des causes judiciaires que pour les affaires administratives. Peu de temps auparavant, cette innovation eût encore été reçue comme un véritable bienfait, mais elle ne suffisait plus pour calmer les esprits. On touchait au moment de la catastrophe.

En France, le refus de donner asile à M. de Potter devint une arme entre les mains de l'opposition qui en tira la conclusion que le ministère approuvait l'arrêt de la cour d'assises de Bruxelles. Vraisemblablement, un des motifs de ce refus était la crainte de paraître favoriser le mouvement qui portait alors un grand nombre de Belges, impatients du joug hollandais et peu certains de parvenir à s'y soustraire par leurs seules forces, à désirer la réunion de leur pays à la France catholique, à la France libérale, même sous le ministère de M. de Polignac. Depuis longtemps, déjà, les bruits qui couraient à

ce sujet inquiétaient vivement le cabinet de La Haye. On assure que le roi Guillaume, dans la prévision d'une insurrection de ses sujets belges, avait demandé à son beau-frère, le roi de Prusse, de lui prêter son appui pour la réprimer. Cependant, l'envoyé des Pays-Bas à Paris, M. de Fagel, fut autorisé à déclarer au gouvernement français que son maître n'avait jamais pensé à rien de semblable, mais le cabinet des Tuileries, que cette déclaration ne rassurait pas complétement, ordonna à son représentant à La Haye de ne pas laisser ignorer, le cas échéant, que la France ne donnerait son assentiment à une mesure aussi extrême, aussi périlleuse, qu'en présence d'une nécessité absolue et après que les grandes puissances se seraient entendues à ce sujet. Comme on disait que le gouvernement russe avait été sondé aussi sur la convenance et la possibilité d'une intervention prussienne, le duc de Mortemart fut autorisé, si ce bruit venait à prendre quelque consistance, à énoncer en termes très-positifs l'opinion que la France ne pourrait permettre que, sans son aveu, un corps de troupes étrangères vînt s'établir à quelques lieues de sa frontière dans un État voisin. On disait, d'ailleurs, que l'envoyé russe à La Haye se montrait très-opposé au projet prêté au roi Guillaume, à moins d'une résolution concertée entre les principales cours de l'Europe. Il paraît que le gouvernement français avait pris la résolution de faire entrer lui-même des troupes en Belgique le jour où y entrerait un corps d'armée prussien.

CHAPITRE CLI

— 1830 —

Persistance de l'opposition à combattre le projet de l'expédition d'Alger. — M. de Polignac est chargé du portefeuille de la guerre en l'absence de M. de Bourmont, appelé à la diriger. — Préparatifs formidables. — Explications données par le gouvernement du roi aux gouvernements étrangers au sujet de cette expédition. La plupart s'en montrent satisfaits. L'Angleterre seule ne dissimule pas son mauvais vouloir et s'efforce vainement d'obtenir l'engagement formel que la France, en cas de succès, ne gardera pas sa conquête. — Départ du corps expéditionnaire dans les derniers jours de mai. — Dissolution de la chambre des députés, le 16 mai. Les colléges électoraux sont convoqués pour en nommer une nouvelle, les Chambres devant se réunir le 3 août. — Modification du cabinet. Retraite de M. de Chabrol et de M. Courvoisier qui ne veulent pas s'associer à des projets éventuels de coup d'État. M. de Peyronnet devient ministre de l'intérieur, M. de Chantelauze garde des sceaux, MM. de Montbel et Capelle ministres des finances et des travaux publics. Indignation, fureur des journaux de la gauche. Mécontentement d'une partie même de la droite. Jugement sévère porté par M. de Villèle sur ces changements et sur l'ensemble de la politique du cabinet. Le ministère est peu uni. — Agitation électorale. Circulaires ministérielles, mandements des évêques, proclamation du Roi. Destitution de quelques fonctionnaires récalcitrants. Violences des journaux de la droite. Nulle part, excepté à Angers, l'ordre matériel n'est troublé. — Débarquement de l'armée française en Afrique vers le

milieu de juin. Occupation de la presqu'île de Sidi Ferruch où M. de Bourmont établit sa place d'armes et le dépôt de l'ambulance, des vivres et des munitions. Le 19 juin, bataille de Staoueli, gagnée par les Français sur l'armée du Dey. — Le prince Léopold de Cobourg, qui avait accepté la souveraineté de la Grèce, revient sur cette acceptation. Motifs compliqués de son refus définitif. — Mort du roi d'Angleterre Georges IV. Avénement de Guillaume IV.

Au milieu de tant de sujets de préoccupation, le gouvernement n'avait pas un moment perdu de vue le projet de l'expédition d'Alger, et l'activité intelligente qu'il mit à en préparer le succès est certainement le principal, on pourrait dire le seul titre d'honneur d'un ministère qui a laissé dans l'histoire un si triste souvenir.

L'opposition continuait à faire à ce projet une guerre opiniâtre qui, même de la part de ceux qu'une conviction sincère portait à croire une telle entreprise peu conforme à l'intérêt du pays, n'était plus excusable depuis qu'il était évident que le gouvernement s'était trop avancé pour pouvoir y renoncer sans qu'il en rejaillît sur la France une profonde humiliation. Dans le courant du mois d'avril, M. de Laborde, non content de l'avoir combattu à la tribune, publia un écrit dont le but était de prouver que, dans le différend de la France avec le Dey, le bon droit était complétement du côté du despote africain, qu'il ne pouvait y avoir avantage à prendre Alger alors qu'on n'était pas en mesure de le garder, et qu'en l'absence des Chambres, on pouvait douter que le ministère fût autorisé à engager une guerre qui grèverait le

pays de cent millions au delà du budget voté par elles. Le texte de la Charte se prêtât-il, d'ailleurs, à cette interprétation, « une voix, » ajoutait-il, « s'élèverait plus » haute, plus ancienne que la Charte, celle de la morale » publique et du droit naturel. Elle obligerait le mi» nistère à comparaître à la barre de la France et de » l'humanité : à la barre de la France qui a le droit » de lui demander compte de la vie de ses enfants, qui » lui dirait : Varus, rends-moi mes légions, rends-moi » mes trésors ! Elle prendrait pour témoins ces nouveaux » Palinures laissés sans tombeau sur une terre ennemie; » elle accuserait les auteurs de cette entreprise, même » si elle réussissait; elle les accuserait d'avoir trompé » le Roi et les Chambres sur des droits qui n'existaient » pas, sur une insulte qui n'était pas une offense de la » part d'un barbare; elle les accuserait d'avoir entrepris, » dans une saison défavorable et en infraction à nos » droits, une guerre dont rien ne démontre ni l'urgence » ni l'opportunité. »

Tout était mis en œuvre pour jeter de la défaveur sur l'expédition qui se préparait et sur les mesures par lesquelles on y préludait. Les journaux se plaignaient, comme on le fait toujours en pareil cas, de l'irrégularité, du caractère vicieux des marchés conclus pour l'approvisionnement de l'armée; ils expliquaient la démission d'un des chefs de l'administration de la guerre qui, disait-on, n'avait pas voulu s'y prêter. Rien, depuis, n'est venu confirmer ce soupçon.

Ce qu'on savait de l'opinion presque unanime des officiers généraux de la marine n'était pas fait pour diminuer l'impression fâcheuse que de telles rumeurs ne pouvaient manquer de produire sur le public. L'amiral Duperré, bien que choisi pour commander la flotte et appelé en toute hâte de sa préfecture maritime de Brest, n'était arrivé que très-tardivement à Paris, et il disait hautement, tant dans les bureaux du ministère de la marine que dans les réunions particulières, que l'expédition projetée était absurde et impraticable. Les choses furent poussées si loin que le ministre le menaça de lui retirer son commandement, et le Roi déclara que, si le conseil le jugeait utile, il n'hésiterait pas à le faire. Cependant, M. d'Haussez demanda qu'on ajournât une résolution aussi extrême, promettant de voir encore l'amiral et de travailler à le ramener. Il ne réussit pas à modérer l'intempérance des propos de cet illustre marin dont le langage était parfaitement d'accord avec la rudesse de sa figure et de ses manières. Dans une audience qu'il avait eue du Dauphin, il lui avait dit sans ménagements que l'expédition dont il s'agissait *n'avait pas le sens commun*, et il lui avait remis des notes dont il résultait que ce serait une échauffourée sans autre résultat que la perte de quelques vaisseaux et de beaucoup d'hommes, le débarquement ne pouvant s'opérer en moins de vingt jours, en sorte que l'armée serait écrasée partiellement à mesure qu'elle mettrait le pied sur le sol de l'Afrique. En faisant connaître cette conversation au conseil, le Dau-

phin en conclut qu'il était à craindre qu'un chef aussi peu confiant dans le succès n'agît mollement, et qu'on ferait bien de le remplacer par un autre, mais le ministre, malgré son mécontentement, prit la défense de l'amiral. « C'est, » dit-il, « un excellent officier, brave » comme son épée, jouissant de la confiance des marins » et la méritant à tous égards. Il est d'un caractère difficile et naturellement contrariant, mais cela ne l'empêchera pas d'agir franchement quand il y sera, et, » comme je le lui ai dit à lui-même, il fera mieux qu'il » ne dit. »

L'amiral fut donc maintenu dans le commandement de la flotte. Celui de l'armée, si vivement désiré par le maréchal Marmont qui éprouva un véritable désespoir de se voir déçu dans son attente, fut donné au ministre de la guerre dont l'extrême impopularité ne pouvait qu'augmenter la défiance qui, dans un grand nombre d'esprits, s'attachait à l'expédition. On se confirma dans l'opinion déjà très-répandue et malheureusement accréditée par les imprudences de certaines feuilles de la droite, que le but du gouvernement était d'égarer l'opinion d'un peuple si sensible au prestige de la gloire des armes, de détourner son attention des attaques projetées contre les libertés, de ranimer l'esprit militaire au profit du parti dominant, de rendre les soldats étrangers à la cité, de donner à un ministère décrié la force résultant de l'honneur d'une conquête importante, enfin, de fournir à M. de Bourmont l'occasion d'effacer le souvenir de Waterloo,

En son absence, la direction du ministère de la guerre fut confiée à M. de Polignac. Il était singulier que, dans un moment où il était facile de prévoir que l'emploi de la force armée pourrait devenir nécessaire pour assurer l'exécution de certaines décisions et réprimer certaines résistances, on conférât de telles fonctions à un homme complétement étranger à la carrière militaire, bien que, comme tous les grands seigneurs de son temps, il eût un grade d'officier général, mais M. de Polignac ne doutait de rien. Cependant, pour lui faciliter sa tâche, on lui adjoignit, comme sous-secrétaire d'État, M. de Champagny, lieutenant général, aide de camp du Dauphin, depuis deux ans directeur général du personnel du département de la guerre.

Les instructions destinées aux deux commandants en chef furent communiquées au conseil le 18 avril. Chacun des deux naturellement devait avoir l'autorité absolue, l'un sur la flotte, l'autre sur l'armée, mais comme l'attitude de l'amiral Duperré laissait quelque doute sur ce qu'on pouvait attendre de lui, un ordre secret, qui ne devait être ouvert qu'en cas de nécessité, donnait éventuellement à M. de Bourmont le commandement général et enjoignait à l'amiral et aux autres officiers de la flotte de lui obéir. Il était autorisé à conférer des grades pour des actions d'éclat jusqu'à celui de colonel exclusivement, et aussi un certain nombre de croix de Saint-Louis et de décorations de la Légion d'honneur.

Le général partit, le 19 avril, pour Toulon où l'amiral se trouvait déjà. Déjà, aussi, de tous les ports, de toutes les parties de la France se dirigeaient vers la Provence les forces destinées à prendre part à l'expédition. L'effectif de l'armée de terre était de plus de 37,000 hommes dont 30,000 d'infanterie, environ 600 de cavalerie, près de 3,000 d'artillerie, plus de 1,300 du génie, sans compter le train des équipages militaires, la gendarmerie, les officiers, les employés et ouvriers d'administration. 4,000 chevaux étaient attachés à ces divers services. Le parc d'artillerie se composait de 83 pièces de gros calibre et de 9 mortiers. Ces forces formaient trois divisions partagées en 9 brigades et commandées par trois lieutenants généraux, MM. Berthezène, de Loverdo et le duc d'Escars. Ils avaient sous leurs ordres dix maréchaux de camp pris, comme eux, dans les rangs de l'ancienne armée et de la nouvelle et dans les nuances politiques les plus diverses, tels que les généraux Poret de Morvan, de Damrémont, de Bertier. On les avait choisis parmi un grand nombre d'officiers généraux qui avaient offert leurs services, entre autres le général Clauzel. Le vicomte de La Hitte, maréchal de camp et aide de camp du Dauphin, commandait l'artillerie ; le baron Valazé, aussi maréchal de camp, le génie ; le lieutenant général Desprez était chef de l'état-major général ; le baron Denniée dirigeait le service de l'intendance.

La flotte expéditionnaire comptait 103 bâtiments, dont 3 vaisseaux de 74 armés en guerre, 8 vaisseaux rasés ar-

més en flûte, 8 frégates de premier rang armées en guerre, de même que 6 frégates du second rang et 3 du troisième, 7 frégates armées en flûte, 7 corvettes de 20 canons, 14 bricks de 20 canons, 12 de 6 et au-dessous, une canonnière brick, 7 corvettes de charge et 26 autres bâtiments de moindre dimension montés par 27,000 marins de toutes les classes. Il y avait, de plus, 400 navires de commerce français, autrichiens, italiens, espagnols, nolisés pour aider au transport du personnel et de l'immense matériel d'une armée qui emportait avec elle des approvisionnements pour deux mois. Sur la demande de l'amiral Duperré, le contre-amiral Rosamel avait été chargé du commandement en second. Le contre-amiral Mallet était major général, le contre-amiral Hugon commandait la flottille et le convoi.

Le 20 avril, le *Moniteur* publia une sorte de manifeste qui récapitulait tous les griefs de la France contre le dey d'Alger et qui se terminait ainsi : « Violation des » principes du droit des gens, infraction aux traités et » aux conventions, exactions arbitraires, prétentions in- » solentes opposées aux lois du royaume et préjudiciables » aux droits des sujets français, pillage de nos bâtiments, » violation du domicile de nos agents diplomatiques, » insulte publique faite à notre consul, attaque dirigée » contre le pavillon parlementaire, le Dey semble avoir » tout épuisé pour rendre une guerre inévitable et pour » animer le courage de nos soldats auxquels est réser- » vée la noble mission de venger la dignité de la cou-

» ronne et de délivrer la France et l'Europe du triple
» fléau que les puissances chrétiennes ont enduré trop
» longtemps : l'esclavage de leurs sujets, les tributs que
» le Dey exige d'elles et la piraterie qui ôte toute sécu-
» rité aux côtes de la Méditerranée. »

L'attention de l'Europe était naturellement fixée sur ces préparatifs. Dès le 4 février, M. de Polignac avait fait parvenir à toutes les puissances une communication par laquelle il leur expliquait l'objet que la France avait en vue. Elle n'aspirait pas seulement à venger une injure; elle voulait détruire l'esclavage, la piraterie et les tributs sur toute la côte d'Afrique, rétablir la sécurité de la navigation, rendre le rivage méridional de cette mer à la production, à la civilisation, au commerce, à la fréquentation de toutes les nations.

La Russie se montra complétement satisfaite de ces explications et disposée à favoriser le gouvernement français dans la poursuite d'une entreprise dont le succès devait être si utile à l'humanité. La Prusse fit quelques objections, mais qui n'avaient nullement le caractère d'une opposition malveillante. Il en fut à peu près de même de l'Autriche qui, bien que toujours hostile à la France et attachée à l'Angleterre, n'avait pas dans la question un assez grand interêt pour se hasarder à une opposition directe contre le gouvernement français appuyé par la Russie. La Suède, le Danemark témoignèrent une vive satisfaction, aussi bien que les États secondaires de l'Allemagne et la Suisse. La Hollande, gênée par ses

rapports avec l'Angleterre, garda une attitude plus réservée.

Les dispositions du cabinet de Turin étaient plus compliquées. L'idée d'être affranchi du tribut qu'il payait aux barbaresques et des avanies continuelles que ceux-ci faisaient éprouver à son commerce et à ses sujets lui souriait, mais il voyait avec inquiétude l'accroissement probable de la puissance française dans la Méditerranée: il aurait voulu avoir part au partage des dépouilles de l'ennemi vaincu et, pour cela, concourir à l'expédition, ce que la France était loin de désirer.

Les petits États italiens, à qui leur faiblesse ne permettait pas ces vues ambitieuses, ne se préoccupaient que des avantages que devrait avoir pour eux l'abolition de la piraterie. Aussi, le projet du gouvernement français fut-il accueilli par les populations de la péninsule avec un enthousiasme qui alarma la cour de Vienne, prompte à s'effrayer de ce qui pouvait y éveiller des sentiments favorables à la France.

La situation de l'Espagne était moins simple. Toujours inquiète et jalouse, parce qu'elle ne se résignait pas volontiers à sa décadence et à son affaiblissement, elle craignait le voisinage de la domination française en Afrique presque autant, si ce n'est plus, que celui des Barbaresques. Elle ne pouvait, cependant, se montrer hostile à une entreprise aussi éminemment utile à toute la chrétienté ; elle aurait même voulu, dans l'intérêt de sa dignité, y prendre une part active qui lui aurait permis

d'en partager l'honneur et les bénéfices, mais les dépenses que cela aurait entraînées dépassaient ses ressources, et elle dut se borner à fournir à la France, dans les Baléares, un lieu de dépôt pour ses malades et au besoin un point de ralliement pour ses vaisseaux.

Le Portugal, les États-Unis firent parvenir au cabinet des Tuileries l'expression de leurs félicitations et de leurs vœux pour son succès. L'empereur du Maroc lui-même promit de laisser l'armée française s'approvisionner dans ses États.

L'Angleterre seule était ouvertement hostile à l'expédition projetée. Il paraît cependant que lord Aberdeen avait eu d'abord quelque idée d'y associer l'Angleterre. M. de Polignac y consentait, mais le duc de Wellington et les autres membres du cabinet de Londres, trouvant l'affaire trop hasardeuse, s'y étaient opposés. L'invincible et implacable jalousie qu'excite chez les Anglais la moindre possibilité d'un accroissement de la puissance française, surtout au point de vue maritime, ne leur permettait pas de voir sans inquiétude ce qui se préparait. Ils prétendirent avoir le droit d'exiger des explications sur les résultats que le gouvernement du roi se proposait d'atteindre. Sans doute, alors, on regretta à Londres d'avoir fait échouer la combinaison qui, comme je l'ai raconté, en chargeant le pacha d'Égypte de châtier le dey d'Alger, eût prévenu l'action directe des armes françaises contre la Régence. L'ambassadeur d'Angleterre, lord Stuart de Rothsay, dont le caractère et les sentiments personnels

n'étaient pas faits pour adoucir dans la forme ce qu'il y avait de blessant dans les exigences de son gouvernement. ne cessait de harceler M. de Polignac de ses questions, on pourrait presque dire de ses sommations. M. de Polignac lui répondait que le Roi n'était guidé par aucun sentiment d'ambition, mais qu'il voulait venger l'injure faite à son pavillon, qu'il avait déjà fait connaître ses intentions et que sa parole devait en être une garantie suffisante. Des assurances aussi vagues ne pouvaient satisfaire le cabinet de Londres. Il aurait voulu une renonciation formelle de la part de la France à toute acquisition territoriale. Lord Stuart remit à cet effet au ministre français une note dont les termes étaient presque offensants. M. de Polignac y répondit avec noblesse et fermeté. Pour couper court à ces tracasseries sans compromettre l'action indépendante de la France, sans contracter aucun engagement contraire à ses intérêts, il écrivit, le 22 mars, aux ambassadeurs et ministres du Roi auprès des grandes cours et aussi auprès des cours d'Espagne, de Rome, de Naples, de Toscane et de Sardaigne comme plus particulièrement intéressées dans la question une nouvelle dépêche où il était dit que la conduite de la France demeurait invariable; qu'elle avait offert dès le début de se concerter avec toutes les puissances sur les moyens de réaliser la pensée chrétienne et conservatrice qui était un des objets de l'expédition; qu'elle l'offrait encore; qu'elle entrerait dans la conférence libre de tout parti pris, de tout engagement antérieur, mais que le Roi était fermement ré-

solu à ne pas poser les armes, à ne pas rappeler ses troupes tant que le but national aussi bien que le but général de cette expédition n'aurait pas été atteint par le redressement des griefs de la France, le rétablissement de ses droits, et le paiement d'une indemnité de guerre.

La Russie, l'Autriche, la Prusse et plus encore l'Espagne et l'Italie reçurent avec satisfaction l'annonce des délibérations communes auxquelles on les conviait, mais l'impression qu'on en éprouva à Londres fut bien différente. On y était peu rassuré par ces explications qui, en réclamant des indemnités auxquelles le Dey pourrait être hors d'état de satisfaire, ouvraient la porte à la conquête ou tout au moins à une occupation indéfiniment prolongée du territoire algérien. Le duc de Wellington, avec cette rude et égoïste franchise qui caractérise la politique britannique, disait que l'établissement d'une colonie française en Afrique pouvait convenir à la Russie et à la Prusse, mais que l'Angleterre était de toutes les puissances la plus intéressée, peut-être la seule intéressée à maintenir sans altération dans la Méditerranée l'équilibre alors existant de forces et d'influence, que c'était pour elle un point capital. On persistait donc à demander à la France des garanties écrites. Lord Stuart remit à M. de Polignac une nouvelle note dans laquelle son gouvernement cherchait à établir le droit de suzeraineté de la Porte sur la régence d'Alger et appelait la plus sérieuse attention du cabinet des Tuileries sur la nécessité de respecter ce droit. M. de Polignac n'y fit d'autre réponse

qu'un billet qui portait simplement que, les communications antérieures de la France ne demandant aucun nouveau développement, il ne pouvait que s'y référer.

Un des motifs qui engageaient le gouvernement britannique à demander avec tant d'insistance des engagements écrits, c'était la situation incertaine de la France, la fermentation des esprits, la lutte des partis, la position de l'administration qui, exposée à être emportée d'un moment à l'autre dans cette lutte, pouvait être entraînée à chercher à s'affermir, à se populariser par une politique d'ambition et de conquête.

M. de Polignac, pressé ainsi de questions sur les intentions du gouvernement français, déclara qu'il se croyait d'autant plus obligé de se tenir à cet égard sur la réserve que le cabinet de Londres s'empressait de transmettre à Constantinople, au Caire, à Tunis, à Tripoli, au Maroc, toutes les informations qu'il recevait. Les choses allaient si loin dans ce sens que M. de Metternich lui-même, avec plus ou moins de sincérité, crut à propos d'avertir le ministère français de se tenir en garde contre les exigences de l'Angleterre.

Le cabinet de Londres aurait voulu également avoir connaissance des instructions données au commandant de l'armée française. Il rappelait qu'en 1816, dans une circonstance semblable, celles de lord Exmouth avaient été communiquées au gouvernement français. M. de Polignac répondit qu'en pareille matière le secret était

nécessaire et que de telles preuves de confiance pouvaient se donner, mais ne se demandaient pas.

Dans le cours de ces contestations, lord Stuart avait eu avec le ministre de la marine un entretien où il s'était emporté jusqu'à la menace, ce qui avait amené entre eux une très-vive altercation.

Le duc de Wellington parlait de porter la question d'Alger devant le parlement et de jeter l'alarme dans toute l'Europe sur les projets de la France. M. de Polignac, lorsqu'il en eut été informé, écrivit au duc de Laval une dépêche aussi calme que ferme. « Il est évi- » dent » disait-il, « qu'après la publicité et l'effet qu'au- » rait une manifestation de cette valeur, la France, loin » de céder à ces exigences, serait forcée de revendiquer » le libre exercice de tous les droits qui découlent de » l'état de guerre et de se renfermer, quant aux chances » de l'avenir, dans une réserve qu'elle n'a cessé de » garder que par un sentiment de bienveillance pour ses » alliés. »

Lord Aberdeen, dans une lettre dont il avait chargé lord Stuart de donner lecture à M. de Polignac, avait dit que la persistance de la France à refuser les explications qu'on lui demandait ferait retomber sur elle toutes les conséquences de ce refus. M. de Polignac, après avoir entendu cette lecture, dit froidement à l'ambassadeur que toutes les autres puissances s'étant montrées satisfaites des communications qu'elles avaient reçues, si le refus du gouvernement français d'en donner d'autres

devait entraîner de graves conséquences, la responsabilité en appartiendrait tout entière à ceux dont les exigences auraient entraîné ces conséquences.

L'Angleterre, cherchant à intimider le cabinet des Tuileries, faisait prendre à son escadre dans la Méditerranée une attitude qui semblait annoncer qu'elle était disposée à mettre obstacle à l'expédition. Le 25 mai, le duc de Laval, par l'ordre de M. de Polignac, demanda à lord Aberdeen des explications sur les bruits qui couraient à ce sujet. Lord Aberdeen répondit que son gouvernement, dans un esprit de modération, s'était abstenu jusqu'à ce moment d'envoyer ses bâtiments croiser devant le littoral menacé, mais que, s'il n'obtenait pas les assurances qu'il avait droit de réclamer, il serait bientôt prêt.

Ce qu'il aurait voulu, ce qu'il demanda formellement le 3 juin, c'est la promesse que les droits de suzeraineté de la Porte sur la régence d'Alger seraient respectés. M. de Polignac déclara nettement que la France ne pouvait considérer ces droits comme existant encore, la Porte elle-même s'étant déclarée impuissante à procurer au gouvernement du roi les réparations qui lui étaient dues et ayant deux fois refusé de se mêler de l'affaire.

Il est juste de reconnaître qu'en cette occasion l'honneur de la France fut noblement soutenu par M. de Polignac et par le cabinet dont il était le chef. Ils savaient que, malgré la faveur que presque toute l'Europe accordait à leur entreprise, ils n'avaient à compter sur aucun

appui effectif dans le cas où le Dey trouverait des alliés. La Russie et la Prusse, dont on avait fait sonder les dispositions, ne dissimulaient pas qu'on ne devait pas espérer leur concours si l'on avait à lutter contre l'Angleterre. Le cabinet de Saint-Pétersbourg avouait que, dans l'état d'épuisement où l'avait laissé sa guerre toute récente contre la Porte, il n'était pas, pour le moment, en état de reprendre les armes. Ce qui est plus surprenant, c'est que son représentant à Paris, le comte Pozzo, personnellement hostile à M. de Polignac et au parti ultra-royaliste, tenait ouvertement un langage très-peu favorable à l'expédition. M. de Polignac, qui ne l'ignorait pas, avait d'abord eu la pensée de demander son rappel, mais il s'en abstint de peur de blesser l'empereur Nicolas. L'influence des ambassadeurs d'Angleterre et de Russie entraînait une bonne partie du corps diplomatique, entre autres le ministre de Prusse, M. de Werther.

Réduits ainsi à leurs propres ressources, Charles X et ses conseillers ne reculaient pas devant la perspective d'un combat, en quelque sorte, corps à corps avec l'Angleterre, si puissante sur les mers qu'allaient avoir à traverser la flotte et l'armée françaises. Il paraît même que, pour compenser notre infériorité possible, probable même sur cet élément, on avait résolu, si la flotte britannique commençait les hostilités, d'attaquer l'Angleterre sur un autre terrain où la France aurait plus d'avantages : des ordres étaient donnés pour qu'un corps de troupes réuni sur la frontière du Nord entrât immédiatement en Bel-

gique où le gouvernement des Pays-Bas, allié et protégé du cabinet de Londres, avait en ce moment à se défendre contre le mécontentement des populations.

Tout cela était bien hardi. Charles X avait un vif sentiment de la dignité nationale dont l'idée se confondait pour lui avec celle de la dignité royale. « Nous ne » nous mêlons pas, » disait-il, « des affaires des Anglais; » qu'ils ne se mêlent pas des nôtres. »

A ces derniers moments encore, les journaux de l'opposition, toujours inspirés par la crainte de voir un grand succès militaire affermir le ministère de M. de Polignac, redoublaient d'efforts pour frapper d'impopularité cette expédition tant redoutée par les rivaux de la France, pour en démontrer l'injustice, pour prouver que le succès en était impossible, pour ébranler l'esprit de l'armée en exagérant les périls et les privations auxquels elle allait être exposée, pour mettre les soldats en défiance contre le chef qu'on leur avait donné en rappelant sa conduite à la veille de Waterloo. C'était comme une sorte de conspiration morale avec l'ennemi, dont ceux qui y prenaient part, aveuglés par l'esprit de parti, ne comprenaient certainement pas tous le véritable caractère, mais qui n'en mérite pas moins d'être sévèrement condamnée. Le ministère eût voulu trouver un moyen de la réprimer; la question fut examinée dans le conseil, mais on reconnut que la législation n'en fournissait aucun.

Dès le 23 avril, le ministre de la marine était parti pour Toulon où il allait surveiller et hâter par sa pré-

sence les derniers préparatifs. Quelques jours après, le Dauphin s'y rendit lui-même. Arrivé dans cette ville le 3 mai, il visita l'arsenal, les chantiers de construction, les travaux du port et monta le lendemain à bord du vaisseau amiral *la Provence*, où il jouit du spectacle imposant de la multitude des bâtiments de guerre et de transport dont se composait la flotte; tous étaient pavoisés; d'autres bâtiments de commerce faisaient flotter aussi leurs pavillons; le rivage était couvert de troupes et d'une multitude immense qui mêlait ses acclamations aux salves de l'artillerie. Le prince assista ensuite, de la hauteur du tertre du polygone, à la répétition du débarquement tel qu'il devait être opéré sur la côte d'Afrique, avec des bateaux plats et des radeaux d'une construction nouvelle. Rien ne manquait à la beauté de cette fête militaire. Jamais la marine française ne s'était présentée sous un aspect plus satisfaisant et plus brillant. L'armée, en dépit des sombres pronostics de l'opposition, paraissait pleine de confiance et d'ardeur. Là, comme à Marseille, comme à Aix où le Dauphin en passa successivement en revue les divisions, l'accueil qui lui fut fait était de nature à lui persuader que la royauté pouvait encore compter sur le dévouement de la force armée et même d'une grande partie de la population. Il est difficile de croire qu'il n'y ait pas pensé et qu'il n'ait pas rapporté à Paris quelques-unes de ces illusions auxquelles les personnes royales se laissent si facilement entraîner. Cependant, il semblerait qu'en lui, au moins par moments,

ces illusions n'étaient pas complètes. Comme M. d'Haussez lui faisait remarquer l'énergie des acclamations dont il était l'objet de la part de la population marseillaise, « je » le vois comme vous, » lui répondit-il, « mais je doute » qu'il y ait beaucoup d'électeurs parmi ceux qui m'ac- » cueillent si bien. » C'était en quelque sorte un appel au suffrage universel. L'avenir devait prouver que la royauté n'aurait pas gagné à ce qu'il fût dès lors en vigueur.

Le 11 mai, le Dauphin étant parti pour Paris avec le ministre de la marine, M. de Bourmont publia un ordre du jour dans lequel, annonçant en termes assez vagues les motifs et le but de l'expédition, il recommandait aux soldats de ne ternir par aucun excès l'éclat de leurs exploits, d'être terribles dans le combat, mais justes et humains après la victoire, leur intérêt le leur commandant ainsi que leur devoir, et exprimait l'espérance assez mal fondée que les Arabes, longtemps opprimés par une milice avide et cruelle, verraient dans les Français des protecteurs dont ils imploreraient l'alliance.

L'embarquement commença aussitôt, et il fut terminé en moins de six jours, malgré un très-mauvais temps, avec l'ordre le plus parfait. Il fallait un vent favorable pour qu'on pût ordonner le départ. Il se fit attendre pendant sept jours. Sur ces entrefaites, on reçut la triste nouvelle que deux bricks qui faisaient partie de la station navale du blocus d'Alger, poussés par un vent du nord-ouest, avaient échoué, dans la nuit du 14 au 15, auprès

du cap Bengut et que leurs équipages, forcés de se jeter à la côte, étaient tombés entre les mains des Arabes. Les uns avaient été massacrés, les autres réduits à la plus dure captivité.

Le vent d'ouest étant enfin arrivé, la flotte, partagée en trois escadres, mit à la voile le 25, le 26 et le 27 mai. La première de ces escadres, qui avait à bord l'état-major général, rencontra, le 26, à vingt lieues des côtes de France, deux frégates qui se dirigeaient vers Toulon. L'une était française et appartenait à la station du blocus algérien. L'autre était turque et portait le capitan pacha, Tahir-Pacha, envoyé par la Porte avec une mission pour le Dey, que le commandant du blocus avait refusé de laisser entrer dans le port d'Alger, qui avait alors témoigné le désir de se rendre à Toulon et que ce commandant avait jugé à propos de faire escorter par un bâtiment de guerre français. Tahir-Pacha avait reçu, disait-il, de son gouvernement, l'ordre d'aller à Alger pour décider le Dey à demander la paix; il allait maintenant en France proposer la médiation de la Porte. M. de Bourmont et l'amiral Duperré l'autorisèrent à poursuivre son voyage pour présenter au gouvernement du roi des propositions qu'il ne leur appartenait pas de discuter. Arrivé à Toulon, il écrivit à M. de Polignac une longue dépêche dans laquelle, sans rien préciser, sans annoncer l'intention de procurer à la France aucune des satisfactions qu'elle réclamait et semblant mettre le Roi et le Dey sur un pied d'égalité, il conseillait la modération

aux deux parties et s'érigeait en quelque sorte en arbitre de leur querelle. Il se refusa, d'ailleurs, à envoyer à Paris les propositions dont il se disait porteur en attendant l'expiration de la quarantaine à laquelle il était soumis. On croyait généralement qu'il n'avait pas, en réalité, de mission pour la France, et que le sultan l'avait seulement chargé d'aller à Alger prendre la direction de la défense. On refusa de l'écouter, et après quelques jours passés au lazaret, il retourna à Constantinople. Le Dey, à ce qu'on assure, a raconté plus tard qu'il savait que le but secret de la mission de Tahir-Pacha était de le faire déposer ou même étrangler pour faciliter un arrangement avec la France, et qu'il ne l'aurait pas laissé débarquer lors même que la station du blocus le lui aurait permis.

Le 30 mai, l'avant-garde de la flotte française n'était plus qu'à 45 milles de la côte d'Afrique. On croyait toucher au moment du débarquement, mais on fut assailli par un vent d'est si violent que l'amiral, jugeant impossible d'approcher de la côte et même de se maintenir sur le méridien d'Alger, se décida à reprendre le large et à chercher un abri et un point de ralliement pour ses vaisseaux, en partie dispersés, sous le vent des îles Baléares, dans la baie de Palma. Le gros de la flotte y arriva le 2 juin, mais elle ne s'y trouva réunie en entier, avec ses transports, que huit jours après sa dispersion. Le 10 juin enfin, le vent étant devenu plus favorable, on put reprendre la mer, bien qu'il fût encore assez fort, qu'elle

fût très-grosse et qu'on pût craindre une dispersion nouvelle. On se retrouva, le 13, en vue d'Alger. Le lendemain, le débarquement devait avoir lieu dans la presqu'île de Sidi Ferruch, désignée d'avance pour être le dépôt général de l'armée pendant la campagne.

Ces délais, ces lenteurs, probablement inévitables, mais dont les hommes de mer pouvaient seuls apprécier la nécessité, avaient excité un grand mécontentement dans l'armée de terre, impatiente d'en venir aux mains avec l'ennemi. Il paraît qu'il y avait eu de vives contestations entre l'amiral et le général en chef. A Paris, le gouvernement attendait les nouvelles avec une extrême anxiété. Comme on se défiait toujours un peu des dispositions de l'amiral, le moindre retard dans les opérations qu'il dirigeait donnait lieu à des soupçons qui jetaient le trouble dans les esprits. Lorsqu'on apprit le mouvement rétrograde de la flotte et sa relâche à Palma, M. de Guernon-Ranville écrivit dans son journal ces étranges paroles : « Duperré trahirait-il ? »

Ce qui explique cette anxiété plus encore peut-être que l'extrême importance qu'avaient en eux-mêmes les faits qui s'accomplissaient, c'est que le ministère sentait qu'un échec aurait pour premier résultat sa chute et le renversement de la politique intérieure qu'il cherchait à faire prévaloir; c'est qu'il croyait, et en cela il se trompait, que la victoire assurerait son triomphe et celui de cette politique.

Aussitôt après le retour du Dauphin à Paris, les me-

sures arrêtées en principe dans le conseil quelques semaines auparavant avaient été mises à exécution. Une ordonnance du 16 mai avait dissous la chambre des députés, convoqué à l'effet d'en élire une nouvelle les colléges d'arrondissement pour le 23 juin, ceux de département pour le 3 juillet, celui de la Corse pour le 20 du même mois, et appelé les deux Chambres à se réunir en session le 3 août. D'autres ordonnances en date du 19 mai apportèrent à la composition du cabinet les modifications rendues nécessaires par la résolution bien arrêtée de M. Courvoisier et de M. de Chabrol de ne pas s'associer plus longtemps à une politique dont la témérité les effrayait, et par la volonté du Roi d'introduire dans le conseil M. de Peyronnet. M. de Chantelauze, premier président de la cour de Grenoble, fut nommé garde des sceaux à la place de M. Courvoisier; M. de Montbel succéda, au département des finances, à M. de Chabrol et eut lui-même pour successeur au département de l'intérieur M. de Peyronnet. Enfin, ce qui était tout à fait imprévu, on transforma en ministère des *travaux publics* la direction générale des ponts et chaussées dont M. Becquey était depuis quinze ans le chef, et ce ministère fut donné à M. Capelle, préfet de Versailles. M. Courvoisier obtint en dédommagement, avec une pension de 20,000 francs, la dignité de ministre d'État qui fut également conférée à M. Becquey, aussi bien qu'à trois personnages appartenant par leurs opinions à la plus extrême droite, M. de Bertier, M. Dudon et M. de Balainvilliers, le doyen du conseil d'État.

Les circonstances de ce revirement, la manière dont il avait été préparé ne sont pas parfaitement connues. Ce n'est pas que les intéressés n'aient eu soin, un peu plus tard, d'en raconter les détails les plus minutieux, mais leurs témoignages, souvent contradictoires, ne peuvent être accueillis qu'avec une réserve un peu défiante, parce qu'on doit comprendre qu'en présence de la terrible catastrophe qui fut la conséquence presque immédiate de ce changement, chacun d'eux s'est surtout attaché à atténuer sa part de responsabilité. Ce qui est hors de doute, c'est que la modification du cabinet fut l'œuvre de la volonté bien arrêtée du Roi qui avait fini par se persuader que M. de Peyronnet, par son énergie, était le sauveur prédestiné de la monarchie. « Ce qui a toujours manqué, » disait-il, « c'est l'audace de planter son drapeau. Eh » bien, le nom seul de M. de Peyronnet est un drapeau » que j'élève. » Charles X disait encore : « C'est l'homme » qui peut le mieux réussir dans les élections, il donnera » un coup de fouet à l'opinion. » Ce fut aussi la faveur du Roi qui appela au ministère M. Capelle, homme actif, intelligent, qui, après avoir été un des préfets les plus zélés de l'empire, s'était, depuis la Restauration, rallié à l'opinion royaliste la plus vive, était devenu presque immédiatement un des confidents du comte d'Artois, alors chef de l'opposition de droite, et, dans l'exercice de divers emplois administratifs, avait fait preuve, disait-on, d'une habileté peu scrupuleuse à diriger les élections.

Dans cette recomposition du cabinet, M. de Polignac

semble n'avoir été, comme dans d'autres occasions, que l'instrument de la volonté royale. Il est probable que M. de Peyronnet fut beaucoup consulté. Cependant, il a dit depuis qu'il n'avait aucun désir de rentrer au pouvoir, qu'il avait fait tout ce qui dépendait de lui pour l'éviter et qu'il se disposait même à quitter Paris pour se soustraire à d'importunes sollicitations lorsqu'on était venu lui faire des propositions auxquelles il n'avait pu se refuser. Son caractère bien connu et l'attitude qu'il avait prise depuis quelques mois sont peu d'accord avec de telles assertions.

Il est certain, au contraire, que M. de Chantelauze, honnête homme, doué d'un certain talent de parole, mais d'un caractère faible, timide, porté à la tristesse et au découragement, non-seulement n'avait aucune envie d'entrer au ministère, mais s'effrayait à la seule pensée de se trouver engagé dans des luttes auxquelles ses forces étaient peu proportionnées. A l'époque de la formation du cabinet du 8 août et plus tard, au mois de novembre, lors de la retraite de M. de La Bourdonnaye, il avait repoussé toutes les offres qui lui avaient été faites. Cette fois encore, il ne s'était pas d'abord montré plus disposé à céder à de nouvelles instances. Malheureusement pour lui, on s'était fait aux Tuileries une grande idée de l'utilité de son concours, idée fondée peut-être sur ce qu'il avait dit un jour à la tribune, de la *nécessité d'un cinq septembre monarchique* et qu'on avait interprété, probablement en exagérant sa pensée, comme l'expression

du vœu d'un coup d'État. Charles X, en apprenant qu'il persistait dans ses refus, s'écria avec dépit : « Je connais le fin mot de la chose : M. de Chantelauze a peur » de perdre une position agréable et inamovible, (celle » de premier président de cour royale), pour en prendre » une malheureusement trop amovible. » Il ne fallut rien moins, pour surmonter sa résistance, que l'intervention personnelle du Dauphin qui avait pris beaucoup de goût pour lui et qui, en revenant de Toulon, s'arrêta à Grenoble où il réussit, sinon à le convaincre, du moins à l'entraîner en lui expliquant les intentions du Roi. Ce qui est singulier, c'est qu'un des motifs qui triomphèrent enfin des répugnances de M. de Chantelauze, c'est la certitude d'avoir pour collègue M. de Peyronnet, qui lui inspirait une grande confiance, bien qu'il le connût fort peu. Arrivé à Paris, et toujours hésitant, incertain, il essaya encore une faible résistance qui, naturellement, devait être impuissante après qu'il s'était avancé jusque-là. A son langage, à son attitude, à sa physionomie, on l'eût pris pour un condamné attendant l'échafaud. « Regarde-moi, » écrivait-il à son frère, « comme » une victime à immoler et plains-moi. » Il disait à un de ses amis : « Je vais jouer ma tête pour une haute » fortune. »

Les dispositions de M. de Montbel n'étaient pas très-différentes. Depuis le 8 août, c'était la seconde fois qu'on l'obligeait à changer de portefeuille d'après les convenances du moment. On avait d'abord pensé à diviser le

ministère de l'intérieur dont il était le titulaire et, en donnant à M. de Peyronnet toute la partie politique de ce département, à laisser seulement à M. de Montbel la direction des travaux publics avec le titre de ministre; dans cette combinaison, M. Capelle aurait eu les finances. M. de Montbel s'étant récrié contre des arrangements qui le réduisaient à une position aussi subalterne en comparaison de celle qu'il avait jusqu'alors occupée et ayant voulu en prendre occasion de se retirer comme il en avait incontestablement le désir, on lui offrit le ministère des finances. Il représenta qu'il était absolument étranger à cette partie de l'administration, et demanda instamment qu'on acceptât sa démission. Le Roi le fit venir à deux reprises, le supplia de ne pas l'abandonner, l'embrassa et, dans un langage que la royauté croyait alors pouvoir employer à l'égard de ses serviteurs dévoués pour imposer silence à leurs répugnances et à leurs scrupules, lui *ordonna* d'accepter le poste qu'on lui assignait. M. de Montbel céda, tout en demandant et en obtenant la promesse qu'il lui serait permis de se retirer aussitôt après les élections, mais à peine rentré chez lui, en proie à la plus violente agitation, il voulut revenir sur le consentement qui lui avait été arraché. Un billet du Roi le désarma de nouveau. « Au nom de Dieu, » lui écrivait Charles X, « calmez-vous, mon cher Montbel; » songez que je vous ai donné un ordre positif, que je » vous ai promis de vous entendre si dans la suite, ce » que Dieu ne permettra pas, vous persistiez dans les

» sentiments qui vous dominent aujourd'hui. L'ordon-
» nance est envoyée au *Moniteur*, il n'y a plus rien à
» faire. » M. de Chabrol, joignant ses instances à celles du Roi pour rassurer son successeur qui alléguait sa complète ignorance des matières financières, lui promit d'aller travailler tous les matins avec lui aussi longtemps qu'il le désirerait.

M. de Montbel qui, néanmoins, sentait ce qu'il y avait de faux dans sa situation, voulut expliquer à ses amis les motifs qui le retenaient dans un ministère dont il n'approuvait pas la politique. Une longue lettre qu'il écrivit à M. de Villèle et dans laquelle il essayait de se justifier ne porta pas la conviction dans l'esprit de l'ancien président du conseil, peu disposé à juger avec indulgence les actes d'un gouvernement qui lui avait donné des témoignages peu équivoques de son mauvais vouloir. On lit dans son journal cette appréciation sévère de la conduite de M. de Montbel : « Il a manqué de raison, de fer-
» meté et surtout de dignité; c'est ce qu'on excuse le
» moins. Je pense qu'il n'a plus rien à faire que ce qu'il
» a dit, mais cela ne le relèvera en rien, ne sera d'au-
» cune utilité à personne, et il ne le fera pas plus alors
» qu'il ne l'a fait en cette occasion décisive. Ma convic-
» tion est que nous marchons à une débâcle dans laquelle
» personne ne trouvera les moyens de nous remettre à
» flot. »

Comme M. de Chantelauze, comme M. de Montbel, M. de Guernon-Ranville aurait bien voulu se mettre à

l'abri de l'orage qui approchait, mais comme eux il manqua de la fermeté nécessaire. On l'avait laissé dans une complète ignorance des préparatifs de la recomposition du cabinet ; ce fut seulement le jour de la signature des ordonnances qu'il en eut connaissance. M. de Polignac alla le trouver et, après quelques phrases insignifiantes, lui dit, d'un air dégagé qui cachait sans doute son embarras réel : « Eh bien, nous avons trois nouveaux » collègues ! » M. de Guernon-Ranville, qui ne savait pas qu'il fût question d'un portefeuille pour M. Capelle, crut comprendre qu'il était lui-même congédié avec M. Courvoisier et M. de Chabrol. Prenant la main de son interlo-« cuteur : Vous me soulagez d'un poids énorme, » lui répondit-il, « et ce sera pour moi un heureux moment que » celui où j'installerai mon successeur dans cet enfer qu'on » appelle le cabinet du ministère. — Que voulez-vous » dire ? » reprit M. de Polignac, « mais vous nous res- » tez, » et il lui expliqua l'ensemble des arrangements que l'on venait de prendre. M. de Guernon-Ranville, tout à la fois désireux de recouvrer sa liberté et froissé d'un procédé qui prouvait qu'on tenait si peu de compte de lui, pria instamment M. de Polignac de proposer au Roi son remplacement immédiat. « C'est impossible, » lui répondit le président du conseil. « Le Roi ne veut plus » entendre parler d'aucun changement, et certes vous » ne voudrez pas donner votre démission. Une retraite » volontaire dans les circonstances où nous nous trou- » vons paraîtrait si honteuse que Montbel s'est résigné à

» prendre le ministère des finances qu'il ne voulait pas » d'abord et que Chabrol a prié instamment qu'on ne dît » pas dans l'ordonnance qu'il a donné sa démission, » parce qu'en effet il n'aurait pas voulu la donner dans » un pareil moment. D'ailleurs, je suis sûr que le Roi » ne recevrait pas la vôtre. » M. de Guernon-Ranville répliqua qu'il resterait puisque le Roi l'exigeait, mais que le ministère ainsi recomposé n'aurait pas trois mois d'existence. — « Bah! » s'écria M. de Polignac en se retirant, « vous êtes l'homme aux difficultés. Vous verrez » que nous marcherons à merveille et que tout ira bien. »

M. d'Haussez dit, dans ses Mémoires, dont la sincérité absolue ne me paraît pas démontrée, qu'il avait d'abord voulu se retirer avec MM. de Chabrol et Courvoisier, parce qu'il n'approuvait pas les vues de M. de Peyronnet, mais qu'il en fut empêché par la crainte d'affliger le Roi et aussi par le désir de ne pas laisser à un successeur l'honneur de l'achèvement de l'expédition d'Alger qu'il avait préparée.

Le 20 mai, les nouveaux ministres assistèrent pour la première fois au conseil. Le Roi, s'adressant particulièrement à eux, ouvrit la séance par cette courte allocution : « Messieurs, je dois vous faire connaître en peu de mots » quel est le système que je veux suivre et que j'ai déjà » développé plusieurs fois au conseil. Ma ferme volonté » est de maintenir la Charte. Je ne veux m'en écarter » sur aucun point, mais je ne souffrirai pas que d'autres » s'en écartent. J'espère que la chambre des députés sera

» composée d'hommes sages, assez amis de leur pays
» pour seconder mes intentions. S'il en était autrement,
» je saurais, sans sortir de la ligne constitutionnelle,
» faire respecter ma prérogative que je regarde comme
» la meilleure garantie de la tranquillité publique et du
» bonheur de la France. »

Pour comprendre que Charles X, avec les projets déjà arrêtés dans son esprit, ait pu protester si formellement de sa résolution de ne pas s'écarter de la Charte, il est nécessaire de ne pas oublier le sens que ce prince et le parti sur lequel il s'appuyait attribuaient à l'article 14 de cette Charte, celui de la dictature réservée au Roi pour les circonstances extraordinaires. On a dit, bien que M. de Polignac l'ait toujours nié, qu'il avait été question d'exiger des nouveaux membres du conseil l'engagement écrit de ne pas s'opposer, lorsqu'il y aurait lieu, à l'application de cet article ainsi interprété, mais qu'on y avait ensuite renoncé; ce qui est certain, c'est qu'ils prirent cet engagement de vive voix.

M. Pasquier, étant allé voir M. Courvoisier le jour qui suivit sa sortie du cabinet, lui dit : « Eh bien, nous voilà » donc à la veille du coup d'État? » — « J'espère que non, » répondit-il, plus peut-être par convenance que par conviction; « le Roi se fait de grandes illusions sur » les élections, mais elles vont être déjouées, et il est » possible que ce mécompte l'éclaire enfin sur la situa- » tion. »

La dissolution de la Chambre et la convocation des

colléges électoraux, auxquelles on s'attendait depuis longtemps, n'avaient pas produit sur les esprits une impression très-vive. Les journaux de la droite y avaient applaudi en félicitant le gouvernement d'en avoir fini avec la *révolte des 221*. Les journaux de la gauche s'étaient à peu près bornés à exprimer le vœu que les électeurs, en défendant les libertés publiques, écartassent toutes les chances de révolution. Mais la nomination des nouveaux ministres, de M. de Peyronnet surtout, fut, pour la presse libérale tout entière, pour le *Journal des Débats* comme pour le *Constitutionnel*, le *Courrier*, le *Temps*, le *National*, le *Globe*, le signal d'une explosion d'indignation et de fureur au moins égale à celle qui avait suivi le 8 août. On ne croyait pas, disaient-ils, que le ministère pût se *régénérer en mal*; M. de Polignac avait fait ce miracle en empruntant au rebut de M. de Villèle l'homme le plus impopulaire de France, un homme de violence et de fraude, le plus cruel ennemi de toutes les libertés; par un tel choix, on se liait de plus en plus à un système que la France réprouvait; c'était à la fois braver et insulter les électeurs.

Le nom de M. de Peyronnet n'était d'ailleurs pas le seul qui révoltât l'opinion libérale. Celui de M. Capelle, que l'on considérait comme un intrigant capable de tout faire pour se maintenir en crédit, n'excitait guère moins d'inquiétude et d'irritation. On voyait aussi une provocation, un parti pris de ne rien ménager, d'entrer en lice contre le sentiment public, dans les faveurs écla-

tantes accordées à des hommes tels que M. Dudon, que M. de Bertier, un des chefs les plus ardents de l'ultracisme politique et religieux et dont la *Quotidienne* ne cessait de demander l'entrée dans le ministère.

Ce qui était bien grave, c'est qu'en présence de toutes les fractions du libéralisme étroitement unies le parti royaliste se divisait. Je ne veux pas parler seulement de la portion modérée de ce parti qui regrettait M. de Martignac, qui, dès le premier jour, avait vu avec tristesse, avec effroi, la formation du ministère du 8 août. Même parmi ceux qui l'avaient d'abord appuyé, de graves dissentiments se manifestaient. Si la *Quotidienne*, si le *Drapeau blanc* étaient satisfaits ou à peu près, l'organe de M. de Villèle, la *Gazette de France*, donnait un caractère plus prononcé, plus décidé à la sourde opposition qu'elle faisait depuis deux mois. Après avoir gardé pendant deux jours sur la réorganisation du cabinet un silence qui était déjà assez significatif, après avoir ensuite déclaré que son respect pour la prérogative royale lui interdisait toute réflexion et qu'elle jugerait le ministère nouveau sur ses actes, elle commença presque aussitôt les hostilités au nom de M. de Villèle. « Pour se passer de M. de » Villèle, » dit-elle, « on a essayé de gouverner libé» ralement ; on a essayé ensuite de ne pas gouverner du » tout ; on va essayer, dit-on, de gouverner monarchi» quement. Nous croyons que ce dernier essai prouvera, » comme tous les autres, que lorsqu'il y a un homme » qui est dans la condition des choses, rien ne peut le

» remplacer. Tant que M. Pitt vécut en Angleterre, » l'Angleterre ne put se séparer de M. Pitt. Le Roi et » la France verront s'ils peuvent se passer longtemps » encore de M. de Villèle et si M. de Polignac et même » M. de Peyronnet peuvent en tenir lieu. » C'était là une véritable déclaration de guerre. Le *Drapeau blanc* reprocha à la *Gazette* de faire pour M. de Villèle ce que le *Journal des Débats* avait fait autrefois pour M. de Chateaubriand. Le Roi ne dissimula pas qu'il imputait à l'ancien président du conseil la responsabilité de ces agressions. « C'est pire que Chateaubriand, » s'écria-t-il.

M. de Peyronnet, écrivant dans la *Quotidienne* sous le voile du pseudonyme, s'y livrait à des insinuations malveillantes contre M. de Villèle dont il donnait à entendre que la personnalité trop puissante effrayait le monarque et lui portait ombrage. M. de Villèle ne supportait pas patiemment ces attaques de son ancien collègue. Son langage devenait de plus en plus amer. « Laissons triompher ces gens-là, » écrivait-il à sa femme après l'avénement de M. de Peyronnet au ministère de l'intérieur; « leur règne ne sera malheureusement pas long. » Nous nous estimerions trop heureux d'être sauvés par » eux, mais ils nous jettent au contraire dans le désordre et la confusion, et, s'ils se font petits auprès du » Roi, ce n'est que pour faire peser sur lui la responsabilité de leurs absurdités. L'entrée de M. de Peyronnet a redoublé la rage et la force des ennemis, refroidi » et divisé les bons... Montbel n'entendait pas grand'-

» chose aux élections, mais il attirait au Roi au lieu
» d'en éloigner par son caractère conciliant et honorable.
» Celui-ci n'est pas plus administrateur que l'autre et a
» un caractère et une réputation auxquels personne ne
» se fiera.

Dans la disposition d'esprit où se trouvait M. de Villèle, tout devenait pour lui une occasion de blâme et de sombres pressentiments. Dans son journal, il traçait ainsi le tableau de la situation : « Une lutte formidable
» est engagée entre une majorité en possession des col-
» léges électoraux et le Roi, et les troupes sont disper-
» sées, et le ministre de la guerre est en Afrique. Quelle
» imprévoyance! Jamais pareil aveuglement n'a précédé
» et amené plus clairement la chute d'un gouverne-
» ment. »

La cour était partagée. A la grande indignation des journaux de la droite, le *Journal des Débats* citait les plus intimes serviteurs, les amis particuliers du Roi, les ducs de Fitz James, de Maillé, de Luxembourg, qui, disait-il, en présence de ce qui se passait, *levaient les épaules* avec effroi.

Le ministère lui-même, malgré les remaniements qu'il avait subis, n'était pas, à beaucoup près, complétement uni et homogène. Les amis de M. de Polignac craignaient que l'influence de M. de Peyronnet ne finît par l'emporter sur la sienne. Suivant une version dont je ne suis pas en mesure de constater l'authenticité, M. de Peyronnet n'était entré dans le conseil qu'avec le

secret dessein d'en faire sortir M. de Polignac qu'il jugeait tout à fait inférieur à la tâche dont la confiance du Roi l'avait chargé, et de le remplacer à la présidence. Un de ses amis était allé trouver M. Pasquier et lui avait dit : « Il n'y a rien de bon à faire avec M. de Polignac, » mais le moment n'est pas loin où le Roi comprendra » la nécessité de se séparer de son premier ministre. A » qui, dès lors, pourra-t-il s'adresser, si ce n'est au » ministre de l'intérieur, et pourquoi, dans cette hypo- » thèse, vous et vos amis refuseriez-vous de vous unir » à lui? » Cette proposition faite à deux reprises, à deux jours de distance, avait été déclinée. Une tentative semblable n'avait pas eu plus de succès auprès de M. de Martignac. Il fallait que M. de Peyronnet se fît d'étranges illusions s'il pensait en effet que les partis modérés fussent plus disposés à se rallier à lui qu'à M. de Polignac.

Ce n'était pas seulement par rapport aux questions de la politique proprement dite que le ministère était divisé. Le seul de ses membres qui, à des sentiments aussi profondément monarchiques que ceux de ses collègues, unît des idées vraiment libérales, M. de Guernon-Ranville, prenant au sérieux ses fonctions de ministre de l'instruction publique, avait conçu le projet de créer plusieurs chaires nouvelles dans diverses facultés, particulièrement une chaire de droit criminel à Paris, et d'établir des écoles secondaires de droit à Besançon, à Bourges, à Orléans et à Douai, comme moyen

de *décentraliser* l'enseignement. Lorsque, après avoir fait approuver ce projet par le conseil de l'instruction publique, il le soumit au conseil des ministres, il y rencontra une opposition plus vive encore que celle qu'y avaient soulevée quelques mois auparavant ses propositions pour le développement de l'enseignement primaire. MM. de Chantelauze et de Peyronnet représentèrent que la multiplicité des écoles ne pouvait servir qu'à augmenter le nombre des étudiants et à jeter dans la carrière des emplois publics une foule de nouveaux aspirants; ils ajoutèrent que, s'ils avaient fait partie du ministère à l'époque où M. de Guernon-Ranville avait fait rendre l'ordonnance du 14 février sur l'enseignement primaire, ils l'auraient combattue parce qu'ils regardaient comme inutile au peuple et nuisible au bon ordre cette extrême facilité donnée aux dernières classes d'acquérir une instruction qui ne servait qu'à éveiller en elles le dégoût des travaux obscurs de l'agriculteur et de l'artisan. M. de Polignac, appuyant les idées exprimées par ses deux collègues, s'efforça d'ailleurs de les rassurer en disant que l'ordonnance du 14 février était inexécutable et que cette considération avait seule engagé le conseil à la laisser passer. M. de Guernon-Ranville, réfutant ces étranges arguments, soutint que, bon ou mauvais, le système qui portait à la diffusion de l'enseignement était entré si fortement dans l'opinion qu'il y aurait de la folie à le combattre et qu'il était, au contraire, d'une bonne politique de s'en emparer afin d'en diriger l'ap-

plication; que, quant à l'ordonnance du 14 février, elle était fort exécutable, et qu'il espérait bien, si Dieu lui prêtait vie ministérielle, qu'il ne resterait pas un seul village en France qui n'eût son école primaire. Pour ce qui concernait la fondation d'écoles secondaires de droit, il fit ressortir l'avantage qu'il y avait, au point de vue politique, à diminuer le nombre des étudiants à Paris, et, au point vue moral, à donner aux familles la possibilité de faire élever leurs enfants sous leurs yeux au lieu de les envoyer se perdre dans les grands centres de population et de corruption. Il ne persuada personne, et son projet fut ajourné, c'est-à-dire rejeté. Il espérait pouvoir le reprendre un jour. Il croyait avoir fait à ses adversaires une concession suffisante en ne proposant pas de doter chacune des vingt-six académies d'une faculté des sciences et d'une faculté des lettres. C'était à d'autres ministres, à d'autres gouvernements qu'il était réservé de réaliser les progrès que sa volonté n'avait pu accomplir.

Les préjugés contre lesquels luttait M. de Guernon-Ranville étaient alors partagés par la portion la plus considérable de la droite. Ils expliquent l'abandon où l'enseignement primaire fut laissé pendant toute la durée de la Restauration. Il est d'ailleurs facile de concevoir que, dans la crise terrible où se trouvait engagé le ministère de M. de Polignac, de telles questions attirassent peu son attention. Elle se portait tout entière sur les élections qui devaient avoir lieu quelques jours après.

L'agitation gagnait toutes les parties de la France et

toutes les classes de la société. En 1827, bien que les esprits fussent déjà fortement excités, les comités électoraux avaient eu besoin d'aller trouver à domicile bon nombre d'électeurs appartenant à l'opinion libérale pour leur faire comprendre l'importance des fonctions dont la loi les investissait. Cette fois, c'étaient ces électeurs qui venaient consulter les comités, non pas sur leur vote qui n'était pas douteux, mais sur les moyens d'en finir le plus promptement possible avec un ministère impopulaire, qui menaçait tous les droits conquis depuis quarante ans. L'accord était complet entre les censitaires appelés à nommer les députés et ceux que leur pauvreté excluait alors des colléges électoraux. Les hommes connus pour s'occuper de politique se voyaient chaque jour abordés dans les campagnes, dans les marchés, par des paysans et des ouvriers qui les interrogeaient avec inquiétude pour savoir ce qu'ils devaient espérer ou craindre.

Cependant, en ce moment même, M. Azaïs écrivait des brochures pour démontrer que les classes moyennes seules méconnaissaient les droits du Roi et qu'un appel au suffrage universel lui donnerait la majorité. M. de Saint-Chamans, au contraire, conseillait au gouvernement de chercher exclusivement dans les grands colléges l'opinion de la France. M. Bergasse, cet ancien constituant, ce revenant d'un autre âge, si connu, même avant la Révolution, par ses luttes contre Beaumarchais, sortait en quelque sorte de sa tombe pour ressusciter la théorie

constitutionnelle de 1789, avant la réunion des trois ordres.

L'idée de la réélection des 221 sans exception, sans distinction des diverses nuances politiques auxquelles ils appartenaient, s'était emparée de tous les esprits dans l'opposition, et la presse ministérielle, la presse de droite, en demandant, avec une rare extravagance, que le Roi les déclarât inéligibles, avait mis fin aux dissidences qui avaient d'abord paru exister sur ce point entre les libéraux. Le *Journal de Paris*, dirigé par deux députés de l'extrême gauche, MM. de Schonen et Bavoux, élevait bien quelques objections ; la *Tribune des départements*, organe, comme je l'ai dit, d'anciens membres des sociétés secrètes, aurait voulu qu'on ne confondît pas les *forts* et les *faibles*, les *braves* et les *timides*, et que les voix libérales ne se portassent que sur les *purs*, mais l'unanimité des six journaux qui représentaient véritablement toutes les fractions de la gauche ne laissait pas de doute sur la conduite que le parti allait tenir et que M. Benjamin Constant, M. de Pradt lui-même, malgré la violence de son radicalisme, s'accordaient à lui conseiller. « Il n'y a pas à examiner, » disait le *National*, « si, dans telle ou telle circonstance, » tel ou tel des 221 a été plus ou moins énergique. Ce » sont là des discussions qui seront bonnes au jugement » dernier, quand il s'agira de peser les mérites et les » actions de chacun. Aujourd'hui, elles seraient oiseuses. » Les 221 ont tous été d'accord sur le principe fonda-

» mental du gouvernement représentatif. Il n'en faut
» pas davantage. »

Par l'effet de cette détermination, les candidats du libéralisme dans la plupart des colléges se trouvant désignés d'avance en vertu d'un principe, la tâche de l'opposition était beaucoup simplifiée. Les questions personnelles avaient, en quelque sorte, disparu pour elle, avec toutes les susceptibilités et les difficultés qu'elles entraînent. La tâche du gouvernement était moins simple et moins facile. Le choix des présidents des colléges devait faire connaître ses préférences et ses antipathies. Fallait-il agréer ou repousser les trente membres du centre droit qui avaient voté l'amendement de M. de Lorgeril? Fallait-il voir des adversaires ou des auxiliaires, dans les amis dévoués de M. de Villèle? Chaque jour le langage de la *Gazette de France* devenait plus hostile au ministère, surtout à M. de Polignac et à M. de Peyronnet, et bien qu'elle prétendît ne pas parler au nom de M. de Villèle, il était difficile d'admettre qu'il fût étranger à cette hostilité. On a dit qu'entre M. de Montbel, qui défendait son ami, et M. de Peyronnet qui l'attaquait il s'était plus d'une fois élevé dans le conseil d'assez vives contestations. Cependant, on n'en trouve aucune trace dans le journal de M. de Guernon-Ranville.

Comme, dans la situation extrême où l'on s'était jeté, on était résolu à exercer sans réserve sur les élections l'influence de l'administration, les ministres et les directeurs des services publics adressèrent successivement

à leurs subordonnés des circulaires, les unes publiques, les autres confidentielles, pour leur signifier, en termes plus ou moins durs, qu'ils devaient au gouvernement, en dehors même de l'accomplissement de leurs devoirs professionnels, leur concours politique, et que, si ce concours manquait, ils seraient révoqués. Dans plusieurs ressorts, les notaires reçurent des avertissements semblables. De ces circulaires, la plus modérée était celle de M. de Peyronnet et la plus excessive celle que M. de Polignac, en qualité de ministre de la guerre par *intérim*, envoya aux généraux commandants des divisions militaires. Il leur enjoignait de faire entendre aux officiers électeurs qu'une conduite qui contrarierait la direction que le Roi avait jugée convenable à la situation présente du royaume serait incompatible avec leurs fonctions; que pas plus dans l'armée que dans les carrières civiles on ne pouvait servir à la fois le gouvernement et l'opposition, et que la loyauté autant que le devoir exigeait l'option entre l'une et l'autre. La presse libérale s'indignait de ces menaces, mais la presse ministérielle répondait que le gouvernement usait de son droit et venait en aide aux fonctionnaires opprimés par les comités directeurs.

A l'influence de l'administration se joignait celle du clergé, et les mandements appuyaient les circulaires. Les plus modérés des prélats, l'archevêque de Paris, par exemple, se bornaient à ordonner des prières pour obtenir que le choix des électeurs portât sur des hommes religieux et monarchiques, mais d'autres prenaient ardemment la

défense de la prérogative royale menacée, suivant eux, par la Chambre et frappaient d'anathème l'opposition tout entière. L'évêque de Châlons dénonçait la faction insolente qui conspirait ouvertement contre le souverain légitime et tentait de lui arracher le sceptre et la couronne. L'archevêque d'Albi, dans un véritable pamphlet dirigé contre la candidature de M. Charles Dupin et de M. de Cambon, traitait d'impies et de factieux les députés dont le but avait été de détruire l'autorité royale au moyen d'une adresse hypocrite et perfide. L'évêque de Meaux insinuait que c'était à l'opposition que devaient être imputés les incendies qui désolaient une partie de la France.

On parlait d'une proclamation du Roi, non contresignée, par laquelle la royauté se montrant, disait-on, dans toute sa splendeur, parlerait directement à son peuple. Aux journaux qui paraissaient croire qu'un tel procédé ne serait pas constitutionnel, on répondait qu'ils comprenaient mal le droit monarchique et que la royauté ne pouvait accepter le rôle humiliant et subalterne qu'un parti voulait lui faire jouer.

M. de Polignac persistait à croire que, loin de se mettre en état d'hostilité contre le régime constitutionnel, il ne faisait que défendre la Charte contre les attaques factieuses de l'opposition. Son journal, l'*Universel*, développa cette thèse dans deux longs articles qui furent reproduits par le *Moniteur*, et dont le titre, *le Roi ne peut céder, il ne cédera pas*, était assez significatif. On voulait

bien y admettre que s'il s'agissait d'une loi, d'une mesure, d'un système même que le Roi proposerait et que les Chambres repousseraient, le Roi pourrait, non pas céder, mais se raviser sans aliéner sa prérogative, mais on soutenait qu'il n'en était pas de même pour le choix des ministres ; que céder dans ce cas, ce serait violer la Charte et se rendre le complice des factieux. « Le Roi, » ajoutait l'*Universel*, répété par le *Moniteur*, « est *fort et* » *jaloux*, et sa résolution est immuable. C'est donc aux » électeurs à faire en sorte que la majorité de la nou- » velle chambre ne soit pas telle qu'elle oblige le Roi, » pour l'accomplissement de sa résolution, à des mesures » fortes et proportionnées à la violence de l'agression. »

Le *Journal des Débats* faisait remarquer que, pour la première fois, le journal officiel s'associait aux menées de la faction, ce qui paraissait être la préface du coup d'État, mais il se hâtait d'ajouter que la France mettait son espoir dans la sagesse du Roi qui, trompé le 8 août par de détestables conseillers, s'arrêterait devant le vœu manifeste de la France. Plus sincère et plus rude, le *National* reconnaissait que le ministère du 8 août était l'expression vraie de la pensée du Roi; il disait que là-dessus on n'avait rien à apprendre à la France ; qu'elle savait ce qu'étaient les princes qui, depuis quinze ans, régnaient sur elle, mais qu'il n'en résultait pas que le Roi pût et dût maintenir le ministère de son choix si la chambre nouvelle le repoussait comme l'ancienne.

Le gouvernement, cependant, s'occupait activement

des préparatifs des élections. Dès le premier conseil qui avait suivi la réorganisation du cabinet, l'idée d'une proclamation royale aux électeurs avait été adoptée en principe. M. de Guernon-Ranville, qui n'approuvait pas cette idée, s'était pourtant abstenu de la combattre parce qu'il avait cru voir qu'elle était définitivement arrêtée dans l'esprit du Roi, que toute opposition serait inutile, et aussi, ajoutait-il dans son journal, parce qu'il espérait sortir du ministère avant le résultat définitif. Le conseil avait décidé que la proclamation serait publiée à une époque très-rapprochée du moment des élections. On s'était ensuite demandé quelle en serait la forme et par qui elle serait contresignée. Un membre avait proposé de la faire contresigner par le chancelier, mais on lui avait répondu que le chancelier n'avait pas qualité pour cela ; qu'il n'était soumis à aucune responsabilité et qu'on ne pouvait d'ailleurs l'obliger à apposer sa signature à un acte sur lequel il n'avait pas délibéré. M. de Guernon-Ranville avait exprimé l'opinion que les élections étant du ressort du département de l'intérieur, le contreseing devait être celui du chef de ce département. M. de Chantelauze avait été d'avis d'exiger celui de tous les ministres, expédient qu'on avait écarté par cette objection, que ce serait une innovation sans motif plausible et qui indiquerait l'intention d'alléger la responsabilité en la divisant. Enfin, il avait été arrêté que ce serait le président du conseil qui contresignerait.

Quelques jours après, plusieurs projets de proclamation

furent soumis au conseil. On chargea M. de Peyronnet de la rédaction définitive, et, le 5 juin, celle qu'il présenta fut discutée et adoptée avec quelques modifications. On s'occupait, en même temps, à dresser la liste des présidents des colléges qu'il avait préparée en qualité de ministre de l'intérieur. On exclut de cette liste non-seulement, à l'unique exception de M. Favard de Langlade, tous les 221, mais aussi, sauf M. de Martignac, tous les membres du centre droit considérés comme ayant voté l'amendement de M. de Lorgeril. On s'attendait à ces exclusions, et le parti libéral, loin d'en être affligé, éprouva une vive satisfaction de ce qu'on poussait ainsi dans ses rangs des hommes plus ou moins hésitants jusqu'à ce moment. On comptait parmi les présidents quelques pairs de France, entre autres M. de Villèle, 91 des 181 anciens députés qui avaient repoussé l'adresse et beaucoup d'autres qui, dans les chambres précédentes, avaient appartenu à la majorité de M. de Villèle.

Plusieurs colléges furent transférés du chef-lieu de l'arrondissement dans une autre ville sous prétexte d'une plus grande commodité pour les électeurs, mais très-probablement parce que cette translation semblait devoir donner plus de moyens de combattre l'influence du parti libéral.

On lisait, on examinait en plein conseil les rapports des préfets sur les chances de la lutte électorale. A mesure qu'on approchait du terme, ces chances semblaient moins favorables qu'elles n'avaient paru d'abord, et on

était forcé de reconnaître que la dernière modification du cabinet ne les avait pas améliorées.

Le 14 juin, le *Moniteur* publia enfin, avec la liste des présidents des colléges, la proclamation royale, datée de la veille : « Français, » disait-elle, « la dernière » chambre des députés a méconnu mes intentions. J'avais » droit de compter sur son concours pour faire le bien » que je méditais ; elle me l'a refusé ! Comme père de » mon peuple, mon cœur s'en est affligé ; comme roi, » j'en ai été offensé. J'ai prononcé la dissolution de cette » chambre. Français, votre prospérité fait ma gloire ; » votre bonheur est le mien. Au moment où les colléges » électoraux vont s'ouvrir sur tous les points de mon » royaume, vous écouterez la voix de votre roi. Mainte- » nir la Charte constitutionnelle et les institutions qu'elle » a fondées a été et sera toujours le but de mes efforts. » Mais, pour atteindre ce but, je dois exercer librement » et faire respecter les droits sacrés qui sont l'apanage » de ma couronne. C'est en eux qu'est la garantie du » repos public et de vos libertés. La nature du gouver- » nement serait altérée si de coupables atteintes affaiblis- » saient mes prérogatives ; je trahirais mes serments si » je les souffrais. A l'abri de ce gouvernement, la France, » est devenue florissante et libre. Elle lui doit ses fran- » chises, son crédit et son industrie. La France n'a rien » à envier aux autres États et ne peut aspirer qu'à la » conservation des avantages dont elle jouit. Rassurez- » vous donc sur vos droits. Je les confonds avec les miens

» et les protégerai avec une égale sollicitude. Ne vous laissez pas égarer par le langage insidieux des ennemis de votre repos. Repoussez d'indignes soupçons et de funestes craintes qui ébranlent la confiance publique et pourraient exciter de graves désordres. Les desseins de ceux qui propagent ces craintes échoueront, quels qu'ils soient, devant mon immuable résolution. Votre sécurité, vos intérêts ne seront pas plus compromis que vos libertés; je veille sur les uns comme sur les autres. Électeurs, hâtez-vous de vous rendre dans vos colléges. Qu'une négligence répréhensible ne les prive pas de votre présence! Qu'un même sentiment vous anime, qu'un même drapeau vous rallie! C'est votre roi qui vous le demande, c'est un père qui vous appelle. Remplissez vos devoirs, je saurai remplir les miens. »

Cette proclamation qui n'exprimait que des banalités, mais qui annonçait l'intention d'une résistance absolue aux prétentions du parti libéral, fut accueillie par les ultra-royalistes avec un véritable enthousiasme. Le *Drapeau blanc* déclara que ses vœux étaient comblés et se livra aux plus violentes invectives contre ceux qui, se fondant sur ce que ce document était contresigné par le président du conseil, se permettaient de le discuter comme une œuvre ministérielle et de rendre M. de Polignac responsable des menaces qu'il contenait. Suivant la presse royaliste tout entière, c'était là une scandaleuse inconvenance, et le *Drapeau blanc* s'étonnait qu'on n'eût pas

écroué sur-le-champ les *traîtres* qui insultaient ainsi à la majesté royale, qu'on ne les livrât pas au glaive de la loi! Ce n'était pas, disait-il, un simple délit de presse, c'était un crime de rébellion. « Ne confondez pas, » répondit le *National*. « Nous ne poussons pas la fiction jusqu'à la » duperie, et nous n'entendons nullement dire que ce » n'est pas le Roi qui a fait tel ou tel acte. Nous disons » seulement qu'en signant l'acte le ministre s'en est fait » le garant et qu'il s'en est rendu responsable. Et si » l'on dit qu'alors le Roi reçoit sa part de nos attaques, » nous ne le nierons pas, mais à qui la faute? A nous, » qui, pour concilier la liberté des discussions avec la » majesté royale, protestons que ce n'est pas le Roi, ou » à vous qui affirmez que c'est lui et pas un autre? Vous » dites que notre théorie tend à dessécher les âmes et » qu'il est bon que les peuples voient la royauté par- » tout afin de l'aimer. Soit; mais si les peuples aiment, » il leur arrive aussi de haïr. »

La polémique s'envenimait à mesure qu'on approchait du jour des élections. Aux journaux libéraux disant que, si les électeurs ne renommaient pas les 221, ils manqueraient à tous leurs devoirs, le *Drapeau blanc* répondait que, s'ils les renommaient, le Roi se trouverait dans un des cas prévus par l'article 14 de la Charte. Suivant l'*Universel*, les 221 s'étaient condamnés eux-mêmes : ils avaient dit au Roi dans leur adresse de choisir entre les ministres et eux: le Roi avait choisi, son jugement était sans appel; si maintenant ils ne se résignaient pas, ils devaient être déclarés

indignes; s'ils s'étaient résignés, on aurait pu leur pardonner, mais si, dans leur orgueil, foulant aux pieds l'arrêt qu'eux-mêmes avaient provoqué, ils osaient appeler du Roi, non pas à Dieu, son seul juge, mais à un juge qui n'était ni dans le ciel, ni dans la Charte, ils deviendraient criminels, d'insensés ils se feraient rebelles. Ainsi parlait le journal créé par M. de Polignac.

Quelque assurance qu'affectassent le ministère et ses amis, ils étaient évidemment troublés. Leurs organes faisaient tous les jours aux électeurs des appels désespérés. Ils leur disaient qu'ils tenaient entre leurs mains le sort de trente millions de Français; qu'ils avaient à choisir entre la sagesse et la folie, entre la vertu et le crime, entre le Roi et une poignée de factieux : qu'ils devaient surtout résister à la monstrueuse influence du comité directeur qui, par la terreur, tenait beaucoup d'entre eux dans sa dépendance et dont on ne comprenait pas que les violences fussent tolérées.

Le parti libéral, de son côté, ne s'endormait pas. Comme on prévoyait que le gouvernement mettrait plus d'entraves que jamais à l'exercice des droits électoraux pour réduire autant que possible le nombre des votants, le comité de Paris et ceux des départements avaient publié leurs instructions en même temps que la liste de leurs candidats et formé dans chaque chef-lieu de préfecture des conseils chargés d'éclairer gratuitement les électeurs, de faire valoir leurs droits, de régulariser leurs

titres, comme aussi d'écarter les intrus que les préfets voudraient introduire illégalement dans les colléges. Les électeurs répondirent avec empressement à l'appel des journaux, et il en résulta un grand nombre de procès dans lesquels les tribunaux se montrèrent généralement favorables aux réclamations des libéraux que l'autorité administrative refusait d'inscrire sur ses listes électorales.

Une question délicate s'était élevée, celle de savoir si les électeurs qui réunissaient, au moment de la clôture des listes, les conditions nécessaires pour s'y faire porter et qui avaient négligé alors de faire valoir leurs titres, avaient le droit d'exiger qu'on les portât plus tard sur les listes de rectification. Soumise à plusieurs cours royales, cette question avait reçu des solutions différentes. La cour de Paris, entre autres, s'était prononcée pour l'affirmative et la cour de Rouen pour la négative. Cinq jours avant celui qui avait été fixé pour le vote, le 18 juin, une ordonnance royale, dans laquelle on alléguait la nécessité de rétablir l'unité de jurisprudence par l'autorité de la cour de cassation et le désir de donner aux électeurs de plus grandes facilités pour l'exercice de leurs droits, ajourna au 12 et au 19 juillet les élections de vingt départements compris dans le ressort des cours de Paris, de Rouen, d'Orléans, d'Angers, de Metz, de Pau et de Nîmes. L'opinion publique, accoutumée à interpréter défavorablement tout ce qui venait du gouvernement, ne crut pas à la sincérité des motifs allégués par l'ordon-

nance. On remarquait qu'il était impossible qu'avant le 12 juillet la cour de cassation eût prononcé sur tous les pourvois et que le choix des départements ajournés avait été fait arbitrairement puisqu'on y avait compris deux de ceux où le jugement avait été le même qu'à Paris ; on disait que le véritable but de la mesure, comme le *Drapeau blanc* en convenait, d'ailleurs, avec sa franchise habituelle, était de soustraire la province à l'influence de l'exemple de Paris où le triomphe de l'opposition paraissait assuré, et de peser, au contraire, par l'exemple de la province, sur les élections de Paris et des départements voisins ajournés comme celui de la Seine.

Au milieu de cette agitation morale, l'ordre matériel était maintenu sur tous les points de la France. A Angers, pourtant, quelques désordres éclatèrent, le 6 juin, à l'occasion de l'accueil préparé par les libéraux à deux députés qui avaient voté l'adresse, M. d'Andigné de La Blanchaye et M. Guilhem. Une cavalcade de jeunes gens revêtus d'une espèce d'uniforme devait aller à leur rencontre, mais d'autres, d'une opinion opposée, avaient résolu de se porter sur leur passage et de protester hautement contre les honneurs qu'on voulait leur rendre. Le préfet ayant, par mesure de prudence et pour prévenir de fâcheux conflits, interdit la cavalcade, les meneurs décidèrent qu'on irait individuellement attendre les députés à quelque distance de la ville. Lorsqu'ils y arrivèrent, la foule des habitants d'Angers et des campagnes voisines qui s'y trouvait déjà réunie leur fit une réception triom-

phale, mais, à l'entrée du faubourg, leur cortége trouva le chemin barré par la gendarmerie et la troupe de ligne, et le commissaire général de police leur notifia la défense d'entrer dans la ville avant neuf heures et demie du soir. Sur leur refus de s'y soumettre, les sommations furent faites, les armes chargées, et peu s'en fallut que le sang ne coulât. Le maire et le premier adjoint s'interposèrent et obtinrent du colonel de la gendarmerie l'autorisation d'aller à la préfecture chercher de nouveaux ordres. Ils revinrent bientôt annoncer que le préfet permettait à MM. d'Andigné et Guilhem d'entrer dans la ville, à pied, par un chemin détourné, accompagnés de leurs amis et du commissaire de police. La transaction fut acceptée, et ils purent ainsi, non sans quelques incidents tumultueux, au milieu d'une population échauffée par cette querelle prolongée, gagner leur domicile où ils furent reçus aux cris de *Vive la Charte, vivent les 221, vive le côté gauche !*

Cet événement fut naturellement raconté et interprété par les journaux dans des sens très-divers. Le *Moniteur*, non content de louer la conduite du préfet, se livra contre MM. d'Andigné et Guilhem à des attaques peu courtoises qu'on n'aurait pas dû s'attendre à trouver dans un organe officiel du gouvernement. Ils avaient demandé l'autorisation de poursuivre quelques fonctionnaires publics pour les actes arbitraires dont ils venaient d'être l'objet. Non-seulement on la leur refusa, mais on les destitua des fonctions de membres du conseil général et du conseil d'arrondis-

sement qui, à cette époque, conférées par le gouvernement, pouvaient être retirées par lui.

Ce ne fut pas le seul acte de rigueur par lequel le ministère s'efforça, à l'approche des élections, d'intimider ses adversaires. M. de Saint-Cricq, l'ancien ministre du commerce, ayant écrit aux électeurs des Basses-Pyrénées une lettre dans laquelle il blâmait la politique du cabinet, fut aussi destitué de la dignité de ministre d'État, et M. Poyféré de Cère d'un emploi de maître des requêtes pour une cause analogue. Le général Lamarque fut mis à la retraite pour avoir accepté la candidature dans le département des Landes contre M. d'Haussez.

Les maires eurent l'ordre de lire à haute voix la proclamation royale et de la commenter. Les fonctionnaires de toute sorte répétaient, à l'exemple des écrivains ministériels, qu'il s'agissait de choisir entre le Roi et une révolution nouvelle; que désormais aucune contradiction ne pouvait être tolérée. Les curés montaient en chaire pour demander aux fidèles de venir au secours de la religion menacée.

De tels moyens étaient peu faits pour rendre au pouvoir l'appui de la majorité de la population qui lui était si évidemment hostile. Cependant, il survint, au dernier moment, un fait qui, dans des conjonctures moins extrêmes, aurait pu exercer en sa faveur une influence favorable.

J'ai dit que, le 13 juin, la flotte qui portait l'armée destinée à surmonter la résistance du dey d'Alger était

arrivée en vue de la presqu'île de Sidi Ferruch, désignée comme le lieu du débarquement. Ce débarquement, pour lequel, de l'avis de tous les adversaires de l'expédition, de l'amiral Verhuell, de l'amiral Duperré lui-même, vingt-sept jours au moins devaient être nécessaires, ce qui l'eût rendu à peu près impraticable à raison de la violence et de la rapide variation des vents dans ces parages, avait été opéré en quatre jours. L'ennemi n'y avait mis que peu d'obstacles. Ses redoutes avaient été tournées, attaquées et enlevées en un instant, bien que défendues par 12 ou 15,000 Arabes. Le 16, pendant que les troupes du génie poussaient avec activité les travaux de retranchement dans la presqu'île dont le général en chef comptait faire sa place d'armes et son lieu de dépôt, un coup de vent du nord-ouest fit naître les plus vives inquiétudes pour la sûreté de la flotte et de l'armée. Plusieurs grands navires étaient menacés d'être jetés à la côte et chassaient déjà sur leurs ancres, mais l'amiral Duperré leur ordonna de prendre le large et, grâce à cette précaution, la perte se réduisit à quelques transports ou chaloupes de débarquement que le vent poussa sur les récifs. L'armée de terre souffrit aussi de l'ouragan : la pluie, qui tomba par torrents pendant six heures, inonda toutes les baraques, les retranchements, et jeta le trouble dans l'âme des soldats, mais le retour du soleil les rendit à leur gaieté et à leur entrain ordinaires. Ils aspiraient au moment de se trouver en face d'un ennemi plus difficile à rencontrer qu'à vaincre.

Quelques jours se passèrent en escarmouches insignifiantes. De part et d'autre, tout se préparait pour une bataille. De Sidi Ferruch s'élève insensiblement jusqu'au plateau de Staoueli un terrain accidenté, coupé par des collines plus ou moins hautes, par des masses de broussailles, des ruisseaux encaissés, des sentiers difficiles et un reste de voie romaine. C'est dans cette position, si favorable à la guerre défensive, que le gendre du Dey, Ibrahim, aga des janissaires, nommé général en chef, avait établi son camp fortifié de deux redoutes construites sur deux collines en face des avant-postes français. Son armée, forte de 45, ou 50,000 hommes, la plupart de cavalerie et dont 4,000 janissaires formaient l'élite, était divisée en deux colonnes, l'une sous les ordres directs du général en chef, l'autre sous ceux du bey de Constantine. Le 19, à la pointe du jour, les deux colonnes, prenant l'offensive, descendirent du plateau en poussant des cris de fureur et s'élancèrent sur les divisions du général Berthezène et du général de Loverdo qui stationnaient au pied de ce plateau. Les chevaux de frise et les faisceaux de lances qui couvraient le front des campements français n'arrêtèrent pas l'impétuosité des assaillants ; des fantassins mêlés aux cavaliers arrachèrent ces obstacles au milieu d'une grêle de balles tirées à bout portant. La plupart y périrent, mais les janissaires purent planter leurs drapeaux au milieu des bivouacs des deux divisions. On ne se battait plus qu'au sabre et à la baïonnette. Le sort de la journée semblait encore



indécis lorsque M. de Bourmont, arrivant sur la ligne de bataille, donna l'ordre de former les bataillons en colonnes serrées et de marcher en avant pour tourner la position des Arabes. La division du duc d'Escars, laissée jusqu'à ce moment en réserve dans le camp de Sidi Ferruch, en sortit pour appuyer les deux autres. Ces mouvements eurent un effet décisif. Tandis que les janissaires et la milice algérienne se retiraient en tiraillant devant les brigades des généraux Achard et Clouet, la brigade du général Poret de Morvan et la division du général de Loverdo culbutèrent les contingents de Constantine et d'Oran dans un ravin où ils s'étaient engagés, et les deux divisions françaises, précédées d'une artillerie d'un nouveau modèle qui lançait les obus et la mitraille avec une célérité jusqu'alors inconnue, se précipitèrent sur les redoutes élevées en avant du camp ennemi, dont les batteries furent enlevées en un instant. Jusqu'à ce moment, la retraite des vaincus avait été un combat continuel et acharné, mais lorsqu'ils virent l'infanterie française s'emparer de leurs batteries et franchir le dernier ravin qui protégeait leur camp assis sur le plateau de Staoueli, le découragement les saisit, ils rompirent leurs rangs et, se dispersant dans tous les sens, abandonnèrent successivement leurs positions, leur artillerie, leur camp avec leurs tentes, leurs abondants approvisionnements et plus de cent chameaux. Les Français les poursuivirent jusqu'à plus d'une lieue du champ de bataille et revinrent ensuite s'établir à Staoueli, dans les tentes que l'ennemi

n'avait pas eu le temps d'enlever ou de détruire et dont quelques-unes étaient d'une grande magnificence. Dans cette journée, la perte des vainqueurs fut de 57 morts et de 473 blessés. Quelques rapports ont évalué celle des Algériens à 4 ou 5,000 hommes, disproportion que pourraient expliquer les ravages faits par l'artillerie dans leurs masses profondes. Les soldats français, dans l'irritation que leur causaient les atrocités exercées, les jours précédents, sur ceux de leurs camarades qui étaient tombés entre les mains des barbares, firent peu de prisonniers.

Les résultats de la victoire étaient considérables. Découragés par leur défaite, les Turcs et les miliciens d'Alger s'étaient hâtés de rentrer dans cette ville où ils avaient porté l'épouvante; une partie des tribus arabes accourues à l'appel du Dey retourna dans ses montagnes. Dans l'enivrement du succès, les courtisans de l'état-major mettaient la bataille de Staoueli sur la même ligne que celles des Pyramides et d'Héliopolis. Il n'y avait plus, disait-on dans tous les rangs, qu'à se présenter devant Alger, mais le général en chef jugea plus prudent d'attendre l'arrivée du matériel de l'artillerie de siége et du corps de cavalerie que la violence du vent n'avait pas encore permis de débarquer. Il fit compléter les retranchements de la presqu'île de Sidi Ferruch, dépôt central de l'ambulance, des vivres et des munitions de guerre, pour la mettre à l'abri de toute attaque pendant que le gros de l'armée s'en éloignerait ; il y posta un



bataillon auquel l'amiral Duperré joignit 1,500 marins des équipages de ligne et en donna le commandement à l'amiral Hugon. Les deux premières divisions étaient campées sur le champ de bataille qu'elles avaient conquis, la troisième fut échelonnée en arrière. On construisit, sur un point dominant du côté d'Alger, un redoute nouvelle destinée à observer l'ennemi et à défendre le camp. On en éleva d'autres pour assurer la ligne de communication avec Sidi Ferruch, et les sapeurs du génie ouvrirent, sur les débris de l'ancienne voie romaine, une route militaire protégée par des *blockhaus*, qu'on devait prolonger jusqu'aux remparts d'Alger.

La nouvelle de ces heureux débuts, arrivée à Paris au moment où allaient commencer les opérations électorales, causa une grande joie aux Tuileries et parmi les amis du ministère. Le parti libéral affecta aussi de s'en réjouir, mais il en attribua tout l'honneur à l'amiral Duperré dont l'habileté, disait-on, avait réparé les fautes du gouvernement. Ses journaux faisaient d'ailleurs remarquer qu'il n'y avait rien de commun entre les succès des armes françaises en Afrique et la bataille des élections; ils disaient que le ministère avait conçu l'idée d'aller en Afrique pour détruire la Charte en France, mais que cette combinaison échouerait comme toutes les autres imaginées pour le même but, que l'éducation du pays était faite et que la France en aurait bientôt fini avec la contrerévolution.

Pour les deux partis, on le voit, cette grande affaire

de l'expédition d'Alger qui, dans d'autres temps, aurait, par elle-même, passionné les esprits et fait vibrer toutes les cordes du patriotisme n'avait plus d'importance qu'au point de vue de l'influence qu'elle pouvait exercer sur les élections. C'était du résultat de ces élections que dépendait l'avenir de la France, tout le monde le sentait, et, en présence d'un si grand intérêt, tous les autres paraissaient s'effacer.

Un incident diplomatique qui survint en ce moment et qui avait trait à une des questions dont, pendant bien des années, le public s'était le plus préoccupé, la question de Grèce, fit à peine une légère diversion à celle qui agitait et alarmait tous les esprits.

J'ai fait connaître les résolutions par lesquelles, au mois de février précédent, la conférence de Londres avait définitivement réglé le sort de la Grèce, déclaré son indépendance et appelé le prince Léopold de Saxe-Cobourg à la gouverner en qualité de prince souverain. J'ai dit que ce prince avait accepté cette souveraineté après avoir mis à son consentement certaines conditions qui, pour la plupart, avaient été admises. Dans le courant du mois d'avril, il partit pour Paris où il voulait reprendre la négociation de son mariage avec la fille aînée du duc d'Orléans, entamée quelques mois auparavant et qui avait paru alors présenter des chances de succès. Avant de quitter Londres, il dit à l'ambassadeur de France : « Veuillez prier le Roi d'intercéder en ma faveur, car » tout tient à la réalisation du vœu que j'ose former. Je



» ne puis compter comme chef de la Grèce sur la bonne » volonté de l'Angleterre ; la Russie est bien loin pour » me soutenir avec beaucoup d'efficacité ; il me faut » quelque certitude de n'être pas abandonné. »

A Paris, le prince trouva que les dispositions s'étaient beaucoup modifiées depuis son précédent voyage. La famille d'Orléans s'effrayait à la pensée de livrer sa fille à un avenir aussi incertain, aussi précaire que semblait l'être celui du nouvel État. Léopold eut bientôt la conviction qu'il ne réussirait pas à vaincre une résistance fondée sur un tel motif. Ses propres résolutions en furent ébranlées, et les nouvelles qu'il ne tarda pas à recevoir de Grèce n'étaient pas de nature à les affermir.

Les protocoles de la conférence par lesquels la Grèce était entièrement soustraite à la souveraineté et même à la suzeraineté du sultan avaient consterné la Porte. Elle avait d'abord cherché si, dans l'impuissance où elle se trouvait réduite, il ne lui restait pas quelque moyen d'échapper à leurs prescriptions. Elle s'était adressée à l'ambassadeur d'Angleterre dont le langage avait été longtemps si différent de celui qu'il lui tenait à présent. Lorsqu'elle se fut bien convaincue que la décision des trois puissances était irrévocable, le reis effendi remit, le 24 avril, aux trois ambassadeurs une note ainsi conçue: « La Sublime Porte donne son adhésion. Elle accepte ce » qui a été résolu comme devant ainsi procurer la » tranquillité du pays et assurer le bonheur et la paix » des hommes. » Pour le moment, l'influence de l'An-

gleterre et de l'Autriche qui, par leurs promesses trompeuses, avaient si longtemps entretenu le sultan et les ministres dans une funeste sécurité était anéantie à Constantinople. Un de ces ministres disait au général Guilleminot : « J'ai honte de parler à l'ambassadeur de » France de ce qui se passe, car je me souviens qu'il » me l'avait prédit en 1825 et en 1827. Que Dieu punisse » ceux qui sont cause que ses conseils n'ont pas été » suivis ! »

On aurait pu croire que ce qui causait à Constantinople une si vive affliction serait accueilli par les Grecs avec joie et reconnaissance. Il n'en fut rien. Le président du gouvernement provisoire, le comte Capodistrias, avait été blessé de l'ignorance où la conférence l'avait laissé de la marche de ses délibérations. Il ne voulait pas comprendre que le silence gardé envers lui était la conséquence forcée des dissentiments qui, jusqu'au dernier moment, avaient divisé les trois puissances. Il s'était d'ailleurs, à ce qu'il paraît, attaché à l'exercice d'un pouvoir que d'abord il n'avait accepté que par dévouement patriotique et, sans se l'avouer à lui-même, il ne répugnait pas, on l'a supposé du moins, aux complications qui pouvaient avoir pour effet de laisser plus longtemps ce pouvoir entre ses mains en retardant l'avénement du prince souverain. Ayant reçu des résidents des trois cours communication des protocoles du 3 février, il n'y fit qu'une réponse très-vague dans laquelle il disait que le choix du souverain devait être soumis aux représen-

tants de la nation et se réservait de présenter au prince des observations dont il ne pourrait s'abstenir sans trahir ses devoirs envers la Grèce et envers lui. Dans la lettre qu'il lui écrivit, en effet, le 6 avril, il exprima sa surprise de ce que la conférence avait jugé meilleur et plus court d'imposer aux Grecs une convention dont devait résulter pour eux l'indépendance que de leur laisser adopter cette convention dans une forme légale. Il ne lui appartenait pas, ajoutait-il, de rechercher les motifs qu'on avait eus pour préférer cette marche, mais ce qu'il pouvait dire, c'est qu'on n'aurait pu imaginer un système moins favorable aux intérêts de ce malheureux pays et à ceux du prince lui-même. Les protocoles se taisaient absolument sur les droits publics des Hellènes, ce qui indiquait de deux choses l'une, ou que les puissances avaient pensé que la personne du prince absorbait et concentrait en elle tous les droits des Grecs, ou qu'elles lui avaient réservé la faculté de reconnaître ces droits par une déclaration qu'il ferait en prenant la direction des affaires. Cette seconde explication était celle que le président avait donnée aux membres du Sénat et aux nombreux citoyens qui l'accablaient de questions depuis qu'on connaissait les actes de la conférence. Ce qui restait maintenant à faire dépendait du prince. Sa réponse était attendue avec anxiété. Elle satisferait les Grecs si on y trouvait la preuve qu'il était, comme on ne devait pas en douter, disposé à adopter la religion du pays et que, ne se proposant pas de gouverner sans formes légales ni

d'interdire à la Grèce une certaine participation à l'adoption de ces formes, il maintiendrait les décrets du congrès d'Argos, tant celui qui consacrait les droits politiques des Hellènes que ceux qui garantissaient les légitimes intérêts de toutes les classes de citoyens ayant fait de grands sacrifices pendant la guerre. « Peut-être me » trompé-je, » disait encore le comte Capodistrias, « mais » je ne me hasarderais pas à répondre de l'accueil que les » Grecs feraient à leur souverain si son arrivée n'avait » été précédée ou du moins n'était accompagnée d'une » explication satisfaisante sur ces trois points. Vous » pardonnerez, prince, la franchise de mon langage. » Cette franchise est dans mon caractère... J'aurais voulu » vous parler de nos finances, de l'armée, de la marine, » et en général de toute l'administration, mais je crains » de ne pas être en état de le faire, tant est grande la » masse d'affaires dont aujourd'hui plus que jamais je » me trouve accablé... Mes forces commencent à défail- » lir, et je suis forcé de dicter même cette lettre... Le » chevalier Eynard, à qui ce pays est redevable de tant » de services, vous fera connaître notre détresse et la » nécessité où nous sommes de recevoir des secours pé- » cuniaires le plus tôt possible. »

Dans un autre passage de cette étrange lettre, si peu faite pour encourager le prince Léopold à poursuivre l'accomplissement de la tâche qu'il avait acceptée, le comte Capodistrias l'engageait pourtant à arriver sans le moindre retard, à venir assister en personne à *la triste*

opération de la fixation des limites qui ne pouvait manquer d'être l'occasion d'une crise très-sérieuse, mais il l'avertissait que l'unique moyen de gagner l'affection et la confiance de ses nouveaux sujets, c'était de ne pas se présenter à eux comme un grand personnage incapable d'endurer leur pauvreté et leurs privations. « Si j'ai » fait, » disait-il, « quelques progrès dans l'estime de ce » peuple, s'il continue à me donner des preuves d'une » confiance sincère et illimitée, c'est parce qu'il a vu » qu'en même temps que je cherchais à alléger ses » misères et ses souffrances, je les partageais de ma » personne. Il m'a vu souvent, oubliant mon âge et mes » infirmités, braver comme lui l'inclémence de l'air. » C'est pendant un bivouac, c'est sous l'abri d'une misé» rable hutte que citoyens et soldats ont souvent dis» couru avec moi des intérêts communs ; c'est là qu'ils » ont appris à me connaître... »

Dans une autre lettre d'une date un peu postérieure, le comte Capodistrias expliquait que tout ce qui avait été possible avec les ressources financières dont on disposait, c'était de pourvoir aux dépenses du mois d'avril ; qu'il fallait au moins un million pour le commencement de mai, et il pressait le prince de l'apporter.

Pour donner plus de poids à ses représentations en s'assurant l'appui du Sénat, le président avait réuni chez lui onze des membres de ce corps et leur avait fait entrevoir l'espérance d'obtenir des conditions plus favorables pour la Grèce en manifestant leurs regrets de celles

qu'on venait de stipuler à Londres. Le Sénat, saisi de la question, déclara d'abord ne pouvoir en délibérer en l'absence des représentants de la nation qui seuls, d'après les décrets du congrès d'Argos, avaient le droit de prendre des résolutions sur de telles matières. Cependant, après de mûres réflexions et par l'influence du comte Capodistrias, il se décida à adresser au prince, sous le titre d'*observations*, une sorte de manifeste dans lequel il commençait par rappeler les efforts prodigieux et les immenses sacrifices que la Grèce avait faits pour conquérir une indépendance maintenant garantie par la magnanimité de ses augustes protecteurs. Il rappelait aussi qu'elle avait précédemment adopté pour son gouvernement la forme républicaine qui lui semblait la plus convenable dans les circonstances où elle se trouvait, et placé à sa tête un homme qui lui avait paru et lui paraissait encore digne de sa confiance. Des considérations de haute politique changeaient maintenant ce système. La Grèce, destinée à obéir à un monarque, allait recevoir en cette qualité le prince Léopold. Le choix de *ce sage et vertueux prince* offrait au pays la perspective d'un heureux avenir. La Grèce s'en réjouissait d'autant plus qu'elle savait qu'il avait refusé la tâche de faire le bonheur d'une nation avant de s'être assuré de son assentiment. C'était un sûr garant de sa disposition à consolider les libertés publiques que la Grèce avait consacrées dans quatre assemblées nationales et qu'elle regardait comme aussi nécessaires et aussi précieuses que l'existence même. Les



Grecs avaient appris aussi avec émotion combien le prince mettait de zèle à défendre les principaux intérêts de l'État. Le Sénat, considérant la question de l'extension des frontières comme intimement liée à celle de l'indépendance, entrait ensuite dans de longs développements pour établir que le nouvel État, si on persistait à lui refuser l'Acarnanie, les îles de Candie, de Samos, d'Ipsara, de Scio et d'autres territoires dont les populations avaient pris une part si active à la lutte, se verrait privé à la fois des frontières et des ressources en hommes et en revenus indispensables pour garantir sa sûreté, et que ces populations belliqueuses, réduites au désespoir en se voyant replacées sous la tyrannie musulmane, se livreraient les unes à la piraterie, les autres à des entreprises, à des incursions qui prolongeraient indéfiniment dans ces malheureuses contrées un état d'hostilité et de dévastation. A ces objections dirigées contre les principales stipulations des protocoles, le Sénat en ajoutait d'autres qui s'appliquaient à des objets d'une moindre importance. Il exprimait, enfin, le vif désir que le prince Léopold s'unît à son peuple par des liens sacrés en embrassant la religion *à laquelle la Grèce devait son existence politique, ses connaissances actuelles et jusqu'à la langue de ses aïeux.* « Avec quel enthousiasme, » disait-il, « la patrie » verrait celui qui doit lui servir de père rendre au père » commun le même culte, dans le même temple, sui- » vant le même rite ! »

Lorsque la lettre du comte Capodistrias et la note qui

contenait les observations du Sénat parvinrent au prince Léopold, le refus de la main de la princesse d'Orléans et aussi, dit-on, les conseils des *whigs*, ses amis politiques, qui désiraient le retenir en Angleterre en prévision des événements qui pouvaient prochainement l'appeler à y jouer un rôle important, avaient déjà fort ébranlé ses déterminations. Peut-être ne cherchait-il plus qu'un prétexte pour revenir sur son acceptation du trône de Grèce. Il avait maintenant des motifs assez sérieux pour expliquer un tel revirement. Le 21 mai, il écrivit aux représentants des trois cours une longue note dont le sens était que la nation grecque ayant évidemment manifesté qu'elle n'adhérait pas aux mesures prises pour régler le sort de la Grèce, il ne pouvait lui convenir de se mettre dans la nécessité d'une action coercitive pour l'obliger à s'y soumettre, alors, surtout, que les objections élevées par le président et le Sénat étaient conformes, en bien des points, aux idées qu'il avait d'avance exprimées lui-même à la conférence. « Lorsque le soussigné, » disait-il, « prévoyait qu'il deviendrait souverain de la Grèce, c'était dans l'espoir d'être reconnu librement et unanimement par la nation grecque et d'être accueilli par elle comme l'ami qui récompenserait sa longue et glorieuse lutte par la sûreté de son territoire et l'établissement de son indépendance sur des bases permanentes et honorables. C'est avec le plus profond regret que le soussigné voit ses espérances déçues et est forcé de déclarer que les arrangements arrêtés par les puissances

» alliées et l'opposition des Grecs lui ôtent le pouvoir
» de parvenir à ce but sacré et glorieux et lui imposent
» un devoir d'une nature bien différente, celui de dé-
» légué des cours alliées pour tenir les Grecs dans la
» sujétion par la force des armes. Une telle mission se-
» rait aussi contraire à ses sentiments et injurieuse à
» son caractère qu'elle est directement opposée au but
» du traité du 6 juillet... En conséquence, le soussigné
» remet formellement entre les mains des plénipoten-
» tiaires un dépôt dont les circonstances ne lui permet-
» tent plus de se charger avec honneur pour lui-même
» et avantage pour les Grecs et les intérêts généraux de
» l'Europe. »

La renonciation inattendue du prince Léopold contraria beaucoup la conférence de Londres qui s'était flattée de l'espérance d'avoir enfin résolu une question si délicate, si difficile et dont elle avait été si longtemps occupée. Lord Aberdeen proposa de blâmer officiellement cette renonciation, mais, sur les représentations du duc de Laval, on ne donna pas suite à cette idée. La conférence se borna à prendre acte de la note qui venait de lui être communiquée. On était aussi fort mécontent du comte Capodistrias qu'on accusait d'avoir, par ses manœuvres, préparé ce résultat. Le ministère anglais, toujours assez mal disposé à l'égard du prince Léopold, et qui ne s'était résigné que bien à contre-cœur, et peut-être pour l'éloigner, à l'adopter pour son candidat, lui était devenu plus hostile encore depuis qu'il avait ap-

pris un peu tardivement son projet d'épouser une princesse française. On croyait, d'ailleurs, qu'en se refusant en ce moment à quitter l'Angleterre, il suivait les conseils des whigs qui espéraient trouver prochainement en lui un instrument de leur politique. Le duc de Wellington et lord Aberdeen parlaient de lui avec fort peu de ménagements, et les sentiments qu'ils lui portaient se firent jour dans les discussions qui eurent lieu à ce sujet au sein du parlement où les chefs de l'opposition, lord Grey, lord Durham, lord Holland, prirent la défense du prince se refusant à accepter, contre le vœu du peuple grec, la souveraineté d'un pays auquel le protocole du 3 février refusait les moyens de vivre.

Le gouvernement français n'avait pas contre lui les mêmes motifs d'irritation que le ministère anglais. Il avait écrit au Roi pour lui expliquer, dans un langage respectueux et rempli de déférence, les raisons qui avaient déterminé son refus, mais ses arguments ne persuadèrent pas Charles X, et, comme on demandait dans le conseil s'il fallait répondre à sa lettre, le Dauphin, toujours violent et emporté, s'écria que *c'était un sot qui ne méritait pas de réponse;* qu'il avait fait une platitude et que le silence était la meilleure manière de manifester le jugement qu'on en portait. Le Roi, qui avait d'abord hésité, se rangea à cet avis auquel tous les ministres adhérèrent.

On était loin de prévoir que le prince Léopold, par le refus qui encourait alors une telle réprobation et que

bien des gens considéraient comme un acte de faiblesse qui lui interdisait tout avenir politique, venait de se réserver pour une des tâches les plus honorables, les plus glorieuses qui puissent échoir à un homme, celle de présider à la création d'un État indépendant, libre et prospère.

La presse française, qui avait constamment soutenu que sa désignation pour le trône de Grèce avait été imposée par le duc de Wellington à M. de Polignac, ne pouvait présenter l'échec de cette combinaison comme un événement regrettable pour la France, mais elle en profita pour railler le ministre qui n'avait pas même su accomplir l'œuvre dont le cabinet de Londres l'avait chargé.

Les choses ne pouvaient en rester là. Les négociations furent reprises sur ce qu'il y avait à faire pour remplacer le prince Léopold en qualité de souverain de la Grèce. La France proposa successivement les princes Frédéric et Guillaume de Prusse, ce dernier le futur empereur d'Allemagne, qui tous deux refusèrent. L'Angleterre et la Russie mirent en avant le prince Frédéric des Pays-Bas que le cabinet des Tuileries repoussa d'une manière absolue, voyant en lui le représentant d'une puissance que sa situation rendait nécessairement hostile à la France. Le manifeste du Sénat et la lettre du comte Capodistrias avaient rendu le choix plus difficile. Peu de princes étaient disposés à aller affronter la mauvaise volonté du peuple dont on leur aurait conféré la souverai-

neté. Pour lever autant que possible cet obstacle, le gouvernement français proposa d'envoyer aux résidents des puissances à Nauplie, le baron Rouen, le comte Panin et M. Dawkins, l'ordre de travailler à amener la nation grecque à exprimer, en termes qui ne permissent plus aucune incertitude, le vœu de recevoir un souverain des mains de la conférence. Cet avis fut adopté, et la conférence fit parvenir aux trois résidents des instructions qui y étaient conformes. M. de Polignac écrivit en même temps à M. Rouen que le Roi attachait une grande importance à l'objet de cette démarche; il lui recommanda de ne pas laisser ignorer l'impression pénible produite, tant à Paris que dans la conférence, par l'adresse du Sénat; il le chargea de faire sentir au comte Capodistrias la grave responsabilité qui pesait sur lui par suite d'un document que l'on croyait avoir été rédigé sous son influence et de lui demander d'user de cette influence dans un esprit plus en rapport avec ce que l'alliance et la Grèce avaient cru devoir attendre de lui.

On ne tarda pas à apprendre que cette adresse qui, à Londres et à Paris, avait tant effarouché les esprits, n'était pas, à beaucoup près, l'expression du vœu unanime de la nation. A peine avait-elle été connue du public que des contre-adresses avaient été souscrites dans les principaux centres de population par les hommes les plus considérés; on y désavouait les remontrances intempestives et si peu convenables que le Sénat avait faites à la conférence; on y manifestait énergiquement la confiance

entière que les Grecs plaçaient dans l'alliance et l'adhésion qu'ils donnaient d'avance à toutes les résolutions qu'elle prendrait à leur égard. Le président du Sénat, qui avait signé l'adresse, signa aussi un des premiers la protestation de la ville d'Argos qui la désavouait. Le comte Capodistrias lui-même, effrayé de ce mouvement, s'efforça de convaincre la nation qu'il n'avait eu aucune part à ce qu'avait fait le Sénat et que, d'ailleurs, il n'était pas possible de voir dans la lettre par laquelle il avait supplié le prince Léopold de se rendre en Grèce le plus promptement possible la cause déterminante de son abdication. Dans de telles circonstances, M. Rouen et ses collègues trouvèrent peu de difficultés à faire prévaloir la politique conseillée par les puissances. Le 5 août, en réponse à la notification faite par le président de l'abdication du prince Léopold, le Sénat déclara que, « considérant » le choix d'un prince sous le même aspect que la nation, » il le désirait avec la même ardeur que toute nation doit » désirer ce qui peut opérer son bonheur et sa restauration, et qu'en conséquence, plein d'une confiance illimitée dans la haute sagesse des augustes protecteurs » de la Grèce, il attendait leurs déterminations finales » comme les arrêts salutaires de la Providence, augurant, » par les bienfaits dont les puissances avaient déjà comblé la Grèce, de ceux qu'elles lui assureraient pour » l'avenir. » Le Sénat protestait ensuite contre l'idée émise par le prince Léopold, que ce corps eût, par son adresse, jeté un blâme sur le protocole de la conférence

du 3 février, acte mémorable, qui consacrait le plus grand des bienfaits qu'avaient accordés aux Hellènes les augustes fondateurs du nouvel État, l'indépendance.

Le comte Capodistrias, en communiquant officiellement cette réponse aux résidents, les pria d'insister auprès de leurs cours sur la nécessité d'engager le prince qui serait choisi à partir immédiatement pour la Grèce. Mais déjà, en ce moment, la France et l'Europe étaient livrées à des agitations qui, en absorbant l'attention et les efforts des gouvernements, devaient ajourner pour quelque temps le règlement définitif des questions soumises à la conférence.

Pendant le cours des négociations que je viens de raconter, Georges IV, depuis longtemps malade, était mort le 26 juin, âgé de soixante-huit ans, après avoir, durant vingt années, présidé aux destinées de son pays, d'abord comme régent, puis comme roi. Il lui avait été donné de voir l'Angleterre s'élever, sous son règne, au plus haut degré de puissance qu'elle ait jamais atteint sans qu'il en rejaillît le moindre rayon de gloire sur ce prince égoïste et profondément vicieux, dont l'unique mérite consistait dans l'élégance et la dignité de ses manières. Intimement lié pendant sa jeunesse et lorsqu'il faisait de l'opposition au gouvernement de son père avec les chefs du parti *whig*, il s'était brouillé avec eux après son arrivée au pouvoir et avait encouru de leur part une haine mortelle sans pouvoir conquérir l'estime et le respect des *tories*, devenus ses ministres. Adversaire déclaré de

toutes les réformes, il n'avait subi qu'à contre-cœur l'émancipation des catholiques. S'il eût vécu quelques mois de plus, il aurait été mis à des épreuves bien autrement pénibles, et la plus pénible de toutes eût été certainement la nécessité d'appeler au ministère ses anciens amis devenus depuis vingt ans pour lui l'objet d'une aversion passionnée. Déjà, le cabinet du duc de Wellington était fort ébranlé. Pour des motifs que j'ai expliqués, il ne trouvait ni parmi les *tories*, qui ne lui pardonnaient pas l'émancipation des catholiques, ni parmi les *whigs* auxquels il refusait la réforme électorale, un appui ferme et décidé. Un incident inattendu pouvait, d'un moment à l'autre, le mettre en minorité dans la chambre des communes et l'obliger à se retirer.

Le duc de Clarence, l'aîné des frères encore vivants de Georges IV, lui succéda sous le nom de Guillaume IV. Il avait soixante-cinq ans. Sa carrière avait été celle d'un marin attaché à sa profession, jouissant à ce titre de quelque popularité, mais de mœurs assez grossières, d'un esprit fort peu politique, et qui, étranger aux affaires, avait pourtant semblé, dans la chambre des lords, figurer parmi les *whigs*. Ceux-ci avaient espéré qu'il commencerait par congédier les ministres de son prédécesseur. Cet espoir ayant été déçu, ils prirent dès lors une attitude qui annonçait de leur part l'intention d'une opposition décidée.



CHAPITRE CLII

— 1830 —

Élections des colléges d'arrondissement, favorables en très-grande majorité à l'opposition. Élections des colléges de département, moins hostiles au ministère, mais tout à fait insuffisantes pour balancer les résultats des premières. Délibération du conseil sur ce qu'il y a à faire en conséquence de ces élections. Malgré l'opposition de M. de Guernon-Ranville, on s'arrête à l'idée de dissoudre la nouvelle chambre, d'en faire nommer une autre en vertu d'une loi électorale établie par ordonnance et de suspendre la liberté de la presse. — Procès de presse. — Prise d'Alger à la suite d'un vigoureux bombardement. Le Dey, sur sa demande, est transporté à Naples. Le bey de Tunis et le dey de Tripoli, saisis de terreur, prennent l'engagement de supprimer la piraterie, d'abolir l'esclavage des chrétiens, etc. — Joie de Charles X en apprenant qu'Alger a succombé. Grandes réjouissances à Paris. Discours et mandement imprudent de l'archevêque. M. de Bourmont est fait maréchal de France. — Le gouvernement du roi se décide à garder sa conquête. Extrême irritation qu'en éprouve le cabinet de Londres.

Le 23 et le 24 juin, les colléges électoraux des arrondissements se réunirent dans toute la France, à l'exception des vingt départements pour lesquels leur réunion avait été ajournée. Dans plusieurs de ces colléges, les présidents ouvrirent la session par des allocutions où ils

parlèrent avec plus ou moins de vivacité de l'outrage fait au Roi par la chambre dissoute qui avait voulu usurper les droits du monarque, outrage que les électeurs devaient réprimer en donnant leurs suffrages à des royalistes dévoués *qui n'eussent pas la prétention de savoir mieux que le père de la patrie ce qui convenait à son bonheur*. Ces exhortations eurent peu de succès. Dès le premier jour, sur 51 élections, on apprit que 40 appartenaient à l'opposition, 9 au ministère et 2 à la fraction du centre droit représentée par M. de Lorgeril. Les résultats des jours suivants ne furent pas beaucoup moins désastreux pour le gouvernement. Les journaux de la gauche purent annoncer, avec l'accent du triomphe, que, sur 195 députés déjà nommés, on comptait 140 opposants, 50 ministériels, et 4 votants de l'amendement de M. de Lorgeril. 7 seulement des 221 avaient échoué, tandis que 38 des 181 qui avaient repoussé la fameuse adresse n'avaient pas été réélus.

A Cosne, M. Dupin, dont le nom venait de sortir de l'urne électorale, prononça, pour remercier ceux qui lui avaient donné leurs voix, un discours où il déclarait contre la *secte turbulente* dont la principale mission était de *courber l'ordre civil sous l'ordre religieux*. Le président, M. Dufour d'Astafort, ayant voulu l'interrompre, il s'écria que la session était close et que M. d'Astafort n'était plus président. Celui-ci se retira, laissant M. Dupin continuer sa harangue.

La défaite du ministère était plus complète que ne s'y

était attendue l'opposition elle-même, et partout elle était célébrée par des réjouissances populaires. Les élections s'étaient faites avec beaucoup d'ordre et sans qu'aucune atteinte fût portée à la tranquillité publique. A Montauban, seulement, celle de M. de Preissac, candidat de la gauche, donna lieu à des troubles assez graves. Libéral et protestant, il inspirait une grande aversion aux classes inférieures de la population de cette ville, animée tout à la fois du fanatisme monarchique et du fanatisme catholique. Le peuple, en apprenant qu'il venait d'obtenir la majorité des suffrages, assaillit l'hôtel de la mairie en criant *à bas Preissac! Preissac, au Tarn*, et les électeurs assiégés dans la salle où ils venaient de voter ne purent être dégagés que par la gendarmerie aidée de la troupe de ligne. La foule alors se porta vers la maison du député dont elle brisa les croisées à coups de pierres et enfonça à moitié les portes. M. de Preissac n'échappa que par la fuite à ces furieux. La presse royaliste parla assez légèrement de ces désordres, les présentant comme la conséquence naturelle de l'agitation que les menées des libéraux avaient jetée dans les esprits. Le gouvernement ordonna pourtant une enquête.

Les journaux libéraux exprimèrent la satisfaction que leur causait le résultat des élections en termes respectueux encore pour le Roi, mais méprisants pour le ministère. Les journaux de la droite avaient peine à dissimuler leur accablement. Comme il arrive presque toujours, les diverses fractions du parti, loin de s'unir pour

essayer de réparer leur échec, s'en rejetaient respectivement la responsabilité. La *Gazette* expliquait cet échec par la préférence donnée à M. de Peyronnet sur M. de Villèle; la *Quotidienne* s'en prenait à la défection de la *Gazette* à laquelle elle reprochait de s'être jetée à pleines voiles dans les eaux du libéralisme. Le *Drapeau blanc* accusait tout à la fois la *Gazette*, la *Quotidienne* et le ministère qui s'était fié aux intrigants au lieu de croire ses véritables amis. Selon la *Gazette*, il n'y avait qu'un moyen de salut, le rappel au pouvoir du *Pitt français*, c'est-à-dire de M. de Villèle. Selon la *Quotidienne*, il fallait se rapprocher de la nuance politique de l'opinion libérale, mais non révolutionnaire, du centre gauche. Le *Drapeau blanc* soutenait qu'il importait à l'honneur du Roi de maintenir le ministère de son choix sans y rien changer. L'organe de M. de Polignac, l'*Universel*, naguère si fanfaron, changeait de ton et exprimait timidement l'espérance que la chambre de 1830, reconnaissant la faute de celle de 1828, ne refuserait pas son concours. Tous ces journaux étaient pourtant d'accord sur la nécessité de faire prévaloir à tout prix l'autorité royale et de ne pas céder à la Chambre.

Le *Drapeau blanc* disait encore que les élections devaient dessiller les yeux du monarque ; que la révolution triomphait ; qu'il était sur la route que son malheureux frère avait été forcé de suivre et au bout de laquelle était l'échafaud ; que les électeurs avaient voté le couteau sur la gorge; qu'il n'y avait plus de salut pour eux ni pour

la France que dans la résolution immuable du Roi ; il avouait qu'il ne pouvait s'affliger de ce qui hâtait le moment où les dépositaires du pouvoir royal sentiraient le besoin de le déployer dans toute son étendue ; tout ce qu'il craignait, c'était que la Révolution ne se fît modérée et ne retardât ainsi le dénouement. Il n'y avait pas de distinctions à faire entre les rebelles. Le Roi avait le droit et le pouvoir de déclarer en état de révolte tout collége électoral qui avait eu la coupable insolence de réélire un des hommes qu'il avait exclus.

Ce qui consolait presque la *Gazette*, c'est que, par l'effet des élections, l'ancienne *défection* allait disparaître, en sorte qu'on verrait à la tribune la Révolution sans ce cortége de transfuges dont le passé faisait illusion à des esprits superficiels. Mais, ajoutait-elle, la direction du gouvernement appartenait au Roi, non à la nation. En substituant une administration forte à des ministres qui n'avaient pu tenir la tribune au mois de mars précédent, le Roi pouvait encore éviter la nécessité d'un recours à son pouvoir souverain.

« Nous ne connaissons, » disait la *Quotidienne* « aucune puissance qui ait imposé au Roi la triste obligation de marcher avec une chambre qui oserait lui dicter des lois... Le Roi ne peut pas transiger avec la révolte contre ses volontés. »

Bien des gens pensaient, pourtant, que le Roi céderait ; que, pour le moins, il modifierait la composition du ministère. Les uns, comme la *Gazette*, se persuadaient que

M. de Villèle serait placé à la tête d'un nouveau cabinet. D'autres croyaient que M. de Peyronnet deviendrait président du conseil à la place de M. de Polignac, et ils remarquaient que, dans une brochure publiée sous ce titre significatif, *quand serons-nous gouvernés?* le ministre de l'intérieur était désigné comme le seul homme capable de défendre la monarchie, soit par la parole, soit par l'emploi de la force. On nommait aussi un peu au hasard M. de Mortemart, M. Lainé, M. Pasquier, M. de Martignac, M. Portal, et on parlait de réunions politiques, composées d'hommes dévoués à la royauté, où ces noms avaient été prononcés avec faveur. L'idée d'un coup d'État, seul moyen qu'eussent désormais les ministres de garder le pouvoir, paraissait extravagante, et ceux mêmes qui y croyaient affectaient de ne pas y croire. Le *National*, s'associant à ces espérances avec plus ou moins de sincérité, célébrait le triomphe pacifique du principe parlementaire et s'attachait à démontrer que le Roi ne céderait pas en adhérant au vœu du pays constaté par deux épreuves successives.

Telles n'étaient pas les dispositions de la cour et des ministres. Charles X, qui avait beaucoup compté sur l'effet de sa proclamation bien que, dans les derniers jours, sa confiance eût un peu diminué, était triste et inquiet. Dans un conseil tenu le 29 juin chez le garde des sceaux, la conversation s'étant engagée sur la fâcheuse position où l'on allait se trouver en face de la nouvelle chambre, et chacun des ministres ayant exposé ses idées

les moyens d'en sortir, M. de Chantelauze, qui avait ord gardé le silence, dit qu'il en connaissait un dont et serait sûr, mais que peut-être on ne voudrait pas ployer. On le pressa de l'indiquer. Après s'être fait temps prier, il développa, dans un discours qui ı près d'une heure, le plan qu'il avait conçu. Il fal- dit-il, opter entre trois hypothèses toutes susceptibles re réalisées par l'application de l'article 14 de la rte : suspendre entièrement le régime constitutionnel ouverner par ordonnances jusqu'à ce que le calme entièrement rétabli et le gouvernement raffermi sur bases monarchiques; déclarer nulle la réélection votants de l'adresse; casser la nouvelle chambre sitôt que les élections seraient terminées et en faire ımer une nouvelle d'après un système électoral créé une ordonnance et combiné de manière à donner aux listes une majorité certaine. Mais, avant tout et pour rer le succès de la mesure à laquelle on s'arrêterait, tait indispensable de disposer la force armée de telle ıière que des garnisons nombreuses, fortes de 20 à mille hommes, occupassent les quatre plus grandes es du royaume, Paris, Lyon, Bordeaux et Rouen, que mettrait en état de siége. Suivant une autre version, at de siége devait s'étendre à toute la France.

Ces propositions étranges furent suivies d'un long si- ce qui exprimait l'étonnement et probablement l'effroi conseil. M. de Montbel le rompit pour demander si jurisconsultes qui faisaient partie du ministère pen-

saient que, dans telles graves circonstances données, l'article 14 de la Charte autorisât le Roi à prendre quelqu'une de ces grandes déterminations qui n'allaient à rien moins qu'à suspendre l'action des lois. Après une longue discussion, tous les ministres tombèrent d'accord qu'en vertu de l'article 14, le gouvernement pouvait prendre toutes les mesures extralégales qu'il jugeait nécessaires pour sauver l'État menacé d'un danger imminent et d'une telle nature que la législation ordinaire fût évidemment insuffisante ; qu'alors il y avait lieu à l'application de la règle de haute politique, *salus populi, suprema lex.*

Ce point de droit décidé, M. de Guernon- Ranville crut devoir présenter quelques observations sur les propositions de M. de Chantelauze. Suivant lui, si l'article 14 donnait au Roi un pouvoir supérieur à la loi elle-même dans certains cas extraordinaires, il était douteux que ce pouvoir allât jusqu'à suspendre en masse tout le régime constitutionnel ; mais si l'on admettait cette prodigieuse hypothèse, il ne pouvait être question de la réaliser que dans une circonstance où la force irrésistible des événements viendrait paralyser tout à coup l'action entière du gouvernement, dans le cas d'une invasion par exemple. Suspendre toute la Charte parce que les colléges électoraux auraient nommé une chambre factieuse, ce serait outrepasser toutes les bornes du droit exceptionnel fondé ou plutôt reconnu par l'article 14. L'annulation de la réélection

des 221 serait un nouveau 18 fructidor, fort dangereux et sans aucun résultat, puisqu'elle réduirait la chambre au-dessous du nombre prescrit pour la validité de ses opérations; il faudrait donc, de toute nécessité, recourir à des élections générales. Dissoudre la chambre nouvelle avant sa réunion, c'est-à-dire avant d'avoir acquis la preuve légale de l'hostilité qu'on lui supposait et qui n'était encore que probable, ce serait agir avec une imprudente précipitation, et il serait plus hasardeux encore de casser les colléges électoraux eux-mêmes avant d'avoir acquis la certitude complète qu'ils auraient envoyé à la couronne une chambre décidément hostile. Quant à la mise en état de siége, M. de Guernon-Ranville jugeait superflu de la discuter si aucune des trois hypothèses indiquées n'était acceptée.

M. de Chantelauze soutint vivement le système qu'il avait exposé. M. de Guernon-Ranville lui répliqua avec une égale vivacité. M. de Peyronnet déclara qu'il ne croyait pas le moment venu de recourir à des moyens tels que ceux qu'avait indiqués le garde des sceaux. Les autres ministres ne prirent aucune part à ce débat. On se demandait avec inquiétude si les propositions de M. de Chantelauze, présentées dans une forme tellement solennelle et évidemment préméditées, n'auraient pas été concertées avec M. de Polignac, si elles n'étaient pas la conséquence d'un engagement pris pour un coup d'État.

Les séances suivantes du conseil furent également employées à rechercher la conduite qu'on aurait à tenir en-

vers la chambre nouvelle. Sur ces entrefaites, les grands colléges, réunis le 3 juillet, procédèrent à l'élection de leurs députés. On avait fondé quelques espérances sur le résultat de cette élection, les grands colléges étant composés des principaux propriétaires qui avaient constamment, même en 1827, donné la majorité aux hommes de la droite : de puissants efforts avaient été faits pour les appeler au secours de la royauté. Les journaux de la droite s'étaient attachés à flatter leur amour-propre en les présentant comme bien supérieurs, par leurs lumières et par leur position, aux électeurs des colléges d'arrondissement, aux censitaires de 300 francs, aux petits patentés, comme les seuls dont le jugement pût compter. Ils les avaient adjurés de ne pas souffrir que l'industrie subjuguât la propriété et de se sauver eux-mêmes en sauvant la monarchie. Les journaux libéraux, les suppliant, au contraire, de compléter la victoire du parti constitutionnel, leur avaient représenté que les grands propriétaires étaient plus intéressés encore que les autres au maintien de l'ordre; que c'était à eux qu'il appartenait d'empêcher la violation des lois et de sceller la réconciliation entre les hommes sensés de tous les partis, jadis ennemis, maintenant unis dans l'amour du Roi et de la liberté; qu'au surplus, ils ne pourraient pas sauver le ministère, mais qu'il dépendait d'eux d'affaiblir la défiance qui s'attachait à leur privilége en votant pour le gouvernement représentatif menacé : que, quant au coup d'État dont on essayait de leur faire peur, le meilleur moyen

de l'éviter, c'était de donner tant d'éclat à l'avertissement électoral qu'il fût impossible d'y résister; qu'à une majorité de trente voix la royauté ne céderait peut-être pas, mais qu'elle céderait certainement à une majorité de cent voix.

Des conseils opposés qu'on donnait ainsi aux grands colléges, aucun ne prévalut complétement. Ce fut encore dans le côté droit qu'ils prirent la plupart de leurs élus, mais dans une moindre proportion que par le passé, de telle sorte que même sur ce terrain privilégié le ministère, qui espérait y gagner assez de voix pour compenser jusqu'à un certain point les échecs qu'il avait éprouvés dans les petits colléges, fit encore plusieurs pertes. Quelques-uns des ministres cherchaient pourtant à se faire illusion. On ne pouvait, disaient-ils, prévoir avec une complète certitude ce que feraient les vingt départements dont on avait ajourné les élections, mais l'opinion qui dominait dans un grand nombre d'entre eux, particulièrement dans celui de la Seine, ne donnait pas lieu de penser qu'ils dussent envoyer des défenseurs au ministère. En admettant les calculs les plus optimistes, il était évident que la majorité ministérielle, si elle existait, serait tellement faible qu'il y aurait de l'imprudence à compter beaucoup sur l'efficacité de son appui.

Les journaux de la droite, dans leur dépit, disaient que les élections n'avaient pas été libres; que la France n'avait pas parlé et que le Roi devait parler pour elle. La *Gazette*, écartant le masque de modération dont elle

se couvrait depuis quelque temps, égalait, si elle ne surpassait les violences de la *Quotidienne*, du *Drapeau blanc* et de l'*Universel*. Suivant elle, on ne pouvait admettre que 40 ou 50 députés nommés par 5 ou 6,000 électeurs l'emportassent sur le Roi. Les élections, d'ailleurs, étaient l'œuvre de la terreur, non de la conviction ; le ministère aurait dû traduire les membres du comité directeur devant les tribunaux, empêcher les associations électorales de nouer leurs intrigues et destituer tous les votants de l'adresse. En face du comité directeur dont la puissance égalait celle de l'ancien club des Jacobins, le droit de dissolution se trouvait anéanti entre les mains du Roi ; le vote des grands colléges eux-mêmes prouvait qu'il y avait dans l'organisation de la France un vice radical : ce vice, c'était le système électoral ; il fallait que le Roi le détruisît pour ne pas être détruit par lui.

Charles X était profondément affecté. Toutes ses prévisions avaient été déçues, et il voyait enfin le danger de la situation. Cependant, il n'était pas abattu, et il se montrait toujours résolu à combattre vigoureusement ceux qu'il considérait comme des factieux.

Informé des discussions qui avaient eu lieu entre ses ministres alors qu'on ne connaissait pas encore ou qu'on ne connaissait qu'incomplétement les choix des colléges, il leur ordonna de délibérer de nouveau sur le parti qu'on avait à prendre. Dans un conseil tenu le 6 juillet, M. de Peyronnet déclara qu'il ne voyait de moyen de salut que dans un sage emploi de la prérogative réservée au Roi

par l'article 14 de la Charte. On lui demanda quelle était son opinion sur l'usage à faire de cette prérogative. Après avoir un peu hésité, il donna lecture d'un projet dont voici la substance. On aurait convoqué, sous le nom de *grand conseil de France* et sous la présidence du Dauphin, une assemblée composée d'un certain nombre de pairs, de députés, de magistrats, de membres des conseils généraux. Le Roi aurait mis sous les yeux de ce *grand conseil* l'exposé des obstacles que rencontrait le gouvernement et aurait demandé son avis sur les mesures à prendre pour les surmonter. M. de Polignac et M. d'Haussez appuyèrent fortement ce projet qui leur paraissait, dirent-ils, offrir au trône et à la nation toutes les garanties désirables, M. de Polignac exprima son approbation avec une chaleur qui pouvait faire croire qu'il était le véritable auteur du plan proposé, et que M. de Peyronnet, qui l'avait présenté avec une hésitation peu conforme à sa hardiesse naturelle, n'en avait assumé l'initiative que par complaisance pour le président du conseil, sans être bien convaincu de son efficacité. M. de Montbel, M. Capelle et M. de Guernon-Ranville élevèrent de nombreuses objections. Une telle assemblée, disaient-ils, pâle copie de l'*Assemblée des notables* de 1788, serait sans qualité aucune et sans la moindre autorité pour parler au nom de la nation. Impuissante pour faire le bien, elle pourrait entraver l'action du gouvernement et ajouter encore aux difficultés dont il était entouré. Ses avis favorables ne donneraient aucune force aux résolutions

qu'il pourrait prendre, et, si elle s'avisait de les improuver, son opposition achèverait d'énerver le pouvoir déjà si malheureusement désarmé.

M. de Peyronnet ayant reconnu la force de ces arguments, le projet de *Grand Conseil* fut abandonné, et ce même ministre, sur un nouvel appel fait à son expérience, présenta un autre projet plus sérieux qui, suivant toute apparence, avait toujours été dans sa pensée : il consistait à dissoudre la chambre nouvelle aussitôt que les élections seraient terminées, à procéder à la formation d'une autre chambre en modifiant la loi électorale et, en même temps, à suspendre la liberté de la presse. Ces trois propositions obtinrent, de prime abord, l'approbation très-explicite de tous les ministres, à la seule exception de M. de Guernon-Ranville, qui, les jugeant très-dangereuses, les combattit longuement. Sans contester qu'en principe elles seraient autorisées par l'article 14 de la Charte s'il était évident que les moyens ordinaires fussent devenus insuffisants pour sauver l'État, il dit que des mesures de cette nature ne pourraient procurer de solides avantages si elles n'étaient pas d'avance justifiées par les provocations de l'ennemi, provocations tellement directes, tellement violentes qu'aux yeux de tous le gouvernement se trouvât placé dans la nécessité absolue de pourvoir à sa sûreté. Cette nécessité s'était présentée, plus ou moins impérieuse, à trois époques récentes. Les projets de la faction révolutionnaire étaient depuis longtemps dévoilés et l'imminence du péril avait

té énergiquement signalée le jour où l'on avait entendu
n ministre du Roi s'écrier : nous allons à l'anarchie !
e cri de détresse avait excité dans toute la France un
entiment de surprise et d'effroi très-favorable au pouvoir, et la conscience publique eût sanctionné les meures extralégales que le gouvernement aurait prises
lors pour élever une digue contre cette envahissante
narchie. Il aurait pu encore recourir à de pareils
oyens, avec moins de facilité, mais sans avoir à redouer une trop forte résistance, au moment où le ministère
e M. de Martignac, convaincu de l'impuissance de son
neste système de concessions, s'était retiré, laissant la
yauté complétement désarmée par la suppression de
 censure facultative. Personne, en France, ne doutait
ue la mission du nouveau ministère ne fût d'écraser
ns retour le parti de la révolution, et ce parti lui-même,
ncore mal organisé, s'attendait à quelque vigoureuse
taque à laquelle il n'eût pas été en état de résister séusement. Enfin, une troisième occasion, moins favole, il était vrai, s'était offerte par suite du vote de
solente adresse. La Chambre ayant méconnu son
ndat et violé la Charte en refusant systématiquement
concours à une administration formée constitutionement, on aurait facilement compris que la couronne,
jetée violemment hors des voies constitutionnelles,
ât de l'article 14, pour y rentrer. Aucune de ces
ons n'avait été mise à profit. Il était maintenant
rd pour faire ce qu'alors on n'avait pas cru pou-

voir faire. Des circonstances analogues pouvaient se reproduire, mais il fallait savoir les attendre, les faire naître au besoin, et, jusqu'à ce qu'elles survinssent, M. de Guernon-Ranville trouvait prématurées les propositions que l'on présentait. On disait que les électeurs, en donnant leurs suffrages aux votants de l'adresse malgré la réprobation publique dont le Roi les avait flétris dans sa proclamation, s'étaient placés dans la position où la Chambre elle-même s'était mise par le vote de cette adresse. Cet argument ne pouvait être accepté d'une manière absolue. L'adresse constituait un fait tellement complet qu'il en résultait, aux yeux de ceux qui avaient conseillé la dissolution de la Chambre, l'impossibilité matérielle pour le gouvernement de marcher avec elle. Aujourd'hui, les hommes qui avaient refusé leur concours à l'administration dans l'espoir de la faire congédier, ne pouvant plus douter de la volonté royale de maintenir le ministère, reviendraient peut-être avec d'autres dispositions, et, puisque les colléges auxquels la couronne avait fait appel les avaient réélus, il était sage de les entendre ou se justifier d'un premier vote irréfléchi, ou dévoiler entièrement leurs projets coupables en persistant dans leur hostilité. Si cette dernière hypothèse se réalisait, ce serait le cas de recourir aux mesures extrêmes autorisées par l'article 14, car il serait devenu évident que tout gouvernement était impossible sans une modification profonde du système électoral. Après avoir ainsi apprécié le plus ou moins d'oppor-

tunité du plan en discussion, M. de Guernon-Ranville demanda si l'on ne s'exagérait pas les forces du parti révolutionnaire dans les Chambres. L'opposition, suivant lui, se partageait en deux fractions, de vues et d'intentions fort différentes. Pour la moins nombreuse, formant ce qu'on appelait l'extrême gauche, l'adresse avait été une attaque directe contre la prérogative, un acte vraiment révolutionnaire. Les hommes de cette fraction savaient que, sous l'apparence d'un acte d'opposition, ils faisaient faire un pas immense à leur principe ; ils revenaient à la Chambre enhardis par ce premier succès et décidés à le pousser jusqu'à ses dernières conséquences; la lutte entre ce parti et la monarchie était un combat à mort. La seconde fraction, formée d'une petite partie de la gauche proprement dite, du centre gauche tout entier et de quelques membres aveugles du centre droit et de la défection, n'avait vu dans l'adresse qu'un acte d'opposition de personnes; il fallait le reconnaître à la honte de cette nombreuse partie de la Chambre, il ne s'agissait pour elle que d'une question de noms propres. Elle était tout entière royaliste quoique di versement nuancée dans ses doctrines; elle voulait une administration royaliste, mais elle ne voulait pas qu'elle fût prise hors de ses rangs; elle faisait au gouvernement une guerre de portefeuille. Il y avait, au reste, beaucoup de raisons de penser que, pour un grand nombre de députés de cette fraction, le vote de l'adresse n'avait eu aucun caractère systématique: que, poussés à cette dé-

marche dont ils n'avaient pas prévu les conséquences, soit par des considérations du moment, soit par les intrigues à l'aide desquelles on les avait circonvenus, soit par les menaces du jacobinisme, ils avaient regretté de s'être autant avancés. Ces hommes n'étaient pas à craindre pour le gouvernement, et l'on pouvait être certain qu'éclairés par la fermeté du Roi et surtout effrayés par les progrès de l'esprit révolutionnaire ils apporteraient à la Chambre des dispositions moins hostiles ; qu'ils se résigneraient même à appuyer franchement le ministère lorsqu'ils auraient reconnu que leur persistance dans une opposition mal entendue ne servirait que les intérêts de l'extrême gauche. Si ces prévisions se réalisaient, le gouvernement pourrait tirer un grand avantage de la position dont il s'emparerait en marchant dans les voies constitutionnelles appuyé sur une majorité ralliée par le besoin de résister à l'ennemi commun, et la disposition des esprits indiquerait jusqu'à quel point le ministère pourrait profiter de cette majorité, mais il paraissait indubitable qu'il en obtiendrait un budget raisonnable, et, ce point gagné, la couronne aurait le temps d'aviser aux satisfactions qu'il lui conviendrait de donner à l'opinion publique sans compromettre sa dignité, sans rien céder de sa prérogative. Mais le contraire dût-il arriver, eût-on la certitude de rencontrer dans la nouvelle chambre une forte majorité d'opposition, il serait plus nécessaire encore que le gouvernement ne s'écartât pas un moment des voies parlementaires. Qu'arriverait-il en effet?

Toutes ses propositions seraient rejetées par une majorité systématique, mais la conscience publique ne tarderait pas à faire justice d'une opposition qui sacrifierait ainsi l'intérêt du pays à un intérêt de faction, et si les ministres saisissaient ce moment pour apporter aux Chambres quelques-unes de ces lois si impatiemment attendues, telles qu'une loi qui affranchirait l'enseignement ou une bonne et sage loi municipale, ils placeraient leurs adversaires dans l'alternative de se compromettre aux yeux du pays en refusant leur vote à des mesures d'un intérêt généralement reconnu ou de perdre une partie de leur force morale en revenantsur la détermination annoncée par un de leurs plus fougueux organes, (M. Dupin), de refuser tous les biens offerts par une main ennemie. Viendrait ensuite la discussion du budget. L'opposition se bornerait-elle à le morceler? Le Roi pourrait couvrir les besoins du service par des bons du trésor. En attendant, on aurait obtenu le double avantage de maintenir la prérogative et de se donner une année pour préparer une transaction honorable ou jeter les bases d'un nouveau système d'attaque contre la faction. La Chambre aurait-elle l'imprudence de refuser le budget en entier? Ce refus constituerait un véritable coup d'État; ce serait toute une révolution qui entraînerait nécessairement une transformation complète de l'organisation politique. A l'expiration du budget courant, il ne devrait plus exister aucune contribution légalement établie, et, par cela même qu'il n'y aurait plus de contribuables, il

n'y aurait plus ni électeurs ni éligibles; le gouvernement représentatif serait brisé, et de ce chaos sortirait la nécessité évidente pour tous que la couronne s'emparât du pouvoir dictatorial ou fît usage de son pouvoir constituant pour tout reconstruire. Cependant, cette grande crise ne devant se manifester d'une manière vraiment décisive qu'à la fin de l'année, plusieurs mois se seraient écoulés, et on aurait profité de cette espèce de trêve pour rappeler l'armée d'Alger qu'on remplacerait en Afrique par des régiments peu sûrs au point de vue de la politique intérieure; les troupes ainsi ramenées en France pourraient être concentrées autour de Paris où elles recevraient de la main même du Roi le prix de leurs exploits, et, au moment où la chambre factieuse trahirait ses devoirs, le gouvernement aurait à sa disposition une force suffisante pour appuyer les grandes résolutions auxquelles il se serait arrêté en étouffant toute espèce de résistance et pour rendre la répression d'autant moins sanglante qu'elle serait plus prompte et plus énergique.

Le discours de M. de Guernon-Ranville, mélange singulier d'illusions et de bon sens, d'aperçus justes et d'erreurs profondes sur la situation de la France, donna lieu dans le conseil à une discussion prolongée, mais chacun persista dans son opinion, et il fut décidé que le lendemain, 7 juillet, on proposerait au Roi l'adoption des mesures indiquées par M. de Peyronnet.

Le jour suivant, en effet, dans un conseil tenu aux

Tuileries, M. de Polignac rendit compte au Roi de la délibération de la veille et lui dit que l'avis *unanime* du ministère avait été qu'il y avait lieu d'appliquer l'article 14 de la Charte. M. de Guernon-Ranville l'ayant interrompu pour protester contre cette prétendue unanimité, M. de Polignac reconnut que ce ministre avait été d'un avis contraire. Charles X, ayant voulu entendre le développement des arguments par lesquels chacun avait motivé son opinion, M. de Guernon-Ranville en profita pour faire, en présence du Roi et du Dauphin, l'exposé complet et méthodique du système qu'il avait soutenu. Le Dauphin déclara qu'il aurait été fort enclin à préférer ce système, comme plus légal et peut-être plus sûr, mais que, la majorité en ayant adopté un autre, il fallait s'y ranger. Le Roi dit alors qu'il voyait avec une grande satisfaction l'accord de tous les conseillers sur le droit que lui réservait l'article 14 de la Charte, le reste n'étant qu'une question d'opportunité. Puis, il expliqua les considérations qui le déterminaient à sanctionner l'avis de la majorité du conseil. « L'esprit de la Révolution, » dit-il, entre autres choses, « subsiste tout entier dans » les hommes de la gauche. En attaquant le ministère, » c'est le système monarchique qu'ils veulent renverser. » J'ai malheureusement plus d'expérience sur ce point » que vous, messieurs, qui n'êtes pas d'âge à avoir vu » la Révolution. Je me souviens de ce qui se passa alors. » La première reculade que fit mon malheureux frère » fut le signal de sa perte. Ils lui faisaient aussi des

» protestations d'amour et de fidélité; ils lui demandaient
» seulement le renvoi de ses ministres; il céda, et tout
» fut perdu. Ils feignent de n'en vouloir qu'à vous ; ils
» me disent : renvoyez vos ministres, et nous nous en-
» tendrons. Je ne vous renverrai pas, d'abord, parce que
» j'ai pour vous tous, messieurs, de l'affection et que
» je vous accorde toute ma confiance, mais aussi, par-
» ce que, si je cédais une fois à leur exigence, ils fini-
» raient par nous traiter comme ils ont traité mon frère,
» non qu'ils nous conduisissent à l'échafaud, car nous
» nous battrions et ils nous tueraient à cheval. Ainsi,
» messieurs, marchons avec fermeté dans la ligne que
» nous nous sommes tracée, et occupez-vous sans délai
» de régler les moyens d'application que vous avez
» conçus. »

Le sort était donc jeté et la résolution définitivement arrêtée, puisqu'on ne pouvait pas supposer que les résultats des élections ajournées, qui devaient avoir lieu quelques jours plus tard, changeassent les éléments de la situation. Il ne restait plus qu'à régler les détails d'exécution.

Le lendemain du jour où fut prise la détermination que je viens de rapporter, le 8 juillet, la cour royale de Paris rendit un arrêt qui fit quelque sensation, même au milieu des préoccupations si graves auxquelles les esprits étaient livrés. M. Madrolle, un de ces partisans fanatiques du pouvoir absolu dont le ministère lui-même croyait devoir de temps en temps désavouer les exagéra-

tions, avait été condamné par le tribunal de police correctionnelle de la Seine à quinze jours de prison et 150 francs d'amende pour s'être rendu coupable, dans un mémoire adressé au conseil du Roi, d'outrage et de diffamation envers les cours et tribunaux. Il avait appelé de cette condamnation. Devant la cour royale, qui avait été plus particulièrement l'objet de ses attaques à raison de la protection qu'elle avait plus d'une fois accordée à la cause des libertés publiques, il prétendit qu'il n'avait jamais eu l'intention d'offenser des magistrats auxquels il avait constamment rendu hommage; il s'abstint presque complétement de développer les moyens de défense que son avocat s'était borné à indiquer dans ses conclusions sans les développer; il ne voulait pas, dit-il, occuper les esprits de sa défense personnelle dans un moment où de si grands intérêts étaient en jeu, où la France était sous le poids de deux guerres, l'une étrangère, l'autre intestine, la guerre des élections. La cour royale, après une longue délibération, considérant que le prévenu, en composant l'écrit incriminé, paraissait avoir cédé à l'*exaltation de son imagination qui l'avait égaré;* qu'au surplus *il désavouait formellement toute intention coupable comme se rattachant aux expressions inconvenantes et injurieuses par lui employées dans son écrit*, le déchargea des condamnations prononcées contre lui. C'était, en d'autres termes, l'absoudre dédaigneusement pour cause de folie.

Peu de jours après, la cour se montra moins indul-

gente pour la *Gazette des Cultes* dont le gérant, M. Brissaud, avait été condamné, en première instance, à six mois de prison et 1,000 francs d'amende pour offense à la personne du Roi, outrage à la religion de l'État et à l'archevêque de Paris et excitation à la haine et au mépris des citoyens contre le clergé. Le défenseur, M. Mermilliod, essaya vainement de contester la réalité de ces griefs. Comme, parmi les articles incriminés, quelques-uns se rapportaient à la translation des restes de saint Vincent de Paul, il prétendit que ces articles n'avaient rien d'outrageant pour la religion ; qu'ils n'avaient trait qu'à la dévotion aux reliques, qualifiée d'idolâtrie par les pères de l'Église eux-mêmes ; il rappela que le parlement avait mis obstacle à l'enregistrement de la bulle de canonisation de ce *personnage* qui s'était montré le défenseur le plus hardi du jésuitisme et que les jansénistes n'avaient jamais appelé que *M. Vincent*. L'avocat général, M. Bérard Desglajeux, répondit qu'il n'aurait pas hésité à abandonner l'accusation si le rédacteur de la *Gazette des Cultes* s'était renfermé dans les limites d'une discussion sérieuse, mais que la plupart des articles mis en cause étaient rédigés dans les termes les plus injurieux pour la religion et ses ministres. La condamnation fut confirmée.

La cour royale, on le voit, continuait à se montrer également préoccupée de la défense des libertés publiques et de celle du trône et de la religion.

Rarement les tribunaux s'étaient vus saisis d'un aussi

grand nombre de procès politiques que dans le cours de cette année. D'un bout à l'autre de la France, ils étaient appelés à juger des journaux accusés d'attaques contre la prérogative et la dignité royales, d'outrages aux ministres, aux magistrats, aux fonctionnaires publics, à la force armée, et ils portaient généralement dans la répression de ces délits autant de fermeté que de modération et d'impartialité.

L'Echo du Nord, de Lille, l'*Annotateur boulonais* furent encore condamnés pour avoir publié l'acte d'association pour le refus éventuel de l'impôt, mais, comme les autres journaux qui avaient déjà encouru une condamnation semblable, ils le furent avec des considérants qui en faisaient presque une victoire pour l'opposition constitutionnelle.

Les cours de Paris et de Rouen, tranchant une question fort controversée, décidèrent que les imprimeurs ne pouvaient être tenus de prêter leurs presses pour la publication de tout ouvrage qu'on viendrait leur présenter. Du côté de l'opposition, on soutenait que l'imprimerie ne constituant pas une profession libre et le gouvernement pouvant n'admettre à l'exercer que ceux qu'il choisirait, pouvant même dans certains cas leur retirer leurs brevets, il dépendrait de lui d'enlever à ses adversaires tout moyen de publier leurs opinions et leurs griefs.

On attendait impatiemment des nouvelles d'Afrique, moins encore peut-être pour l'intérêt très-réel qui s'attachait à l'expédition que parce qu'on pensait que la na-

ture de ces nouvelles pourrait influer sur le dénouement de la crise intérieure. Le 9 juillet, on apprit que tout était fini et qu'Alger avait capitulé.

Nous avons vu qu'après la victoire de Staoueli, le général en chef, au lieu de marcher immédiatement sur la capitale de la régence, avait jugé prudent d'attendre l'arrivée du matériel d'artillerie et de la cavalerie qui n'avaient pu encore le joindre, et de compléter les retranchements de la presqu'île de Sidi Ferruch, dépôt central de l'armée. Du 20 au 24 juin, il n'y eut que des escarmouches sans importance. Dans la matinée du 24, les Algériens, revenus de l'épouvante que leur avait inspirée leur défaite du 19, tentèrent une attaque sérieuse sur les positions avancées du camp français devant lequel ils se présentèrent au nombre d'environ 20,000 hommes, mais le général Berthezène, à la tête de sa division appuyée par une brigade de celle du général de Loverdo et par une batterie d'artillerie de campagne, alla au-devant d'eux avec autant de rapidité que d'ordre et d'assurance. L'ennemi ne tint nulle part; il fut mené battant près de deux lieues par les Français que précédait un escadron de chasseurs à cheval débarqué de la veille. Les Arabes, dans leur retraite, firent sauter un magasin à poudre qu'ils avaient établi sur la pente des hauteurs dont ils occupaient la crête. On leur prit plus de quatre cents bœufs qui assurèrent pour plusieurs jours les approvisionnements de l'armée. Le nombre des hommes mis hors de combat du côté des vainqueurs fut peu con-

sidérable. « Un seul officier, » disait M. de Bourmont dans son bulletin, « a été blessé dangereusement; c'est » le second des quatre fils qui m'ont suivi en Afrique. » J'ai l'espoir qu'il vivra pour continuer à servir avec » dévouement le Roi et la patrie. » Cet espoir, exprimé avec une noble simplicité qui émut tous les cœurs, même les plus hostiles au général en chef, ne devait pas être réalisé: le jeune Bourmont mourut de sa blessure.

Les jours suivants furent moins heureux pour les troupes françaises. Elles s'étaient arrêtées, dans la soirée du 24 juin, à Sidi Khalch, dans la vallée de Baché Déré, où elles prirent position et restèrent jusqu'au 29 en présence et sous le feu de l'ennemi avantageusement posté sur les hauteurs qui dominaient la vallée. Aucun de leurs mouvements ne lui échappait. Le feu continuel des deux batteries qu'il s'était empressé d'élever et celui de ses nombreux tirailleurs mirent hors de combat, en cinq jours, près de 900 hommes de la division du duc d'Escars qui venait de remplacer à l'avant-garde celle du général Berthezène, constamment engagée depuis le débarquement. Déjà, pour réparer ces pertes, M. de Bourmont avait fait parvenir au comte de Fezensac, commandant d'une division de réserve réunie à Toulon, l'ordre de lui envoyer une brigade de cette division. La marche rapide des événements prévint l'exécution de cette mesure.

Dans les journées du 27 et du 28, le vent du nord-est, qu'on attendait avec impatience, s'étant enfin levé, un der-

nier convoi, fort de 300 voiles et portant la grosse artillerie, les chevaux du train, les munitions, tout le matériel nécessaire pour entreprendre le siége d'Alger, entra dans la baie de Sidi Ferruch où le débarquement s'opéra avec une promptitude inaccoutumée. Rien, dès lors, ne pouvait plus arrêter la marche de l'armée. Le général en chef résolut d'attaquer avant le jour, dans la matinée du 29, la position des Arabes, de les pousser vigoureusement vers Alger, de les jeter dans cette ville et d'en faire sur-le-champ l'investissement.

Le jour paraissait à peine que déjà la gauche des Algériens était tournée par la division du duc d'Escars à l'appui de laquelle celle du général Berthezène eut ordre de se porter pour les chasser de la crête des collines qui s'élevaient entre la mer et le point d'attaque. Les Algériens, pris en flanc, attaqués de front et menacés sur leurs derrières, abandonnèrent bientôt leur position qui dominait tout le pays environnant, et le général en chef, qui avait suivi les deux divisions avec son état-major, put occuper dès le matin le point culminant de Boujareah d'où il apercevait au-dessous de lui la ville d'Alger, le fort de l'Empereur, la *Casaubah*, tous les forts, toutes les batteries de la côte, le cap Matifou et la grande plaine de la Metidjah. Cependant, la division du général de Loverdo, qui formait la droite de l'armée et devait marcher sur le fort de l'Empereur, avait de grands obstacles à vaincre à raison de la profondeur des ravins et de l'épaisseur des haies dont le sol était



couvert, et aussi parce que les fuyards chassés des hauteurs se ralliaient et lui disputaient tous les accidents du terrain. Ces difficultés compromirent un moment la position des deux autres divisions, mais le courage des soldats les surmonta, et, vers le soir, le général de Loverdo put s'établir à quatre ou cinq cents mètres du château de l'Empereur, sur un des versants du plateau qui le commandait. Cette affaire, très-importante par ses résultats puisqu'elle portait la guerre sous les murs mêmes d'Alger, n'avait coûté que peu de monde aux assaillants.

On avait reconnu l'impossibilité d'attaquer l'enceinte de la place sans s'être emparé auparavant du château de l'Empereur qui commandait du côté du sud la casaubah, résidence du Dey, la ville et tous les forts extérieurs, mais qui était commandé lui-même par le plateau que les Français venaient d'occuper. Ce château, construit au XVIe siècle, après la malheureuse expédition de Charles-Quint dont son nom rappelait le souvenir, bien que réparé et augmenté dans ces derniers temps, n'offrait qu'une enceinte irrégulière entourée de murailles sans fossés, de quarante pieds de hauteur sur dix d'épaisseur, flanquée de quelques tours carrées et ayant au centre une tour ronde plus forte et très-élevée qui formait un réduit avec une enceinte de magasins casematés. Les bastions, les remparts et les casemates de la grande tour étaient armés de 120 canons de gros calibre et de mortiers à bombes. Les plus habiles canonniers et 1,500 janis-

saires avaient été jetés dans cette forteresse tandis que le Dey, renfermé dans la casaubah avec la garde et l'élite de sa milice, contenait la population déjà livrée à l'agitation de la terreur. Les Turcs ayant été forcés, pendant la journée du 29, de rentrer dans Alger et les Arabes se trouvant refoulés sur la côte à l'est de la ville, rien ne s'opposait plus à l'investissement du château de l'Empereur. L'ordre fut donné d'ouvrir la tranchée sur un développement de mille mètres, et l'opération dirigée par le général Valazé, commença à l'entrée de la nuit. Les bataillons de garde occupèrent et crénelèrent, sans rencontrer de résistance sérieuse, les maisons de campagne situées sur la ligne. Ce ne fut que le lendemain à la pointe du jour, lorsque les travailleurs commençaient à gagner le sommet de la colline, que la garnison du château, les apercevant à gauche de la tranchée, dirigea contre eux un feu très-vif de boulets et de mitraille qui blessa mortellement un chef de bataillon du génie, M. Chambaud, et força d'interrompre les travaux. L'ennemi, encouragé par cette inaction, hasarda une sortie, mais il fut repoussé avec vigueur et les travaux purent être continués. Du 1er au 4 juillet, ils furent quelquefois ralentis par le feu des assiégés qui mettait chaque jour hors de combat une centaine d'hommes. Malgré le mauvais succès de leur première sortie, les Turcs en tentèrent plusieurs autres qui ne réussirent pas mieux, et ils ne parvinrent pas à empêcher que trois batteries de siége, composées de 26 pièces de gros calibre, fussent



construites et armées, sous la direction du général de La Hitte, dans la nuit du 2 au 3, de manière à ce qu'on pût ouvrir le feu, le 4, à la pointe du jour.

Pendant ces préparatifs, une division de la flotte sous les ordres du contre-amiral Rosamel faisait une attaque contre les batteries du port et des forts maritimes pour attirer du côté de la mer une partie des canonniers algériens. L'amiral Duperré lui-même dirigea, le 3 juillet, une autre attaque à laquelle prirent part tous les bâtiments armés : ils défilèrent à demi-portée de canon sous le feu des batteries de la place composées d'environ 300 pièces d'artillerie, en ripostant par des bordées qui jetèrent l'épouvante dans la partie basse de la ville. Cette canonnade dura deux heures, sans causer de grands dommages d'un côté ni de l'autre. Cependant, sur le vaisseau amiral *la Provence*, un canon de 36, ayant crevé, tua une dizaine d'hommes et en blessa 14.

Les Français n'ayant jusqu'alors employé que quelques petites pièces pour arrêter les sorties de l'ennemi, la garnison du fort de l'Empereur croyait qu'ils n'avaient que de l'artillerie de campagne et semblait ne pas s'effrayer beaucoup de l'effet qu'elle pourrait produire contre des remparts garnis de 100 pièces du plus gros calibre. Elle fut bientôt détrompée. Le 4, à la petite pointe du jour, au signal d'une fusée volante, toutes les batteries françaises ouvrirent à la fois un feu terrible. Les Turcs y répondirent pendant cinq heures avec le plus grand courage. Les boulets de 24 et de 16 foudroyaient

les remparts et les bastions du fort. On voyait à chaque instant des pans de murailles s'écrouler, des merlons disparaître, des pièces renversées, des canonniers tués à mesure qu'ils se succédaient derrière les embrasures en ruines, tandis que les obus et les boulets, tombant comme la grêle dans l'intérieur de la forteresse, portaient, par leur chute, leurs ricochets et leur explosion, la destruction au milieu des malheureux entassés dans cet étroit espace. Les assiégés continuaient pourtant à résister. Vers neuf heures seulement, leur feu s'éteignit. Tous leurs canons étaient renversés, leurs affûts brisés, les casemates enfoncées, les canonniers tués ou dispersés : des monceaux de cadavres couvraient les terre-pleins et les fossés du réduit. Les faibles restes de la garnison s'étaient réfugiés dans la cour centrale, résolus, dit-on, à y mourir. Le Dey ordonna d'évacuer le fort et de le faire sauter, espérant apparemment écraser les assaillants sous ses débris.

Les Français continuaient à battre en brèche et se préparaient à l'assaut lorsqu'à la suite d'une détonation effroyable ils virent la grosse tour sauter en l'air. Une colonne de fumée épaisse et noire, qui s'élevait à plus de cinq cents pieds du sol, enveloppa bientôt tout l'horizon. Des pièces d'artillerie, des bombes, des boulets, des poutres, des pierres énormes et des cadavres couvrirent en un moment les environs du château. La partie supérieure de la tour avait disparu, les murailles des deux faces de l'enceinte étaient presque renversées, les autres entr'ou-

vertes de toutes parts. Les soldats employés à la garde de la tranchée sous les ordres du général Harel, se précipitant vers ces décombres, en prirent possession. Les Algériens les avaient abandonnés. Maîtres du fort, les Français se hâtèrent de s'y mettre en état de défense, de construire de nouveaux ouvrages et d'élever des batteries contre la ville et la casaubah.

Le Dey, qui s'était persuadé que le fort de l'Empereur arrêterait les assiégeants jusqu'à la saison des pluies qui rendrait leur position désastreuse, passa tout à coup d'une folle confiance à une profonde consternation. En présence des batteries françaises établies à deux cents toises de distance, Alger était livré à une inexprimable confusion; toute idée de résistance y était abandonnée et l'esprit de révolte commençait à se manifester. Le Dey fit demander au général en chef et à l'amiral la cessation des hostilités par terre et par mer. A deux heures de l'après-midi, son secrétaire intime, Sidi Mustapha, se présenta aux avant-postes. Reçu sur les ruines du château par M. de Bourmont entouré de son état-major, il proposa au nom de son maître d'abandonner toutes ses créances sur la France, de se soumettre à toutes les réparations exigées de lui avant la rupture, de rendre au commerce français tous ses privilèges, de les augmenter même et de payer tous les frais de la guerre. Ces propositions furent rejetées : on exigeait que le Dey, les troupes et la ville se rendissent à discrétion. Le consul d'Angleterre offrit sa médiation ; M. de Bourmont la déclina en disant que c'était



une affaire qu'il voulait arranger lui-même avec le Dey.

Les travaux du siége se poursuivaient avec activité lorsqu'arrivèrent deux nouveaux négociateurs, un Turc et un Maure, qui, ayant habité Marseille, parlaient couramment la langue française. Celui-ci représenta à M. de Bourmont que ces mots, *se rendre à discrétion*, seraient mal compris par les Turcs ; qu'ils croiraient y voir le sacrifice de leurs personnes, de leurs familles et de leurs propriétés ; qu'ils aimeraient mieux périr les armes à la main et que la ruine d'Alger et des richesses qui s'y trouvaient en serait la conséquence inévitable. Le général en chef, comprenant la puissance de ces considérations, se borna à demander la remise d'Alger et de tous ses forts en s'engageant à laisser au Dey la vie, la liberté, la possession de tout ce qui lui appartenait personnellement, et en lui permettant de se retirer avec sa famille dans le lieu qu'il choisirait. La même assurance était donnée aux soldats de la milice turque. L'exercice de la religion mahométane devait rester libre pour les habitants de toutes les classes dont les familles, les propriétés, le commerce. l'industrie seraient inviolablement respectés.

Ces conditions, acceptées par les négociateurs et portées au Dey pour avoir sa ratification, furent soumises à la délibération du divan, représentant de cette milice souveraine sans laquelle le Dey ne pouvait rien décider. La discussion fut orageuse, mais, malgré la résistance et les emportements de quelques jeunes officiers, la ma-

jorité se résigna. L'échange des ratifications eut lieu dans la soirée, les hostilités cessèrent et, après de nouveaux pourparlers, il fut convenu que la remise de la ville et des forts aurait lieu le lendemain, 5 juillet, à dix heures du matin.

A l'heure indiquée, les troupes qui devaient entrer à Alger descendirent des hauteurs, leur artillerie en tête, et se rangèrent en bataille sous les murs de la ville et de la casaubah. Les portes de Bab-Azoun et de Bab-el-Oued leur furent remises à midi; elles y trouvèrent les naufragés des deux bricks échoués quelques semaines auparavant qui avaient échappé au massacre de leurs compagnons d'infortune, et d'autres esclaves chrétiens que le Dey venait de faire mettre en liberté. La remise de la casaubah éprouva des lenteurs. Le Dey venait d'en sortir avec sa famille, son trésor particulier et ce qu'il avait de plus précieux pour se retirer dans une maison qu'il avait jadis habitée dans la basse ville, mais ses effets n'en étaient pas encore enlevés lorsqu'un détachement français se présenta; la fuite précipitée des gens du Dey donna lieu à quelque confusion dans laquelle disparurent des armes, des étoffes, des meubles curieux et plusieurs bijoux de valeur ramassés par des soldats et même par des officiers. Ce fut le seul désordre que l'on eut à regretter. Les maisons, les mosquées furent religieusement respectées; pas un seul individu ne fut insulté.

Le premier soin du général en chef, en entrant à la casaubah, futde faire reconnaître l'existence du trésor al-

gérien contenu dans une suite de cinq ou six salles soigneusement fermées et voûtées où l'or et l'argent, entassés à la hauteur de plusieurs pieds, offraient des monnaies de tous les pays. Ce trésor, accumulé depuis trois siècles, était formé en grande partie de la portion réservée par l'État sur les bénéfices de la piraterie. Une commission composée de l'intendant en chef de l'armée, d'un officier général et du payeur général fut chargée d'en faire l'inventaire pour qu'il fût envoyé immédiatement en France. M. de Bourmont ne voulait pas qu'il en fût rien distrait. Il se contenta de distribuer les armes les plus riches aux officiers généraux et supérieurs de l'armée et de réserver quelques bijoux et quelques meubles de prix pour les offrir à la famille royale. Des bruits contradictoires circulaient sur l'importance de ce trésor. Estimé par les-uns à plus de 200 millions en espèces métalliques et en pierres précieuses, d'autres le croyaient tout à fait insignifiant. En réalité, les Algériens eux-mêmes, à ce qu'on assure, ne savaient trop à quoi s'en tenir. Ils se faisaient, dit-on, un scrupule religieux de constater par des recensements la population du pays et aussi la valeur précise du trésor public dans lequel ils versaient le produit des contributions avec celui de la piraterie et dont ils retiraient, au fur et à mesure, les sommes nécessaires aux dépenses courantes ou imprévues, sans jamais chercher à vérifier les résultats de la comptabilité. Les salles dans lesquelles ces richesses étaient déposées ayant été ouvertes par le ministre des

finances du Dey aux membres de la commission chargés de faire l'inventaire, ils y trouvèrent, en espèces d'or, d'argent et en bijoux, une valeur de plus de 49 millions. En y ajoutant celle des laines et des denrées que renfermaient les magasins de la régence et de sept cents bouches à feu en bronze, on arrivait à la somme de plus de 56 millions, supérieure d'environ 7 millions aux frais de l'expédition, sans compter le prix estimatif de huit cents autres pièces de canon en fonte, d'une énorme quantité de projectiles, de poudre de guerre et de munitions et la valeur des propriétés publiques qui, dans la seule ville d'Alger, comprenaient la moitié des maisons estimées à plus de 50 millions. La plus grande partie du trésor inventorié fut aussitôt dirigée sur la France.

D'après les rapports officiels, les Français, depuis le jour du débarquement, avaient eu 2,300 hommes mis hors de combat, dont 400 tués; d'autres récits portaient ce dernier nombre à 600 et augmentaient beaucoup celui des blessés et des malades.

Alger conquis, la présence du Dey et de la milice turque des janissaires devenait embarrassante pour les vainqueurs. Husseyn-Pacha n'était pas en sûreté au milieu de ces janissaires qui lui reprochaient d'avoir causé leur malheur soit par son opiniâtre orgueil, soit par sa faiblesse, et on avait jugé nécessaire de lui donner pour garde une compagnie de grenadiers. On le pressait de partir en lui laissant le choix du lieu de sa retraite. Les Anglais lui

avaient suggéré, dit-on, l'idée de se retirer à Malte sous la protection de l'Angleterre. On lui fit entendre que la France ne se chargerait pas de l'y transporter. Il proposa ensuite Livourne ; puis, changeant d'avis, il se décida pour Naples qu'il avait jadis visité. L'amiral Duperré mit une frégate à sa disposition, et il s'embarqua pour Naples avec son trésor particulier évalué à 3, 4, 5 et même 9 millions, avec ses femmes, son gendre, toute sa famille et une suite d'environ cent personnes des deux sexes.

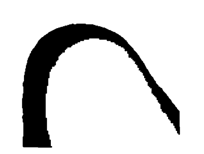
Il disait à quelques Français qui allèrent le voir avant son départ qu'il avait commis une grande faute en s'attirant la colère d'une puissance telle que la France, mais que, naturellement irascible et obstiné, il avait cru pouvoir s'abandonner sans crainte à ces passions dangereuses en voyant les basses intrigues, le ton servilement abject des agents consulaires européens, particulièrement du consul français Deval. « Je me reproche, » ajouta-t-il « de » ne lui avoir pas fait expier par le cordon sa fausseté, » sa lâcheté et ses criminelles manœuvres qui ont causé » ma perte. Si je l'avais fait périr, je ne serais pas plus » mal puisque j'ai perdu le trône et que la vie m'im» porte peu, et j'aurais eu la satisfaction de m'être » vengé. »

C'était là le langage d'un barbare hors d'état de comprendre l'impression que de telles paroles devaient produire sur des hommes civilisés auxquels très-certainement il n'avait pas l'intention de se montrer sous un aspect défavorable. Dans deux entretiens qu'il eut avec

M. de Bourmont à qui, dans son orgueil, il avait hésité à rendre la première visite, il témoigna une vive reconnaissance pour la générosité et les soins attentifs avec lesquels on le traitait et donna au général en chef des renseignements et des conseils sur les mesures que les Français avaient à prendre pour achever et compléter leur conquête, sur la conduite à tenir envers les diverses populations de la régence et sur le caractère de leurs chefs principaux. Les événements subséquents semblèrent prouver la justesse de ces informations.

Le départ du Dey fut suivi de celui d'une grande partie des janissaires non mariés qui furent embarqués au nombre d'environ quinze cents. On fit remettre à chacun cinq piastres d'Espagne, plus de vingt-cinq francs. La même faveur fut accordée aux janissaires mariés qui demandèrent à quitter le pays, ainsi qu'à chacun de leurs enfants, et ils furent tous, aux frais de la France, transportés à Ourlach, près de Smyrne. Les autres, après avoir été désarmés, furent autorisés à rester jusqu'à ce qu'ils eussent pu vendre leurs meubles et leurs biens-fonds.

Pour assurer le maintien de l'ordre, on établit une commission de gouvernement choisie parmi les Français civils et militaires les plus instruits en matière d'administration, et un conseil municipal composé de Maures et de Juifs, sous la direction d'un commissaire général de police, M. d'Aubignosc, qui était en même temps membre du conseil de gouvernement. [illegible] tarda pas à [illegible]



cette institution. La même rivalité de races rendit inefficaces les tentatives que l'on fit pour substituer à la juridiction des cadis des tribunaux moins arbitraires et plus éclairés.

On s'était flatté de l'espérance que la prise d'Alger entraînerait la soumission des tribus arabes qui étaient retournées dans leurs montagnes, et surtout celle des chefs des trois provinces de la régence. Le bey de Tittery fut le premier à venir faire la sienne ; il jura solennellement devant le cadi turc obéissance et fidélité à la France, et on le maintint dans son gouvernement, sans tenir compte des avertissements du Dey qui l'avait signalé à M. de Bourmont comme un fourbe et un traître, tel qu'il ne devait pas tarder à se montrer. Le général en chef envoya un de ses fils au bey d'Oran qui se soumit sans difficulté, tout en refusant, sous prétexte de son grand âge, mais en réalité parce qu'il détestait les chrétiens, de conserver ses fonctions. Le bey de Constantine, qu'il était moins aisé d'atteindre parce que cette ville est éloignée d'Alger et située dans l'intérieur des terres, était resté sous les armes et ne répondit pas aux lettres qui lui furent écrites pour l'engager à se soumettre aussi. Une division de la flotte commandée par l'amiral Rosamel porta dans le port de Bone une brigade d'infanterie, une batterie de campagne et un détachement de sapeurs du génie sous les ordres du général de Damrémont. Cette expédition eut le plus complet succès. Elle avait été sollicitée par les habitants mêmes de Bone, souvent victimes des

brigandages des Kabyles qui habitaient les montagnes voisines. Ils reçurent les Français comme des libérateurs. Cependant, le général de Damrémont jugea prudent de faire réparer la citadelle et élever des retranchements armés de canons sur les points les plus abordables de la ville, précautions qui ne furent pas inutiles, car il eut à soutenir plusieurs attaques de la part des Kabyles qu'on croyait excités par le bey de Constantine.

La nouvelle de la prise d'Alger combla de joie le ministère et le Roi lui-même, qui se persuadèrent qu'elle produirait dans la disposition des esprits une réaction favorable à ce qu'ils considéraient comme la cause de la monarchie. Lorsque le ministre de la marine alla à Saint-Cloud l'annoncer au Roi, ce prince lui tendit les bras, et comme le ministre s'inclinait pour lui baiser la main, « aujourd'hui, » lui dit-il, « on s'embrasse, » et il le pressa sur son cœur. A Paris, le bruit du canon des Invalides proclamant la victoire produisit quelque émotion, mais cette émotion ne fut que passagère, ou plutôt, elle se perdit dans les préoccupations bien autrement graves de la politique intérieure. Il était évident que la cour et les amis du ministère voyaient surtout dans la grande nouvelle arrivée d'Afrique une chance de succès pour leurs projets tandis que les libéraux, pour ce motif même, en éprouvaient un sentiment d'inquiétude et de dépit. La Bourse, ce thermomètre qui, alors beaucoup plus qu'aujourd'hui, marquait les oscillations de l'opinion, demeura à peu près immobile.

Deux jours après, le 14 juillet, un *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame. Le Roi s'y rendit avec sa famille. Déjà, l'effet de la conquête d'Alger était amorti. Tout était morne et silencieux autour du cortége. Quelques cris partis de groupes isolés et peut-être soldés par la police simulaient seuls la joie publique. Le silence du peuple dans de telles circonstances était significatif, et le Roi en fut très-affecté. L'archevêque, en le recevant à la porte de la cathédrale, prononça ces paroles qui devaient avoir un grand retentissement : « La main du Tout-Puis-
» sant est avec vous, Sire. Que votre grande âme s'affer-
» misse de plus en plus. Votre confiance dans le divin
» secours et la protection de Marie, mère de Dieu, ne
» sera pas vaine. Puisse Votre Majesté en recevoir bientôt
» une autre récompense ! Puisse-t-elle bientôt venir re-
» mercier le Seigneur d'autres victoires non moins
» douces et non moins éclatantes ! »

La menace était claire : ces victoires, c'était sur les libéraux qu'il s'agissait de les remporter. On essaya d'atténuer l'impression fâcheuse faite par cette allusion en substituant dans le *Moniteur* le mot de *merveilles* à celui de *victoires*. Malheureusement, dans un mandement que le même prélat avait publié la veille, on trouvait ces phrases plus significatives, plus menaçantes encore :
« Trois semaines ont suffi pour humilier et réduire à la
» faiblesse d'un enfant ce musulman naguère si su-
» perbe. Ainsi seront traités partout et toujours les en-
» nemis de notre seigneur et roi ; ainsi seront confon-

» fondus tous ceux qui oseraient se soulever contre lui. »

Les libéraux s'emparèrent de ces imprudences de langage comme d'une révélation d'un projet de coup d'État, dont l'archevêque aurait eu connaissance. Le Roi n'y répondit, comme aux félicitations qui lui furent portées par des députations des premiers corps de l'État, qu'en exprimant la joie qu'il éprouvait du succès de ses armes et son intention de consacrer le reste de ses forces et de sa vie à assurer le bonheur de son peuple.

Des députations des dames et des forts de la halle, des charbonniers, des mariniers, allèrent aussi féliciter le Roi. L'orateur des charbonniers lui dit : « Charbon- » nier est maître chez lui, Sire; soyez maître aussi dans » votre royaume. » Les journaux de la droite eurent la maladresse de relever avec éloge, et comme l'expression du sentiment populaire, cette apostrophe que, du côté des libéraux, on supposa avoir été suggérée par les amis du château et du ministère, comme une indication de la ligne politique qui allait être suivie. Le *National* en prit occasion de diriger contre le gouvernement une accusation qui pourrait paraître extraordinaire de la part d'une feuille démocratique si l'on ne se rappelait qu'à cette époque ce qu'on appelait la démocratie était la domination des classes moyennes. « Quand on s'est mis, » dit-il, « en » opposition avec l'esprit public dans un pays, quand on » ne peut s'entendre ni avec les Chambres qui le repré- » sentent légalement, ni avec les organes tout aussi lé- » gaux de la presse, il faut bien trouver dans la nation

» une autre nation que celle qui lit les journaux, qui
» s'anime aux débats des Chambres, qui dispose des ca-
» pitaux, commandite l'industrie et possède le sol. Il
» faut descendre dans ces couches inférieures de la popu-
» lation où l'on ne rencontre plus d'opinion, où l'on
» trouve à peine quelque discernement politique et où
» fourmillent par milliers des êtres bons, droits, simples.
» mais faciles à tromper et à exaspérer, qui vivent au
» jour le jour et, luttant à toutes les heures de leur vie
» contre le besoin, n'ont ni le temps, ni le repos de
» corps et d'esprit nécessaire pour songer quelquefois
» à la manière dont se gouvernent les affaires du
» pays. Voilà la nation dont il plairait à nos contre-ré-
» volutionnaires d'acheter le concours. Et en effet, c'est
» dans les bras de la populace qu'il faut se jeter quand
» on ne veut plus de l'avis du peuple. »

A l'exemple de l'archevêque de Paris, plusieurs pré-lats publièrent, pour célébrer la prise d'Alger, des mandements qui contenaient de regrettables allusions à la politique intérieure. Celui de l'évêque de Nancy, écartant tous les voiles, appelait les vengeances du ciel, non plus « *sur les ennemis du dehors qui se courbaient*, » disait-il, « *devant nos drapeaux, mais au sein même de la patrie,* » *sur tous les cœurs égarés ou coupables qui ne pouvaient* » *demeurer ennemis du Roi sans être aussi les ennemis de* » *Dieu, de la gloire et de la grandeur de la France.* »

Un magistrat d'un rang élevé écrivait au garde des sceaux : « Le Roi est vainqueur d'Alger. Dans ce repaire

» de pirates n'étaient pas ses plus implacables enne-
» mis; les élections les ont mis à découvert. Si ces
» hommes de trahison sont ménagés, c'en est fait de la
» légitimité et de la monarchie. Les moments sont chers,
» il faut que le gouvernement se décide. »

M. de Bourmont fut élevé à la dignité de maréchal et l'amiral Duperré à celle de pair de France. Dans les rangs de l'opposition, on se montra blessé de l'inégalité de ces récompenses, l'amiral jouissant d'une popularité que rehaussait encore l'impopularité du général en chef et l'occasion paraissant favorable pour conférer à la marine, dans la personne du plus illustre de ses chefs, une distinction qu'aucun n'avait obtenue depuis l'ancien régime. C'était l'opinion d'un des ministres, M. de Guernon-Ranville. Quelques jours plus tard parut une ordonnance qui portait qu'une colonne rostrale surmontée d'un phare serait érigée dans la rade de Toulon et que les noms et les numéros des bâtiments et des corps composant les deux armées, avec ceux des officiers généraux et supérieurs qui les commandaient, seraient inscrits sur le socle de la colonne dont les ornements seraient exécutés en bronze provenant des canons pris à Alger. Le gouvernement royal, emporté par le cours rapide des événements, ne devait pas avoir le temps de donner suite à cette mesure non plus qu'aux nombreuses demandes de promotions, de décorations et de gratifications que M. de Bourmont avait envoyées en faveur de ses compagnons d'armes et qu'à Paris on avait jugées trop excessives

pour ne pas l'inviter à les réduire. Des souscriptions ouvertes pour venir au secours des veuves et des orphelins des vainqueurs d'Alger n'eurent pas plus de résultats: on était à la veille d'événements qui devaient, pour un temps, faire oublier tout ce qui n'y avait pas un rapport immédiat.

Le contre-amiral Rosamel eut l'ordre de se présenter amicalement devant Tunis, dont le bey était bien disposé, et dans une attitude plus menaçante devant Tripoli, dont le dey, depuis trois ans, avait rompu toutes relations avec la France, afin d'exiger de ces deux chefs la signature de traités par lesquels ils s'engageraient à supprimer la piraterie, à abolir l'esclavage des chrétiens, à rendre les esclaves qu'ils avaient en leur puissance et à n'augmenter ni les fortifications de leurs places, ni le nombre et la force de leurs bâtiments de guerre. Sous l'impression de la terreur produite par la chute d'Alger, ces traités furent signés. Un tel résultat, qui mettait fin à un état de choses dont on a peine à comprendre que l'Europe ait si longtemps supporté l'humiliation, suffirait à lui seul pour assurer à la guerre d'Alger une place parmi les grands événements de l'histoire.

Le moment était venu de décider ce qu'on ferait du territoire que l'on venait de conquérir. Dès le 29 mai, M. de Polignac avait lu au conseil un long mémoire dans lequel il exposait à ce sujet cinq systèmes différents, mais le Roi ayant fait l'observation qu'il serait temps de les discuter lorsque le but de l'expédition aurait été

atteint, les choses en étaient restées là. Le 23 juin, après qu'on eut appris les premiers succès de l'armée, M. de Polignac revint à la charge. Il développa les systèmes qu'il avait indiqués un mois auparavant et dont voici la substance. On pourrait, suivant lui, garder Alger et la régence tout entière en lui appliquant un vaste système de colonisation ; on pourrait proposer aux autres puissances de la partager avec la France en l'indemnisant pour leur quote part des frais de la conquête ; on pourrait maintenir dans le pays le régime existant, avec un bey placé sous la protection de la France, laquelle entretiendrait sur plusieurs points de la côte et à Alger même de fortes garnisons pour y remplacer les troupes turques immédiatement congédiées ; on pourrait conserver ce régime dans son état actuel sous la suzeraineté de la Porte, mais en prenant des mesures pour assurer la destruction de l'esclavage et de la piraterie ; on pourrait, enfin, traiter avec la Porte pour lui rendre la régence sur laquelle elle ne possédait, en réalité, qu'un droit de suzeraineté mal reconnu, et obtenir d'elle la cession d'un vaste territoire du côté de Bone. Dans cette dernière hypothèse, le dey aurait été nommé par la Porte sur la proposition de la France ou par la France sur la proposition de la Porte, et la piraterie aurait été abolie sans retard.

Ces propositions donnèrent lieu à une discussion prolongée. On se demanda, d'abord, si, par les communications faites jusqu'alors aux puissances étrangères, le Roi n'avait pas contracté l'engagement de ne prendre aucune

détermination sans leur consentement. On reconnut à l'unanimité qu'aucun engagement de cette nature n'existait et qu'une des dépêches de M. de Polignac en excluait même l'idée. Quant aux propositions mêmes, elles soulevèrent de nombreuses objections. M. de Guernon-Ranville insista fortement sur les difficultés d'une occupation et d'une colonisation en présence d'une population barbare qui, réfugiée dans ses montagnes, serait difficilement accessible aux efforts que l'on ferait pour la civiliser. Une semblable entreprise, pour avoir quelques chances de succès, exigerait, dans les idées et dans les actes, une suite dont le caractère français était peu capable et d'énormes dépenses que les Chambres sanctionneraient difficilement. Le parti le plus simple et le plus utile serait donc de faire sauter les fortifications d'Alger, de détruire son port qui ne valait rien pour le commerce et de reprendre l'ancien établissement français de la Calle en y joignant, à titre d'indemnité, la ville de Bone qui avait, disait-on, un bon port et un vaste territoire propre à devenir le théâtre d'un essai de colonisation sur une échelle raisonnable. Le reste du pays serait laissé au Dey sous la protection de la France.

Cette fois encore, le conseil se sépara sans avoir rien résolu; mais lorsqu'on eut reçu la nouvelle de la prise d'Alger, avec des circonstances qui ne faisaient pas prévoir les difficultés immenses qui devaient retarder pendant vingt ans la soumission entière de la régence, il fallut enfin prendre une détermination. Après quelques jours

l'hésitation, on décida, vers le 20 juillet, que la France garderait sa conquête. Comme premier acte de souveraineté, on fit annoncer aux gouvernements étrangers que M. de Bourmont avait rétabli les consuls des puissances dans leurs attributions et rouvert les relations commerciales interrompues depuis plusieurs années par le blocus d'Alger.

Le cabinet de Londres qui, jusqu'au dernier moment, n'avait cessé d'insister pour obtenir des promesses et des garanties contre ce résultat en conçut une irritation d'autant plus grande que, dans cette question, il se sentait isolé en face de la France et tout à fait impuissant à lui faire sentir les effets de son mécontentement. L'idée de maintenir le *statu quo* dans la Méditerranée, c'est-à-dire un état de choses qui y laissât l'Angleterre absolument maîtresse, se présentait aux ministres anglais comme un de ces principes auxquels il n'est pas permis de déroger, parce qu'ils se lient aux intérêts britanniques. L'affranchissement de la Grèce leur avait déjà paru y porter atteinte, et c'est pour cela qu'ils l'avaient vu avec peu de faveur. L'établissement de la domination française à Alger était fait pour leur inspirer de bien autres inquiétudes. Les dispositions si favorables dont le duc de Wellington avait été longtemps animé à l'égard de M. de Polignac en avaient reçu une profonde altération. Complétement revenu de l'étrange engouement que le ministre français lui avait naguère inspiré, mais ne l'appréciant pas avec plus de justesse, « on le regarde, »

aisait-il, « comme un homme borné et loyal, et moi, je » le considère comme un des hommes les plus habiles » et les plus faux que je connaisse. » Lord Aberdeen qui, plus tard, devait être partisan d'une alliance entre les deux États partageait alors l'exaspération du chef du cabinet. Le duc de Laval, qui venait d'obtenir l'autorisation d'aller passer quelque temps en France, étant allé prendre congé de lui, il ne lui dissimula pas l'amertume de ses ressentiments. « Jamais, » lui dit-il avec une incroyable exagération, « la France, sous la » République ni sous l'Empire, n'a donné à l'Angleterre » des sujets de plainte aussi graves que ceux que nous » avons reçus d'elle depuis une année. Je me sépare de » vous, mon cher duc, avec plus de peine que de cou» tume, car peut-être ne sommes-nous plus destinés à » nous revoir. » — « Milord, » répondit le duc de Laval, « je ne saurais prévoir ce que vous pouvez espérer de la » générosité de la France, mais ce que je sais, c'est que » vous n'en obtiendrez jamais rien par la menace. » C'était le 25 juillet que cet entretien avait lieu.

La France, si prodigieusement affaiblie dans ses rapports extérieurs par les revers qui avaient amené la chute de l'empire, déjà relevée, bien que d'une manière incomplète, par le succès de la guerre d'Espagne et bien plus encore par son attitude diplomatique pendant la guerre d'Orient, venait, en menant si promptement à bonne fin une entreprise aussi difficile que l'expédition d'Alger, de se replacer au rang qui lui appartenait. Heu-

reusement pour l'Europe et pour elle-même, elle n'avait sans doute pas recouvré cette supériorité absolue qui coûte si cher à ceux qui la subissent, et qui, en entraînant presque nécessairement ceux qui l'exercent à de regrettables excès, en les rendant l'objet de la haine universelle, les condamnent, un peu plus tôt ou un peu plus tard, à de terribles expiations. Sans doute, le gouvernement, eût-il voulu imiter les violences et les iniquités de Louis XIV et de Napoléon, n'en aurait pas eu les moyens. Mais il occupait incontestablement dans les conseils de l'Europe une des premières places, peut-être la première. Assurée de l'amitié de la Russie qui, elle-même, était étroitement liée avec la Prusse, la France n'avait rien à craindre de ses ennemis ou, si l'on veut, de ses rivales naturelles, l'Angleterre et l'Autriche, qui, par leur faute et aussi par le hasard des circonstances, avaient beaucoup perdu de leur influence et de leur considération. Sa situation extérieure était donc aussi satisfaisante qu'on pouvait le désirer; son commerce, sa richesse, ses ressources de tout genre s'accroissaient rapidement, mais alors comme dans tant d'autres occasions le génie des révolutions s'apprêtait à troubler le cours de ces prospérités.

CHAPITRE CLIII

— 1830 —

Élections de Paris et des départements où elles ont été ajournées, plus hostiles encore au ministère que celles qui les ont précédées. — Ordonnances du 25 juillet, publiées le 26, pour la dissolution de la Chambre non encore réunie, le changement de la loi électorale et la suppression de la liberté de la presse périodique. Protestation des journalistes. — Insurrection parisienne des 27, 28 et 29 juillet. L'armée royale est forcée d'évacuer Paris et de se replier sur Saint-Cloud, résidence en ce moment du Roi et de sa famille. — M. de La Fayette prend le commandement de la garde nationale. — La réunion des députés présents à Paris, après avoir protesté contre le coup d'État, institue, sous le nom de *Commission municipale*, une sorte de gouvernement provisoire, puis, défère au duc d'Orléans la lieutenance générale du royaume. Charles X, qui a cru d'abord pouvoir apaiser l'insurrection en appelant au ministère le duc de Mortemart, M. Casimir Périer et le général Gérard, est obligé de quitter Saint-Cloud, puis Trianon, et de se retirer à Rambouillet. Là, il se décide à abdiquer en faveur de son petit-fils, le duc de Bordeaux, mais, abandonné par une partie de ses troupes et menacé par l'approche d'une forte colonne de la garde nationale et de la population parisienne, il se résigne, le 2 août, à quitter la France avec tous les siens.

Dans le département de la Seine et dans les dix-neuf autres départements dont les élections avaient été ajournées, elles eurent lieu le 13 juillet pour les collèges d'ar-

rondissement et le 19 pour les grands colléges. A Paris, les huit arrondissements, à l'immense majorité de 7,395 voix contre 1,523, réunirent leurs suffrages sur les candidats de l'opposition qui tous, faisant partie de la chambre précédente, avaient voté l'adresse des 221, et qui appartenaient presque tous à la gauche la plus extrême, tels que le général Demarçay, MM. de Salverte, de Corcelle, de Schonen, Chardel et Bavoux. Vainement le ministère avait èssayé d'opposer à un d'entre eux l'amiral Duperré qui jouissait d'une assez grande popularité, mais qui n'était pas un homme politique. Les élus du grand collége, bien que d'une couleur moins vive, étaient aussi des opposants très-prononcés, des 221. Dans la plupart des autres départements, la gauche triompha également. En réunissant les choix faits à cette époque à ceux qui les avaient précédés dans le courant du mois de juin, il se trouva que sur les 430 députés dont se composait la Chambre, l'opposition était en droit de s'attribuer 274 nominations et le ministère 143 seulement. Une douzaine de membres de ce qu'on s'était habitué à appeler la *fraction Lorgeril* étaient réclamés par les deux partis, mais évidemment ils étaient peu favorables au ministère, bien que les scrupules ou la prévoyance de leur royalisme pussent jeter quelque incertitude dans leur attitude et dans leurs votes. Des 274 opposants, 198 avaient été élus par les colléges d'arrondissement, c'est-à-dire par la masse des censitaires de 300 francs, et 76 par les colléges de département, formés du quart le plus imposé.

Des 143 ministériels, 59 venaient des petits colléges et 84 des grands. Il en résultait que dans ces derniers colléges, représentants d'une sorte d'aristocratie territoriale, le parti de la cour et du ministère avait encore conservé la majorité, mais bien moins forte que dans toutes les élections précédentes. Des 221 votants de la fameuse adresse, 202 avaient été réélus; des 181 qui l'avaient repoussée, 99 seulement étaient appelés à reprendre leurs places sur les bancs de la Chambre. Enfin, le ministre de la marine, M. d'Haussez, qui avait présidé aux préparatifs de l'expédition d'Alger et, à ce titre, semblait pouvoir réclamer une partie de l'honneur du succès, M. d'Haussez, plus malheureux encore que ne l'avait été M. de Peyronnet en 1827, avait succombé dans les huit colléges où il s'était présenté.

Cependant, M. de Polignac n'était nullement ébranlé dans son optimisme. A ceux qui lui parlaient avec tristesse des choix des colléges électoraux, il demandait ironiquement s'ils en avaient jamais attendu d'autres. Au point où les choses en étaient venues, il est permis de penser qu'il eût vu avec peu de satisfaction une victoire moins complète de l'opposition, parce qu'elle n'aurait pas autant justifié à ses yeux et, à ce qu'il croyait, aux yeux du public le coup d'État déjà arrêté dans sa pensée et dans celle du Roi.

Dans une séance du conseil qui avait eu lieu le 10 juillet, au moment même où l'on venait d'apprendre la prise d'Alger, M. de Peyronnet avait présenté trois projets

d'ordonnances qui devaient faire en quelque sorte la substance du coup d'État. L'une interdisait toute publication d'un écrit périodique non autorisée par le gouvernement. remettant ainsi en vigueur la loi de 1814. Une autre prononçait la dissolution de la chambre des députés, dont l'élection n'était pas encore achevée en cet instant. La troisième fondait un nouveau système électoral sous prétexte de revenir au texte de la Charte en abolissant les lois postérieures qui l'avaient modifié.

La discussion s'ouvrit immédiatement et occupa toutes les séances du conseil jusqu'au 20 juillet inclusivement. Un point sur lequel les ministres étaient d'accord, c'est qu'il fallait à tout prix éviter l'intervention de l'autorité judiciaire dans les difficultés auxquelles donnerait lieu l'exécution des mesures projetées. De deux choses l'une, disait-on: ou les magistrats s'associeraient à ces mesures et condamneraient les récalcitrants, et alors ils partageraient une responsabilité d'autant plus fâcheuse qu'il s'agissait en réalité de violer la législation existante et qu'un tel acte, s'il était justifié par l'article 14 de la Charte pour des cas extraordinaires, répugnait pourtant aux habitudes régulières de la justice; ou ils se refuseraient à reconnaître l'autorité de l'ordonnance, d'où naîtrait une collision qui ne serait pas sans danger. Il fut donc décidé que tout se ferait administrativement.

Sur le fond même des mesures, le débat fut très-vif, souvent aigre, et plusieurs des ministres, s'ils finirent par en accepter les résultats, en étaient en réalité très-

peu satisfaits. L'ordonnance relative aux élections, revenant aux prescriptions textuelles de la Charte, réduisait à 258 le nombre des députés, substituait à la septennalité le renouvellement annuel par cinquième de la Chambre et interdisait de faire à un projet de loi aucun amendement sans qu'il eût été consenti par le Roi et examiné dans les bureaux; elle établissait, de plus, deux degrés d'élection, les colléges d'arrondissement devant se borner à présenter des candidats aux colléges de département qui choisiraient parmi eux les députés. Quant aux formalités prescrites pour les élections, c'était, dit M. de Guernon-Ranville dans son journal, *un tissu d'incohérences et surtout un prodige de déceptions.* Il raconte qu'après avoir disputé pied à pied le terrain sur lequel il s'était placé dès le principe, après s'être attiré presque des injures de la part d'un des ardents souteneurs du projet, il résuma son opposition en disant à M. de Peyronnet : « à votre place, je remplacerais les vingt-deux » articles de formalités de cette ordonnance par un arti- » cle ainsi conçu : les députés de chaque département » seront nommés par le préfet. »

Dans le cours de cette longue délibération, des propositions bien étranges, non pas plus étranges pourtant qu plusieurs de celles qui finirent par être adoptées, furen successivement produites. L'un voulait que l'élection d députés fût exclusivement réservée aux grands collége un autre aurait préféré qu'on en chargeât les conseils g néraux. M. de Polignac exposa un système assez séduisa

en théorie, mais dont la mise à exécution eût présenté, dans l'état des mœurs et des institutions de la France, des obstacles à peu près insurmontables : il tendait à remplacer la représentation du nombre par celle des intérêts, de telle sorte que la propriété foncière aurait nommé un certain nombre de députés et que le commerce, les corps savants, etc., auraient eu aussi des représentants dans la Chambre. M. de Guernon-Ranville aurait désiré que le gouvernement compensât la dérogation qu'il faisait au système constitutionnel par de larges concessions aux libertés publiques; que, par exemple, au cens électoral de 300 francs d'impôt direct qui réduisait à 80,000 le nombre total des électeurs, on substituât le cens de 50 ou même de 20 francs d'impôt foncier, personnel et mobilier qui aurait conféré à ceux qui le payaient le droit de nommer, non pas les députés, mais des délégués chargés de les élire. Cette nomination aurait été faite par communes, dans des assemblées présidées par le maire assisté du conseil municipal, et les délégués se seraient réunis ensuite au chef-lieu de l'arrondissement pour procéder au choix du député. Dans ce système, la Chambre n'eût compté que 361 membres. La seule condition d'éligibilité, tant pour les électeurs d'arrondissement que pour les députés aurait été d'avoir leur domicile réel dans le département, mais, pour contrebalancer l'influence démocratique, on aurait admis aux colléges d'arrondissement des électeurs de droit, par exemple un petit nombre des plus imposés, les magis-

trats inamovibles, les officiers généraux de terre et de mer; enfin, on aurait accordé au commerce et à l'industrie des députés spéciaux répartis entre les huit ou dix plus grandes villes du royaume. Ce plan fut écarté par une fin de non recevoir, comme contraire à l'article de la Charte qui exigeait de tous les électeurs une contribution directe de 300 francs et l'âge de trente ans: scrupule singulier de la part de ceux qui se préparaient à porter de bien autres atteintes à la constitution.

Dans un conseil tenu, le 21, aux Tuileries, M. de Polignac rendit compte au Roi du résultat de ces longues délibérations, c'est-à-dire de l'adoption des projets d'ordonnances présentés par M. de Peyronnet. M. Capelle proposa d'envoyer des commissaires extraordinaires dans les départements pour présider à leur exécution. Cette proposition fut d'abord accueillie, mais, lorsqu'il fut question de choisir les commissaires, on dut y renoncer parce qu'on fut forcé de reconnaître qu'on manquait d'hommes propres à de telles missions.

Il fut entendu que les mesures ainsi arrêtées seraient soumises à l'approbation des Chambres dans leur plus prochaine session. et que jusqu'alors elles n'auraient qu'un caractère provisoire et d'urgence. Comme la nouvelle chambre des députés devait être élue en vertu d'une de ces mesures et très-probablement, pour ne pas dire certainement, dans un sens conforme à l'esprit qui l'avait dictée, on comprend ce que cette promesse avait d'illusoire : l'ordonnance devait produire la Chambre et la

Chambre sanctionner l'ordonnance ; c'était un cercle vicieux.

M. de Chantelauze fut chargé de préparer un rapport sur les motifs qui rendaient nécessaires les restrictions apportées à la liberté de la presse périodique.

Le public ne savait rien de ce qui se passait dans le conseil, mais on sentait que quelque chose de grave se préparait, et les esprits étaient sous le poids d'une sorte de terreur. Les royalistes tant soit peu raisonnables ne se faisaient aucune illusion sur la gravité des périls auxquels la politique de M. de Polignac exposait la monarchie. Depuis le dernier renouvellement du ministère, depuis que la retraite de MM. de Chabrol et Courvoisier et l'avénement de MM. de Peyronnet et Capelle avaient en quelque sorte donné le signal du prochain combat, les royalistes étaient livrés aux plus cruelles anxiétés. M. de La Ferronnays, qui se trouvait alors à Rome en qualité d'ambassadeur, avait reçu avec un véritable effroi la nouvelle de la nomination de M. de Peyronnet et avait d'abord refusé d'y ajouter foi. Comme il profitait de son ancienne liaison avec M. de Polignac pour essayer de lui ouvrir les yeux, « mon cher, » lui répondit le président du conseil, avec cette confiance que rien ne pouvait ébranler, « tu ne connais pas le pays. » S'entretenant avec un Anglais de distinction qui voyageait en Italie, M. de La Ferronnays ne put lui dissimuler ses alarmes. Avec un abandon qui ne convenait peut-être pas à sa position offi-

cielle, mais qui est un témoignage non équivoque de l'agitation et du trouble de son esprit, il lui avoua qu'il avait fait l'année précédente tout ce qui était en son pouvoir pour détourner Charles X des idées de coup d'État et même de changement de cabinet, mais que ce prince avait toujours été hostile aux institutions constitutionnelles ; qu'il s'était mis dans la tête l'existence d'un projet formé par les libéraux pour détruire l'autorité royale, et que son petit entourage l'entretenait dans cette conviction. Il ajouta qu'elle était très-mal fondée, que la France, dans un état de prospérité croissante et satisfaite de ses institutions, ne voulait aucun changement; qu'elle désirait seulement quelques modifications administratives ; que l'expédition d'Alger ne donnerait aucune force au pouvoir ; qu'au lieu de renvoyer la Chambre il aurait fallu, après le vote de l'adresse, lui proposer les lois dont le pays avait besoin ; que si elle les avait votées le ministère aurait pu dire qu'il avait la majorité et que si, au contraire, elle les avait rejetées, le Roi aurait été dans de meilleures conditions pour faire un appel à la nation.

M. de Villèle jugeait la situation avec une sévérité plus grande encore, parce qu'il s'y mêlait des ressentiments personnels contre quelques-uns des membres du cabinet. « Il est probable, » écrivait-il, le 9 juillet, dans son journal, « que les ministres vont entraîner le malheureux » prince et le pays dans des coups d'État mal préparés, » mal conçus, mal soutenus, et il y a de quoi compro- » mettre la légitimité, notre honneur et notre salut...

» Pour provoquer une mauvaise adresse de la part de la » Chambre, ils ont terminé le discours du Roi par une » bravade... Au lieu de chercher dans le cours de la » dernière session un moyen de ramener la Chambre » ou de la forcer à se déclarer tellement forcenée et fac- » tieuse que les électeurs ne l'auraient pas renommée, » ils l'ont ajournée pour prendre du temps, cassée en- » suite, trop tôt à leur gré, mais trop tard en effet pour » qu'elle ne revînt pas telle que nous la voyons... Après » la dissolution et comme pour indisposer encore da- » vantage les colléges électoraux, ils ont rappelé M. de » Peyronnet. Enfin, ils dissoudront la nouvelle chambre, » suspendront la liberté de la presse et convoqueront une » autre assemblée par ordonnance. » M. de Villèle pré- voyait donc les mesures extralégales qui se discutaient en ce moment dans le conseil, mais il pensait qu'avant de se porter à de telles extrémités le gouvernement devrait épuiser tous les moyens légaux et mettre de son côté, par la sagesse de sa conduite, tous les hommes paisibles et modérés au lieu de les exaspérer par des bravades et des imprudences. « Si le gouvernement ne prend pas ces » précautions préalables, » ajoutait-il, « il arrivera que, » le jour où la royauté acculée voudrait dominer la » presse, la magistrature se refusera à le seconder et les » voies administratives deviendront insuffisantes... Quand » on voudra élire une autre chambre avec les grands » colléges, par exemple, les électeurs n'oseront pas s'y » rendre, les présidents refuseront cet honneur, l'an-

« cienne chambre prétendra exister encore et jouir seule
« de la légalité, et l'opinion froissée soutiendra de son
« omnipotence ces diverses prétentions. On aura usé et
« brisé, en en abusant, la dernière ressource de l'ordre
« et de la royauté. »

Si beaucoup de royalistes éprouvaient de sérieuses alarmes, l'opposition libérale n'était guère plus rassurée. A l'approche de ces moments décisifs où l'on peut croire que la force plus que le droit va être appelée à résoudre les questions, il règne toujours plus ou moins d'incertitude sur le dénouement. Les révolutionnaires, quelle que fut leur confiance dans la faiblesse du parti qui dominait alors le pouvoir, ne se tenaient pas pour absolument sûrs de la victoire. Les craintes des constitutionnels sincères étaient plus complexes. Sans doute, ils redoutaient avant tout de voir succomber la cause de la liberté, mais ils n'étaient guère moins préoccupés des périls auxquels les institutions seraient exposées de la part des démocrates dans le cas où la cause de la liberté triompherait. Le 10 juillet, le duc de Broglie, pensant, ainsi qu'il le dit dans ses Mémoires, que le *moment était venu de caver au pire*, réunit chez lui ceux de ses amis politiques, pairs, députés, hommes de lettres, hommes du monde, avocats, journalistes, qui se trouvaient à Paris, au nombre de quarante ou cinquante, pour examiner avec eux la question de ce qu'il y aurait à faire dans le cas probable d'un coup d'État. Il fut admis d'un consentement unanime que la première réponse qu'on

devrait y faire serait un appel énergique au refus de l'impôt par toutes les voies ouvertes à la publicité.

Tel était, cependant, dans la plupart des esprits le besoin, le désir de la paix, qu'on avait peine à croire à la guerre et qu'on se flattait encore de l'espérance de quelque combinaison nouvelle qui mettrait fin à la crise sans éclat, sans violence. Si le ministère ne se retire pas, disait-on, il faut le renverser, mais il ne s'agira pas, cette fois, d'un refus de concours : la Chambre se laissera présenter des projets de loi, se réservant de les refaire ou de les rejeter et, si cela ne suffit pas, à la fin de la session elle rejettera le budget; peut-être le ministère résistera-t-il encore, mais alors les citoyens refuseront l'impôt, et on verra si l'armée voudra le percevoir de force.

M. Cottu ayant, sur ces entrefaites, dans un nouvel écrit intitulé *Des devoirs du Roi envers la royauté*, reproduit pour la quatrième fois son plan de coup d'État avec de nouveaux développements, sa persistance, qui prêtait au ridicule, excita cette fois plus de railleries que d'irritation.

Le Roi et ses ministres ne négligeaient rien pour entretenir cette demi-sécurité chez ceux qui étaient disposés à s'y laisser aller. Jamais ils n'avaient protesté avec plus d'assurance, soit dans leurs entretiens, soit dans les journaux dont ils disposaient, contre toute pensée de coup d'État. Se disaient-ils, pour excuser à leurs propres yeux ces dénégations mensongères, que le recours à l'article 14 de la Charte, sur lequel ils fondaient leur pro-

jet, n'était pas une violation de la constitution ni, par conséquent, un coup d'État? Ou bien, pensaient-ils que lorsqu'un gouvernement médite des mesures pour lesquelles le secret est la première condition du succès, lorsqu'on soupçonne ses intentions et que ne pas les nier ce serait les avouer, il lui est moralement permis de les nier? Cette question de morale politique est certainement une des plus difficiles à résoudre, d'autant plus qu'elle peut se rencontrer dans la poursuite des desseins les plus irréprochables, les plus louables même, dans l'accomplissement des devoirs les plus sacrés du patriotisme tout comme dans celui d'une conspiration coupable.

Cependant les inquiétudes, quelquefois calmées pour un moment, ne tardaient pas à renaître. Le 21 juillet, le *National* publia un article qui mérite d'être rappelé, parce qu'il présente avec une franchise que n'avaient pas la plupart des autres organes de l'opposition tous les éléments de la question, parce qu'il était en quelque sorte prophétique. « Des bruits sinistres » disait-il, « sont ré-
» pandus aujourd'hui dans Paris. Malgré l'incrédulité
» générale qui s'est manifestée jusqu'ici, on a paru
» frappé de l'idée qu'un coup d'État allait être tenté
» avant la fin du mois. Les feuilles ministérielles vont se
» récrier au mot de coup d'État et prétendre, suivant
» l'ordinaire, qu'on n'en veut pas faire. Nous entendons
» par coup d'État ne pas réunir les chambres, casser
» les élections, fonder un nouveau système électoral par

» ordonnance ; tout cela, fait en s'appuyant ou non sur
» l'article 14, avec un motif ou un autre, est pour nous
» un coup d'État. Voilà ce qu'on croyait ce soir comme à
» peu près arrêté pour la fin du mois. On disait encore la
» presse menacée la première dans cette invasion du pou-
» voir absolu. Cela ne nous étonnerait point, car, dans le
» mouvement qui vient d'avoir lieu en France, la presse
» a l'honneur qu'elle ne désavoue pas d'être la princi-
» pale coupable. Mais elle résistera, elle se fera condam-
» ner s'il le faut et protestera de tous ses moyens contre
» la violation des lois. Elle n'a pas de gendarmes, mais
» elle a du courage, et c'est une puissance qu'on n'op-
» primera jamais impunément. »

Cette anxiété universelle des esprits, loin d'être pour le Roi et pour M. de Polignac un utile avertissement, les affermissait dans leurs funestes projets parce qu'ils croyaient y voir le résultat d'une vaste conjuration contre laquelle il fallait à tout prix se mettre en défense. Peu s'en fallait qu'ils ne rattachassent à la même cause l'improbation générale dont leur politique était l'objet dans toutes les parties de l'Europe, non-seulement de la part des peuples, mais de la part des gouvernements.

Je l'ai déjà dit : si ces gouvernements avaient pu croire au succès d'une contrerévolution en France, s'ils avaient pu penser qu'il fût possible, sans s'exposer aux plus grands périls, de travailler à y supprimer le gouvernement parlementaire ou du moins à le réduire à des formes insignifiantes, analogues à ce qui existait dans plu-

sieurs États secondaires de l'Allemagne, la plupart d'entre eux y auraient applaudi. Mais ils ne se faisaient pas une telle illusion. Ils connaissaient trop bien la puissance qu'avait alors en France l'opinion libérale et l'insuffisance des hommes qui lui avaient si imprudemment déclaré la guerre. Les rapports de leurs ambassadeurs ne leur laissaient rien ignorer à ce sujet. Ceux-ci ne comprenaient rien à la confiance, à l'assurance que manifestait M. de Polignac dans de telles conjonctures. « Chaque » fois que je vais au ministère des affaires étrangères, » disait l'ambassadeur d'Angleterre, lord Stuart, « je crois » entrer dans le paradis des fous de Milton. Ces fous » sont dans une situation déplorable, mais ils se croient » toujours à merveille. »

L'humeur caustique et malveillante de lord Stuart, la haine qu'il avait toujours portée à la France, l'irritation même que son gouvernement éprouvait alors contre le cabinet des Tuileries par suite de la conquête d'Alger, pouvaient expliquer jusqu'à un certain point l'amertume d'un tel propos, mais les appréciations de l'ambassadeur de Russie n'étaient pas moins rigoureuses, bien qu'il représentât un gouvernement ami et allié du gouvernement français et qui avait tout intérêt à ce que le trône des Bourbons ne fût pas mis en danger, bien que lui-même fût attaché par de puissants liens au pays dans lequel il résidait depuis quinze ans et où s'étaient faites sa position et sa fortune. Plus il avait de motifs de désirer que ce pays n'éprouvât pas de nouveaux bouleversements, plus il jugeait sévèrement

les hommes qui lui paraissaient, par leurs imprudences, le précipiter dans la voie des catastrophes. Dans le salon de madame de Montcalm, dans celui de madame de Boignes, fille de M. d'Osmond, ancien ambassadeur à Londres, femme de beaucoup d'esprit, qui avait contracté en Angleterre les penchants d'un libéralisme aristocratique, il rencontrait habituellement les anciens collègues et les amis de M. de Richelieu, M. Pasquier, M. Laîné, M. Portal, M. Mounier, les chefs du centre droit de la chambre des pairs, non moins hostiles, plus hostiles même au ministère actuel que jadis à celui de M. de Villèle, et il se trouvait avec eux en accord d'idées et de sentiments. M. de Polignac ne l'ignorait pas, et là aussi il était enclin à voir une sorte de conspiration. A plus forte raison et avec un peu moins d'injustice voyait-il des ennemis dans les habitués du brillant salon du comte de Flahault, cet ancien aide de camp de Napoléon, marié à une Anglaise d'un grand nom et d'une grande fortune qui appartenait au parti des whigs.

Le comte Pozzo, s'entretenant un jour avec M. Courvoisier lorsque celui-ci faisait encore partie du ministère, lui avait demandé à quel moyen on pourrait recourir pour éclairer le Roi et l'arracher à un système qui menaçait de bouleverser de nouveau la France et l'Europe. « Je n'en vois qu'un, » avait répondu M. Courvoisier, « c'est une lettre de la main de l'empereur de Russie. » — « Il l'écrira, » avait dit l'ambassadeur; « il l'écrira » de Varsovie où il doit se rendre. » et les deux interlo-

cuteurs avaient concerté ensemble la substance de cette lettre. Il ne semble pourtant pas qu'elle ait été écrite, peut-être parce que l'Empereur aura craint de blesser les susceptibilités de Charles X, mais il est certain qu'à cette époque le puissant souverain du Nord ne voyait de sécurité pour les Bourbons que dans leur fidélité à la Charte. « Si l'on sort de la Charte, » disait-il à l'ambassadeur de France, le duc de Mortemart, « on va à une catastro- » phe ; si le Roi tente un coup d'État, il en supportera » seul la responsabilité. » M. de Mortemart se rendit bientôt après en congé à Paris, porteur d'une lettre dans laquelle M. de Nesselrode, au moment de partir pour les eaux de Carlsbad, l'invitait à conjurer le Roi de s'abstenir du coup d'État dont on lui imputait la pensée, en lui faisant comprendre que, s'il violait le serment prêté à la Charte, il ne pourrait compter sur aucun appui extérieur. On parlait aussi d'une lettre de madame de Nesselrode dans laquelle le plan des ordonnances qui devaient être bientôt publiées se trouvait exposé. Le détail de ces communications n'était connu que d'une manière assez vague. Il est possible qu'on en ait exagéré la portée. Ce qui est hors de doute, c'est que M. de Mortemart les plaça sous les yeux du Roi qui les reçut assez mal, disant qu'il commençait à être las de toutes ces accusations calomnieuses: qu'il ne pensait à rien de ce que ses ennemis se plaisaient à supposer et que ce plan n'existait que dans l'imagination de madame de Nesselrode.

M. de Metternich lui-même, quelque ennemi qu'il fût

des institutions constitutionnelles, ne pensait pas non plus que la prudence permît au gouvernement français d'y porter atteinte. « Vos deux grandes plaies, » disait-il à l'ambassadeur de France, M. de Rayneval, « sont, je » le sais, la loi électorale et la liberté de la presse, mais » vous n'y pouvez toucher que par les Chambres. Un » coup d'État perdrait la dynastie. »

Ce que le Roi disait à M. de Mortemart, il le répétait à tous les ambassadeurs étrangers, à son entourage, à M. Rothschild qui, venant de souscrire un emprunt à un taux élevé avec un des petits États de l'Allemagne, craignait naturellement tout ce qui pouvait ébranler le crédit. La grande préoccupation de Charles X et de son principal ministre, c'était la nécessité d'un secret absolu pour assurer le succès des mesures qu'ils méditaient. Cette considération leur paraissait d'une telle importance qu'elle les entraînait à négliger des précautions, des moyens d'action qui auraient pu contribuer à ce succès, mais dont les préparatifs eussent risqué d'appeler l'attention. La plus belle partie de l'armée, celle qui pouvait inspirer le plus de confiance était en Afrique, une autre aux camps de manœuvres de Saint-Omer et de Lunéville, des bataillons de la garde étaient encore disséminés en Normandie par suite des incendies. La garnison de Paris se composait de 11,500 hommes. Dans un rayon de quatre lieues, à Vincennes, à Saint-Denis, à Sèvres, à Versailles, se trouvait en outre un effectif de 5,500 hommes. On avait songé à réunir ces forces dans un camp aux environs de Paris, mais

M. de Polignac craignit de faire naître des soupçons. Dans l'état d'agitation où se trouvait la Belgique, menacée, on le croyait, d'une intervention prussienne, il répugnait aussi à dissoudre les camps de Saint-Omer et de Lunéville, à découvrir ainsi la France de ce côté.

En prévision d'événements que tous les amis de l'ordre et de la paix, tous les esprits raisonnables s'efforçaient encore de croire impossibles, mais que les royalistes ardents appelaient de tous leurs vœux, M. de la Rochejaquelein vint offrir au président du conseil de se mettre à la disposition du Roi, affirmant qu'en cas de danger la Bretagne et la Vendée sauraient se soulever encore et combattre pour le trône. Il promettait d'organiser promptement cette insurrection monarchique, mais à ces deux conditions, qu'on remplacerait le commandant de la division militaire par un autre officier général dont il donnerait le nom et qu'on enverrait un régiment à Saumur pour garder le dépôt d'armes qui s'y trouvait. Ces propositions, venant d'un homme dont le jugement n'égalait pas, à beaucoup près, le dévouement et le courage, ne furent pas acceptées. M. de Polignac était loin, d'ailleurs, il l'avoue dans les Mémoires qu'il a publiés sous le titre d'*Études politiques*, de prévoir la résistance que devaient rencontrer ses projets. Si l'avenir, dit-il, lui eût été dévoilé, il aurait insisté pour que le Roi se transportât sur la terre classique de la fidélité française, et c'est à Bourbon-Vendée qu'auraient été signées les ordonnances. Cette combinaison chimérique rêvée par

M. de Polignac dans les loisirs de sa prison n'eût certainement pas modifié le cours des événements.

Le moment fatal arriva enfin. Dans un conseil tenu le 24 juillet, M. de Polignac présenta à ses collègues les projets d'ordonnance légèrement modifiés dans leur rédaction et qu'ils adoptèrent définitivement. M. de Chantelauze leur annonça que le rapport qu'il avait été chargé de rédiger sur l'état de la presse et la nécessité d'y porter un remède efficace était terminé. Il fut convenu qu'on soumettrait le lendemain les ordonnances à la signature du Roi.

Le lendemain était un dimanche. La cour était à Saint-Cloud. Beaucoup de personnes s'y rendirent, suivant l'usage, pour assister à la messe du Roi. Au retour de la messe, le Roi étant déjà rentré chez lui, M. de Vitrolles, dont l'esprit inquiet se tenait toujours autant que possible au courant des événements, abordant M. de Guernon-Ranville dans un coin de la bibliothèque où allait se tenir le conseil, lui parla des bruits de coup d'État qui, depuis quelques jours, avaient pris plus de consistance. « Je ne vous demande pas le secret du con-» seil, » ajouta-t-il, « mais je vous engage à bien réflé-» chir avant de prendre des mesures décisives. Le mo-» ment ne serait pas bien choisi, une grande fermenta-» tion agite les esprits à Paris, et l'on ne peut prévoir » quelles seraient les conséquences d'un mouvement po-» pulaire. » Développant ensuite sa pensée, M. de Vitrolles entra dans des détails qui surprirent d'autant plus

M. de Guernon-Ranville que, depuis deux mois que M. de Peyronnet dirigeait le ministère de l'intérieur et par conséquent la police, il n'avait rien dit aux autres ministres qui se rapportât à ces informations. En quittant M. de Vitrolles, M. de Guernon-Ranville aborda le préfet de police, M. Mangin, et le questionna longuement sur les dispositions de Paris. Les réponses du préfet furent très-rassurantes. Il les termina par ces paroles qui n'étaient rien moins que prophétiques : « Je me doute du motif » qui excite votre sollicitude, mais ce que je puis vous » dire, c'est que, quoi que vous fassiez, Paris ne bougera » pas. Marchez hardiment, je réponds de Paris sur ma » tête. »

Le Roi entra en ce moment avec le Dauphin, et tout le monde s'étant retiré à l'exception des ministres, le conseil s'ouvrit immédiatement. M. de Chantelauze donna lecture de son rapport qui obtint des éloges unanimes et que tous les autres ministres signèrent avec lui. Puis, le président du conseil plaça sous les yeux du Roi l'ordonnance relative à la presse et celle qui changeait le mode des élections. Au moment de les signer, le Roi s'arrêta, et tenant la plume d'une main, la tête appuyée sur l'autre, il resta pendant quelques minutes comme absorbé dans une profonde réflexion. « Plus j'y pense, » dit-il enfin, « plus je demeure convaincu qu'il est im- » possible de faire autrement, » et il signa. Les ministres contresignèrent ensuite les deux ordonnances dans un profond silence pendant que M. de Peyronnet présen-

tait à la signature royale, avec l'ordonnance de dissolution de la Chambre, une autre qui en convoquait une nouvelle pour le 28 septembre. Une dernière ordonnance, dont on ne comprend pas bien l'opportunité dans de pareilles conjonctures, rappelait au conseil d'État plusieurs membres qui en avaient été éliminés sous les précédents ministères, MM. Delavau, de Vaublanc, Dudon, de Forbin des Issarts, de Frénilly, Franchet, de Castelbajac, Syrieys de Mayrinhac, Cornet d'Incourt, de Villebois, de Formont, de Conny, et accordait le titre de conseiller d'État honoraire à M. Bergasse, l'ancien constituant. l'ancien adversaire de Beaumarchais. De tels noms étaient l'équivalent d'un manifeste contrerévolutionnaire.

Tout étant terminé, on parla du cas où l'apparition de ces ordonnances, qui devaient être publiées le lendemain, donnerait lieu à quelque mouvement populaire. M. de Polignac dit qu'il ne craignait rien de tel, mais que, d'ailleurs, il y avait à Paris des forces assez considérables pour assurer la paix publique et réprimer les perturbateurs. On décida, à tout événement, que si les circonstances devenaient graves, le duc de Raguse, celui des majors généraux de la garde qui était alors de quartier et de plus gouverneur de la première division militaire, recevrait les lettres de service nécessaires, à cette époque, pour conférer aux gouverneurs l'exercice des fonctions dont ils étaient titulaires, et qu'il serait chargé, en conséquence, du commandement de toutes les forces. M. de Bourmont, avant de partir pour l'Afrique, avait éventuel-

lement recommandé ce choix à M. de Polignac de la manière la plus pressante, en donnant pour motifs que les autres chefs de l'armée auxquels on aurait pu penser étaient trop vieux ou trop fatigués et que le souvenir de la conduite que le maréchal Marmont avait tenue en 1814 et en 1815 garantissait sa fidélité à la cause royale devenue en quelque sorte la sienne, parce qu'il devait être certain que les révolutionnaires ne lui pardonneraient jamais de tels antécédents.

« Messieurs, » dit le Roi en congédiant le conseil, « voilà de grandes mesures, il faudra beaucoup de cou- » rage et de fermeté pour les faire réussir. Je compte » sur vous comme vous pouvez compter sur moi. Notre » cause est commune. Entre nous, c'est à la vie et à la » mort. »

Dans le récit de ces mémorables délibérations, j'ai principalement et presque exclusivement pris pour guide le journal de M. de Guernon-Ranville qui, écrit au fur et à mesure des événements et avec toutes les apparences de la sincérité, me paraît mériter confiance. Les Mémoires de M. d'Haussez, sans le contredire pour le fond, y ajoutent d'autres détails que je crois moins authentiques. Il en résulterait que M. d'Haussez, après avoir énergiquement combattu les ordonnances dans le conseil du 24, aurait, le lendemain, reproduit ses objections en présence du Roi et n'aurait consenti à donner sa signature que sur les pressantes instances de ce prince, en déclarant qu'il se ralliait, non à la conviction, mais à la res-

ponsabilité de ses collègues. Je suis porté à croire que. dans ces Mémoires écrits après coup et inspirés par une pensée d'apologie personnelle, M. d'Haussez a tout à la fois exagéré la force et la persistance de ses objections au coup d'État et confondu les dates des faits, qu'il rapporte avec plus ou moins d'inexactitude : le 25 et même le 24, les ordonnances n'étaient plus en discussion de la part des ministres; il y avait déjà plusieurs jours qu'ils les avaient adoptées en principe et même dans leurs détails.

Ce qui est inconcevable, c'est qu'au moment de s'engager dans une entreprise aussi audacieuse, on n'avait pas même pris la précaution d'en avertir ceux qui devaient être les principaux instruments d'exécution, de se concerter avec eux. Non-seulement le duc de Raguse n'avait pas été informé du rôle qu'on lui destinait, mais M. de Polignac, contrairement à l'avis de M. de Peyronnet, n'avait pas même voulu qu'on mît dans le secret le préfet de police dont le concours actif était pourtant si indispensable pour peu qu'on rencontrât quelque opposition. Ce fut seulement dans la soirée qu'il fut averti des devoirs qu'il pourrait avoir à remplir le lendemain.

Il y a quelque chose de plus étrange encore. M. de Champagny, sous-secrétaire d'État de la guerre sous M. de Polignac, ce qui faisait de lui le véritable ministre de ce département, étant alors à la campagne à quelques lieues de Paris, on ne lui fit parvenir aucun avis, et c'était en même temps que le public qu'il devait appren-

dre l'événement. « Je connais quelqu'un, » disait le Dauphin en se frottant les mains, « qui sera bien étonné en » lisant le *Moniteur*, c'est Champagny. »

Le Roi et M. de Polignac étaient persuadés que, pour réussir, un coup d'État devait éclater comme la foudre, surpendre et effrayer les partis par sa soudaineté. Fidèles aux habitudes d'intrigue et même de conspiration qui avaient été celles d'une grande partie de leur vie, ils éprouvaient d'ailleurs un plaisir puéril, une étrange satisfaction d'amour-propre à se rendre le témoignage qu'ils avaient réussi à tenir les ordonnances secrètes jusqu'au moment de leur publication officielle. Ces précautions avaient été poussées si loin qu'on n'avait pas cru pouvoir s'en départir même à l'égard de la Dauphine qui. partie un peu auparavant pour Vichy, ne s'était décidée à quitter Paris que sur l'assurance que rien de grave ne serait tenté en son absence. Les hommes mêmes qu'on faisait en ce moment entrer au conseil d'État, ces ardents royalistes dont on pensait apparemment que, dans les voies nouvelles où l'on entrait, l'appui pourrait être utile, ignoraient complétement la faveur qu'on leur accordait et les projets auxquels on les appelait à participer. Les ordonnances étaient déjà signées qu'on entendait M. de Vaublanc se plaindre du ministère qui restait inactif, qui ne faisait rien pour combattre la Révolution. En ce moment même, les pairs et les députés recevaient les lettres closes qui les invitaient à assister, le 3 août, à l'ouverture de la session. Était-ce l'effet d'une inadvertance ou d'un

calcul destiné à tromper le public jusqu'au dernier moment? Quoi qu'il en soit, la masse du public qui éprouvait le besoin de se rassurer contre les rumeurs menaçantes qui circulaient depuis plusieurs jours crut pouvoir conclure de l'envoi de ces lettres que le gouvernement ne voulait pas sortir des voies légales et constitutionnelles, et dans un dîner auquel assistaient, avec M. Rothschild, plusieurs membres du corps diplomatique, on se félicitait de voir enfin s'évanouir ces fantômes de coup d'État qui avaient si longtemps obsédé toutes les imaginations. M. de Polignac, poussant la dissimulation jusqu'à ses dernières limites et s'en faisant en quelque sorte un jeu, s'amusait encore, dans la soirée, à entretenir les chefs du ministère des affaires étrangères de ce que contiendrait, disait-il, le discours du trône et de la conduite qu'on tiendrait à l'égard de la Chambre.

Les ordonnances devant paraître le lendemain dans le *Moniteur*, il fallait pourtant se concerter avec le rédacteur en chef de cette feuille. M. Sauvo reçut l'ordre inusité de se rendre chez le garde des sceaux à onze heures du soir. Introduit dans son cabinet, il l'y trouva en compagnie de M. de Montbel. Le garde des sceaux lui remit les ordonnances, lui dit de les reconnaître et d'en donner un reçu. En les parcourant rapidement, M. Sauvo ne put cacher son émotion. M. de Montbel la remarqua. « Eh bien? » lui dit-il. — « Monseigneur, » répondit M. Sauvo, « Dieu sauve la France! » Un long silence suivit ces paroles. Comme il se retirait, M. de Montbel, se

vant précipitamment, le retint, et lui cria avec un accent d'anxiété : « parlez. » — Messieurs, » répliqua M. Sauvo, « j'ai cinquante-sept ans, j'ai vu toutes les journées de « la Révolution, et je me retire avec une profonde ter- « reur de nouvelles commotions. »

C'est par son témoignage seulement qu'on a pu connaître ces derniers détails. Ne serait-il pas possible qu'en les racontant quelques mois après à la commission de la cour des pairs, il ait, même sans le vouloir et sous l'excitation de tout ce qui s'était accompli dans l'intervalle, donné à cet entretien un caractère plus dramatique que celui qu'il avait eu en effet ?

Le 26 juillet, enfin, on lut dans le journal officiel le rapport de M. de Chantelauze et les ordonnances.

Le rapport, signé par tous les ministres, était un violent réquisitoire contre la liberté de la presse, dans lequel d'incontestables vérités se mêlaient à d'énormes sophismes. Il y était dit qu'à aucune époque depuis quinze années la situation intérieure du pays ne s'était présentée sous un aspect plus grave et plus affligeant ; que malgré une prospérité matérielle jusqu'alors sans exemple, des signes de décomposition et des symptômes d'anarchie se manifestaient sur presque tous les points du royaume : que les causes qui avaient concouru à affaiblir les ressorts du gouvernement monarchique tendaient maintenant à en altérer et à en changer la nature ; que dénuée de force morale, l'autorité ne luttait plus qu'avec désavantage contre les factions : que des doctrines perni-

cieuses et subversives hautement professées se répandaient dans toutes les classes de la société; que des inquiétudes trop accréditées agitaient les esprits et tourmentaient la societé; qu'une malveillance active, ardente, infatigable travaillait à ruiner tous les éléments de l'ordre; qu'habile à exploiter les mécontentements et à soulever les haines, elle fomentait un esprit de défiance et d'hostilité contre le pouvoir et cherchait à semer partout des germes de trouble et de guerre civile; que déjà les passions politiques, jusqu'alors contenues dans les sommités de la société, commençaient à en pénétrer les profondeurs et à émouvoir les masses populaires; qu'une multitude de faits recueillis dans le cours des opérations électorales confirmait ces données et qu'ils offriraient le présage trop certain de nouvelles commotions s'il n'était au pouvoir du Roi d'en détourner le malheur; que partout, aussi, il existait un besoin d'ordre, de force et de permanence; que les agitations dont on avait lieu de s'alarmer et qui ne pouvaient s'accroître sans susciter de grands périls étaient presque exclusivement produites par la liberté de la presse; qu'une loi sur les élections, non moins féconde en désordres, avait sans doute concouru à les entretenir, mais que ce serait nier l'évidence que de ne pas voir dans les journaux le principal foyer d'une corruption dont les progrès étaient chaque jour plus sensibles et la première source des calamités qui menaçaient le royaume. L'expérience parlait plus hautement que les théories. Des hommes éclairés et dont la bonne foi n'était



pas suspecte, entraînés par l'exemple mal compris d'un peuple voisin, avaient pu croire que les avantages de la presse périodique en balanceraient les inconvénients et que ses excès se neutraliseraient par des excès contraires. Il n'en avait pas été ainsi, et la question était maintenant jugée dans la conscience publique. A toutes les époques, la presse périodique n'avait été, et il était dans sa nature de n'être qu'un instrument de désordre et de sédition. C'était par son action violente et non interrompue que s'expliquaient les variations trop subites, trop fréquentes de la politique intérieure. Elle n'avait pas permis qu'il s'établît en France un système régulier et stable de gouvernement et qu'on s'occupât avec quelque suite d'introduire dans toutes les branches de l'administration les améliorations dont elles étaient susceptibles. Tous les ministères, quoique formés sous des influences diverses et soumis à des directions opposées, avaient été en butte aux mêmes attaques et au même déchaînement de passions. Les sacrifices, les concessions de tout genre n'avaient pu les soustraire à cette commune destinée. Ce rapprochement seul suffisait pour assigner à la presse son véritable caractère. Elle s'appliquait, par des efforts soutenus, persévérants, à relâcher tous les liens d'obéissance et de subordination, à user les ressorts de l'autorité publique, à la rabaisser, à la ravaler dans l'opinion des peuples, à lui créer partout des embarras et des résistances. Son art consistait, non pas à substituer à une trop facile soumission d'esprit une sage liberté d'examen, mais

à réduire en problèmes les vérités les plus positives: non pas à provoquer sur les questions politiques une controverse franche et utile, mais à les présenter sous un faux jour et à les résoudre par des sophismes. Elle avait ainsi jeté le désordre dans les intelligences les plus droites, ébranlé les caractères les plus fermes. C'était par l'anarchie dans les doctrines qu'elle préludait à l'anarchie dans l'État. Elle n'avait pas même rempli sa condition la plus essentielle, celle de la publicité. Il n'y avait pas de publicité en France dans la juste acception de ce mot. Les faits, quand ils n'étaient pas entièrement controuvés, ne parvenaient à la connaissance de plusieurs millions de lecteurs que tronqués, défigurés, mutilés. Un épais nuage élevé dans les journaux interceptait en quelque sorte la lumière entre le gouvernement et les peuples. Une licence qui franchissait toutes les bornes n'avait respecté, même dans les occasions les plus solennelles, ni les volontés expresses du Roi, ni les paroles descendues du trône. Les unes avaient été méconnues et dénaturées, les autres étaient l'objet de perfides commentaires ou d'amères dérisions. Le dernier acte de la puissance royale, sa proclamation, avait été ainsi discrédité dans la presse avant d'être connu des électeurs. La presse ne tendait à rien moins qu'à subjuguer le gouvernement et à envahir tous les pouvoirs de l'État. Organe prétendu de l'opinion, elle aspirait à diriger les débats des Chambres et elle y apportait le poids d'une influence non moins fâcheuse que décisive. Cette domination avait pris, surtout depuis

deux ou trois ans, dans la chambre des députés un caractère d'oppression et de tyrannie. On avait vu les journaux poursuivre de leurs insultes et de leurs outrages les membres dont le vote leur paraissait incertain ou suspect. Trop souvent, la liberté des délibérations avait succombé sous leurs coups redoublés. Après avoir provoqué une adresse attentatoire aux prérogatives du trône, ils n'avaient pas craint d'ériger en principe la réélection des 221 députés dont elle était l'ouvrage. Et cependant, le Roi avait repoussé cette adresse comme offensante; il avait porté un blâme public sur le refus de concours qui y était exprimé; il avait annoncé la résolution immuable de défendre les droits de sa couronne si ouvertement compromis. Les feuilles périodiques n'en avaient pas tenu compte; elles avaient, au contraire, pris à tâche de renouveler et d'aggraver l'offense. Cette attaque téméraire devait-elle rester plus longtemps impunie? Mais de tous les excès de la presse, le plus grave, peut-être, restait à signaler. Dès le commencement de la glorieuse expédition qui venait de s'accomplir, elle en avait critiqué avec une violence inouïe les causes, les moyens, les préparatifs, les chances de succès. Il n'avait pas dépendu d'elle que le pavillon français ne restât flétri des insultes d'un barbare, que l'Europe ne restât asservie à un esclavage cruel et à des tributs honteux. Par une trahison que les lois auraient pu atteindre, elle s'était attachée à publier tous les secrets de l'armement, à porter à la connaissance de l'étranger l'état des forces de la France, le dénombre-

ment de ses troupes, de ses vaisseaux, l'indication des points de station. Tout, jusqu'au lieu choisi pour le débarquement, avait été divulgué, comme pour ménager à l'ennemi une défense plus assurée, et, chose sans exemple, la presse, en répandant de fausses alarmes sur les périls à courir, n'avait pas craint de jeter le découragement dans l'armée. En signalant à sa haine le chef même de l'expédition, elle avait pour ainsi dire excité les soldats à lever contre lui l'étendard de la révolte. Voilà ce qu'avaient osé les organes d'un parti qui se prétendait national ! Ce qu'il faisait chaque jour n'allait à rien moins qu'à disperser les éléments de la paix publique et à dissoudre les liens de la société. Il ne fallait pas craindre de révéler toute l'étendue du mal pour faire mieux apprécier toute l'étendue des ressources. Une diffamation systématique, dirigée avec une persévérance sans égale, atteignait jusqu'aux plus humbles des agents du pouvoir. Nul des sujets du Roi n'était à l'abri d'un outrage s'il recevait de son souverain la moindre marque de confiance ou de satisfaction. Les fonctionnaires publics, constitués en état permanent de prévention, semblaient en quelque sorte retranchés de la société civile ; on n'épargnait que ceux dont la fidélité chancelait ; on ne louait que ceux dont la fidélité succombait ; les autres étaient notés par la faction pour être plus tard, sans doute, immolés aux vengeances populaires. La presse périodique n'avait pas mis moins d'ardeur à poursuivre de ses traits envenimés la religion et le prêtre. Elle voulait déraciner dans le



cœur des peuples jusqu'au dernier germe des sentiments religieux en attaquant les fondements de la foi et en prodiguant à pleines mains la dérision et le mépris aux ministres des autels. Nulle force n'était capable de résister à un dissolvant aussi énergique que la presse. A toutes les époques, elle s'était dégagée de ses entraves, elle avait fait irruption, invasion dans l'État. On ne pouvait qu'être frappé de la similitude de ses effets depuis quinze ans malgré la diversité des circonstances et le changement des hommes qui avaient occupé la scène politique. Sa destinée était de recommencer la Révolution dont elle proclamait hautement les principes. Placée à plusieurs reprises sous le joug de la censure, elle n'avait jamais ressaisi la liberté que pour reprendre son ouvrage interrompu. La presse départementale, mettant aux prises les jalousies et les haines locales, semant l'effroi dans l'âme des hommes timides, harcelant l'autorité par d'interminables tracasseries, avait exercé une influence presque décisive sur les élections. Ces derniers effets étaient passagers, mais des effets plus durables se faisaient remarquer dans les mœurs et dans le caractère de la nation. Une polémique ardente, mensongère et passionnée, école de scandale et de licence, y produisait des altérations profondes; elle donnait une fausse direction aux esprits, les remplissait de préventions et de préjugés, les détournait des études sérieuses, entretenait jusque dans le sein des familles de funestes dissensions et pourrait par degrés ramener le pays à la barbarie. Contre tant de maux

enfantés par la presse périodique, la loi était réduite à confesser son impuissance. Les mœurs judiciaires se prêtaient difficilement à une répression efficace. Cette vérité d'observation, qui avait depuis longtemps frappé de bons esprits, avait acquis nouvellement un caractère plus marqué d'évidence. La répression, pour être efficace, aurait dû être prompte et forte; elle était restée lente, faible et à peu près nulle. Lorsqu'elle intervenait, le dommage était commis, et loin de le réparer elle y ajoutait le scandale du débat. La poursuite juridique, ayant trop à sévir, se lassait. La presse séditieuse, loin de se lasser jamais, multipliait ses forces en multipliant ses délits. L'insuffisance ou plutôt l'inutilité des précautions établies dans les lois en vigueur était démontrée par les faits. La sûreté publique était compromise par la licence de la presse; il était plus que temps d'en arrêter les ravages. Après ces longues considérations, que j'ai cru devoir reproduire presque textuellement, le rapport arrivait enfin à ces conclusions qu'elles faisaient pressentir. « Entendez, » Sire, » disait-il, « ce cri prolongé d'indignation et » d'effroi qui part de tous les points de votre royaume. » Les hommes paisibles, les gens de bien, les amis de » l'ordre élèvent vers Votre Majesté des mains suppliantes. Tous lui demandent de les préserver du retour des » calamités dont leurs pères ou eux-mêmes eurent tant » à gémir. Ces alarmes sont trop réelles pour n'être pas » écoutées, ces vœux sont trop légitimes pour n'être » pas accueillis. Il n'est qu'un seul moyen d'y satisfaire.

» c'est de rentrer dans la Charte. Si les termes de l'ar-
» ticle 8 sont ambigus, son esprit est manifeste. Il est
» certain que la Charte n'a pas concédé la liberté des
» journaux et des écrits périodiques. Le droit de publier
» ses opinions personnelles n'implique sûrement pas le
» droit de publier par voie d'entreprise les opinions
» d'autrui. L'un est l'usage d'une faculté que la loi a
» pu laisser libre ou soumettre à des restrictions; l'autre
» est une spéculation d'industrie qui, comme les autres
» et plus que les autres, suppose la surveillance de l'au-
» torité publique. Les intentions de la Charte à ce sujet
» sont exactement expliquées dans la loi du 21 octobre
» 1814 qui en est, en quelque sorte, l'appendice; on
» peut d'autant moins en douter que cette loi fut présen-
» tée aux Chambres le 5 juillet, c'est-à-dire un mois
» après la promulgation de la Charte. En 1819, à l'é-
» poque même où un système contraire prévalut dans
» les Chambres, il y fut hautement proclamé que la presse
» périodique n'était point régie par la disposition de l'ar-
» ticle 8. Cette vérité est d'ailleurs attestée par les lois
» qui ont imposé aux journaux la condition d'un caution-
» nement. Maintenant, Sire, il ne reste plus qu'à se de-
» mander comment doit s'opérer ce retour à la Charte et
» à la loi du 21 octobre 1814. La gravité des conjonctu-
» res présentes a résolu cette question. Il ne faut pas
» s'abuser. Nous ne sommes plus dans les conditions or-
» dinaires du gouvernement représentatif. Les principes
» sur lesquels il a été établi n'ont pu demeurer intacts

» au milieu des vicissitudes politiques. Une démocratie
» turbulente, qui a pénétré jusque dans nos lois, tend à
» se substituer au pouvoir légitime. Elle dispose de la
» majorité des électeurs par le moyen de ses journaux et
» le concours d'affiliations nombreuses. Elle a paralysé
» autant qu'il dépendait d'elle l'exercice régulier de la
» plus essentielle prérogative de la couronne, celle de
» dissoudre la chambre élective. Par cela même, la con-
» stitution de l'État est ébranlée. Votre Majesté seule
» conserve la force de la rasseoir et de la raffermir sur
» ses bases. Le droit comme le devoir d'en assurer le
» maintien est l'attribut inséparable de la souveraineté.
» Nul gouvernement sur la terre ne resterait debout s'il
» n'avait le droit de pourvoir à sa sûreté. Ce pouvoir est
» préexistant aux lois, parce qu'il est dans la nature des
» choses. Ce sont là, Sire, des maximes qui ont pour
» elles et la sanction du temps, et l'aveu de tous les pu-
» blicistes de l'Europe. Mais ces maximes ont une autre
» sanction plus positive encore, celle de la Charte elle-
» même. L'article 14 a investi Votre Majesté d'un pou-
» voir suffisant, non sans doute pour changer nos insti-
» tutions, mais pour les consolider et les rendre plus
» immuables. D'impérieuses nécessités ne permettent
» plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême. Le
» moment est venu de recourir à des mesures qui ren-
» trent dans l'esprit de la Charte, mais qui sont en dehors
» de l'ordre légal dont toutes les ressources ont été inu-
» tilement épuisées. Ces mesures, Sire, vos ministres,

» qui doivent en assurer le succès, n'hésitent pas à
» vous les proposer, convaincus qu'ils sont que force
» restera à justice. »

L'ordonnance relative à la presse portait que la liberté de la presse périodique était suspendue; que conformément à la loi de 1814, remise en vigueur à cet effet, nul journal, nul écrit périodique ou semi-périodique, sans distinction des matières qui y seraient traitées, ne pourraient paraître qu'en vertu d'une autorisation royale renouvelée tous les trois mois et révocable ; que les journaux et autres écrits publiés en contravention à ces dispositions seraient immédiatement saisis ; que les presses et caractères qui auraient servi à leur impression seraient placés dans un dépôt public et sous scellés ou mis hors de service ; enfin que les mêmes règles seraient appliquées aux écrits de moins de vingt feuilles d'impression. à ceux de vingt feuilles et plus ne constituant pas un même corps d'ouvrage, et aussi aux mémoires des sociétés savantes ou littéraires s'ils traitaient en tout ou en partie de matières politiques.

Cette ordonnance était contresignée par tous les ministres. Venait ensuite, dans le *Moniteur*, avec le seul contreseing du ministre de l'intérieur, celle qui dissolvait la chambre des députés, le Roi, disait-elle, ayant été informé des manœuvres qui avaient été pratiquées sur plusieurs points du royaume pour tromper et égarer les électeurs pendant les dernières opérations des colléges électoraux.

A la suite de cette ordonnance, le *Moniteur* publiait celle qui changeait le système électoral. Le Roi y disait qu'ayant résolu de prévenir le retour des manœuvres qui avaient exercé une influence pernicieuse sur les dernières élections et voulant réformer, selon les principes de la Charte, une organisation dont l'expérience avait fait sentir les inconvénients, il avait reconnu la nécessité d'user du droit qui lui appartenait, de pourvoir, par des actes émanés de lui, à la sûreté de l'État et à la répression de toute entreprise attentatoire à la dignité de sa couronne. Le système nouveau établi pour atteindre ce but était très-compliqué ; j'en ai déjà indiqué les traits principaux, mais je crois devoir les rappeler avec plus de détails. La Chambre ne devait plus se composer que de *députés des départements*, au nombre de 258, comme cela avait eu lieu jusqu'en 1820, conformément à la lettre de la Charte. Les impôts foncier, personnel et mobilier étaient seuls admis pour constituer le cens électoral et le cens d'éligibilité, ce qui excluait l'impôt des patentes. Le renouvellement par cinquième de la Chambre était rétabli, aux termes de l'article 37 de la Charte abrogé par la loi de 1820. Chaque collége électoral d'arrondissement, formé de tous les censitaires à 300 francs, était appelé à choisir, non pas un député, mais un nombre de candidats égal au nombre des députés du département. Le collége de département, composé du quart plus imposé des censitaires, devait choisir les députés en en prenant la moitié au moins dans la liste

générale des candidats désignés par les collèges d'arrondissement. Les préfets, les sous-préfets et les officiers généraux commandant les divisions militaires et les subdivisions départementales ne pouvaient être élus dans les départements où ils exerçaient leurs fonctions. La liste des électeurs devait être arrêtée par le préfet en conseil de préfecture et affichée cinq jours avant la réunion des collèges. Les réclamations du droit électoral auxquelles il n'aurait pas été fait droit par les préfets seraient jugées par la chambre des députés, ce qui supprimait l'intervention des tribunaux. Les scrutateurs des collèges, au lieu d'être élus comme par le passé, seraient, de droit, les deux membres les plus âgés et les deux plus imposés. Les électeurs écriraient leurs votes sur le bureau ou les y feraient écrire par un des scrutateurs.

A la suite de ces dispositions, toutes combinées dans la pensée de restreindre la liberté électorale, on en lisait d'autres qui semblaient étrangères à l'objet de l'ordonnance, mais qui étaient inspirées par le même esprit. Il y était dit que, conformément à l'article 46 de la Charte, aucun amendement ne pourrait être fait à un projet de loi dans la Chambre s'il n'avait été proposé ou consenti par le Roi et s'il n'avait été renvoyé et discuté dans les bureaux. L'article de la Charte ainsi ressuscité était tombé en désuétude presque sans réclamations dès les premiers jours de la Restauration, parce qu'on avait reconnu que son application serait un obstacle à toute dé-

libération sérieuse sur une œuvre législative ou, tout au moins, y apporterait sans aucun avantage des entraves et des lenteurs regrettables.

Comme l'ordonnance sur la presse, l'ordonnance électorale était revêtue du contreseing de tous les ministres. Le ministre de l'intérieur avait seul contresigné celle qui fixait au 6 décembre la réunion des colléges d'arrondissement, au 13, la réunion des colléges de département, et convoquait les Chambres pour le 28.

L'ordonnance de nomination des nouveaux conseillers d'État terminait cette série de mesures extraordinaires, comme si le gouvernement se fût proposé de ne laisser aucun doute sur son intention d'appeler à son aide, alors qu'il entrait dans les voies de la contrerévolution et de l'illégalité, les plus ardents ennemis des idées et des institutions libérales.

Tel était l'aveuglement de Charles X sur les conséquences probables ou tout au moins possibles des grandes résolutions qu'il venait de prendre, telle était sa sécurité, qu'au moment même où allait éclater ce coup de tonnerre il quittait Saint-Cloud pour aller chasser à Rambouillet d'où il ne devait revenir qu'à la fin de la journée. Par je ne sais quel caprice, soit par un désir puéril de prolonger jusqu'au dernier moment le mystère dont il avait entouré les préparatifs du coup d'État, soit pour éviter aussi longtemps que possible de voir autour de lui des physionomies sérieuses ou désapprobatrices, il avait défendu qu'on distribuât les exemplaires du *Moniteur*

adressés aux habitants du château. Cependant la gouvernante des enfants de France, la duchesse de Gontaut, qui, ce jour-là même, devait les conduire à une partie de campagne arrangée pour leur amusement, étant venue prendre congé de lui, il crut devoir lui apprendre ce que contenait la feuille officielle. L'effroi qu'elle ne put cacher lui causa un mouvement d'irritation qu'il essaya de dissimuler par des plaisanteries. Puis, d'un ton plus sérieux, après avoir essayé de lui prouver que les ordonnances ne dépassaient pas la limite de ses droits, « calmez » vous, » lui dit-il, « jouissez de cette journée. Moi, je » vais la passer à Rambouillet. Vous voyez que je suis » parfaitement tranquille sur les résultats des mesures » que j'ai prises. »

Quant aux courtisans que Charles X emmenait à la chasse, ce ne fut qu'après avoir quitté Saint-Cloud qu'il leur annonça cette grande nouvelle, et leur trouble ne fut pas moins grand que celui de madame de Gontaut.

A Paris, où le *Moniteur* ne parut qu'un peu plus tard qu'à l'ordinaire et où, d'ailleurs, cette feuille n'a jamais eu qu'un nombre assez restreint de lecteurs, bien des gens, vers le milieu de la journée, ignoraient encore l'événement qui venait de s'accomplir. L'étonnement fut d'autant plus grand que depuis quelques jours, comme je l'ai expliqué, on s'était un peu rassuré. L'opinion publique, prise ainsi au dépourvu, ne se manifesta pas immédiatement avec la vivacité à laquelle on aurait pu s'attendre. Les ministres purent, pendant quelques

heures, se flatter de l'illusion que leur audacieuse entreprise ne rencontrerait pas une résistance bien redoutable. Ils reçurent de nombreuses visites et de chaleureuses félicitations. Le rédacteur en chef de la *Gazette de France*, M. Genoude, s'empressa d'aller remercier M. de Polignac du *coup de Charte*, c'était son expression, qui venait de sauver la monarchie.

Tel n'était pourtant pas le sentiment dominant, même dans la grande majorité du parti royaliste. Le langage qu'on y tenait était celui de l'inquiétude, de la désapprobation, chez beaucoup d'entre eux d'une indignation d'autant plus véhémente qu'ils comprenaient les dangers auxquels on exposait bien gratuitement la dynastie, objet de leur culte et de leur amour. Le corps diplomatique presque tout entier partageait ces alarmes. On dit pourtant que l'ambassadeur d'Autriche, le comte Appony, exprima à M. de Polignac la confiance que tout irait bien.

On croyait généralement que la résistance serait vive, mais non pas immédiate; qu'elle se déclarerait dans les élections, et aussi par le refus de l'impôt.

Cependant, il commençait à se manifester une certaine émotion. Des groupes se formaient dans les rues, où l'on commentait les ordonnances et l'on en démontrait l'illégalité, mais sans indiquer encore d'autres moyens de les combattre que cette arme légale du refus de l'impôt. A l'heure de la Bourse, une foule agitée se pressait sur les marches du péristyle. Les fonds publics qui,

dans le cours de l'année, avaient déjà éprouvé une dépréciation considérable, baissèrent de quatre francs, le cinq pour cent tombant à 101 francs 50 centimes et le trois à 75 francs 60 centimes : premier témoignage en quelque sorte officiel du trouble des esprits et des préoccupations des intérêts.

Déjà, plusieurs manufacturiers annonçaient l'intention de renvoyer leurs ouvriers et de fermer leurs fabriques, et on dit que les principaux commerçants et industriels, réunis à l'hôtel-de-ville pour le renouvellement du personnel du tribunal de commerce, prirent une résolution dans ce sens.

J'ai dit que dans la prévision de désordres auxquels, pourtant, le gouvernement ne croyait guère, le maréchal Marmont avait été investi du commandement de toute la force armée de Paris, et que, cette mesure étant considérée comme purement éventuelle, on n'avait pas même jugé nécessaire de lui en donner avis. Voulant assister à une séance de l'Académie des Sciences où son ami, M. Arago, devait prononcer l'éloge du savant Fresnel, il avait quitté Saint-Cloud où le retenaient habituellement ses fonctions de major général, sans avoir lu le *Moniteur* et sans que le Roi lui eût parlé de ce qui l'intéressait pourtant à un si haut degré. Ce fut à l'Institut qu'il apprit le coup d'État. « Eh bien, » dit-il à M. Arago, « ces insensés ont poussé les choses à l'extrême. Vous » n'avez à vous affliger, vous, que comme citoyen, » comme bon Français, mais combien suis-je plus à

» plaindre, moi qui, en qualité de militaire, serai
» peut-être obligé de me faire tuer pour des actes que
» j'abhorre et pour des personnes qui, depuis longtemps,
» semblent s'étudier à m'abreuver de dégoûts ! »

Telles étaient les dispositions de l'homme appelé à défendre la cause qu'il qualifiait si sévèrement.

Dès le matin, le préfet de police avait publié une circulaire portant défense aux imprimeurs d'imprimer tout journal qui n'aurait pas obtenu la permission de paraître. Avant de prendre une résolution, les rédacteurs du *Constitutionnel*, du *Temps* et des *Débats* avaient prié M. Dupin de leur donner une consultation de concert avec quelques-uns de ses confrères du barreau. Il avait convoqué MM. Mérilhou, Barthe, Mauguin et Odilon Barrot, mais à l'heure fixée pour cette consultation, un peu avant midi, M. Dupin vit, non sans quelque déplaisir, entrer chez lui des journalistes d'une opinion très-vive, qu'il n'attendait pas et que les délégués du *Temps* et du *Constitutionnel* avaient avertis. La délibération ne pouvait être longue. Les avocats consultés eurent bientôt *décidé* que les ordonnances étaient illégales et ne devaient pas être exécutées; mais la réunion voulait quelque chose de plus. On parla de faire une protestation. A ce mot, M. Dupin se leva brusquement et déclara que, dans son cabinet, il n'était point député, mais avocat : que les journalistes avaient désiré une consultation ; qu'ils l'avaient et qu'ils pourraient en faire ce qu'ils voudraient. « Personne, » dit alors M. de Rémusat qui représentait

le *Globe*, « personne n'a besoin d'un avocat pour se con-
» vaincre de l'illégalité des ordonnances. Si M. Dupin
» refuse son logis, il faut en chercher un autre. » La réunion se transporta dans les bureaux du *National* où s'ouvrit une délibération plus sérieuse.

Il y fut résolu presque à l'unanimité que l'on résisterait et que les journaux paraîtraient à leurs risques et périls sans demander l'autorisation ministérielle. Le *National* donna l'exemple en faisant imprimer séance tenante un supplément qui appelait les contribuables à la résistance. « La France, » disait-il, « rentre dans une
» carrière dont elle se croyait heureusement sortie de-
» puis quinze ans. Elle retombe en révolution par le
» fait même du pouvoir. La justice, c'est-à-dire l'ob-
» servation des lois, est de son côté. Elle puisera dans
» ce sentiment le courage nécessaire pour persévérer
» dans la défense de son droit... Ce qui reste à faire à
» la France, c'est de refuser l'impôt. La Chambre au-
» jourd'hui brisée, les électeurs, la presse ont fait leur
» devoir. C'est maintenant aux contribuables à sauver la
» cause des lois. L'avenir est remis à l'énergie indivi-
» duelle des citoyens. »

La pensée d'une protestation des journaux était généralement admise, mais chaque journal protesterait-il séparément ou les journaux réunis publieraient-ils une protestation collective ? Après un très-vif débat, l'idée d'une protestation collective, soutenue fortement par M. Thiers, l'emporta à une grande majorité. et une com-

mission composée de MM. Thiers, Cauchois-Lemaire et Chatelain fut chargée de la rédiger. Ce fut M. Thiers qui tint la plume. Pendant qu'il s'occupait de ce travail, beaucoup de personnes étrangères aux journaux vinrent prendre le mot d'ordre, entre autres deux députés, M. Bérard et M. Alexandre de Laborde. En apprenant les ordonnances, ils s'étaient rendus chez M. Laffitte qui était absent de Paris, puis chez M. Casimir Périer où ils avaient trouvé quelques-uns de leurs collègues décidés à résister, mais incertains sur la conduite à tenir. M. de Laborde les avait invités à venir se concerter chez lui dans la soirée.

Dans la réunion des journalistes, on lui offrit la présidence, et il occupait le fauteuil lorsque M. Thiers vint donner lecture de son projet dont voici le texte :

« On a souvent annoncé, depuis dix mois, que les lois » seraient violées, qu'un coup d'État serait frappé. Le » bon sens public se refusait à le croire. Le ministère » repoussait cette supposition comme une calomnie. Cependant, le *Moniteur* a publié enfin ces mémorables » ordonnances qui sont la plus éclatante violation des » lois. Le régime légal est donc interrompu, celui de » la force est commencé. Dans la situation où nous » sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir. » Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écri- » vains des journaux; ils doivent donner les premiers » l'exemple de la résistance à l'autorité qui s'est dé- » pouillée du caractère de la loi. Les raisons sur les-

» quelles ils s'appuient sont telles qu'il suffit de les
» énoncer. Les matières que règlent les ordonnances pu-
» bliées aujourd'hui sont de celles sur lesquelles l'auto-
» rité royale ne peut, d'après la Charte, prononcer toute
» seule. La Charte (article 8) dit que les Français en
» matière de presse sont tenus de se conformer aux lois:
» elle ne dit pas aux ordonnances. La Charte (article 35)
» dit que l'organisation des colléges électoraux sera ré-
» glée par les lois; elle ne dit pas par les ordonnances.
» La couronne avait elle-même reconnu ces articles : elle
» n'avait point songé à s'armer contre eux soit d'un pré-
» tendu pouvoir constituant, soit du pouvoir faussement
» attribué à l'article 14. Toutes les fois, en effet, que
» des circonstances prétendues graves lui ont paru exi-
» ger une modification soit au régime de la presse, soit
» au régime électoral, elle a eu recours aux Chambres.
» Lorsqu'il a fallu modifier la Charte pour établir la sep-
» tennalité et le renouvellement intégral, elle a eu re-
» cours, non à elle-même comme auteur de cette Charte,
» mais aux Chambres. La royauté a donc reconnu, pra-
» tiqué elle-même ces articles 8 et 35, et ne s'est
» arrogé à leur égard ni une autorité constituante, ni
» une autorité dictatoriale qui n'existait nulle part.
» Les tribunaux qui ont droit d'interprétation ont so-
» lennellement reconnu ces mêmes principes. La cour
» royale de Paris et plusieurs autres ont condamné les
» publications de l'*Association bretonne* comme autant
» d'outrages envers le gouvernement. Elle a considéré



comme un outrage la supposition que le gouvernement pût employer l'autorité des ordonnances là où l'autorité de la loi peut seule être admise. Ainsi le texte formel de la Charte, la pratique suivie jusqu'ici par la couronne, les décisions des tribunaux établissent qu'en matière de presse et d'organisation électorale, les lois, c'est-à-dire le Roi et les Chambres. peuvent seuls statuer. Aujourd'hui donc, des ministres criminels ont violé la légalité. Nous sommes dispensés d'obéir. Nous essayons de publier nos feuilles sans demander l'autorisation qui nous est imposée. Nous ferons nos efforts pour qu'aujourd'hui au moins elles puissent arriver à toute la France. Voilà ce que notre devoir de citoyens nous impose, et nous le remplirons. Nous n'avons pas à tracer ses devoirs à la Chambre illégalement dissoute, mais nous pouvons la supplier, au nom de la France, de s'appuyer sur son droit évident et de résister autant qu'il sera en elle à la violation des lois. Ce droit est aussi certain que celui sur lequel nous nous appuyons. La Charte dit (article 50) que le Roi peut dissoudre la chambre des députés; mais il faut pour cela qu'elle ait été réunie,constituée en chambre, qu'elle ait soutenu, enfin, un système capable de provoquer sa dissolution. Mais avant la réunion, la constitution de la Chambre, il n'y a que des élections faites. Or, nulle part la Charte ne dit que le Roi peut casser les élections. Les ordonnances publiées aujourd'hui ne font que casser les élections ; elles sont donc

» illégales, car elles font une chose que la Charte n'au-
» torise pas. Les députés élus, convoqués pour le 3 août.
» sont donc bien et dûment élus et convoqués. Leur
» droit est le même aujourd'hui qu'hier. La France les
» supplie de ne pas l'oublier. Tout ce qu'ils peuvent
» pour faire prévaloir ce droit, ils le doivent. Le gou-
» vernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité
» qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce
» qui nous concerne; c'est à la France à juger jusqu'où
» doit s'étendre sa propre résistance. »

Le *Journal des Débats* n'était pas représenté dans la réunion à laquelle on soumit ce projet; un des propriétaires du *Constitutionnel* la quitta pour aller solliciter l'autorisation exigée par l'ordonnance relative à la presse: mais, après une courte discussion, la protestation fut adoptée par les autres propriétaires et rédacteurs des journaux libéraux, et, sur la proposition de M. Thiers, on décida qu'elle serait signée individuellement. Parmi les noms qui s'y trouvèrent inscrits, on distingue, avec celui de M. Thiers, ceux de MM. Mignet, Carrel, de Rémusat, Pierre Leroux, Chatelain, Coste, Baude, Cauchois-Lemaire, Evariste Dumoulin, Fazy, Roqueplan, mêlés à d'autres d'une importance fort inégale, mais dont les moins considérables eurent alors un moment de célébrité et d'influence.

Cet acte accompli, la réunion se dispersa, et ceux qui en avaient fait partie se répandirent dans tous les quartiers de Paris où ils portèrent le conseil de résister, mais

sans s'expliquer clairement sur le mode de résistance. La protestation qu'ils venaient de signer fut répandue par milliers d'exemplaires et envoyée par ballots dans les départements.

Sur la demande du gérant du *Journal du Commerce*, M. Debelleyme, président du tribunal civil, par une ordonnance de référé, enjoignit à l'imprimeur de cette feuille d'en continuer provisoirement l'impression, attendu que l'ordonnance du 25 juillet n'avait pas encore été promulguée dans les formes légales. Bien que cette décision, prise à la lettre, n'impliquât qu'une question de forme, dans les conjonctures où elle intervenait, le public ne pouvait manquer d'y voir une désapprobation du coup d'État.

Dans les rues, des groupes animés se formaient. Des jeunes gens montés sur des chaises dans le jardin du Palais-Royal donnaient lecture du *Moniteur* et demandaient si la France se laisserait ravir ses libertés. Les attroupements, dispersés par les gendarmes, ne tardaient pas à se reformer, et quelques cris de *Vive la Charte!* s'y faisaient entendre.

Un grand nombre d'électeurs se réunissaient, sous la présidence de MM. Treilhard et Mérilhou, dans les bureaux du *National*, devenus le foyer principal du mouvement. M. de Schonen, député, conseiller à la cour royale et ancien *carbonaro*, y proposa d'opposer la force à la force et de répondre aux ordonnances par l'insurrection. Il fut applaudi et fortement appuyé par une partie des assis-

tants qui demandaient aussi le rétablissement de la garde nationale; mais M. Thiers représenta que l'attitude du peuple n'était pas telle qu'elle dût encourager une semblable tentative. On se borna à décider que des commissions seraient formées dans chaque arrondissement pour organiser le refus de l'impôt.

Entre six et sept heures du soir, pourtant, quelques rassemblements d'ouvriers commencèrent à parcourir les boulevards aux cris de *Vive la Charte! à bas les ministres!* D'autres rassemblements stationnaient sur les places du Palais-Royal et du Carrousel, et aussi dans la rue de Castiglione, où des élèves des écoles se trouvaient mêlés à des ouvriers. MM. de Peyronnet, d'Haussez et de Montbel étaient en ce moment réunis chez le président du conseil. Ils résolurent de se transporter chez le garde des sceaux, qui était souffrant, pour aviser à ce qu'il y avait à faire. La voiture dans laquelle se trouvaient MM. de Polignac et d'Haussez fut reconnue; les cris *à bas les ministres*, *à bas Polignac*, se firent entendre. On leur lança une grêle de pierres dont une blessa légèrement M. d'Haussez. Des pierres furent aussi jetées contre les fenêtres du ministère des finances et de celui des affaires étrangères.

Cette fois encore, les attroupements furent facilement dispersés, et la confiance des ministres ou tout au moins de M. de Polignac s'en accrut. Au préfet de la Seine et au colonel de la gendarmerie de Paris qui venaient demander des instructions, M. de Peyronnet et le préfet de police répondirent qu'il n'y avait rien à craindre. Le com-

mandant de la place, le général de Wall, témoignait aussi une grande sécurité.

En ce moment, les députés convoqués par M. de Laborde se rendaient chez lui au nombre de quatorze. On remarquait parmi eux MM. Casimir Périer, Jacques Lefebvre, de Schonen, Villemain, Mauguin et Daunou. M. Bérard, appuyé par M. de Schonen, proposa de rédiger et de voter une protestation, mais M. Périer fit l'observation que l'assemblée était trop peu nombreuse pour prendre une telle résolution et qu'il convenait de laisser aux députés absents de Paris le temps d'arriver. On convint de se revoir le lendemain chez M. Périer. Comme on allait se séparer, plusieurs délégués de la réunion du *National*, ayant à leur tête M. Mérilhou, vinrent demander aux députés un acte significatif, mais on leur répondit que tout était remis au lendemain.

Ainsi se termina cette journée. Elle n'avait rien eu de décisif. Bien que l'émotion des esprits fût grande, rien n'annonçait encore une insurrection redoutable. La masse du peuple n'était pas encore en mouvement. Dans la soirée, les bals des barrières reçurent leurs habitués. Les théâtres étaient remplis, et l'opposition ne s'y manifestait que par l'empressement à saisir, à applaudir tout ce qui pouvait être interprété comme des allusions hostiles au gouvernement. Ceux des ministres dont c'était le jour de réception virent affluer dans leurs salons une foule de visiteurs attirés, les uns par la curiosité, les autres par le désir d'être des premiers à saluer ce qu'ils s'imaginaient être le soleil le-

vant. M. de Guernon-Ranville raconte que des hommes mêmes qu'il avait jusqu'alors considérés comme très-libéraux, en le félicitant du parti qu'on venait de prendre, disaient hautement que c'était le seul moyen d'en finir et qu'il n'y avait plus aucun ménagement à garder avec les révolutionnaires.

A cette heure même Charles X rentrait à Saint-Cloud avec le Dauphin, revenant de Rambouillet où il avait passé toute la journée à la chasse. En descendant de voiture, il demanda au duc de Raguse ce qu'il y avait de nouveau à Paris. — « Sire, » répondit le maréchal, « un grand » effroi, un grand abattement et une chute des fonds ex- » traordinaire. — De combien les fonds sont-ils tom- » bés? » demanda le Dauphin. — « Monseigneur, de quatre » francs. — Ils remonteront, » reprit le prince. M. de Polignac, dans une lettre qu'il avait écrite au Roi, tout en avouant qu'il y avait un peu d'agitation, ne paraissait y attacher aucune importance. Lorsque le Roi entra dans le salon, il y trouva la duchesse de Berry qui se jeta dans ses bras en le félicitant d'*être enfin roi*. Charles X alla se coucher, fort tranquille et sans penser encore à donner connaissance au duc de Raguse de l'ordonnance qui lui conférait le commandement de toute la force armée.

Le lendemain, 27 juillet, à onze heures et demie, après la messe, le maréchal qui allait partir pour la campagne fut appelé dans le cabinet du Roi. « Il paraît, » lui dit Charles X, « qu'on a quelques inquiétudes pour » la tranquillité de Paris. Allez-y, prenez le comman—

» dement des troupes et passez d'abord chez M. de Po-
» lignac. Si tout est en ordre ce soir, vous pourrez rentrer
» à Saint-Cloud. » Le duc de Raguse partit aussitôt pour Paris, et M. de Polignac lui ayant communiqué l'ordonnance qui l'investissait du commandement, il alla, à une heure, s'installer à l'état-major où il donna les premiers ordres.

Le Roi, on le voit, n'avait encore que bien peu d'inquiétude. Il donnait des audiences, il travaillait avec le ministre de l'intérieur et l'intendant de la liste civile. M. de Polignac ne semblait pas beaucoup plus alarmé. En sa qualité de ministre de la guerre par intérim, il discutait une adjudication de fournitures.

Cependant, la situation s'était fort aggravée depuis la veille. La lutte armée n'avait pas encore commencé, mais elle se préparait, et, dès l'aube du jour, l'aspect de Paris annonçait qu'elle serait sérieuse. L'insurrection s'organisait et faisait de nombreuses recrues parmi le ouvriers congédiés par les chefs d'ateliers. Les ouvriers imprimeurs, atteints plus particulièrement par les ordonnances dans l'industrie qui les faisait vivre, se montraient les plus ardents. La jeunesse des écoles, livrée depuis la veille à une vive fermentation, travaillait aussi à exciter le peuple et s'apprêtait à se joindre à lui.

Les journaux royalistes auxquels on avait accordé sans difficulté l'autorisation de paraître célébraient, dans leur aveuglement, le triomphe que la royauté venait de remporter sur la Révolution et vantaient les ordonnances

comme des mesures de salut qui avaient écrasé les ennemis du trône et de la religion. L'*Universel* soutenait qu'il ne s'agissait pas d'un coup d'État et que la Charte autorisait ces ordonnances.

Le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel*, ces deux représentants de l'opposition relativement modérée, n'ayant pas voulu demander ou n'ayant pas obtenu l'autorisation et n'osant s'exposer aux conséquences d'une désobéissance formelle, s'abstinrent de paraître. D'autres furent plus hardis. Le *National*, le *Globe* et le *Temps* publièrent, à côté des ordonnances, la protestation des journalistes, en y ajoutant de chaleureux appels à la résistance. « Le » crime est consommé, » disait le *Globe*. dans un article écrit par M. de Rémusat, « les ministres ont conseillé » au Roi des ordonnances de tyrannie. Nous n'appelons » que sur les ministres la responsabilité de pareils actes, » mais nous la voulons mémorable... Nous appelons de » toutes nos forces la haine publique sur la tête de » MM. de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze, de » Montbel, de Guernon-Ranville et d'Haussez. » Le *Courrier* réimprimait l'arrêt de la cour royale sur l'*Association bretonne* et engageait les députés à ne pas oublier que leur droit était le même qu'avant les ordonnances. Le *National* publiait une lettre de M. Dunoyer, l'ancien rédacteur du *Censeur*, qui jurait sur sa vie de ne payer aucune contribution jusqu'à ce qu'il eût vu rappeler ces monstrueuses ordonnances. Le *Temps* déclarait qu'une seule autorité subsistant encore, l'autorité judiciaire, il

se réfugiait derrière elle. Les presses du *National* et du *Temps* multipliaient les placards où se lisait, avec de violents commentaires, la protestation des journalistes, et ces placards étaient répandus dans tous les quartiers par des jeunes gens, anciens membres de sociétés secrètes. Quelques-uns, montés sur des bancs, en donnaient lecture aux passants.

Le préfet de police avait ordonné aux commissaires de saisir les journaux qui paraissaient sans autorisation et d'en mettre les presses et les caractères hors de service. Dès le matin, deux commissaires se présentèrent aux bureaux du *National* et signifièrent au gérant et aux rédacteurs l'ordre qu'ils étaient chargés d'exécuter. Le gérant était M. Gauja, les rédacteurs étaient MM. Thiers, Mignet et Carrel. Ils refusèrent d'ouvrir la porte, disant que la saisie projetée était un vol qui ne se consommerait que par la violation, avec effraction, de leur domicile. L'effraction eut lieu; les presses furent saisies et démontées: mais les commissaires ne trouvèrent pas un seul des exemplaires imprimés pendant la nuit et qui étaient déjà en circulation, et à peine s'étaient-ils retirés que les rédacteurs du *National* trouvèrent moyen de faire imprimer une feuille séparée où ils qualifiaient sévèrement ce qui venait de se passer. « Nous pouvons, » disaient-ils, « parler encore aujourd'hui à la France. Hier, la Charte a » été déchirée; hier, ceux qui trouvaient en elle leurs » garanties les ont perdues; hier, chacun s'en est remis » à ses forces et doit n'attendre son salut que de ses

» forces. Nous comptons sur celles de la France... Il n'y » pas d'exemple d'un coup d'État resté impuni. »

Peu de personnes avaient été témoins de cette scène. Elle se renouvela avec plus d'éclat dans les bureaux du *Temps*. Le commissaire, se présentant à la porte des ateliers, la trouva fermée, et un des rédacteurs, M. Baude, lui déclara qu'on ne l'ouvrirait pas. Le commissaire, ceint de son écharpe, lut à haute voix l'ordonnance du préfet. M. Baude, au nom de la loi supérieure à un arrêté de police, lui défendit de passer outre et le menaça d'un procès en cour d'assises s'il touchait à ses presses. « Ignorez-vous, » lui dit-il, « que le code pénal punit » des travaux forcés le voleur par effraction? » Le commissaire insista vainement pour qu'on le laissât accomplir sa mission, offrant d'insérer dans son procès-verbal la protestation de M. Baude. Celui-ci se refusa à tout accommodement. Il était midi. La foule, attirée par le bruit, commençait à se rassembler et encourageait M. Baude lisant l'article du code pénal. Le commissaire, pour en finir, envoya chercher un serrurier qui, intimidé par une nouvelle allocution de M. Baude et par les clameurs des assistants, refusa d'obéir et s'éloigna au bruit des applaudissements. Un autre, appelé ensuite, en fit autant, et le commissaire dut en référer au préfet de police qui mit en réquisition le serrurier ordinairement chargé de river les fers des forçats. Ce dernier s'étant montré plus docile, la porte de l'atelier fut forcée, mais la lutte avait duré plusieurs heures, dans une rue populeuse, la rue de

Richelieu, sous les yeux d'une multitude exaspérée dont l'attitude prenait, de moment en moment, un caractère plus hostile.

L'esprit de résistance se propageait, mais les armes manquaient. Le mouvement n'avait pas de direction précise. Le seul cri que l'on entendit était celui de *Vive la Charte!* Parmi les plus animés, bien peu croyaient au succès d'une insurrection, et les plus résolus hésitaient encore à en donner le signal.

L'hésitation était bien plus grande encore dans la réunion des députés qui, comme on en était convenu la veille, étaient alors assemblés chez M. Casimir Périer, dans son hôtel de la rue Neuve-du-Luxembourg. Ils étaient au nombre de trente-sept, parmi lesquels on comptait, avec le maître de la maison, MM. Labbey de Pompières, Mauguin, le comte de Lobau, Dupin, les généraux Sébastiani et Gérard, Villemain, Guizot, de Laborde, Bertin de Vaux, Audry de Puyraveau, Benjamin Delessert, Mathieu Dumas, Bavoux et de Schonen. Le duc de Broglie, bien qu'il ne fît pas partie de le Chambre, était aussi présent. MM. de La Fayette, Laffitte, Benjamin Constant et Dupont de l'Eure n'étaient pas encore arrivés à Paris. M. Labbey de Pompières accepta la présidence. Tout le monde était d'accord pour reconnaître l'illégalité des ordonnances dont les auteurs devaient être mis en accusation, mais tandis que plusieurs membres proposaient des protestations conçues dans une forme plus ou moins hardie, plus ou moins timide. M. Dupin demanda qu'on restât

dans la légalité et qu'on envoyât à Saint-Cloud une adresse respectueuse pour supplier le Roi de maintenir l'intégrité du pacte fondamental. Il y avait autant d'opinions différentes que d'opinants. Pendant que les députés délibéraient ainsi confusément, un grand nombre de jeunes gens, appartenant surtout aux écoles, avaient entouré l'hôtel, et ils demandaient à être introduits, mais la porte ne s'ouvrit que pour la députation des électeurs qui s'était présentée la veille chez M. de Laborde et qui se composait de MM. Mérilhou et Boulay de la Meurthe. Ils parlèrent d'une insurrection comme du seul moyen de résistance qui pût avoir quelque efficacité et adjurèrent les députés de se mettre à sa tête. Enfin, vers quatre heures, il fut résolu qu'une protestation serait faite et que. le lendemain, MM. Guizot, Villemain et Dupin, chargés chacun séparément de rédiger un projet, le soumettraient à une nouvelle réunion. Comme il ne paraissait pas prudent d'avoir un lieu fixe de rassemblement que l'autorité n'aurait pu manquer de connaître, on décida que la réunion du jour suivant aurait lieu dans la rue du Faubourg-Poissonnière, au centre des quartiers habités par la classe ouvrière, dans la maison de roulage dirigée par M. Audry de Puyraveau, député de la plus extrême gauche. Ce choix semblait une indication, peut-être involontaire, du caractère plus prononcé que prenait peu à peu le mouvement.

La foule réunie autour de l'hôtel de M. Périer et, tout près de là, sur le boulevard des Capucines, devant l'hôtel

du ministère des affaires étrangères, était devenue considérable. On entendait les charges que faisait, pour la disperser, la gendarmerie à cheval commandée par M. de Foucault, celui que l'arrestation de Manuel avait rendu célèbre sept ans auparavant. Les députés se séparèrent au bruit d'un coup de feu, le premier qui eût été tiré.

Le gouvernement ne perdait pourtant pas confiance. Le procureur du Roi, M. Billot, avait lancé des mandats d'arrêt contre les quarante-quatre signataires de la protestation des journalistes et les avait transmis à la préfecture de police pour qu'elle les mît à exécution, mais on ne connaissait pas toutes les adresses, et l'ordre d'arrestation fut ajourné au lendemain. La plupart des prévenus, bientôt avertis, eurent le temps de trouver un asile, et la suite des événements ne permit pas que l'ordre fût exécuté.

Depuis que la population savait que le duc de Raguse, presque aussi impopulaire que M. de Bourmont, était chargé du maintien de l'ordre, l'irritation des esprits s'était accrue. Il devenait évident que l'emploi énergique de la force armée pourrait seul en triompher, mais celle qu'on avait sous la main était insuffisante. M. de Polignac avait cru pouvoir disposer de 18,000 hommes. Ce calcul était fort exagéré. On a prétendu que son erreur provenait en partie de ce que, peu au fait des détails d'organisation militaire bien qu'il se trouvât en ce moment chargé du portefeuille de la guerre, il ne se rendait pas compte de

la différence qui existe entre l'effectif d'un corps et le nombre des hommes présents sous le drapeau. Ce qui est certain, c'est que le duc de Raguse, lorsqu'il voulut, en prenant possession du commandement, s'assurer de la puissance des moyens d'action qu'on lui confiait, reconnut que ses forces ne dépassaient pas 11,000 hommes dont il fallait même déduire les détachements employés à la garde de Saint-Cloud et à plusieurs autres services spéciaux, et, si l'on avait toute raison de compter sur le dévouement des régiments de la garde royale qui faisaient partie de cette petite armée, il n'en était pas de même des quatre régiments de ligne qui leur étaient associés, lesquels étaient commandés par des officiers inconnus.

A peine installé à l'état-major, le maréchal avait appris que des rassemblements considérables se formaient dant la rue Saint-Honoré, qu'ils se dirigeaient vers la place du Palais-Royal et que des pierres étaient lancées aux gendarmes qui avaient dû faire usage de leurs armes. en sorte qu'une trentaine de coups de fusil avaient déjà été tirés. Il donna l'ordre à toutes les troupes de sortir de leurs casernes et de se porter, avec quelques pièces de canon, sur le boulevard des Capucines, le Carrousel, la place Louis XV, le Pont-Neuf, la place Vendôme, les boulevards Poissonnière et Saint-Denis et la place de la Bastille. Ces mouvements s'opérèrent sans rencontrer de résistance sérieuse. Il y eut pourtant quelques engagements. Des barricades avaient été construites dans la rue Saint-

Honoré à l'angle de la rue de Rohan et à l'angle de la rue de l'Échelle. Elles furent abattues une première fois, puis relevées et abattues de nouveau. Quelques hommes du peuple furent tués ou blessés. Un feu de peloton atteignit un vieillard dont les insurgés, suivant un usage qu'on a vu se reproduire dans toutes les occasions semblables, promenèrent le cadavre sanglant pour exciter l'indignation de la foule.

Le mouvement gagnait le quartier du Temple et du Château-d'Eau et le faubourg Saint-Antoine. Dans la soirée, les insurgés occupèrent l'imprimerie royale. Des rassemblements nombreux, formés autour de l'Hôtel-de-Ville, se répandirent sur les boulevards. On mit le feu à des baraques de bois qui servaient de corps de garde sur la place de la Bourse et que les gardiens, assaillis à coups de pierres, furent forcés d'évacuer. Plusieurs barrières furent également brûlées, les réverbères brisés dans un grand nombre de quartiers livrés ainsi, lorsque la nuit arriva, à une obscurité complète.

Des patrouilles, parcourant la ville dans tous les sens, semblèrent y ramener un peu de calme. Vers neuf heures, les rassemblements se dispersèrent, les troupes rentrèrent dans leurs casernes, et ceux qui ne savaient pas ce que c'est qu'un grand mouvement populaire purent croire que tout était fini. Bien au contraire, les événements de la journée, le sang qui avait commencé à couler avaient porté au plus haut degré l'irritation des masses. L'attitude des régiments de ligne, beaucoup moins décidée que

celle de la garde, avait pu donner des espérances aux insurgés qui, lorsqu'ils les rencontraient, les saluaient de leurs acclamations. L'idée de la possibilité d'une révolution pénétrait dans beaucoup d'esprits qui, naguère encore, en étaient bien éloignés. A l'agitation de la rue avait succédé celle d'un certain nombre de réunions où bourgeois, étudiants, ouvriers s'excitaient aux résolutions énergiques. Dans celle qui eut lieu chez M. Cadet Gassicourt et que présidèrent successivement MM. Maurice Duval et Chevalier, quelqu'un proposa, dit-on, de mettre hors la loi tous les ennemis de la nation, le Roi et les gendarmes. L'exaltation et le désordre grandissaient de moment en moment. M. Thiers s'efforçait vainement de ramener la discussion sur le terrain de la résistance légale. La réunion, avant de se séparer, décida que les douze comités qui devaient organiser le refus de l'impôt seraient constitués et chargés, dans leurs arrondissements respectifs, de diriger la résistance et de pousser le peuple à une insurrection générale. Ils devaient se procurer des munitions, des armes et s'efforcer de rassembler la garde nationale, dissoute en 1827, mais qu'on avait négligé de désarmer. Les membres de ces comités appartenaient presque tous à l'ancienne société des *carbonari*.

Les ministres, sans en excepter M. de Polignac, commençaient à s'inquiéter. Ils recevaient du préfet de police la nouvelle que l'agitation gagnait les faubourgs, que plusieurs milliers d'ouvriers, renvoyés des ateliers, al-

laient se trouver sans travail. Ils apprenaient aussi que des boutiques d'armuriers avaient été pillées. Réunis en permanence à l'hôtel des affaires étrangères, ils résolurent, à onze heures du soir, de prendre une mesure qui concentrerait tous les pouvoirs dans les mains du chef de la force armée. Ils décidèrent que Paris serait mis en état de siége, et M. de Guernon-Ranville rédigea une proclamation que le duc de Raguse devait adresser le lendemain aux Parisiens pour leur annoncer qu'il prendrait toutes les dispositions nécessaires à l'effet de réprimer sévèrement les agitateurs. Les ministres se séparèrent à minuit et regagnèrent à pied leurs domiciles. Les rues qu'ils eurent à parcourir étaient parfaitement tranquilles.

A Saint-Cloud, Charles X, entretenu dans sa sécurité par les informations que M. de Polignac lui faisait parvenir, passa la soirée à jouer au *whist*, suivant son habitude.

Le mercredi, 28 juillet, de très-bonne heure, M. de Polignac alla faire signer au Roi l'ordonnance de la mise en état de siége qui, présentée à ce prince comme une mesure de simple précaution, ne le tira pas de sa quiétude. Elle fut remise au duc de Raguse et la proclamation rédigée par M. de Guernon-Ranville fut affichée en quelques endroits, mais presque aussitôt déchirée par la population.

Les ministres, ou du moins la plupart d'entre eux, ne se rendant pas compte encore de l'étendue du danger,

se persuadaient que l'arrivée de quelques bataillons et escadrons de la garde et d'autres troupes, appelés en toute hâte de Versailles, de Saint-Denis et de Rueil, suffirait pour y faire face, mais, dès les premières heures de cette journée, l'insurrection avait pris des proportions telles qu'ils devaient en perdre l'espérance.

La nuit avait été mise à profit par les insurgés. Plusieurs rues étaient dépavées ; des barricades s'étaient élevées dans tous les quartiers populeux ; on avait encore envahi des boutiques d'armuriers, et, à cinq heures du matin, une foule mêlée de gardes nationaux, d'ouvriers, de jeunes gens du commerce et des écoles, se répandait dans la ville, forçant les corps de garde occupés par des postes trop faibles, désarmant les pompiers et les vétérans qui ne tentaient même pas une résistance inutile, coupant la corde des réverbères, traînant dans les rues le drapeau blanc, arrachant et brisant partout les insignes de la royauté et les enseignes des boutiques où ils étaient représentés. Comme l'autorité ne s'était pas attendue à la violence soudaine d'un tel soulèvement, l'insurrection put, en quelques heures, s'emparer de l'arsenal, des poudrières, de la manutention, de la prison de l'abbaye, du dépôt d'armes de Saint-Thomas-d'Aquin. A l'hôtel-de-ville, elle ne trouva qu'un poste de seize hommes qui ne put l'empêcher d'y arborer le drapeau tricolore aux cris de *vive la Charte, à bas les ministres, à bas les Bourbons!* Dans d'autres quartiers, au contraire, tout était tranquille. M. de Broglie, M. de Rémusat, M. Cousin.

réunis chez M. Guizot qui habitait alors dans la rue de la Ville-l'Évêque, y virent arriver M. Carrel, un des rédacteurs du *National*, qui leur dit que tout était perdu et que le gouvernement était maître du terrain. En ce moment même, on vint leur annoncer que les trois couleurs flottaient sur l'hôtel-de-ville.

Le *National*, le *Temps* et plusieurs autres journaux avaient fait imprimer sur des feuilles volantes des proclamations où, pour la seconde fois, ils faisaient appel aux magistrats, aux pairs, aux députés, aux gardes nationaux, à l'armée, à tous les contribuables contre les violateurs de la loi. « Honte et malheur, » disaient-ils, « aux » ministres comme à leurs complices! Qu'ils rassemblent » leurs cours prévôtales pour que nous connaissions tous » les coupables à juger par la nation! Prévôts, ministres, » censeurs, fonctionnaires, autant de complices du » grand attentat qui vient d'être commis. Recueillons » leurs noms dans le *Moniteur* et gardons-les bien. Il » faut que tous ces petits faiseurs de coups d'État su» bissent une peine qu'hier encore nous n'aurions jamais » pensé à leur infliger. »

J'ai parlé de l'ordonnance de référé par laquelle, deux jours auparavant, le président du tribunal de première instance avait enjoint à l'imprimeur du *Journal du Commerce* d'en continuer provisoirement l'impression, *l'ordonnance du 25 juillet n'ayant pas encore été promulguée dans les formes légales*. J'ai fait remarquer que, dans cette décision, la question de forme avait enveloppé et, en

quelque sorte, déguisé la question de fond. Depuis lors, les événements avaient marché; l'esprit de résistance s'était enhardi. Aussi, le tribunal de commerce, saisi d'une question semblable par la plainte du *Courrier français* contre son imprimeur, n'hésita-t-il pas à rendre un jugement qui n'était rien moins que la condamnation explicite du coup d'État. « Le tribunal, » disait ce jugement, « considérant que, pour se soustraire à ses obligations, » Gauthier Laguionie (l'imprimeur), oppose un avis » du préfet de police contenant injonction d'exécuter » une ordonnance du 25 de ce mois; que cette ordon- » nance, contraire à la Charte, ne saurait être obligatoire » ni pour la personne sacrée et inviolable du Roi, ni » pour les citoyens aux droits desquels elle porte at- » teinte,... ordonne que les conventions d'entre les parties » recevront leur effet et condamne Gauthier Laguionie » à imprimer le journal le *Courrier français*, et ce, dans » les vingt-quatre heures pour tout délai. » Au moment où le président, M. Ganneron, depuis député, prononçait ce jugement, le bruit de la fusillade retentissait autour du tribunal.

Le duc de Raguse, informé de ce qui s'était passé pendant la nuit, avait, dès sept heures du matin, donné l'ordre de faire sortir les troupes de leurs casernes pour reprendre leurs positions de la veille. Il avait en même temps écrit au Roi pour essayer de lui faire comprendre la gravité de la situation. « Sire, » lui disait-il, « j'ai » déjà eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté

» de la dispersion des groupes qui ont troublé la tran-
» quillité de Paris. Ce matin, ils se reforment plus nom-
» breux et plus menaçants. Ce n'est plus une émeute,
» c'est une révolution. Il est urgent que Votre Majesté
» prenne des moyens de pacification. L'honneur de la
» couronne peut encore être sauvé. Demain, peut-être,
» il ne serait plus temps. Je prends mes mesures pour
» combattre. Les troupes seront prêtes à midi, mais j'at-
» tends avec impatience les ordres de Votre Majesté. »

Malheureusement, les ministres les plus accrédités auprès du Roi continuaient à voir les choses sous un aspect moins alarmant. Le langage de M. de Peyronnet et de M. Capelle, qui se rendirent à Saint-Cloud où devait se tenir le conseil sans prévoir que leurs collègues n'auraient pas la possibilité d'aller les y joindre, ne pouvait que détruire l'effet des conseils du maréchal, alors même que le Roi eût été disposé à les écouter.

La révolte grossissait. Les élèves de l'école polytechnique, forçant les portes de l'école, se jetaient dans les rangs des insurgés où leur uniforme bien connu et leur science même les désignaient pour le commandement et dont ils régularisaient les mouvements. Le tocsin sonnait à l'hôtel-de-ville. Un immense drapeau tricolore était arboré sur les tours de Notre-Dame dont le gros bourdon portait au loin le signal de la guerre civile.

Les ministres, ne se croyant plus en sûreté à l'hôtel des affaires étrangères où ils s'étaient réunis pour la plupart, allèrent s'établir aux Tuileries où le maréchal at-

quelque sorte, déguisé la question de fo
les événements avaient marché ; l'esprit
tait enhardi. Aussi, le tribunal de comr
question semblable par la plainte d
contre son imprimeur, n'hésita-t-
gement qui n'était rien moins q
plicité du coup d'État. « Le trib
» considérant que, pour se
» Gauthier Laguionie (l'
» du préfet de police
» une ordonnance du
» nance, contraire à
» ni pour la perso
» pour les citoy
» teinte,... ord
» recevront le
» à imprim
» les ving
où le pr
ce juge
du tri
I
pe

enc
tourner. I
Sur plusieurs
ou changer de directio
i, les soldats de la ligne f
armes. On avait vu des homme
se mêler à eux et leur distribuer d
e-vie.
trois heures, le duc de Raguse, sur la
de Polignac, signa, non sans avoir hésit
l'ordre d'arrestation de quelques députés q
posait compromis dans ce qui se passait,
de MM. de La Fayette et Lafitte, qui venai
Paris, de M. de Salverte, de M. Audry de

tendait impatiemment une réponse de Saint-Cloud. Cette réponse n'arrivant pas, à midi, il mit en mouvement sa petite armée. Le général de Saint-Chamans reçut l'ordre de suivre les boulevards jusqu'à la place de la Bastille, d'y disperser les rassemblements, d'observer le faubourg Saint-Antoine et de se mettre en communication avec le général Talon qui devait occuper la place de Grève. Le général de Quinsonas et le général de Wall étaient chargés d'occuper le marché des Innocents et la place des Victoires. A peine leurs colonnes s'étaient-elles ébranlées qu'une violente fusillade partit des fenêtres des maisons dans les rues qu'ils traversaient. Des femmes et des enfants secondaient les insurgés en jetant sur les troupes des projectiles de toute espèce, des tuiles, des pavés, des meubles même. A chaque instant, on rencontrait des barricades qu'il fallait enlever ou tourner. Partout, les engagements furent très-vifs. Sur plusieurs points, les troupes durent reculer ou changer de direction. Sur plusieurs points, aussi, les soldats de la ligne fléchirent et mirent bas les armes. On avait vu des hommes en habit bourgeois se mêler à eux et leur distribuer du vin ou de l'eau-de-vie.

A trois heures, le duc de Raguse, sur la demande de M. de Polignac, signa, non sans avoir hésité un moment, l'ordre d'arrestation de quelques députés que l'on supposait compromis dans ce qui se passait, entre autres, de MM. de La Fayette et Laffitte, qui venaient d'arriver à Paris, de M. de Salverte, de M. Audry de Puyraveau et

aussi d'un M. Marchais, qui n'était pas député, mais qu'en sa qualité de secrétaire de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, on regardait comme l'agent le plus actif du *comité directeur*. Il paraît que le maréchal avait fait retrancher quelques noms de la liste dressée par le ministère.

A l'heure même où les troupes se mettaient en mouvement, une trentaine de députés, moins nombreux par conséquent qu'ils n'avaient été la veille chez M. Périer, se réunissaient chez M. Audry de Puyraveau. Cette fois, M. de La Fayette et M. Laffitte étaient présents, mais le duc de Broglie qui, comme je l'ai dit, était allé le jour précédent à la réunion de M. Périer ne crut pas devoir paraître à cette nouvelle réunion, craignant que, dans les circonstances où l'on se trouvait et dans le lieu où elle allait se tenir, elle ne fût trop dominée par l'esprit révolutionnaire pour qu'il pût en sortir rien d'utile. Il est probable que cette considération, et aussi la difficulté des communications qui augmentait de moment en moment à raison du tumulte et du désordre, contribuèrent à en éloigner également plusieurs autres personnages. Siégeant dans une salle basse dont les fenêtres étaient ouvertes, les députés étaient en communication directe avec la rue. Des jeunes gens, des ouvriers entouraient la maison. On entendait le bruit de la fusillade. Dans une telle situation, la modération semblait avoir peu de chances de se faire écouter. Trois opinions se partageaient l'assemblée. Les uns voulaient qu'on s'attachât strictement aux formes constitutionnelles, qu'on

s'adressât directement au Roi et qu'on ne dît pas un mot qui pût être considéré comme une provocation à la révolte. D'autres, au contraire, soutenaient que le temps de la légalité était passé, qu'on était en pleine révolution et que les députés devaient nommer un gouvernement provisoire. C'était l'avis de M. de La Fayette et de M. Mauguin. Ce dernier, préludant déjà au rôle de démagogue qu'il devait jouer plus tard avec plus de prétention que de succès, fit même à haute voix une proposition dans ce sens, et ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à lui fermer la bouche. Une opinion intermédiaire, appuyée par M. Périer, par M. Laffitte, par M. Guizot et par le général Gérard, finit par l'emporter. On adopta à l'unanimité un projet de protestation que M. Guizot avait préparé conformément à la résolution prise dans la réunion précédente. « Les soussignés, » disait cette protestation, « régulièrement élus... conformément à la Charte constitutionnelle et aux lois sur » les élections... se regardent comme absolument obligés » par leur devoir envers le Roi et la France de protester » contre les mesures que les conseillers de la couronne, » trompant les intentions du monarque, ont fait naguère » prévaloir pour le renversement du système légal des » élections et la ruine de la liberté de la presse. Les- » dites mesures sont, aux yeux des soussignés, directe- » ment contraires à la Charte, aux droits constitution- » nels des deux chambres, au droit public des Français, » aux attributions et arrêts des tribunaux, et propres à

» jeter l'État dans une confusion qui compromet également la paix du présent et la sécurité de l'avenir. En conséquence, les soussignés, inviolablement fidèles à leur serment au Roi et à la Charte constitutionnelle, protestent d'un commun accord, non-seulement contre lesdites mesures, mais contre tous les actes qui pourraient en être la conséquence. Et attendu, d'une part, que la chambre des députés, n'étant pas constituée, n'a pu être légalement dissoute, d'autre part, que la tentative de former une autre chambre des députés d'après un mode nouveau et arbitraire est en contradiction formelle avec la Charte constitutionnelle et les droits acquis des électeurs, les soussignés déclarent qu'ils se considèrent toujours comme légalement élus par les colléges... dont ils ont obtenu les suffrages. »

Après avoir voté cette protestation qui, malgré les termes énergiques dans lesquels elle était conçue, n'avait encore rien de révolutionnaire, les députés décidèrent qu'une députation de cinq d'entre eux irait demander au duc de Raguse d'arrêter les hostilités et d'intervenir entre Paris et Saint-Cloud. Les commissaires désignés furent le général Gérard, le comte de Lobau, M. Casimir Périer, M. Mauguin, enfin M. Laffitte, que l'on chargea de porter la parole. Puis, la réunion s'ajourna à quatre heures, chez M. Bérard, pour recevoir le rapport de ses délégués et aviser en conséquence.

Ces délégués avaient été devancés par M. Arago qui, après avoir parcouru les boulevards, s'était rendu vers

deux heures aux Tuileries pour presser le duc de Raguse, en se prévalant de leur vieille amitié, d'aller à Saint-Cloud et de dire au Roi qu'il ne garderait le commandement que si les ordonnances étaient retirées. Le maréchal, tout en persistant à blâmer sévèrement ces ordonnances, lui avait répondu qu'il devait accomplir la mission que le Roi lui avait confiée et qu'il ne lui était pas permis, à lui, maréchal de France, de demander des concessions aussi longtemps que les chances de combat étaient incertaines. Comme M. Arago insistait, on annonça l'arrivée des députés.

Deux de ces députés, le général Gérard et M. Laffitte, étaient compris dans l'ordre d'arrestation qui venait d'être signé et que le maréchal avait déjà remis au commandant de la gendarmerie de Paris. Il crut de sa loyauté de retirer cet ordre au moment où deux des hommes qu'il concernait venaient se mettre entre ses mains. M. Laffitte, prenant la parole, demanda s'il n'y avait pas quelque moyen d'arrêter une lutte qui pouvait amener une révolution; il dit que les députés présents à Paris étaient unanimes dans la résolution de se considérer comme tels malgré l'ordonnance de dissolution, et que ceux qui faisaient verser le sang des citoyens en seraient responsables sur leur tête. Le maréchal répondit que la mission qu'il avait reçue était une des fatalités de sa vie; que malheureusement il avait des ordres, des ordres positifs; que son devoir comme militaire était impérieux; que son honneur y était engagé. Mais, ajouta-

t-il, les députés ne pouvaient-ils pas contribuer eux-mêmes à la pacification en engageant les insurgés à se soumettre? Les députés répliquèrent qu'ils ne pouvaient rien aussi longtemps que les ordonnances n'auraient pas été rapportées et le ministère changé. A ces deux conditions, ils promettaient d'user de leur influence sans être pourtant assurés du succès; sinon, ils regarderaient comme un devoir de se jeter, corps et biens, dans le mouvement. Dans tous les cas, ils désiraient que le maréchal fît connaître au Roi leur proposition. Il le promit sans dissimuler qu'elle avait peu de chances d'être acceptée. Il leur demanda s'ils auraient quelque répugnance à voir M. de Polignac qui se trouvait dans une pièce voisine. Ils n'y firent aucune objection, mais, au bout de quelques minutes, le maréchal se vit obligé de leur annoncer que M. de Polignac jugeait inutile une telle entrevue.

Telle était l'invincible opiniâtreté de ce ministre que, sur la nouvelle que dans plusieurs quartiers on avait vu des groupes de soldats *fraterniser* avec le peuple, il s'écria : « Eh bien, si la troupe fraternise avec le peuple, » qu'on tire sur la troupe ! »

Le maréchal pensa qu'il était de son devoir d'informer directement le Roi de la situation. Il lui écrivit une lettre dans laquelle, après lui avoir rendu compte des opérations militaires et de son entretien avec les députés, il ne lui cachait pas que la situation devenait de plus en plus grave. « Je pense, » disait-il, « qu'il

» est urgent que Votre Majesté profite sans retard des » ouvertures qui lui sont faites. » Pour que cette lettre arrivât promptement à sa destination, il la confia à son premier aide de camp, le colonel Komierowski, en lui enjoignant de la remettre lui-même au Roi et d'y joindre des explications verbales. Le colonel partit aussitôt avec une escorte de vingt-cinq hommes que les circonstances rendaient nécessaire. Arrivé à Saint-Cloud, il fut introduit dans le cabinet du Roi à qui il remit la dépêche. « Que Votre Majesté, » dit-il, « ne s'y trompe pas, ce » n'est point la populace, mais la population tout en» tière qui est soulevée. » Le Roi l'écouta tranquillement et lui ordonna d'attendre. Après un assez long intervalle, il fut rappelé, et le Roi, pour toute réponse, lui dit qu'il enverrait des ordres au duc de Raguse, mais que, pour le moment, il fallait *agir avec des masses*. Quelques heures plus tard, le maréchal reçut une lettre ainsi conçue : « Mon cher maréchal, j'apprends avec grand plaisir la » bonne conduite des troupes sous vos ordres. Remer» ciez-les de ma part, et accordez-leur un mois et demi » de solde. Réunissez vos troupes en tenant bon et at» tendez mes ordres de demain. » Par une autre lettre, il était ordonné au duc de Raguse de rassembler toutes les forces entre la place des Victoires, la place Vendôme et les Tuileries, de protéger les ministères des affaires étrangères, des finances et de la marine, d'assurer le voyage des ministres à Saint-Cloud où ils devaient se rendre le lendemain matin entre dix et onze heures, d'at

tendre dans la position qu'on lui indiquait les ordres qu'il recevrait ultérieurement, enfin, de repousser les assaillants, mais sans les attaquer.

C'étaient là de singulières réponses à la communication si pressante du duc de Raguse. Suivant toute apparence, il fallait y voir le résultat des informations et des conseils que le Roi recevait directement de M. de Polignac.

Cependant, les cinq députés, après leur entrevue avec le maréchal, s'étaient transportés chez M. Bérard où ils ne trouvèrent que quatorze de leurs collègues. Comme le maréchal avait promis de faire connaître la réponse du Roi dès qu'il l'aurait reçue, on convint d'aller l'attendre chez M. Audry de Puyraveau. Mais il fallait dès ce moment prendre un parti sur la protestation votée dans la réunion du matin. La publierait-on avec ou sans signatures? Les députés présents étaient trop peu nombreux pour qu'on pût se contenter de leurs noms. On tomba d'accord d'y ajouter ceux des membres qui avaient assisté aux réunions précédentes et même de quelques autres encore absents de Paris, mais dont l'assentiment n'était pas douteux. « Si nous sommes vaincus, » dit M. Laffitte, « ils nous démentiront; si nous sommes vainqueurs, » tout le monde aura donné sa signature ou adhéré. » Le nombre des signatures fut ainsi porté à soixante-quatorze. On prit aussi une résolution bien plus grave et qui montrait le chemin que les esprits avaient parcouru en quelques heures. Au point où les choses en étaient venues, il ne parut plus possible d'afficher une procla-

mation où la fidélité au Roi était mise sur la même ligne que la fidélité à la Charte et où l'on affectait encore de croire aux bonnes intentions du monarque, de ne pas l'associer à la responsabilité de ses ministres. Les passages qui exprimaient ces sentiments furent donc effacés d'un commun accord. Ainsi modifiée, la proclamation ne fut publiée que le lendemain matin.

Le parti hostile à toute conciliation gagnait évidemment du terrain. Les bonapartistes, les partisans du duc de Reichstadt, commençaient à se montrer, mais timidement encore. Quelques rares cris de *Vive l'Empereur* se faisaient entendre. Les républicains étaient plus nombreux. Parmi ceux qui désiraient conserver la royauté beaucoup en arrivaient à penser qu'on ne pouvait y réussir qu'en appelant au trône le duc d'Orléans. M. Laffitte inclinait dans ce sens, et il avait fait dire au prince, qui habitait alors sa résidence d'été de Neuilly, de se défier des *filets de Saint-Cloud*.

M. Casimir Périer désirait très-sincèrement le maintien de la dynastie régnante, mais lui aussi se sentait ébranlé. « Après ce que le peuple vient de commencer, » disait il, « dussions-nous y jouer dix fois notre tête, » nous sommes déshonorés si nous ne restons pas avec » lui. »

Pendant que les députés se laissaient ainsi entraîner au mouvement, les pairs présents à Paris, en très-petit nombre, se réunissaient chez M. Pasquier où venaient les joindre quelques députés royalistes, entre autres

M. Hyde de Neuville, qui demanda que M. Pasquier allât à Saint-Cloud pour faire connaître au Roi la vérité, mais l'ancien ministre, n'ignorant pas l'aversion qu'il inspirait à Charles X, refusa de se charger de cette commission. On s'adressa alors à l'abbé de Montesquiou. Celui-ci connaissait trop bien le Roi pour espérer quelque succès d'une pareille démarche; il se borna à lui écrire une lettre qu'il confia au duc de Mouchy, un des capitaines des gardes. M. Pasquier écrivit aussi, sans doute par la même voie. Le grand référendaire de la chambre des pairs, M. de Sémonville, essayait, de son côté, de réunir quelques-uns de ses collègues, mais ces tentatives n'avaient aucune importance. La chambre des pairs, au temps même de sa popularité, n'aurait pu exercer une action bien efficace au milieu de l'effervescence des passions démocratiques déchaînées, et les dernières promotions avaient porté une grave atteinte à cette popularité relative.

Le combat continuait avec des alternatives de succès et de revers, mais, par la force des choses, les succès mêmes qu'obtenaient sur certains points les forces royales restaient sans résultats et ne servaient qu'à les affaiblir. La population presque tout entière soutenait les insurgés et les favorisait de tous ses moyens. Ceux des gardes nationaux qui ne combattaient pas livraient leurs armes aux combattants. Lorsque ceux-ci étaient obligés de reculer et de se disperser devant un ennemi trop supérieur, ils ne tardaient pas à se reformer derrière lui et à reconstruire les barricades qu'il avait abattues. Les habi-

tants des campagnes voisines commençaient à venir à leur aide, armés de faux et de fourches, et le bruit courait déjà que les Rouennais marchaient sur Paris. Ce qui manquait encore à l'insurrection, c'était une direction supérieure à laquelle elle pût se rallier. On s'en plaignait. Tout à coup, on voit paraître sur les murs un grand placard annonçant un gouvernement provisoire composé de M. de La Fayette, du général Gérard et du duc de Choiseul. La nouvelle était fausse, mais bien des gens y crurent, et l'insurrection y trouva un encouragement.

Vers cinq heures, le général Talon, qui avait repris facilement l'hôtel-de-ville et en avait fait disparaître le drapeau aux trois couleurs, se maintenait encore sur la place de Grève. M. de Saint-Chamans occupait celle de la Bastille, mais les arbres des boulevards coupés et obstruant la chaussée, de fortes barricades établies dans toutes les directions, la rue Saint-Antoine dépavée le séparaient complétement du maréchal et l'empêchaient de communiquer avec le général Talon. Le général de Quinsonas avait trouvé au marché des Innocents une résistance énergique, et un bataillon qu'il avait envoyé pour éclairer la rue Saint-Denis jusqu'au boulevard se trouvait dans l'impossibilité de le rejoindre. L'opération commencée le matin était donc manquée, et le maréchal, avant même d'avoir reçu les instructions du Roi qui lui prescrivaient de concentrer ses forces, avait jugé qu'il n'avait plus d'autre parti à prendre que de les rappeler et de les établir autour de lui dans une bonne position. Il envoya à

ces trois généraux, par des officiers déguisés, l'ordre d'effectuer leur retraite, et ce ne fut pas sans avoir à surmonter de grandes difficultés qu'ils parvinrent à ramener leurs troupes, M. de Saint-Chamans par le pont d'Austerlitz et les boulevards extérieurs, le général Talon par la cité et le Pont-Neuf, M. de Quinsonas par la rue Saint-Denis et les quais. Plusieurs détachements, n'ayant pu se réunir aux corps dont ils faisaient partie, furent obligés de mettre bas les armes. Un régiment de cavalerie, pour échapper à cette cruelle nécessité, n'eut d'autre ressource que de sortir de Paris et de se porter sur Vincennes.

Les pertes des troupes dans cette journée s'élevèrent à 2,500 hommes tués, blessés ou égarés. Ces derniers, c'est-à-dire ceux qui avaient été faits prisonniers ou qui avaient déserté, étaient les plus nombreux. Un des colonels de l'infanterie de la garde, M. de Pleineselves, avait reçu une blessure dont il mourut quelques jours après.

Ce mouvement de retraite livrait de nouveau à l'insurrection l'hôtel-de-ville avec la plus grande partie de la capitale. Le maréchal, encore en possession des Tuileries et du Louvre, se croyait dans une position inexpugnable, mais il n'avait plus aucun espoir de soumettre Paris. En demandant pour le lendemain au commandant de Vincennes des renforts d'artillerie qui ne purent lui parvenir, il comptait tout au plus s'en servir pour appuyer et faciliter une négociation. Les soldats,

harassés de fatigue, étaient d'autant plus découragés que la manutention et la poudrière étant occupées par les insurgés, les vivres leur manquaient et les munitions commençaient à leur faire défaut.

On se décida à appeler les régiments de la garde qui tenaient garnison à Beauvais, à Orléans, à Rouen, à Caen et les troupes qui formaient les camps de Saint-Omer et de Lunéville. Le Roi fit donner aux gardes du corps l'ordre de se tenir prêts à monter à cheval. Les élèves de l'école de Saint-Cyr eurent celui de venir à Saint-Cloud avec leur artillerie.

Comme on en était convenu, quelques députés se rendirent encore, dans la soirée, chez M. Audry de Puyraveau, mais on ne pouvait y arriver qu'à travers les barricades dont la maison était entourée. Onze seulement y pénétrèrent. On délibérait à la lueur douteuse d'une lampe, au bruit de la mousqueterie et du canon auquel se mêlait la voix du tocsin. Les rapports les plus contradictoires arrivaient successivement. Parmi les assistants, les uns, comme M. Méchin, comme le général Sébastiani, désiraient un arrangement avec la cour, et le général Sébastiani s'écriait, dit-on, qu'à ses yeux le drapeau blanc serait toujours le drapeau national. D'autres, MM. de La Fayette, Laffitte, de Laborde, Mauguin, comme M. Audry de Puyraveau, semblaient disposés à seconder les efforts du peuple, à adopter son drapeau, à diriger le mouvement et à installer à l'hôtel-de-ville un gouvernement provisoire. On se sépara encore sans avoir rien résolu.

L'inquiétude gagnait la cour elle-même, mais Charles X était toujours parfaitement tranquille. Les mesures extraordinaires auxquelles il donnait son assentiment ne lui paraissaient que des précautions dictées par la prudence plutôt que par la nécessité. Il semblait décidé à ne rien croire de ce qui pouvait lui déplaire et il recevait avec humeur les nouvelles défavorables. Cependant, depuis midi, on entendait les détonations continues de l'artillerie et de la mousqueterie, et de certains endroits du parc on pouvait voir le drapeau tricolore arboré sur les tours de Notre-Dame. Une confiance aussi extraordinaire reposait, à ce qu'on assure, sur la conviction qu'avait Charles X, qu'en dépit de toutes les vraisemblances la Providence interviendrait en sa faveur. Quelques jours après, le commandant de l'école de Saint-Cyr, le prince Amédée de Broglie, ancien émigré et royaliste dévoué, racontait à M. Pasquier que le Roi, pour lui faire comprendre sa sécurité, lui avait parlé d'une apparition de la Sainte Vierge qui, pendant la nuit, avait enjoint à M. de Polignac de persévérer en lui promettant son assistance.

Parmi ceux, en très-petit nombre, qui dans ces derniers moments purent parvenir jusqu'au Roi, se trouvait M. de Vitrolles, admis depuis si longtemps dans son intimité. Il avait vu le commencement du combat, il connaissait les dispositions des députés, et il insista pour que le Roi donnât l'ordre de suspendre le feu afin qu'on pût entrer en accommodement. Charles X lui dit que,

dans quelques heures, tout serait fini, que déjà les chefs de la révolte devaient être arrêtés et traduits devant un conseil de guerre siégeant aux Tuileries « Que les insur-» gés, » ajouta-t-il, « déposent les armes; ils connaissent » assez ma bonté pour être sûrs du pardon le plus géné-» reux. »

Dans la soirée encore, le château de Saint-Cloud présentait absolument le même aspect qu'à l'ordinaire. Dans le salon, le Roi jouait au whist et le Dauphin aux échecs, sans parler d'autre chose que des incidents du jeu. Il était facile de voir, à leur physionomie, que tout nouveau venu les importunait et qu'ils ne voulaient rien entendre. Le bruit des décharges d'artillerie ébranlait les fenêtres, mais autour du Roi personne n'osait en paraître ému. Dans les pièces voisines, au contraire, les courtisans donnaient un libre cours à leur effroi et à leur désespoir. Sous le péristyle, des valets couchés sur des banquettes causaient entre eux, d'un air de parfaite indifférence, des combats de Paris.

Au moment où Charles X allait se retirer, le duc de Mortemart arriva, après avoir traversé, non sans peine, Versailles et les environs qui, suivant l'exemple de Paris, était déjà en insurrection. Il demanda à entretenir sur-le-champ le Roi, mais l'heure du coucher était venue, et Charles X remit l'entretien au lendemain. Tout ce que M. de Mortemart put obtenir, ce fut d'être reçu de grand matin, avant l'heure ordinaire. Racontant tout ce qu'il avait vu, il essaya de faire comprendre à son malheureux

maître qu'il n'était plus possible de soutenir les ordonnances et M. de Polignac. Charles X lui répondit qu'on exagérait le péril ; qu'il savait la vérité ; puis, comme M. de Mortemart insistait, il s'emporta contre lui. « Vous êtes né, » lui dit-il, « au milieu de la révolution, » et, sans vous en apercevoir, vous en avez pris les pré» jugés et les fausses idées. Ma vieille expérience est au» dessus de ces illusions. Je sais où me mèneraient les » concessions qu'on me demande, et je ne veux pas, » comme mon frère, monter en charrette. » Le duc, justement blessé, rappela au Roi avec quelque chaleur les avertissements qu'il s'était permis de lui donner à une époque où l'on prévoyait déjà la malheureuse tentative qui amenait en ce moment de si funestes résultats.

Le 29 juillet, qui devait être le dernier jour du gouvernement de la Restauration, venait de commencer. Dès cinq heures du matin, des feux de mousqueterie retentissaient de tous côtés, des postes étaient enlevés. Bientôt, sur la rive gauche de la Seine, les Invalides et l'École militaire tombèrent au pouvoir du peuple. Les troupes royales occupaient encore le Louvre, le Carrousel, le château et le jardin des Tuileries, la place Louis XV, le boulevard de la Madeleine et la place Vendôme. Des postes d'infanterie avaient été placés dans les maisons, à l'entrée des rues aboutissant au Carrousel et à la place qui sépare le Louvre des Tuileries. Enfin, une batterie d'artillerie, établie dans la rue de Rohan, enfilait la rue de Richelieu tandis que deux pièces de canon protégeaient

l'arc-de-triomphe du Carrousel. Le maréchal Marmont, en annonçant la veille au soir aux ministres la nécessité où il se voyait de prendre ainsi une position centrale et restreinte, leur avait dit, à ce qu'il paraît, qu'elle était inexpugnable, qu'il y tiendrait un mois s'il le fallait, en sorte qu'on aurait le temps de faire arriver de nouvelles troupes. Cette position était forte, en effet, au point de vue de la défensive, mais Paris presque entier appartenait à l'insurrection. Dirigée par les élèves de l'école polytechnique, elle avait étendu et fortifié ses barricades qui, maintenant, entouraient le Carrousel de tous les côtés, ne laissant ouvert que le chemin de la retraite sur les Champs-Élysées. Les insurgés se préparaient à une attaque générale, mais ils demandaient un chef, et jusqu'alors aucun général ne s'était offert. On apprit tout à coup qu'un officier parfaitement inconnu, Dubourg, adjudant commandant au temps de l'Empire, s'était montré sur la place de la Bourse, en redingote bleue, proposant de se mettre à la tête du peuple. La foule l'accueillit par des acclamations. Quelques moments après, il reparut en uniforme de général au milieu des démonstrations du plus vif enthousiasme, puis, au lieu de marcher sur les Tuileries, il alla prendre possession de l'hôtel-de-ville.

On sut, en même temps, que le préfet de police, dont la veille, on n'avait pas entendu parler, désespérant de la situation et redoutant sans doute pour lui-même les conséquences de son impopularité, avait pris la fuite sous un nom supposé.

Le maréchal Marmont, voulant gagner du temps pour faciliter une transaction, avait, sur le conseil de M. de Guernon-Ranville, appelé les douze maires de Paris pour les charger d'assembler et de tenir en permanence leurs municipalités, de réunir autour d'eux tous les bons citoyens et de s'employer, de leurs personnes, à calmer l'irritation populaire. Trois seulement répondirent à cet appel. Vainement aussi on avait invité la cour royale à se transporter aux Tuileries. La confiance des ministres commençait à s'ébranler. M. de Bayeux, qui remplissait en ce moment les fonctions de procureur général, produisit sur eux une vive impression en leur traçant le tableau le plus effrayant de l'état de Paris et en leur disant que toute tentative pour réprimer l'insurrection lui paraissait impraticable. « C'est donc une révolution ! » s'écria M. de Peyronnet.

A sept heures et demie du matin, M. de Sémonville, accompagné d'un autre membre de la chambre des pairs, M. d'Argout, se présenta aux Tuileries, à l'état-major, et demanda au duc de Raguse de le mettre en rapport avec M. de Polignac. Celui-ci, que le maréchal fit avertir, arriva aussitôt, toujours calme et froid, mais bientôt l'entretien s'anima et s'aigrit. MM. de Sémonville et d'Argout, appuyés par le maréchal, réclamaient la cessation des hostilités, le rapport des ordonnances, la retraite des ministres, et comme M. de Polignac s'y refusait en disant qu'au Roi seul il appartenait de prendre de telles mesures, M. de Sémonville éclata en violents reproches.

A ce bruit, les autres ministres et quelques officiers généraux accoururent d'une pièce voisine et prirent part à la conversation qui devint plus vive encore. A la réserve du langage des collègues de M. de Polignac, à l'expression de leurs physionomies, il était facile de voir qu'il était seul de son avis. Les ministres s'étant retirés pour délibérer entre eux, M. de Sémonville, appuyé par M. d'Argout, proposa au maréchal de les retenir prisonniers tandis qu'eux-mêmes iraient à Saint-Cloud s'efforcer d'éclairer le Roi. M. de Glandevez, gouverneur des Tuileries, consentait, dit-on, à se charger de l'arrestation et de la garde des ministres, et M. d'Argout exprimait la confiance qu'il pourrait calmer le mouvement en en portant la nouvelle au peuple. S'il faut ajouter foi à la déposition que M. de Sémonville fit quelques mois après devant la cour des pairs et dans laquelle il raconta cet étrange incident, le maréchal sembla un moment disposé à accepter une proposition aussi extraordinaire. Cependant elle n'eut aucune suite, et M. de Glandevez se borna à faire venir une voiture pour transporter à Saint-Cloud MM. de Sémonville et d'Argout que M. de Polignac avait engagés à s'y rendre en même temps que les ministres pour soumettre au Roi les vœux qu'ils venaient d'exprimer.

Les deux pairs à peine partis, les ministres prirent eux-mêmes le chemin de Saint-Cloud. Avant de quitter Paris où ils ne devaient plus rentrer, ils avaient demandé au maréchal quelle était au juste la position militaire.

Après leur en avoir expliqué les détails, il leur avait dit : « Vous pouvez donner au Roi l'assurance que, quoi qu'il » arrive et sans avoir besoin de nouveaux renforts, la » population tout entière s'armât-elle contre moi, je » puis tenir ici pendant quinze jours. » Tel est le récit de M. de Guernon-Ranville.

Les ministres et MM. de Sémonville et d'Argout arrivèrent en même temps à Saint-Cloud. En descendant de voiture, ils se virent entourés par une foule de gardes du corps et d'autres habitants du château en proie à la plus vive anxiété. MM. de Polignac et de Peyronnet entrèrent aussitôt chez le Roi à qui ils dirent enfin la vérité. Dans le conseil qu'ils avaient tenu pendant les derniers moments de leur séjour aux Tuileries, ils s'étaient résignés à lui conseiller de retirer les ordonnances. Ils l'engagèrent à recevoir M. de Sémonville que M. de Polignac introduisit lui-même dans le cabinet royal, aussi bien que M. d'Argout.

M. de Sémonville se montra ce jour-là ce qu'il avait été constamment dans sa longue carrière, prompt à se plier aux circonstances pour ménager, quel que pût être l'événement, les chances de sa fortune personnelle. Quelques jours auparavant, s'il faut s'en rapporter aux Mémoires de M. d'Haussez, il avait dit à ce ministre que l'inaction du pouvoir perdrait la monarchie, la France et l'Europe ; que le cabinet appelé pour agir restait stationnaire ; qu'il n'était pas dans l'esprit de son rôle ; que le temps, l'occasion, il laissait tout échapper. « Arrangez-

» vous, » avait-il ajouté, « de manière à être les plus
» forts avec le peuple, finissez-en une bonne fois avec la
» presse, et moquez-vous du reste. En politique, quand
» le drame est joué, on applaudit le drame quel qu'il soit;
» on ne siffle que les mauvais acteurs. » Ainsi parlait M. de Sémonville avant le coup d'État. Ce coup d'État ayant échoué, jugeant apparemment que c'était la faute des acteurs et qu'ils étaient perdus, nous avons vu avec quelle violence il venait d'attaquer le ministère dans la conférence qu'il avait eue aux Tuileries avec M. de Polignac et le maréchal Marmont. Mais la cause de la royauté, quoique bien compromise, pouvait peut-être encore être sauvée; aussi, en présence du Roi, prit-il une autre attitude. Il demanda, il est vrai, avec le retrait des ordonnances, la formation d'un nouveau ministère présidé par le duc de Mortemart et dont le général Gérard et M. Casimir Périer feraient partie, et une amnistie complète que la chambre des pairs, le corps municipal, la cour de cassation et la cour royale viendraient supplier le Roi de vouloir bien accorder, mais son langage était celui du dévouement le plus passionné à la monarchie. Il pleurait. Pour triompher de la résistance ou de l'hésitation de Charles X, il se jeta à ses genoux; il lui représenta les dangers que la continuation de la lutte, en portant à l'excès la fureur populaire, pourrait faire courir à la Dauphine qui se trouvait alors à Vichy. Il a raconté depuis que c'était ce dernier argument qui, en arrachant des larmes au Roi, avait fini par surmonter ses irrésolu-

tions. On peut croire que les avis et les informations que venaient de lui apporter les ministres avaient eu plus de part encore à ce résultat. Le Roi promit d'assembler le conseil pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire.

De grandes plaintes s'élevaient contre la manière dont le maréchal Marmont avait dirigé les opérations militaires. Comme il arrive toujours aux généraux malheureux, surtout dans les guerres civiles, chacun, sans en excepter les personnes les plus étrangères au métier des armes et celles qui ignoraient le plus complétement les détails et les motifs de sa conduite, la blâmait sans ménagement et laissait entendre qu'elle prêtait à de fâcheux soupçons. Les ministres, d'ailleurs, étaient fort peu satisfaits des sentiments politiques qu'il avait manifestés, pensant qu'ils avaient eu au moins pour effet de rendre son action moins résolue et moins efficace. On ne crut pourtant pas pouvoir lui retirer le commandement, mais on le plaça sous les ordres du Dauphin qui, en lui annonçant par écrit cette détermination, le chargea de prendre les dispositions nécessaires pour faire transporter à Saint-Cloud toutes les valeurs du trésor. On comprenait enfin qu'il pourrait devenir impossible de se maintenir à Paris.

Pendant que MM. de Sémonville et d'Argout étaient chez le Roi, un officier général, M. de Coëtlosquet, apporta la nouvelle d'événements désastreux qui aggravaient encore la situation, ou plutôt, qui la rendaient tout à fait désespérée.

Croyant apprendre bientôt l'adhésion du Roi aux conditions de pacification qu'on lui avait portées, le maréchal Marmont avait, par une proclamation, offert aux insurgés qui attaquaient déjà le Louvre une suspension d'armes, et il avait envoyé des officiers dans plusieurs directions pour leur faire parvenir cette proclamation; il en avait aussi chargé des prisonniers relâchés à cet effet. Sur quelques points, elle avait été bien accueillie; sur d'autres on n'en avait tenu aucun compte. De nouveaux groupes insurrectionnels, décidés à ne pas s'arrêter jusqu'à ce que la victoire fût complète, se formaient derrière l'hôtel-de-ville et dans le quartier du Panthéon. Conduits par des jeunes gens qui avaient fait partie des loges du *carbonarisme*, par MM. Bastide, Thomas, Guinard, par Godefroi Cavaignac, par M. Joubert, surtout, qui dans les combats de la veille avait fait preuve d'intrépidité et d'intelligence, tandis que, sur la droite de la Seine, ils menaçaient le Louvre, sur la gauche ils s'étaient avancés jusqu'au pont Royal, presque jusqu'au Palais-Bourbon. Mais le Louvre, gardé par des bataillons suisses, aurait pu résister longtemps si une circonstance inattendue n'était venue désorganiser la défense. Deux régiments de ligne, le 5e et le 53e, occupaient la place Vendôme, et la foule qui les entourait cherchait à les détourner de prendre part à la lutte. Ils étaient déjà ébranlés lorsque M. Casimir Périer, se présentant à eux, les entraîna par une vive allocution. Bientôt, le colonel Heymez, envoyé par le général Gérard, vint se mettre à leur tête et les conduisit,

au bruit des acclamations populaires, chez M. Laffitte où se rassemblaient les députés. Les Tuileries étant découvertes par cette défection, le maréchal, forcé de modifier son plan, retira du Louvre un des bataillons qui le défendaient. Dans la confusion produite par ce mouvement précipité, un certain nombre d'insurgés parvinrent à s'introduire dans les appartements du palais en escaladant la colonnade et firent feu des galeries sur les Suisses qui gardaient la cour intérieure. D'autres tiraient sur les troupes établies au Carrousel. Les Suisses surpris répondirent d'abord au feu, et une balle partie de leurs rangs frappa mortellement le jeune Farcy, élève de l'École normale, un des rédacteurs du *Globe;* ils tentèrent même d'opérer une sortie par le pont des Arts pour arrêter la marche d'une colonne qui venait de la rive gauche; mais se voyant assaillis de tous les côtés, ne comprenant rien à ce qui se passait et troublés par les sinistres souvenirs du 10 août, ils quittèrent le Louvre et se replièrent sur les Tuileries. Ce fut le signal d'une déroute générale. Cinquante gendarmes d'élite stationnaient près de l'arc-de-triomphe du Carrousel. On les vit tout à coup s'élancer et disparaître par le passage du pavillon de l'horloge. A la vue des Suisses accourant en désordre et poursuivis par les vainqueurs, deux bataillons de la garde qui avaient pris position dans le jardin des Tuileries se dirigèrent en toute hâte, à travers les Champs-Élysées, vers l'arc-de-triomphe de l'Étoile et la barrière qui fermait la ville de ce côté. Les lanciers de la garde, qui se trou-

vaient dans la cour des Tuileries, reçurent l'ordre de suivre ce mouvement de retraite en passant, comme les gendarmes, par le pavillon de l'horloge. Cette manœuvre, difficile à exécuter dans un passage aussi étroit, fut encore compliquée par la chute d'un cheval qui augmenta la confusion. Le duc de Raguse, ne pouvant arrêter la débandade, ordonna à deux bataillons qui occupaient la Banque de se replier aussi. Un semblable mouvement était presque impraticable pour les détachements placés aux angles des rues de Rohan et de l'Échelle. Un peloton de l'infanterie de la garde, enfermé dans une maison de la rue de Rohan, ne put se dégager et, après une longue résistance, fut en partie massacré.

Quelques instants après le départ du maréchal, Joubert, entrant le premier aux Tuileries, y fit arborer le drapeau tricolore sur le pavillon de l'horloge. Les malfaiteurs qui s'étaient joints, comme cela ne manque jamais, à l'insurrection, commencèrent à piller les appartements royaux, mais les insurgés unirent leurs efforts à ceux des gardiens du palais pour mettre fin à ces scènes hideuses.

Le palais archiépiscopal, qui était alors attenant à la cathédrale, fut plus maltraité. L'archevêque, comme je l'ai raconté, avait commis des imprudences qui l'avaient rendu fort impopulaire. On avait répandu contre lui d'odieuses calomnies. Le peuple saccagea sa demeure qu'il devait détruire quelques mois après. L'établissement des jésuites à Montrouge fut aussi dévasté. Une bande d'é-

meutiers alla en dehors de Paris, au Mont Valérien, piller le couvent des missionnaires.

Les troupes qui gardaient encore quelques quartiers de la rive gauche de la Seine avaient reçu aussi du maréchal l'ordre de sortir de la ville, mais cela ne leur était rien moins que facile. Le bataillon qui occupait l'École militaire avait pu gagner le bois de Boulogne, en passant par le pont de Grenelle, mais deux cents Suisses qui formaient le dépôt de la caserne de la rue de Babylone ne furent pas aussi heureux. Ils avaient pour chef le commandant Dufay qui était depuis trente ans au service de la France. Attaqué par une colonne que dirigeaient quatre élèves de l'école polytechnique, entre autres Charras, qui devait plus tard obtenir une célébrité méritée à quelques égards, le brave commandant refusa de mettre bas les armes. Le siége de la caserne durait depuis plusieurs heures. Vaneau, un des élèves de l'école polytechnique, tomba mortellement frappé ; c'est celui dont le nom a été donné à une des rues du faubourg Saint-Germain, théâtre de sa mort. Un autre insurgé destiné plus tard à une grande *famosité*, Raspail, fut aussi blessé. Ne pouvant venir à bout de la résistance des Suisses, on eut recours à l'incendie. Aveuglés par la flamme et la fumée, ces malheureux essayèrent une sortie dans laquelle ils périrent presque tous avec leur brave chef.

La lutte était finie ; l'autorité royale n'existait plus dans Paris. Pour arrêter les désordres qui commençaient à se produire, il importait qu'un pouvoir s'organisât provi-

soirement. Dès neuf heures du matin, quelques députés s'étaient réunis chez M. Laffitte dont l'hôtel était situé dans la rue qui porte son nom, tout à la fois satisfaits et inquiets, voyant avec joie le triomphe de la cause parlementaire, mais incertains encore de la solution de la crise et peu d'accord entre eux sur celle qu'on devait désirer, qu'on pouvait espérer. Pendant plusieurs heures, tout se passa en conversations sans résultat et sans objet précis. Une foule de personnes venaient à chaque instant demander des nouvelles et prendre le mot d'ordre. A midi, sur la proposition de M. Laffitte, les députés présents, au nombre de trente, se rendirent dans le grand salon pour y tenir une séance à laquelle ils admirent un secrétaire rédacteur de la Chambre, M. Denis Lagarde. M. Laffitte les invita à prendre la direction des affaires, non pas sous le titre de gouvernement provisoire, mais avec leur caractère propre de députés. S'ils s'y refusaient, leur dit-il, le découragement pourrait s'emparer des esprits et enfanter de graves excès. Il fallait, d'ailleurs, que les régiments disposés à se rallier à la cause de la liberté sussent à qui s'adresser. M. de La Fayette arriva en ce moment. Depuis la veille, la partie la plus ardente des combattants lui avait demandé à plusieurs reprises de se mettre à la tête de l'insurrection. Il avait hésité, parce que, comme la plupart des hommes politiques, il doutait du succès, et que l'âge ayant un peu refroidi l'ardeur qui l'avait jeté, quelques années auparavant, dans tant de conspirations, il ne voulait s'engager dans le

mouvement qu'à bon escient, quand le moment en serait venu. Ce moment lui semblait être arrivé, et il déclara à la réunion que, pressé par un grand nombre de ses concitoyens de prendre le commandement de la garde nationale, il croyait devoir l'accepter. « Un vieux nom » de 89, » ajouta-t-il, « peut être de quelque utilité dans » les graves circonstances où nous sommes. Attaqués, » nous devons nous défendre. » Comme il parlait, on vint annoncer que le Louvre était pris. Lorsque l'émotion produite par cette nouvelle fut un peu calmée, « on » m'invite, » dit M. de La Fayette, « à me charger d'or- » ganiser la défense, et de semblables propositions ont » été faites à mon collègue et ami M. de Laborde. Il » serait étrange et même inconvenant que ceux qui ont » donné de vieux gages de dévouement à la cause natio- » nale refusassent de répondre à l'appel qui leur est » adressé... Croyez-vous qu'en présence des dangers qui » nous menacent l'immobilité convienne à ma vie pas- » sée et à ma situation présente? Non, ma conduite sera » à soixante-treize ans ce qu'elle a été à trente-deux. Il » importe, je le sens, que la Chambre se réserve en » qualité de Chambre, mais à moi, citoyen, mon devoir » me prescrit de répondre à la confiance publique et de » me dévouer à la cause commune. »

Ces paroles obtinrent l'approbation unanime des députés. MM. Guizot et Bertin de Vaux furent les premiers à reconnaître qu'il était impossible que le général ne se rendît pas aux vœux de la population. « La sécurité de

» Paris, » dit M. Guizot, « dépend de sa détermination. » Nous aussi, nous avons des devoirs à remplir. Il est » urgent que nous établissions, non pas un gouverne- » ment provisoire, mais une autorité publique qui, » sous une forme municipale, s'occupe du rétablisse- » ment et du maintien de l'ordre. » — « J'adhère com- » plétement, » dit M. Bertin de Vaux « à la proposition » de M. Guizot. Il importe de régulariser au plus vite » le mouvement de la capitale. Si nous ne pouvons re- » trouver le vertueux maire de Paris de 89, applaudis- » sons-nous d'avoir reconquis l'illustre chef de la garde » nationale. » M. Laffitte, qui présidait l'assemblée, proposa de former une commission municipale parisienne chargée de pourvoir à l'approvisionnement et à la sécurité de Paris et de procéder sur-le-champ au choix de ses membres. On demanda à M. de La Fayette de les désigner, mais, sur son refus, on dut recourir à la voie du scrutin. Les noms qui sortirent de l'urne furent ceux de MM. Laffitte, Casimir Périer, Gérard, le comte de Lobau et Odier, deux officiers généraux et trois banquiers. Le général Gérard ayant accepté le commandement des troupes actives et M. Odier ayant refusé le mandat qu'on lui offrait, on leur substitua MM. de Schonen et Audry de Puyraveau, qui, après eux, avaient obtenu le plus de voix dans le scrutin et qui, par conséquent, étaient en réalité les représentants de la minorité de la réunion, de sa portion la plus exaltée. La commission ainsi composée ayant reçu l'autorisation de s'adjoindre d'autres membres.

elle en fit immédiatement usage en nommant M. Mauguin. C'est ainsi que, formée d'abord en presque totalité de libéraux modérés, elle finit par appartenir à l'extrême gauche, d'autant plus que d'autres occupations ne permettaient guère à M. Casimir Périer de prendre part à ses travaux.

Pendant cette délibération, la foule qui encombrait la cour et les appartements de l'hôtel de M. Laffitte avait grossi, et par son agitation, par ses cris, elle exprimait le désir de connaître les résolutions qui avaient été prises. Sur la proposition de M. Bertin de Vaux, M. Laffitte alla lui annoncer que M. de La Fayette acceptait le commandement de la garde nationale et le général Gérard celui des troupes de ligne. De bruyantes acclamations se firent entendre. Elles redoublèrent lorsque, quelques instants après, on vit arriver le colonel et les officiers du 53e régiment de ligne qui demandaient à être introduits auprès des députés. Le colonel, en son nom et au nom de son régiment, déclara qu'ils venaient offrir leurs bras pour le rétablissement de l'ordre, mais à condition qu'on ne les ferait pas combattre contre leurs compagnons d'armes. Toute garantie leur fut donnée à cet égard par M. Laffitte, et la délibération continua avec plus de vivacité et de confiance. Elle fut pourtant interrompue et troublée un moment par des feux de peloton qu'on entendit dans le voisinage. Quelques personnes crurent que c'était une attaque soudaine des troupes royales. C'était le 5e régiment de

ligne qui, venant aussi faire sa soumission, déchargeait ses armes en l'air pour rassurer la population sur ses intentions.

M. de La Fayette et le général Gérard étaient partis pour l'hôtel-de-ville, occupé depuis le matin par le prétendu général Dubourg qui avait eu l'étrange idée d'y arborer le drapeau noir, et par M. Baude, rédacteur du *Temps*, qui était venu lui offrir son concours. Déjà, ils avaient donné des ordres, pris des arrêtés, fait des proclamations lorsqu'un officier de la garde nationale vint leur annoncer qu'un gouvernement provisoire était nommé et que M. de La Fayette allait arriver. Il arriva en effet, suivi de près par les membres de la commission municipale. L'espèce de dictature que M. Dubourg s'était arrogée sans aucun mandat, à peine commencée, se termina ainsi sans qu'il essayât de la prolonger. Il resta pourtant à l'hôtel-de-ville où il espérait pouvoir jouer un rôle. Quant à M. Baude qui avait pris une part si considérable aux protestations de la presse contre le coup d'État, il fut attaché comme secrétaire à la commission municipale.

Non-seulement le drapeau aux trois couleurs, un moment remplacé par le drapeau noir, flottait de nouveau au sommet de la grande porte de l'hôtel-de-ville, mais le peuple avait brisé les bustes de Louis XVIII et de Charles X et déchiré les tentures fleurdelisées qui couvraient les murailles. On était en pleine révolution.

Une proclamation de M. de La Fayette annonça à la

population le grand changement qui venait de s'opérer. « Mes chers concitoyens et braves camarades, » disait-il, « la confiance du peuple de Paris m'appelle encore une » fois au commandement de la force publique. J'ai ac- » cepté avec dévouement et avec joie les devoirs qui me » sont conférés et, de même qu'en 1789, je me sens » fort de l'approbation de mes honorables collègues, » aujourd'hui réunis à Paris. Je ne ferai point de pro- » fession de foi, mes sentiments sont connus. La conduite » de la population parisienne dans ces derniers jours » d'épreuve me rend plus que jamais fier d'être à sa » tête. La liberté triomphera, ou nous périrons tous. Vive » la liberté, vive la patrie! »

Par une autre proclamation, M. de La Fayette faisait savoir que la garde nationale était rétablie; les colonels et officiers étaient invités à en réorganiser immédiatement le service; les sous-officiers et gardes nationaux devaient se tenir prêts à se réunir au premier coup de tambour, la commission municipale comptant sur leur zèle ordinaire pour la liberté et l'ordre public.

Le général Gérard, accompagné du général Pajol qui lui avait été adjoint, parcourait les rues, ralliant les soldats des régiments qui avaient embrassé la cause populaire et leur donnant une destination. Partout, comme M. de La Fayette et la commission municipale, ils étaient salués par les cris de *Vive la liberté!*

Dans la soirée, on vit reparaître les journaux qui avaient été forcés de suspendre leur publication. Leur

accent était celui du triomphe. « Pendant trois jours, » disait le *Journal des Débats*, « Paris a été canonné, » mitraillé; c'était une prise d'assaut; le sang coulait » dans les rues. Et qui a ordonné ce massacre? Les mi- » nistres du roi de France. Et pourquoi, grand Dieu? » Parce qu'ils ont violé la Charte et conspiré le réta- » blissement du pouvoir absolu... Le pacte est rompu » aujourd'hui, et ce n'est pas nous qui l'avons rompu. » Nos ennemis se sont jetés hors du cercle des lois. Qu'ils » y restent! » — « Paris, » disait le *Globe*, « a vaincu ce » matin pour la France les ennemis de ses institutions: » ils se sont retirés souillés d'un parjure et du sang » d'une population paisible. » Le *Constitutionnel*, le *Courrier*, le *National*, le *Temps*, qui, bien que privés de leurs presses, avaient pu, pendant les combats de la veille, faire imprimer clandestinement des bulletins et des placards, célébraient aussi la victoire de la liberté, mais aucun de ces journaux n'indiquait le parti qu'on devait en tirer. Les journaux royalistes, si confiants encore la veille, se taisaient.

La nuit se passa, à l'hôtel-de-ville, à prendre des mesures pour l'organisation de la garde nationale et des douze mairies; il fut arrêté que les scrutateurs nommés pour les dernières élections rempliraient les fonctions municipales et qu'on prendrait pour maires et adjoints ceux qui avaient eu le plus de voix dans chaque arrondissement.

Tandis qu'à Paris la révolution s'accomplissait et que

déjà on pouvait craindre de la voir tomber entre les mains des démagogues, à Saint-Cloud, on en était encore à débattre ce qu'on pouvait concéder à l'insurrection victorieuse.

Le maréchal Marmont, forcé de sortir de Paris, avait, tant bien que mal, rallié ses troupes à la barrière de l'Étoile qu'il avait fait fermer derrière elles. Il paraît que son projet était alors d'occuper les hauteurs voisines pour essayer de se maintenir aux portes de Paris dans une attitude expectante ; mais, dans l'état de découragement où les troupes étaient tombées, un tel plan n'était plus praticable. La retraite continua dans la direction de Saint-Cloud, avec un peu moins de désordre. Cependant, la population de Passy et de Chaillot, embusquée dans les bois auprès de la Muette, harcelait à coups de fusil les colonnes en marche. Les insurgés avaient barricadé le pont de Neuilly de manière à rendre impossible le passage de la cavalerie qui dut redescendre jusqu'à la porte Maillot. Puis, les troupes, traversant le bois de Boulogne, se dirigèrent vers Saint-Cloud. Le maréchal se présenta aussitôt chez le Roi. « Sire, » lui dit-il, « c'est une campagne manquée. J'ai la douleur » d'annoncer à Votre Majesté que je n'ai pu maintenir » son autorité dans Paris ; les Suisses que j'avais chargés » de la défense du Louvre, saisis d'une terreur panique, » ont abandonné ce poste important. Entraîné moi- » même dans une déroute générale, je n'ai pu rallier » mes bataillons qu'à l'Étoile, et j'ai donné l'ordre de

» continuer le mouvement de retraite sur Saint-Cloud.
» Une balle dirigée contre moi a tué le cheval d'un of-
» ficier placé à mes côtés; je regrette qu'elle ne m'ait pas
» traversé la tête; la mort me serait moins affreuse que
» le triste spectacle dont je viens d'être témoin. »

Le conseil, annoncé depuis la veille, mais retardé par les nombreux incidents de la matinée, s'ouvrit enfin sous l'influence de ces désastreuses nouvelles. Les ministres gardaient le silence. Le Roi les invita à donner leur avis sur les propositions que lui avaient apportées MM. de Sémonville et d'Argout. Tous conseillèrent le retrait des ordonnances, à l'exception de M. de Guernon-Ranville. Lui qui, seul dans le ministère, s'était jusqu'au dernier moment opposé au coup d'État, combattit, seul aussi, la concession que l'on demandait au Roi. Il dit qu'il l'aurait conseillée la veille ou le matin même, moins dans l'espoir d'en obtenir un grand résultat que comme un moyen d'arrêter les malheurs de la guerre civile, mais qu'en ce moment elle ne serait qu'un acte de faiblesse et n'aurait d'autre effet que de légitimer la révolte, d'enlever à la couronne jusqu'à la dignité du courage malheureux; qu'il ne s'agissait plus du ministère ni des ordonnances, mais du pouvoir royal tout entier; que la lutte, au point où elle en était venue, était un combat à mort entre la Révolution et la légitimité; que ce qu'on proposait serait l'équivalent d'une abdication; que, d'ailleurs, il était plus que douteux que l'insurrection triomphante ratifiât les conditions offertes par M. de Sémon-

ville, on ne savait en vertu de quel mandat. Le trône, disait-on, était déjà renversé. C'était exagérer le mal ; Paris n'était pas la France. Les masses populaires avaient pu être égarées par les déclamations du libéralisme, mais elles ne voulaient pas une révolution. Les Chambres ne la voulaient pas davantage. La majorité de l'armée était fidèle, et, si la royauté ne s'abandonnait pas elle-même, avec de tels appuis elle triompherait de cette nouvelle tentative révolutionnaire. M. de Guernon-Ranville pensait donc qu'il suffisait de rapporter l'ordonnance qui avait dissous la Chambre nouvellement élue, et que le Roi serait bien fort contre ses ennemis lorsqu'il se présenterait avec le concours du parlement, surtout en le réunissant dans une autre ville que Paris.

Évidemment, un tel plan n'était pas en rapport avec la situation. Aussi ne fut-il soutenu que par le Dauphin qui, plus encore que le Roi, répugnait à croire que la position fût désespérée et dont le langage prouvait que sa faible intelligence était en quelque sorte paralysée par les circonstances terribles dans lesquelles on se trouvait. Tantôt il parlait de périr les armes à la main, tantôt il laissait entrevoir l'idée d'une abdication en faveur du duc de Bordeaux, mais aussitôt il écartait cette idée comme impraticable à raison de l'âge de ce jeune prince.

Le conseil s'étant prononcé pour le rapport des ordonnances malgré l'opposition de M. de Guernon-Ranville, il était urgent de former un nouveau cabinet. « Messieurs, » dit le Roi d'une voix émue, « on m'impose de renvoyer

» des ministres qui ont toute ma confiance et toute mon » affection pour en prendre d'autres qui me sont donnés » par mes ennemis. Me voilà dans la position où était » mon malheureux frère en 1792; j'aurai seulement sur » lui l'avantage d'avoir moins longtemps souffert; en » trois jours tout aura été terminé avec la monarchie: » quant au monarque, sa fin sera la même. Puisqu'il le » faut, je vais faire appeler le duc de Mortemart et l'en- » voyer à Paris; je le plains de s'être attiré la confiance » de mes ennemis; s'il a eu des torts, en voilà une pu- » nition bien cruelle. »

Il paraît que M. de Polignac refusa de contresigner les ordonnances rendues nécessaires par la détermination que le Roi venait de prendre. M. de Chantelauze dut accepter cette tâche.

Il était trois heures de l'après-midi ; Charles X rentra dans son cabinet. Un moment après, le duc de Mortemart y fut appelé. « Vous aviez raison, » lui dit le Roi en faisant allusion à leur conversation du matin, « la si- » tuation est plus grave que je ne le pensais; mais on » croit qu'un ministère dont vous serez le chef peut tout » arranger, et je vous nomme président du conseil dans » lequel pourront entrer le général Gérard, M. Casimir » Périer et M. Humann. » M. de Mortemart se récria, disant qu'il sentait bien qu'il n'aurait jamais la confiance du Roi, et il le supplia de faire un autre choix; mais Charles X insista, et comme M. de Mortemart semblait vouloir se retirer, le malheureux prince, s'approchant vivement de

lui, passa dans sa ceinture d'officier général l'ordonnance de sa nomination de président du conseil, en lui demandant s'il aurait la barbarie de la lui rendre et de lui refuser le seul service qui pût, peut-être, le sauver. M. de Mortemart baissa la tête et céda. Il voulait pourtant savoir quelle serait l'étendue de ses pouvoirs, mais, sur ce point, le Roi parut embarrassé. Avant de régler cette question, il voulait attendre le retour du Dauphin qui était allé visiter les troupes arrivant de Paris, qui les avait trouvées harassées, découragées, affamées et avait été reçu par elles avec d'autant plus de froideur qu'il n'avait rien su leur dire. Vainement M. de Sémonville et M. de Vitrolles, accouru de nouveau à Saint-Cloud pour y rendre compte des événements dont il avait été témoin, représentaient qu'il n'y avait pas un moment à perdre : que telle concession acceptée avec reconnaissance à un moment donné pouvait n'être comptée pour rien quelques heures après; le Roi traînait en longueur, espérant toujours recevoir de meilleures nouvelles. Il était loin, d'ailleurs, d'être d'accord avec le nouveau premier ministre. S'il consentait à rapporter les ordonnances et à convoquer les Chambres pour le 3 août, d'autres questions que les circonstances faisaient surgir de moment en moment et sur lesquelles M. de Mortemart croyait nécessaire de céder au vœu populaire, celles du rétablissement de la garde nationale, de la suppression de la garde royale et des troupes suisses, d'une amnistie sans exception, de l'adoption de la cocarde tricolore s'il le fallait absolument.

le trouvaient plus récalcitrant. Il ne voulait pas de garde nationale : il consentait à engager sa parole pour l'amnistie, mais il refusait de rien signer d'avance à cet égard. Quant à la cocarde tricolore, elle lui inspirait une invincible répugnance.

Lorsque le Dauphin revint vers cinq heures, M. de Mortemart fit, en sa présence, le résumé des discussions qui venaient d'avoir lieu. Le Dauphin l'écouta d'un air de dépit, en se promenant de long en large. Une seule fois il l'interrompit pour dire que, dans tous les cas, il entendait conserver la direction du personnel de l'armée et que le général Gérard devait en être averti. Il pensait qu'on était encore en mesure de dicter des conditions ! M. de Mortemart ne lui dissimula pas l'impossibilité d'obtenir celle dont il s'agissait. M. de Guernon-Ranville, que l'esprit de sagesse dont il s'était longtemps montré animé avait abandonné, entretenait les illusions du prince en lui exposant, pour le cas où les négociations qu'on allait ouvrir viendraient à échouer, un plan de résistance d'après lequel le Roi, se retirant à Tours ou à Blois, appelant auprès de lui les grands corps de l'État et faisant aussi un appel à la nation, aurait continué la lutte contre la révolution.

A six heures du soir, le Roi fit savoir à MM. de Sémonville, de Vitrolles et d'Argout, qui attendaient impatiemment l'autorisation de retourner à Paris avec des paroles satisfaisantes, qu'ils pouvaient y porter la nouvelle du renvoi du ministère remplacé par celui de

MM. de Mortemart, Gérard et Périer, et du retrait des ordonnances.

A Saint-Cloud, on croyait tout fini; le canon ne grondait plus; Paris paraissait tranquille, et on se persuadait que, le lendemain, M. de Mortemart pourrait s'installer paisiblement au ministère des affaires étrangères. La cour avait repris ou, pour mieux dire, conservé son aspect accoutumé. Le soir, on vit encore le Roi faire sa partie de whist à laquelle prirent part successivement M. de Polignac et M. de Mortemart, et le Dauphin sa partie d'échecs. M. de Polignac se montrait toujours calme et serein; M. de Mortemart était agité et inquiet. Il avait désiré partir pour Paris avec MM. de Sémonville et d'Argout, mais le Roi s'y était opposé, voulant attendre le retour du comte Alexandre de Girardin qu'il avait chargé d'aller s'enquérir de la situation et comptant encore sur quelque retour de fortune ou, tout au moins, pensant que, comme M. de Sémonville le lui avait fait espérer lorsque les choses étaient moins avancées, les grands corps de l'État viendraient, le lendemain, implorer sa clémence, ce qui sauverait la dignité royale et lui permettrait de mesurer ses concessions.

Le voyage des trois négociateurs ne s'acheva pas sans difficultés: sur la route qu'ils eurent à parcourir, on leur tira quelques coups de fusil, et ils furent arrêtés à la barrière. Leur intention était de se rendre d'abord chez M. Laffitte où ils croyaient trouver le général Gérard. Ils ne furent pas peu surpris en apprenant qu'il était à l'hô-

tel-de-ville avec un gouvernement provisoire dont l'existence même était inconnue à Saint-Cloud. Ils s'y rendirent à travers les barricades, en répandant sur leur passage la nouvelle du changement du ministère avec des commentaires auxquels M. de Sémonville, pour les faire mieux accueillir, mêlait, dit-on, des qualifications grossièrement injurieuses pour les anciens ministres, mais nulle part ils ne recueillirent les applaudissements qu'ils provoquaient ainsi. On criait *Vive la liberté*, quelquefois *Vive la Charte*, jamais ou bien rarement *Vive le Roi*.

Ils arrivèrent enfin à l'hôtel-de-ville où la commission municipale venait de choisir pour ses secrétaires M. Odilon Barrot et M. Baude. On les introduisit aussitôt, et M. de La Fayette, qu'on alla avertir, vint se joindre à la commission. A la vue de M. de Vitrolles, quelques membres témoignèrent une surprise qu'expliquaient ses antécédents ultraroyalistes. M. de Sémonville, après avoir serré la main de M. de La Fayette en lui rappelant que quarante ans auparavant ils s'étaient vus dans le même lieu défendant la même cause, s'acquitta de sa commission et annonça la prochaine arrivée de M. de Mortemart. On l'écouta dans le plus profond silence. M. de Schonen seul, plus passionné que ses collègues, s'emporta en violents reproches contre le gouvernement qui, disait-il, semblait s'être proposé de faire égorger tout Paris, mais M. Mauguin l'interrompant demanda aux envoyés de Saint-Cloud s'ils pouvaient produire un titre qui donnât un caractère officiel à leurs paroles. Ils durent avouer

qu'ils n'en avaient aucun. « Mais au moins, mon vieux » camarade, » dit M. de La Fayette à M. de Sémonville, « avez-vous songé à nous assurer la cocarde nationale? » car encore faut-il que nous autres patriotes nous ne » sortions pas de ceci sans y gagner quelque chose. » M. de Sémonville ne pouvait rien répondre et ne répondit rien. Suivant une autre version, il aurait demandé à demi-voix à M. de La Fayette ce qu'il comptait faire de cette guenille révolutionnaire. — « Une révolution, » aurait répondu M. de La Fayette; « si nous ne l'obtenons » pas, nous n'aurons fait qu'une émeute. »

Dans le cours de cet entretien, M. Casimir Périer fut, dit-on, le seul membre de la commission municipale qui laissa entrevoir plutôt qu'il n'exprima formellement le désir d'une conciliation avec la cour. Cependant, la commission n'avait pas encore pris son parti. Elle conseilla aux trois envoyés du Roi de porter leur message aux députés assemblés chez M. Laffitte. Pour qu'ils y arrivassent plus facilement, on leur donna un *laisser-passer*, mais M. de Sémonville, vieux et fatigué, retourna au Luxembourg qu'il habitait en qualité de grand référendaire, et comme M. de Vitrolles craignait que sa présence et les préventions dont il était l'objet ne nuisissent au succès de la négociation, M. d'Argout s'achemina seul vers l'hôtel de M. Laffitte où il arriva vers dix heures. Quarante députés à peu près y étaient réunis avec quelques personnages politiques, le duc de Broglie, MM. Thiers et Mignet et le poëte Béranger. Un grand nombre de jeunes gens des

écoles et du commerce, de gardes nationaux et d'ouvriers, les uns armés, les autres sans armes, remplissaient la cour et la rue comme la veille, mais plus animés et plus hostiles à toute transaction. M. d'Argout, introduit dans le salon où les députés siégeaient sous la présidence de M. Laffitte, leur exposa l'objet de sa mission et s'efforça, avec beaucoup d'énergie et d'habileté, de leur prouver qu'aucune solution n'était plus désirable que celle qu'il leur offrait ; que s'ils l'acceptaient tout était fini, mais que s'ils la repoussaient rien ne prouvait encore que le Roi ne rentrerait pas dans Paris à la tête d'une puissante armée ; que peut-être même, en voulant détrôner la dynastie dont l'Europe avait jugé la restauration nécessaire, on s'exposerait à une nouvelle invasion. Beaucoup de députés étaient de cet avis. M. Laffitte lui-même ne s'y opposait pas directement. « Tout cela est fort bien, » dit-il, « je m'en accommoderais à merveille, mais il sera plus » difficile de le faire accepter à ces jeunes têtes que nous » avons là de l'autre côté. » Bien des gens ont cru que la proposition aurait été accueillie par les députés, quoiqu'il soit très-douteux qu'elle l'eût été par le peuple insurgé, si elle avait été présentée par M. de Mortemart lui-même, apportant les nouvelles ordonnances, mais il était absent, et M. d'Argout fut obligé de reconnaître, comme à l'hôtel-de-ville, qu'il n'était muni d'aucun titre officiel, affirmant pourtant qu'il ne précédait que de quelques instants le président du conseil muni de tous les pouvoirs nécessaires.

M. Laffitte qui, sans avoir peut-être encore des idées bien arrêtées, inclinait vers une solution différente, saisit avec empressement le moyen d'ajournement que lui offrait cette réponse, et M. d'Argout se retira assez peu satisfait. On convint d'attendre M. de Mortemart. Le duc de Broglie, malgré l'heure avancée, malgré l'éloignement, se rendit à pied au Luxembourg où il croyait le trouver, la multiplicité des barricades ne permettant pas en ce moment l'usage des voitures. Il eut grand'peine à se faire ouvrir la porte du palais où il apprit qu'on n'avait aucune nouvelle du premier ministre. Il était trop tard pour qu'il pût retourner chez M. Laffitte. Les députés s'étaient séparés après des débats confus auxquels avaient pris part des personnes étrangères à la Chambre et où les opinions avaient commencé à se dessiner. On ne discutait pas seulement dans le grand salon de l'hôtel, mais dans les autres pièces, dans le jardin, dans la cour, à la porte même de la rue. Beaucoup de députés désiraient encore une transaction avec la royauté dont les concessions, disaient-ils, dépassaient toute attente ; ils disaient qu'on risquait de tout perdre en exigeant trop. M. Laffitte, M. Béranger et aussi MM. Thiers et Mignet répondaient que le peuple, encouragé par le succès, se battrait encore mieux le lendemain ; que Paris couvert maintenant de plusieurs milliers de barricades, pouvait défier une armée de cent mille hommes ; que la révolution était commencée et qu'il fallait l'achever. Entre une dynastie incorrigible et usée et la République dont quelques-uns des assistants se hasardaient

à prononcer le nom, il y avait, disaient-ils, une solution excellente, celle dont M. Cauchois-Lemaire avait pris l'initiative plus de deux ans auparavant dans sa lettre au duc d'Orléans, celle que, depuis six mois, le *National* recommandait plus ou moins explicitement à la France. En essayant de rétablir l'ancienne monarchie ou de constituer la République, on se heurterait contre des obstacles peut-être insurmontables et la France serait condamnée pour longtemps à la guerre civile. La dynastie d'Orléans, au contraire, pouvait satisfaire tous les vœux légitimes et donner à la France le repos et la liberté.

Il restait à savoir ce que voulait le duc d'Orléans dont on n'avait pas entendu parler depuis la publication des ordonnances. M. Laffitte avait, dans la matinée, fait partir pour Neuilly, résidence d'été du prince, un de ses secrétaires en le chargeant d'avertir son maître de *se défier des filets de Saint-Cloud*. Le duc d'Orléans s'était borné à remercier de cet avis, et on ne savait rien de ses intentions. MM. Thiers et Mignet disaient que cela était indifférent; qu'il fallait l'engager sans son aveu : qu'une fois engagé il ne reculerait pas.

En se séparant à une heure et demie du matin, les députés s'étaient promis de se rejoindre à huit heures, toujours chez M. Laffitte.

On était loin, à Saint-Cloud, de se douter de la marche rapide des événements. Le Roi s'était couché à l'heure accoutumée, sans avoir signé les ordonnances qu'attendait

M. de Mortemart. Celui-ci, épuisé par la fatigue et par l'émotion, s'était jeté sur un canapé et avait fini par s'endormir. Vers trois heures du matin, il fut réveillé par MM. de Vitrolles et d'Argout qui, surpris de le trouver encore à Saint-Cloud, le pressèrent de partir pour Paris sans perdre un moment. « Il y a longtemps, » leur dit-il, « que je voudrais y être, mais comment voulez-vous » que je fasse? Je n'ai ni l'ordonnance qui rapporte les » actes du 25, ni celles qui nomment MM. Gérard et » Périer. Je n'ai pas de pouvoirs; je n'ai rien enfin. » MM. d'Argout et de Vitrolles, de plus en plus étonnés, se décidèrent à forcer la porte du Roi. L'étiquette rendait la chose fort difficile à une pareille heure. M. de Mortemart parvint pourtant à se faire admettre auprès de Charles X qui lui parut plus irrésolu que jamais et plutôt disposé à revenir sur ses concessions de la veille qu'à les compléter ou à en faire de nouvelles. Il le supplia de voir MM. d'Argout et de Vitrolles qui, venant de quitter Paris, pouvaient lui faire connaître l'état des esprits. Le Roi ne voulut pas voir M. d'Argout qu'il connaissait à peine, mais il reçut M. de Vitrolles qui réussit à le convaincre. Les ordonnances furent enfin rédigées. Il y en avait cinq, dont l'une rétablissait la garde nationale, mais on n'avait osé parler au Roi ni du drapeau tricolore, ni de M. de La Fayette, et le nom du commandant était laissé en blanc. Pour obtenir la signature royale, M. de Mortemart eut à soutenir une nouvelle lutte contre la répugnance que la garde nationale inspirait au Roi. Il céda pourtant, et M. de

Mortemart put quitter Saint-Cloud accompagné de M. d'Argout.

Pour pénétrer dans Paris, il eut à surmonter des obstacles bien imprévus. Le Dauphin, à qui les concessions du Roi causaient le plus vif déplaisir, voulant apparemment, dans son dépit, entraver, retarder ce qu'il ne pouvait empêcher, avait défendu de laisser sortir aucun cheval des écuries royales. M. de Mortemart dut emprunter une voiture particulière. A Boulogne, il ne put se faire ouvrir la porte du bois que gardait un détachement de la garde royale, et il fut obligé de suivre le mur de clôture jusqu'à la route de Versailles. Trouvant ce chemin rempli d'une foule d'ouvriers armés les uns de fusils, les autres de bâtons, il quitta sa voiture et gagna à pied la porte de Passy où on refusa de le laisser passer. Changeant encore une fois de direction, il traversa le pont de Grenelle et parvint à entrer dans Paris par une brèche ouverte près de Vaugirard, dans le mur d'octroi que l'on réparait. Puis, il se dirigea vers l'hôtel de M. Laffitte par l'esplanade des Invalides, la place Louis XV, et la rue de la Madeleine. Dans ce long et pénible trajet, il s'était arrêté un moment à Auteuil, chez son beau-frère, M. de Janson, pour s'y reposer et y déjeuner.

On était au 30 juillet. Telle était encore en ce moment l'incertitude des esprits sur ce qui allait sortir de la crise terrible où l'on se trouvait engagé qu'à six heures du matin M. Laffitte lui-même disait à M. de Laborde :
» Les choses sont arrangées, le duc de Mortemart est pré-

» sident du conseil, Gérard et Périer ministres. J'aurais
» peut-être désiré autre chose, mais que voulez-vous!
» Tout paraît décidé. »

Deux heures après, la situation n'était plus la même. On avait affiché dans tous les lieux publics des placards annonçant une révolution complète. Un de ces placards, qu'on lisait à la porte même de M. Laffitte, était ainsi conçu : « Charles X ne peut plus rentrer dans Paris : il
» a fait couler le sang du peuple. La République nous
» exposerait à d'affreuses divisions : elle nous brouille-
» rait avec l'Europe. Le duc d'Orléans est un prince
» voué à la cause de la révolution. Le duc d'Orléans ne
» s'est jamais battu contre nous. Le duc d'Orléans était
» à Jemmapes. Le duc d'Orléans a porté au feu les cou-
» leurs tricolores ; le duc d'Orléans peut seul les porter
» encore ; nous n'en voulons pas d'autres. Le duc d'Or-
» léans s'est prononcé : il accepte la Charte comme
» nous l'avons toujours voulue. C'est du peuple français
» qu'il tiendra sa couronne. »

Ce placard était l'œuvre de MM. Thiers et Mignet. Ils l'avaient rédigé au sortir de la réunion qui avait eu lieu chez M. Laffitte. En disant que le duc d'Orléans s'était prononcé, ils avançaient un fait inexact. On ignorait ses intentions. En y réfléchissant plus mûrement, on comprit qu'il ne convenait pas de l'engager ainsi sans son consentement et de s'exposer par là à un désaveu. Dans les derniers exemplaires du placard on modifia ainsi le passage qui le concernait : « Le duc d'Orléans ne se

« prononce pas ; il attend notre vœu ; proclamons ce vœu.
» et il acceptera la Charte comme nous l'avons toujours
» entendue et voulue. »

L'apparition de cette proclamation produisit un effet extraordinaire. Le parti républicain en ressentit une vive irritation : sur quelques points les affiches furent déchirées, mais, en général, on les lisait avec satisfaction parce qu'on se félicitait d'entrevoir un dénouement. Les partisans d'une transaction avec Charles X étaient abattus et découragés ; ils commençaient à croire qu'on n'avait plus à opter qu'entre la République et le duc d'Orléans. Déjà, le cri de *Vive le duc d'Orléans* se mêlait au cri de *Vive la liberté*. On criait aussi, mais plus faiblement : *Vive la République, à bas les Bourbons !* Quelques vieux soldats murmuraient le nom de Napoléon II, mais ils trouvaient peu d'écho.

Il fallait absolument mettre un terme à l'anxiété publique. Les nouvelles des départements voisins de Paris étaient favorables à la cause libérale. Partout on avait accueilli avec enthousiasme l'annonce de la victoire du peuple. On se rassemblait autour des diligences qui arrivaient sans l'écusson royal, on applaudissait, on criait *Vive la Charte, vive la liberté!* Sur quelques points, les populations s'armaient et marchaient vers Paris ; Rouen, le Havre étaient en insurrection et envoyaient de nombreux volontaires au secours des Parisiens.

A huit heures du matin, les députés se trouvèrent réunis sous la présidence de M. Bérard, remplaçant

M. Laffitte qui s'était foulé le pied en franchissant une barricade, mais dont l'hôtel continuait à être en quelque sorte le siége de la représentation nationale : MM. Benjamin Delessert, Odier, Jacques Lefebvre, Vassal et quelques autres avaient apporté des exemplaires du placard dont je parlais tout à l'heure. Ils dirent que cette pièce exprimait les vœux de la majorité des Français, de tous les amis du pays, et qu'il n'y avait qu'à mettre aux voix la déchéance de Charles X et l'avénement du duc d'Orléans, mais M. Bérard représenta que de telles matières devaient être traitées avec maturité : qu'il fallait se défendre d'un enthousiasme sujet au repentir : que, pour son compte, il inclinait à penser que le choix proposé était celui qui convenait le mieux, mais qu'on ne pourrait prendre un parti qu'après une discussion approfondie. On n'insista pas pour une décision immédiate. Quelques-uns proposèrent pourtant de nommer provisoirement le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. Cet avis réunit beaucoup de suffrages, mais M. Bérard se refusa encore à le mettre aux voix jusqu'à ce qu'il eût été l'objet d'une délibération formelle dans une réunion convoquée à cet effet. Sur sa proposition, il fut résolu qu'à midi et demi les députés se rassembleraient dans le lieu ordinaire des séances, au Palais Bourbon, qu'on venait de mettre à leur disposition. Toutes les opinions, disait-on, pourraient s'y produire librement. mais il était évident que le vœu de la très-grande majorité des députés était en faveur du duc d'Orléans.

En sortant de l'hôtel de M. Laffitte, M. Bérard rencontra, dans la rue neuve-des-Mathurins où il avait son domicile, le duc de Mortemart qui, accompagné de M. d'Argout et de M. de Janson, se rendait à la réunion des députés. Il lui dit qu'elle venait de se séparer ; qu'il ne les trouverait donc plus chez M. Laffitte où il se verrait entouré d'une foule malveillante ; qu'il ne devait pas espérer, d'ailleurs, que les propositions dont il était porteur fussent acceptées ; que la veille encore, peut-être, elles auraient pu l'être, bien que difficilement, mais que maintenant il était trop tard : que Charles X avait cessé de régner et qu'aucune puissance humaine ne pourrait le faire rentrer dans Paris, ni lui, ni personne de sa branche ; que la question n'était plus, ainsi qu'il semblait le croire, de savoir qui serait roi de Charles X ou du duc d'Orléans, mais de savoir qui aurait l'assentiment du peuple, de ce dernier ou de la République : qu'encore était-il à craindre que, pour ce prince lui-même, il ne fût aussi trop tard. Néanmoins, en quittant M. de Mortemart, M. Bérard l'invita à se rendre au Palais-Bourbon pour s'y acquitter de sa mission.

La conversation avait duré plus d'une heure. Le duc, consterné de ce qu'il apprenait, fatigué de ses longues courses et malade de la fièvre, se décida à aller au Luxembourg où l'attendait M. de Sémonville avec une vingtaine de pairs, entre autres les ducs de Broglie et de Choiseul. On lui conseilla de n'aller ni à la chambre des députés, ni à l'hôtel-de-ville : il valait mieux, disait-on,

qu'il s'établît en permanence au milieu de ses collègues et qu'il communiquât par message tant avec les députés qu'avec la commission municipale. M. de Mortemart se laissa persuader : il commença par envoyer au *Moniteur* les ordonnances que le Roi venait de signer avec l'ordre de les publier, et au général Gérard et à M. Casimir Périer celles de ces ordonnances qui les concernaient, mais on ne les trouva pas chez eux, et au moment où elles arrivèrent au *Moniteur*, son directeur venait de recevoir de la commission municipale la défense de les insérer dans sa feuille.

Il régnait toujours une grande incertitude sur les intentions du duc d'Orléans. On connaissait ses opinions et ses relations libérales ; on savait qu'il avait vu dans le ministère de M. de Polignac, dès le jour de sa formation, un grand danger pour la France et pour la monarchie ; on n'ignorait pas qu'il avait dit souvent que si les fautes de la dynastie régnante la forçaient encore à quitter la France, il ne la suivrait pas dans cette nouvelle émigration ; mais bien des motifs devaient le faire hésiter à s'engager dans un mouvement dont le but était le détrônement d'un roi, son parent, qui l'avait toujours traité avec bienveillance, tout en repoussant avec une certaine hauteur les conseils qu'il avait quelquefois essayé de lui faire entendre. Cependant, dès la veille, croyant savoir que l'ordre avait été donné, de Saint-Cloud, de l'arrêter dans le cas où les troubles continueraient, il avait quitté sa résidence de Neuilly

en y laissant sa famille et avait gagné à cheval, à travers champs, le parc du Raincy. Ignorant cette circonstance, M. Laffitte et le général Sébastiani qui, depuis longtemps, entretenaient des rapports assez intimes avec lui, avaient chargé M. Thiers de se rendre à Neuilly pour s'assurer de ses intentions. Il y arriva après de longs détours et non sans difficulté, et, n'y trouvant pas le duc d'Orléans, il fit part à la duchesse et à mademoiselle d'Orléans, celle qu'on a appelée depuis madame Adélaïde, sœur du duc, son intime confidente, la compagne de ses bons comme de ses mauvais jours, de la commission dont il était chargé. Il leur montra, avec l'éloquence vive et entraînante qui l'a toujours caractérisé, la révolution définitivement accomplie, la déchéance de la branche aînée des Bourbons irrévocable, un nouveau gouvernement inévitable et la République infailliblement proclamée si le duc d'Orléans refusait son concours pour assurer le repos de la société et préserver la France du retour des excès de 1793 ; il leur dit qu'en présence de la République, ce serait vainement que ce prince voudrait rester en France avec les siens ; qu'il serait forcé de s'expatrier, parce qu'il n'y avait pas pour lui de milieu entre la couronne et l'exil. Ces raisons, que M. Dupin, arrivé à Neuilly avant M. Thiers, avait déjà exposées aux deux princesses avec plus de rudesse, ne purent triompher des scrupules de la duchesse d'Orléans, mais mademoiselle d'Orléans, plus résolue et plus ambitieuse, se déclara convaincue ; elle prit sur

elle de répondre du consentement de son frère et envoya sur-le-champ au Raincy une note dans laquelle M. Thiers, résumant les principaux motifs qui devaient empêcher le duc d'Orléans de se refuser à l'appel probable des députés, l'engageait à se tenir à portée de la réunion où la question de gouvernement allait être posée.

A midi, comme on en était convenu, les députés, au nombre de soixante, s'étaient assemblés au Palais-Bourbon. Un seul membre de la droite, M. Hyde de Neuville, était présent. M. Laffitte, qui y était venu dans une chaise à porteurs, reprit la présidence. Il était à peine au fauteuil qu'on lui remit la lettre de M. de Mortemart au général Gérard en le priant de la faire parvenir à sa destination. Il répondit avec humeur qu'il n'était pas *la petite poste de Charles X*. Ce mot était aussi significatif qu'insolent. M. Laffitte était blessé, dit-on, de ce qu'on avait pensé à M. Périer et au général Gérard pour les faire entrer dans le ministère sans paraître se souvenir de lui.

L'acceptation des propositions de Charles X, son abdication avec la royauté soit du Dauphin, soit du duc de Bordeaux sous la régence du duc d'Orléans, la royauté du duc d'Orléans lui-même, telles étaient les solutions qui se présentaient aux esprits et entre lesquelles ils se partageaient. Le plus grand nombre des députés aurait désiré, je l'ai déjà dit, le maintien de la branche aînée des Bourbons, mais on sentait bien qu'on n'était pas libre; que la question se déciderait ailleurs.

M. Bérard prit le premier la parole. Il raconta son en-

tretien avec M. de Mortemart, les communications qu'il avait reçues de lui et l'intention qu'il lui supposait de se présenter devant la Chambre. M. de Salverte demanda si on devait le recevoir. Le général Sébastiani se prononça fortement pour l'affirmative. M. Mauguin voulait qu'on ajournât toute décision à cet égard jusqu'au moment où M. de Mortemart se ferait annoncer. « Si M. de » Mortemart était présent, » dit-il, « je demanderais » qu'il fût entendu, mais, dans un moment où les mi» nutes brûlent, nous ne pouvons dépendre du bon plai» sir de M. de Mortemart. Je demande l'ajournement. » Cette proposition ne fut pas adoptée, et la Chambre décida qu'on s'occuperait des affaires publiques en attendant le représentant du Roi. On régla le cérémonial avec lequel on le recevrait : on discuta confusément sur la nature et l'étendue des pouvoirs de la commission municipale. Les députés se succédaient à la tribune, les heures s'écoulaient, et M. de Mortemart ne paraissait pas. L'impatience, l'irritation commençaient à gagner l'assemblée aussi bien que les hommes politiques, les journalistes, les gardes nationaux qui remplissaient la cour et les jardins. La séance se trouvait interrompue lorsqu'on apprit que M. Thiers arrivait de Neuilly avec d'importantes nouvelles. Elles changèrent en un instant les dispositions. Dès qu'on crut pouvoir compter sur l'appui du premier prince du sang, le nom du duc d'Orléans, déjà répandu dans la foule par les rédacteurs du *Globe*, du *National* et de quelques autres journaux, réunit presque tous les suffrages, tant

au dehors qu'au dedans de l'enceinte législative. Le général Sébastiani, M. Laffitte, M. Benjamin Constant entraînèrent dans ce sens leurs collègues. La crainte de la guerre civile et de l'anarchie, jugée alors inséparable de la République, était le grand argument dont ils faisaient usage. Sur la proposition de M. Hyde de Neuville, on finit par décider qu'il serait formé une commission de cinq membres qui se réuniraient à un nombre égal de commissaires choisis par la chambre des pairs « pour » examiner en commun ce qu'il convenait de faire afin » de concilier tous les intérêts et toutes les consciences. » On élut, pour composer cette commission, MM. Augustin Périer, Sébastiani, Guizot, Benjamin Delessert et M. Hyde de Neuville, tous, avec des nuances diverses, appartenant à l'opinion libérale et constitutionnelle. Ils partirent aussitôt pour le Luxembourg, et la réunion des députés se déclara en permanence.

Au Luxembourg, M. de Mortemart, continuant dans le vide, si l'on peut ainsi parler, son rôle de premier ministre, levait l'état de siége, ordonnait en conséquence aux tribunaux de reprendre le cours de la justice ordinaire, cherchait à entrer en relations avec le corps diplomatique et envoyait les ordonnances royales à plusieurs imprimeurs et à plusieurs journaux qui tous refusaient de les publier. Conformément au conseil qui lui avait été donné, au lieu d'aller lui-même au Palais-Bourbon et à l'hôtel-de-ville, il chargeait un pair, M. de Sussy, d'y aller à sa place et de communiquer les ordonnances aux

députés d'abord, puis à M. de La Fayette. En ce moment. M. de Chateaubriand entrait au Luxembourg, porté. comme il le dit dans ses Mémoires, sur les bras des insurgés. Arrivé l'avant-veille de Dieppe sur la nouvelle des événements, il avait écrit au Roi pour lui offrir ses services et il avait reçu pour toute réponse l'invitation de se concerter avec M. de Mortemart. Comme il se rendait au Luxembourg, il fut reconnu par des jeunes gens qui l'entourèrent aux cris de *Vive le défenseur de la liberté de la presse, vive la Charte.* Il raconte sérieusement qu'ils voulurent d'abord le conduire aux Tuileries et le proclamer premier consul. On accourait, dit-il, sur son passage, on se mettait aux fenêtres. Un des jeunes gens l'enleva sur ses épaules. On criait : *A bas les chapeaux. vive la Charte!* et il répondait : *Oui, messieurs, vive la Charte*, mais *aussi vive le Roi!* Tel est le récit de M. de Chateaubriand, coloré, sans doute, par son orgueilleuse imagination. Il ne tient pas à lui qu'on ne croie qu'il aurait arrêté la révolution si le Roi lui avait envoyé des pouvoirs. Sa seule préoccupation en ce moment, c'était le rétablissement de la liberté de la presse par laquelle il se flattait, si la monarchie était renversée, d'être en état de la rétablir en deux mois. Les entretiens qu'il eut alors avec ses collègues, stupéfaits d'une telle confiance, ont été très-diversement rapportés. Comme il ne s'agit pas de discussions régulières engagées à la tribune, mais de conversations confuses et tumultueuses où chacun ne pouvait guère entendre que ce que lui disait son voisin.

ces variantes ne sont pas une preuve absolue du défaut de sincérité de ceux qui nous les ont transmises. M. de Chateaubriand, quoi qu'il en soit, voulut bien dire à M. de Mortemart que, d'après le désir du Roi, il était prêt à s'entendre avec lui.

Les cinq commissaires de la chambre des députés arrivèrent sur ces entrefaites. Le général Sébastiani, qui parla le premier, déclara qu'il paraissait désormais impossible de s'occuper des propositions royales et que le seul moyen d'écarter la République était la nomination du duc d'Orléans à la lieutenance générale du royaume. Le duc de Mortemart crut devoir protester comme ministre contre cette nomination, tout en reconnaissant, comme Français, qu'elle pouvait être le meilleur moyen de mettre un terme à l'anarchie. Ni M. Hyde de Neuville, ni M. de Chateaubriand, ni aucun des pairs présents ne fit entendre une objection.

Les cinq députés commissaires, en se rendant au Luxembourg, avaient rencontré M. de Sussy portant au Palais-Bourbon les ordonnances du Roi. Lorsqu'il entra dans la salle des séances, on fut surpris de le voir à la place de M. de Mortemart, qu'on attendait. On l'invita pourtant à monter à la tribune où il donna lecture de ces ordonnances. Il voulut ensuite les remettre à M. Laffitte. La circonstance était ou du moins semblait décisive. Recevoir ces actes, c'était considérer Charles X comme ayant encore la possession du pouvoir royal. Une sourde agitation se manifesta dans l'assemblée.

M. Laffitte, repoussant les ordonnances que lui tendait M. de Sussy, ne lui permit pas même de les déposer sur le bureau. « Je n'ai, » lui dit-il, « ni le droit, ni le » pouvoir de les accepter ; je ne suis pas président ; la » Chambre n'est pas assemblée ; ceci n'est pas une » séance, mais une réunion privée de quelques députés. » Portez ces ordonnances, si vous le voulez, à la com- » mission municipale. »

M. de Sussy partit pour l'hôtel-de-ville où il avait bien moins de chances encore d'être écouté. Le parti républicain y avait pris l'ascendant, et M. de La Fayette lui-même était débordé. Il recevait à chaque instant des députations qui le sommaient, en termes presque menaçants, de former un gouvernement populaire dont il serait le chef. Il répondait qu'il appartenait à la France et à ses représentants de constituer un gouvernement, mais, républicain par principe et par goût, il se sentait quelquefois ébranlé. Aussi, le bruit s'étant répandu que la chambre des députés se préparait à faire un roi, s'empressa-t-il d'écrire à M. Laffitte pour l'engager à ne rien précipiter et à commencer par stipuler en faveur de la nation des garanties que le monarque élu s'obligerait à respecter. La lettre fut portée au Palais-Bourbon par M. Odilon Barrot.

M. Barrot avait à peine quitté l'hôtel-de-ville qu'on y vit arriver une députation d'une réunion qu'on appelait la *réunion Lointier*, parce qu'elle se tenait dans l'établissement d'un restaurateur de ce nom. Elle se com-

posait de jeunes républicains qui avaient pris part, avec M. de La Fayette, aux conspirations du *carbonarisme* et qui avaient combattu dans les dernières journées. Cette députation, dont faisaient partie MM. Bastide, Guinard, Trélat et Hubert, apportait à M. de La Fayette et à la commission municipale une adresse impérieuse dans laquelle la Chambre était qualifiée de *représentation provisoire* de la nation, qui pouvait rester en permanence jusqu'à ce que le vœu de la majorité des Français fût connu, mais qui n'avait pas le droit de désigner, de proclamer un chef de l'État lorsque la forme même du gouvernement n'était pas encore arrêtée. M. Hubert en donna lecture et, dans une courte allocution, pressa M. de La Fayette de prendre la dictature. Celui-ci n'y répondit que d'une manière évasive. L'entretien se prolongeait sans résultat lorsqu'on annonça M. de Sussy, et ce fut en présence des délégués de la réunion républicaine et d'une foule d'ouvriers armés qu'il dut s'acquitter de sa mission. Il remit les ordonnances à M. de La Fayette. A peine la première avait-elle été lue que de violentes clameurs s'élevèrent. « Qui ose apporter ici les ordres » de Charles X? » s'écriait-on. « Il n'y a plus de roi » en France. A bas les Bourbons ! » La personne même de M. de Sussy était menacée. M. de La Fayette, pour le tirer de cette situation pénible, le fit conduire par le comte de Lobau à la commission municipale où il fut reçu par MM. Audry de Puyraveau et Mauguin qui repoussèrent très-vivement les ordonnances. Comme M. de

Sussy insistait pour obtenir un reçu qui prouvât au moins qu'il avait déposé ces pièces entre les mains de la commission, M. Audry de Puyraveau lui déclara brutalement qu'on ne le laisserait pas sortir sans qu'il les remportât. La multitude répandue dans l'hôtel-de-ville devenait de plus en plus tumultueuse et menaçante; M. de Sussy, comprenant qu'il n'y avait plus rien à espérer, voulut pourtant revoir M. de La Fayette qui, sur ses vives instances, consentit enfin à recevoir les ordonnances et à lui remettre pour M. de Mortemart une lettre polie, mais embarrassée et dont le sens était que toute communication ultérieure serait inutile.

Le flot populaire montait. On lisait à haute voix des proclamations qui déclaraient la royauté abolie. M. de La Fayette avait dû même lutter avec son entourage pour obtenir que l'on mît en liberté le duc de Chartres qui, parti de Joigny où son régiment tenait garnison pour rejoindre sa famille à Neuilly, avait été arrêté à Montrouge. Les républicains auraient voulu le garder comme un otage.

M. Odilon Barrot, envoyé, comme je l'ai dit, par M. de La Fayette à M. Laffitte, ne se borna pas, lorsqu'on l'introduisit dans la réunion des députés siégeant au Palais-Bourbon, à remettre à M. Laffitte la lettre dont il était porteur. « Ayant reçu » dit-il « les épanchements » de l'homme à qui était réservée la gloire de présider » deux fois à notre régénération politique, j'ai cru de- » voir vous soumettre quelques observations. Il est

» préoccupé d'une crainte, c'est que la population de » Paris ne soit pas unanime sur ce qui sera décidé; il » craint que si l'on proclamait *a priori* un chef qui ferait » des concessions plus ou moins larges, on ne restât » dans les théories du droit divin. Il pense qu'avant de » prendre un parti définitif il faudrait commencer par » stipuler les conditions désirées par le peuple, et ne » point déférer la couronne avant d'avoir proclamé les » garanties stipulées. »

La Chambre paraissait incertaine. Beaucoup de membres, désirant encore un accommodement avec la cour, se demandaient si M. Laffitte n'avait pas eu tort de repousser les ordonnances. M. Labbey de Pompières prit la parole. « Vous l'avez entendu, » dit-il. « on se croit encore roi » à Saint-Cloud, on vous ajourne au 3 août, on veut » gagner du temps parce qu'on attend des troupes. Usons » de nos droits, messieurs, déclarons-nous dès aujour- » d'hui les députés de la France. » Un membre ayant fait l'observation qu'il fallait au moins attendre le retour des commissaires envoyés au Luxembourg, « nous savons » d'avance, » dit M. Benjamin Constant, « ce que dira la » chambre des pairs. Elle acceptera purement et sim- » plement les ordonnances. Quant à moi, sans me pro- » noncer positivement sur la question de dynastie, je » dirai qu'il serait trop commode pour un roi de faire » mitrailler son peuple et d'en être quitte pour dire en- » suite : il n'y a rien de fait. Qu'il nous rende d'abord » les dix mille citoyens égorgés par ses satellites. »

— « Paris, » dit M. Dupin, « est dans un état violent, « héroïque, mais qui ne peut durer. Qui oserait assurer « que vous pourrez maintenir la population ? Il faut « qu'aujourd'hui même quelque chose soit décidé sur « l'état de la France... Vous êtes sans gouvernement, il « vous en faut un. » — D'autres parlèrent dans le même sens. Peu à peu cette idée paraissait gagner du terrain. M. Laffitte chargea un des employés de la Chambre, le secrétaire rédacteur, de se rendre au Luxembourg et de rappeler les cinq délégués. Ceux-ci reparurent bientôt. Le général Sébastiani prit la parole au nom de ses collègues. « Nous avons rencontré chez « MM. les pairs, » dit-il, « une grande affinité d'opi« nions et de sentiments. M. de Mortemart était présent : « il s'est fait remarquer par la noblesse et la pureté de « ses sentiments ; il est impossible de mieux se dépouil« ler de sa situation personnelle pour entrer dans l'exa« men des moyens propres à assurer la liberté et la paix. « Nous lui avons fait sentir que de toutes les mesures « la plus indispensable, la plus urgente était la réunion « des Chambres, mais qu'elle ne pouvait s'opérer avec « le *chef* que les derniers événements avaient placé dans « une situation si fâcheuse. Nous avons cherché une solu« tion ; la réunion des pairs l'a trouvée, comme nous, « dans une invitation adressée à M. le duc d'Orléans de « se rendre à Paris pour y exercer les fonctions de lieu« tenant général du royaume. Nous espérons que cette « mesure aura votre assentiment. »

En parlant ainsi, le général Sébastiani exprimait sans doute la pensée de la plupart des pairs qu'il venait de quitter, mais il était moins exact lorsqu'il transformait en une résolution formelle de leur part l'opinion qu'ils lui avaient laissé entrevoir. Son discours excita une vive satisfaction et leva tous les doutes qui pouvaient subsister encore. De toutes parts on cria *aux voix*, et l'assemblée à l'unanimité, moins MM. Lepeletier d'Aunay, Villemain et Hély d'Oissel, déclara qu'elle ne reconnaissait d'autre moyen de rétablir l'ordre et la paix que d'appeler le duc d'Orléans à la lieutenance générale. Le général Sébastiani et M. Benjamin Constant furent chargés de rédiger le message qui devait annoncer cette décision au premier prince du sang. Quelques instants après, ils présentèrent la rédaction suivante : « La réunion des députés actuel-
» lement à Paris a pensé qu'il était urgent de prier Son
» Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans de se
» rendre dans la capitale pour y exercer les fonctions de
» lieutenant général du royaume et de lui exprimer le
» vœu de conserver les couleurs nationales ; elle a, de
» plus, senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assu-
» rer à la France, dans la prochaine session des Chambres,
» toutes les garanties indispensables pour la pleine et en-
» tière exécution de la Charte. »

La circonspection, on pourrait dire la timidité de ce langage, souleva des réclamations. M. de Kératry, M. Labbey de Pompières, M. de Corcelle demandèrent que les garanties réclamées fussent nettement indiquées, mais

la majorité croyait avoir fait beaucoup en appelant le duc d'Orléans et, pour le moment, elle ne voulait pas aller plus loin. « C'est au cri de : *Vive la Charte*, » répondit M. Bertin de Vaux, « que la population a combattu et triomphé. La Charte ne saurait être mise en » question. » — Partout, » dit M. Benjamin Constant, « j'ai » également entendu le cri de : *Vive la Charte*. La Charte » est universellement voulue. » On vit alors se renouveler la discussion qui s'était déjà élevée pour la protestation des députés. La déclaration proposée recevrait-elle la signature des membres présents? M. de Salverte. M. Bérard, M. Benjamin Delessert, M. Laffitte soutinrent qu'un acte aussi important ne pouvait se passer de signatures. M. Odier, M. Charles de Lameth étaient d'un avis contraire. « Dans l'intérêt de mes collègues, » s'écria M. de Lameth, « je m'oppose aux signatures. Les » faits de la Révolution m'en ont trop appris le danger. » — « C'est précisément à cause du danger que nous devons » signer, » répliqua M. de Corcelle. — M. de Kératry proposa, comme terme moyen, de mettre en tête de l'acte les noms des membres présents, mais la première opinion l'emporta, et quarante signatures furent apposées, séance tenante, à la déclaration. On décida qu'une commission de douze membres, tirés au sort, irait la porter au duc d'Orléans. « Je déclare, » dit M. Villemain, « que je ne » me reconnais pas le droit de changer une dynastie. » — « Et qui vous parle de changer une dynastie? » reprit le général Sébastiani. « Cette question est

» étrangère à l'acte que la réunion vient de voter. »

A six heures du soir, la réunion s'étant ajournée au lendemain, la commission qui venait d'être tirée au sort et dont faisaient partie, avec le général Sébastiani, M. Delessert, Mathieu Dumas, Charles Dupin, de Kératry et Augustin Périer, se rendit au Palais-Royal d'où le général Sébastiani écrivit au duc d'Orléans, qui se trouvait alors à Neuilly, une lettre signée par tous les commissaires et qui renfermait le message. Deux heures après, on apporta aux députés réunis chez M. Laffitte la réponse du prince qui promettait de venir le lendemain. — « Ce » n'est pas demain qu'il faut venir, » dit M. Laffitte, » c'est à l'instant même; il n'y a pas un moment à per- » dre, » et le messager repartit pour Neuilly. A onze heures et demie du soir, le duc d'Orléans arrivait à pied au Palais-Royal, accompagné de deux aides de camp.

Tandis que les pairs attendaient au Luxembourg le retour de M. de Sussy, le duc de Mortemart, de plus en plus souffrant, était rentré dans son hôtel où il fut assailli par une bande d'hommes armés qui en forcèrent la porte. Il n'eut que le temps de s'évader sous un costume emprunté pour retourner au Luxembourg où on lui donna asile dans une mansarde. Lorsque les pairs apprirent la résolution votée par les députés et qu'à l'exception de cinq ou six tout au plus ils trouvèrent bien hardie et bien excessive, quelques-uns proposèrent pourtant d'en prendre une semblable, d'autres s'y opposèrent.

Pour prévenir la scission qui allait éclater, M. Pasquier demanda à en conférer avec M. de Mortemart. Le duc, qu'il alla trouver dans sa mansarde, l'autorisa à déclarer qu'il ne faisait aucune opposition à la lieutenance générale du duc d'Orléans, mais qu'à raison du petit nombre des pairs présents à la réunion, il croyait plus convenable qu'ils s'abstinssent. Cet avis l'emporta, et on se sépara sans avoir rien décidé.

Quelques heures après, un aide de camp du duc d'Orléans, M. de Rumigny, vint dire à M. de Mortemart que le prince désirait conférer avec lui, et, à quatre heures du matin, M. de Mortemart se présenta au Palais-Royal où M. de Rumigny l'introduisit mystérieusement, en le faisant passer par une maison voisine, puis par les combles du palais et par mille détours. Il trouva le duc d'Orléans étendu sur un canapé, brisé par la fatigue et par l'émotion. L'entretien qu'ils eurent ensemble a été raconté de diverses manières. Suivant une version, le duc d'Orléans aurait dit à son interlocuteur que c'était de force qu'on l'avait amené à Paris ; qu'il n'y était venu que parce qu'il y avait à craindre qu'on n'arrêtât sa femme en qualité d'otage, mais qu'il se laisserait mettre en pièces plutôt que de souffrir qu'on lui mît la couronne sur la tête; il lui aurait demandé si, la réunion des députés l'ayant nommé lieutenant général pour sauver la France de la République, lui, duc de Mortemart, pouvait, au nom du Roi, accepter cette nomination. M. de Mortemart aurait répondu que, comme ministre, il avait

cru devoir protester contre, bien qu'en qualité de Français il la jugeât propre à sauver la patrie en mettant un frein à l'anarchie; il aurait promis de faire connaître à Saint-Cloud l'état réel des choses et de conseiller au Roi de donner les pouvoirs nécessaires pour faciliter d'importantes négociations. Le duc d'Orléans, enfin, lui aurait remis pour le Roi une lettre contenant l'engagement de n'user de ses pouvoirs que temporairement et dans le seul intérêt de la maison royale, lettre qu'il se serait fait rendre plus tard avant qu'elle fût parvenue entre les mains de Charles X. Suivant un autre récit, le duc d'Orléans aurait exposé à M. de Mortemart les difficultés de la position en affirmant qu'il n'avait encore d'engagement avec personne; il lui aurait demandé si les pouvoirs qu'il tenait du Roi s'étendaient jusqu'à l'autoriser à reconnaître la lieutenance générale. Sur la réponse négative de M. de Mortemart, « que dois-je faire alors? » lui aurait-il dit. « Dois-je laisser la république livrer Paris » à l'anarchie et la France à l'invasion, renoncer à sau- » ver les débris de la monarchie et la dernière chance » d'une réconciliation entre les pouvoirs publics? » — « Comme ministre du Roi, » aurait dit M. de Mortemart, « je n'ai point de conseils à vous donner, mais à votre » place j'accepterais. » Il aurait alors été entendu que le duc d'Orléans écrirait au Roi à qui M. de Mortemart se serait chargé de remettre sa lettre, mais le lendemain la lettre aurait été redemandée et rendue à la suite des changements survenus dans la situation.

Ces deux versions, à vrai dire, diffèrent plus dans la forme que dans le fond, et il n'est nullement impossible de les concilier pourvu qu'on retranche de la première des expressions évidemment dictées par l'esprit de parti. Sans accuser le duc d'Orléans de mauvaise foi et d'hypocrisie de même que sans lui faire honneur d'un désintéressement extraordinaire, on peut comprendre qu'à ce moment, à peine arrivé à Paris et n'ayant pu encore s'entretenir avec les chefs du mouvement, il hésitât sur le parti qu'il prendrait : qu'il préférât même une position qui, en lui laissant pour plus ou moins longtemps la réalité du pouvoir, ne l'aurait pas exposé au reproche d'usurpation. Il ne devait pas tarder à reconnaître qu'une telle situation était impossible.

M. de Talleyrand, qui ne paraît pas avoir pris une part active aux événements de ces terribles journées, mais qui les observait avec sa sagacité habituelle, aurait désiré qu'en portant le pouvoir du côté de la gauche ils n'amenassent pas une révolution complète. Il exprima alors à M. Pasquier la crainte que le duc d'Orléans, investi des fonctions de la lieutenance générale, au lieu de se constituer médiateur entre la couronne et le peuple, ne se laissât entraîner à des actes qui rendraient toute transaction impossible ; il aurait préféré qu'on le nommât seulement gouverneur de Paris et il avait écrit dans ce sens à mademoiselle d'Orléans avec qui il avait des relations suivies.

A Saint-Cloud, la journée s'était passée dans des al-

ternatives d'espérance et de découragement. Charles X attendait d'heure en heure le résultat de la mission qu'il avait donnée à M. de Mortemart, comme la veille il avait attendu celui des démarches de MM. de Sémonville, d'Argout et de Vitrolles; mais il ne pouvait se dissimuler que l'insurrection gagnait les populations des campagnes voisines. Sans avoir pour le conseiller un homme de quelque valeur politique, il se voyait assailli de plaintes, de remontrances, d'avis contradictoires. Il n'était pas même d'accord avec le Dauphin qui blâmait ouvertement le retrait des ordonnances et la nomination de M. de Mortemart. « Les électeurs, » disait-il au maréchal Marmont, « ont fait une impertinence au Roi, et » il vaut mieux périr que de reculer. Mon père est le » maître, mais je suis loin d'approuver tout ce qu'il » fait. »

Depuis que l'on connaissait la résolution prise par Charles X de changer son cabinet, les courtisans qui, pour la plupart, avaient vu le coup d'État avec peine, parce qu'ils ne croyaient pas à la possibilité du succès, ne dissimulant plus leurs sentiments, témoignaient plus que de la froideur aux ministres qu'ils rendaient responsables des événements. Ceux-ci se voyaient fort isolés. Quelques-uns d'entre eux, parcourant les bivouacs, furent frappés de la contenance abattue et découragée des troupes, d'autant plus mécontentes que rien n'avait été préparé pour les payer et pour les nourrir. Dans cette situation, le maréchal Marmont conseilla au Roi de se retirer, avec

la garde, à Blois ou à Tours où, disait-il, on trouverait dans la population des dispositions plus favorables, et d'y appeler les hauts fonctionnaires de l'État et le corps diplomatique. Mais le Roi ne croyait pas que l'on fût réduit à cette nécessité, et M. de Polignac, qu'il consultait encore, était loin de l'engager à prendre une telle détermination. Seul entre les ministres, M. de Guernon-Ranville appuyait la proposition du maréchal. Pour croire qu'elle présentât des chances favorables, il fallait se faire de grandes illusions sur l'esprit des départements et sur le dévouement de l'armée, déjà fort ébranlée.

Vers le soir, les plus mauvaises nouvelles arrivèrent de toute part. On apprit que, dans les régiments mêmes sur lesquels on comptait le plus, de nombreuses désertions avaient eu lieu et que beaucoup de soldats de la garde rentraient dans Paris sans armes; on sut par le général Tromelin, qui arrivait de Paris, qu'on y parlait de se porter sur Saint-Cloud.

Le maréchal Marmont, pour calmer les imaginations et arrêter le mouvement de désorganisation auquel la force armée était livrée, adressa à la garde un ordre du jour ainsi conçu : « Soldats, vous venez, dans ces jours de » combats, de donner des preuves de courage et de dé- » vouement. Le Roi est content de vous. Des récom- » penses vont être accordées. Les ordonnances sont rap- » portées. M. le duc de Mortemart, nommé premier mi- » nistre, va assurer la pacification. C'est le moment de » serrer vos rangs autour du trône que vous avez si vail-

» lamment défendu et de rester près de vos drapeaux. »

Le maréchal dit, dans ses Mémoires, que son intention avait été de soumettre cet ordre du jour au Dauphin, mais que, ne l'ayant pas rencontré et pensant qu'il n'y avait pas de temps à perdre, il avait fait lire aux bivouacs, avant l'appel du soir, cette espèce de proclamation qui fut reçue par les troupes avec de vifs témoignages de satisfaction. Ce qui ne peut s'expliquer que par l'état de désordre et de confusion où l'on était alors, c'est qu'il n'en avait pas même averti le Roi qui n'en eut connaissance que par les ministres, fort étonnés eux-mêmes de n'en avoir pas été informés. Charles X ordonna à M. d'Haussez d'aller en parler au Dauphin. Ce prince en fut d'autant plus irrité qu'en ce moment même il faisait rédiger par M. de Champagny une proclamation où il demandait à l'armée de soutenir avec constance et vigueur la lutte qu'elle avait commencée. Il crut que, dans la mesure que venait de prendre le duc de Raguse, il entrait quelque pensée de trahison. Le maréchal s'étant présenté chez lui, par ordre du Roi, pour lui donner des explications sur ce qu'il venait de faire, le Dauphin, en proie à un emportement qui ressemblait à de la folie, s'écria : « Est-ce que vous voulez nous trahir *aussi*? » et comme le maréchal, à qui cette parole rappelait de cruels souvenirs, portait instinctivement la main à la garde de son épée, il se précipita sur lui et, en arrachant l'épée du fourreau pour le désarmer, il se blessa légèrement à la main; puis la jetant sur le parquet et saisissant le maré-

chal au collet, il le renversa sur un canapé. Au bruit de cette lutte, l'officier de service qui se trouvait dans la pièce voisine accourut : un aide de camp du maréchal, M. Delarue, accourut aussi, pensant que la vie de son chef était en danger. Le Dauphin ordonna de conduire le duc de Raguse aux arrêts dans son appartement, et les gardes du corps l'y conduisirent en effet en traversant la cour d'honneur.

Cette scène étrange, dont les circonstances essentielles ne peuvent être révoquées en doute bien qu'on varie un peu sur des détails insignifiants, prouve évidemment que le Dauphin, à peine âgé de cinquante-deux ans, était déjà arrivé à cet état de débilité sénile où un caractère faible et irritable, uni à une médiocre intelligence, peut être réduit par des catastrophes plus fortes que lui. Il est facile de comprendre l'effet que produisit sur la cour et sur les troupes cet acte de démence commis en quelque sorte en public. Le Roi en fut consterné. Une demi-heure après, le duc de Luxembourg, capitaine des gardes, accompagné des officiers supérieurs de sa compagnie, alla rendre au maréchal son épée et lui dit que le Roi l'attendait dans son cabinet. Il s'y rendit aussitôt. « Vous avez mal fait, » lui dit Charles X, « de publier » un ordre du jour sans le soumettre à mon fils, mais je » conviens qu'il a été trop vif. Retournez chez lui, re- » connaissez votre tort, il reconnaîtra le sien. » Le maréchal refusa d'abord, protestant que jamais il ne reverrait le Dauphin, mais le Roi le supplia de se calmer.

« N'ajoutez pas, » lui dit-il, « à tous nos malheurs celui » de vous séparer de nous. » Et l'entourant de ses bras, il le conduisit jusqu'à la porte de son cabinet où il chargea le duc de Guiche de le conduire chez le Dauphin. Là, quelques paroles furent échangées, assez hautaines dans leur soumission apparente de la part du duc de Raguse, assez embarrassées de la part du prince qui lui dit : « J'ai » eu moi-même des torts envers vous, mais votre épée » m'a tiré du sang. Ainsi nous sommes quittes. » Puis, il lui tendit la main.

Bien que le duc de Mortemart eut envoyé de nombreux messagers pour rendre compte au Roi de ses démarches, aucun ou presque aucun n'avait pu arriver jusqu'à Saint-Cloud, et Charles X ignorait ce qui se passait à Paris. Pour sortir de cette pénible incertitude, il chargea le comte Arthur de La Bourdonnaye d'aller à la recherche de M. de Mortemart et de rapporter des nouvelles positives. J'ai déjà eu l'occasion de parler de M. de La Bourdonnaye qui n'avait que le nom de commun avec son célèbre parent. Officier général distingué, gentilhomme de la Chambre et membre de la chambre des députés où il siégeait au centre droit, il appartenait à ce groupe de royalistes éclairés autant que dévoués qui avaient soutenu de tous leurs efforts le ministère de M. de Martignac et qu'avait profondément affligés l'avénement de celui de M. de Polignac. Aussi, tout en repoussant l'adresse des 221, avait-il voté pour l'amendement de M. de Lorgeril. Le Roi ne l'avait pas oublié ; en ce moment même, il avait

quelque peine à le lui pardonner, et, tout en se résignant à faire appel à son zèle, « c'est pourtant » dit-il, « un » Lorgeril ! »

En attendant son retour, il venait de se coucher lorsque le bruit se répandit que la résidence royale était menacée par un rassemblement d'insurgés. Ce bruit n'avait aucun fondement, mais, de l'excès de confiance où l'on avait été trop longtemps, on était venu à ce point de découragement que toutes les mauvaises nouvelles paraissaient vraisemblables. La duchesse de Berry exigea qu'on réveillât le Roi pour lui dire qu'il était urgent de s'éloigner. Charles X, profondément abattu, n'avait plus aucune force de résistance. A trois heures du matin, il partit pour Trianon avec la duchesse de Berry, les jeunes princes et le duc de Raguse qui commandait l'escorte, presque au moment où le duc d'Orléans avait avec M. de Mortemart l'entretien dont j'ai parlé. Le Dauphin restait à Saint-Cloud avec l'infanterie de la garde : il devait rejoindre dans la journée la famille royale. La cour fugitive put gagner Trianon, mais ce ne fut pas sans difficulté. Déjà, Versailles était en insurrection ; on y avait élevé des barricades et la garde nationale y avait pris la cocarde tricolore. Le cortége royal dut tourner cette ville que le général Bordesoulle, un des chefs de la cavalerie de la garde, fit occuper militairement. Les petites communes voisines s'étaient également soulevées et barricadées. A Ville-d'Avray, des tirailleurs venus de Paris inquiétèrent la marche du triste cortége.

Le 31 juillet, un peu avant midi, le Dauphin quitta Saint-Cloud, suivi d'une dizaine de pièces d'artillerie et d'environ 12,000 hommes. Numériquement, cette force était encore considérable, mais ses dispositions étaient peu rassurantes. Dans la matinée, le prince avait pu s'en convaincre. L'entrée du pont de Sèvres du côté du village était occupée par un bataillon et les lanciers de la garde, ces derniers, commandés par le duc d'Esclignac. Les insurgés, placés à l'autre extrémité du pont, tentèrent de forcer le passage. Le prince, s'avançant vers eux, les engagea à ne pas commencer une lutte dans laquelle ils seraient écrasés. Ils lui répondirent par une vive fusillade. Le Dauphin, ayant vu tomber le duc d'Esclignac grièvement blessé, ordonna au chef de bataillon de charger pour déblayer le pont. L'ordre, transmis par cet officier, ne fut pas exécuté. Quelques compagnies d'un régiment suisse qui se trouvaient là mirent même bas les armes. Une charge des lanciers déblaya pourtant le pont, mais une extrême agitation se manifestait dans les rangs du bataillon de la garde, et tout ce que put faire le Dauphin, ce fut de le conduire promptement à Trianon. Dans cette retraite, une pièce de canon fut abandonnée par ceux qui la servaient.

Les ministres tinrent à Trianon un dernier conseil auquel n'assistait pas M. de Polignac et où le projet de se retirer à Tours fut reproduit par M. de Guernon-Ranville. On s'arrêta à l'idée d'y appeler les grands corps de l'État et le corps diplomatique, d'y convoquer les Chambres

pour le 15 août et de prendre des mesures militaires pour intercepter les communications entre Paris et les départements. Des projets d'ordonnances, de proclamations, de circulaires furent préparés, et les ministres croyaient qu'ils allaient être appelés à reprendre la lutte contre la révolution lorsqu'on vint les avertir que la cour partait pour Rambouillet. On leur donna à entendre qu'ils feraient bien de songer à leur sûreté personnelle, et le Roi leur fit distribuer quelques secours en argent, sachant qu'ils n'avaient rien emporté de Paris. On leur remit aussi des passe-ports en blanc. Ne semblant pourtant pas comprendre encore que leur rôle était fini, ils prirent place dans les voitures de la suite du Roi, bien qu'un officier général leur eût déclaré assez rudement que leur présence compromettait la famille royale et qu'ils devaient s'éloigner. M. Capelle, qui avait vu le Roi, leur apprit, dans une forme moins brutale, que ce prince conservait encore l'espérance d'arriver à un arrangement avec les chefs du mouvement parisien, mais qu'il pensait que ceux-ci concevraient des défiances si les signataires des ordonnances restaient auprès de lui.

Le trajet de Trianon à Rambouillet fut triste et silencieux. A l'exception du 15e régiment de ligne qui retourna à Paris, les troupes suivirent le Roi. Charles X marchait à cheval à la tête des gardes du corps. La duchesse de Berry, vêtue en amazone, suivait en voiture. avec ses enfants. On arriva à Rambouillet à dix heures du soir. Là, seulement, les ministres se séparèrent du

monarque à qui ils venaient de se sacrifier, sans même être admis, au moins pour la plupart, à prendre congé de lui, et ils se dispersèrent dans différentes directions, cherchant à se soustraire par la fuite aux ressentiments du parti vainqueur. On sait que quatre d'entre eux, M. de Polignac, M. de Peyronnet, M. de Guernon-Ranville et M. de Chantelauze, ne devaient pas tarder à tomber entre les mains de ceux qui les poursuivaient. M. Capelle et M. de Montbel furent plus heureux.

Les troupes restées sous les ordres du Dauphin, épuisées de fatigue, s'étaient arrêtées à Trappes où elles passèrent la nuit et où l'on eut beaucoup de peine à leur procurer des vivres. On dit que plusieurs soldats qui s'étaient écartés pour en chercher dans les hameaux voisins furent massacrés par les paysans. Au point du jour, on se dirigea sur Rambouillet. L'infanterie de la garde prit position en avant du château, derrière les étangs du Perray. On fit parquer au hameau de la rue Verte, en arrière du Perray, les quarante-deux pièces d'artillerie amenées par cette petite armée. La défense du château fut confiée aux gardes du corps, aux grenadiers à cheval de la garde, à la gendarmerie d'élite et à un régiment suisse. Trois régiments de grosse cavalerie et trois de cavalerie légère furent mis en cantonnement dans les environs. La difficulté de payer et de nourrir ces troupes était d'autant plus grande que le Roi, pris au dépourvu, n'avait, dit-on, que 60,000 francs à sa disposition.

A Paris, la révolution suivait son cours. Le 31 juillet

au matin, la plupart des journaux avaient reparu et ils publiaient une proclamation de la commission municipale, datée de la veille, annonçant que le baron Louis était nommé commissaire provisoire au ministère des finances, M. de Laborde préfet de la Seine, M. Bavoux préfet de police et M. Chardel directeur général des postes. Ces deux derniers noms n'étaient pas faits pour rassurer les esprits modérés. « La cause de la liberté a » triomphé, » disait cette proclamation, « les citoyens » de Paris l'ont reconquise par leur courage comme » leurs pères l'avaient fondée il y a quarante et un ans... » Après une attaque fort chaude, les Tuileries sont tom» bées au pouvoir des citoyens; elles n'ont point été pil» lées... L'étendard tricolore flotte sur tous les édifices... » Une commission municipale chargée de veiller à tout » ce qui concerne les intérêts de la capitale siége à » l'hôtel-de-ville. Les députés se sont réunis plusieurs fois; » aujourd'hui même, ils siégent dans la salle ordinaire » de leurs séances... Demain la capitale sera organisée. »

Par d'autres proclamations, la commission invitait tous les bons citoyens à ouvrir leurs boutiques, leurs habitations, à vaquer comme à l'ordinaire à leurs travaux, à illuminer le devant de leurs demeures jusqu'au moment où les réverbères brisés auraient été remplacés, et elle engageait les officiers de l'ancienne armée à se présenter sur-le-champ dans leurs mairies respectives, leur patriotisme connu et leur expérience pouvant servir utilement le courage des citoyens.

J'ai dit que, dès le 29, M. de La Fayette avait ordonné, de sa propre autorité, le rétablissement de la garde nationale. Dans une proclamation adressée *à ses chers concitoyens et braves camarades*, il déclara qu'appelé encore une fois par la confiance du peuple de Paris au commandement de la force publique qu'il avait accepté avec dévouement et avec joie, il se sentait, comme en 1789, fort de l'approbation de ses collègues en ce moment réunis à Paris; que la conduite de la population parisienne dans ces jours d'épreuve le rendait plus que jamais fier d'être à sa tête, et qu'il ne ferait pas de profession de foi, ses sentiments étant bien connus. « La liberté triomphera, » disait-il en finissant, « ou nous périrons tous. »

Une autre proclamation, signée pour le général en chef Gérard par le général en second Pajol, enjoignait à toutes les troupes, tant de la garde royale que de la ligne, de se rendre, dans le délai de quarante-huit heures, à un camp provisoire établi à Vaugirard, promettant qu'il ne leur serait fait aucun mal et que chaque militaire serait traité comme un ami et un frère.

Rien, dans ces actes, dans ces manifestes, n'indiquait encore d'une manière formelle le parti que les vainqueurs tireraient de leur succès. A cet égard, il y avait beaucoup d'indécision, et le langage des journaux en portait témoignage. Le *Journal des Débats* se bornait à peu près à célébrer la victoire populaire et la justice de la cause qu'elle avait fait triompher. Le *Constitutionnel* suppliait le peuple de se tenir sur ses gardes et de ne pas se laisser troubler

par des initiatives compromettantes. Le *Courrier*, plus hardi, disait que Charles X, ni son fils, ni son petit-fils ne pouvait désormais régner sur la France; que ce qu'il fallait avant tout, c'était un pouvoir promptement constitué; que le prince, quel qu'il fût, que l'on choisirait pourrait convenir à la France si, n'éveillant par sa vie passée, par ses opinions personnelles, aucune antipathie nationale, il se soumettait aux conditions qui seraient déterminées. Le *Temps* constatait que la révolution française comme la révolution d'Angleterre avait définitivement vaincu après quarante ans de lutte, qu'il y avait des fatalités historiques, et après avoir annoncé que le duc d'Orléans était appelé à la lieutenance générale, il promettait, avant peu de jours, une *constitution vraiment nationale, c'est-à-dire discutée, consentie synallagmatiquement, non plus octroyée.*

Le *Globe* et le *National* exprimaient la même idée d'une manière plus positive. Suivant le *Globe*, la victoire des Parisiens avait proclamé la vacance du trône, toute transaction était impossible et une barrière sanglante s'élevait entre le Roi et le peuple. Se figurait-on un roi coupable et humilié, couvert du sang français et vaincu, odieux et avili tout à la fois? Il fallait qu'il partît; la France et lui devaient se faire d'éternels adieux. Dès lors, une grande question se présentait : quel serait le gouvernement de la France? La république ou la monarchie? La république n'avait qu'un défaut, celui de n'être pas jugée possible en France. Peut-être un jour le de-

viendrait-elle; peut-être était-ce le gouvernement définitif vers lequel tendaient toutes les nations, mais son siècle n'était pas venu. Cela étant, à qui donner le trône ? On nommait le duc d'Orléans. Il n'avait encore pour lui ni la popularité, ni la puissance, mais c'était un avantage parce que, dans cette situation, il ne pouvait prétendre à faire ses conditions et qu'il lui faudrait accepter celles qu'on lui ferait. Une dure expérience avait appris à la France ce que c'était qu'une Charte concédée ; c'était désormais à elle à faire des concessions à son roi.

Le *National* établissait dans une suite d'articles que le duc d'Orléans pouvait seul résoudre le redoutable problème posé devant le pays. « Après quinze ans d'un » règne odieux et déshonorant, » disait-il, « la maison » de Bourbon est pour la seconde fois exclue du trône. » La chambre des députés a pris aujourd'hui cette grande » détermination en appelant à la lieutenance générale » du royaume le duc d'Orléans... La France a besoin » d'une organisation prompte, forte, active. La république, qui a tant d'attraits pour les cœurs généreux, » nous a mal réussi il y a trente ans... Il nous faut cette » république déguisée sous une monarchie au moyen d'un » gouvernement représentatif. » Après ces considérations générales, le *National* faisait un grand éloge du duc d'Orléans, *national et libéral* à la fois, comme Paul-Louis Courier l'avait reconnu en 1822.

De toutes les feuilles de la droite, une seule, la *Gazette de France*, avait reparu, non pas, disait-elle, pour com-

menter les événements, mais pour les rapporter d'après les autres journaux; elle croyait pouvoir se rendre le témoignage que si elle n'avait pas prévu tous les malheurs qui étaient survenus, elle avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour les empêcher.

A l'exception du *Journal des Débats* qui, par un reste de sentiment royaliste, semblait hésiter encore, tous les organes de l'opinion libérale paraissaient d'accord pour se rallier à la royauté du duc d'Orléans en repoussant la république, mais il en était autrement dans certaines réunions livrées à une exaltation révolutionnaire qui s'accroissait de moment en moment. Dès le 30 au soir, on avait lu sur tous les murs un placard dont les expressions rappelaient 1793 plus que 1789. « Plus de Bourbons! » disait-il. « Le parti de l'étranger est vaincu, mais tant » que la présence d'un Bourbon souillera notre patrie. » l'étranger aura en lui un espion et un complice... Voilà » quarante ans que nous combattons pour nous débar- » rasser de cette race méprisable et odieuse. Il faut que » désormais le gouvernement soit pour le peuple, non » pour les prêtres, les aristocrates et l'étranger. » Un grand nombre de jeunes gens s'étaient portés à l'hôtel-de-ville pour supplier M. de La Fayette d'accepter la présidence d'un gouvernement républicain provisoire en attendant que la nation se fût prononcée. Cette idée d'un appel à la nation consultée dans les assemblées primaires s'accordait avec les sentiments politiques de M. de La Fayette, et ce ne fut pas sans peine que M. Odilon Bar-

rot obtint qu'il ne se laissât pas entraîner. M. de Rémusat qui avait épousé une de ses petites-filles, travaillait auprès de lui dans le même sens que M. Barrot. « Il n'y a pas de » milieu » lui dit-il, « la monarchie avec le duc d'Orléans, » ou la république avec vous. Voulez-vous être le président » de la république ? » — « Non certainement, » répondit M. de La Fayette. — « Eh bien, » reprit M. de Rémusat, » vous devez nous aider à mettre le duc d'Orléans sur le » trône. » De la part de M. de Rémusat et de M. Barrot même, qui ne s'étaient jamais montrés hostiles au principe de la monarchie constitutionnelle, de tels conseils étaient parfaitement naturels. Ce qui est plus singulier, c'est qu'on prétend qu'ils furent efficacement secondés par l'envoyé des États-Unis, M. Rives, avec qui M. de La Fayette entretenait des relations habituelles. M. Rives était un de ces hommes tels que l'Amérique en comptait encore alors un bon nombre, tels qu'on n'en voit plus guère aujourd'hui, qui, sincèrement attachés pour leur patrie à la forme républicaine, comprenaient pourtant qu'elle n'est pas applicable à tous les états sociaux, et que, d'ailleurs, elle n'est pas une condition exclusive et absolue de la liberté. Croyant s'apercevoir qu'une des raisons qui faisaient hésiter M. de La Fayette à repousser les tentatives imprudentes des républicains, c'était la crainte d'être désapprouvé aux États-Unis, dans ce pays qui était pour lui comme une seconde patrie et qui lui rappelait tant de souvenirs chers à son imagination, il s'attacha à lui donner la conviction que les Amé-

ricains se rendraient compte des motifs pour lesquels il se serait décidé à concourir en France à la fondation d'une monarchie libérale.

Cependant M. de La Fayette n'avait pas encore pris une résolution définitive. M. Benjamin Constant et d'autres députés de la gauche se plaignaient de son indécision, disant que tout était perdu si l'on faisait la folie de proclamer la République. Ce qui augmentait leurs inquiétudes, c'est que les dispositions de la Chambre n'étaient rien moins qu'assurées. Non pas que la République y comptât des partisans, mais, tout au contraire, la pensée de détrôner la branche aînée des Bourbons, de consommer ainsi ce qu'on appelait une usurpation, y soulevait de nombreuses répugnances. Parmi ceux qui avaient voté la lieutenance générale du duc d'Orléans, beaucoup n'avaient pas compris ou ne voulaient pas comprendre qu'ils faisaient un roi. Le duc d'Orléans lui-même hésitait; on ne pouvait l'ignorer.

J'ai dit que la veille, à dix heures et demie du soir, ce prince était arrivé de Neuilly au Palais-Royal où il avait eu un entretien avec le duc de Mortemart. A six heures du matin, il avait fait appeler plusieurs personnages qui semblaient destinés à jouer un rôle important dans les circonstances où l'on se trouvait : c'étaient, entre autres, M. Dupin et le général Sébastiani, ses conseillers habituels, MM. Laffitte et Casimir Périer, le duc de Broglie et M. Guizot. A huit heures, il reçut la commission chargée par la réunion des députés de lui offrir la lieute-

nance générale. Invité à faire connaître ses intentions, il répondit qu'il était très-touché des sentiments exprimés dans la résolution qu'on lui communiquait et qu'il s'était empressé de venir partager les dangers des représentants du pays, « mais, » ajouta-t-il, « vous me demandez une chose sur laquelle je ne puis me prononcer aussi promptement. J'ai avec Charles X des liens de famille qui m'imposent des devoirs personnels d'une nature étroite. J'ai besoin de réfléchir mûrement avant de briser de pareils liens... Le danger, d'ailleurs, n'est pas imminent. J'ai des renseignements sur Saint-Cloud qui me prouvent qu'on n'y songe pas à reprendre les hostilités. Je vous ferai connaître plus tard la résolution à laquelle je me serai arrêté. » A ces mots, M. Bérard, M. Benjamin Delessert, plusieurs autres encore s'écrièrent qu'on n'avait pas le temps de la réflexion. Le péril, disaient-ils, n'était pas à Saint-Cloud; ce qui était à craindre, c'était la République qu'une jeunesse ardente proclamait peut-être en cet instant sur la place de Grève; la partie la moins éclairée de la population repoussait le duc d'Orléans lui-même comme Bourbon; la voix des hommes sages, modérés, expérimentés pouvait encore se faire entendre au milieu de l'effervescence des factions; elle ne le pourrait plus si le prince tardait à prendre son parti, et il se perdrait avec eux.

Le duc d'Orléans céda. Il passa dans son cabinet avec le général Sébastiani et M. Dupin, et quelques instants après il en sortit, apportant aux commissaires des dé-

putés une proclamation ainsi conçue : « Habitants de » Paris, les députés de la France, en ce moment réunis » à Paris, ont exprimé le désir que je me rendisse dans » cette capitale pour y exercer les fonctions de lieute- » nant général du royaume. Je n'ai pas hésité à venir » partager vos dangers, à me placer au milieu de votre » héroïque population et à faire tous mes efforts pour » vous préserver de la guerre civile et de l'anarchie. En » rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil » les glorieuses couleurs que vous avez reprises et que » j'avais moi-même longtemps portées. Les Chambres » vont se réunir ; elles aviseront aux moyens d'assurer » le règne des lois et le maintien des droits de la nation. » La Charte sera désormais une vérité. »

Cette proclamation fut accueillie avec une vive satisfaction par la réunion des députés. Elle ordonna de l'imprimer à dix mille exemplaires et de l'afficher dans tout Paris. Puis, M. Laffitte, qui continuait à présider la réunion, lui demanda de voter, soit à titre d'adresse, soit à titre de proclamation, un acte qui apprît à la France ce qu'avaient fait les députés et ce qu'ils comptaient faire dans d'aussi graves conjonctures. L'assentiment fut unanime et, sur la proposition de M. Benjamin Delessert, l'assemblée chargea de la rédaction ses quatre secrétaires, MM. Benjamin Constant, Guizot, Villemain et Bérard. Plusieurs membres de l'extrême gauche, MM. Labbey de Pompières, de Salverte, de Corcelle, voulaient indiquer les garanties qui devaient

être stipulées, mais la réunion s'en remit aux quatre secrétaires.

Cependant, autour de l'hôtel-de-ville l'agitation était grande. On y disait que la Chambre consentait au retour de Charles X et que le duc d'Orléans n'était venu à Paris que pour préparer ce qu'on appelait un acte de trahison. La foule armée demandait à grands cris que la direction des affaires fût confiée à des mains plus fermes. Pour calmer cette effervescence, la commission municipale avait fait une adresse aux habitants de Paris qui annonçait, en termes d'une extrême violence, la déchéance de Charles X. « Charles X, » disait-elle, « a cessé de régner » sur la France. Ne pouvant oublier l'origine de son » autorité, il s'est toujours considéré comme l'ennemi » de notre patrie et de ses libertés... Après avoir sour» dement attaqué nos institutions par tout ce que l'hy» pocrisie et la fraude lui prêtaient de moyens, lorsqu'il » s'est cru assez fort pour les détruire ouvertement, il » avait résolu de les noyer dans le sang des Français. » Grâce à votre héroïsme, les crimes de son pouvoir » sont finis. Quelques instants ont suffi pour anéantir » un gouvernement corrompu qui n'avait été qu'une con» spiration permanente contre la Charte et la liberté de » la France. La nation seule est debout, parée de ces » couleurs nationales qu'elle a conquises au prix de son » sang; elle veut un gouvernement et des lois dignes » d'elle... Dans le combat, vous avez été des héros; la » victoire a manifesté en vous ces sentiments de modéra-

» ration et d'humanité qui attestent à un si haut degré
» les progrès de notre civilisation ;... sans police, sans
» magistrats, les droits de tous ont été respectés... Nous
» sommes fiers d'être vos frères... Au lieu d'un pouvoir
» imposé par les armées étrangères, vous aurez un gou-
» vernement qui vous devra son origine ; les vertus sont
» dans toutes les classes ; toutes les classes ont les
» mêmes droits ; ces droits sont assurés... »

Cette adresse, signée par le comte de Lobau, par MM. Audry de Puyraveau, Mauguin, de Schonen et contresignée par M. Odilon Barrot, venait d'être publiée lorsqu'arriva à l'hôtel-de-ville la proclamation du duc d'Orléans que la Chambre avait si bien accueillie. Elle ne fit, au contraire, qu'augmenter l'irritation de la foule réunie sur la place de Grève. Ces mots, *la Charte sera désormais une vérité*, étaient surtout signalés comme la déclaration que la France n'obtiendrait aucune extension des libertés consacrées par la Charte octroyée ; que cette Charte serait maintenue tout entière.

Il était pourtant évident que le parti républicain perdait du terrain. M. de La Fayette avait enfin pris son parti : il s'était résolu à ne point opposer son autorité à celle de la Chambre, et la commission municipale elle-même, qui, en réalité, n'avait d'autre mandat que celui que lui avait conféré, au milieu de la lutte, un très-petit nombre de députés, annonçait l'intention d'abdiquer dès qu'un pouvoir régulier serait constitué. Seulement, M. de La Fayette et la commission voulaient user de leur in-

fluence pour faire introduire dans une Charte nouvelle ou modifiée certaines garanties, certains principes que ne contenait pas celle de Louis XVIII.

A chaque instant arrivaient des départements au Palais-Bourbon des membres de la chambre des députés qui y apportaient l'expression des vœux de leurs commettants, généralement et presque également hostiles à Charles X et à la République. M. Barrot, intermédiaire entre les partis, allait de l'hôtel-de-ville au Palais-Bourbon et du Palais-Bourbon à l'hôtel-de-ville, portant aux uns et aux autres des paroles de modération et de conciliation. Quoique l'idée de la République fût désormais écartée par tous les hommes considérables, il y avait encore bien des dissentiments. Quelques députés, désespérant de replacer Charles X sur le trône et même de lui donner pour successeur le Dauphin, trop compromis dans les derniers événements, se demandaient si l'on ne pourrait pas décider le Roi à abdiquer en faveur de son petit-fils: d'autres auraient voulu que la Charte, au moins, ne subît aucun changement: beaucoup hésitaient à rompre définitivement avec l'ancienne dynastie.

Parmi les membres de la commission chargée de rédiger la déclaration de la Chambre, un seul, M. Villemain, avait d'abord pensé que son mandat ne l'autorisait pas à détrôner cette dynastie, mais il n'avait pas tardé à comprendre, comme ses collègues, que le mouvement des esprits était irrésistible et qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour y donner satisfaction. Une proclamation

préparée par M. Guizot et M. Benjamin Constant, fut donc adoptée d'un commun accord par la commission, après quelpues débats sans importance. Mais, à la reprise de la séance de la Chambre et avant qu'il ne lui en fût donné connaissance, le président crut devoir l'informer des nouvelles alarmantes qu'il venait de recevoir. La proclamation du duc d'Orléans, bien accueillie par la partie paisible de la population, avait suscité dans les classes populaires une agitation à laquelle il importait de mettre promptement un terme. Des rassemblements commençaient à se former autour du Palais-Bourbon, et un grand nombre de jeunes gens, parmi lesquels on remarquait beaucoup de journalistes, suppliaient les députés de se hâter. Quelques personnes suggérèrent alors, dans la salle des Pas-Perdus, l'idée de donner à la nouvelle monarchie l'apparence d'une sanction populaire en lui faisant prendre possession de l'hôtel-de-ville. Plusieurs députés accueillirent favorablement cet expédient et s'efforcèrent d'y rallier leurs collègues. « Il faut, » dit M. Persil, « que » le lieutenant général parcoure la capitale avec une dé» putation de la Chambre. » — « Invitons Son Altesse » Royale, » dit le colonel Jacqueminot, « à monter à » cheval et à se montrer au peuple » — « Après avoir » été au Palais-Royal, » dit M. Charles Dupin, « nous » pourrons aller à l'hôtel-de-ville. » D'autres répugnaient à une démarche aussi hasardeuse. Sur ces entrefaites, les membres du bureau rentrèrent dans la salle, et M. Guizot, en leur nom, donna lecture du projet de pro-

clamation qu'ils avaient arrêté. Je crois devoir donner le texte entier de ce document, considéré alors comme l'équivalent du fameux bill des droits de l'Angleterre en 1688.

« Français, la France est libre. Le pouvoir absolu le-
» vait son drapeau, l'héroïque population de Paris l'a
» abattu. Paris attaqué a fait triompher par les armes
» la cause sacrée qui venait de triompher en vain dans
» les élections. Un pouvoir usurpateur de nos droits,
» perturbateur de notre repos, menaçait à la fois la li-
» berté et l'ordre : nous rentrons en possession de l'ordre
» et de la liberté. Plus de crainte pour les droits acquis,
» plus de barrières entre nous et les droits qui nous
» manquent encore. Un gouvernement qui, sans délai,
» nous garantisse ces biens, est aujourd'hui le premier
» besoin de la patrie. Français, ceux de vos députés qui
» se trouvaient déjà à Paris se sont réunis et, en atten-
» dant l'intervention régulière des Chambres, ils ont in-
» vité un Français qui n'a jamais combattu que pour la
» France, M. le duc d'Orléans, à exercer les fonctions de
» lieutenant général du royaume. C'est, à leurs yeux, le
» moyen d'accomplir promptement par la paix le succès
» de la plus légitime défense. Le duc d'Orléans est dé-
» voué à la cause nationale et constitutionnelle ; il en a tou-
» jours défendu les intérêts et professé les principes. Il
» respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens.
» Nous nous assurerons par des lois toutes les garanties
» nécessaires pour rendre la liberté forte et durable : le

» rétablissement de la garde nationale avec l'intervention
» des gardes nationaux dans le choix des officiers; l'in-
» tervention des citoyens dans la formation des admi-
» nistrations départementales et communales; le jury
» pour les délits de la presse; la responsabilité légale-
» ment organisée des ministres et des agents secondaires
» de l'administration; l'état des militaires légalement
» assuré; la réélection des députés promus à des fonc-
» tions publiques. Nous donnerons à nos institutions, de
» concert avec le chef de l'État, les développements dont
» elles ont besoin. Français, le duc d'Orléans lui-même
» a déjà parlé, et son langage est celui qui convient à
» un pays libre : les Chambres vont se réunir, vous dit-il :
» elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois
» et le maintien des droits de la nation : la Charte sera
» désormais une vérité. »

La lecture de ce manifeste fut suivie d'acclamations unanimes. L'assemblée, se levant tout entière, le vota sans discussion. Sur la proposition de M. Girod de l'Ain, elle décida qu'elle se rendrait en corps au Palais-Royal. Un moment après, elle fut avertie que le duc d'Orléans avait pris la résolution d'aller à l'hôtel-de-ville et que M. de La Fayette, à qui il l'avait fait annoncer par le général Gérard, se préparait à l'y recevoir. L'assemblée décida qu'elle accompagnerait le lieutenant général. Elle se mit en marche, M. Laffitte en tête, dans une chaise à porteurs. Sur son passage, elle recueillit les plus vifs applaudissements.

La place du Palais-Royal présentait un étrange spectacle. Une multitude d'hommes armés et mal vêtus occupaient tous les postes et circulaient de groupe en groupe, mais ni leurs gestes, ni leurs propos n'indiquaient la moindre hostilité contre le duc d'Orléans ni contre les députés.

M. Laffitte lut au prince le manifeste qui venait d'être voté. Pendant cette lecture, le futur roi donnait les signes d'une chaleureuse approbation. « Messieurs, » répondit-il, « les principes que vous proclamez sont les miens... » Je travaillerai comme vous et avec vous au bonheur » de la France. Toutefois, les députés de la nation me » comprendront lorsque je leur déclare que je gémis » profondément sur les déplorables circonstances qui me » forcent à accepter la mission qu'ils me confient et dont » j'espère me montrer digne. » Après avoir embrassé M. Laffitte, il s'avança avec lui sur le balcon. La foule les salua par de bruyantes acclamations.

Le duc d'Orléans monta ensuite à cheval et, accompagné de M. de Berthois, son aide de camp et de quelques officiers de la garde nationale, il se dirigea vers l'hôtel-de-ville, suivi des députés que précédaient les huissiers de la Chambre. M. Laffitte, hors d'état de marcher, était encore porté dans sa chaise. Un tambour battait la charge en tête du cortége. Ce cortége n'avait rien d'imposant. Bien des gens étaient inquiets. On savait, il est vrai, qu'à l'hôtel-de-ville le duc d'Orléans serait bien reçu, mais, pour y arriver, il fallait traverser des quartiers où dominait l'esprit d'un turbulent républicanisme. On pouvait

craindre qu'aux cris de *Vive le duc d'Orléans, vive la Charte*, ne se mêlassent des cris révolutionnaires et qu'une tentative ne fût faite par des fanatiques contre la vie du seul roi possible en ce moment. Comme un des reproches qu'on lui faisait pour détourner de lui la faveur populaire était d'être un Bourbon, des amis en qui le zèle surpassait l'adresse et le sentiment de la dignité avaient fait afficher d'immenses placards où l'on disait qu'il appartenait à la race des *Valois*, non à celle des *Capet*, mais d'autres placards n'avaient pas tardé à réfuter ce ridicule mensonge. Cependant, le trajet se fit sans accident. Plus d'une fois, le cortége, perdu, en quelque sorte, dans la foule, fut arrêté par des restes de barricades à travers lesquels il fallait faire brèche et que le duc d'Orléans franchissait en serrant la main aux hommes en blouse qui les gardaient. A chaque débouché de rue, cette foule grossissait, composée surtout d'ouvriers auxquels se mêlaient des gardes nationaux et quelques soldats. Des cocardes tricolores ornaient les chapeaux, les bonnets, les boutonnières, les fenêtres étaient pavoisées de drapeaux aux mêmes couleurs. Mais, à mesure qu'on approchait de l'hôtel-de-ville, l'attitude du peuple devenait moins satisfaisante, le cri *plus de Bourbons* commençait à dominer. On arriva pourtant jusqu'au perron où le duc d'Orléans fut reçu par M. de La Fayette accompagné de la commission municipale et d'un grand nombre de jeunes gens qui s'étaient attachés à lui. « Messieurs, » dit le prince en montant l'escalier, « c'est

» un ancien garde national qui vient faire visite à » son ancien général. » M. Viennet donna lecture de la proclamation des députés qui fut, dit-on, assez froidement accueillie. Le duc d'Orléans prononça ensuite quelques paroles exprimant la ferme résolution de se dévouer au bonheur de la France, mais, en ce moment, un personnage qui avait vainement essayé, quelques jours auparavant, de se mettre à la tête du mouvement révolutionnaire, le soi-disant général Dubourg, se frayant un passage à travers les rangs pressés des assistants, apostropha en ces termes le duc d'Orléans : « J'aime à croire » que vous ne manquerez pas à vos serments, mais si » vous y manquiez nous saurions vous les faire tenir. » Cette grossière insulte, par la désapprobation générale qu'elle souleva, produisit un effet tout contraire à celui que son auteur s'en était promis. « Monsieur, » répondit le prince, « vous ne me connaissez pas pour m'adresser un tel langage. Sachez que je suis un honnête » homme à qui l'on n'a jamais eu besoin de rappeler ses » engagements. » On applaudit. Dubourg, déconcerté, se retira; la foule dont il avait fendu les rangs s'ouvrit pour le laisser passer et se referma sur lui. Il disparut pour ne plus se montrer que longtemps après, également dans un jour de révolution, et sans plus de succès. M. de La Fayette tendit la main au duc d'Orléans, lui remit un drapeau aux trois couleurs et se présenta avec lui à l'une des fenêtres ouvertes sur la place de Grève. Alors, les acclamations éclatèrent de toute part : le duc d'Orléans

embrassa celui qui, ce jour-là, était pour ainsi dire son garant, son protecteur, et toute opposition parut céder. Quelques instants après, il quitta l'hôtel-de-ville et rentra triomphant au Palais-Royal.

On a parlé, plus tard, d'un programme qu'il aurait souscrit dans cette visite à l'hôtel-de-ville et auquel, parvenu au pouvoir, il ne serait pas resté fidèle. Ce programme n'a jamais existé. Voici ce qui a donné lieu à cette espèce de légende. En recevant le duc d'Orléans et en le présentant au peuple, M. de La Fayette avait encouru le mécontentement de ses amis républicains. Craignant qu'on ne pût lui reprocher un jour de n'avoir pas assuré des garanties suffisantes aux opinions dont il était le représentant, il alla le lendemain au Palais-Royal pour rendre la visite qu'il avait reçue, et saisissant cette occasion d'avoir une franche explication avec le lieutenant général. « Vous savez, » lui dit-il, « que je suis républicain et que je regarde la constitution des États-Unis » comme la plus parfaite qui ait existé. » — « Je pense » comme vous, » répondit le duc d'Orléans ; « il est impossible d'avoir passé deux ans en Amérique et de n'être » pas de cet avis ; mais vous, croyez-vous, dans la situation de la France et d'après l'opinion générale, qu'il » nous convienne de l'adopter ? » — « Non, » répliqua M. de La Fayette, « ce qu'il faut aujourd'hui au peuple » français, c'est un trône populaire entouré d'institutions » républicaines. — « C'est bien ainsi que je l'entends, » reprit le prince. De retour à l'hôtel-de-ville, M. de La

Fayette rendit compte à ses amis des paroles qu'il venait d'entendre et dont il se montrait satisfait. Ceux-ci, de concert avec lui, mirent par écrit les garanties constitutionnelles qu'il fallait obtenir de la Chambre. Telle est la version qui ressort, tant des Mémoires de M. de La Fayette que d'une lettre écrite par lui à ses électeurs à une époque où il s'était déjà mis en opposition ouverte contre le gouvernement du roi Louis-Philippe.

Il aurait voulu que le duc d'Orléans ne fût investi que de fonctions provisoires et que les assemblées primaires fussent convoquées pour nommer une assemblée constituante, mais il comprit qu'en présence de l'immense majorité de la nation pressée d'avoir un gouvernement définitif, il n'était pas possible de suivre une marche aussi lente et qui aurait donné aux opinions extrêmes le temps d'élever et de soutenir de dangereuses prétentions. Il se contenta de travailler à obtenir le plus de libertés possible. On lui avait fait une concession singulière : à la phrase de la proclamation du duc d'Orléans qui disait que *la Charte serait une vérité* et qui préjugeait ainsi le maintien de la constitution existante, on avait substitué, en forme de rectification, cette autre phrase : *Une Charte sera une vérité*, ce qui supposait une nouvelle constitution. Une polémique digne des temps de la scolastique s'engagea sur cette subtile modification à laquelle on semblait attacher beaucoup d'importance, et, pour comble de ridicule, on finit par la rétracter pour revenir au texte primitif.

Toutes les difficultés n'étaient pas aplanies. Au moment même où la Chambre et le lieutenant général se transportaient à l'hôtel-de-ville, plusieurs républicains des plus exaltés, MM. Bastide, Cavaignac, Boinvilliers, Thomas. Guinard, Joubert, réunis dans les bureaux du *National*. s'occupaient des moyens de tenter un mouvement dans le sens de leur opinion. M. Thiers, en ayant été informé. se rendit au milieu d'eux et parvint à les calmer en leur promettant une entrevue avec le duc d'Orléans. Elle eut lieu le soir même, en présence de M. Thiers. L'entretien fut courtois de part et d'autre. En consentant à venir au Palais-Royal, les jeunes républicains avaient, en réalité, renoncé à leurs projets ou du moins les avaient ajournés. « Demain, monseigneur, » dit M. Boinvilliers. « vous » serez roi. Peut-être est-ce la dernière fois que vous » entendrez la vérité. Permettez-nous de vous la dire. » Lorsqu'ils eurent exposé leurs idées sur les conditions nécessaires d'un gouvernement libre, le duc d'Orléans leur représenta les excès auxquels pouvait conduire un régime exclusivement populaire; il cita l'exemple de la Convention. « Monseigneur oublie, » s'écria M. Cavaignac, « que mon père était de la Convention. » — « Le » mien aussi, monsieur, » reprit le duc d'Orléans, « et, » tout en vénérant sa mémoire, il m'est permis de vouloir préserver mon pays des entraînements dont il a » été la victime. » Les républicains se retirèrent. « Eh » bien, messieurs, » leur demanda M. Thiers, « que » pensez-vous du prince ? » — « C'est un bonhomme. »

dit M. Bastide. — « C'est un 221, » dit M. Thomas. — « Il n'est pas franc. » dit M. Cavaignac.

Ce jour-là même, le *Constitutionnel* avait annoncé la formation d'un ministère dans lequel le portefeuille de la justice était donné à M. Dupin, mais certaines circonstances de sa vie politique et particulièrement le langage qu'il avait tenu, le 26 juillet, en refusant de laisser discuter chez lui la question de la résistance aux ordonnances avaient inspiré contre lui de fortes préventions au parti démocratique. Son nom soulevait à l'hôtel-de-ville une ardente opposition. La commission municipale, encore maîtresse du terrain, l'écarta donc et forma, sous le titre de commission provisoire, un autre cabinet dans lequel, en qualité, non pas de ministres, mais de commissaires, M. Dupont de l'Eure eut le département de la justice, le général Gérard celui de la guerre, l'amiral de Rigny celui de la marine, M. Bignon celui des affaires étrangères, M. Guizot celui de l'instruction publique, et le duc de Broglie celui de l'intérieur et des travaux publics. Nous avons vu que le baron Louis avait déjà été chargé de celui des finances. On avait pensé à donner à M. Casimir Périer le portefeuille de l'intérieur, mais il crut qu'appelé trois jours auparavant à ce même poste par Charles X, il ne lui convenait pas d'en recevoir l'investiture d'un pouvoir insurrectionnel.

Dans l'incertitude où l'on était encore si Paris n'aurait pas à subir un retour offensif de l'armée royale et à soutenir un siége, la commission municipale ordonna des

recherches dont il résulta qu'il y avait pour un mois ou six semaines de subsistances chez les boulangers ou dans la réserve, et elle prit des précautions pour assurer les arrivages. On touchait à la fin du mois, époque des échéances; les relations commerciales étaient interrompues, les paiements difficiles; de nombreux protêts pouvaient ébranler le crédit des meilleures maisons. Sur la demande du tribunal de commerce, la commission prit sur elle de proroger de dix jours toutes les échéances en défendant les poursuites, mesure qui fut imitée dans plusieurs autres villes.

Par un arrêté pris de concert avec M. de La Fayette, la commission ordonna la formation d'une garde nationale mobile composée, par voie d'enrôlements volontaires, de vingt régiments dont les soldats devaient recevoir journellement trente sous de paye. Il y a lieu de croire que cette création, présentée comme une mesure de défense militaire, avait surtout pour but, en enrégimentant les combattants des dernières journées, de les soumettre à une discipline qui prévînt de leur part les désordres auxquels ils auraient pu se porter dans l'enivrement de la victoire. mais, en y réfléchissant davantage, on comprit les dangers d'une institution qui rappelait l'armée révolutionnaire de 1793, et, au bout de peu de jours, l'arrêté fut rapporté.

Une nouvelle proclamation de M. de La Fayette annonça aux citoyens de Paris que le duc d'Orléans était appelé à la lieutenance générale par les députés présents dans la capitale, et que bientôt *les représentants des colléges*

électoraux, honorés de l'assentiment de la France entière, assureraient à la patrie, préalablement aux formes secondaires de gouvernement, toutes les garanties de liberté, d'égalité et d'ordre public que réclamait la ferme volonté du peuple français. Puis, après avoir énoncé ces garanties à peu près dans les mêmes termes que la réunion des députés, il ajoutait que le vote de ces stipulations devait précéder la concession des pouvoirs définitifs que la France jugerait à propos de conférer. « En attendant, » disait-il enfin, « la France sait que le lieutenant général du » royaume, appelé par la Chambre, fut un des jeunes » patriotes de 89, un des premiers généraux qui firent » triompher le drapeau tricolore; liberté, égalité, ordre » public fut toujours sa devise. »

Le lendemain matin, la commission municipale remettait sa démission au lieutenant général qui l'invitait à rester à l'hôtel-de-ville et à s'y occuper de tout ce qui concernait l'administration de Paris.

Le 1er août, les journaux, racontant les événements de la veille, se prononçaient presque tous, avec plus ou moins de vivacité, en faveur de la royauté du duc d'Orléans. La *Tribune* seule, rédigée par M. Armand Marrast, se déclarait nettement pour la République. L'assentiment de la population au grand changement qui s'accomplissait ne paraissait d'ailleurs pas douteux. Dans les départements où sur quelques points, à Nantes par exemple, la révolution avait éclaté en même temps qu'à Paris, elle était partout acceptée sans la moindre résistance de la

part des autorités et du parti royaliste. Partout, les insignes royaux étaient abattus ou effacés et le drapeau tricolore arboré aux cris de vive la Charte! vive la liberté! Partout la garde nationale, objet alors d'une véritable idolâtrie, se réorganisait spontanément.

Le duc d'Orléans, en prenant possession du pouvoir, avait signé plusieurs ordonnances importantes et significatives.

Une de ces ordonnances disait que la nation française reprenait ses couleurs et qu'il ne serait plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

Une autre convoquait les deux Chambres pour le 3 août, c'est-à-dire pour le surlendemain.

M. Dupont de l'Eure, le général Gérard, et le baron Louis étaient maintenus dans les fonctions de commissaires aux départements de la justice, de la guerre, et des finances que leur avait conférées la commission municipale. M. Guizot passait du département de l'instruction publique à celui de l'intérieur. Les autres ministères étaient réservés, mais il était entendu que le cabinet ainsi constitué serait seulement chargé de l'expédition des affaires courantes, le lieutenant général réglant lui-même les affaires d'État avec l'assistance d'un conseil intime dont faisaient partie MM. Casimir Périer, Dupin, Laffitte, Sébastiani, de Broglie et où fut admis un peu plus tard M. Molé.

M. Girod de l'Ain, enfin, remplaçait comme préfet de police M. Bavoux que ses opinions violemment révolutionnaires rendaient peu propre à de telles fonctions.

Depuis deux jours, la chambre des pairs assistait aux événements sans y prendre part. Ceux de ses membres qui étaient le plus dévoués à la royauté des Bourbons comprenaient qu'entre Charles X et la France, alors si passionnément libérale, il n'y avait pas de réconciliation possible ; que le Dauphin, non plus, ne pouvait pas régner, mais ils se demandaient si la même impossibilité existait pour le duc de Bordeaux, alors âgé de dix ans, et si la meilleure des combinaisons ne serait pas la royauté de ce prince avec la régence du duc d'Orléans. Ils faisaient parvenir à Charles X des conseils conçus dans ce sens. Le comte Alexandre de Girardin se rendit à Rambouillet chargé, dit-on, d'engager le Roi à faire conduire le duc de Bordeaux à Paris dans le plus grand *incognito*. On l'aurait mené au Palais-Royal et jeté dans les bras de la duchesse d'Orléans. Le duc de Laval, dont l'esprit à la fois libéral et chevaleresque se complaisait à la pensée d'une telle aventure, proposait de s'en charger. L'offre ne fut pas acceptée, et je ne pense pas que, d'un côté ni de l'autre, on ait eu lieu de le regretter. Pour qu'une telle tentative eût quelque chance de succès, il aurait fallu que tout dépendît de la volonté du duc d'Orléans, qu'il fût complétement maître de la situation, et il ne l'était pas. On n'était plus au temps où un incident dramatique et inattendu, un mouvement d'émotion généreuse pouvait changer le cours des destinées.

Un appui sur lequel il semblait que la royauté légitime fût en droit de compter, au moins dans une certaine

mesure, lui fit aussi défaut. Je veux parler de celui des représentants de l'Europe. Le corps diplomatique était mécontent de ne pas avoir été averti à l'avance du coup d'État. Lord Stuart, surtout, s'en plaignait hautement. Depuis le commencement de la lutte, les ambassadeurs n'avaient reçu du gouvernement aucune communication, et ils s'en étonnaient. Lorsqu'ils apprirent le départ du Roi pour Rambouillet, ils se réunirent. Le comte de Lœwenhielm, ministre de Suède, l'ambassadeur de Naples et le nonce proposèrent à leurs collègues d'aller joindre le prince auprès duquel ils étaient accrédités, mais ils furent arrêtés par le refus de l'ambassadeur de Russie et de l'ambassadeur d'Angleterre à qui se joignit le ministre de Prusse, M. de Werther. M. Pozzo di Borgo prévoyait depuis longtemps la chute de Charles X dont il déplorait l'aveuglement, et une révolution au profit du duc d'Orléans, contenue dans de certaines limites, n'avait rien qui répugnât beaucoup à son esprit, libre de préventions et d'idées exclusives. Cependant, le bruit qui s'était répandu que le général Sébastiani serait appelé au ministère des affaires étrangères l'avait d'abord effarouché. Ils étaient Corses tous deux; ils avaient appartenu dans ce pays à deux partis différents, et ils nourrissaient l'un contre l'autre une de ces rancunes familières à leurs compatriotes. On eut soin de rassurer le comte Pozzo contre l'éventualité qu'il redoutait. Ce fut sans doute par un calcul de prudence analogue, pour ne pas inquiéter les gouvernements étrangers, qu'on ne confirma pas dans les

fonctions de commissaire au département des affaires étrangères M. Bignon qui, depuis quinze ans, n'avait cessé de déclamer à la tribune dans le sens de la politique agressive et révolutionnaire.

Le terrain étant ainsi préparé, comme l'ambassadeur de Russie ne pouvait entrer en relations formelles avec un gouvernement que sa cour n'avait pas encore reconnu, on lui ménagea une entrevue avec la sœur du duc d'Orléans. Elle eut lieu chez la comtesse de Boignes, amie de la princesse et de l'ambassadeur. Les explications qu'il y reçut l'affermirent dans ses dispositions favorables au changement qui s'effectuait, et il s'empressa d'en écrire à son souverain, espérant l'amener à partager ses appréciations et ne prévoyant pas, malgré sa grande expérience et sa connaissance des hommes, que l'attitude qu'il prenait deviendrait un jour pour lui la cause d'une disgrâce.

L'ambassadeur d'Angleterre, avec sa malveillance habituelle, ne dissimulait pas le plaisir que lui causait la ruine du pouvoir qui venait, en dépit des menaces de son gouvernement, de conquérir Alger. Lui non plus, il ne prévoyait pas que le triomphe du parti libéral en France contribuerait à hâter en Angleterre la chute du parti tory auquel il appartenait et lui coûterait son ambassade.

A Rambouillet, dans cette même journée du 1er août où le duc d'Orléans prenait possession du gouvernement, Charles X, au milieu de ses douleurs, eut la consolation de voir arriver la Dauphine. Revenant de Vichy,

c'était à Mâcon qu'elle avait appris, le 28 juillet, les fatales ordonnances. Le 29, à Dijon où elle assistait à une représentation théâtrale, elle avait été accueillie par les cris répétés de *Vive la Charte, vivent les 221, vive la liberté de la presse!* Elle s'était retirée après la première pièce, mais la foule l'avait suivie jusqu'à la préfecture en poussant les mêmes cris, et il avait fallu employer la force pour la mettre à l'abri de ces insultes. Le lendemain, Dijon étant en pleine insurrection, elle en était partie pour se diriger sur Villeneuve-l'Étang. Au château d'Ancy-le-Franc, chez M. de Louvois où elle s'arrêta, elle laissa éclater sa douleur. « Ils ont tout perdu, » dit-elle, « je l'avais bien prévu. » Arrivée à Fontainebleau, elle se jeta dans une voiture légère qui la conduisit à Rambouillet. On raconte que le Roi accourut au-devant d'elle et, la prenant dans ses bras, lui dit : « Pourrez-vous jamais me pardonner ? » — « Laissons là le passé, » aurait-elle répondu avec cette fermeté qu'aucune infortune n'a jamais ébranlée.

Tout était perdu. La désorganisation de la petite armée royale était complète. A Trappes, les colonels de plusieurs régiments de la garde et des Suisses s'étaient réunis et avaient résolu d'envoyer un d'entre eux à Paris pour s'entendre avec le nouveau gouvernement. Le général Bordesoulle, instruit de leur projet, était parvenu à le leur faire abandonner ou au moins ajourner, mais les soldats désertaient par bandes et les chefs découragés n'y mettaient plus aucun obstacle.

Sur ces entrefaites, Charles X apprit que le duc d'Orléans avait accepté le titre de lieutenant général du royaume. Il le lui avait déjà fait offrir par M. de Girardin, mais, croyant que, s'il le lui conférait officiellement, ce prince pourrait difficilement refuser de le recevoir de sa main, ce qui maintiendrait en principe le droit de la royauté, il lui envoya une déclaration ainsi conçue : « Le » Roi, voulant mettre fin aux troubles qui existent dans » la capitale et dans une partie de la France, comptant » d'ailleurs sur le sincère attachement de son cousin le » duc d'Orléans, le nomme lieutenant général du » royaume. Le Roi, ayant jugé convenable de retirer ses » ordonnances du 25 juillet, approuve que les Chambres » se réunissent le 3 août, et il veut espérer qu'elles ré» tabliront la tranquillité en France. Le Roi attendra ici » le retour de la personne chargée de porter à Paris » cette déclaration. Si l'on cherchait à attenter à la vie du » Roi et de sa famille ou à sa liberté, il se défendra » jusqu'à la mort. »

En même temps, le Dauphin faisait lire aux troupes un ordre du jour dans lequel il leur annonçait que le Roi était entré en arrangement avec le gouvernement établi à Paris et que tout portait à croire que cet arrangement allait être conclu. Les troupes, ajoutait-il, sentiraient qu'elles devaient rester calmes et réunies afin de veiller à la sûreté de la personne du Roi.

La déclaration royale fut remise au duc d'Orléans dans la nuit du 1er au 2 août, à une heure du matin. Il

ne s'était pas couché et il travaillait avec M. Dupin au discours qu'il devait prononcer à l'ouverture de la session des Chambres. La lecture de la déclaration lui causa un moment de trouble, mais, se remettant bientôt, il écrivit au Roi une lettre dans laquelle, en termes respectueux mais fermes, il faisait entendre qu'étant lieutenant général par le choix des députés il ne pouvait accepter une autre nomination. A sept heures du matin, son aide de camp, M. de Berthois, remit cette lettre à Charles X qui n'y fit aucune réponse.

Tous les moyens de résistance manquaient successivement au malheureux roi. Dans la journée du 2 août, trois régiments de grosse cavalerie de la garde passèrent du côté de l'insurrection. Les colonels des régiments suisses avaient obtenu du gouvernement de Paris une sauvegarde écrite et une feuille de route pour se retirer en Bourgogne. Quant aux cinq régiments d'infanterie de la garde qui se trouvaient à Rambouillet, le sixième étant en Normandie, la désertion ne cessait d'éclaircir leurs rangs. Il restait encore trois régiments de cavalerie légère et un régiment d'artillerie de cette même garde, mais les moyens de les nourrir, de les entretenir faisaient défaut.

De plusieurs côtés, je l'ai déjà dit, le Roi recevait le conseil d'essayer de sauver encore le principe de la légitimité en transmettant sa couronne, non pas au Dauphin, aussi compromis que lui, mais au duc de Bordeaux. La pensée de l'abdication, ce remède suprême que toutes

les monarchies expirantes ont successivement et vainement tenté en France, pénétra enfin dans l'esprit de Charles X. Autour de lui, on s'en entretenait à voix basse depuis quelques jours. Lui-même il y avait déjà songé, mais le Dauphin avait jusqu'alors repoussé cette idée avec une extrême violence. On raconte même que le duc de Duras lui ayant, par ordre du Roi, fait des insinuations dans ce sens, il s'était emporté jusqu'à menacer de le faire mettre aux fers. Quelque invraisemblable que puisse paraître une semblable menace, on n'a pas le droit de la déclarer impossible après la scène que ce malheureux prince avait faite au maréchal Marmont. Quoi qu'il en soit, Charles X crut devoir consulter le maréchal. Celui-ci lui avoua qu'il ne voyait pas d'autres moyens de salut que l'abdication en faveur du duc de Bordeaux. « Que Votre Majesté, » ajouta-t-il, « ne se » laisse pas arracher sa couronne qui tombe, qu'elle » sache s'en dépouiller elle-même et la mettre sur la » tête de son petit-fils. » — « J'ai pensé à ce parti, » reprit le Roi, « mais il a bien des inconvénients. Il faut » d'abord que mon fils y consente, car ses droits sont les » mêmes que les miens. Ensuite, ce prince enfant, il » faudra le laisser aux soins du duc d'Orléans ! »

Le Dauphin, vaincu par l'excès de l'infortune et par l'impossibilité évidente de prolonger la lutte, donna son consentement. L'acte d'abdication fut rédigé, signé par Charles X et par son fils et envoyé au duc d'Orléans. En voici les termes: « Mon cousin, je suis trop profondément

» pénétré des maux qui affligent et qui peuvent menacer » mes peuples pour n'avoir pas cherché un moyen de les » prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la cou- » ronne en faveur de mon petit-fils le duc de Bordeaux. » Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi » à ses droits en faveur de son neveu. Vous aurez donc, » en votre qualité de lieutenant général du royaume, à » faire proclamer l'avénement d'Henri V à la couronne. » Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous » concernent pour régler les formes du gouvernement » pendant la minorité du nouveau roi. Ici, je me borne » à faire connaître ces dispositions. C'est un moyen d'é- » viter encore bien des maux. Vous communiquerez mes » intentions au corps diplomatique et vous me ferez » connaître le plus tôt possible la proclamation par » laquelle mon petit-fils sera reconnu roi sous le nom » d'Henri V. Je charge le lieutenant général comte de » Latour Foissac de s'entendre avec vous pour les arran- » gements à prendre en faveur des personnes qui m'ont » accompagné ainsi que les arrangements convenables » pour ce qui me concerne et le reste de ma famille. » Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront » la conséquence du changement de règne. »

A partir de ce moment, le duc de Bordeaux fut traité en roi par son entourage. Le Dauphin quitta le comman- dement de la force armée et le maréchal Marmont con- sentit à s'en charger de nouveau.

Le même jour, 2 août, à onze heures du soir, M. de

Latour-Foissac se présenta au Palais-Royal avec le duc de Mortemart et remit au prince lieutenant général l'acte d'abdication. Le duc d'Orléans prit l'avis de son conseil sur l'usage qu'il devait en faire. Tous les membres s'accordèrent à lui dire qu'il n'avait le droit ni d'accepter, ni de refuser l'abdication, et qu'aux Chambres seules il appartenait d'y donner telle suite qu'elles jugeraient convenable. Le duc d'Orléans se borna à répondre au Roi que l'acte en question serait communiqué aux Chambres et déposé aux archives de la pairie.

Dans le courant de la journée, une grave résolution avait été prise par le nouveau gouvernement. Le séjour de Charles X à Rambouillet où sa présence, en se prolongeant, semblait protester contre ce qui se passait à Paris inquiétait et irritait le parti vainqueur. Elle fournissait des prétextes à l'agitation révolutionnaire et suscitait des obstacles à la politique modérée que le lieutenant général et ses conseillers confidentiels essayaient de faire prévaloir. On pouvait craindre que la population exaspérée ne se portât sur Rambouillet, qu'une lutte violente ne s'engageât entre elle et les forces qui protégeaient la famille royale, et, quelle que fût l'issue immédiate de cette lutte, elle ne pouvait amener que de déplorables résultats en présence de la France presque entière soulevée en faveur de la cause qui venait de triompher à Paris. Les esprits s'échauffaient. Les clubs se multipliaient, plus menaçants que les jours précédents. Un de ces clubs, qui s'intitulait le *Comité central des*

douze arrondissements de Paris, publia une proclamation par laquelle il protestait contre la lieutenance générale du duc d'Orléans, décrétée par les Chambres qui, tenant leurs pouvoirs de Charles X, avaient dû tomber avec lui, au mépris des droits du peuple souverain qu'on n'avait pas consulté. Un autre club, celui de la *réunion Lointier*, décida qu'une députation irait signifier au duc d'Orléans que la nation ne le reconnaîtrait pas comme lieutenant général ; que le gouvernement provisoire devait seul être investi des pouvoirs nécessaires au maintien de la tranquillité publique et à la formation des assemblées populaires, et que la réunion resterait en armes pour soutenir ses droits par la force si on l'obligeait à y avoir recours. Ces manifestes étaient publiés et affichés. Sur plusieurs points, on arrachait les proclamations, les adresses placardées en faveur du duc d'Orléans. Sur les places, dans les rues, des orateurs haranguaient le peuple dans le sens de ces manifestations démagogiques.

Le duc d'Orléans qui, à ce moment, n'avait pas encore reçu l'acte d'abdication de Charles X avait fait appeler le duc de Mortemart pour aviser avec lui aux mesures à prendre à l'effet de pourvoir à la sûreté de la famille royale. Ils étaient tombés d'accord que ce qu'il y avait à faire, c'était d'envoyer au Roi des commissaires chargés de lui faire comprendre la nécessité de s'éloigner, de quitter le territoire français, et, lorsqu'il s'y serait décidé, de l'accompagner pour écarter de lui tout danger. A ces commissaires, choisis naturellement dans le parti libéral,

M. de Mortemart avait conseillé de joindre le duc de Coigny qui, à raison de ses opinions et de ses relations avec la cour, devait inspirer plus de confiance à Charles X. A la suite de cet entretien, le duc d'Orléans avait fait inviter M. Odilon Barrot à se rendre au Palais-Royal pour une affaire urgente. Celui-ci était accouru et avait été aussitôt admis dans le cabinet du prince qu'il n'avait vu jusqu'alors que deux ou trois fois. « Je suis informé, » lui avait dit le duc d'Orléans, « que le Roi Charles X » n'est pas en sûreté à Rambouillet et qu'il désire une » sauvegarde. J'ai jeté les yeux sur vous pour cette mis- » sion. Il est convenable que la Chambre, l'armée et la » population de Paris y soient représentées. M. le maré- » chal Mortier représentera l'armée, MM. de Schonen et » Jacqueminot représenteront la Chambre. Consentez- » vous à représenter la garde nationale ? » M. Barrot s'étant incliné en signe de consentement, « ainsi com- » posée, » avait ajouté le duc d'Orléans, « cette com- » mission est assurée de rencontrer partout respect » et soumission. Je confie à votre courage et à votre » honneur le salut de cette famille dont j'ai la douleur » d'être obligé de me séparer. Allez vous préparer, le » temps presse. Le duc de Coigny, qui a des relations » personnelles avec Charles X, vous servira d'intermé- » diaire. »

Deux heures après, M. Barrot, à qui le duc d'Orléans avait remis un paquet cacheté contenant une lettre pour le Roi, était revenu au Palais-Royal chercher ses der-

nières instructions. Puis, après avoir pris congé du prince qu'il avait trouvé en proie à une grande agitation, déplorant la fatalité qui le condamnait à être l'instrument de la déchéance et de l'exil de ses parents, il était parti, à quatre heures et demie de l'après-midi, avec les autres membres de la commission dans laquelle le maréchal Maison remplaçait le maréchal Mortier. Celui-ci avait décliné la mission dont on voulait le charger : comme chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, il ne pouvait, disait-il, aux termes du règlement, paraître devant le Roi sans en porter les insignes et, dans l'état des esprits, cela n'était pas possible.

Vers dix heures du soir, les commissaires arrivèrent à Rambouillet où ils demandèrent au maréchal Marmont de les faire introduire auprès du Roi. On leur répondit qu'à cette heure il ne pouvait recevoir personne. Ils obtinrent pourtant que le duc de Coigny, le seul d'entre eux qui portât la cocarde blanche, pût pénétrer jusqu'à lui pour lui remettre la lettre du duc d'Orléans. Bientôt après, le maréchal Marmont vint leur déclarer que le Roi n'avait pas lu sans surprise la lettre de son cousin; que jamais il n'avait demandé de sauvegarde: qu'il n'en avait pas besoin; qu'il était entouré d'une armée fidèle et qu'il attendrait dans cette situation le résultat des communications qu'il avait faites au duc d'Orléans. « Le lieutenant général, » avait-il dit au duc de Coigny d'un ton très-résolu, « doit avoir entre les mains » l'acte généreux que j'ai souscrit ce matin dans le dé-

» sir d'arrêter la marche de huit cent mille soldats » étrangers prêts à fondre sur la France. C'est mainte- » nant au lieutenant général à faire en sorte que cet » acte ait son plein effet. Quant à moi, je n'ai qu'un » reproche à me faire, c'est d'avoir commencé avec » huit mille hommes au lieu de soixante mille l'entre- » prise qui devait affermir mon trône. » On voit quelles étaient encore les illusions de Charles X. Il pensait que la France et l'Europe en étaient à 1815.

Les commissaires, qui s'étaient attendus à le trouver résigné à s'éloigner, surpris de sa résolution, repartirent aussitôt pour Paris. Ils y étaient de retour, le 3 août, à quatre heures du matin. Ils firent réveiller le duc d'Orléans et lui donnèrent connaissance de la réponse du Roi. Le jugement qu'ils en portaient, c'est qu'il cherchait à gagner du temps et que, pour le décider à partir, il fallait frapper un grand coup. M. Barrot insista sur ce point avec beaucoup de vivacité. Le duc d'Orléans reconnut sans hésiter, suivant les uns, suivant d'autres avec une évidente répugnance, la nécessité d'une démonstration armée pour vaincre la résistance du Roi, et M. de La Fayette reçut, par l'intermédiaire de M. Barrot, l'ordre de faire prendre les armes à cinq cents hommes dans chacune des douze légions de la garde nationale, qui devaient se porter sur Rambouillet, tant pour hâter le départ de Charles X que pour le protéger, au besoin, contre les violences populaires.

Déjà le bruit de ce qui se passait s'était répandu ; les

esprits s'échauffaient. On disait que Charles X marchait sur Paris, qu'il avait envoyé des émissaires dans la Vendée pour y soulever les paysans et les appeler à son aide. Les hommes qui, peu de jours auparavant, avaient triomphé dans la capitale de l'armée royale voulaient aller compléter leur victoire. Le cri *à Rambouillet, à Rambouillet*, retentissait de toute part. Chacun s'armait comme il pouvait, les uns de fusils, les autres de sabres, de pistolets, de fourches, de pelles, de broches de cuisine. L'un se coiffait d'un bonnet de grenadier de la garde, l'autre d'un schapska de lancier, trophées de la victoire populaire. Il y en avait qui portaient des cuirasses pardessus leurs souquenilles en lambeaux. On mettait en réquisition tous les chevaux et tous les véhicules, fiacres, cabriolets, diligences, tapissières, voitures bourgeoises dont on faisait descendre ceux qui les occupaient, et, lorsque l'intérieur était rempli, on s'entassait sur le siége et l'impériale en échangeant des quolibets et des éclats de rire. Uniformes, habits, blouses étaient confondus dans cette avalanche qui se précipitait vers Rambouillet sans autre direction que celle de quelques élèves de l'école polytechnique. On avait vu un de ces jeunes gens parcourir les rues de Paris, debout, dans un cabriolet découvert, en battant la générale. Les gardes nationaux convoqués par M. de La Fayette s'étaient rassemblés et présentaient un aspect moins bizarre. Le général Pajol et le colonel Jacqueminot, chargés du commandement de cette étrange armée, avaient reçu des com-

missaires l'ordre d'arrêter le mouvement à Trappes, mais on doutait que cet ordre pût être exécuté. Ce jour-là, la situation semblait prendre un caractère décidément révolutionnaire qui rappelait tristement les 5 et 6 octobre.

On se mit en marche à midi. La colonne se grossissait, à mesure qu'elle avançait, de volontaires que lui fournissaient les villages situés sur la route. Deux mille Rouennais qu'elle rencontra accourant au secours de Paris se joignirent aussi à elle. A huit heures du soir, elle était arrivée à Coignières, à trois lieues de Rambouillet, où le général Pajol établit son quartier général.

Le maréchal Maison, M. Odilon Barrot et M. de Schonen à qui, cette fois, ne s'était pas joint le duc de Coigny, précédant cette cohue, étaient à Trappes à six heures. De là, ils envoyèrent un message au maréchal Marmont pour le prier de demander de nouveau au Roi de vouloir bien les recevoir. La réponse ayant été affirmative, ils entrèrent à Rambouillet, escortés par un escadron de gardes du corps. Ils virent, en passant, autant que le leur permettait la nuit qui était survenue, quarante pièces de canon en batterie, les bivouacs éclairés et une force qu'ils estimèrent à 3,000 hommes de cavalerie et 6,000 d'infanterie, presque tous de la garde. La grande salle du château, qu'ils traversèrent pour se rendre chez le Roi, était encombrée de fonctionnaires de tous rangs, dont la physionomie exprimait la plus vive anxiété. Aux questions qu'ils faisaient à M. Barrot sur

ce qu'il y avait à espérer ou à craindre, « espérons, » répondait-il.

Les commissaires trouvèrent Charles X seul, debout, se promenant avec une agitation qu'il essayait de contenir. « Eh bien, » dit-il d'une voix brusque, « que me veut-on » encore? » — « Sire, » dit M. Barrot que ses collègues avaient chargé de porter la parole, « nous sommes suivis » par une colonne armée de la population de Paris. » Nous l'avons devancée pour épargner à la France les » suites d'un horrible conflit où périraient infailliblement vos plus fidèles serviteurs, conflit désormais sans » objet puisque vous et votre fils avez abdiqué. » — « J'ai abdiqué, il est vrai, » reprit vivement Charles X, « mais c'est en faveur de mon petit-fils, et nous sommes » résolus à défendre ses droits jusqu'à la dernière goutte » de notre sang. » Ces derniers mots furent prononcés d'un ton qui semblait annoncer une résolution inébranlable. Les commissaires commençaient à douter du succès de leur mission. « Il ne m'appartient pas, » répliqua M. Barrot, qui lui-même était fort ému, « de rien pré» juger sur les droits dont parle Votre Majesté ni sur » les espérances qui s'y rattachent, mais, quel que soit » l'avenir que Dieu réserve à votre petit-fils, gardez» vous que son nom ne soit le signal de la catastrophe : » ne faites pas qu'il soit souillé du sang qui va couler. » Charles X parut hésiter. « Eh bien, » dit-il, « que me » conseillez-vous de faire ? » — « De consommer le sa» crifice que Votre Majesté a commencé et de le con-

« sommer tout de suite ; il n'y a pas un moment à
» perdre. » Le Roi, alors, congédia les commissaires, leur disant qu'il allait aviser. Puis, comme ils se retiraient, il retint le maréchal Maison pour l'entretenir en particulier. « Vous êtes militaire, » lui dit-il, « par consé-
« quent incapable de me mentir. Combien sont-ils? » —
« Sire, je ne les ai pas comptés, mais, par approxima-
» tion, ils sont bien de 60 à 80,000 hommes. » —
« Cela suffit, » reprit le Roi, « dans un quart d'heure
» je vous ferai connaître ma résolution. »

Un quart d'heure après, en effet, à la sortie d'un entretien que le Roi eut avec le maréchal Marmont et dans lequel celui-ci, s'il faut s'en rapporter à ses Mémoires, tout en reconnaissant l'impossibilité de se maintenir et de se défendre à Rambouillet, lui aurait conseillé de se retirer sur la Loire et d'essayer d'y établir le gouvernement d'Henri V, un billet de ce maréchal apprit aux commissaires que Charles X était décidé à s'éloigner et qu'il agréait leur intervention pour protéger sa retraite. On leur fit savoir en même temps que le départ aurait lieu le soir même et que le Roi comptait aller coucher à Maintenon, chez le duc de Noailles. Un courrier partit aussitôt pour porter au lieutenant général cette grande nouvelle. Le Roi, devancé par les commissaires, arriva à Maintenon à quatre heures du matin. A peine avait-il quitté Rambouillet que le drapeau tricolore y fut arboré. « Je ne suis pas sûr, » dit à M. Barrot le duc de Luxembourg, capitaine des gardes, « je ne suis pas sûr que

» vous ne nous avez pas fait faire une grosse sottise. » Et comme M. Barrot s'efforçait de lui prouver que le mouvement était irrésistible, « c'est égal, » répondit le duc, « vous nous avez fait faire une sottise. Convenez, » d'ailleurs, qu'en balayant cette canaille, nous aurions » rendu un grand service au duc d'Orléans. .»

On a souvent reproché au maréchal Maison d'avoir trompé Charles X en exagérant la force de la masse populaire qui se portait sur Rambouillet ; on a aussi accusé Charles X d'avoir fui devant un danger imaginaire. Il est certain que ce qui lui restait encore de troupes réunies autour de sa résidence était plus que suffisant pour avoir raison de ce mouvement désordonné, mais à l'exception des gardes du corps, il est très-douteux que ces troupes, décimées par la désertion et ébranlées par tant de causes morales, fussent disposées à engager la lutte, et l'eussent-elles fait, eussent-elles triomphé dans un premier choc, il faut singulièrement méconnaître la puissance de l'élan qui entraînait alors la France vers des destinées nouvelles pour croire que ce succès d'un moment eût pu changer le cours de ces destinées. Il n'eût servi qu'à exalter la fureur populaire et à désarmer ceux qui s'efforçaient de contenir la révolution, de la préserver des excès et des vengeances.

Pendant que la vieille monarchie achevait de s'écrouler à Rambouillet, tout se préparait à Paris pour la fondation d'une autre monarchie. L'immense majorité de la nation s'y montrait favorable. Le parti royaliste était

trop abattu pour y faire obstacle. Le parti républicain était trop faible encore pour lui créer des obstacles bien sérieux, malgré les protestations qui s'élevaient dans quelques réunions. Cependant, le langage des journaux permettait déjà de pressentir les difficultés, les résistances que le nouvel établissement rencontrerait plus tard, même de la part d'un grand nombre de ceux qui se montraient alors les plus empressés en sa faveur. Ces journaux étaient loin de s'accorder sur l'esprit qui devait l'animer, sur les institutions dont il convenait de l'entourer. Le *Journal des Débats*, en se résignant à l'abandon de la dynastie objet pendant si longtemps de son culte enthousiaste, aurait voulu au moins que la révolution n'allât pas au delà, que l'esprit monarchique continuât à prévaloir dans l'organisation de la France. Le *Constitutionnel* se bornait à désirer que la Chambre consacrât, par un acte irrévocable, cette *légitimité nationale* pour laquelle trois millions de Français avaient versé leur sang. Le *Courrier français*, parlant plus vivement dans le même sens, reprochait à la Chambre de se croire encore sous le régime légal de Charles X. Le *National* qui, pour le moment, pour un moment bien court, était l'organe reconnu du parti orléaniste, disait qu'il y avait incompatibilité absolue entre la France révolutionnaire et la dynastie de l'ancien régime, en sorte qu'une bataille décisive entre elles était inévitable; qu'elle venait d'avoir lieu; que le prince appelé à la tête des affaires était tout à fait propre à assurer la consolidation de l'ordre: qu'il

trouvait dans sa position personnelle un principe d'ordre et dans la nature populaire de son élévation un principe de durable liberté: qu'il était ainsi l'expression des deux grands besoins de la France qui voulait être libre et organisée. Ce même journal, en publiant le premier l'acte d'abdication de Charles X, y montrait *une ruse de fugitif qui ne pouvait tromper personne* « L'élève de M. de » Damas et de M. Tharin, » ajoutait-il « ne peut être » roi de France. D'ailleurs, pour lui transmettre la » couronne, il faudrait que ses deux prédécesseurs la » possédassent encore. Ils l'avaient aux conditions de la » Charte: la Charte violée, ils l'ont perdue. La nation » française a trouvé son Guillaume III: elle dictera le » bill de ses droits. »

Cette argumentation n'était pas d'une logique bien rigoureuse. Il y régnait une confusion d'idées révolutionnaires et monarchiques qui constituait alors la politique du *National*. Cependant, le but qu'il se proposait était évident: c'était de faire proclamer la royauté du duc d'Orléans moyennant quelques concessions à la liberté démocratique.

La position du *Globe* était moins nette. Une rupture venait de s'opérer dans sa rédaction politique. Les écrivains éminents qui jusqu'alors y avaient eu le plus de part, MM. de Rémusat, Vitet, Duchâtel, Duvergier de Hauranne, ne pouvant plus y faire prévaloir leurs opinions relativement modérées, s'en étaient retirés. Sous la direction d'un des gérants, M. Pierre Leroux, qui avait pour collaborateurs MM. Lherminier et Sainte-Beuve, le

Globe commençait à se montrer mécontent ; il demandait que la Chambre, devenue par la force des choses assemblée constituante, *fît vite et beaucoup*.

Les journaux de la droite, la *Gazette*, la *Quotidienne*, gémissaient sur les malheurs de la France et engageaient les royalistes à ne pas perdre courage. Déjà, disaient-ils, des voix généreuses avaient fait entendre des protestations; qu'elles les fissent entendre encore, et rien n'était perdu. Ces deux journaux citaient, d'ailleurs, avec complaisance les articles de la *Tribune* qui, bien qu'en faiblissant un peu dans son républicanisme, continuait à se prononcer contre la royauté du duc d'Orléans. Évidemment, les royalistes, les *légitimistes* comme on les appela à partir de ce moment, auraient préféré la proclamation de la République, parce qu'en laissant le trône vacant elle leur semblait donner plus de chances à une restauration. Ainsi s'annonçait cette triste coalition de l'extrême gauche et des partisans de la légitimité, quelquefois interrompue, toujours facile à renouer, qui a fait tant de mal à la France, et qui, si elle a quelquefois procuré des satisfactions aux rancunes des royalistes, n'a jamais servi leurs intérêts. Pour le moment, lors même qu'elle eût déjà existé, elle eût été impuissante contre le grand courant de l'opinion et contre la popularité dont jouissait le duc d'Orléans.

Ce prince achevait de constituer son gouvernement. Il complétait le ministère par la nomination du maréchal Jourdan aux fonctions de commissaire provisoire pour les

affaires étrangères et de M. Bignon à celles de commissaire pour l'instruction publique. Ces deux choix pouvaient paraître singuliers. Le vieux maréchal Jourdan, ce dernier débris des armées de la république, qui, du temps de l'empire, se plaignait déjà de paraître *suranné* aux jeunes généraux de cette époque, n'était évidemment pas destiné à garder longtemps la direction des relations extérieures de la France. Lui-même, il était loin de le penser et de le désirer, mais son nom, cher aux républicains et respecté de tous, figurait convenablement à ce moment dans un poste où l'on ne croyait pas pouvoir placer encore un titulaire définitif. M. Bignon, diplomate de profession, qui, sous l'Empire, avait été chargé de missions plus ou moins importantes et avait même pendant les Cent-Jours tenu un instant le portefeuille, qui, plus tard dans la chambre des députés, s'était presque exclusivement consacré aux discussions diplomatiques, semblait désigné pour le ministère des affaires étrangères, et ceux qui avaient si souvent applaudi à ses déclamations l'y eussent vu sans doute arriver avec plaisir, mais la politique dont il s'était constamment fait le champion et dans laquelle les traditions de l'impérialisme se combinaient avec celles de la Révolution étaient de nature à effaroucher les puissances étrangères que l'on voulait ménager. On l'avait donc écarté.

M. Tupinier, un des chefs de service du ministère de la marine, fut chargé par intérim de ce département.

La préfecture de la Seine fut donnée à M. de Laborde qui ne devait pas la conserver longtemps. J'ai dit que

M. Girod de l'Ain avait remplacé M. Bavoux à la préfecture de police.

Le chancelier, M. de Pastoret, trop étroitement lié, depuis bien des années, au parti royaliste pour pouvoir décemment se rattacher au nouveau gouvernement, ayant porté sa démission au duc d'Orléans, on se trouvait dans un assez grand embarras parce qu'il était, à raison de sa dignité, président de la chambre des pairs, que les Chambres allaient se réunir le lendemain et que, par conséquent, il fallait le remplacer sans retard. M. de Broglie indiqua M. Pasquier qui fut nommé, non pas chancelier inamovible, ce qui paraissait peu conciliable avec les influences démocratiques qui régnaient en ce moment, mais président de la chambre des pairs.

M. Bernard, que ses plaidoyers dans l'affaire de l'*Association pour le refus de l'impôt* avaient rendu si populaire, fut nommé procureur général près la cour royale de Paris; M. Barthe procureur du roi près le tribunal de première instance; M. Mérilhou secrétaire général du ministère de la justice. Cette révolution, œuvre en grande partie des avocats et des journalistes, était en quelque sorte leur avénement.

Par un décret bien autrement important, au moins en apparence, M. de La Fayette fut nommé commandant général des gardes nationales du royaume, à peu près ce qu'avait été Charles X dans les premières années de la Restauration sous le titre de colonel général. M. de La Fayette, en annonçant par un ordre du jour qu'il avait

accepté ces fonctions, rappela qu'en 1790 il s'était refusé au vœu de tous ses camarades qui les lui offraient, parce qu'à cette époque, étant permanentes, elles pouvaient un jour devenir dangereuses. « Aujourd'hui, » ajoutait-il, » que les circonstances sont différentes, je crois devoir, » pour servir la liberté et la patrie, accepter l'emploi de » commandant général. »

Tous les services publics se trouvant ainsi organisés, le 3 août, le jour même où Charles X, quittait Rambouillet pour se diriger lentement vers la terre d'exil, le lieutenant général ouvrit la session des Chambres. J'arrête ici mon récit. Bien que Charles X n'ait pas encore quitté le territoire français, son règne est fini. Bien que Louis-Philippe ne doive recevoir que quelques jours plus tard l'investiture de la royauté, c'est lui qui gouverne. Une ère nouvelle a commencé, dans laquelle de nouveaux acteurs ou des acteurs dont le rôle a changé vont occuper la scène. C'est un autre ordre d'événements sur lequel la lumière n'est pas encore suffisamment faite, les appréciations assez bien établies pour qu'il soit temps d'en écrire l'histoire définitive.

En commençant, il y a vingt-trois ans, celle du gouvernement de la Restauration, je disais qu'après avoir, pendant ses premières années, surmonté de bien grandes difficultés, il avait péri par sa propre faute, alors que la plupart de ces difficultés avaient disparu et qu'en persistant dans la politique heureusement suivie par Louis XVIII son successeur eût pu conserver la couronne et la transmettre à sa postérité. Je persiste à le penser. La Res-

tauration bien conduite avait des forces et des ressources qu'aucun des régimes qui sont venus après elle n'a eues à sa disposition, mais, dans la voie où l'égara Charles X, elle ne pouvait manquer de succomber parce qu'elle blessait les sentiments nationaux, parce qu'elle était incompatible avec l'esprit et les besoins du pays. La révolution qui l'a renversée, objet d'abord d'une admiration exagérée, aujourd'hui, parce qu'elle a succombé à son tour, décriée outre mesure, même par beaucoup de ceux qui y ont jadis applaudi avec le plus d'enthousiasme, fut sans doute un malheur. Comme tous les changements opérés par la force populaire, elle a ébranlé le principe d'autorité, elle a relâché et affaibli les liens de l'ordre social, elle a divisé pour bien longtemps ses soutiens, ses défenseurs naturels. Mais, avant de la condamner d'une manière absolue, il faut se demander si, après les fatales ordonnances, elle n'était pas tout à fait inévitable ; il faut se demander sur qui en pèse, sinon toute la responsabilité, au moins la responsabilité principale. Pour exposer, je ne dis pas pour résoudre ces questions, il faudrait entrer dans des développements qui m'entraîneraient trop loin.

FIN DU VINGTIÈME ET DERNIER VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

DU VINGTIÈME VOLUME

FIN DE LA TABLE

Imprimerie générale de Châtillon-sur-Seine, J. Robert.



